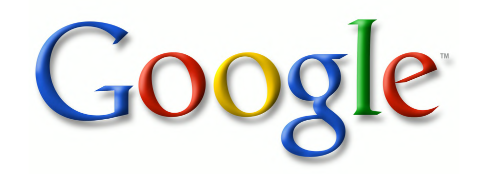
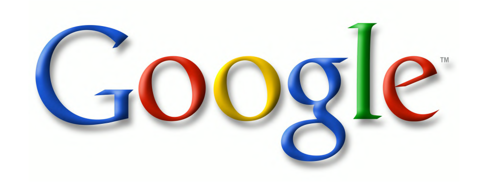
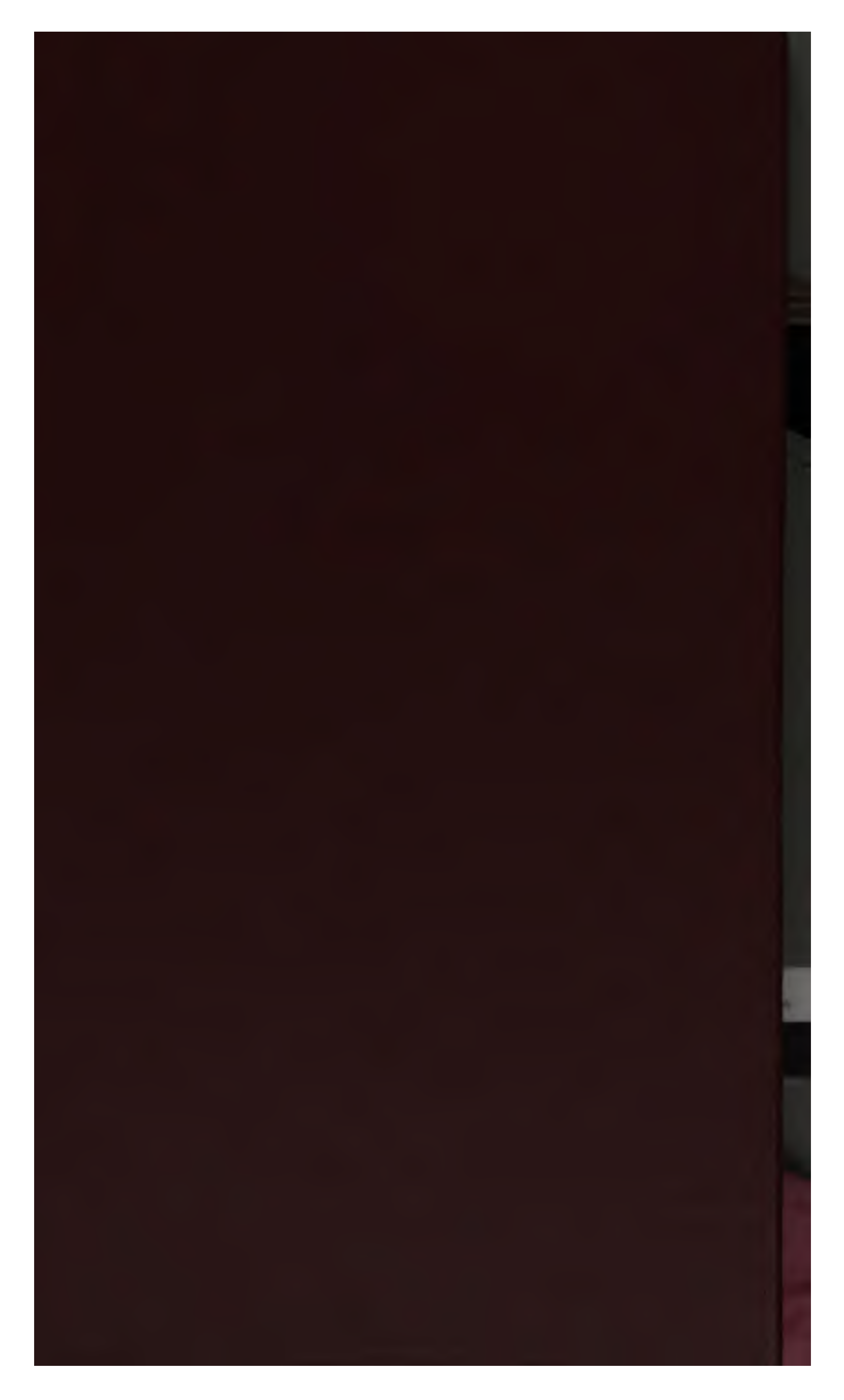






HISTOIRE

DE LA

VILLE D'AMIENS

PAR

LE BARON A. DE CALONNE

AMIENS AU XIX



AMIENS
PITEUX FRÈRES
IMPRIMEURS-LIBRAIRES
21, Rue des Augustins, 21

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
82, Rue Bonaparte, 82

1906

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'AMIENS

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'AMIENS

PAR

LE BARON A. DE CALONNE

AMIENS AU XIXe SIÈCLE



AMIENS
PITEUX FRÈRES
IMPRIMEURS-LIBRAIRES
21, Rue des Augustins, 21

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
82, Rue Bonaparte, 82

1906

AVANT-PROPOS

Le second volume de l'*Histoire de la Ville d'Amiens* s'arrête au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). Au milieu de la désorganisation à laquelle présidait le gouvernement du Directoire, chacun se prenait à souhaiter l'avènement d'un pouvoir fort et respecté qui préservât la France de la ruine et la sauvât des théories dissolvantes auxquelles elle se voyait exposée. Les Jacobins, en lutte avec les républicains modérés, les accusaient de trahison; les modérés reprochaient au Directoire son incurie et à la Constitution ses défauts. L'anarchie régnait partout, la Nation épuisée interrogeait l'avenir avec anxiété.

Ce n'était pas seulement la République que compromettaient l'avilissement de l'autorité, le mépris de la hiérarchie, la dépravation des mœurs : c'était la société toute entière qui marchait à sa perte, lorsque Bonaparte survint environné du prestige de la victoire.

J'ai dit comment les Amiénois accueillirent le coup d'Etat de Brumaire, avec quelle satisfaction ils saluèrent l'avènement des Consuls et le nouvel état de choses

substitué au régime dont Gay-Vernon était l'agent déconsidéré dans le département de la Somme. Atteignant le seuil de notre histoire municipale la plus actuelle, je craignis alors de le dépasser.

« Nous touchons au terrain brûlant de la politique moderne, écrivais-je en terminant les pages dans lesquelles je m'efforçai de retracer les fastes de notre ville, ce sera la tâche d'un annaliste de l'avenir de suivre les Amiénois à travers les vicissitudes du XIXe siècle. » Et voici que, cédant à l'attrait de l'œuvre qui a rempli la meilleure partie de mon existence, je deviens l'annaliste dont, hier encore, je redoutais les responsabilités.

C'est que l'histoire contemporaine, si féconde en crises politiques, a vu se produire d'importantes transformations auxquelles la Ville d'Amiens ne demeura point étrangère : c'est que l'étude de cette histoire prend chaque jour une importance plus grande dans les préoccupations des hommes éclairés et dans l'enseignement de nos collèges et de nos écoles.

On peut se demander si l'impartialité est possible lorsqu'il s'agit d'une époque immédiate, que nous avons en partie vécue. Chacun a des préférences théoriques, natives ou acquises au cours du temps, et ne saurait s'en affranchir totalement.

Mon but est d'établir la part qui revient à chacune des municipalités dans les progrès réalisés, abstraction faite des principes politiques qui les inspiraient. Sans espérer mettre d'accord sur les événements accomplis

tant d'esprits, d'ailleurs sincères et droits, que leur appréciation divise encore, je voudrais tout au moins que le lecteur rendît justice à la modération du récit. J'enregistrerai scrupuleusement les faits, aspirant à faire revivre la vérité, telle qu'elle m'est apparue à travers les documents contemporains, telle que les survivants des générations de 1815 et de 1830 me l'ont révélée, telle enfin que moi-même j'ai pensé l'entrevoir.

Je crois être en droit de dire que je n'ai rien négligé pour que cette étude historique soit digne des suffrages de mes concitoyens. Ils voudront bien tenir compte des difficultés qu'elle présentait, et pardonner la témérité de l'entreprise en raison de l'intérêt qui s'y attache.

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'AMIENS

AU XIX[e] SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

LE CONSULAT.

9 Novembre 1799 — 2 Août 1802.

I. Mesures de réaction. — La Constitution de l'an VIII. — Réorganisation départementale. — Nicolas Quinette, préfet de la Somme. — Réorganisation judiciaire. — Réorganisation municipale. — Augustin de Bray, maire d'Amiens. — Son administration. — Fêtes nationales. — Royalistes et émigrés. — Poursuites dirigées contre eux. — Vigilance de la police. — Individus en surveillance. — Adresse au Premier Consul. — II. Situation du Clergé. — Prêtres non sermentés et assermentés. — Mgr de Machault et l'évêque Desbois de Rochefort. — Le Concordat. — Installation de Mgr de Villaret. — Le culte catholique rétabli. — Les cures et les succursales. — Réorganisation diocésaine. — La Cathédrale. — Le culte réformé. — III. Préliminaires de la paix avec l'Angleterre. — Congrès d'Amiens. — Signature de la paix d'Amiens. — Ses conséquences.

I.

Le commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de la Somme écrivait au Ministre de l'intérieur, le lendemain du coup d'État du 18 brumaire : « La tranquillité publique est parfaite dans la commune

d'Amiens : elle ne sera troublée sur aucun point du département[1]. » Gay-Vernon aurait pu ajouter : « L'abattement des esprits est grand et non moins grande est l'indifférence des citoyens[2]. »

Les populations avaient subi des secousses si violentes et si diverses que, de lassitude, elles étaient tombées dans une apathie profonde. La masse de la nation ne demandait que la sécurité de l'existence ; elle attendait, de l'homme audacieux qui venait de s'emparer du pouvoir, le rétablissement de l'ordre nécessaire à la stabilité des intérêts, sous quelque forme qu'il dût renaître.

Depuis deux mois le Commissaire du Directoire affectait une attitude arrogante et despotique. Son républicanisme outré rencontrait une vive opposition dans notre ville où l'esprit public était anti-républicain[3] ; déjà sa tyrannie éphémère était près de tomber sous le ridicule[4], lorsque le délégué du gouvernement consulaire dans la quinzième

1. *Archives nationales*. F[1c] III. *Somme*. 9. n° 2. *Correspondance et divers*. 1789-an IX. N° 60. Le commissaire du Directoire exécutif, près l'administration du département de la Somme, au citoyen ministre de l'intérieur. 20 brumaire an VIII.

2. Félix Rocquin. *L'État de la France au 18 brumaire, d'après les rapports des conseillers d'État chargés d'une enquête sur la situation de la République*. Paris. 1874.

3. *Arch. nat.* F[1c] III. *Somme*. 9. n° 2. *Corresp*. 1789-an IX. N° 547. Le commissaire du directoire exécutif, près l'administration départementale de la Somme, au ministre de l'intérieur. 5 vendémiaire an VIII.

4. Lili Gausseux, ouvrier setier au Four des Camps, à Monseigneur Mathan Gaivernon, chi devant évêque constitutionnel de Tulle, dans che département del Corrèze, ennui commissaire du département del' Somme. s. l. n. d. vers 1798. 1 p. in-folio. — Kolo Pierrot Kiot Bite, dit Ch' Gouailleux, m' neu d' Bergneux de ch' Don, rue des Bondes, à Amiens, à ch' l'obrieux d'évêque Gueuvernon, comm-y-serre sans entrailles den ch' département del Somme. A Amiens a ch' plein scieu, chez tous les marchands d' beux. in-8°.

division militaire, qui comprenait les départements de l'Eure, de la Somme et de la Seine-Inférieure, vint très à propos, le relever de ses fonctions.

Celui-ci se nomme Desprez, de l'Orne, et parle un langage rassurant : « Je veux étouffer les haines et calmer les ressentiments ; je veux éclairer l'erreur, recueillir les plaintes, rattacher à la République tous ceux que de fausses mesures et des exactions en ont éloignés. L'instant est proche où une paix honorable et solide va cicatriser toutes les plaies, ranimer le commerce, l'agriculture et les arts.[1] »

Afin de donner une première satisfaction aux sentiments modérés qui distinguent les habitants d'Amiens, l'envoyé des Consuls introduit dans les conseils de la cité des hommes inspirant confiance.

Florimond Le Roux, vieillard universellement respecté, remplace Nicolas Morand-Boucher à la tête de la municipalité, et les citoyens Delamorlière, Grenier, Leleu et Augustin de Bray sont nommés administrateurs provisoires, au lieu des citoyens Baudelot, Wallet, Berthe et Dumoulin, que l'exagération de leurs sentiments révolutionnaires rendait suspects. — 27 frimaire an VIII (18 décembre 1799)[2].

La cessation des travaux de la manufacture, le renchérissement du prix du pain, la rigueur exceptionnelle de la saison, multiplient le nombre des pauvres à la charge de cette administration dépourvue de ressources[3]. Néanmoins, et malgré la persistance de leur détresse, les

1. *Proclamation du citoyen Desprez, représentant du peuple, délégué du gouvernement dans les départements de l'Eure, de la Somme et de la Seine-Inférieure. Décade du département de la Somme,* du 30 frimaire an VIII.

2. *Arch. municipales de la ville d'Amiens.* K[1] an VIII. Arrêté du 27 frimaire an VIII.

3. *Ibidem. Corresp.* D[2] an VII-an VIII, p. 121.

Amiénois saluent avec confiance l'avènement d'un pouvoir énergique [1].

Une Constitution a été élaborée en quelques jours. Le gouvernement a été dévolu à trois consuls. Bonaparte, premier consul, promulgue les lois et se trouve investi de prérogatives véritablement royales. Cambacérès et Lebrun n'ont guère, auprès de lui, que voix consultative. Un Conseil d'État élabore les projets de loi qui sont présentés à la discussion du Tribunat (cent membres), puis à l'approbation du Corps législatif (trois cents membres). Au-dessus de tous plane le Sénat conservateur, avec la mission d'annuler ou de ratifier les actes qui lui sont déférés par le gouvernement.

Pour laisser croire aux Français qu'ils nommeront dans l'avenir leurs représentants dans ces assemblées, de même que dans les assemblées départementales et municipales, Sieyès imagine la combinaison ingénieuse, mais très compliquée, des listes de notabilités communales, départementales et nationales, qui réduisent le droit d'élire à un simple droit de présentation [2].

1. *Arch. nat.* F III[e]. *Somme.* — Ministère de la police générale. — *État de situation.* — Floréal an X. « La classe sur laquelle la cherté des subsistances pèse le plus a laissé échapper des plaintes... L'espérance seule a soutenu son courage ; cette espérance repose entièrement sur le gouvernement. »

2. Tout citoyen âgé de vingt-et-un ans, domicilié depuis un an dans la commune, était électeur ; ce qui représentait un chiffre de 7,928 électeurs pour les quatre cantons de la ville d'Amiens. Ces électeurs du premier degré nommaient le dixième d'entre eux, qui formaient la liste des notabilités communales, sur laquelle le premier Consul choisissait les administrateurs et les fonctionnaires de l'arrondissement : conseillers municipaux, maires, conseillers d'arrondissement, sous-préfets, juges de première instance. Il avait donc, dans une ville comme la nôtre, le choix entre environ 800 individus pour désigner la municipalité.

Les notabilités communales élisaient à leur tour un dixième de leurs

Le premier acte du Sénat conservateur fut la nomination des membres du Tribunat et du Corps législatif. Sur sept cent cinquante anciens *législateurs*, trois cent soixante se retrouvèrent dans les assemblées nouvelles.

Les membres du Corps législatif disposés à accepter un rôle effacé dans une prétendue représentation nationale dépourvue d'initiative furent, pour le département de la Somme, les citoyens Delattre, Delescloy, Gantois, Gonnet, Louvet, Thierry. Tous avaient figuré au Conseil des cinq cents ou au Conseil des anciens ; Delescloy, Gantois et Louvet, à la Convention nationale. Boutteville, ancien député de Péronne aux États généraux de 1789, fut appelé au Tribunat [1].

membres — soit ici 80 — qui composaient la liste des *notabilités départementales,* dans laquelle se recrutaient les conseillers généraux, les préfets, les conseillers à la cour d'appel. Enfin, les notabilités départementales élisaient encore le dixième de leurs membres pour former la liste de *notabilités nationales,* destinée au choix des ministres, des membres de la Cour de cassation, des conseillers d'État et des membres du Tribunat et du Corps législatif.

Arch. de la Somme. M. *Élections,* an IX. État nominatif des citoyens de la municipalité d'Amiens, qui ont droit de voter, en l'an IX, dans l'arrondissement d'Amiens dressé par le Conseil municipal, le 10 germinal de l'an IX (31 mars 1801), en exécution des articles 1 et 9 de la loi du 13 ventôse an IX :

1er arrondissement	.....	2,263	électeurs.
2e id.	.....	1,819	id.
3e id.	.....	2,031	id.
4e id.	.....	1,815	id.
		7,928	

Bibl. de la Société des Antiquaires de Picardie. « Liste des notables du département de la Somme, formée d'après les dispositions de la loi du 13 ventôse an IX, concernant la formation et le renouvellement des listes d'éligibilité prescrites par la Constitution, arrêtée à Amiens le 21 vendémiaire an X. — Cette liste contient 1,042 noms, parmi lesquels ceux des membres de droit : députés, conseillers généraux, préfets, juges, etc., etc.

1. *Le Moniteur universel.* 7 pluviôse an VIII.

La loi sur l'organisation départementale compléta l'œuvre de la Constitution de l'an VIII. Le *préfet* remplaçait l'*administration centrale de département*, de la Constitution de l'an III, qui, elle-même, avait succédé au *directoire du département*. Le *sous-préfet*, agent secondaire, était chargé d l'administration de l'arrondissement. A côté de ces représentants du pouvoir exécutif surgissaient des assemblées délibérantes, mais non plus électives, comme celles de la période révolutionnaire. Elles se nommaient le *Conseil général* et le *Conseil d'arrondissement*. Les questions litigieuses en matière d'administration étaient du ressort du *Conseil de préfecture*.

Solennellement adoptée par les commissions législatives, le 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), la nouvelle Constitution devait être soumise à la sanction plébiscitaire.

Le scrutin s'ouvrit, à Amiens, le 1er nivôse (22 décembre), et dura quatre jours, pendant lesquels les citoyens sachant écrire furent invités à répondre sur les registres ouverts au secrétariat de l'administration municipale, aux greffes des différentes juridictions et dans les études de notaires, si, oui ou non, ils l'acceptaient. Il y eut six cent soixante-quatorze adhésions et pas un opposant [1].

Pour le peuple, le gouvernement c'était Bonaparte. Peu lui importaient le Corps législatif, le Tribunat, le Sénat, la Constitution ! Au-dessus de cette hiérarchie compliquée, à laquelle il ne comprenait rien, une figure se détachait, un homme apparaissait portant en soi toutes les espérances, et lorsque le général Tuncq, commandant la 15e division

1. *Arch. mun.* K^4 an VIII. *Constitution.* Tableau de recensement des votes d'acceptation de la Constitution... Dix-neuf registres furent ouverts à Amiens : 4 aux greffes des tribunaux civil, criminel, correctionnel et de commerce ; 4 aux justices de paix ; 9 dans les études de notaires ; 1 au secrétariat de l'administration municipale. Ils furent remis à la poste le 5 nivôse à l'adresse du ministre de l'intérieur.

militaire reçut le serment solennel des troupes de la garnison et de la garde nationale, réunies en armes sur la place du Grand Marché, pour jurer fidélité au gouvernement consulaire, l'enthousiasme de la population fut très significatif.

Un décret du 11 ventôse an VIII (2 mars 1800) désigna les titulaires de quatre-vingt-quatre préfectures, parmi lesquels celui de la préfecture de la Somme. Il se nommait Nicolas Quinette [1]. Député du département de l'Aisne à l'Assemblée législative, puis à la Convention, envoyé, avec trois de ses collègues, auprès de Dumouriez, et livré par lui aux Autrichiens, emprisonné dans une forteresse de la Moravie, Quinette avait recouvré la liberté après deux ans de captivité. Il était alors devenu membre du Conseil des Cinq Cents, puis ministre de l'intérieur.

En s'attachant à la fortune de Bonaparte, le préfet de la Somme ne pensait pas sans doute renier son passé politique ; il considérait le Consulat comme une suite toute naturelle de la Révolution, comme une forme nouvelle de la République, puisqu'en réalité la Constitution de l'an VIII organisait un despotisme tempéré, sous le fard plus ou moins trompeur des appellations républicaines.

Nicolas Quinette fut reçu, à Amiens, avec le cérémonial usité jadis pour l'entrée des intendants de la province de Picardie ; il fut escorté, depuis la porte de Beauvais jusqu'à l'hôtel de la Préfecture, par les troupes en armes, au son des cloches et au bruit du canon. 30 ventôse an VIII (21 mars 1800) [2].

1. Quinette de Rochemont (Nicolas-Marie), né à Soissons en 1762, mort à Bruxelles en 1821.

2. *Arch. mun. Corresp.* D[2] an VII-VIII, p. 153 v°. Le 30 ventôse an VIII. Le maire au commandant de place. « Nous vous invitons à donner des ordres au commandant de la garde nationale pour qu'un fort détachement de la garde nationale en armes, accompagné de tous les tambours et de la musique, se trouve à quatre heures à la porte de

Le magistrat qui s'installait à la Préfecture de la Somme en champion intrépide de la centralisation trouvait, dans les bureaux, un personnel rompu à la pratique des affaires, sous l'administration du dernier intendant, Bruno d'Agay. Demaux, qui avait été secrétaire de l'intendance, puis secrétaire du département républicain, conservait ses fonctions ; de sorte que les procédés administratifs de l'ancienne monarchie s'adaptèrent au régime consulaire. Les employés de Nicolas Quinette accomplirent, dans les mêmes locaux, une besogne identique à celle que les employés de Bruno d'Agay accomplissaient avant les bouleversements politiques survenus depuis 1789. Toutefois, le secrétaire général, devenu actuellement le premier collaborateur du préfet qu'il remplace en cas d'absence, n'avait alors que des attributions restreintes, telles que la garde des documents administratifs et la signature des expéditions.

La proclamation adressée par le préfet aux citoyens du département « garantit la justice, l'humanité, l'indulgence pour les opinions politiques et religieuses ; elle fait appel à tous les talents, à toutes les vertus sociales ; elle invoque l'union des partis différents, dans l'amour du nom français et dans la gloire des immortelles armées... [1] »

Avec un espoir mêlé d'incertitude, chacun attend quelque chose de Quinette. Beaucoup d'hommes compromis dans le mouvement révolutionnaire s'étudient à lui plaire. Constituants, conventionnels, thermidoriens, fructidoriens, en

Beauvais. » — *Ibidem*. Au régisseur de la halle : « Vous donnerez des ordres pour que les préposés à la sonnerie du beffroi et du grand temple se trouvent prêts à sonner les cloches au coup de canon qui annoncera l'arrivée du préfet. »

1. *Arch. nat.* F[1c] III. *Somme*. 9. N° 2. *Corresp.* 1789-an IX. N° 512. Proclamation du préfet aux citoyens du département de la Somme. 14 germinal an VIII.

quête de places ou de distinctions, se montrent disposés à modifier leurs sentiments au gré du pouvoir nouveau.

André Dumont, ex-conventionnel en mission dans le département, obtient, par sa protection, la sous-préfecture d'Abbeville ; Malafosse, ex-président du département, la sous-préfecture de Péronne ; Ponticourt, ex-administrateur du département, la sous-préfecture de Doullens. Radiguet, ex-substitut de l'agent national près la commune d'Amiens, Gonnet, ex-administrateur du département, et Rivery, ex-député à la Convention, entrent au Conseil de préfecture.

La réorganisation judiciaire suit de près la réorganisation administrative. Afin de rendre la justice plus accessible à tous, le Consulat multiplie les tribunaux. Amiens aura désormais quatre arrondissements de justices de paix [1], un tribunal civil de première instance, un tribunal criminel et un tribunal supérieur, auxquels ressortiront les appels des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. A cette circonscription du tribunal supérieur, notre future Cour d'appel [2], correspondra, sous le premier Empire, *la*

1. Arrêté du 17 brumaire an X, conforme à la loi du 8 pluviôse an IX.
   1er Arrt, Nord-Est : Amiens, *Allonville, Poulainville.*
   2e Arrt, Sud-Est : Amiens, *Cagny, Camon, Rivery, Longueau.*
   3e Arrt, Sud-Ouest : Amiens, *Pont-de-Metz.*
   4e Arrt, Nord-Ouest : Amiens, *Argœuves, Saint-Sauveur, Dreuil, Saveuse.*

2. Le Tribunal d'appel prit le nom de *Cour d'appel,* après le Sénatus-Consulte organique du 18 mai 1804. Ses décisions devinrent alors des arrêts. Le décret du 2 avril 1811 donna une nouvelle organisation à la *Cour impériale,* qui se composait d'un premier président, d'un procureur général, de quatre présidents de chambre, de vingt-cinq conseillers, plus trois avocats généraux et quatre substituts pour le service des assises, des cours spéciales et du parquet. La Restauration (1818) ne conserva à la *Cour royale* que trois présidents, vingt conseillers, deux avocats généraux, deux substituts.

Sénatorerie d'Amiens, c'est-à-dire la résidence obligatoire, à Amiens, pendant au moins trois mois de l'année, d'un sénateur à vie ayant la préséance sur toutes les autorités locales. François Denis Tronchet, l'un des défenseurs du roi Louis XVI, devenu président de la Cour de cassation, fut le premier titulaire de cette charge importante. Le marquis de Beauharnais lui succéda [1].

Les hommes qui, dans les Conseils de la commune, avaient déployé le plus de zèle révolutionnaire, ceux qui s'y étaient montrés républicains intransigeants : Falise, Rigollot, Poulain, Damay, acceptèrent, sans scrupule, de siéger dans la magistrature réformée, soit en qualité de commissaires du gouvernement, soit en qualité de juges [2]; si bien que, des principaux personnages de la période révolutionnaire, l'ex-maire d'Amiens, Alexandre Lescouvé, le plus convaincu peut-être et non le moins honnête, était le seul qui vécût misérablement en 1801, obligé de solliciter un emploi d'estampilleur à la halle, pour ne pas être réduit à la misère noire [3].

Nous n'insisterons pas sur les institutions financières

1. *Arch. nat.* AF IV. Plaquette 1268. N° 1. Décret du 16 mars 1806.

2. *La Décade*, an IX, n° 11, donne la composition des tribunaux civils et criminels, ainsi que du tribunal d'appel, au mois d'août 1800. Falise, ex-avoué, agent national (5 brumaire an III), devient substitut du tribunal d'appel. Rigollot, procureur de la commune (18 janvier 1793), devient juge au tribunal criminel. Poulain, substitut du procureur de la commune (1790), devient juge suppléant au tribunal civil. Damay, agent national de la commune (15 pluviôse an II), devient substitut près le tribunal civil.

3. *Arch. de la Somme.* M. an IX. *Industrie et commerce.* 27 fructidor an IX. Malafosse au préfet : « Le citoyen Lescouvé, d'Amiens, occupa dans cette ville la place de maire dans les moments les plus difficiles de la Révolution. Chacun connaît la position aisée dans laquelle il se trouvait alors et le dénuement absolu dans lequel le jetèrent les circonstances. Il est tel qu'il le met dans la nécessité de rechercher un emploi pour subvenir à son existence... »

créées à Amiens, au début du siècle, et qui, déterminées par les lois, sont généralement connues [1].

La loi de pluviôse an VIII attribuait la nomination du maire et des adjoints au pouvoir exécutif, et la nomination des conseillers municipaux au préfet, dans les villes de cinq mille âmes et au-dessus.

Augustin de Bray [2], riche négociant, de famille noble, et qui s'était distingué par son dévouement envers la classe ouvrière pendant la famine de l'an III, accepte la mairie d'Amiens. Dans un but d'apaisement, les citoyens qui, depuis dix ans, ont pris l'habitude de se craindre, de se proscrire, peut-être de se haïr, consentent à devenir, au conseil municipal, les agents dociles du gouvernement. Sur l'arrêté préfectoral du 8 prairial an VIII (28 mai 1800) figurent, à côté de quelques hommes nouveaux, des royalistes convaincus : Beaucousin, Cannet-Perdu, Dargent, Jourdain de Thieulloy, Morgan de Belloy, Poujol-Lefort ; des républicains constitutionnels de 1791 : Baudelocque, Le Caron-Crépin, Devisme-Grenier, Laurendeau ; des républicains constitutionnels de l'an III : Delamorlière, Lesellier, Massey, Tondu. Toutefois, si le pouvoir consulaire tend à absorber la vie municipale, « l'opinion unanime des habitants ratifie des choix que l'intérêt général avait visiblement inspirés [3] ».

1. La direction des contributions directes ; la recette générale des finances ; la perception des contributions d'Amiens ; le bureau du payeur général ; la direction des domaines, du timbre et de l'enregistrement ; les deux bureaux de l'enregistrement d'Amiens et la conservation des hypothèques ; la direction des droits réunis ; le bureau de garantie des matières d'or et d'argent ; les bureaux de la loterie ; le bureau de vérification des poids et mesures ; la conservation des eaux et forêts.

2. Le maire d'Amiens signait DEBRAY, bien que la forme exacte de son nom fût DE BRAY.

3. *Arch. mun.* Délib. du 15 pluviôse an IX (4 février 1801). « Quand la commune entière aurait été chargée de former elle-même le Conseil

En raison de la population, qui est de quarante mille âmes [1], le Conseil municipal se compose de trente membres. La plupart appartiennent au grand négoce et tous se recommandent par la modération de leurs sentiments politiques [2].

La situation réclame une active et incessante sollicitude. Les événements des dix dernières années ont porté de graves atteintes aux manufactures, par la répétition de coups accablants [3] ; au crédit, par un agiotage effréné ; à l'esprit public, par l'antagonisme des principes [4]. Personne

municipal, elle n'aurait pu que se rencontrer avec le choix de l'administration supérieure du département. C'est le sentiment unanime de tous nos concitoyens. » Le gouvernement ayant retardé la formation des listes d'éligibilité jusqu'en l'an IX, la municipalité, nommée les 24 floréal et 6 prairial an VIII, le fut en dehors de toute participation du corps électoral.

1. *Arch. mun.* Corresp. D² 1800-1802, reg. 3, 134. Le maire au préfet. Dénombrement opéré par les commissaires de police (22 thermidor an IX):

La ville	32,000 âmes.
Les faubourgs	4,600 id.
La banlieue	3,400 id.
	40,000 âmes.

2. Municipalité de l'an VIII :

Maire : Augustin de Bray. Adjoints : Florimond Leroux ; Leleu ; Soyez-Marchand. Conseillers municipaux : Le Caron-Crépin ; Grenier ; Louis Delahaye ; Massey ; Charles Jourdain, négociant ; Martin Beaucousin, négociant ; Berville, négociant ; Morgan, négociant ; Nicolas Cornet, négociant ; Poujol-Lefort, négociant ; Jourdain de Thieulloy ; Sellier, homme de loi ; Laurendeau, homme de loi ; Becquerel, négociant ; Devismes-Grenier ; Delamorlière, père ; de Bray-Valfresne ; Cannet-Perdu, homme de loi ; Dargent, négociant ; Jean-Baptiste Robert Jourdain ; Tondu, notaire ; François Lamy, négociant ; Gailbaut, négociant ; Baudelocque, notaire ; Blandin ; Gudée, marchand orfèvre ; Abraham Faure, négociant ; Laurent Pinchon, fabricant ; Warmé-Galbaut ; Godart, l'aîné.

3. *Arch. nat.* F¹c III. Somme, 10, an IX. Ancienne cote n° 32. Le préfet au ministre : « La cessation presque totale de la filature de lin, de chanvre, de laine et de coton a répandu la misère... »

4. *Arch. mun.* D⁴ an VIII (1er germinal an VIII), 22 mars 1800. Discours de Quinette aux sous-préfets, le jour de leur installation.

n'est plus apte qu'Augustin de Bray à opérer un rapprochement entre les citoyens divisés, à rassurer les intérêts, à ramener l'ordre dans les finances [1]. L'esprit de modération, les sentiments d'humanité qui distinguent les Amiénois facilitent sa tâche.

La réorganisation du service de la garde nationale, sur laquelle repose la sécurité des citoyens, attire tout d'abord son attention. Au début de la Révolution, les habitants s'étaient armés avec empressement. Les règlements avaient alors pour objet de diriger la bonne volonté et non de la contraindre. Un article de la loi du 29 septembre 1791 portait que « la peine infligée pour le manquement à un service commandé, serait d'être suspendu de l'honneur de servir depuis un jour jusqu'à trois ». Si les bons citoyens conservèrent quelque activité pendant la Terreur, c'était afin de se garantir des excès de l'autorité elle-même. Tel avait été le sentiment qui assura la conduite ferme et assurée de la garde nationale, le dimanche 28 juillet 1793. Le désarmement ordonné par le général Tuncq, sous le Directoire, avait porté à ce point le découragement parmi les officiers et les hommes, que tous les efforts tentés depuis pour rétablir la milice urbaine n'avaient pu aboutir. Augustin de Bray institua une légion provisoire, en attendant que le gouvernement statuât sur la réorganisation générale des gardes nationales [2].

La crise que subissent les finances municipales rend impossible toute espèce d'améliorations [3]. Le budget se

1. *Arch. mun.* Délib. du 9 ventôse an IX (28 février 1801). « Le conseil municipal arrête qu'il sera, en son nom, adressé des remerciements et des témoignages de la plus grande satisfaction au maire, pour le zèle et l'intelligence avec lesquels il a administré. »

2. *Ibidem.* Délib. du 28 pluviôse an IX (17 février 1801).

3. *Ibidem.* Délib. du 26 pluviôse an IX (15 février 1801). Rapport du comité des finances.

solde en déficit. La ville n'entretient ni ses monuments, ni ses ponts, ni ses rues. Elle parvient difficilement à payer ses employés. Les pauvres souffrent d'autant plus de cet état de choses que les revenus de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général ont diminué, à la suite de la vente d'une partie des immeubles et du remboursement en assignats de certaines créances [1]. Le *bureau des pauvres* distribuait, autrefois, de 70 à 80 mille livres par an ; le *bureau de bienfaisance,* créé par la loi du 7 thermidor an V (25 juillet 1797), ne dispose même plus de 20,000 francs ! Les établissements charitables, comme la caisse de secours à domicile pour les pauvres femmes en couches, ont disparu pendant la Révolution [2].

Ce fut afin de venir en aide à la foule des invalides et des indigents que la loi du 3 brumaire an VIII (25 octobre 1799) établit l'*octroi municipal et de bienfaisance.* De nos jours encore, l'octroi garde l'empreinte de son institution première, et jamais il ne grève les denrées indispensables aux pauvres : les éléments du pain, le lait, les légumes, les fruits [3].

Augustin de Bray parvient à doubler les ressources du budget, en quatre années [4].

1. *Arch. mun.* Délib. du 4 pluviôse an IX (15 février 1801). — D'une délib. du 7 ventôse an IX (26 février 1801), il appert que les revenus de l'hospice étaient, au 1er prairial an VII (20 mai 1799), de 62,233 francs, et que les charges s'élevaient au chiffre de 67,790 francs. Rapport sur les affaires générales de la commune, cinquième partie.

2. *La Décade du département de la Somme.* 30 pluviôse an IX.

3. *Arch. mun.* L² an VIII. Octroi de bienfaisance. Avertissement de l'administration municipale d'Amiens sur l'établissement de l'octroi municipal et de bienfaisance. Placard imprimé.

4.

Exercice de l'an VIII.	Recettes . . .	100,939 francs.
	Dépenses. . .	103,968 francs.
Exercice de l'an XII.	Recettes . . .	250,728 francs.
	Dépenses. . .	274,174 francs.

Les hommes ont changé, le sort de la ville change pareillement ; elle participe au mouvement qui entraîne la France et qui semble lui promettre, avec plus de stabilité, une ère de prospérité. Le peuple, qui s'en rend compte, s'abandonne à son ancienne et franche gaîté et pour la première fois depuis trente ans, on le voit prendre part « comme par enchantement » aux plaisirs du carnaval de l'an VIII (mars 1800)[1].

Les fêtes nationales se ressentirent de cet état des esprits. Le Consulat n'en voulut que deux : le 1er vendémiaire (23 septembre), jour anniversaire de la proclamation de la République, et le 25 messidor (14 juillet), jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Tout en secondant de son mieux « les élans et les appareils civiques qui, dans ces fêtes, donnaient au peuple l'idée de sa grandeur »[2], la municipalité se voyait obligée de modérer les crédits qui y étaient affectés[3]. L'allégresse générale se manifestait malgré tout. Les courses de chevaux, les courses à pied et autres jeux renouvelés d'Olympie, remplacèrent alors les réminiscences mythologiques de la période directoriale. Deux circonstances particulières contribuèrent à la réussite des fêtes de l'an VIII.

D'abord, le 25 messidor, la pose de la première pierre du monument destiné à perpétuer, au centre de la place Périgord, la mémoire des citoyens du département morts pour la défense de la Patrie. Nicolas Quinette prononça, à cette occasion, un discours à effet. Exaltant « le grand

1. *La Décade du département de la Somme.* 10 ventôse an VIII (1er mars 1800).

2. *Arch. mun.* Délib. du 24 pluviôse an IX.

3. *Ibidem.* Délib. du 1er jour complétaire an IX.

« Le prix excessif du bled et le défaut de travail ne permettent pas de consacrer la solennité du 1er vendémiaire par des dépenses qui contrasteraient avec la misère publique. »

citoyen Bonaparte, l'homme étonnant, le sauveur de la liberté » ; associant ensuite « aux noms des Desaix, des Joubert, des Hoche, des Dugommier, des Marceau, les noms pris dans tous les rangs et dans toutes les armes », il célébra « ceux moins connus, mais non moins chers à la Patrie, des Amiénois tombés au champ d'honneur ». [1]

La fête du 1er vendémiaire emprunta un éclat particulier à la présence du corps d'armée du général Joachim Murat, qui campait, depuis quelques semaines, aux portes de la ville. Les brigades du général Sarrazin et du général Broussier exécutèrent, ce jour-là, dans les plaines de Dury, un simulacre de combat auquel les populations assistèrent en foule [2].

Le sentiment royaliste était très vivace à Amiens et sur certains points du département. « Nous aurions une Vendée en Picardie, si le tempérament des habitants de ce pays était entreprenant ; tous les autres éléments de la révolte s'y rencontrent, mais le Picard manque d'initiative et d'audace. » L'aveu est du maréchal Jourdan [3].

Les illusions de ceux qui s'obstinaient à voir un Monck dans Bonaparte, et qui voulaient croire qu'il rétablirait

1. *Arch. de la Somme. Z. Fêtes et cérémonies publiques.* État de la dépense faite, en vertu des ordres du préfet de la Somme, pour la pose de la première pierre de la colonne départementale, sur la place de la Concorde de la ville d'Amiens, le jour de la fête du 25 messidor an VIII. — *Discours prononcé par le préfet de la Somme, à l'anniversaire du 14 juillet, en posant la première pierre sur la place de la Concorde, à Amiens.* De l'impr. de Patin et Cie.

2. *Arch. mun.* H 2 an VIII. — *La Décade,* 10 et 20 vendémiaire an IX. Le Camp sous Amiens. Le camp placé « entre *la Bailly* et *la Montagne Jarrette,* depuis les dernières maisons du Petit-Saint-Jean jusqu'au chemin de Saleux, dura du 15 août au 12 octobre 1800. Le chef d'état-major de Murat était le général Berthier.

3. *Arch. de la Somme. Correspondance ministérielle,* an VIII-1815. Lettre du maréchal Jourdan, de vendémiaire an VIII.

Louis XVIII sur le trône de ses pères, ne furent pas de longue durée. Quinette recommande à ses agents de traquer les émigrés : « Transmettez-moi tous les indices qui pourraient faire soupçonner la présence de l'un d'eux dans le département... Je vous déclare, au nom du gouvernement, qu'il ne livrera pas davantage les acquéreurs de biens nationaux aux émigrés, qu'il n'entend livrer la France, elle-même, aux Bourbons. [1] »

Aux yeux du préfet de la Somme, un émigré ne mérite pas plus d'égards qu'un voleur de grand chemin ou un assassin [2]. Le citoyen Alexandre Morgan-Béthune, jeune avocat de beaucoup de talent, ayant été accusé de correspondances royalistes, réputées criminelles, avec le citoyen Alphonse Vaysse de Rainneville [3], cet agent très zélé et très dévoué de la cause monarchique, allié à une famille dont plusieurs membres avaient péri sur l'échafaud révolutionnaire d'Arras, fut arrêté à son domicile de la rue Saint-Denis, et réussit à s'évader de la prison. Aussitôt Quinette et sa police redoublèrent de rigueur. Des patrouilles

1. *Arch. mun.* I² an VIII. *Émigrés.* Le préfet de la Somme à ses concitoyens, aux maires et adjoints des communes, aux sous-préfets. 28 thermidor an VIII (16 août 1800).

Ibidem. Ordre d'arrêter « les nommés Dhoudant et Darcy, ex-gardes du corps en garnison à Amiens, d'Olonne, officier d'infanterie, Deville, Demonchy et d'autres qui, avant le 18 fructidor, se vantaient d'avoir servi à l'armée de Condé, et qui parcourent le département... »

2. *Ibidem.* I² an VIII. 6 septembre 1800. Le préfet au maire. « L'indifférence dans la surveillance des passeports donne lieu à de graves inconvénients pour la circulation des émigrés, des assassins, des voleurs... »

3. *Ibidem.* D² *Corresp.* an VII-an VIII, p. 169 v°. 15 floréal an VIII (5 mai 1800). Le maire au préfet. « Nous vous adressons procès-verbal des mesures générales et particulières prises en exécution de vos trois lettres de ce même jour concernant la personne du citoyen Morgan-Béthune, accusé de conspiration... »

circulaient, le jour et la nuit, sur le rempart ; les portes étaient gardées militairement. En dehors du complot royaliste imputé à Morgan-Béthune, aucune action sérieuse contre les Consuls ne fut découverte ; mais la police, toujours sur le qui-vive, alla jusqu'à interdire la représentation de la tragédie d'*Athalie*, sur la scène du théâtre municipal, dans la crainte de manifestations hostiles [1].

Quinette reconnaît toutefois que la conduite des émigrés placés en surveillance [2] est très circonspecte : « Ils goûtent un repos qu'ils n'ont pas trouvé depuis longtemps et s'occupent à rassembler les débris de leur fortune. » Les prêtres rentrés sont moins paisibles : « Ils forment une corporation par l'uniformité de leurs principes et cherchent à mettre leurs partisans en opposition avec un gouvernement qu'ils ne considèrent pas comme légitime. [3] » Tandis que la police se livrait à ces minutieuses investigations, un événement de la plus haute gravité mit en péril la vie de Bonaparte et l'existence même du gouvernement. Le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), le Premier Consul devait assister à la première audition de *la Création*, d'Haydn. Sa voiture traversait la rue Saint-Nicaise, lorsqu'une épouvantable explosion se produisit. Plusieurs

1. *Arch. mun.* D² *Corresp.* an VII-an VIII, p. 165 v°. 15 floréal an VIII (5 mai 1800). Le maire à la Société dramatique. « Vous ne jouerez pas *Athalie* jusqu'à nouvel ordre. »

2. *Ibidem.* I² an VIII. *Individus en surveillance.*

État des citoyens mis sous la surveillance du maire pour la troisième décade de fructidor an VIII :

Lozé, rue Pavé ; Duplessis, rue Porte-Paris ; Boucher, rue Saint-Leu ; Joiron, rue Porte-Paris ; Rune, rue Porte-Paris ; Correur, place Saint-Firmin ; Créquy, place Saint-Remy ; du Passage ; J.-B^te Dumolin, rue des Sergents ; Senez-Delahaye, rue des Huchers ; Bridelle, ex-prêtre débarqué à Calais.

3. *Arch. nat.* F^1c III. *Somme.* 7. *Ministère de la police générale.* État de situation. Mois de germinal an X (avril 1802).

maisons s'écroulèrent et nombre de personnes furent tuées ou blessées par les projectiles. Aussitôt, dans la France entière, l'émotion résultant de cet attentat se traduisit par de chaleureuses adresses. Voici celle envoyée par les maire et adjoints de la ville d'Amiens :

« Citoyen Premier Consul, la France vous doit la liberté intérieure, la gloire au dehors, l'espérance et la paix ; vous l'aviez déjà délivrée des troubles, des horreurs, de l'opprobre, dont une faction impie et sanguinaire l'avait couverte. Elle respire encore, cette faction odieuse, ennemie de tout gouvernement et de tout ordre social. Elle vient de le prouver par la machine infernale tentée contre votre personne et contre tous les vrais Français. Le souverain arbitre des destinées des nations a fait avorter cet exécrable projet. Il n'est pas un seul bon citoyen, quelles que soient ses opinions politiques ou religieuses, qui n'en rende de sincères actions de grâces et qui ne voie avec reconnaissance, dans cette protection éclatante de l'Être suprême, qu'il vous a conservé pour réaliser les pensées profondes et sublimes qui reposent dans le fond de votre âme noble et juste, et qui assureront notre bonheur d'une manière durable[1]. »

L'attentat de la rue Saint-Nicaise détermina un redoublement de précautions[2] et la tranquillité ne fut pas troublée

1. *La Décade du département de la Somme.* 10 nivôse an IX. Thierry, membre du corps législatif, chargé de faire parvenir cette adresse à Bonaparte, écrit, le 14 nivôse : « qu'il l'a reçue avec sensibilité. Il a manifesté ses sentiments de bienveillance pour nos concitoyens ».

La Décade du département de la Somme a succédé aux Affiches. Commencée le 10 pluviôse an VII, cette feuille, qui paraissait le nonidi de chaque décade, fut d'abord imprimée par Patin et signée par Demanché. Depuis le 10 thermidor an IX, elle fut imprimée et signée par Maisnel fils.

2. *Arch. mun.* D[2]. *Corresp.* 1800-1802 p. 71. 24 nivôse an IX. Le maire au commandant de la garde nationale.

à Amiens. Les rapports quotidiens de la police le constatent [1]. Quelques semaines plus tard, le traité de Lunéville réconciliait la France et l'Autriche. Notre ville célébra, par un banquet civique à la préfecture et une représentation de gala au théâtre, cette paix qui ne devait d'ailleurs amener qu'une joie trompeuse et de fausses espérances [2].

II.

La France qui, peu à peu, recouvrait la tranquillité publique, la sécurité des personnes et des propriétés, aspirait au rétablissement de l'Église dans sa liberté et dans ses droits. Bien que l'impiété étouffât, depuis longtemps, leurs légitimes réclamations, les catholiques constituaient en réalité le peuple. A Amiens, ils étaient 39,850. Il n'y avait que 150 protestants et 6 juifs [3]. Après la paix de Lunéville qui reculait nos frontières jusqu'au Rhin, Bonaparte entendit conclure une autre paix : celle qui rendrait enfin au pays toute sa force en assurant le repos des consciences et l'union dans les familles, la paix religieuse ! Il entama des négociations avec le Saint-Siège.

L'ancienne monarchie avait vu se développer, dans la ville, un clergé séculier et un clergé régulier possesseurs de biens considérables et exerçant une influence prépondérante, résultat de la mission d'assistance publique et d'éducation qui appartenait alors à l'Église. La Révolution s'était montrée injuste, spoliatrice, souvent cruelle, envers

1. *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1800-1802 pp. 71 v° et suiv. Rapports au préfet entre le 24 nivôse et le 22 pluviôse, an VIII. « Les rapports des commissaires de police transmis hier ne dénotent rien d'alarmant. »

2. *Arch. nat.* F[1c] III. Somme 10. Ancienne cote n° 9. 30 pluviôse an IX. Lettre du préfet au ministre de l'intérieur.

3. *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1808-1809, p. 19. 30 avril 1808. Le maire d'Amiens au préfet. État des juifs domiciliés à Amiens. — Rivoire. *Annuaire du département de la Somme.* 1806, p. 84.

la religion catholique, ses prêtres, ses religieux et ses religieuses. Elle avait confisqué, vendu, démoli ou affecté à des usages profanes, vingt-trois couvents, un collège ecclésiastique, un séminaire, un palais épiscopal et sept églises paroissiales, sur les quinze que la piété des siècles avait élevées dans la ville et dans les faubourgs[1]. Le Directoire

1. État des églises et couvents, biens nationaux, en l'an IX.

Églises paroissiales désaffectées.

Vendues. — Saint-Remy, convertie en magasin. Saint-Firmin-le-Confesseur, démolie. Saint-Martin, démolie. Saint-Sulpice, convertie en magasin.

Encore en possession du gouvernement. — Saint-Firmin en Castillon a servi pour fabriquer le salpêtre. Saint-Firmin à la Porte, magasin à fourrage. Saint-Michel, magasin à fourrage.

Couvents d'hommes.

Vendus. — Saint-Acheul. Les Augustins, manufacture de draps. Les Dominicains, démoli. Les Cordeliers, maisons particulières, l'église réservée, Les Minimes, tannerie. Les Capucins, manufacture. Les Prêtres de l'Oratoire, sert de paroisse. Les Carmes, maisons particulières.

Encore en possession du gouvernement. — Saint-Jean des Prémontrés, école centrale. Les Célestins, ancienne abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, palais de justice. Les Feuillants, conseil de préfecture. Le Séminaire, hôpital militaire. Le Collège des Capets, caserne de gendarmerie. Les Frères des Écoles Chrétiennes, maison de détention.

Couvents de femmes.

Vendus. — Les Sœurs-Grises, manufacture. Les Saintes-Claires, manufacture. Religieuses de Saint-Julien, magasins. Les Carmélites, maisons particulières. Les Religieuses de la Visitation, maisons particulières ; église, poste aux chevaux. Le Paraclet, maisons particulières. La Providence, maisons particulières. Le Bon Pasteur, manufacture.

Encore en possession du gouvernement. — Les Ursulines, hôpital militaire. Les Moreaucourt, manutention.

Églises paroissiales conservées.

Dans la ville. — Église Cathédrale. Saint-Jacques. Saint-Leu, Saint-Germain. Chapelle des Cordeliers, devenue église paroissiale Saint-Remy (1795).

Dans les faubourgs. — Saint-Honoré. Saint-Pierre. Saint-Maurice. Saint-Acheul, devenue église de la Neuville et de Boutillerie.

interrompit, il est vrai, la persécution sanglante, mais un régime variable inclinant, tantôt à l'indifférence (1795-1797), tantôt à la rigueur (1797-1799), maintenait les catholiques dans une situation pénible [1].

En remplaçant le serment à la Constitution civile du clergé, qui outrageait la conscience, par une simple promesse de soumission à la Constitution républicaine, le Consulat fit sortir de la retraite où ils se tenaient cachés, ou rentrer en France, un grand nombre de prêtres réfractaires, qui purent librement exercer leur ministère, en se soumettant à la loi.

L'évêque d'Amiens, Mgr de Machault, qui, du fond de l'exil, n'a jamais cessé de diriger les prêtres demeurés fidèles à l'orthodoxie, leur envoie des instructions conformes aux vues du gouvernement. Il estimait que les exigences nouvelles n'étaient préjudiciables ni à la discipline ecclésiastique, ni à la foi [2]. La plupart se soumettent. Il en est cependant qui ne veulent, à aucun prix, pactiser avec la Révolution ; qui, rentrés clandestinement, vivent plus clandestinement encore, car la police les recherche, les emprisonne, puis les bannit [3]. Les prêtres en communauté d'idées avec Mgr de Machault occupent l'église Saint-Jacques, l'église Saint-Germain, la chapelle du ci-devant Oratoire, sous la dénomination du petit Saint-Michel, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, sous le nom du petit Saint-Leu [4].

1. *Arch. nat.* F[1c] III. *Somme.* 9. n° 2. *Corresp.* Le commissaire du Directoire au ministre de l'intérieur. 5 vendémiaire an VIII. « Les prêtres réfractaires qui pullulent dans ce département y font le plus grand mal. J'en ai fait saisir et enfermer cinq. »

2. E. Soyez. *Notice sur les évêques d'Amiens.* p. 330.

3. *La Décade*, an X. N° 20. « Les nommés Aubrelicque, Bertrand et Guilbert, prêtres insoumis, détenus quelque temps au dépôt de mendicité, sont conduits à la frontière par la gendarmerie. »

4. *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* an VII-an VIII p. 190. 13 messidor an VIII. Le maire au préfet. « Je vous transmets les rapports des commissaires de

Les assermentés ou constitutionnels, relevant de l'évêque Desbois de Rochefort, conservent la disposition de l'église cathédrale, de l'église Saint-Leu, de l'église Saint-Honoré.

La municipalité séparait les cultes ; « c'était la meilleure garantie de la décence, de la paix et de l'union [1] ». Ces deux cultes, constitutionnel et réfractaire, étaient divisés par une trop vive animosité, et en même temps l'analogie était trop étroite entre leurs cérémonies, pour qu'une cohabitation matérielle fût possible. Il va sans dire, en effet, qu'il y avait idendité de liturgie et que les offices proprement dits ne différaient point d'une communauté à l'autre. Les dissemblances étaient reléguées dans les affiches où les constitutionnels usaient du calendrier républicain et de la qualification de *citoyen*. Le ton des sermons révélait aussi fréquemment des dissonnances, car les prédicateurs constitutionnels faisaient plus volontiers vibrer la corde patriotique et recommandaient une soumission plus exclusive au gouvernement.

police touchant le citoyen Degove, ci-devant curé de Saint-Leu. Vous y verrez qu'il ne peut y avoir d'inconvénient à faire tomber sur lui les marques d'indulgence du gouvernement. La rentrée de ce curé ne causera aucun trouble. »

Ibidem. Délib. de l'administration municipale du 5 nivôse an VIII. « Vu la pétition des habitants de la rue Saint-Jacques ; vu l'arrêté des Consuls du 7 de ce mois ; ouï le commissaire du gouvernement, l'administration municipale arrête que les pétitionnaires seront libres d'exercer le culte dans cette église. »

1. *Arch. mun.* Délib. du 15 messidor an VIII (4 juillet 1800). Statuant sur la pétition de plusieurs habitants de la paroisse de Saint-Germain, demandant à exercer le culte dissident à des heures différentes de celles autorisées pour le culte orthodoxe, l'administration municipale n'accorde pas : « la concentration de chaque culte dans un édifice distinct, est le moyen le plus efficace pour conserver la paix et l'union dont cette commune a toujours goûté les heureux fruits. »

L'obligation de tenir les portes fermées pendant la célébration des offices [1], et de ne pas faire usage des cloches, subsiste dans toute sa rigueur. On ne tolère aucune manifestation extérieure. Dans une admirable page, Chateaubriand, parlant de son retour à Paris, au printemps de 1800, fait passer en l'âme du lecteur l'impression que lui donnent les tours muettes et les clochers silencieux, qui laissent planer dans l'air le deuil d'un éternel Vendredi-Saint.

Les fidèles se portaient en foule aux offices que célébraient les non-sermentés ; les églises réservées aux assermentés étaient à peu près désertes, et les cultes rivaux voisinaient dans des sentiments de profonde aversion [2].

Desbois de Rochefort, ami personnel de l'abbé Grégoire, qui était un ardent champion de la Constitution civile, rêvait encore un rapprochement, et, dans ce dessein chimérique, il vint à Amiens, au mois d'avril 1800, pour présider un synode auquel il avait convié les prêtres

1. *Arch. mun.* Délib. du 15 messidor an VIII. « Les citoyens qui se réunissent, dans la chapelle du ci-devant Oratoire, laissent la porte ouverte..... Les signes des cérémonies et les costumes sont ostensibles au public..... contravention aux articles 13, 16, 19 de la loi du 7 vendémiaire an IX. » Ordonné que la porte extérieure de cet édifice ne sera pas ouverte pendant la célébration du culte, sous les peines portées par ces articles de loi.

2. *Arch. mun.* D [2] *Corresp.* 1800-1802 p. 63. 4 nivôse an IX (25 décembre 1800).

« *Lettre d'un mari à sa femme ou le petit bout de l'oreille découvert.* A Amiens. De l'imprimerie de Caron-Berquier. an IX. « Depuis que nous sommes ensemble, madame, la paix régnait dans notre petit ménage. Depuis le retour d'Allemagne de votre directeur céleste, vous ne voyez plus en moi qu'un hérétique, un schismatique..... Je suis les principes de certains personnages que vous appelez intrus, usurpateurs.... Votre directeur vous l'a dit, et déjà parce que je ne pense pas comme vous, je vous vois toute changée.. . »

orthodoxes et les prêtres constitutionnels. Ceux-ci répondirent seuls à son appel, et l'assemblée n'eut d'autre résultat que la rédaction d'une adresse au pape Pie VII, adresse empreinte d'une invincible obstination dans l'erreur [1]. Sur ces entrefaites, les pourparlers entamés avec la Cour de Rome ayant abouti, un Concordat fut signé le 15 juillet 1801. Le Concordat rétablissait la religion catholique en France, dans son unité et dans sa hiérarchie, décrétait une nouvelle circonscription des diocèses, garantissait leur droit de propriété aux acquéreurs de biens nationaux, et stipulait qu'en échange l'État doterait l'Église et son clergé. Les édifices anciennement consacrés au culte catholique étaient remis à la disposition des évêques, à raison d'une église par cure et par succursale.

L'impression de soulagement fut générale chez les catholiques, quand ils apprirent que la solution tant attendue s'était précipitée en quelques jours. Leur satisfaction était trop vive pour s'arrêter à des objections de détail. Les articles organiques, destinés à soulever bien des polémiques au XIXᵉ siècle, passèrent presque inaperçus aux yeux d'hommes pressés de jouir de la paix religieuse.

Le diocèse d'Amiens, inscrit dans la bulle *Qui Christi Domini*, donnée le 29 novembre 1801, comprit les départements de la Somme et de l'Oise. Les évêchés de Noyon, de Beauvais et de Senlis disparaissaient, mais l'évêque d'Amiens joindrait désormais à son titre celui d'évêque des églises de Noyon et de Beauvais, dont on ne voulait pas laisser périr la mémoire [2]. Il résultait des dispositions

1. E. Soyez. *Notices sur les évêques d'Amiens*. p. 339.

2. Le 22 août 1822, un bref du pape restreignit aux limites du département de la Somme, le territoire soumis à la juridiction de l'évêque d'Amiens. Le 6 octobre de la même année, la bulle *Paternæ pietatis sollicitudo* replaça l'évêché d'Amiens sous le métropolitain de Reims, et rétablit l'évêché de Beauvais.

concordataires qu'aucun prélat ne serait replacé dans le diocèse occupé par lui avant 1789. Déférant au désir du Souverain Pontife, Mgr de Machault se démit de ses fonctions. Il rentra en France et fixa sa résidence auprès de son frère, qui habitait le château d'Arnouville en Seine-et-Oise [1]. Desbois de Rochefort résigna également sa charge.

Mgr de Villaret [2], nommé à l'évêché d'Amiens le 9 avril 1802, prit possession le 11 juillet. L'ordre et l'appareil du cortège des autorités civiles et militaires et du clergé, qui l'accompagna du palais épiscopal à la cathédrale, eurent un éclat prodigieux [3]. Mgr de la Tour d'Auvergne, récemment nommé évêque d'Arras, reçut le prélat au seuil du monument. Un séjour prolongé dans notre cité, où il exerça le ministère aux plus mauvais jours de la Révolution, lui avait acquis des droits à cet honneur. Nicolas Quinette dit à Mgr de Villaret, en lui remettant les clefs de l'église :

« Monsieur l'évêque, j'ai l'honneur de vous remettre les clefs de l'église confiée à vos soins et à vos vertus.

« En ce jour mémorable, toutes les volontés sont accomplies et tous les désirs sont satisfaits.

« Nommé par le Premier Consul, institué par le Souverain Pontife, vous apportez l'union dans le sacerdoce, la paix dans les consciences, le bonheur dans les familles.

1. E. Soyez. *Notices sur les évêques d'Amiens*, p. 340. Mgr de Machault mourut le 12 juillet 1820.

2. De Villaret, Jean-Chrysostome, né à Rodez, le 27 janvier 1739, chanoine théologal et vicaire général de l'évêque de Rodez, député aux États généraux.

3. *La Décade du département de la Somme*. 30 Messidor an X. Programme de la cérémonie de l'installation de M. l'évêque d'Amiens, pour le 22 messidor an X. Amiens, Impr. Maisnel. — Acte de prise de possession de l'évêché d'Amiens. — Discours de M. l'évêque d'Arras à M. l'évêque d'Amiens, en le recevant à la porte de l'église cathédrale de cette ville où il était chargé de l'installer. — Réponse de M. l'évêque d'Amiens à M. l'évêque d'Arras.

« Votre exemple apprendra à tous que servir Dieu, que servir la Patrie, c'est remplir les premiers devoirs de l'homme et du citoyen. »

Mgr de Villaret fut conduit processionnellement au chœur. Après la lecture des actes officiels qui instituaient le siège épiscopal d'Amiens, on accomplit le rite prescrit pour l'intronisation du prélat, qui célébra la messe suivie du chant du *Te Deum*. Rendant compte de la solennité qui avait attiré, dans l'enceinte et aux abords de la Cathédrale, une foule que Rivoire estime à plus de dix mille personnes, l'organe officiel de la préfecture ajoute : « Le jour du 11 juillet 1802 peut être mis au nombre de ceux qui ont signalé le triomphe de la Foi. L'allégresse était générale ; les partis avaient oublié leurs divisions. »

Le même acte qui érigea, dans la Cathédrale, un chapitre composé de deux vicaires généraux et de huit chanoines recrutés parmi les dignitaires de l'ancien clergé des églises d'Amiens, de Beauvais, de Noyon et de Senlis, institua autant de cures concordataires qu'il y avait de cantons. Aux quatre cantons, ou arrondissements de justice de paix d'Amiens, correspondirent les quatre cures de Notre-Dame, de Saint-Germain, de Saint-Leu et de Saint-Jacques. Le tableau des succursales ne fut approuvé que le 23 avril 1803 [1]. Tous les oratoires domestiques

1. *Arch. de la Somme*. V. *Documents généraux*. — Copie signée *Quinette, J. Chris*. évêque, *Portalis*.

État des cures et des succursales des quatre cantons d'Amiens, approuvé le 3 floréal an XI.

Canton Nord. — *Cure* SAINT-LEU ; succursales : *Allonville* (Rivery-le-Petit, Cardonnette), *Poulainville*, *Saint-Pierre*.

Canton Sud-Est. — *Cure* NOTRE-DAME ; succursales : *Saint-Remy (intra muros)*, *Camon* (Rivery-le-Grand, La Motte-Brebière), *Cagny* (Boutillerie), *Longueau*, *Saint-Acheul* (La Neuville).

Canton Sud-Ouest. — *Cure* SAINT-JACQUES ; succursale : *Pont-de-Metz* (Petit-Saint-Jean).

provisoirement installé dans une maison du cloître Saint-Nicolas, ensuite dans l'ancien collège des jésuites, car ce n'est qu'en 1817 qu'il fut réintégré dans les bâtiments construits, à cet usage, sous l'épiscopat de Mgr de la Motte.

Les édifices religieux souffraient beaucoup du défaut d'entretien ; la cathédrale plus que tout autre. Un maître couvreur, nommé Bruno Vasseur, avait, il est vrai, spontanément entrepris et sans espoir d'être jamais indemnisé de ses peines, les réparations les plus urgentes, mais le zèle de cet homme généreux ne pouvait suppléer aux ressources pécuniaires que le chapitre consacrait naguère à l'entretien et à l'embellissement du monument. Mgr de Villaret prescrivit une quête dans toutes les paroisses du diocèse, pour subvenir aux travaux de consolidation devenus indispensables. La quête produisit peu. Les temps étaient durs et la plupart des églises sollicitaient, d'une façon non moins pressante, les aumônes des fidèles : ce n'est qu'en 1805 que l'on commença les travaux, la loi du 18 germinal an XI (8 avril 1803) ayant mis formellement l'entretien des cathédrales à la charge des départements. [1]

La réorganisation du culte des églises réformées suivit de près le Concordat. Très nombreux sur certains points du département, les protestants ne l'étaient pas à Amiens. Un décret du 7 fructidor an XII (25 août 1804) y autorisa cependant l'établissement d'une maison de prières et, l'année suivante, fut institué un consistoire composé de douze membres, pour les arrondissements d'Amiens, d'Abbeville et de Doullens [2].

1. Georges Durand. *Monographie de l'église Notre-Dame cathédrale d'Amiens*. T. I, pp. 156 et suiv.

2. Rossier. *Histoire des Protestants de Picardie*. Appendice d'après Rivoire. *Annuaire du département de la Somme* pour l'année 1806.

III.

William Pitt, l'implacable ennemi de la France, venait d'abandonner le pouvoir en Angleterre, au moment où Bonaparte manifestait l'intention de jeter une armée d'invasion de l'autre côté du détroit. Lord Addington, qui lui succéda, consentit à entamer avec le gouvernement consulaire des pourparlers qui aboutirent à la signature, à Londres, le 1er octobre 1801, des préliminaires de la paix que les deux nations souhaitaient avec une ardeur pareille. Les Consuls attendaient le résultat des négociations au château de la Malmaison [1]. Ils le firent aussitôt connaître à Paris et à tous les départements. Le 3 octobre, à la chute du jour, le canon retentissait à Amiens, ainsi qu'il était d'usage lorsque l'on apprenait quelque événement heureux. Chacun s'enquiert du motif de ces bruyantes détonations. Les plus empressés courent à l'hôtel de la préfecture. Quinette venait de recevoir la bonne nouvelle, qui se répand rapidement. La ville éclate en transports de joie. La paix avec l'Angleterre, c'était la paix consolidant le repos de l'Europe ; la paix ouvrant le monde entier à l'essor de notre industrie locale ! [2]

Il avait été décidé que les plénipotentiaires des nations intéressées — la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et la République Batave — se réuniraient à Amiens, point intermédiaire entre Londres et Paris, afin de rédiger

1. *La Malmaison,* château dépendant de la commune de Rueil, à 12 kilomètres de Versailles.

2. MARTIN PHILIPPSON. *La paix d'Amiens et Napoléon Ier.* — *Revue historique,* 1901. I. p. 318. — THIERS. *Histoire du Consulat et de l'Empire.* T. III, pp. 185, 426. — *La Décade de la Somme. 10 germinal an X.* — *Arch. de la Somme. Z. Fêtes et cérémonies publiques. Congrès d'Amiens.* — Décret du 18 vendémiaire an X. *Arch. nat.* AF IV. Plaquette 246.

le traité définitif. Le Premier Consul désigna, pour représenter la France au Congrès d'Amiens, son frère, Joseph Bonaparte [1], que l'aménité de ses manières et la douceur de son caractère rendaient très apte au rôle de pacificateur.

Il avait signé la paix avec l'Amérique, à Mortefontaine, et la paix avec l'Autriche, à Lunéville. Le privilège de signer la paix avec l'Angleterre, à Amiens, lui revenait en quelque sorte de droit.

Le cabinet britannique fit choix de lord Cornwallis [2], l'un des personnages les plus considérés du royaume, officier respectable, très expert au métier des armes, mais peu versé dans la science diplomatique. Cornwallis avait commandé en chef aux Indes et èn Amérique. Il avait été gouverneur général du Bengale et vice-roi d'Irlande. C'était un beau vieillard, d'une figure noble, ayant des manières ouvertes et de la bonhomie.

L'ambassadeur de S. M. catholique la reine d'Espagne fut le chevalier d'Azarra [3], ami personnel du Premier Consul, protecteur éclairé des arts, que lui-même cultivait avec succès. Il avait déjà rempli d'importantes missions à Rome, à Paris, à Florence.

Le représentant de la République Batave, le citoyen Schimmel-Penninck [4], avocat à Amsterdam, était président

1. Joseph Bonaparte, né à Corte, le 7 juin 1768, frère aîné du Premier Consul, devint roi de Naples (1806), puis roi d'Espagne (1808), où il ne régna qu'à l'abri des baïonnettes françaises. Mort à Florence le 28 juillet 1844.

2. Charles Cornwallis, né le 31 décembre 1738, mort le 5 octobre 1805 à Ghaze, province de Bénares.

3. José Nicolas d'Azarra, né à Barbanalès, en Aragon, le 23 mars 1731, mort à Paris, le 26 janvier 1804.

4. Rutger Jean Schimmel-Penninck, né à Deventer, le 31 octobre 1761, mort à Amsterdam, le 13 février 1825.

de la municipalité de cette ville [1]. Mmes Bonaparte et Schimmel-Penninck accompagnaient leur mari.

Les négociations entamées avec divers États, et non encore achevées, ayant été activées, le gouvernement consulaire n'attendit même pas les ratifications du congrès projeté, pour célébrer une grande fête de la paix. Elle fut fixée au 18 brumaire, jour anniversaire du coup d'État qui avait transformé la situation de la France. Lord Cornwallis se rendit à Paris pour cette fête, qui dépassa en magnificence ce que l'on avait encore vu. Il était de retour dans notre ville le 1er décembre, précédant Joseph Bonaparte de quelques heures. Lord Broome, son fils, et le colonel Singleton, son gendre, l'accompagnaient. Le chevalier d'Azarra et Schimmel-Penninck n'arrivèrent que le mois suivant. On attendait un ministre du Portugal qui ne vint pas.

Pour ces grands personnages et pour leur suite, le gouvernement avait loué les demeures les plus confortables de la ville, somptueusement meublées avec les réserves du garde-meuble de Paris. Lord Cornwallis s'installa, rue

1. *Arch. de la Somme. Z. Congrès d'Amiens.* État des personnages composant les missions :

Légation d'Angleterre : lord Cornwallis, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique ; Merry, secrétaire de la légation ; Moorre, secrétaire attaché à la légation ; le lt-colonel Nigthtinghal ; le lt-colonel Littlehalles.

Légation de la République française : Joseph Bonaparte, ministre plénipotentiaire de la République française ; Dupuis, secrétaire de la légation ; Portalis, attaché à la légation ; Rœderer, attaché à la légation ; Menneval, secrétaire particulier de Joseph Bonaparte ; Nettement, interprète de la légation.

Légation d'Espagne : le Chev d'Azarra, ministre plénipotentiaire de S. M. catholique ; le Chev de Castillo, secrétaire de la légation ; de Gomès, attaché à la légation.

Légation de la République batave : Schimmel-Pennink, ministre de la République batave ; Sminaert, secrétaire de la légation ; Decemps, attaché à la légation ; Van Leyden, attaché.

MÉDAILLE





FRAPPÉE A L'OCCASION

DE LA

PAIX D'AMIENS

6 germinal an X

Saint-Jacques, chez M. Ladame; Joseph Bonaparte, rue Porte-Paris, chez Mme de Folleville; d'Azarra, rue des Jacobins, chez M. de Bray-Valfresne; Schimmel-Penninck, rue Neuve, chez M. Morgan de Frucourt.

Il importait d'inspirer aux négociateurs une très haute idée de la France. Le Premier Consul voulut que tout se passât dans le plus pompeux appareil. Le 4e régiment de dragons, commandé par le colonel Wattier, et quatre compagnies de grenadiers, nouvellement équipées, firent le service d'honneur. La lecture de la correspondance échangée entre le ministre des relations extérieures, le préfet de la Somme et le maire de la ville d'Amiens, dénote l'affolement de ces fonctionnaires obligés de pourvoir, en quelques semaines, à la décoration de l'Hôtel de ville, à la mise en état des pires endroits de la route de Calais à Amiens et d'Amiens à Paris, à l'embellissement des abords et des promenades de la ville, à l'assainissement sommaire de certains quartiers [1].

1. *Arch. de la Somme. Z. Fêtes et cérémonies. Congrès d'Amiens.* « État par aperçu de la dépense faite à l'Hôtel de ville d'Amiens, lieu désigné pour la tenue des conférences du Congrès, et dans les maisons occupées par les ministres plénipotentiaires.

Dépenses	à l'Hôtel de ville	6,683 fr.	40
id.	dans la maison du ministre de France.	13,713	70
id.	dans la maison du ministre d'Angleterre.	13,800	»»
id.	dans la maison du ministre batave . .	2,000	»»
id.	dans la maison du ministre d'Espagne.	2,000	»»
id.	dans la maison du ministre de Portugal.	2,000	»»
		40,197 fr.	10
	Réduction d'un dixième sur les mémoires.	4,019	71
		36,177 fr.	39

Le chiffre des loyers payés pour les immeubles occupés pendant deux mois fut de 18,400 francs. (Lettre du préfet au ministre des relations extérieures, du 22 germinal an X (10 avril 1802).

Arch. mun. D[2] *Corresp.* 1800-1802, p. 157 v°.

à Versailles, garnissaient les murailles, et parmi ces tableaux, des Boucher, un Vien, des Van Loo. Quelques-uns étaient appropriés aux circonstances : l'*Auguste faisant fermer les portes du temple de Janus*, par exemple. Des pendules empruntées au mobilier du château de Versailles ornaient les cheminées.

Tout le temps que durèrent les conférences, il y eut des fêtes à l'Hôtel de ville, des représentations au théâtre, par une troupe d'élite engagée pour la circonstance [1], des réceptions à la préfecture [2] et chez les ministres plénipotentiaires, qui tenaient grand état de maison. Schimmel-Penninck donnait fréquemment des thés, dont sa femme et sa fille, « jeune personne de seize ans, remarquable par sa candeur et sa modestie », faisaient les honneurs [3]. Le faste de lord Cornwallis étonna les Amiénois. La vaisselle en or massif dont il se servait est restée légendaire. Chaque jour il se promenait à cheval sur la route de Paris, ou se rendait à Picquigny, dans une berline attelée de six chevaux, précédée de plusieurs courriers, et les passants se

VERDIER ; un paysage, CÉSAR VAN LOO ; une mère spartiate faisant jurer à son fils de défendre la patrie, BOUCHER ; la Sybille, tapisserie, d'après LE DOMINICAIN ; Christophe Colomb, tapisserie, d'après Fd BOL ; Ulysse chez Circé, LAGRENÉE ; deux paysages, LACROIX ; deux paysages, LE MOINE.

1. *Arch. mun.* D [2] *Corresp.* 1800-1802 p. 174 vo. Le maire au préfet. 21 ventôse an X. « Les comédiens, dans le désir d'être agréables aux membres du Congrès, ont eu l'idée de donner des pièces abandonnées depuis longtemps.... Je les engage à faire reparaître quelques-unes des belles tragédies de Corneille et de Racine... » — 2 brumaire an X. Le préfet au citoyen Georges Weimer. « Il doit y avoir à Amiens, au moins pendant la durée du Congrès, une troupe qui puisse offrir aux plénipotentiaires de bonnes pièces bien jouées. »

2. *Ibidem*. Invitations faites par le préfet aux membres de légations et à leurs familles, pour venir prendre le thé à 7 h. 1/2, le 5 pluviôse an X (25 janvier 1802).

3. DE MENNEVAL. *Mémoires*. T. II p. 101.

découvraient avec respect devant ce vétéran des armées britanniques [1].

Les pouvoirs furent échangés les 3 et 4 décembre. Les conférences commencèrent le 5. On discuta sur la langue diplomatique à adopter, question toujours réservée dans les Congrès. Cornwallis écrivait et parlait le français ; il maintint toutefois son droit d'employer, selon les convenances, la langue anglaise. Les préliminaires de Londres avaient posé les bases du traité. Il semblait que le travail des plénipotentiaires dût être très court, et pourtant les conférences se prolongèrent pendant de longues semaines. « Signez, écrivait le Premier Consul à son frère, signez, car après Londres il n'y a plus de question sérieuse à débattre. »

Le 6 mars, un projet approuvé par Bonaparte fut communiqué à lord Cornwallis. On tomba enfin d'accord et le traité fut signé en minute, le 25. L'Angleterre gardait Ceylan et la Trinité. Elle restituait les autres colonies de la France. L'intégrité de la Porte était garantie. L'île de Malte était rendue à l'Ordre de Malte, sous la garantie des grandes puissances. Georges III abandonnait les fleurs de lys dans l'écusson royal et le titre de roi de France, que ses prédécesseurs portaient depuis la guerre de cent ans.

Le samedi 27 mars 1802 est une date mémorable dans les fastes de notre histoire amiénoise. Ce jour-là, à onze heures du matin, les plénipotentiaires se rendent en grand gala à l'Hôtel de Ville, escortés par un peloton de cavalerie. Le 4e régiment de dragons et les compagnies de grenadiers du service d'honneur occupent les abords du palais du Congrès. A l'arrivée des ministres, les troupes présentent les armes, le canon tonne, le bourdon du beffroi répand sur la ville en fête ses larges flots sonores, mêlés à la note

1. Société d'Émulation d'Abbeville. *Bulletin*. 1898 n° 4 p. 409. Notes écrites par Bonnard et Montigny, notaires à Picquigny.

joyeuse du carillon de toutes les églises, les clairons sonnent, les tambours battent aux champs. La scène est saisissante !

Augustin de Bray et ses adjoints, dans le costume d'apparat que leur a donné le récent arrêté de messidor [1], se tiennent au bas du grand escalier et conduisent successivement à la salle du Congrès lord Cornwallis, Joseph Bonaparte, d'Azarra et Schimmel-Penninck, qui paraissent au balcon. La foule les acclame.

Après un certain temps consacré à la revision des instruments du traité, les portes qui, de la salle du Congrès, donnent sur le grand salon, s'ouvrent vers deux heures et tout ce qu'Amiens compte de notabilités est admis au spectacle grandiose de la réconciliation, à la face du monde, des deux plus grandes nations de l'univers. Les plénipotentiaires apposent leurs signatures, puis s'embrassent aux applaudissements de l'assistance transportée de joie, aux acclamations de la multitude qui a envahi les abords « du palais du Congrès », et qui ne se lasse pas de crier : *Vive la paix, Vive Bonaparte, Vivent les Ministres !* Le soir la ville est brillamment illuminée. L'allégresse est au comble.

Lord Cornwallis partit pour Londres le lendemain, laissant de larges aumônes aux pauvres de la ville. Il craignait que son gouvernement n'approuvât pas les facilités de rédaction auxquelles il avait cru devoir consentir, et jugeait sa présence à Londres nécessaire pour assurer la ratification du traité.

Amiens, plus que toute autre cité manufacturière, pouvait croire au relèvement de son commerce, sous l'empire du

1. *Arch. mun.* K[1] an VIII. — Arrêté des 17 floréal et 8 messidor an VIII.

Le maire : habit bleu complet, boutons d'argent ; triple liseré uni brodé d'argent au collet et aux parements. Chapeau à la française avec bouton et ganse d'argent. Ceinture rouge à franges tricolores. Epée.

Les adjoints : même costume avec deux liserés brodés. Ceinture rouge à franges blanches.

régime prohibitif décrété contre les marchandises anglaises, aussi Joseph Bonaparte y recueillit-il, pendant son séjour, des témoignages non équivoques de la gratitude publique. Il se montra fort charitable, très accessible à tous.

L'heureuse issue du Congrès excita en France une joie délirante. Il semblait qu'un avenir de concorde et de bonheur s'ouvrît pour l'humanité tout entière, et si le traité ne provoqua pas le même enthousiasme en Angleterre, il y rencontrait un assentiment général. Dix-neuf médailles allégoriques, de types différents [1], ont été frappées afin de perpétuer le souvenir de la *Paix d'Amiens* qui fut également célébrée dans une remarquable estampe gravée par Le Beau, d'après Nodet.

« Certes l'heure était belle, écrit M. Albert Sorel [2], mais, pour que la paix d'Amiens durât, il eût fallu que l'Europe lui reconnût un caractère que n'avait présenté aucun des traités précédents : ni celui de Nimègue, ni celui de Ryswick, ni ceux d'Utrecht, d'Aix-la-Chapelle et de Paris, ni les derniers, ceux de Campo-Formio et de Lunéville. Il aurait fallu une France, encore exaltée de sa Révolution, refrénant tout à coup et apaisant les passions qui la poussaient, depuis dix ans, à déborder sur l'Europe. Il aurait fallu une Angleterre cessant d'être anglaise, exclusive et acharnée, pour se faire cosmopolite avec délices, ne disputant plus l'empire sur la Méditerranée et la souveraineté des mers. Il eût fallu engourdir cette Angleterre surabondante de force, d'activité, avec ses traditions, ses passions, son orgueil, ses banques, ses mines, ses fourneaux, ses milliers d'émigrants, ses flottes. Il eût fallu une autre Europe, une autre France, d'autres peuples, d'autres gouvernements ! »

1. Bramsen. *Médailler Napoléon le grand*, Copenhague 1904. N°s 194 à 212. — Voir le tableau de Ziegler, au Musée de Picardie.

2. Albert Sorel. *L'Europe et la Révolution Française*. VIme partie, pp. 186 et suiv.

CHAPITRE II.

LE CONSULAT A VIE.

2 Août 1802 — 18 Mai 1804.

I. Acceptation de la Constitution de l'an X. — Visite du Premier Consul ; arrivée et séjour. — La place de guerre déclassée. — Industrie et commerce. — II. **Instruction publique.** — Enseignement primaire et enseignement secondaire. — La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802). — Le lycée. — Faculté des lettres. — École pratique de santé. — Congrégations enseignantes. — III. **Lettres et Sciences.** — Sociétés savantes. — L'Académie. — Mouvement scientifique. — Delambre et Duméril. — Charles Nodier. — IV. **Arts.** — Jacques Rousseau. — Les arts sont négligés. — École de dessin. — Mlle Cornet, Mlles Lamy et Henri Bourgois.

I.

La puissance de Bonaparte se fortifiait tous les jours. Il n'y avait pas encore deux ans qu'il avait été investi du Consulat, lorsqu'un sénatus-consulte prorogea de dix ans cette magistrature populaire. La Nation invitée ensuite à se prononcer sur la question : *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie,* répondit affirmativement par quatre millions de suffrages. Il y eut, à Amiens, vingt-et-un registres ouverts pour recueillir les votes. Quatre ont disparu. Sur les dix-sept encore existant, nous relevons 902 *oui* et un seul *non,* signé d'un ouvrier sayetier nommé Joachim Tirard. Augustin de Bray, donnant l'exemple de l'empressement à ratifier le sénatus-consulte, fit suivre son adhésion de ces mots : *je vote pour dix fois dix ans.* L'ingérence du préfet et le pressant appel adressé par lui à ses administrés, ne suffisent point à expliquer l'accroissement des votants, qui

furent bien plus nombreux que lors du plébiscite sur l'acceptation de la Constitution de l'an VIII. La paix d'Amiens, qui semblait clôturer à jamais une sanglante période de dix années de guerre, a été pour beaucoup dans ce résultat. De plus, beaucoup de royalistes, qui s'étaient abstenus deux ans auparavant, votèrent cette fois en reconnaissance de l'amnistie partielle qui venait d'être accordée aux émigrés. Enfin, le clergé, satisfait du Concordat, avait été un excellent agent électoral. L'arrondissement d'Amiens donna 4,612 *oui* et 7 *non* ; l'ensemble du département : 19,228 *oui* et 25 *non* [1].

Le décret organique du 16 thermidor an X (4 août 1802), que les historiens désignent sous le nom de Constitution de l'an X, accordait à Bonaparte des droits encore plus étendus. Il rétablit un semblant de souveraineté nationale, par l'abolition des listes d'éligibilité et l'établissement d'une assemblée de canton, d'un collège électoral d'arrondissement et d'un collège électoral de département [2].

L'assemblée de canton, formée de l'universalité des

1. *Arch. nat.* F[1c]. *Somme.* 1. n° 21. *Manifeste du préfet de la Somme aux électeurs.* Placard impr. — *Ibidem.* B II. 626 B. *Consulat à vie.* an X. État indicatif des autorités constituées et fonctionnaires publics de l'ordre judiciaire, à Amiens, qui ont adressé au ministre de la justice leurs registres de votes affirmatifs et négatifs sur la question : *Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie?* — *Arch. mun.* I[2] an X. État par arrondissement des votes émis dans le département de la Somme.

2. *Arch. nat.* F[1c]. *Somme.* 1. an XI. *Esprit public, élections.* Liste des membres qui composent le collège électoral du département de la Somme.

L'assemblée de canton élisait deux candidats pris sur la liste des cent plus imposés, pour chacune des places du conseil municipal. Le préfet choisissait l'un des deux.

Le collège d'arrondissement nommait aussi deux candidats pour chacune des places du conseil d'arrondissement, et le collège du département deux candidats pour chacune des places du Conseil général. Le Premier Consul choisissait l'un des deux.

citoyens, âgés de vingt-et-un ans et domiciliés depuis un an, choisissait : 1° les membres du collège électoral d'arrondissement, sans distinction de cens ; 2° les membres du collège électoral du département, parmi les six cents plus imposés. Le régime démocratique se trouvait ainsi tempéré par le régime censitaire. Les membres des deux collèges étaient nommés à vie. Des élections complémentaires ne devant avoir lieu que si les deux tiers disparaissaient, les élections faites dans les assemblées de canton, en l'an XI, sous l'impression favorable résultant du Concordat et de la paix d'Amiens, servirent pour toute la durée du Consulat et de l'Empire. Elles affectèrent ici un caractère très prononcé de réaction ; parmi les Amiénois nommés membres du collège électoral du département, on est surpris de rencontrer, déjà, des hommes qui avaient affirmé leur dévouement à la royauté des Bourbons, sous Louis XVI : le chevalier de Gorguette d'Argœuves et Jourdain de l'Eloge, en compagnie de Dargent et de Daveluy, qui professeront les mêmes sentiments, sous Louis XVIII. Il y eut donc encore, de 1802 à 1814, des élections et des élus ; concession apparente faite à l'esprit d'indépendance.

Les Amiénois se montraient impatients de contempler les traits de l'homme extraordinaire, âgé seulement de trente-trois ans et déjà parvenu au faîte de la puissance. Le Premier Consul s'étant arrêté à Beauvais, au retour d'une excursion sur le littoral de la Seine-Inférieure, au mois de novembre 1802, y reçut une députation composée du maire d'Amiens et de MM. Becquerel, Laurendeau, de Bray-Valfresne et Morgan, venus « lui apporter le témoignage de l'amour de leurs concitoyens » et solliciter la faveur de sa visite [1].

1 *Arch. mun.* Délib. du conseil municipal du 14 brumaire an XI (5 novembre 1802). — *La Decade du département de la Somme.* 30 brumaire an XI.

« Je verrai avec plaisir la ville d'Amiens, leur dit Bonaparte. Elle est intéressante par son industrie. Elle l'est surtout par le bon esprit de ses habitants. Je la compare à une grande famille qui a toujours été unie, parce que ses enfants sont bons. »

Les événements l'amenèrent plus tôt qu'il ne le croyait peut-être.

L'industrie locale commençait à ressentir les bienfaits de la paix d'Amiens ; l'activité et le perfectionnement des manufactures ramenaient à notre commerce la supériorité qu'une longue suite de calamités avaient donnée à ses rivaux, lorsque la lutte s'engagea de nouveau entre la France et l'Angleterre (mars 1803). Pour triompher d'un ennemi dont il mesure exactement la puissance, Bonaparte ne recule pas devant les plus graves résolutions. En même temps qu'il interdit le commerce anglais dans tous les ports de l'Europe où la volonté de la France peut exercer une influence dominatrice, il ordonne la formation d'une grande armée sur les côtes de la Manche. Les départements et les villes votent à l'envi des canons et des bateaux pour la flottille destinée à transporter cette armée par delà le détroit. Les ports de Boulogne, d'Étaples, d'Ambleteuse, deviennent le centre d'armements prodigieux et, de Brest à Flessingue, tous les chantiers sont en pleine activité. Le conseil municipal d'Amiens prend l'initiative d'une souscription patriotique dont le produit sera affecté à la construction, dans les chantiers de Saint-Valery, de plusieurs chaloupes canonnières et de bâtiments de transport [1].

Rien n'égale l'activité de Bonaparte. Il visite les côtes de

1. *Arch. mun.* Délib. du 22 prairial an XI (11 juin 1803). Discours du maire d'Amiens sollicitant le vote d'une souscription pour les chaloupes canonnières. Les souscriptions étaient de cent francs, en actions divisibles par moitiés et par quarts. — *Bulletin de la Somme.* an XI. N° 15.

la Manche, il ordonne de fortifier le littoral, il rassemble des troupes, il apparaît à l'improviste là où il est le moins attendu. C'est ainsi que la ville d'Amiens apprend, le 1er messidor an XI (20 juin 1803), que le Premier Consul entreprend un voyage dans les départements du Nord, et qu'il arrivera sous peu de jours. Une véritable fièvre s'empare aussitôt des habitants, qui veulent accueillir en triomphateur celui dont la popularité grandit progressivement avec le bien-être social, la bonne administration et les lois utiles. Aussitôt « les cœurs s'enflamment, rien qu'à la pensée d'exprimer à Bonaparte la reconnaissance et l'amour qui lui sont dus[1]. »

Dans la prévision de cette visite toujours possible, une garde d'honneur avait été organisée. Elle se composait d'un escadron de cavalerie, commandé par M. Morgan de Frucourt, et d'une compagnie d'infanterie, sous les ordres de M. de Saisseval. Les jeunes gens de la ville et des environs qui en faisaient partie s'étaient équipés à leurs frais. La municipalité avait remis un sabre d'honneur et une chabraque aux cavaliers. Ceux-ci portaient l'habit bleu de roi à la française avec boutons jaunes, le gilet blanc, le pantalon bleu et la botte courte. Ils étaient coiffés du chapeau à la française rehaussé d'un plumet blanc. Les officiers et sous-officiers étaient MM. Marié de Toule, Acloque, de Saisseval, de Pissy, Gorjeon de Verville, Gentil, Beaucousin (cavalerie) ; de Bray, Hesse, Chenet, Herbet, de Bonnaire (infanterie). Le Premier Consul et Mme Bonaparte venaient du

1. *Arch. de la Somme*. Z. *Fêtes et cérémonies publiques*. Voyage du Premier Consul dans le département. — Liasse. État général de la dépense relative à la réception du Premier Consul. — *Arch. mun.* Délib. du 19 floréal an X (9 mai 1802), et *Corresp.* D² 1800-1802. p. 146 v°. — *Bulletin de la Somme*. 10 et 20 messidor an XI. — *Mémoires de Mme de Rémusat*. T. I. p. 238. — G. Stenger. *La Société française pendant le Consulat*.

château de Mortefontaine, résidence de Joseph Bonaparte. Leur suite se composait de deux généraux de brigade, de trois aides de camp et de deux dames d'honneur, Mmes de Talhouet et de Rémusat. Le préfet se rendit, le 25 juin, à la limite du département pour les recevoir. Le voyage fut une marche triomphale. Les maires des communes voisines de la route apportaient le témoignage de leur admiration pour Bonaparte. Les enfants semaient des fleurs sur le chemin. Un peuple immense avait envahi l'esplanade de la porte Noyon, au-dessus de laquelle une pyramide portait cette inscription :

PAIX D'AMIENS — VI GERMINAL AN X
AU RESTAURATEUR DE LA PATRIE
LA VILLE D'AMIENS RECONNAISSANTE

Vers six heures du soir, un bruit confus de fanfares et de vagues clameurs s'élève dans le lointain, grandit, s'approche. Bientôt apparaît, précédé et suivi de chasseurs à cheval et escorté par la garde d'honneur, le carrosse dans lequel se trouvent Bonaparte et son épouse, Nicolas Quinette et Mme de Rémusat. Le cortège, composé de trois voitures, s'arrête à peu de distance des remparts. Augustin de Bray présente les clefs de la ville au Premier Consul et lui souhaite la bienvenue :

« Citoyen Premier Consul,

« Lorsque les Français, par un vœu libre et solennel, vous ont appelé au gouvernement suprême de la République, tous vous ont juré soumission et respect. Ce serment, citoyen Premier Consul, je le réitère au nom de mes concitoyens, en vous présentant les clefs de la ville d'Amiens. »

Puis se tournant vers la foule :

« Vous voyez, citoyens, le premier magistrat de la République ! C'est lui qui, sur le pont de Lodi, brava la foudre

qui vous menaçait : c'est lui qui porta l'orgueil du nom français jusqu'aux sources du Nil ; c'est encore lui qui fixa les destinées de la France dans les champs de Marengo ; c'est lui enfin qui ramena parmi nous la paix et l'abondance. Tous ses jours sont consacrés au bonheur de la France.

« Crions tous, criez avec moi : Vive le Premier Consul, Vive Napoléon Bonaparte. »

On crie : *Vive la paix ! Vive le Premier Consul ! Vive le sauveur de la France !* « L'entrée à Amiens ressemblait à une féerie, a dit Hortense de Beauharnais, femme de Louis Bonaparte. Cette ville pavoisée et fleurie ; ce peuple en délire entourant la voiture de Bonaparte, à laquelle les hommes voudraient s'atteler ; ces jeunes filles vêtues de blanc, jonchant le chemin de pétales de roses, et, dominant la sonnerie des cloches et le tonnerre des canons, les acclamations poussées par des milliers de voix ; tout cela était enivrant ! »

Une jeune personne de quatorze ans, grisée par l'enthousiasme qui éclate, fend tout à coup la foule, se précipite vers le Premier Consul, suffoquée par l'émotion, en proie à une violente crise de larmes, et balbutie ces mots : *Bonaparte, Bonaparte, ah ! je vous aime bien !* Ce naïf hommage toucha le grand homme, qui aimait à le rappeler. Il en parla plusieurs fois à Sainte-Hélène[1].

Pour se rendre à la préfecture, le cortège passe, à l'extrémité de la rue des Trois-Cailloux, sous un arc triomphal décoré d'images allégoriques et de devises ingénieuses, semées parmi les trophées d'armes alternant avec les drapeaux des principales nations du monde, l'Angleterre exceptée. Le soir, tout s'illumine comme par enchantement. Emblèmes, inscriptions, rayonnent dans la nuit.

1. D'Arjuzon. — *Madame Louis Bonaparte*, p. 147.

Un transparent représente le vaisseau de la République voguant à pleines voiles et, sur l'horizon, une étoile avec ces mots : *Elle éclaire et dirige la France*. Au-dessous d'une barque pontée et prête à appareiller : *Un bon vent et trente-six heures*.... Des inscriptions, il y en a partout et de tous les genres, d'héroïques, de sentimentales, de naïves !

Le 26 juin, qui était un dimanche, le Premier Consul sort à cheval de grand matin, fait le tour des remparts et inspecte rapidement les environs de la place. A midi, il assiste à la messe. A deux heures, commence le défilé des autorités. Augustin de Bray et le conseil municipal remettent à Bonaparte le présent jadis usité à l'entrée des rois : quatre cygnes, qui portent au cou des médaillons d'argent sur lesquels se lisent les noms de *Lodi, Arcole, Marengo, Amiens*. Ensuite « le génie dont c'est la destinée d'être forcé à vaincre » s'entend proclamer « le héros que l'Europe admire et que chaque français révère comme un père... le plus illustre des hommes : nouveau César qui dompte l'Europe et l'Asie ; nouveau Cyrus qui rompt du peuple saint les fers ; nouvel Auguste qui rend la paix à l'univers ! »

Ni les préoccupations de la politique extérieure, ni les graves soucis de la guerre, n'absorbaient le génie de Bonaparte, au point de lui faire oublier l'œuvre de rénovation intérieure entreprise sous ses auspices. Attentif au relèvement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, il leur prodiguait des encouragements. Un *conseil d'agriculture, des arts et du commerce du département de la Somme*, avait été installé et la *chambre de commerce* venait d'être rétablie [1]. Il n'était pas venu uniquement pour recueillir

1. Le conseil d'agriculture, des arts et du commerce fut installé le 18 brumaire an X (9 novembre 1801), et la chambre de commerce rétablie le 3 nivôse an XI (24 décembre 1802).

des ovations; il manifesta le désir de se rendre compte, par lui-même, de la situation de nos industries locales. La journée du 27 juin fut donc consacrée à la visite des principales manufactures et de l'exposition des produits de l'industrie départementale, organisée par les soins de la municipalité, dans les galeries de l'Hôtel de ville. Chez Gensse-Duminy, Bonaparte vit façonner le casimir le plus fin et le drap le plus grossier, chez Morgan et Delahaye, des velours de coton. Bonvallet fit imprimer, sous ses yeux, en trois couleurs sur la même étoffe, et le Premier Consul, émerveillé du degré de perfection de nos produits, ne tarissait point en éloges. Le ministre de l'intérieur, qui l'accompagnait, promit d'envoyer un certain nombre de métiers Mull Jenny, afin d'encourager la filature de coton, car elle était encore peu répandue dans le département [1].

Bonaparte quitta Amiens le 28 juin, dans la matinée. Reçu, avant son départ, au seuil de la cathédrale, par Mgr de Villaret, il assista au chant du *Te Deum*. Frappé de l'incomparable majesté de l'édifice, il laissa échapper cette exclamation dont l'authenticité n'est pas prouvée, mais qui reflète une pensée juste et profonde : *Un athée serait mal ici !*

Augustin de Bray n'eut garde d'omettre l'occasion qui lui était offerte de faire valoir, auprès du Premier Consul, les raisons qui justifiaient la mesure, admise en principe sous le règne de Louis XVI, du déclassement de la place d'Amiens. Les murailles délabrées ne présentaient plus d'utilité pour la défense nationale [2]. A certains jours, l'encombrement à l'entrée et à la sortie des portes était

1. *Arch. de la Somme. Industrie et commerce.* Liasse concernant l'envoi, la réception, l'emploi des Mull Jenny.

2. *Arch. de la Somme.* C. 772[1.2.3.] — *Mémoire concernant les remparts et fossés d'Amiens.*

tel, que le départ des courriers se trouvait retardé [1]. Le gouvernement accorda une première satisfaction en permettant de raser les demi-lunes situées en avant des portes de Beauvais et de Noyon, et de démolir la partie du rempart comprise entre la Somme et la porte de la Hotoie, afin d'agrandir le port d'Aval et d'en faciliter l'accès (22 juin 1803) [2]. Les travaux étaient à peine commencés lorsque intervint le décret du 24 brumaire an XIII (13 novembre 1804) [3], qui prononça le déclassement des places fortes d'Amiens, de Doullens et de Ham, les citadelles exceptées. La propriété des remparts et des murailles était dévolue aux communes. Les fossés et les terrains de la zone militaire, ainsi que les établissements non utilisés pour le logement des troupes de la garnison, faisaient retour au domaine pour être vendus, conformément aux lois, sous réserve des murailles d'enceinte dont la conservation serait réclamée pour aider à la perception de l'octroi [4]. Amiens fut envoyé en possession des remparts le 30 septembre 1808.

1. *Arch. mun.* Délib. des 5 ventôse an IX (24 février 1801), 28 nivôse an X (18 janvier 1802). — D[2] *Corresp.* 1800-1802, p. 84. Le maire au ministre de la guerre. 12 ventôse an IX.

2. *Ibidem.* Délib. du 22 nivôse an XIII. — *Le Vieil Amiens*, 1re série, nos 13 et 16. Portes de Noyon et Beauvais.

3. *Arch. nat.* AF IV. Plaquette 854. N° 1.

4. *Arch. mun.* Délib. du conseil municipal du 28 germinal an XIII (18 avril 1805).

Les fortifications de la ville contiennent 4,396 ares 92 centiares, divisés en trois portions :

1° Les parties de remparts cédées en exécution du décret impérial du 26 brumaire an XII, et d'autres dépendances précédemment accordées à la ville, sont de 2,042 ares 82 centiares.

2° Celles à acquérir sont de 1,852 ares 52 centiares.

3° Celles accensées à divers particuliers sont de 501 ares 58 centiares.

II.

L'ancien régime scolaire, frappé aux sources mêmes de son existence, avait été profondément atteint. « Du milieu des décombres révolutionnaires, sous lesquels elle resta longtemps ensevelie avec les institutions dégénérées de la monarchie, l'instruction publique ne fit d'abord pour se relever que des efforts impuissants. Sa tardive et laborieuse renaissance ne fut ensuite signalée que par des essais informes et par une marche toujours incertaine. » Ainsi parlait Nicolas Quinette, le jour de l'inauguration du lycée d'Amiens [1]. Cette constatation, émanant d'un personnage non suspect d'hostilité préconçue pour l'œuvre de la Révolution, appelle quelques détails rétrospectifs.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire existaient, avant 1789, sur des bases sérieuses. Les enfants appartenant à la classe aisée recevaient l'instruction primaire : les garçons, chez des maîtres d'école placés sous la surveillance de la municipalité; les filles, dans les pensionnats des dames Ursulines et des sœurs de la Providence. Les enfants pauvres étaient reçus gratuitement dans les écoles de charité dirigées par les frères de la Doctrine chrétienne ou par les sœurs de la Providence [2]. Quant à l'enseignement secondaire, si le collège, réorganisé après la dispersion de la Compagnie de Jésus, n'avait pas retrouvé la prospérité d'autrefois, il subsistait en dépit de vicissitudes diverses, et le bureau d'administration chargé de le diriger se préoccupait de réaliser des innovations qui l'auraient peut-être vivifié [3].

1. *Procès-verbal de l'installation du lycée d'Amiens.* Imp. Maisnel fils, 1806.

2. Darsy. *Répertoire et appendice des histoires locales de Picardie. Les écoles et collèges du diocèse d'Amiens.* pp. 182 et suiv.

3. S. Lenel. *Histoire du collège d'Amiens*, 1219-1795. Amiens, Impr. Yvert et Tellier, 1904, pp. 145 et suiv.

L'Assemblée nationale constituante porta un premier coup funeste à l'organisation scolaire par l'abolition des dîmes, qui formaient l'une des principales ressources de la dotation des collèges et des écoles (13 août 1789). La Constitution civile du clergé (12-26 juillet 1790) et l'obligation du serment civique, étendue à tous les citoyens en fonction dans les établissements d'instruction publique jetèrent la perturbation parmi les professeurs et les maîtres d'école (15-17 avril 1791). Vinrent ensuite la dispersion des congrégations religieuses et la confiscation de leurs biens (18 août 1792), enfin la mainmise, au profit de la Nation, sur la dotation de tous les établissements d'enseignement (mars 1793).

En résumé, le collège ruiné et privé de ses professeurs les plus distingués [1], les communautés religieuses ruinées et dispersées, les écoles de charité laïcisées au profit d'un personnel enseignant recruté par un comité municipal très zélé [2], mais incapable de lui procurer les moyens d'existence, telle était la situation faite à notre régime scolaire, lorsque la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) fut promulguée. Cette loi régla le sort des maîtres de l'enseignement primaire et institua des écoles centrales d'enseignement secondaire. Elle n'accordait à l'instituteur d'autre traitement que la rétribution scolaire consentie par les familles avec le droit au logement, et encore à la condition d'instruire gratuitement le cinquième des élèves.

Le collège moribond, — le mot est de son historien — banni depuis quelques mois de son antique demeure transformée en prison, fit place à l'école centrale, inaugurée le 26 pluviôse an IV (15 février 1796), dans les bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Jean. Des professeurs, qui

1. S. Lemel. *Loc. cit.* pp. 273 et suiv.

2. *Arch. mun.* Délib. des 14 prairial an II, 28 messidor an II, 4 germinal an III.

n'étaient pas sans mérite, y enseignaient les belles-lettres, les mathématiques, la physique et la chimie, l'histoire et les langues anciennes, et s'efforçaient de faire revivre, avec la discipline, les exercices publics qui favorisaient le développement des études [1]. Ils ne réussirent point à vaincre « la répugnance des familles pour l'éducation républicaine ». Celles-ci donnaient la préférence aux écoles secondaires établies en concurrence [2].

Nous lisons dans un état de situation daté du mois d'août 1798 :

« L'école centrale ne sera jamais florissante tant que les écoles primaires, qui en sont les éléments, resteront dans l'avilissement où elles sont tombées. Les Français retomberont incessamment dans l'ignorance et la barbarie, si l'on ne s'empresse de créer et de suivre un plan régénérateur de l'éducation [3]. » Trois ans après la mise en vigueur de la loi de l'an IV, les administrateurs du département de la Somme déplorent « l'état d'abandon et de langueur de l'instruction publique ; cela afflige le citoyen ami de la Patrie ; cela présente une perspective effrayante pour la génération à venir... [4] »

1. *Arch. de la Somme.* Tb. — *École centrale du département de la Somme. Distribution des prix dans la salle des actes de l'école, précédée d'exercices publics : 1° sur les éléments d'idéologie et de grammaire latine et française ; 2° sur l'histoire naturelle ; 3° sur les éléments de mathématique, de physique et de chimie expérimentales, les 9, 11, 12, 13 thermidor an VIII.* A Amiens, chez Maisnel fils.

2. *Ibidem.* Réponse du conseil d'arrondissement aux questions contenues dans la lettre du ministre de l'instruction publique, du 25 ventôse an IX, relativement aux établissements d'instruction qui existaient avant 1789.

3. *Arch. nat.* F. 7. 4204. — Etat de situation signé *Thierry*, commissaire du directoire exécutif près l'administration du département de la Somme.

4. *Arch. de la Somme.* Tb. Les administrateurs du département de la Somme aux membres composant les administrations municipales. 21 frimaire an VII (11 décembre 1798).

des cinq écoles secondaires libres[1]. Les élèves devaient être surtout choisis « parmi les enfants des fonctionnaires civils et militaires et des hommes utiles, honorant la Patrie par leurs services ou leurs talents ». Devançant les événements, disons que l'inauguration solennelle des classes du lycée, provisoirement ouvertes au mois de janvier 1806, n'eut lieu que le 17 novembre de cette année[2]. M. Aubry, ancien professeur de rhétorique à l'université de Paris, fut le premier proviseur. Le règlement imprimait l'allure et l'esprit militaires aux élèves. Roulements de tambour, attitude au port d'armes, défilés au commandement, uniforme avec galons et boutons spéciaux, tout cela devint obligatoire. La préoccupation d'initier la jeunesse au métier des armes était évidente.

L'enseignement supérieur ayant été organisé sur de nouvelles bases, Amiens obtint une académie, dont le ressort comprit les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Des deux Facultés de lettres et de sciences qui devaient être installées dans les bâtiments de l'ancien arsenal, rue des Rabuissons, seule la Faculté des lettres ouvrit des cours avec les quatre chaires de littérature

1. *Arch. de la Somme.* Tb. Ecoles secondaires, 1804. Etat des écoles.

Noms des maitres.	Date de l'autorisation.	Nombre des professeurs.	Nombre des élèves.
Bicheron, rue des Jacobins,	28 pluviôse an XII	5	82
Sevrette, r. Sire-Firmin-le-Roux,	13 frimaire an XI	4	67
Clément, rue des Cordeliers,	13 frimaire an XI	3	68
Magniez, rue de Beauvais,	13 frimaire an XI	3	60
Sellier, au faubourg de Noyon,			49

2. *Arch mun.* Délib. des 26 nivôse an XII (17 janvier 1804), 12 mai 1806. — *Arch. de la Somme.* Tb. *Procès-verbal de l'installation du lycée d'Amiens.* Amiens, Maisnel fils. 1806.

Prospectus du lycée d'Amiens, dont l'arrondissement comprend les départements de la Somme et de l'Oise, et qui sera ouvert le 16 vendémiaire an XIII. Amiens, Maisnel fils.

française, de littérature latine, de littérature grecque et d'histoire. Née à peine viable, elle disparut en 1816.

Toute différente fut la destinée de l'*école pratique de santé*, créée par décret du 2 juillet 1806, à laquelle l'Hôtel-Dieu prêta ses docteurs, ses amphithéâtres, ses laboratoires, et qui, devenue le 1er janvier 1821 *école secondaire de médecine*, contribua à peupler le département de praticiens formés à l'école de maîtres habiles [1].

Les réformes consulaires, en matière d'enseignement, eurent pour effet immédiat de déterminer une louable émulation. Quinette écrivait, moins de deux mois après le décret de floréal : « J'ai des indices qui me portent à croire que des congrégations religieuses se forment en silence et sont prêtes à établir des pensionnats et à ouvrir des écoles gratuites pour les deux sexes [2]. » La religion chrétienne suggérait effectivement alors à des femmes de cœur et de savoir la généreuse pensée de fonder, dans notre ville, des congrégations vouées à l'instruction des jeunes filles. Mme Barat instituait l'ordre des dames de la Foi, devenues les Dames du Sacré-Cœur (7 juin 1802), Mme Billiart, celui des dames charitables de Notre-Dame (2 février 1804) ; enfin, les dames de Louvencourt, destinées par leur fondatrice au soin des pauvres malades incurables, prenaient la résolution de se consacrer aussi à l'enseignement (juin 1800). Les frères de la Doctrine Chrétienne, les religieuses Ursulines, s'offraient à reprendre leur mission de dévouement auprès des enfants pauvres [3].

1. *Arch. des Hospices*. E. 107. 3me liasse. Compte d'administration 1827-1828. — Le nombre des élèves qui suivirent les cours de l'école s'est élevé au chiffre de 70. Il est en moyenne de 30 à 40 de 1815 à 1830. — Cf. *le règlement pour l'école pratique de santé établie dans l'Hôtel-Dieu d'Amiens*. — *Bulletin de la Somme*. 30 fructidor an XII.

2. *Arch. nat.* F¹⁷ III. *Somme*. 7. Etat de situation pour le mois de prairial an X.

3. *Arch. mun.* Délib. du 7 ventôse an X. 26 février 1802.

Les pères de la Foi acceptaient, au mois d'octobre 1801, la direction du pensionnat établi depuis deux ans par MM. Bicheron et Scellier, dans les bâtiments de l'Oratoire, rue du Soleil, et se montraient disposés à faire revivre l'ancien collège des Capets [1] ; mais ces religieux, aussitôt en butte aux tracasseries de l'administration préfectorale et menacés de dissolution, durent transférer leur établissement hors de la ville, au faubourg de Noyon [2].

III.

Par l'effet de la secousse morale, résultat des événements, et comme si l'on était entré dans une période de décadence immédiate, après la suppression des corporations savantes et par conséquent de notre Académie locale (18 août 1792), il y eut un temps d'arrêt pour la littérature et les arts. Cependant, au lendemain du coup d'État de brumaire, des hommes d'étude et d'action s'efforcèrent de ressusciter, sous d'autres noms, l'Académie illustrée par les Gresset [3], les Delille [4], les Selis [5] et les Gribeauval [6]. La *Société*

1. *Arch. de la Somme*. Tb. Ecoles secondaires. Pétition originale des citoyens Louis Scellier et Pierre Fauveau, instituteurs à Amiens. 1er germinal an X.

2. *Bulletin de la Somme*. 30 floréal an XI. — Les instituteurs de la maison de l'Oratoire sont obligés d'affirmer, par serment : 1° qu'ils ne forment pas une congrégation religieuse ; 2° qu'ils ne sont membres d'aucun ordre religieux quelconque ; 3° qu'ils n'obéissent à aucun chef ou supérieur, soit républicole, soit étranger. — Décret du 5 messidor an XII (23 juin 1804), ordonnant la dissolution de la congrégation connue sous le nom des Pères de la Foi. Le décret ne fut pas suivi d'exécution.

3. Gresset (Jean-Baptiste Louis), né à Amiens le 29 août 1709, mort le 16 juin 1777, fondateur de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Amiens.

4. Delille (Jacques), né à Aigueperse le 22 juin 1738, mort le 1er mai 1813 ; le plus célèbre des poètes français dans le genre descriptif. Sa

libre d'agriculture du département de la Somme, fondée au mois de mai 1799, et la *réunion d'émulation*, venue l'année suivante, n'eurent qu'une très courte durée. Quinette sollicita du gouvernement l'autorisation de restaurer l'Académie, qui reparut sous le titre redondant d'*Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme*. Le Premier Consul s'en déclara le protecteur. Elle adopta le règlement de son aînée. Les survivants de celle-ci, inscrits parmi ses premiers « immortels », s'attachèrent à renouer les traditions d'un passé glorieux. Toutefois, la poésie et les belles-lettres, qui tenaient la première place dans les travaux de l'ancienne Académie, s'effacèrent devant l'importance donnée aux sciences naturelles, mathématiques et physiques. L'influence de Delambre [1] et de Duméril [2] ne fut point étrangère à ce résultat.

Delambre, astronome célèbre, dont les travaux étaient universellement appréciés, avait été choisi avec Méchain pour procéder à la mensuration du méridien. Il était membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes. Duméril, émule de Cuvier et de Lacépède, à qui il devait succéder dans une chaire du Muséum, futur président de l'Académie royale de médecine, était déjà professeur d'anatomie à Paris. L'un et l'autre revenaient souvent dans

traduction des Géorgiques de Virgile est un chef-d'œuvre. Il fut professeur au collège d'Amiens.

5. SELIS (Nicolas Joseph), né à Paris en 1737, mort en 1802 ; membre de l'Institut, auteur d'une bonne traduction des *Satires de Perse*.

6. VAQUETTE DE GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste), né à Amiens le 4 décembre 1715, mort le 9 mai 1789. Nommé lieutenant général (1765), puis premier inspecteur de l'artillerie (1774), il apporta d'utiles réformes dans cette arme et dans la fabrication des canons. Gribeauval fit construire le château de Bovelles.

1. DELAMBRE (J.-B. Joseph), né à Amiens le 19 septembre 1749, mort le 19 août 1822 ; auteur de nombreux ouvrages d'astronomie.

2. DUMÉRIL (André Marie Constant), né à Amiens, le 1er janvier 1774, mort à Paris en 1861 ; auteur de nombreux ouvrages d'histoire naturelle.

leur ville natale. Ils contribuèrent à rendre leur génération plus scientifique que littéraire.

Vincent Dewailly [1] parlait encore le langage des muses, à l'Académie, et Auguste Machart [2] préludait à des succès littéraires. C'était l'exception. Les docteurs Barbier [3] et Rigollot [4] l'entretenaient de botanique et de sciences médicales. Lapostolle [5] donnait le résultat de ses intéressantes expériences dans le domaine de la physique et de la chimie. On commentait les découvertes sensationnelles de Dallery [6], et déjà l'on entrevoyait l'immense avantage résultant, pour la navigation à vapeur, de la substitution de son hélice propulsive aux grandes roues à palettes. A ces savants Jean Baron ouvrait les trésors de la bibliothèque réunie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Jean. Il y avait là 41,963 volumes, dont 1,500 manuscrits, provenant des couvents supprimés, du collège, du séminaire et des émigrés. Un arrêté du 28 janvier 1803 attribua ces richesses bibliographiques à la ville, qui les fit transporter dans la galerie supérieure du Palais de Justice.

Alors résidait dans notre ville un Anglais nommé sir Herbert Croft, amateur passionné des classiques grecs et latins. L'hôtel qu'il habitait dans la rue Gloriette était le rendez-vous des Amiénois lettrés et amis des beaux-arts. Ils y rencontraient Charles Nodier, l'humoriste ingénieux,

1. Dewailly (Vincent), né à Amiens le 27 septembre 1774.

2. Machart (Auguste), né à Amiens, le 27 septembre 1776, mort le 6 août 1853. Auteur du *Siège d'Amiens*, roman historique.

3. Barbier (J.-B. Grégoire), né à Poix (Somme) en 1776, mort à Amiens, le 22 novembre 1855.

4. Rigollot (Marc Edme), né le 25 avril 1749, mort à Amiens, le 30 septembre 1832.

5. Lapostolle (Alexandre), né à Maubeuge le 21 décembre 1749, mort à Amiens le 19 décembre 1831. Il s'y était fixé en 1774. Auteur du *Traité des parafoudres et des paragrêles en cordes de paille.*

6. Dallery (Charles), né à Amiens le 4 septembre 1754, mort le 1er juin 1835, à Jouy, près Versailles.

le conteur charmant, devenu secrétaire de sire Herbert Croft, après avoir été pendant quelque temps interné à Dôle, pour s'être permis une ode injurieuse à l'adresse de Bonaparte. On causait dans ce petit cénacle, de tout ce qui avait trait aux choses de l'esprit. *Le dernier homme*, œuvre diversement appréciée de Cousin de Grainville, ex-curé assermenté de Saint-Leu, y eut des admirateurs. Nodier, épris des splendeurs de la Cathédrale, faisant partager son admiration à Baron, lui inspira l'idée d'écrire un livre consacré à la description du monument[1]. Joseph Berville[2], parvenu au déclin de la vie, aimait à rappeler le charme de la société tout intime qui, de l'hôtel de sir Herbert Croft, se transportait à certains jours dans un jardin isolé du faubourg de Noyon, où s'échangeaient, autour d'une collation frugale, les entretiens dont chacun des invités gardait le délicieux souvenir[3] !

IV.

Le 11 novembre 1801, mourut à Amiens un ingénieur-architecte de beaucoup de talent, nommé Jacques Rousseau[4], dont l'œuvre considérable dans la ville et le département est empreinte d'un caractère qui lui est particulier. On lui doit l'élégante façade du théâtre, la façade de la caserne des gardes du corps, devenue, de nos jours, le quartier Stengel, la halle aux grains, la partie monumentale de

1. J. Baron. *Description de l'église cathédrale Notre-Dame d'Amiens, publiée par Edmond Soyez*. Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1900.

2. Berville (Pierre Joseph), né à Amiens en 1751, mort le 1er mars 1832.

3. A. Tivier. *Deux ans de la vie de Charles Nodier*. Le séjour de Nodier à Amiens a duré deux ans (1809-1811).

4. Rousseau (Jacques Pierre Jean), né à Saumur le 27 décembre 1733. Son père était conseiller du roi en la sénéchaussée de Saumur. *Progrès de la Somme*. 6 septembre 1901. Notice biographique par E. Niquet.



Héliog Dujardin — Cliché O Hacquart

AMIENS. — Façade du Théâtre

1778 — 1780

la place Périgord restée inachevée et qui devait être bâtie sur un plan elliptique. Rousseau avait rêvé la transformation des remparts ; il projetait les boulevards plantés de quatre rangées d'arbres que l'on exécuta depuis. Le pavillon construit par lui au Petit-Saint-Jean-lès-Amiens, où s'écoulèrent les dernières années de sa vie, accuse, principalement dans la décoration intérieure, le style que l'on pourrait appeler le style Rousseau.

Rousseau n'eut pas d'imitateurs. Pendant le Consulat et l'Empire, les architectes ne pouvaient guère exercer leur profession. L'heure n'était pas favorable au développement des arts, non plus qu'aux grandes créations monumentales. Néanmoins l'*Ecole des arts* [1], dont Jacques Sellier avait été le premier professeur, survécut à la Révolution. L'enseignement de Sellier visait spécialement les arts industriels. Son grand âge y mit un terme en 1800. Maurice Rivoire écrivait, six ans après : « le dessin a été jusqu'à nous presque entièrement négligé à Amiens [2]. »

L'organisation de l'école centrale avait appelé à Amiens un professeur de dessin fort habile, M. Chantriaux, élève du peintre d'histoire Joseph Vincent. Lorsque la création de l'école communale de dessin eut été décidée (1er août 1804), Augustin de Bray lui en confia la direction. Le préfet, qui aimait les arts et qui savait distinguer ceux qui les cultivaient avec succès, s'empressa de faciliter l'enseignement de M. Chantriaux en lui faisant obtenir une collection de bons tableaux et de plâtres moulés d'après l'antique. Le gouvernement permit d'installer les cours dans les bâtiments de l'ancien Bailliage, plus connus sous le nom de la Malmaison.

A cette époque, le goût du portrait était très répandu en

1. *Histoire de la ville d'Amiens*. T. II. p. 385.
2. *Annuaire statistique du département de la Somme*. 1806. p. 210.

France. Amiens eut aussi ses portraitistes : Mlles Cornet [1], Adélaïde et Augustine Lamy [2]. Contemporaines, elles débutèrent avec le siècle et leur œuvre, qui est considérable, s'étendit jusqu'après 1830. Mlle Augustine Lamy fut une miniaturiste de beaucoup de talent. Mlle Cornet avait appris les éléments de son art à Paris, dans l'atelier du célèbre Vien. Son dessin est correct et son coloris brillant.

C'est également à Paris, à l'école du célèbre Georges Wille, graveur du roi et membre de l'Académie des beaux-arts, que Henri Bourgois [3], pensionnaire de la ville d'Amiens, étudia l'art du burin. Ses premières œuvres dénotent un réel talent. Après *les Divertissements de Bacchus* et *le Jeune philosophe*, Bourgois donna une série de médaillons d'après l'antique : un *Auguste*, un *Agrippa*, un *Sénèque*, un *Cicéron*, un *Horace*. Il avait à peine vingt-cinq ans lorsqu'il vint chercher dans sa ville natale le calme qu'il ne trouvait plus à Paris ; il y passa les plus mauvais jours de la Révolution, habitant une modeste maison de l'impasse Saint-Firmin-le-Confesseur. Ce fut là qu'il exécuta le *portrait de Bonaparte*, d'après la médaille gravée par H. Auguste, à l'occasion de l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Rentré à Paris, sous le Consulat, Bourgois collabora à l'exécution du recueil d'estampes, entrepris par André Laurent et ses fils, sous le titre de *Musée de France*.

1. Cornet (Marie Geneviève), née à Amiens le 30 avril 1775, épousa M. Lennel le 12 janvier 1800, morte le 6 août 1841.

2. Lamy (Adélaïde Charlotte), née à Amiens le 19 juillet 1777, morte le 16 novembre 1849. — Lamy (Pélagie Augustine), née à Amiens le 15 novembre 1779, morte le 16 août 1844.

3. Bourgois (Jean-Baptiste Henri), né à Amiens le 15 juillet 1770, mort le 1er janvier 1817. — cf. Janvier. *J.-B. Bourgois, graveur amiénois. Mémoires de l'Académie*. 4e série, T. II, p. 112.

CHAPITRE III.

L'EMPIRE.

18 Mai 1804 — 6 Avril 1814.

I. Vote sur la Constitution impériale. — Le maire à la cérémonie du sacre. — Enthousiasme populaire. — Recrutement militaire. — Mobilisation de la garde nationale. — Morgan de Belloy, maire d'Amiens. — Crise industrielle. — L'empereur à Dreuil. — Réaction électorale. — Levée en masse. — Patriotisme des populations. — II. L'invasion. — Les cosaques à Doullens et à Montdidier. — Mesures de défense. — Les derniers jours de l'empire. — Le drapeau blanc à l'Hôtel de ville. [1]

I.

La Constitution de l'an VIII et la Constitution de l'an X avaient établi, au profit de Bonaparte, une monarchie déguisée sous le fard des appellations républicaines. L'émotion causée par la découverte du complot de Georges Cadoudal permit de hasarder le dernier pas.

Le Sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) proclama le Premier Consul empereur des Français, sous le nom de Napoléon Ier, et réserva pour la forme l'acceptation de la Nation dans un nouveau plébiscite. Ce plébiscite, le troisième en cinq ans, rencontra à Amiens une indifférence marquée. Il n'y eut aucun vote négatif sur la

1. *Préfets de la Somme pendant cette période :* Quinette (Nicolas), 2 mars 1800-30 novembre 1810. — Poitevin de Maissemy (baron), 30 novembre 1810-12 mars 1813. — Desmousseaux (baron), 12 mars 1813-25 mars 1813. — La Tour du Pin (Frédéric Séraphin, comte de), 25 mars 1813-15 juillet 1814.

proposition déférée au suffrage populaire, mais elle obtint moitié moins d'adhésions que le Consulat à vie. Les fonctionnaires se montrèrent surtout empressés [1].

Napoléon Ier, parvenu à l'apogée de la puissance, voulut ajouter la consécration du Souverain Pontife à ses droits impériaux. La solennité de son sacre, par le pape Pie VII, eut lieu dans l'église Notre-Dame de Paris, le 11 frimaire an VIII (2 décembre 1804).

Aux extrémités du large porche, élevé pour la circonstance sur le parvis, se dressaient des arcs gothiques de grand effet, décorés des statues des trente-six bonnes villes de l'empire. Amiens s'y trouvait représenté ; ce fut en la qualité de maire de l'une des bonnes villes, que Augustin de Bray assista à la cérémonie avec les députations de la Garde nationale et des deux compagnies de gardes d'honneur formées l'année précédente [2]. Se conformant à la coutume, qui voulait que toute fête publique fût marquée par des actes de bienfaisance, notre municipalité procéda, le jour du sacre, au mariage en grande pompe de quatre rosières dotées par l'empereur.

Le 1er janvier 1806 mit un terme au calendrier républicain. L'an XIV se trouva brusquement interrompu. On revint au calendrier grégorien. Le dernier vestige de la République se trouvait effacé. Les fêtes nationales du

1. *Arch. nat.* B II. 836. A. *Hérédité impériale,* an XII. *Somme.* Registres des votes, tenus dans la ville d'Amiens, sur la proposition présentée à l'acceptation du peuple par le Sénatus-consulte organique, du 28 floréal an XII. Il y eut 475 *oui.*

2. *Arch. nat.* F^7. 3690 [3]. *Somme.* An X-1820. Contrôle nominatif de MM. les officiers, sous-officiers et volontaires composant la députation (des gardes d'honneur) qui doit assister au couronnement de l'empereur. *Arch. mun.* H [3] 1, an XII. *Garde nationale.* Les délégués de la garde nationale ont été : MM. D'Hubert, Biberel, Navel, Farolet, Lemarchand et Devaux.

14 juillet et du 23 septembre n'ayant plus leur raison d'être, l'Empereur institua les fêtes impériales du 15 août et du 1er dimanche de décembre, celle-ci, en mémoire de la victoire d'Austerlitz et de la cérémonie du couronnement.

L'industrie était redevenue prospère. L'accroissement du travail avait une heureuse répercussion sur le bien-être de la population [1]. Alors les Amiénois n'ont pas assez d'éloges « pour la gloire immortelle de Napoléon; gloire au-dessus de tout et comme dans les cieux ! [2] » C'est le Charlemagne moderne ! [3] C'est l'instrument des desseins de la Providence ! [4]

Mgr de Demandolx [5] ordonne des prières pour la conservation de sa précieuse existence. A chaque victoire nouvelle, une nouvelle lettre pastorale prescrit de nouvelles actions de grâces [6].

Cependant les gloires de Napoléon s'achetaient chèrement. Les immenses préparatifs de guerre, qui remplirent les années 1805 et 1806, inquiétaient les populations. Il n'était pas une famille qui ne tremblât de devoir contribuer aux sanglantes hécatombes. Sept enfants d'Amiens périrent dans les plaines d'Austerlitz [7].

1. *Arch. de la Somme.* M. *Industrie.* Registres de l'estampille.

2. *Bulletin de la Somme.* 30 floréal an XIII. Adresse du collège électoral de l'arrondissement d'Amiens.

Le *Bulletin de la Somme* succéda à *la Décade* et parut, dans le même format, depuis le mois de janvier 1803.

3. *Prières ordonnées par M. l'évêque d'Amiens*, à Amiens. De l'impr. de J.-B. Caron. 13 juin 1803.

4. *Mandement qui ordonne de solennelles actions de grâces pour le sacre et le couronnement de S. M. l'Empereur des Français.*

5. De Demandolx (Jean François), né à Marseille, le 20 octobre 1744, évêque de La Rochelle, le 2 février 1803; évêque d'Amiens, le 17 décembre 1804.

6. Lettres pastorales des 4 et 30 octobre; 3 et 19 décembre 1805; 4 novembre 1806; 22 janvier, 23 juin, 7 juillet 1807.

7. *Bulletin de la Somme*, 17 février 1807. Molliens (François-Auguste), capitaine au 1er régt de ligne. — Bruges (Pierre), capitaine au 28me. —

[illegible] succède au système de recrute-
[illegible] les plus jeunes
[illegible] la dure loi de la
[illegible] nos mœurs, comme
[illegible] s'effraya de voir doubler le
[illegible] de 1801 à 1804.
[illegible] l'armée active et la
[illegible] des changements.
[illegible] encore après le
[illegible] les gardes
[illegible] trois bans.
[illegible] de 20 à 26 ans; le
[illegible] le troisième, les
[illegible] la nation entière.
[illegible] période du règne:
[illegible] fut accueillie avec
[illegible] avec des transports
[illegible] l'empereur de
[illegible] repos conti-
[illegible] être de longue
[illegible] profita, pour
[illegible] entraînèrent
[illegible] du Danube.
[illegible] par lord
[illegible] de Walcheren.
[illegible] investit la ville de
[illegible] française.

[illegible] — [illegible] au 10me.
[illegible] Théodore,
[illegible] au 2me.
[illegible] — Après 1806, le
[illegible] réserve. Il s'élevait en
1811 [illegible] réserve.
[illegible] au ministre de
l'intérieur.

La nouvelle de cette invasion causa un mouvement patriotique comparable à celui de 1792. La garde nationale fut mobilisée. Amiens vit passer, pendant les mois d'août et de septembre, de nombreuses troupes qui étaient envoyées sur les côtes[1]. En quelques semaines il y eut, en Belgique et dans l'île de Godzand, une concentration de cent mille hommes. Charles de Lameth, ancien aide de camp du comte de Rochambeau pendant la guerre de l'Indépendance en Amérique, y mena 1,800 mobilisés du département de la Somme[2].

Augustin de Bray avait résigné les fonctions de maire, au cours de ces événements. L'Empereur lui donna pour successeur, le 16 mars 1808, J.-B^te^ Adrien Morgan de Belloy, qui joignait à un esprit cultivé et à des instincts très généreux de profondes connaissances industrielles et commerciales; il devait se trouver bientôt aux prises avec de sérieuses difficultés.

Les appréhensions que faisaient naître la politique extérieure et les maux de la guerre ne tardèrent point à s'accroître des soucis que le malaise des affaires engendrait dans notre ville. En quelques mois, la situation changea complètement.

Confiante dans l'interdiction du continent au marché anglais, la manufacture avait proportionné ses entreprises aux besoins d'une exportation que l'on croyait devoir être sans limites. La réalité ne répondit pas aux espérances. En moins de deux ans, « le commerce s'éteint, les capitaux

1. *Ephémérides picardes.* Recueil de notes concernant la ville d'Amiens, de la main de Donné, chef de bureau à la préfecture, sous l'Empire et la Restauration. — *Bibliothèque de la Société des Antiquaires de Picardie.*

2. *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1809-1810, pp. 84 v°, 95. — 22 septembre 1809. Arrêté préfectoral autorisant une souscription publique pour l'équipement des troupes mobilisées. — 12 septembre 1809. Le maire au préfet.

[illegible] les ateliers sont [illegible]

[illegible] accumulées sur [illegible] s'entretient fré[illegible] et de l'intérieur, [illegible] fabricants et [illegible] la crise[2]. On décide [illegible] la demande, [illegible] de payer les ouvriers. [illegible] et au désespoir la [illegible] de Belloy voudrait [illegible] ne peut lui donner[3]. [illegible] de gamelle et d'avoine, [illegible] à de regrettables [illegible]

[illegible] manifestation hostile, lors[illegible] le 11 septembre [illegible] de Noyon et d'aller [illegible] à l'extrémité du [illegible] Sa présence n'a pas beau[illegible] Très peu ont crié *Vive l'Empereur* [illegible] par la grande misère [illegible] du commerce et de la [illegible]

[illegible] à quelques-uns, [illegible] s'arrêter dans la voie du

1. [illegible] Mémoire sur l'état actuel du commerce.

2. *Ibidem*. [illegible] Notes et renseignements sur l'état actuel du commerce et des manufactures en 1811.

3. Arch. [illegible] 1811. Un décret du 23 janvier 1812 accorda 50,000 francs.

4. *Ephémérides picardes*, 7 avril 1812.

5. *Ibidem* à cette date.

succès, et qu'après les triomphes les revers pourraient venir. Le peuple, saturé de gloire, se montrait avide de repos. Une hostilité sourde se manifestait. Bien que le *Journal de la Somme*[1], le seul que le décret du 3 août 1810 eût autorisé dans le département, dût s'abstenir de politique et même de littérature, l'opinion publique se montrait moins docile. Le collège électoral départemental venait de s'assembler sous la présidence du comte de Ségur, grand maître des cérémonies de la Cour impériale, afin de désigner deux candidats au corps législatif. Ses votes impliquaient un blâme à l'adresse du gouvernement, coupable de gaspiller le sang et l'argent de la France.

Deux anciens émigrés étaient élus : Antoine Joseph Le Marchand de Gomicourt, président du bureau des finances de la généralité d'Amiens avant 1789, et Charles François de Calonne, qui avait fait à l'armée de Condé les campagnes de 1794 et de 1795[2].

Malgré ou peut-être en raison de cet acte d'indépendance, le collège départemental délégua plusieurs de ses membres afin de porter à l'Empereur l'assurance de son dévouement. Alexandre de Gomer, maire de Quevauvillers, parlant en leur nom, exprima le souhait que « les désirs de Sa Majesté fussent bientôt remplis par la naissance d'un prince que l'antique cité des Césars réclamait comme leur successeur[3] ».

Le prince naquit un mois après et reçut le titre fastueux

1. *Le Journal de la Somme* parut après le décret du 3 août 1810 qui instituait un seul journal dans chaque département. C'était une feuille d'annonces « ne pouvant contenir aucun article de nouvelles politiques ou de littérature ». Impr. Maisnel fils, rue Saint-Jacques, 67. Abonnement : 10 francs. Paraît une fois par semaine.

2. *Moniteur universel*. 26 janvier et 26 février 1811, pp. 103, 222. — Le Marchand de Gomicourt fut choisi par l'Empereur pour compléter la députation de la Somme.

3. *Ibidem*. 2 avril 1811, p. 359.

[illegible] les main-
[illegible] points de
[illegible] vrent le
[illegible] distributions
[illegible] les illumi-
[illegible] à la fin
[illegible] solennisés
[illegible] une gaieté
[illegible] dissimu-
[illegible] avec la Russie
[illegible] En apprenant,
[illegible] sur les bords
[illegible] des milliers
[illegible] sa force, tous
[illegible]

[illegible] il avait le
[illegible] Paris.

[illegible] 150,000 hom-
[illegible] 1813, cent cohortes
[illegible] premiers bans
[illegible] augmente. Ce
[illegible] tement parvient à
[illegible] quatre cantons
[illegible] beaucoup ne
[illegible] momentanée »,
[illegible] de départ que
[illegible] la réquisition qui
[illegible] ent[1] ».

Le patri[illegible] lors de la souscription nationale [illegible] de reconstituer la cavalerie. Le Poitevin de M[illegible], successeur de Quinette, lance un

1. [illegible] 1812-1813, pp. 223 v°, 226, 230. Lettres des 14, 15 et 25 mai 1813.

manifeste chaleureux dans lequel il supplie les Picards de demeurer fidèles à leur glorieuse devise : *Fidelissima Picardorum natio* [1].

Le département offre 193 cavaliers montés ; Amiens, 30 pour sa part ; le canton de Poix, 12 ; celui d'Oisemont, 10 ; celui d'Hornoy, 8 ; les autres en proportion. La dépense était d'un peu plus de 400 francs, plus le cheval pour les régiments d'artillerie légère, et de 845 francs pour les chasseurs. Le préfet, les magistrats de la Cour impériale et autres fonctionnaires, pour lesquels l'invitation à souscrire devient un ordre, fournissènt 11 chevaux harnachés et 24 chevaux non harnachés [2].

Les maires du canton de Molliens-Vidame signent une adresse à l'Empereur. Cette adresse reflète les sentiments qui animaient encore les campagnes :

« Jusqu'à présent la fortune, d'accord avec votre sagesse, a couvert de gloire le nom français, mais celui qui a su commander aux hommes et leur dicter des lois a été obligé de céder à la fureur des éléments.

« Nous n'avons pu apprendre les malheurs qui ont accompagné votre retour de Moscou, sans en partager la douleur, et nous ne pouvons refuser nos larmes au sort funeste de nos malheureux soldats. Il ne suffit pas de gémir sur ces pertes, il faut les réparer.

« La ville de Paris nous a tracé nos devoirs. Nous partageons avec elle les sentiments dont elle nous a donné l'exemple et nous venons en remettre l'hommage au pied

1. *Arch. de la Somme*. R. Levées de 1813. 17 janvier 1813. Le baron de Maissemy, préfet du département de la Somme, aux maires du département.

2. *Ibidem*. R. Levées de 1813. Janvier 1813. Lettre du ministre de la guerre au préfet de la Somme. — Etat des offres, en cavaliers montés, chevaux harnachés et non harnachés et en argent, faites pour la remonte de la cavalerie. — Souscription des cantons de l'arrondissement d'Amiens.

du trône, en offrant à votre Majesté quatre cavaliers armés, montés et équipés à nos frais. Ce sont des Picards. Ils seront braves et surtout fidèles à Votre Majesté. Vous le savez, sire, c'est la fidélité qui distingue cette nation brave et généreuse. »

La création de régiments de gardes d'honneur à cheval détermina de nouveaux sacrifices d'argent et de nouveaux dévouements. Le département compta quatorze volontaires parmi lesquels quatre amiénois. Ils s'équipèrent à leurs frais. Avril 1813[1].

L'hiver avait suspendu les grands holocaustes de la guerre. Dès les premiers jours du printemps, l'Empereur va prendre le commandement des armées improvisées qu'il tente d'opposer à la coalition formidable des puissances de l'Europe. Saisissant l'occasion du renouvellement des pouvoirs de la municipalité, le maire d'Amiens envisage avec confiance « l'avenir réservé au génie de la victoire vengé des caprices du sort ».

Trois victoires remportées en trois jours, à Weissenfels, Lützen et Bautzen, raniment un instant l'espérance qui bientôt s'évanouit, après que la fatale bataille de Leipzig a rejeté sur la route du Rhin l'armée française vaincue et fugitive. Les levées succèdent aux levées. Une pre-

1. *Arch. de la Somme.* R. Levées de 1813. Etat des personnes appelées par leur fortune à concourir à la formation des régiments des gardes d'honneur. — Etat nominatif des gardes d'honneur qui se sont habillés, équipés, montés, complètement à leurs frais :

Amiens. Guidé (Louis Natalis) ; Langlois de Septenville (Alexandre) ; de Bray-Valfresne (François Paul) ; Haudiquet du Quesnoy.

Abbeville. Danzel de Boismont (Gustave Édouard) ; Du Liège (Louis François-Xavier) ; Loisel (Barras) ; Du Maisniel (Pierre Jules) ; De Freytag.

Doullens. Houdouart de Thièvres.

Montdidier. Lefebvre (Martial Hyppolite).

Péronne. Masse de Combles (Gustave) ; Petit (Antoine Louis).

mière de 120,000 hommes (7 octobre 1813), une seconde de 300,000 hommes (13 novembre 1813), imposent au département de la Somme un contingent de 6,500 soldats[1].

C'est atteindre des citoyens qui ont échappé déjà trois et quatre fois aux conscriptions. L'opinion publique se retourne manifestement contre l'Empire[2].

II.

L'année 1814 commence sous les plus sombres auspices. Les alliés ont franchi le Rhin. En quelques semaines, trois armées d'invasion occupent une ligne qui s'étend de Langres à Namur, sur un développement de soixante-dix lieues. Leurs masses, portées sur la Meuse et la Marne, ont, à n'en pas douter, pour objectif l'occupation de Paris. En cette extrémité, Napoléon ne tarde point à prendre le commandement de la petite armée de Champagne.

Après les rencontres de Brienne et de la Rothière, où les Français essuient une défaite sanglante, on se bat le 17 février à Montmirail, le 18 à Montereau, le 24 à Troyes. Les vallées de l'Aisne et de l'Oise se couvrent d'ennemis. Soissons capitule. L'invasion gagne d'heure en heure, en même temps que se produit, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, un mouvement insurrectionnel inquiétant, de la part des soldats réfractaires[3].

Un corps de cavalerie ennemie, comprenant un peu plus de huit cents hommes, arrive à l'improviste à Doullens, le 20 février, vers quatre heures du soir. Ce détachement,

1. *Arch. de la Somme*. R. Liasses relatives aux levées de 1813 et de 1814.

2. *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1813-1814, pp. 88, 92, 92 v°. 15, 18 décembre 1813. Rapports de police signalant des pamphlets au sujet de la levée de 300,000 hommes.

3. De Hautecloque. *Le Pas-de-Calais sous l'administration préfectorale du baron de la Chaise. 1803-1815*, pp. 188 et suiv.

commandé par le baron Frédéric de Geissmar, colonel des gardes de l'empereur de Russie, avait été séparé de l'armée de Bülow, aux environs de Cassel. Il errait à l'aventure, dans l'espoir de rallier l'une des armées en marche sur Paris [1].

Geissmar venait de Saint-Pol. Il avait horriblement rançonné les villages situés sur la route. La réquisition imposée au canton de Wail est invraisemblable : 300 vaches, 150 porcs, 4,600 bouteilles de vin, 600 livres de beurre et autant de chandelles, 15,000 boisseaux de pommes de terre, 10,000 boisseaux de pois et autant de haricots, 50,000 bottes de foin et autant de paille, 30,000 quintaux de froment, 50 cordes de bois, 100 livres de sucre, 50 livres de café [2].

On juge de l'effroi causé par l'irruption des cosaques. Leur nom était synonyme de ruines et de dévastation.

Les habitants de Doullens échangèrent inutilement quelques coups de feu avec eux. Les femmes et les enfants s'enfuirent éperdus ; beaucoup se réfugièrent dans la citadelle, qui se rendit le lendemain matin, n'ayant pour garnison que vingt hommes de la légion départementale, sans artillerie et sans munitions.

Amiens connut avant la nuit la nouvelle de l'arrivée des cosaques dans le département. Il y eut quelques heures d'affolement. Chacun enterrait ses objets précieux. Les bijoutiers, les marchands de vin, faisaient disparaître les enseignes qui pouvaient désigner leurs demeures à la rapacité des envahisseurs. Le préfet et les magistrats de la Cour

1. *Arch. nat.* AF. IV, 1669. 2me liasse, n° 276. Lettre du général de division au ministre ; de Senlis, 22 février 1814. — Delgove. *Histoire de la ville de Doullens*, p. 222.

2. *Ibidem.* AF. IV, 1668. 3me liasse, n° 164. Le directeur des postes de Hesdin au comte de La Vallette. 24 février 1814.

impériale se disposaient à transférer ailleurs le siège de l'administration et le siège de la Justice[1].

Par bonheur, Geissmar ne jugea pas la situation tenable dans l'isolement où il se trouvait et quitta Doullens le 24, laissant la garde de la citadelle à un commandant saxon[2], dont le général Henrion eut aisément raison, quarante-huit heures après, avec quelques troupes venues d'Abbeville et d'Arras.

Bien que la rentrée des Français dans Doullens écartât momentanément le péril, on s'efforce de mettre Amiens en garde contre un coup de surprise. Les murailles étaient éventrées par endroits. Les demi-lunes en avant des portes n'existaient plus. Mille ouvriers travaillent sans relâche à établir une ligne de retranchements afin de protéger les abords de la ville. Des bûcherons, des charpentiers, des scieurs de long, de Dury, de Saint-Fuscien, de Creuse, d'Allonville et autres villages, abattent les arbres qui croissent sur les marais communaux et façonnent en grande hâte des pieux pour les palissades et des chevaux de frise[3].

La correspondance échangée entre Morgan de Belloy, le général d'Aigremont, qui commandait le département, et le préfet dénote une remarquable énergie avec une opiniâtre volonté de résister à l'ennemi[4].

1. *Ephémérides picardes.* — *Arch. de la Cour d'Appel..* Reg. aux délib., p. 57 v°.

2. *Arch. nat.* AF. IV, 1668. 3me liasse, pièce 161.

3. *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1813-1814, pp. 142 v°-146. 5 mars 1814. Le maire au sous-préfet d'Amiens. — *Éphémérides picardes* à cette date.

4. *Arch. nat.* AF. IV, 1670, 1re liasse, pièce 138. 10 mars 1814. Lettre au ministre de l'intérieur. — *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1813-1814, p. 152 v°. 12 mars 1814. Le maire au préfet : « Vous venez de passer des marchés pour l'approvisionnement de siège de la citadelle..... Vous me recommandez de répartir entre les cent cinquante plus forts contribuables la somme de 15,000 francs à laquelle ces marchés s'élèvent..... ». — P. 170, 5 avril 1814. A M. l'architecte de la ville. « L'entreposeur des poudres et salpêtres demande de faire réparer la brèche qui a été faite pour faciliter la retraite des pièces d'artillerie sur la citadelle » et *passim*.

Après une pointe vers Noyon, où il espérait retrouver Bülow, Geissmar envahit une seconde fois le département dans les derniers jours de mars. Il occupe Montdidier. Ses soldats rançonnent les riches campagnes du Santerre. Galopant à travers champs, insouciants du danger, n'entrant jamais dans un village par les routes fréquentées, survenant à l'improviste dans les cours et dans les jardins, les cosaques, au visage hideux, au costume étrange, répandent la consternation [1].

Afin de purger le pays de ces bandes de pillards, le comte de La Tour du Pin ordonne la mobilisation des hommes de 16 à 60 ans. « La masse des citoyens reste dans l'inaction la plus complète, sans que rien puisse vaincre la résistance [2]. » Dans le 4e canton d'Amiens, personne ne se présente au lieu indiqué pour la réunion des compagnies. Une tentative de Morgan de Belloy, afin d'enrôler les grenadiers de la garde nationale, n'obtient pas plus de succès : deux seulement, qui se nomment Pierre Dubois et Lavoix, s'offrent à marcher à l'ennemi. Enfin, il n'y a que 18 noms sur le registre ouvert à l'Hôtel de ville pour recevoir les engagements [3].

Nous sommes loin des généreux élans qui entrainaient, à la suite de Crépin-Boury [4], 800 volontaires amiénois au secours de Lille assiégé par les Autrichiens, en 1792 ! L'idée de la Patrie violée ne soulève plus le peuple fatigué de guerres, las de sacrifices. Nos pères n'ont pas échappé plus que d'autres à cette lassitude que M. Henry Hous-

1. De Beauvillé. *Histoire de la ville de Montdidier*, T. I, pp. 433 et suiv.

2. *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1813-1814, pp. 162-165.

3. *Ibidem.* H¹ Registre destiné à recevoir les noms des individus qui se présentent pour aller à la défense du département, conformément à l'arrête de M. le préfet, du 21 mars 1814. — Liste des grenadiers qui ont souscrit pour marcher à l'ennemi.

4. *Ibidem.* Délib. des 3, 4, 5 octobre 1792.

saye signale presque partout en France, à la fin de l'Empire [1]. La misère qui accable les Amiénois, les contributions qui les ruinent, l'absence des membres de leurs familles chaque jour exposés à la mort devant l'ennemi, les ont préparés à toutes les résignations [2].

Deux lignes, tracées durant ces jours de deuil, expliquent la désaffection pour le régime impérial : « le commerce est dans un état de stagnation comme on n'a jamais vu. Il se prépare une misère effroyable, si Dieu n'arrête le fléau dévastateur de la guerre [3]. »

Cependant, le général d'Aigremont et le général Avisse, qui commande le département de l'Oise, combinent une action commune afin de soustraire le pays à l'oppression de Geissmar. Des troupes, parties de Beauvais et d'Amiens, devaient se rencontrer en vue de Montdidier, à une heure dite, cerner l'ennemi, puis l'exterminer. Un détachement du 5e régiment de lanciers, avec quelques tirailleurs de la jeune garde, en ce moment en garnison à Amiens, partent le 24 mars, de grand matin [4].

Appelés par le tocsin à prendre part à l'expédition, nombre de paysans grossissent la petite troupe, chemin faisant. Trois heures sonnaient quand elle parvint sous les murs de Montdidier, seule, hélas ! Le général Avisse manquait au rendez-vous ! 600 cosaques, immédiatement avertis par les sentinelles des avant-postes, se ruent sur les français et la fusillade s'engage très nourrie. Non habitués au feu, terrifiés par les décharges d'un canon que les envahisseurs traînent à leur suite, les paysans lâchent pied et les

1. HENRY HOUSSAYE. 1814, p. 15.

2. *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1813-1814, pp. 154 v°, 167 v°. Le maire à M. Jacquin, receveur spécial de la ville, relativement au payement des contributions de guerre.

3. *Ephémérides picardes.* 28 décembre 1813.

4. *Ibidem.* 24 mars 1814.

soldats eux-mêmes sont contraints de se replier après une courageuse résistance.

Geissmar, poursuivant son avantage, essaie de passer l'Avre. Arrêté devant la barricade élevée au pont de Pierrepont, il est contraint de rebrousser chemin. De part et d'autre il y avait eu des morts et des blessés.

Le détachement d'Amiens était de retour à minuit. En raison d'un inconcevable malentendu, celui de Beauvais ne se présenta devant Montdidier que le lendemain. Plus heureux, il réussit à déloger les Cosaques, mais, par une résolution moins explicable encore, le général Avisse s'éloigna le soir même, laissant la ville exposée aux représailles des ennemis qui, rentrés plus furieux, le 27, obtinrent de leurs chefs une heure de pillage. La seconde occupation dura peu de temps. Geissmar partit, le lendemain, dans la direction de Compiègne. Paris ouvrit ses portes à l'invasion victorieuse le 31 mars.

Ce jour-là l'agitation est excessive dans Amiens [1]. La malle-poste, qui arrive régulièrement à neuf heures du matin, a fait défaut la veille et on l'attend encore ! Paris serait-il cerné ou envahi ? Les journaux parvenus très tard dans la soirée annoncent de nouveaux combats ; ceux-là à l'avantage de nos armées; mais des correspondances particulières présentent la situation comme désespérée.

Le 2 avril, le 3 avril, toujours pas de courrier ! Le 4, des groupes tumultueux se forment rue Saint-Jacques, en face de la poste, et réclament avec insistance les dépêches, qui viennent enfin d'arriver, et que le général d'Aigremont se refuse à livrer. L'impatience s'accroît d'instant en instant, à mesure que le silence des autorités devient plus significatif.

Dans la matinée du lendemain, le peuple se porte sur la route de Paris, au devant de la malle, qui entre en ville

1. *Éphémérides picardes*, du 30 mars au 5 avril 1814.

sous la protection d'une escorte de cavalerie. D'Aigremont voudrait différer encore la distribution des lettres et des journaux, mais les événements se sont précipités. A quatre heures, on se décide enfin à annoncer la capitulation de Paris, la déchéance de l'empereur et la constitution d'un gouvernement provisoire chargé de rétablir la royauté des Bourbons.

« Aussitôt le drapeau blanc est arboré sur les monuments publics. Mme de la Tour du Pin et ses enfants distribuent des cocardes blanches à toutes les personnes qui se présentent à la préfecture. Le soir, Morgan de Belloy proclame solennellement l'adhésion de la ville d'Amiens au gouvernement provisoire. La cérémonie a lieu aux flambeaux et au son de toutes les cloches. Les accents d'une musique militaire se mêlent aux cris répétés de *Vive le roi Louis XVIII.* L'hôtel de ville est illuminé et les habitants s'empressent d'imiter cet exemple [1]. »

1. *Arch. nat.* F^ic III. *Somme.* 9. n° 3. Extraits des procès-verbaux des séances du conseil municipal d'Amiens. 6 avril 1814.

CHAPITRE IV.

LA PREMIÈRE RESTAURATION

6 Avril 1814 -- 20 Mars 1815.

LES CENT JOURS

20 Mars 1815 — 8 Juillet 1815.

I. Occupation étrangère. — Réaction royaliste. — Louis XVIII à Amiens. — Proclamation de la paix. — Evacuation des armées prussiennes. — Placards séditieux. — On apprend le retour de Napoléon. — Volontaires royaux. — Le drapeau tricolore à l'Hôtel de ville. — II. Réaction bonapartiste. — Quinette commissaire extraordinaire dans la 15e division militaire. — Menées royalistes. — La députation de la Somme. — Fédération d'Amiens. — Mobilisation des gardes nationales. — Découragement des populations. — L'invasion. — Le colonel Sergent, commandant de la citadelle. — Louis XVIII à Roye. — Alarmes causées par les ordres contraires. -- Le drapeau blanc à l'Hôtel de ville [1].

I.

« Une seule idée, un seul sentiment absorbait tous les autres: le désir de la paix. Une ville manufacturière comme Amiens devait plus qu'aucune autre la désirer [2]. » Aussi les sympathies royalistes se réveillèrent-elles spontanément,

1. *Préfets de la Somme pendant cette période :* Lameth (Alexandre, comte de), 15 juillet 1814-10 juin 1815. — Cavaignac (Jean-Baptiste), 10 juin 1815-10 juillet 1815.

2. *Arch. nat.* F[1c] III. *Somme*. 9. 1789-1824. 2 août 1813. Le préfet de la Somme au ministre de l'intérieur.

en présence de l'Empereur abattu et à la pensée que les derniers désastres mettraient peut-être un terme aux hostilités qui avaient fait couler tant de sang, à la conscription qui avait fait couler tant de larmes.

Ce fut dans les sentiments difficiles à exprimer de la douloureuse humiliation infligée à leur patriotisme et de l'espérance d'obtenir enfin la paix tant souhaitée, que les Amiénois assistèrent, le 15 avril, au défilé d'une colonne dépendant du deuxième corps de l'armée prussienne [1]. Cette colonne, forte de deux mille hommes, commandée par le général Yorck, et qui allait prendre ses cantonnements dans le Pas-de-Calais, fut bientôt suivie d'une autre d'environ mille hommes, qui occupa notre ville, sous les ordres du général von Kleist [2].

Les fonctionnaires ne furent pas les moins empressés à se rallier au gouvernement de Louis XVIII. Aucun ne manqua à la solennité du *Te Deum* d'actions de grâces à la Cathédrale [3]. Les magistrats de la Cour d'appel se félicitaient « de voir la France jouir enfin du repos nécessaire pour réparer les pertes causées en vingt années d'agitation et de guerres [4]. » La radiation immédiate des emblèmes impériaux sur les édifices publics, l'empressement de chacun à illuminer et à pavoiser les maisons aux couleurs royales, dénotent un état d'esprit qui ne laisse pas de doute sur les sentiments de la grande majorité des Amiénois [5]. L'ardeur

1. *Ephémérides picardes*. 18 avril 1814.

2. *Arch. de la Somme*. R. 1814-1815. Fournitures pour les troupes alliées. — Etat de l'indemnité à réclamer par les habitants de la ville d'Amiens pour la subsistance des troupes alliées, pendant leur séjour en 1814, du 15 avril au 1er juillet.

3. *Ephémérides picardes*. 10 avril 1814.

4. *Arch. de la Cour d'appel*. Reg. aux délib., p. 58.

5. *Arch. mun*. D² *Corresp*. 1813-1814, p. 170. 7 avril 1814. Ordre du maire à l'architecte pour faire enlever sur les édifices publics les signes et inscriptions du gouvernement supprimé.

des adresses rédigées pour célébrer le rétablissement de la monarchie, témoigne de leur sincérité. Celle des officiers de la garde nationale est très vibrante [1]:

« La ville d'Amiens méritera de conserver sa devise: *Liliis tenaci vimine jungor!* C'est avec enthousiasme qu'elle resserre les nœuds sacrés qui l'attachent à l'empire des lis. Jamais, non jamais ils ne seront rompus! Les Picards, non moins braves que francs et loyaux, sont rendus à leur caractère par le retour des Bourbons. Vingt-cinq ans de malheur ont pu comprimer, mais non altérer, leur amour pour leur souverain légitime. Ils lui offrent, aujourd'hui, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Vive Louis XVIII! »

Louis XVIII quitta le 19 avril le château d'Hartwel au comté de Buckingham, où s'étaient écoulées les dernières années de son exil. Il fut reçu à Londres avec les honneurs royaux et s'embarqua à Douvres le 24. De Calais à Compiègne, où devait être discuté l'acte constitutionnel, le voyage du prince fut une longue suite d'ovations. A Boulogne, à Montreuil, à Abbeville, c'était le même empressement des populations, c'était la même unanimité d'espérances [2].

Le Roi, qui s'avançait à petites journées dans une calèche attelée de huit chevaux blancs, arriva le 28, à deux heures et demie de l'après-midi, à la porte de la Hotoie. Le préfet et le général d'Aigremont avaient été le recevoir, la veille, à Nampont-Saint-Martin, dernière commune du département. Mme la duchesse d'Angoulême était assise à ses côtés; le duc de Bourbon et le prince de Condé occupaient le devant de la voiture. La suite se composait du chevalier

1. *Arch. nat.* F^lc III. *Somme* 9. 1789-1824. Adresses et adhésions. Adresse des officiers de la garde nationale active du département et de la garde urbaine d'Amiens au gouvernement provisoire.

2. *Relation de ce qui a eu lieu à Amiens lors du passage du Roi Louis XVIII.* De l'impr. de Caron-Vitet. 1814.

de Rivière, du comte de Pradel, du duc de Grammont, du duc d'Havré, du marquis et du vicomte d'Avaray.

Morgan de Belloy complimenta Sa Majesté; quarante hommes, vêtus de blouses blanches, dételèrent les chevaux et demandèrent la faveur de traîner le carrosse. Le cortège s'avança par les rues du Cours, de Saint-Jacques, des Fossés-Saint-Merry, de la Viéserie, des Sergents et du Beau-Puits jusqu'à la Cathédrale. Les compagnies de gardes d'honneur commandées par le chevalier de Chocqueuse étaient sous les armes. La garde nationale et les troupes faisaient la haie. La foule acclamait le Roi. La voix du canon et des cloches augmentait l'émotion générale.

Après avoir rendu grâces au Dieu de ses pères, Louis XVIII se rendit à l'Hôtel de la préfecture. On criait *Vive le Roi, Vivent les Bourbons !*

Les discours des personnages admis à présenter les corps administratifs et judiciaires, civils et militaires, reflétèrent « le bonheur de la cité qui retrouvait son prince très chrétien, épuisée qu'elle était sous le poids d'une gloire désastreuse [1] ». Elle espérait « voir se rallumer, à la faveur d'un gouvernement sage, le feu pur dont la douce lumière éclaire les hommes, en les guidant dans les sentiers du devoir, de la justice et de la paix, non le feu dévorant qui fermente, gronde, mugit, éclate en volcans [2] ».

Pendant le souper, auquel seuls avaient été conviés Mgr de Demandolx, le préfet, Mme de la Tour du Pin, et le général d'Aigremont, le peuple, avide de contempler les traits de Louis XVIII, fut admis à circuler autour de la table royale. Ce monarque aux cheveux blancs, dont le costume rappelait un régime disparu, charmait tous ceux qui l'approchaient. Il y eut, le soir, une illumination générale des monuments publics et des maisons particulières.

1. Discours de M. de Lamardelle, procureur général.
2. Discours de M. Augustin de Bray, directeur de l'Académie.

Louis XVIII quitta Amiens, le lendemain à onze heures du matin, se rendant à Compiègne [1].

« Que je serais heureux de faire passer dans l'âme du lecteur l'allégresse qu'ont éprouvée les habitants d'Amiens, en revoyant les Bourbons ! » s'écrie l'auteur de la relation de ce voyage.

Le zèle royaliste recherche les occasions de s'affirmer. Un arbre de la liberté croissait, depuis le 20 mai 1792, sur la place de l'Hôtel de ville ; il disparaît la nuit. Le conseil municipal décide que la rue des Rabuissons sera désormais la rue Royale et la rue des Jacobins la rue de Bourbon ; la rue des Chaudronniers s'appellera rue de Berry ; la rue des Cordeliers rue d'Angoulême ; la rue du Beau-Puits rue Henri IV ; la rue de l'Écorcherie, qui longe l'hôtel Morgan, où le prince de Condé a passé la nuit du 28 au 29 avril, rue de Condé [2].

Les gardes d'honneur et les membres de la chambre de commerce obtiennent la faveur de porter la décoration du lis, attribuée aux personnes les plus dévouées à la royauté.

Pour faire observer la charte qui proclamait la monarchie avec les principes constitutionnels de 1789, dans ce qu'ils ont d'équitable et de légitime, le gouvernement de la Restauration conserva dans notre département les fonctionnaires du régime impérial, à l'exception d'André Dumont, remplacé à la sous-préfecture d'Abbeville par Gorjeon de Verville et de Malafosse, remplacé par M. de Monthoson à la sous-préfecture de Péronne [3]. Alexandre de Lameth, qui obtint la préfecture de la Somme après que le comte de La Tour du Pin eut été appelé à un poste diplomatique,

1. *Mémoires de Mme de Chastenay*. 1776-1815. Paris, 1897, T. II, p. 351. « Le passage à Amiens ne fut pas moins brillant. »

2. Arrêté du 8 juin 1814.

3. *Ephémérides picardes*. 8 avril 1814.

avait lui-même été préfet de l'Empire à Digne, à Coblentz, à Aix-la-Chapelle et à Turin.

La pompe expiatoire organisée à la cathédrale quelques jours après le passage du Roi, à la mémoire de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de M[me] Elisabeth, les innocentes victimes de la Révolution, eut un caractère grandiose. Morgan de Belloy et les membres du conseil municipal se rendirent de l'Hôtel de ville à la Cathédrale, escortés par un détachement de la garde nationale précédé de la musique. Les sinistres roulements du tambour alternaient avec les airs funèbres. Tous les corps constitués se tenaient groupés autour du catafalque monumental, élevé dans la nef, et la cérémonie s'accomplit avec un recueillement qui témoignait « de quels sentiments de respect et de piété tous les cœurs étaient pénétrés [1]».

Dix jours après (2 juin), un héraut d'armes, escorté de la garde d'honneur, annonça aux Amiénois que la paix venait d'être signée entre la France, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Il s'arrêtait aux principaux carrefours et répétait à haute voix :

« Habitants d'Amiens, laissez éclater votre allégresse parce que le bienfait d'une paix honorable, qui assure d'une manière stable le repos de l'Europe et le vôtre, réalise déjà une partie du bonheur qui nous attend sous le gouvernement paternel du prince que la Providence nous a rendu. »

Le peuple se pressait à la suite du cortège. Jamais l'allégresse ne parut plus sincère, jamais les cris de *Vive le Roi* ne retentirent plus nombreux. Le même jour, l'empereur Alexandre traversa la ville sans s'y arrêter, devançant de quelques heures Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, qui passa la nuit à l'hôtel de France et d'Angleterre. Les deux souverains se rendaient en Angleterre.

1. *Ephémérides picardes*. 20 mai 1814.

Le général von Zieten, successeur du général von Kleist, avait évacué Amiens quatre jours auparavant. Von Zieten laissait 600 malades et blessés dans les ambulances de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital militaire installé dans les bâtiments du séminaire. Plusieurs achevaient leur convalescence à Camon, à Cagny et à Longueau. Le capitaine von Courbières, chargé de la surveillance de cette troupe d'invalides, avait établi son quartier général dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Acheul[1]. Avec sa triste monotonie coupée de nombreuses réquisitions, de quelques scènes de brutalité plus ou moins odieuses, l'occupation avait duré six semaines[2].

La fête royale, célébrée le 25 août, refléta « la joie la plus vive et la gaîté la plus franche[3] ». Est-ce à dire qu'il y avait unanimité de sentiments? Les Bonapartistes fervents ne désarmaient pas. Beaucoup de familles se trouvaient partagées, les uns criant *Vive l'Empereur*, les autres *Vive le Roi*. « Cette diversité d'opinions faisait qu'on ne se fréquentait plus[4]. »

1. *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1813-1814, *passim* et p. 208 v°. Lettre à von Courbières, du 22 juin 1814. — pp. 173 et suiv. Lettres du maire au préfet, au général von Zieten, aux commandants Liebermann et von Courbières, au commissaire ordonnateur du 2e corps de l'armée prussienne von der Marck, etc. — *Arch. de la Somme*, R. 1814-1815. État de l'indemnité à réclamer par les habitants de la ville d'Amiens pour la subsistance des troupes alliées pendant leur séjour en cette ville, du 15 avril au 1er juillet 1814. — L'indemnité est de 120,350 francs, y compris les dépenses occasionnées par les malades laissés en traitement après l'évacuation, le 26 mai.

État de l'indemnité de 792,793 francs due au département après l'apurement de tous les comptes et dépenses extraordinaires pour fournitures et réquisitions par les alliés, au 1er janvier 1815.

2. *Ephémérides picardes.* 27 mai 1814.

3. *Arch. de la Somme.* Z. Cérémonies publiques. 1814. Le préfet au ministre.

4. *Ephémérides picardes.* 26 mai 1815.

La nuit favorisait l'éclosion de placards séditieux du genre de celui-ci :

Habitants d'Amiens, vous êtes gouvernés par un tyran Bourbon, mais bientôt le gros Louis XVIII sera renversé d'un trône qu'il a usurpé. L'empereur Napoléon va revenir et monter, de nouveau, sur son trône légitime et vos fers seront brisés. Vive à jamais Napoléon !

Un sinistre farceur inscrivit ces mots sur l'un des piliers de la cathédrale :

Cathédrale à vendre. Clergé à pendre. Louis XVIII à dégraisser pour faire des lampions [1].

Toutefois Morgan de Belloy, résumant chaque semaine, dans une lettre confidentielle au préfet [2], les rapports de la police, constate que les sourdes menées des bonapartistes ne troublent nullement la sécurité publique. La population, en majorité royaliste [3], s'abandonne aux douces illusions d'une paix que l'on croit assurée pour longtemps. « La confiance se manifeste par des réunions, des fêtes, des bals, qui n'ont jamais été plus nombreux [4] », quand le courrier du 7 mars apporte la nouvelle du débarquement, au golfe Jouan, de l'exilé de l'île d'Elbe et de sa marche sur Paris.

En même temps, une lettre autographe de Louis XVIII parvenait au comte de Lameth. Le Roi ordonnait de faire appel aux hommes de bonne volonté, de les réunir, de les organiser, de les diriger sur Melun, où se formait l'armée de réserve chargée de « s'opposer au retour du tyran qui

1. *Éphémérides picardes*. 12 juin 1814, 11 novembre 1814. — HENRY HOUSSAYE, 1814, p. 53.

2. *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1813-1814, pp. 44-50 v°, 56 v°, 131, 146, 167 et *passim*.

3. *Arch. nat.* AF. IV. 1807. *Cent-Jours.* n[os] 81 et 82. Rapport du lieutenant général Sébastiani à l'Empereur, sur l'état des esprits dans le département de la Somme.

4. *Ibidem.* F. 7. 3.690[3]. *Somme.* An X-1820. Lettre du préfet au ministre, du 6 février 1815.

apportait à la France le double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère [1] ».

Partout, dans la bourgeoisie, dans le peuple, un même frisson d'angoisse légitime a couru, en présence des éventualités redoutables qui viennent de surgir si inopinément. Des chevaliers de Saint-Louis qui avaient autrefois fait leurs preuves à l'armée, des magistrats, des conseillers municipaux, donnent l'exemple et s'inscrivent sur les registres ouverts à l'Hôtel de ville, pour recueillir les enrôlements volontaires. En moins de quinze jours, six compagnies bien armées sont mises en route, sous les ordres de M. Cavé d'Haudicourt.

La marche de l'empereur avait été rapide. La petite troupe apprit, le jour même du départ et avant d'arriver à Breteuil, qu'il était rentré dans Paris. Elle revint sur ses pas [2].

II.

La réapparition du drapeau tricolore aux balcons de l'Hôtel de ville donne lieu à des manifestations contraires. Aux officiers, sous-officiers et soldats du régiment des lanciers d'Angoulême, en garnison à Amiens, qui « jurent de combattre à outrance le traître Bonaparte [3] », le premier bataillon de la garde nationale répond « en faisant éclater son dévouement, après une douloureuse compression, et la plupart de ceux qui le composent demandent à suivre encore les aigles victorieuses [4] ». Les membres de la Cour, redevenue impériale, « saluent comme une époque mémo-

1. *Proclamation. Le Roi. La Patrie. La charte constitutionnelle.* A Amiens. De l'impr. de J.-B. Caron, l'aîné.

2. *Moniteur universel*, 18 mars 1815. — *Arch. mun.* H [3] et D [2]. *Corresp.* 1814-1816, p. 116 v°. — *Ephémérides picardes.*

3. *Moniteur universel.* 16 mars 1815.

4. *Ibidem.* 30 mars 1815.

rable l'apparition inattendue de Napoléon sur le sol français et s'engagent à donner à leurs justiciables l'exemple de la soumission et du dévouement à sa personne sacrée [1] ».

La municipalité observe une prudente réserve.

Napoléon envoya, dans chacune des divisions militaires, des commissaires extraordinaires chargés de galvaniser le patriotisme des populations. La 15me échut au conseiller d'État Nicolas Quinette, connu pour son hostilité aux Bourbons, et qui retrouvait ainsi le département autrefois administré par lui. Beaucoup d'officiers de la garde nationale étaient royalistes. Quinette les destitua et enleva le commandement supérieur à M. de Marcellet pour le confier à M. Victor Caille [2]. Toutefois, respectant les nominations récemment faites par Louis XVIII, il se borna à combler les vides qui s'étaient produits au conseil municipal, en y introduisant plusieurs de ses collaborateurs de l'an VIII, entre autres Natalis Delamorlière et Devisme-Grenier. — 26 avril 1815.

Le général Sébastiani, rendant compte de l'état des esprits dans la Somme au début des Cent-Jours, dénonce les tendances royalistes des habitants, celles surtout des Amiénois. Il se plaint de l'insouciance des autorités municipales. Le général Le Marrois, à qui le commandement de la division était échu, voudrait qu'on lui permît de remplacer les fonctionnaires peu zélés. Les rapports adressés à l'Empereur signalent, parmi les plus dangereux adversaires du régime impérial : dans l'arrondissement d'Amiens, l'ex-commandeur de l'ordre de Malte François de Calonne ;

1. *Arch. de la Cour d'appel.* Délib. du 10 août 1815.

2. *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1814-1816, pp. 145 et 146. — Arrêté du 28 avril 1815 et lettre du maire à M. de Marcellet, du 3 mai 1815 : « Par arrêté de M. le conseiller d'Etat, commissaire extraordinaire de S. M. dans la 15e division militaire, Messieurs les commandant et officiers de la garde nationale sont renouvelés ».

dans l'arrondissement de Doullens, M. de Fercourt ; dans l'arrondissement d'Abbeville, M. de Boubers.

« Bon nombre de nobles se réunissent chez le commandeur de Calonne ; malgré toute la surveillance de la gendarmerie, on ne peut pénétrer le mystère de leurs conciliabules [1]. »

L'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, loi fondamentale des Cent-Jours, rappelait, sous beaucoup de rapports, la charte octroyée par Louis XVIII. Renonçant à la combinaison subtile de l'an VIII, qui faisait présenter des candidats par les collèges d'arrondissement aux collèges de département et par les collèges de département au Sénat, l'*acte additionnel* établissait, à côté de la chambre des pairs nommée par l'Empereur, une chambre des députés élue par l'universalité des citoyens répartis en deux collèges [2]. Le décret du 30 avril ayant ordonné la convocation immédiate de ces assemblées, le collège électoral du département (le grand collège) et les collèges électoraux d'arrondissement (les petits collèges) se réunirent au mois de mai et choisirent leurs représentants. Fatigués de révolutions et de contre-révolutions, ne sachant plus à qui ou à quoi s'attacher, les quatre cinquièmes des électeurs s'abstinrent de voter et l'élection se fit au milieu de l'indifférence générale.

1. *Arch. nat.* AF. IV. 1937. *Cent-Jours. Evénements de l'intérieur.* Rapports à l'empereur, 22 et 29 avril, 3 mai 1815.

2. *Arch. nat.* F[1c] III. *Somme.* 9. n° 3. Relevé des votes émis dans le département de la Somme, sur l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, présenté à l'acceptation du peuple français :

	NOMBRE DES REGISTRES	NOMBRE DES VOTES par Oui	par Non	Total
Préfecture.	1	48	1	49
Ville d'Amiens	20	384	»	384
Bataillons de la g[de] nationale.	12	1,595	1	1,596
Arr[t] d'Amiens	61	782	2	784
Arr[t] d'Abbeville	205	1,849	4	1,853
Arr[t] de Doullens.	74	464	»	464
Arr[t] de Montdidier	162	1,436	8	1,444
Arr[t] de Péronne.	212	1,803	8	1,811
	747	8,361	24	8,385

Joseph Berville, secrétaire général de la préfecture, Charles Laurendeau, conseiller à la cour impériale, Bernard Caumartin, procureur près le tribunal de première instance, Théodore de Lameth, ancien maréchal de camp, élus du collège de département, obtinrent une moyenne de 34 voix sur 242 électeurs inscrits [1].

Les petits collèges nommèrent Natalis Delamorlière (Amiens), Delattre (Abbeville), Louvet (Montdidier), Scipion Mourgue (Doullens) et Boutteville (Péronne).

La députation de la Somme était constitutionnelle, ce qui signifiait : adhésion pleine et entière aux principes posés par l'Assemblée Constituante de 1789, sécurité pour les acquéreurs des biens d'émigrés, échec à la royauté des Bourbons, fidélité à l'Empereur.

Les députés, ainsi que les membres des collèges électoraux, furent invités à se rendre à Paris pour le *Champ de Mai,* sorte de plaid national renouvelé du temps de Charlemagne. Le 1er juin, parmi les splendeurs d'une mise en scène théâtrale, ils assistèrent à la proclamation des résultats du vote plébiscitaire sur l'acte additionnel et à la distribution des aigles à l'armée [2].

Dans la plupart des départements s'étaient formées, à l'instar de celles de 1790, des fédérations qui envoyèrent aussi leurs délégués au Champ de Mai. La Fédération d'Amiens comprenait 80 membres résolus « à maintenir la sécurité publique à l'intérieur et à combattre l'invasion étrangère ». Victor Caille, Anselin, Natalis Delamorlière, Debaussaux,

1. *Moniteur universel.* 22 septembre 1815. Tableau comparatif des élections du mois de mai avec celles du mois d'août 1815, dans le département de la Somme.

2. *Arch. nat.* F1c III. *Somme.* 9. n° 3. État nominatif des électeurs du département de la Somme et de ses arrondissements qui se sont rendus à Paris, pour l'assemblée du *Champ de Mai.* — *Moniteur universel.* 8 juin 1815.

Dambreville, en avaient été les promoteurs. Elle adopta la devise *la Patrie et l'Empereur* et devait s'étendre aux départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise [1]. Il y eut à l'Hôtel de ville d'Amiens une réunion préparatoire à cette entente commune. Les événements interrompirent brusquement les pourparlers engagés avec Laon et avec Beauvais.

Les hommes de vingt à soixante ans étaient appelés. Le département de la Somme pouvait fournir 63 bataillons de 720 hommes [2]. Ces multitudes de soldats improvisés l'Empereur ne pouvait songer à les mettre en ligne; il les destinait surtout à la garde des places fortes [3]. Le général Sébastiani, chargé de leur organisation dans la 15me division, jugea cette besogne indigne de son mérite et des services qu'il avait rendus. Il écrivait d'Amiens à Davout : « Je demande un corps d'armée ou ma mise à la retraite [4] ».

C'était en effet pitié d'assister à la mise en route de ces malheureux mobilisés « sans armes, mais avec un bâton et sans habits, mais avec une capote [5] ». Le découragement était profond. Témoin, cette boutade imprimée à Amiens [6] :

1. *Arch. nat.* F [1] 3690 [3]. *Somme.* an X. — 1820. État fédératif du 17 mai 1815. Pièce originale. — *Arch. mun.* H [1] *Confédération de la Somme* placard in-f° de l'imprimerie Maisnel. Liste des fédérés de la ville d'Amiens. Procès-verbal d'une assemblée tenue à l'Hôtel de ville.

2. *Arch. de la Somme. Levées de 1815.* — Décret du 10 août.

Arrondissements	Nombre d'hommes	Nombre des bataillons à former	Nombre des compagnies de grenadiers	Nombre des bataillons appelés à l'activité
Amiens.	16,660	20	20	3 1/3
Abbeville. . . .	9,663	12	12	2
Doullens	7,971	9	9	1 1/2
Péronne	9,500	12	12	2
Montdidier. . .	9,106	10	10	1 1/2

3. *Arch. nat.* AF. IV. 1936. *Cent-Jours.* État de répartition des bataillons de la garde nationale entre les armées et les places. 1937 pièce 78. Résumé des correspondances des généraux.

4. Henry Houssaye. 1815. *Waterloo,* p. 45.

5. *Éphémérides picardes.* 4 et 10 mai 1815.

6. *Amiens.* Impr. de Cherche.

Qui a rappelé Bonaparte ? L'armée ! Eh bien, qu'elle le défende. Ses ennemis sont nos amis. Ne nous armons pas pour défendre un homme que l'enfer a vomi !

Napoléon était à peine rentré au palais des Tuileries, que la déclaration des puissances, assemblées au congrès de Vienne, troubla les illusions du triomphe et, sous prétexte qu'avec lui ni paix ni trêve n'étaient possibles, leurs armées envahirent le Brabant dans les premiers jours de juin. 500,000 hommes, massés sur nos frontières, s'apprêtaient à les repousser. L'Empereur quitta Paris le 12 juin. Il allait briser son sceptre dans les plaines de Waterloo ! Trahi par la fortune contraire, il signa, dix jours après, la seconde abdication que les souverains alliés exigèrent de lui, tandis que, refoulant nos colonnes en déroute, Wellington et Blücher occupaient les vallées de la Marne et de l'Aisne.

Amiens connut le désastre de Waterloo par des fuyards arrivés dans la matinée du 21. Le général Cassan, chargé de défendre la ligne de la Somme, proclama aussitôt l'état de siège et le colonel Sergent [1], récemment promu au commandement de la citadelle, se mit en devoir de l'approvisionner de vivres et de munitions [2].

1. *Arch. nat.* AF. IV. 1936. — *Cent-Jours.* Liste des candidats pour les commandements de places.

2. *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1814-1816, pp. 171 v°, 182, 189, 193.

6 juin 1815. Le maire au préfet. « Le commissaire des guerres réclame avec les plus vives instances les objets nécessaires à l'hôpital de siège de la citadelle... »

16 juin 1815. Le maire au commissaire des guerres. « Le dépôt de mendicité fournira l'ameublement de l'hôpital de siège de la citadelle, les effets en linge... »

24 juin 1815. Le maire au colonel Sergent. « J'ai donné des ordres pour que les quinze bêtes à corne destinées à l'approvisionnement de siège soient mises dans le village de Saint-Maurice. »

30 juin 1815. Le maire au colonel Sergent. « État des quantités de viande et d'eau-de-vie mises à la charge des bouchers et des marchands d'eau-de-vie pour le complément de l'approvisionnement de siège de la citadelle. »

Le drame des Cent-Jours touche au dénouement. Louis XVIII a quitté Gand le 22 ; il est à Mons le 23, à Cambrai le 24. J.-B. Cavaignac, ancien conventionnel qui avait rempli d'importantes missions aux armées de l'ouest, pendant la Révolution, remplace le comte de Lameth à la préfecture de la Somme et arrive à Amiens le 25.

L'invasion et la présence de Louis XVIII à Cambrai activent le mouvement royaliste. L'armée anglaise se présente, le 26, devant Péronne. Le général Jacques Morgan, un enfant d'Amiens, s'y était enfermé la veille avec une petite troupe. Un avocat nommé Hiver, maire révoqué quelques semaines auparavant, reprend ses fonctions aux premiers boulets tombés dans la ville et rédige cet arrêté :

« Art. I[er]. — Il est enjoint au commandant des troupes de faire cesser le feu et de demander une capitulation.

Art. II. — Il est défendu à la garde nationale de se prêter à aucune hostilité contre les alliés de S. M. le Roi de France. »

Le gouverneur n'obtempérant pas assez vite, Hiver déploie le drapeau blanc, ameute la foule, la conduit sur les remparts, disperse les canonniers et impose finalement la capitulation [1]. Morgan quitte alors la place, se replie sur Beauvais et écrit au ministre : « Je ne puis espérer de rester longtemps dans le même endroit. Voilà le septième jour que je suis parti de Paris et je ne me suis pas couché... La France est difficile à sauver, mais la chose n'est pas impossible [2] ».

L'évacuation des troupes et du matériel des dépôts de dix-huit régiments, qui se trouvaient dans notre ville,

1. *Arch. de la guerre*. Arrêté du maire de Péronne. 26 juin. Procès-verbal du siège et de la capitulation de Péronne. 27 juin. Cités par Houssaye. 1815. *La seconde abdication*, p. 148.

2. *Arch. nat.* AF IV. 1937, n° 130. Lettre du général Lauberdière. 30 juin 1815. N° 313. Lettre du général Morgan. 26 juin 1815.

commence dans la nuit du 26 au 27 [1]. On apprend, le 30, que Louis XVIII vient d'arriver à Roye. Quelques Amiénois s'y rendent sur-le-champ et rencontrent, auprès du prince, les maréchaux Macdonald et de Gouvion-Saint-Cyr, venus pour lui annoncer l'abdication de l'Empereur.

Le 2 juillet, à dix heures du matin, deux mousquetaires de l'escadron qui avait accompagné le Roi à Gand se présentent à la porte de Noyon, agitant des mouchoirs blancs, en guise de drapeaux, et criant à tue-tête : *Vive le Roi!* Aussitôt appréhendés par le poste et conduits à l'Hôtel de ville, ils subissent un long interrogatoire, à la suite duquel Morgan de Belloy donne l'ordre de les relâcher à la condition qu'ils s'engagent à ne tenir, quant à présent, aucun propos hostile à l'Empereur [2].

Des groupes populaires se forment de toutes parts. On commente les événements. N'était la vigilance de la garde nationale, royalistes et bonapartistes également surexcités en viendraient aux mains. La journée s'achève sans nouvelles officielles, mais J.-B. Cavaignac, qui prend peur, transporte le siège de l'administration préfectorale à Quevauvillers, village situé sur la route de Rouen, à 16 kilomètres d'Amiens, laissant à Morgan de Belloy l'écrasante responsabilité d'une situation des plus critiques, car le colonel Sergent, résolu à disputer la citadelle aussi bien aux royalistes qu'à l'ennemi, menace de bombarder la ville s'il voit apparaître le drapeau blanc [3].

Le danger de l'invasion étrangère se complique de la

1. *Arch. nat.* AF. IV. 1937, n[os] 129 et 130. Lettres du général Lauberdière. 29 et 30 juin 1815.

2. *Éphémérides picardes.* 2 juillet 1815.

3. *Vie du R. P. Loriquet.* Paris 1845, p. 123. Lettre du 17 juillet 1815. « Le commandant de la citadelle avait braqué une douzaine de canons sur la ville... Il menaçait de tout renverser s'il apercevait le drapeau blanc. »

crainte de l'émeute : les ouvriers sans travail, qui stationnent sur la place Périgord, parlent ouvertement de pillage, de meurtre et d'incendie [1]. Une semaine entière s'écoule ainsi dans les alarmes continuelles.

Le 9 juillet, lendemain de la rentrée de Louis XVIII dans la capitale de son royaume, le canon retentit tout à coup vers midi. Une indicible panique s'empare des habitants. Sergent exécuterait-il ses menaces ?....

Le prince de Croy-Solre, investi par le Roi du commandement supérieur du département, occupait depuis vingt-quatre heures les villages de Poulainville et de Talmas [2], avec une colonne de volontaires royaux. Ceux-ci poussaient de fréquentes reconnaissances dans les environs d'Amiens; ils venaient de s'approcher des faubourgs ; l'artillerie de la citadelle les dispersait.....

Sommé de se rendre, Sergent déclare qu'il n'arborera le drapeau blanc que sur l'ordre formel du général Le Marrois. Cet ordre parvient dans la journée et tout aussitôt une salve de cent un coups de canon annonce que la résistance a cessé. Les couleurs royales flottent sur les bastions de la citadelle et à l'Hôtel de ville [3].

Morgan de Belloy accompagné de ses adjoints, Daveluy et Poujol d'Avankerque, ceints de l'écharpe blanche, parcourent la ville escortés par un détachement de la garde

1. *Éphémérides picardes*. 30 juin 1815.

2. *Arch. de la Somme*. R. Fournitures aux troupes alliées 1814-1816. Le ministre de la guerre au préfet de la Somme, 13 mars 1816. « Dû aux communes de Talmas et Poulainville 575 fr. 25 pour fournitures faites les 7, 8, 9 juillet à un corps de l'armée royale commandé par le prince de Croy-Solre. »

3. *Éphémérides picardes. Arch. mun.* D [2] *Corresp.* 1814-1816, p. 197. Le maire aux curés. 10 juillet 1815. « J'ai l'honneur de vous prier de faire arborer le drapeau blanc sur le clocher de l'église de votre paroisse aujourd'hui à une heure et de faire sonner toutes les cloches aussitôt que celle du beffroi se fera entendre.

nationale et proclament la seconde restauration de la royauté des Bourbons. L'allégresse est générale. « Hommes, femmes, enfants de toutes conditions se répandent par les rues et dansent follement[1]. »

Lorsque le prince de Croy-Solre fit son entrée, le soir, à la tête de sa troupe, « ce fut au milieu des acclamations et des démonstrations d'une joie portée jusqu'à l'ivresse[2] » !

En opposant une sage modération aux emportements du colonel Sergent, Morgan de Belloy avait réussi à empêcher tout conflit entre les habitants et l'armée, qui obéissait à des ordres contraires. Il avait épargné à la cité les désastres que la moindre imprudence pouvait occasionner. Le conseil municipal[3], cédant au sentiment de gratitude que lui inspirait sa belle conduite, lui décerna le jour même une épée d'honneur avec ces mots gravés sur la garde :

A M. JEAN-BAPTISTE MORGAN, MAIRE,
LA VILLE D'AMIENS RECONNAISSANTE.

1. *Éphémérides picardes.* 10 juillet 1815.
2. *Manifeste du prince de Croy-Solre.*
3. *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1814-1816, p. 198 v°. 11 juillet 1815.

CHAPITRE V.

LOUIS XVIII.

8 Juillet 1815 — 16 Septembre 1824.

I. Allégresse de la population. — Manifeste du prince de Croy-Solre. — La fête de la chasse aux cygnes. — Le duc de Berry traverse Amiens. — Occupation des armées alliées. — Réaction contre le régime impérial. — Les armoiries de la ville. — Blin de Bourdon, maire. — Famine de 1816. — Antoine Dargent, maire. — II. Députation de la Somme. — Progrès du libéralisme. — Mgr de Bombelles. — Le petit séminaire de Saint-Acheul objet des attaques du parti libéral. — Emotion causée par l'assassinat du duc de Berry. — Elections de 1820 et de 1824. — MM. Caumartin et Cornet d'Incourt. — Nicolas Daveluy, maire. [1]

Amiens avait entendu, depuis dix-huit mois, des acclamations très différentes et avait lu des proclamations très contradictoires signées des mêmes noms; un mot revenait sans cesse dans les conversations : le mot de paix ! Comme au 10 avril 1814, ce mot était particulièrement sincère, parce qu'il était l'expression vraie des intérêts de tous. Aussi le drapeau royal, arboré au sommet du beffroi et des clochers de nos églises, salué comme le présage de la paix tant désirée, fit-il surgir en quelques heures des centaines de drapeaux blancs. Toutes les rues étaient pavoisées à

1. *Préfets de la Somme pendant cette période :* Blin de Bourdon (Louis Alexandre, vicomte), 10 juillet 1815-20 juillet 1815. — Séguier (Nicolas Maximilien), 20 juillet 1815-11 mars 1816. — Intérim. — La Vieuville (Joseph Auguste, comte de), 15 mai 1816-14 septembre 1816. — Lezay-Marnesia (Albert, comte), 14 septembre 1816-1er octobre 1817. — Allonville (Louis, Alexandre, comte d'), 1er octobre 1817-27 juin 1823. — Clerel de Tocqueville (comte), 27 juin 1823-21 juin 1826.

l'arrivée du vicomte Blin de Bourdon, nommé administrateur provisoire du département. On vit encore, pendant quarante-huit heures, l'uniforme de garde national se prêter à toutes les opinions : cocardes blanches, cocardes tricolores, absence de cocardes. Le manifeste du prince de Croy-Solre mit fin à cette diversité de couleurs :

« Braves et fidèles Picards,

« Vos vœux sont enfin accomplis ! Le monarque chéri que vous aviez accueilli avec tant d'enthousiasme, et dont le départ vous avait arraché tant de larmes, est rentré dans sa capitale pour y faire de nouveau le bonheur de la France ! Le joug de l'oppresseur est brisé. Plus de conscription, plus de vexations, plus de tyrannie... Déjà le département a reconnu son Roi légitime ! Toutes les communes, par un mouvement spontané, ont pris la cocarde blanche !

« Il est de mon devoir de vous prévenir que si quelqu'individu méconnaissait assez l'autorité légitime pour se permettre des propos séditieux ou conserver des couleurs justement proscrites, je serais obligé, en vertu de mes instructions, de les livrer à la rigueur des lois [1]. »

Personne ne s'obstina et, sous l'action toute-puissante du fait accompli, beaucoup, qui la veille encore ne juraient que par l'Empereur, se montrèrent heureux du retour de Louis XVIII. Quelques rixes sanglantes se produisirent cependant entre chasseurs royaux et habitants des faubourgs. Un pauvre ouvrier fut assommé à Saint-Maurice, un autre au faubourg de Hem, et ces douloureux incidents tempérèrent les manifestations joyeuses [2]. Peu à peu les esprits se

1. *Le prince de Croy-Solre, commandant pour le Roi un corps d'armée dans le département de la Somme, aux habitants de la province.* A Amiens, le 12 juillet 1815.

2. *Ephémérides picardes.* 23, 26, 30 juillet 1815.

calmèrent. La municipalité, afin de créer une diversion, annonça que l'on célébrerait, le 1er août, la plus populaire de toutes les réjouissances amiénoises au temps jadis.

Nous voulons parler de la chasse aux cygnes, qui se pratiquait très anciennement, le premier mardi du mois d'août, afin de partager entre les seigneurs riverains les jeunes cygnes qui peuplaient, au moyen âge, la Somme et les étangs voisins. Au jour consacré pour cette opération, le bailli de Corbie descendait en barque le cours de la rivière, pendant que les baillis de l'évêque, du chapitre, du vidame d'Amiens, des seigneurs de Rivery et de Blangy, la remontaient à partir du pont du Cange. Ils poussaient les couvées devant eux. Les oiseaux se trouvant ainsi rassemblés, suivant la marque que portaient les père et mère, on appliquait au fer chaud, sur le bec des jeunes, l'empreinte adoptée par le seigneur auquel ils appartenaient par droit de naissance : pour l'évêque, une crosse ; pour le chapitre, une croix ; pour le vidame, son blason ; pour les seigneurs de Rivery et de Blangy des barres transversales ; pour l'abbé de Corbie, une croix de Saint-Pierre. Les oiseaux étaient relâchés après ablation du fouet de l'aile.

Abandonnée sous Louis XIII, parce que les cygnes se faisaient rares, cette chasse d'un genre tout particulier disparut complètement au début du XVIIIe siècle, sans que la population amiénoise renonçât, toutefois, aux réjouissances dont elle était devenue le prétexte. Avec ses mâts pavoisés, ses feux multicolores, ses gondoles féeriques, une fête annuelle perpétua le souvenir de l'antique et féodale coutume. On l'appelait la fête de la chasse aux cygnes ou la fête de la borne de Camon. Celle du 1er août 1815 eut un éclat particulier. Il semblait que ce fût le retour symbolique aux coutumes de la royauté d'autrefois. Il y eut l'enthousiasme du moment ; enthousiasme qui s'accrut encore, quinze jours après, lors de la visite du duc de Berry.

En la personne de ce prince, second fils du comte d'Artois, qui avait été choisi par Louis XVIII pour les missions militaires auxquelles sa jeunesse et sa bravoure semblaient le destiner, le Roi voulait présenter à l'armée comme l'ombre vivante de Henri IV. Son Altesse Royale partit de Paris le 17 août dans la matinée.

Reçu et harangué à la porte de Beauvais par le maire d'Amiens, le duc de Berry se rendit à cheval au palais épiscopal. Une foule considérable remplissait les rues et cette foule se retrouva non moins vibrante, le lendemain de grand matin, à la Hotoie, pour assister à la revue après laquelle le prince continua sa route vers Lille [1], escorté jusqu'à Bertangles par un groupe de royalistes de marque.

Deux jours après, les drapeaux des armées alliées flottaient encore sur nos principaux monuments. La 3me brigade de l'armée du duc de Wellington et un régiment de dragons prussiens occupèrent la ville pendant plus de trois mois. Les officiers et les soldats étaient nourris aux frais de l'Etat, mais il fallait les loger, et leurs exigences ne connaissaient pas de limites. Le traité de Paris, signé le 20 novembre, affranchit le pays de cette longue et pénible oppression. Le général Dörnberg donna l'ordre d'évacuer sans retard Amiens et les villages situés au nord de la Somme [2].

La réaction contre le régime impérial a laissé dans les annales de l'époque des traces de sang ineffaçables. Paris et certains départements assistèrent à toute une série de jugements et de représailles. Ici rien de semblable. La Cour prévôtale qui siégea dans la salle de la Cour d'Assises, sous la présidence du colonel de Dienne, n'instruisit que des crimes de droit commun. « Le bon esprit des habitants nous

1. *Moniteur universel*. 23 et 25 août 1815.

2. *Ibidem*, 26 novembre 1815. — *Ephémérides picardes*. 2 décembre 1815. — *Arch. mun.* D² *Corresp.* 1814-1815, pp. 208, 226 v°, 227 et suiv.

a épargné l'affliction de débats capables de compromettre certains de nos concitoyens dans des intrigues politiques », a dit M. Caumartin, qui remplissait les fonctions de procureur du roi près de ce tribunal d'exception [1]. Toutefois, la faculté accordée par la loi du 29 octobre 1815 aux agents du pouvoir, de bannir les bonapartistes militants, donna lieu à certaines mesures d'expulsion. Anselin fut interné à Orléans, Natalis Delamorlière à Rouen [2]. Par ordre du préfet, M. Séguier, les attributs impériaux réunis au milieu de la place Périgord, le jour anniversaire du retour de l'île d'Elbe, furent solennellement brûlés en présence des autorités et de la garde nationale. La musique joua des airs de triomphe pendant que la flamme accomplissait son œuvre aux cris de *Vive le Roi, à bas l'Empereur* [3] *!*

Louis XVIII voulut que l'un des premiers actes royaux perpétuât le souvenir des services rendus à la Couronne par les communes, en leur restituant les armoiries qui en étaient les emblèmes. Il autorisa les villes à se pourvoir à cet effet devant la commission du sceau. La révolution avait supprimé les armoiries d'Amiens ; l'empire les avait altérées en remplaçant *le chef d'azur cousu des lis de France* par *le chef de gueules à trois abeilles d'or* de ses « bonnes villes [4] ».

1. *Arch. du greffe de la Cour d'Appel. Cour prévôtale.*

2. Vaulabelle. *Histoire des deux restaurations.* T. IV, p. 230 et Dusevel. *Les hommes illustres du département*, T. I, p. 260.

3. *Ephémérides picardes.* — *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1815-1816, p. 74. 18 mars 1816. Le maire au commandant de la garde nationale : « La destruction de différents objets portant les emblèmes du gouvernement usurpateur aura lieu le 20 de ce mois sur la place de Périgord, suivant les ordres du préfet..... Je vous prie de donner des ordres pour qu'un détachement de la garde nationale s'y trouve. ». — p. 97 v°. 19 avril 1816. Le maire au préfet : « Je vous adresse le mémoire des frais relatifs au brûlement des emblèmes du gouvernement usurpateur, qui a eu lieu le 20 mars. »

4. *Arch. mun.* Délib. du 27 mai 1811 visant le décret impérial du 17 mai 1809.

L'occasion se présentait de reprendre l'osier *(vimen)* qui décore nos plus anciens blasons connus et auquel le caprice ou la négligence d'un graveur du XVIme siècle avait substitué le lierre, qui n'est nullement en harmonie avec l'antique devise : *Liliis tenaci vimine jungor*[1]. Il suffisait de se reporter à l'ordonnance rendue le 5 février 1700, « par M^rs les Commissaires généraux députez sur le fait des armoiries ». Ils avaient remis les choses au point [2].

Le conseil municipal sollicita, très à la légère, la concession du blason qu'un usage invétéré avait fait prévaloir, et le conseil du sceau consacra officiellement l'erreur héraldique (17 février 1816). Il est vrai que si le lierre ne répond pas comme l'osier au sens véritable de la devise, son symbolisme est le même.

Le Roi acceptait les institutions administratives établies par la Révolution et retrempées dans la constitution de l'an VIII. Le département resta ce qu'il était ; de même notre municipalité. On supprima simplement la sous-préfecture de l'arrondissement d'Amiens, rouage inutile, dont M. Adéodat Jourdain de Thieulloy a été le dernier titulaire.

Si les Bourbons ont encouru le reproche de faire la part trop large à la noblesse, dans le recrutement des fonctions publiques, ce n'est point à Amiens. En demandant au haut commerce la plupart des conseillers municipaux et les maires de grand mérite que furent MM. Antoine Dargent et Nicolas Daveluy, ils sanctionnèrent la suprématie munici-

1. *Histoire de la ville d'Amiens*. T. I, p. 430 et T. II, p. 68. Le lierre, en pied et touffu, figure pour la première fois sur les 2,600 jetons envoyés de Paris à Amiens, en 1586. Le même coin, légèrement modifié, servit sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. En 1614 apparait une simple branche de lierre avec feuilles larges et fort accentuées. La devise ne varie jamais.

2. *Armorial général de France. Registre coté Picardie. Généralité d'Amiens*.

pale de la bourgeoisie, que les siècles avaient consacrée. Le vicomte Blin de Bourdon, successeur du baron Morgan de Belloy, n'administra la ville que quinze mois (13 mai 1816-27 août 1817). Pendant le court espace de temps que dura sa mairie, ce gentilhomme, à peine âgé de trente-trois ans, se trouva aux prises avec des difficultés qui mirent en relief les qualités précieuses qui lui valurent de devenir, dans la suite, le chef du parti royaliste et l'un des hommes politiques importants du département.

Des pluies continuelles avaient retardé la moisson, qui n'était pas achevée à la fin d'octobre 1816. Les semailles subirent un retard considérable, et, le pain renchérissant de jour en jour, l'hiver s'annonçait terrible pour les indigents. Dix mille pauvres trouvèrent, dans les ressources de la prévoyance et de l'activité bienfaisante de M. Blin de Bourdon, un adoucissement à leur misère. Alimentés par des souscriptions sans cesse renouvelées [1], les secours du bureau de bienfaisance ne tarirent jamais et, lorsque le Roi eût appelé Blin de Bourdon à des fonctions incompatibles avec la mairie, le conseil municipal lui exprima publiquement la reconnaissance de la ville pour le zèle qu'il avait déployé au cours d'une administration pleine d'écueils [2]. Antoine Dargent le remplaça.

1. *Arch. du bureau de bienfaisance* D[3] n° 1. *Corresp.* 1813-1819. N[os] 917 et 976. — *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1816-1817, p. 191. Le maire au préfet, 3 mai 1817. « Nous comptons plus de dix mille pauvres auxquels il faut ajouter tous les ouvriers employés dans les ateliers qui, malgré le travail le plus opiniâtre ne peuvent se procurer, ainsi qu'à leur famille, l'alimentation nécessaire à leur subsistance. »

2. *Arch. mun.* Délib. du 9 janvier 1818.

II.

La chambre des députés des Cent-Jours s'était évanouie avec le régime qui lui avait donné naissance. L'ordonnance royale du 13 juillet 1815 convoqua les collèges électoraux. Chacun des collèges d'arrondissement eut à nommer un nombre de candidats égal au nombre des députés attribués au département : six pour le département de la Somme. Il y eut donc vingt-quatre élus du premier degré, parmi lesquels le collège départemental choisit MM. d'Hardivillers, Blin de Bourdon, Roux-Laborie, Cornet d'Incourt, Le Marchand de Gomicourt, Morgan de Belloy [1].

Partout les opérations électorales avaient été dominées par la réaction contre l'Empereur, que l'on rendait responsable des humiliations de la Patrie vaincue et envahie. Il en résulta une Chambre tellement unie par le sentiment royaliste que Louis XVIII l'a surnommée la *Chambre introuvable*. Dans son dévouement plus sincère qu'éclairé à la cause des Bourbons, elle parut réagir de parti pris contre les concessions inscrites dans la Charte. Le Roi dut la dissoudre (5 septembre 1816), et l'ordonnance de dissolution ayant diminué la représentation nationale d'un tiers, les nouvelles élections ne ramenèrent au Palais Bourbon que quatre de nos députés sortants : MM. d'Hardivillers, Le Marchand de Gomicourt, Cornet d'Incourt, Morgan de Belloy [2].

De grandes luttes parlementaires ont marqué les années 1817, 1818, 1819, et ces luttes avaient leur répercussion jusque dans Amiens. Le préfet de la Somme s'alarme « des progrès rapides du libéralisme avec tout ce qu'il amène de présages affligeants pour le Roi, sa famille et son gouver-

1. *Moniteur universel*, 13 juillet, 28 août, 22 septembre 1815.
2. *Ibidem*, 23 octobre 1816.

nement. Le ton dogmatique, impérieux et confiant des libéraux, la tendance qui incline vers la démocratie, inquiètent les amis du Roi... Amiens et Péronne sont les centres où l'influence de l'esprit révolutionnaire domine le plus [1]. »

A l'encontre de ceux qui rêvent encore un retour vers le passé, les libéraux conçoivent l'Eglise et la religion, la souveraineté et le droit, l'État et la Société, à la façon des Girondins. Ils se recrutent, à Amiens, « dans une classe ayant des lumières, de la fortune et des clients », et comptent parmi leurs adeptes, plusieurs des magistrats les plus distingués de la Cour et du Tribunal de première instance : MM. le premier président Le Sens de Folleville, le conseiller Laurendeau et le président Caumartin.

Mgr de Bombelles [2] occupait le siège épiscopal. Ce prélat, aumônier de Mme la duchesse de Berry, jouissait du prestige d'un passé utilement rempli. D'abord page du duc de Bourgogne, frère des trois princes qui devaient être les rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, il avait ensuite pris une part brillante à la guerre de sept ans; tour à tour colonel de cavalerie et chargé de missions diplomatiques à Lisbonne et à Vienne, il avait émigré. Renonçant au monde à la mort de sa femme, Charlotte de Mackau (30 septembre 1800), il était entré dans les ordres. L'évêque de Breslau lui avait confié l'administration d'une paroisse de la Silésie prussienne. Rentré en France avec les Bourbons et devenu évêque d'Amiens, Mgr de Bombelles vivait dans l'intimité de la Cour, mais, tout en recherchant les moyens d'accroître, dans son

1. *Arch. nat.* F¹ 3690. 3. *Somme*. An X-1820. Lettres du préfet de la Somme au ministre, du 18 mars et du 5 décembre 1818.

2. De Bombelles (Marc Marie), né à Bitche, ville de la Lorraine allemande, le 8 octobre 1748; fils du comte de Bombelles et de Geneviève Charlotte de Badins; marié en 1778 à Angélique Charlotte de Mackau. Évêque d'Amiens le 20 août 1817, mort le 5 mars 1822.

diocèse, le prestige de la famille royale, il commandait le respect à ses adversaires politiques qui le vénéraient.

MM. l'abbé Roze, doyen du chapitre, les abbés Duminy, curé de la Cathédrale, et Voclin, ancien vicaire général de Mgr de Machault, faisaient autorité parmi les membres du clergé. Certains leur reprochaient de se laisser dominer par une sympathique admiration à l'égard des hommes et des idées de 1815, et d'associer le trône et l'autel comme devant se prêter un appui réciproque et nécessaire.

Les pères de la Compagnie de Jésus, rétablie par le pape Pie VII, avaient obtenu du prédécesseur de Mgr de Bombelles la direction du petit séminaire diocésain. Les classes s'ouvrirent au mois de novembre 1814, dans l'ancienne abbaye de Saint-Acheul [1]. Comme il fallait un prétexte aux attaques de l'opposition libérale, celle-ci ne tarde point à demander la dispersion des religieux, dont la présence aux portes d'Amiens constituait un obstacle au développement de ses doctrines. Les accusations pleuvent contre les jésuites : ils éludent les lois [2], ils fomentent de sourdes intrigues [3].... A défaut de feuilles publiques locales disposées à accueillir leurs incessantes dénonciations, des correspondants anonymes [4] empruntent les colonnes du *Constitutionnel*, de

1. Le Petit Séminaire de Saint-Acheul. Les pères Jésuites louèrent d'abord (juillet 1814) les bâtiments de l'ancienne abbaye dont ils se rendirent acquéreurs le 25 janvier 1815. Le petit séminaire se composait, dix ans plus tard, des trois maisons de Saint-Acheul, de l'Abbatiale, du Blamont.

2. *Arch. de la Somme*. Ta. n° 51. - 16 novembre 1817. Le P. Loriquet au préfet : « Loin d'avoir violé ou éludé les lois relatives à l'éducation, comme on nous en a accusés auprès des ministres, nous sommes en état de défier nos dénonciateurs d'en articuler une seule. »

3. *Ibidem*. « Etrangers par goût comme par état à toute espèce d'intrigues, toute notre politique se réduit à inspirer à nos élèves l'amour de Dieu et la Foi. »

4. *Journal de la Somme*, 23 octobre 1819. « Espionner ce qui se passe, se trouver dans les églises et dans les cafés, être au spectacle et au

l'*Indépendant*, du *Censeur*. Enregistrant avec soin, amplifiant tout ce qui, dans l'attitude des maîtres du petit séminaire, peut exciter la défiance du gouvernement, les ennemis de Saint-Acheul se donnent libre carrière. *L'Indépendant* accepte les dires les plus invraisemblables : un voyageur certifie avoir vu dans une des salles d'étude un tableau sur lequel se lisaient les paroles de saint Louis à Joinville : « Si tu entends quelqu'un parler mal de Dieu, tire l'épée et perce lui le cœur ! [1]. »

L'année 1819 fut particulièrement fertile en accusations de ce genre. La lutte s'aggravait et l'impiété déployait ses enseignes. Amiens se ressentait de l'agitation générale des idées dans les derniers temps du ministère de M. de Serre, quand un événement imprévu vint confondre royalistes et libéraux dans le même sentiment de légitime indignation.

Le duc de Berry avait épousé, en 1816, la princesse Caroline, fille du prince royal de Naples. Les jeunes époux assistaient le 13 février 1820 à la représentation du théâtre de l'Opéra. La duchesse ayant manifesté le désir de se retirer avant la fin du spectacle, le prince l'accompagna jusqu'à sa voiture ; mais, dès qu'elle y fut montée, un homme s'élança vers lui et le frappa dans le côté droit d'un violent coup de poignard. Le duc de Berry, mortellement atteint, expira la nuit même. L'assassin se nommait Louvel.

La nouvelle de l'horrible attentat se répandit le lendemain

sermon, saisir un mot ou une circonstance insignifiante, en faire la base d'une fable bien méchante, tel est l'honorable métier que paraissent avoir embrassé quelques habitants d'Amiens, auteurs de la correspondance privée qu'on lit, tous les jours, dans *Le Constitutionnel*, dans *Le Censeur*. *Ibidem*. 10 novembre 1819 : « Un journal quotidien suffirait à peine pour répondre à tous les mensonges que *Le Constitutionnel* publie sur notre ville... notamment dans les articles sur Saint-Acheul. »

1. *Journal de la Somme*, 26 novembre 1819, pp. 616 et 617. « *L'Indépendant* nous apprend cette semaine que nous avons aux portes d'Amiens 600 jesuites. »

dans Amiens. La consternation fut immense. Le conseil municipal s'empressa « de déposer aux pieds du trône l'expression de la profonde douleur dont il se sentait pénétré. Il voudrait que le cœur paternel de Louis XVIII trouvât quelque consolation dans les sentiments de la ville dont l'antique devise formulait si bien l'invincible attachement à la couronne des lis. »

Des adresses empreintes de sentiments analogues se couvrirent de signatures.

Les officiers et les soldats de la garde nationale, « redoutant que d'autres assassins épient l'occasion favorable pour arriver au cœur du Roi, supplient Sa Majesté de mettre un terme à leur anxiété, en écartant jusqu'à l'apparence du danger : Songez, Sire, disent-ils, que la France regarde votre existence et celle des princes de votre maison comme la propriété la plus sacrée pour elle ! Le plus beau jour pour nous serait celui où nous aurions la gloire de tout sacrifier pour la défense de votre dynastie ! [1] »

La famille Louvel, l'une des plus anciennes de la noblesse picarde et qui donna deux mayeurs à Amiens au XVIe siècle, ne put se résigner à conserver le nom qu'une synonymie toute fortuite semblait vouer au déshonneur et elle obtint l'autorisation de le changer [2].

Le duc de Berry avait manifesté le désir qu'une partie de sa dépouille mortelle reposât dans le département du Nord,

1. *Arch. nat.* F ic III. *Somme* 9. Adresse du 25 février 1820. — *Journal de la Somme* 4 et 10 mars 1820.

2. Les quatre fils de César Edouard Louvel, (*branche de la Tour d'Auneuil*) obtinrent de substituer à leur nom patronymique de Louvel celui de leur mère née d'Ault du Mesnil. Le comte Louvel et ses trois sœurs (*branche de Warvillers*) latinisèrent leur nom et s'appelèrent Lupel. Alphonse Louvel (*branche de Fresne*) prit le nom de sa femme, la dernière de la famille de Cacheleu de Nœux. Ordonnances royales des 9 juillet, 13 septembre, 30 août 1820.

dont il présidait le collège électoral. La députation chargée d'accompagner jusqu'à Lille l'urne funéraire renfermant les entrailles du prince arriva à Amiens le 18 avril; elle se composait de Mgr de Chabons [1], récemment nommé évêque d'Amiens, de M. l'abbé de Sambucy, maître des cérémonies de sa chapelle ; du baron de Saint-Félix ; de deux gentilshommes d'honneur, les comtes de Clermont-Lodève et de Rohan-Chabot; de deux aides de camp, les comtes d'Astorg et de Choiseul.

L'urne, surmontée de la couronne royale, fut déposée dans le sanctuaire de la Cathédrale tout endeuillée de tentures aux armes du défunt, sous la garde d'un poste choisi parmi les compagnies d'élite de la garde nationale. L'église resta ouverte pendant la nuit. Des prêtres récitaient des prières et présentaient l'eau bénite aux habitants, qui vinrent en foule rendre un dernier hommage aux restes de l'infortunée victime du fanatisme [2].

Le lendemain le convoi funèbre reprit sa route vers Doullens. Le comte d'Allonville, adressant un suprême adieu au prince, insinua dans son discours qu'il laissait l'espérance d'un successeur et que bientôt sa veuve donnerait à la France un héritier, gage d'avenir pour la monarchie. L'attente des royalistes ne fut pas trompée. La naissance du duc de Bordeaux « répandit le bonheur et la joie dans le département; il n'y eut pas une ferme isolée, pas un hameau qui ne prit part à l'heureux événement du 20 septembre 1820 [3] ». Le conseil municipal d'Amiens le célébra en ces termes : « Le ciel n'est plus irrité contre nous ! Un Bourbon

1. De Gallien de Chabons (Jean Pierre), né le 11 mai 1756, à Grenoble. Aumônier du comte d'Artois, évêque du Puy (1817), devint évêque d'Amiens le 27 mars 1822. Mort le 24 octobre 1838.

2. *Journal de la Somme*, 22 avril 1820.

3. *Ibidem*. 30 septembre et 7 octobre 1820. *Arch. nat.* F[7]. 3690. 3. *Somme*. 1818-1820. N° 5. Rapport du préfet au ministre de la police.

nous est né! Le sang de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV ne cessera pas de régner sur la France. Son sol nous paraîtrait stérile si les lis n'y fleurissaient pas [1]. »

Une nouvelle loi électorale avait institué des collèges d'arrondissement composés de tous les citoyens qui payaient plus de trois cents francs d'impôts directs et des collèges de département composés du quart des électeurs choisis parmi les plus imposés [2]. Grâce à cette combinaison, qu'on appela le double vote, la majorité des élections devait nécessairement être favorable à la noblesse et à la haute bourgeoisie; les classes moyennes ne pouvaient l'emporter que dans les collèges d'arrondissement.

Les élections de 1820 s'accomplirent sous l'heureuse impression produite par la naissance du duc de Bordeaux; celles de 1824, au lendemain des succès remportés en Espagne. Dans les deux circonstances, la députation du département de la Somme fut « l'une des plus belles de France pour le gouvernement de Louis XVIII [3] ». Mais les

1. *Arch. mun.* Délib. du 30 septembre 1820.

2. *Extrait des tableaux annexés à la loi du 19 juin 1820.* Département de la Somme, arrondissements électoraux :

1° Chef-lieu ABBEVILLE, comprend les cantons de l'arrondissement d'Abbeville plus les cantons de Bernaville et de Domart de l'arrondissement de Doullens : *Un député.*

2° Chef-lieu AMIENS, comprend les quatre cantons d'Amiens : *Un député.*

3° Chef-lieu AMIENS, comprend les cantons ruraux de l'arrondissement d'Amiens ; les cantons d'Albert et de Bray de l'arrondissement de Péronne ; les cantons de Doullens et d'Acheux de l'arrondissement de Doullens : *Un député.*

4° Chef-lieu ROYE, comprend les cantons de l'arrondissement de Montdidier ; ceux de l'arrondissement de Péronne, Bray et Albert exceptés : *Un député.*

Le collège électoral du département ; chef-lieu Amiens : *Trois députés.*

3. *Élections de 1820* : ÉLUS DES COLLÈGES D'ARRONDISSEMENT : D'Hardivillers (Abbeville). Daveluy-Bellancourt (Amiens intra muros). Cornet d'Incourt (Amiens extra muros). Rouillé de Fontaine (Roye). — ÉLUS DU

libéraux, qui partout engagèrent la lutte, constituaient d'ores et déjà un parti sérieux, en état de combattre à armes égales dans deux de nos collèges d'arrondissement. Peu s'en fallut que leurs candidats ne triomphassent à Amiens, où M. Daveluy-Bellancourt ne l'emporta que de peu de voix sur M. Caumartin, et à Roye, où l'influence alors toute puissante du général Foy [1] se fit sentir en faveur du comte d'Estourmel, contre M. Rouillé de Fontaine.

MM. Caumartin [2] et Cornet d'Incourt [3] ont été, sous le gouvernement de la Restauration, les chefs incontestés des partis en présence, dans les collèges d'Amiens. Caumartin, fils d'un procureur à l'ancien Bailliage, député à la chambre des Cent-Jours, que son caractère et la nature de son talent prédestinaient à la magistrature, était président du tribunal civil depuis 1816. Cornet d'Incourt dut à des aptitudes toutes spéciales d'être choisi, en 1821, par M. de Villèle, en qualité de secrétaire général du ministère des finances. Nés à Amiens, collègues à l'Académie de cette ville, esprits délicats et cultivés, hommes de conviction et d'action, l'un et l'autre s'efforçaient de faire prévaloir, parmi leurs concitoyens, la politique qu'ils croyaient sincèrement être la plus efficace pour assurer la stabilité d'un

COLLÈGE DE DÉPARTEMENT : Le Marchand de Gomicourt. Prince de Croy-Solre. Baron Morgan de Belloy.

Élections de 1824 : ÉLUS DES COLLÈGES D'ARRONDISSEMENT : Les mêmes, sauf d'Hardivillers remplacé par le vicomte Blin de Bourdon. — ÉLUS DU COLLÈGE DE DÉPARTEMENT : Prince de Croy-Solre. Comte Adrien de Rougé. Comte du Maisniel de Liercourt.

1. FOY (Maximilien Sébastien), né à Ham en 1775, général, nommé député de l'Aisne, en 1819, orateur distingué, le guide et souvent le modérateur de l'opposition, mort en 1825.

2. CAUMARTIN (Jean-Baptiste Marie Bernard), né à Amiens, le 15 octobre 1775, mort le 23 mai 1842.

3. CORNET D'INCOURT (Charles Nicolas), né à Amiens, le 19 janvier 1773, mort au château de Fréchencourt, le 9 décembre 1852.

pouvoir fort et la grandeur de la France. Celui-ci, en conjurant le gouvernement de s'arrêter dans la voie des concessions qui conduiraient la royauté à l'abîme ; celui-là, en affirmant son attachement inébranlable aux principes proclamés par l'Assemblée Constituante de 1789.

M. Daveluy-Bellancourt, député d'Amiens depuis 1820, fut nommé maire le 21 mars 1823. Le cérémonial de son installation à l'Hôtel de ville rappela celui usité sous l'ancien régime, de même que les funérailles de M. Dargent avaient rappelé la pompe déployée aux obsèques des grands mayeurs du moyen âge. Tout cela cadrait avec les tendances du moment.

MM. Dargent et Daveluy furent des catholiques ardents, des royalistes *ultra*, suivant l'expression alors consacrée pour désigner les hommes d'extrême droite. Les bénéfices de la paix et une sage réglementation des finances permirent d'accomplir, de leur temps, des améliorations dont les projets déjà anciens étaient passés des cartons de l'intendance dans ceux de la préfecture, mais que les bouleversements ou les guerres avaient ajournés : l'inauguration du cimetière de la Madeleine bénit le 20 juillet 1817 [1], la démolition des remparts, le tracé et la plantation des boulevards, l'achèvement du canal, la création du port d'amont, l'extension du port d'aval.

A la place de guerre succède une ville ouverte. Amiens

1. Le cimetière de la Madeleine. Le 29 floréal an IV (18 mars 1796), le conseil de la commune décidait que « le seul emplacement qui pût convenir, dans toute l'étendue de la commune, à l'établissement des sépultures, était l'enclos connu sous le nom de Salle de Santé ou de la Madeleine, distinct de la ferme de ce nom. » Tel avait été l'avis du corps municipal le 9 mai 1785. La création du nouveau *champ des tombeaux* fut ratifiée le 27 pluviôse an IX (16 février 1801). Retardée par les événements, la mise en état du cimetière de la Madeleine ne commença qu'en 1816.

subit une transformation dont la direction initiale devait exercer une influence considérable sur ses destinées futures. Il importait de soumettre l'œuvre de cette transformation à des idées d'ensemble qui ne pouvaient procéder que d'un esprit sûr de lui-même et être exécutées que par une volonté énergique; deux qualités qui se rencontrèrent au plus haut degré chez M. Auguste Cheussey, architecte de la ville de 1814 à 1848.

Une commission municipale, instituée le 13 décembre 1818, revisa avec le plus grand soin, de concert avec lui, le plan général d'alignement de la ville et des faubourgs et proposa toute une série d'expropriations, d'agrandissements de rues, de nivellements, de nouvelles voies, point de départ de l'Amiens moderne.

Voyons ce que fut l'antique cité à l'aurore de cette transformation ; rappelons les aspects pittoresques dont le crayon artistique et fidèle de MM. Duthoit perpétue le souvenir dans *Le vieil Amiens* [1] ; jetons un dernier regard sur les œuvres que l'âme de nos pères avait marquées de son empreinte.

1. *Le vieil Amiens dessiné d'après nature par* Aimé et Louis Duthoit, *autographié par* Louis Duthoit. MDCCCLXXIV. Amiens. Typographie et lithographie de T. Jeunet.

CHAPITRE VI.

AMIENS A L'ÉPOQUE DE LA RESTAURATION.

I. **Amiens ville ouverte.** — Démantèlement de l'enceinte fortifiée. — Etat de la ville au début du siècle. — Les boulevards. — Le plan de Limozin. — Service de l'éclairage; lanternes et réverbères. — Service des fontaines avant et après 1815. — II. **La ville haute.** — Dénomination des rues. — Rues Delambre et Gresset. — Principaux édifices anciens et modernes. — Constructions de bois et constructions Louis XIII. — Samuel Rousseau. — La bibliothèque communale. — Auguste Cheussey. — Le quartier du grand négoce. — Le commerce de détail. — III. **La ville basse.** — La chaussée Saint-Leu et les rues avoisinantes. — Aspects pittoresques de la *Venise d'eau douce*. — Le quartier des Bondes. — Mœurs populaires. — Le théâtre des cabotins. — Lafleur. — Le canal projeté du pont du Don au pont de Croix. — IV. **Les faubourgs.** — Aspect rustique des habitations. — Le costume des « faubourgtiers » et des « faubourgtières ». — Le faubourg de Beauvais. — La Hotoie. — Les faubourgs du Cours et de Hem. — Saint-Maurice et Saint-Pierre. — La Voirie. — Le grand et le petit faubourg de Noyon. — La porte de Paris est démolie en 1826. — Henriville. — V. **L'industrie et le commerce.** — Les diligences et autres moyens de communications avec Paris et les villes du royaume facilitent l'essor du commerce. — Prospérité de la manufacture. — L'exposition de 1819. — Filatures de laine et filatures de coton. — Teintures et apprêts. — Les articles d'Amiens. — La première filature de lin. — Impressions sur étoffes. — Les inventeurs amiénois. — Le tisserand. — Importance du tissage à la campagne. — Fabricants et négociants. — Le « lancheux ». — Le métier à la Jacquard. — Les premières machines à vapeur dans le département. — L'importance du commerce et ses nouveaux débouchés. — Les moyens de transport pour les marchandises. — La richesse publique. — VI. **Misère et bienfaisance.** — Le grand nombre des indigents. — Le bureau de bienfaisance et les comités de paroisse. — Salaire moyen des ouvriers. — Le cabaret. — Proportion des débits de boisson en 1825 et en 1904. — Le conseil de charité. — Amiens est la ville des mendiants. — Services

hospitaliers. — L'Hôtel-Dieu. — L'hôpital général. — Le service des enfants assistés. — Les sœurs de Saint-Vincent de Paul réintégrées dans les hospices. — L'hygiène en progrès. — L'hospice des Incurables. — VII. **L'enseignement primaire.** — Impulsion donnée aux études primaires. — Enseignement simultané et enseignement mutuel. — Le conflit survenu entre l'administration préfectorale et le conseil municipal. — Instituteurs et institutrices. — L'école normale. — Le premier bâtiment scolaire construit à Amiens.

I.

Le démantèlement de l'enceinte fortifiée commença aussitôt après le décret qui mit la ville en possession des remparts [1]. La porte de la Hotoie, la porte de Beauvais, la partie comprise entre la Somme et le bastion de Guyencourt tombèrent sous la pioche des ouvriers enrôlés dans les ateliers de charité, en 1809, 1810 et 1811. Les événements survenus de 1812 à 1815 interrompirent les travaux. Repris en 1822, ils continuèrent jusqu'à l'entier achèvement de l'œuvre de destruction. Le bastion de Longueville existait encore en 1845. Rasé, puis éventré pour le passage de la voie ferrée et la construction du tunnel, il fut remplacé par l'esplanade Longueville. Le bastion de Guyencourt, également rasé et remblayé sur deux de ses faces, est le dernier vestige important de nos fortifications [2].

Enfermée dans les limites resserrées de ses remparts en démolition, la ville ne prit aucun développement avant 1825. La vente des biens nationaux n'eut pas d'effet immédiat pour la transformation des quartiers où se trouvaient les monastères et les églises supprimés. La municipalité de

1. Cf. plus haut p. 48. — *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 1800-1802, p. 84. — Le maire au ministre de la guerre, du 12 ventôse an IX. — Délib. du 28 nivôse an X. — *Arch. de la Somme.* C. 772[1,2,3] Mémoire concernant les remparts et fossés d'Amiens. — *Le Vieil Amiens.* Première série. Enceintes de la ville.

2. Cf. plus haut p. 21.

1793 mit à l'étude de grands projets de voirie, mais les esprits se trouvaient alors sollicités par des passions politiques qui ne laissaient guère le loisir de s'intéresser à ces questions [1].

Si donc nous exceptons le dégagement de la place de la Mairie par la démolition de l'église et du presbytère de Saint-Firmin-en-Castillon [2]; le dégagement de trois autres places par la démolition des églises de Saint-Firmin-à-la-Porte, de Saint-Martin-au-Bourg et de Saint-Michel [3], la voirie urbaine ne réalisa aucune amélioration notable avant le règne de Charles X. C'est en 1826 que commença la transformation des abords de la ville. En moins de quatre années, une armée de terrassiers acheva le nivellement des remparts et livra aux promeneurs les beaux boulevards qui sont devenus l'orgueil de la cité [4].

1. *Arch. mun.* Délib. du 17 février 1793. Catalogue ou description abrégée des plans des rues à ouvrir dans les terrains des édifices publics nationaux de la ville d'Amiens, pour en rendre la vente plus avantageuse à la Nation.

Plan général des rues à ouvrir: 1° dans les terrains des ci-devant Cordeliers, de l'Arsenal, des Moreaucourt et des Canonniers ; 2° dans les terrains des ci-devant Capucins et du jardin des Arquebusiers; 3° dans les terrains du Logis du Roi, des frères des Ecoles-Chrétiennes et des Célestins ; 4° dans les terrains des ci-devant religieuses de Ste Marie, du Paraclet, des Ursulines et des Feuillants ; 5° dans le terrain des ci-devant Carmélites ; 6° dans le terrain du ci-devant Palais Episcopal ; 7° plan du projet d'agrandissement de la place vis-à-vis la Maison commune, en y faisant entrer le terrain de l'église supprimée de Saint-Firmin-en-Castillon, avec partie du cimetière et du presbytère ; 8° plan du projet d'une place à former au carrefour de Saint-Firmin-à-la-Porte, en acquérant le terrain de l'église supprimée de ce nom, le cimetière et les quatre petites maisons qui sont à la suite ; 9° plan particulier d'une rue à ouvrir dans les terrains des ci-devant religieuses de la Providence et de Saint-Martin-aux-Jumeaux, en continuation de celle à ouvrir en face du Département ; lequel plan pour servir de supplément au plan général n° 1 des rues à ouvrir dans les terrains des Cordeliers et des Moreaucourt.

2. *Histoire de la Ville d'Amiens.* T. I, p. 128, planche II.

3. *Ibidem.* T. I, p. 224, planche V et p. 307.

4. *Arch. mun.* Délib. du 9 juillet 1828. Dénomination des boulevards.

L'allumeur était un type de l'époque. Protégé contre les taches d'huile par une serpillière en forme de tablier, coiffé d'un large chapeau plat sur lequel il portait la boîte de fer-blanc contenant son matériel, chaque matin il faisait glisser le réverbère, qui arrivait en grinçant à hauteur d'homme, essuyait les verres, nettoyait les réflecteurs, versait l'huile dans le récipient, coupait la mèche. C'était long; c'était incommode. Une voiture survenait-elle, il fallait attendre. On croyait cependant être arrivé au *nec plus ultrà*. Le peuple se riait des lanternes démodées, comme il se rit aujourd'hui des réverbères, comme nos petits-enfants, habitués à la lumière électrique, se riront de la lumière du gaz.

En ce qui concerne l'eau potable, considérée de tout temps comme une nécessité de premier ordre, Amiens n'avait point encore réussi à satisfaire aux légitimes exigences de sa population. Remontant au point de départ de notre système de distribution d'eau, nous rappellerons la construction du château d'eau, en 1754. A la partie supérieure se trouvait « la cuvette », vers laquelle une machine hydraulique élevait l'eau qui, de là, se répandait dans les différents quartiers de la ville. Cette eau, qui provenait de la fontaine des Frères, située à la base du bastion du Guyencourt, roulait, à ciel ouvert, jusqu'à la porte de la Hotoie, sur un lit de grès établi dans le fossé de la fortification, puis s'engageait dans l'aqueduc couvert, construit en briques, qui passait sous le rempart et, de là, sous les rues Mondain, de Job et de l'Aventure. Des douze fontaines publiques dont Jean Sirebeau, fontainier de la ville de Paris, projetait l'installation, en 1751, quatre seulement furent établies de son temps : au carrefour Saint-Jacques, sur la place du Marché au Feurre, à la Halle foraine et, dans la rue Saint-Leu, contre le monastère des religieuses de Saint-Julien [1]. Trois de ces

1. *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p. 367. Le passage est à rectifier comme ci-dessus.

fontaines, construites dans le style de l'époque, existent encore. Quatre autres complétèrent, quelques années après (1777-1778), les ramifications du service. La plus importante de celles-ci, placée à l'extrémité de la rue des Rabuissons, se composait d'un petit bastion adossé au rempart; au milieu se trouvait une niche en forme de coquille qui surmontait un haut relief sur lequel l'artiste avait sculpté la nymphe couchée, aujourd'hui conservée au musée de Picardie. L'eau se déversait dans une vasque inférieure [1].

On avait installé de nouvelles fontaines sans trop se préoccuper de les alimenter. Après la grande sécheresse de 1778 les sources de la fontaine des Frères baissèrent à ce point que l'on dut songer à utiliser les eaux de la rivière de la Selle. Deux savants chimistes, d'Hervillez et Lapostolle, les analysèrent avec soin, et leurs expériences ayant été concluantes, une conduite en plomb, branchée sur l'aqueduc déjà existant, les mena du fossé dérivatoire de la Hotoie au château d'eau (1787). On resta stationnaire pendant quarante ans. Les citernes et les puits suppléaient à l'insuffisance des fontaines. Toute maison importante avait son puits. Il en existait aux principaux carrefours et, de distance en distance, sur la voie publique. Plusieurs étaient remarquables par l'ornementation en fer forgé qui soutenait la poulie. On citait le puits de la rue de Beauvais, le puits de la place Périgord, ceux de la place au Fil, de la rue de Noyon [2]. Un « beau puits » avait fait ainsi dénommer la rue

1. Il existait, en 1800, neuf fontaines publiques et une fontaine privée à l'usage de l'intendance : les quatre primitives, celles installées en 1777-1778 rue des Bouchers, place du Marché au Blé, rue des Rabuissons, à l'hôtel de l'Intendance et la seconde placée à la halle foraine lors de sa reconstruction. Une dixième existait en 1809 au pied du château d'eau. On l'appelait la fontaine du Port. *Arch. mun. Bureau de la voirie*. Devis annuels des travaux pour l'entretien des fontaines ès années 1807-1814.

2. *Le Vieil Amiens*, 2e série, Nos 12, 13, 49, 50. 3e série, Nos 58, 59, 60.

Henri IV. Les familles aisées recouraient encore « à la sangle » des porteurs d'eau qui vendaient, par les rues, l'eau qu'ils allaient puiser soit à la *Fontaine d'amour*, située près du pont des Célestins, soit à la *Fontaine Marie Caron*, au faubourg de la Hotoie [1].

De 1815 à 1830, la question des eaux fut reprise et étudiée dans tous ses détails, car, outre que l'on se plaignait de leur qualité [2], les eaux de la Selle ne donnaient pas un débit régulier à cause du mauvais vouloir des meuniers, qui les retenaient trop souvent en amont [3]. Dans l'espoir d'obtenir l'eau jaillissante d'un puits artésien, la ville fit pratiquer, sur la place du Vidame et dans la cour du château d'eau, des forages bientôt abandonnés parce qu'ils étaient trop incertains [4].

Les projets ne manquent pas, le conseil municipal vote des fonds [5], les hommes experts en la matière proposent

1. *Arch. mun.* F. *Marchés et divers.* — 12 prairial an VIII (1er juin 1800). Enquête sur l'endroit le plus convenable pour autoriser les porteurs ou traîneurs d'eau à remplir leurs tonnes pour les quartiers de la haute ville.

2. *Arch. mun.* Délib. des 27 novembre 1819, 3 juin 1822. « La ville se trouve réduite, par la privation pendant les trois quarts de l'année de l'eau des fontaines, à l'usage d'une eau malsaine qui peut compromettre la santé. » — *Ibidem. Bureau de la Voirie.* Lettre de Cheussey au maire, du 11 avril 1814. « Les meuniers ont repris leur ouvrage, il ne m'est pas possible d'obtenir l'eau que l'on réclame pour le service de la préfecture. »

3. *Ibidem. Bureau de la Voirie.* Extrait du rapport des experts nommés pour constater l'état et la situation des diverses eaux d'Amiens, 1825. Le *Château d'eau.*

Nouvelles fontaines établies en 1824 : à la halle aux grains, rue Sire-Firmin-le-Roux, place Saint-Denis. Nouvelles fontaines à établir en 1825 : place du Grand-Marché, place Saint-Martin, place Saint-Michel, à l'Hôtel-Dieu, branchée sur la fontaine Saint-Julien ; à la Conciergerie, branchée sur celle de la Halle foraine.

4. *Le Glaneur.* 14 février, 2 mai, 4 juillet, 11 octobre 1829.

5. *Arch. mun.* Budgets de 1820, 1821, 1823 et 1824. — Délib. des 20 décembre 1820 et 14 juin 1822.

de recourir de nouveau à la fontaine des Frères, d'améliorer les aqueducs et les conduites, de changer la machine hydraulique, d'établir une pompe élévatoire à vapeur; autant de bonnes intentions qui trouveront plus tard une réalisation facile et qui paraissent encore presque téméraires [1].

II.

Deux cents rues, seize places, quatorze impasses coupent et entrecoupent la ville haute et la ville basse [2]. La plupart doivent leur dénomination à la situation qu'elles occupent, à quelque tradition populaire, à telle église, à tel monastère, à telle vieille enseigne qui s'y trouvaient au temps passé, ou à la profession qui s'y exerçait. La rue des Rabuissons, la rue Sire-Firmin-le-Roux et le pont du Cange rappellent le souvenir de vieilles familles amiénoises [3]. Exceptionnellement, et pour consacrer la mémoire d'un gouverneur de la province de Picardie et d'un intendant de la généralité d'Amiens, auxquels la ville était redevable d'une grande prospérité, il y avait eu, avant 1789, une place Périgord et une rue projetée d'Agay [4].

L'usage d'attribuer aux voies publiques le nom d'un per-

1. *Arch. mun. Bureau de la Voirie.* 19 avril 1822. Détail estimatif des dépenses à faire pour l'établissement d'une machine hydraulique mue par la vapeur... par Cheussey.

2. Goze. *Histoire des Rues d'Amiens.* Impr. Alfred Caron. 1814-1861. — M. C. A. N. Caron. *Amiens en 1832. Guide de l'étranger dans cette ville.* Amiens. Impr. Caron-Vitet.

3. Firmin le Roux, douze fois mayeur de 1229 à 1268. — Jean I des Rabuissons, cinq fois mayeur de 1312 à 1327. — Jean du Cange, cinq fois mayeur de 1331 à 1347. — Jean II des Rabuissons, cinq fois mayeur de 1364 à 1376.

4. *Histoire de la Ville d'Amiens.* T. II, pp. 363 et suiv. — *Arch. mun.* Délib. du 29 novembre 1791. La rue d'Agay devait relier la place Périgord à la rue des Cordeliers.

sonnage illustre, ou bien une appellation affectant un caractère politique, n'avait pas prévalu. Nous avons vu Morgan de Belloy introduire cet usage à l'occasion du retour des Bourbons. Après lui, Antoine Dargent posa en principe que « l'hommage rendu à la mémoire des grands hommes est l'acquit d'une dette sacrée et que l'honneur qui leur est attribué en donnant leur nom à la rue qui les vit naître rejaillit sur la ville elle-même ».[1] De son temps, la rue des Fossés-Saint-Merry, où le poète Gresset mourut le 16 juin 1777, s'appela rue Gresset, et la rue de la Viéserie, dans laquelle l'astronome Delambre naquit le 19 septembre 1749, devint la rue Delambre. Deux respectables dénominations s'effaçaient ainsi devant des célébrités locales ; d'autres venaient d'être remplacées par des désignations soumises aux fluctuations de la politique. N'était-ce pas regrettable? Les noms des rues, consacrés le plus souvent par une tradition plusieurs fois séculaire, appartiennent à la topographie et à l'histoire ; ils devraient être immuables comme les noms de villes. Les voies nouvellement ouvertes auraient suffi et suffiraient encore à honorer les illustrations nationales et les illustrations locales.

Avec son incomparable Cathédrale, avec son beffroi, qui se dresse, morne et triste, en face d'un Hôtel de ville dépourvu d'architecture[2], avec son théâtre[3], œuvre maîtresse de Rousseau, avec sa préfecture, ancien hôtel de l'intendance, et son palais de justice, ancien couvent des Célestins[4], avec ses halles[5], ses casernes[6], la ville haute

1. *Le Miroir de la Somme*. 19 décembre 1822.

2. *Le Vieil Amiens*, 3e série, n° 27.

3. *La Picardie historique et monumentale*. Amiens. Impr. Yvert et Tellier. 1894. T. I, 2e fascicule, p. 77.

4. *Le Vieil Amiens*, 3e série, nos 1 à 23.

5. La HALLE MARCHANDE OU HALLE FORAINE, adossée à la partie ouest de l'Hôtel de ville, servait de passage entre la rue de la Viéserie (Delambre)

présente quelques rues larges et droites, telles que la rue Porte-Paris, la rue Neuve, la rue Royale, la rue de Noyon, mais la plupart affectent une irrégularité et une fantaisie d'alignement que personne n'a songé à réglementer avant le 1er mars 1815.

Les principaux édifices publics, — la préfecture, le théâtre, la caserne de Cerisy, le Château d'eau, les fontaines monumentales, — datent des quarante années qui ont précédé la Révolution, période de prospérité économique éclatante, de diligence administrative, d'action féconde des intendants, et à laquelle appartiennent également les belles constructions de la place-Périgord et quelques hôtels particuliers empreints du caractère distinctif des œuvres de Rousseau [1].

Rousseau s'inspirait du répertoire décoratif du célèbre Gabriel, architecte de la place Louis XV, à Paris. Comme lui, il donnait à la « coiffure » de ses bâtiments, à ses corniches, des profils audacieux et imposants; comme lui il sacrifiait de parti pris les étages supérieurs à l'ampleur des baies inférieures. L'immeuble portant actuellement le numéro 52, dans la rue Saint-Jacques, et celui qui abrite la

et la place de la mairie. C'était une galerie longue de 75 mètres. Le rez-de-chaussée et l'étage supérieur, autour duquel régnait une galerie en fer, se composaient d'une double rangée de boutiques séparées par des colonnes en pierre qui supportaient la voûte. *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p. 371. — *Le Vieil Amiens*, 3e série, nos 9 à 15.

La HALLE AUX GRAINS, commencée en 1782, et inaugurée en l'an IV, présente un carré long de 63 mètres sur 30, entourée de galeries avec cour intérieure. La construction en briques et pierres des façades extérieures est remarquable. La distribution intérieure est commode. Les galeries sont divisées en arcades au-dessus desquelles sont gravés, dans des médaillons en pierre, les noms des différentes céréales que l'on y mettait en vente.

6. *Le Vieil Amiens*, 3e série, nos 24, 25, 26.

1. Cf. plus haut, p. 58.

fondation Cozette, sur la place Vogel, sont du même temps et de la même école [1].

Les édifices civils anciens offrant un caractère monumental et historique sont rares. Nous n'avons à citer que le *Logis du Roi*, l'antique *bailliage* et la *maison du Sagittaire*, qui accusent le conflit existant, au début de la Renaissance, entre l'art local ancien et l'art nouvellement importé d'Italie ; l'*hôtel des Trésoriers de France* et l'*hôtel Morgan* (ancien hôtel de Monceaux). Nous n'aurions garde d'oublier enfin la maison de la rue des Sergents, dont la porte d'entrée est flanquée d'une cariatide d'homme barbu au torse magistralement modelé, supportant sur ses robustes épaules un balcon en fer forgé, superbe spécimen de ferronnerie qui ne serait pas indigne du marteau de Veyren, dit Vivarais, l'auteur des remarquables grilles du chœur de la Cathédrale [2].

Les maisons à façades de bois, datant du moyen âge et des XVIe et XVIIe siècles, ont presque toutes été remplacées par les constructions en bossage briques et pierres, dans le style Louis XIII, qui se rencontrent un peu partout dans la ville et principalement autour de la place du Grand Marché [3]. Quelques beaux types de maisons en bois ont cependant défié l'action du temps [4]. On voyait encore en 1825 des solives aux corbeaux grotesques ou historiées de feuillages rue du Bloc, rue du Cloître de la Barge, place du Grand Marché, place Saint-Firmin-à-la-Porte, pour ne citer

1. *Le Vieil Amiens*, 2e série, n° 19. Notes de M. Pierre Dubois, de la *Société des Antiquaires de Picardie*.

2. *La Picardie historique et monumentale* précitée.

3. *Le Vieil Amiens*. 2e série, Nos 5, 6, 36, 95.

4. *Ibidem*. 2e série, Nos 47, 48, 93. Actuellement (1904) la maison dite de l'homme à trois têtes, dans le passage Gossart, est la seule construction en bois qui subsiste. Elle date de 1452. On a rétabli, dans le jardin du musée, deux façades provenant, l'une, de la rue du Don, l'autre, d'une cour intérieure de la place du Marché aux Herbes.

que celles existant dans la ville haute. Elles partageaient l'admiration des antiquaires et des artistes avec la façade en pierre de l'auberge du *Berceau d'or*, située sur la place au Fil.

La Restauration a vu s'élever un seul monument : la bibliothèque communale, dont la première pierre fut posée le 23 août 1823 par M. de Tocqueville. La façade principale présente, entre deux pavillons en saillie, un péristyle composé de dix colonnes d'ordre dorique, donnant accès dans une salle longue de quarante mètres, que des arcades soutenues par des colonnes également doriques divisent en trois parties.

Depuis que Napoléon avait fixé les aigles romaines à la hampe de ses enseignes, les thèmes de l'art officiel et de l'art en général tournaient dans le cycle impérial. L'antiquité gréco-romaine inspirait la peinture, la sculpture et fournissait le modèle des constructions et des meubles. L'effet obtenu était grandiose quand le talent d'un Fontaine ou d'un Percier appliquait le style empire à des monuments ayant l'ampleur de l'église de la Madeleine, de la Bourse et de l'arc de triomphe du Carrousel, à Paris ; il était peut-être tolérable quand M. Cheussey, qui s'obstina à bâtir dans ce style sous la Restauration et sous Louis-Philippe, l'adaptait à notre bibliothèque, en raison de l'académique destination du bâtiment, ou encore à l'église Saint-Jacques, mais il devenait lourd, disgracieux et presque ridicule réduit aux proportions de notre poissonnerie d'eau douce et du bureau d'octroi de la porte de Noyon.

La rue des Trois-Cailloux, qui longtemps relia un marché à un cimetière, n'est pas encore devenue le rendez-vous des flaneurs ; à certains jours, principalement le samedi, les chariots, les charrettes, les mulets, les ânes qui sortent de la halle y occasionnent des encombrements qui rendent la circulation très difficile. Elle s'anime, le soir, quand il y a

comédie au théâtre ou réception à l'hôtel Chocqueuse [1].

Les familles patriciennes habitent, de préférence, les rues paisibles situées sur la paroisse Notre-Dame et sur la paroisse Saint-Remy. Le grand négoce occupe les environs de la place Saint-Martin. L'*achat*, large baie ouverte en façade, est la caractéristique des maisons de ce quartier très commerçant et rappelle la boutique du moyen âge. L'*achat* se compose de deux volets s'ouvrant horizontalement. Le volet supérieur se relève et forme auvent; le volet inférieur s'abaisse et forme table. Tous les jours, excepté le dimanche, les rues avoisinant la place Saint-Martin présentent, de neuf heures du matin à midi, le curieux spectacle d'une vie commerciale intense. Les courtiers et les courtières, intermédiaires entre le fabricant et le négociant, colportent de maison en maison les pièces d'étoffes que le négociant examine sur l'*achat* pour en débattre le prix.

Le commerce de détail s'était surtout développé dans les grandes artères qui aboutissaient aux quatre portes de la ville et aux environs du Grand Marché. L'enseigne saillante n'a pas encore complètement disparu : le pain de sucre qui se balance au-dessus de la porte désigne la maison de l'épicier, et le plat à barbe en cuivre, celle du perruquier. La transformation des mœurs commerciales sera l'un des épisodes les plus intéressants de la seconde moitié du siècle. A la vue du magasin moderne et surtout du bazar qui multiplie ses rayons et qui ruine le petit commerce, nous concevons difficilement la simplicité de la boutique, il y a quatre-vingts ans. La foire de la Saint-Jean qui devait bientôt émigrer vers la place Saint-Denis, et qui entasse ses baraques dans l'espace étroit situé entre l'Hôtel de ville et le Beffroi, a encore toute son utilité. On y trouve

1. L'hôtel de la famille Le Caron de Chocqueuse se trouvait à l'emplacement occupé par le magasin des Nouvelles Galeries.

les spécialités d'horlogerie, de coutellerie, de confiserie, de ganterie, de dentelles, et bien d'autres que le commerce local n'offre point encore à sa clientèle. Déjà, cependant, « les boutiques des rues aboutissant à la place Périgord sont faites à l'instar de Paris »[1]. Déjà le marchand semble rougir d'être ce qu'il est réellement et s'efforce de relever l'importance de son métier par le luxe des qualifications. Ecoutons un moraliste de l'époque : « Autrefois, une boutique était une boutique, maintenant, c'est un magasin. Le marchand est devenu un négociant, le garçon un commis, la pratique un client. Les perruquiers se sont haussés au rang de coiffeurs. Tous les apothicaires sont des pharmaciens. Tous les cuisiniers sont des restaurateurs.

« Si l'un de nos trisaïeuls revenait au monde, il serait très étonné. Mœurs, usages, vêtements, langage, tout est changé ; un mouvement général semble exalter les têtes et lance en avant les conditions... »[2]

III.

Les diligences et les chaises de poste, les voitures de roulage et les messagers donnent beaucoup d'animation à la rue Saint-Leu et à la chaussée Saint-Pierre. Le grand nombre d'auberges, aux enseignes vieilles de plusieurs siècles — *l'Orfèvresse, le Cardinal, le Fourchet, la Clef d'Or, le Grand Cerf, la Pomme d'Orange* — dénotent le passage fréquent des voyageurs sur le chemin des Flandres, pays des grandes transactions du moyen âge, dont les conquêtes de l'empire avaient rouvert le marché à notre manufacture.

L'aspect de la chaussée Saint-Leu a souvent exercé le crayon et le pinceau des artistes. A celui qui arrive de la

1. *Ephémérides picardes,* 30 décembre 1822.
2. *Le Glaneur,* 6 octobre 1827. *Jadis et aujourd'hui.*

citadelle s'offre, tout d'abord, la lourde porte dorique de l'Hôtel-Dieu, à côté de laquelle se profile son plus vieux bâtiment d'un beau gothique flamboyant; plus loin, le clocher de l'église Saint-Leu se détache en vigueur sur la façade latérale de la Cathédrale, qui s'enlève dans un majestueux arrière-plan.

Supposons un coup de baguette magique faisant disparaître les améliorations réalisées depuis cinquante ans et remettant en l'état où elle se trouvait encore, longtemps après 1830, la *Venise d'eau douce*, que l'antique chaussée Saint-Leu traverse dans toute sa longueur. Aussitôt, dans un tableau sur lequel planent le génie de l'industrie et nos plus précieux souvenirs historiques, nous reverrions, parmi les méandres capricieux de la Somme, l'inextricable réseau des rues étroites et tortueuses, mal pavées, coupées, au milieu, par des ruisseaux ; les cours humides, dans lesquelles l'espace resserré a pressé les rangs, entassé et amoncelé les taudis malsains; les dangereux abords des canaux, dépourvus de berges et les talus escarpés, plantés, çà et là, de vieux saules; enfin, les vieux ponts de grès qui relient les îlots du populeux archipel.

Nous reverrions la rue des Bouchers avec ses tueries qui, de chaque maison, font un abattoir d'où s'échappent des flots de sang; où des beuglements et des bêlements plaintifs annoncent les angoisses de l'agonie des animaux [1], et d'où se répand, dans le quartier, l'odeur âcre et nauséabonde du suif en fusion. Nous reverrions la rue des Tanneurs, à laquelle les hauts séchoirs garnis de lames de persiennes et les longues perches qui supportent les peaux en préparation, donnent une physionomie toute spéciale; et la Veillière, véritable cité dans la cité; et la rue *des Rinchevaux*,

1. *Arch. mun.* Délib. du 2 mai 1827. Projet de construction d'un abattoir.

pittoresque entre toutes, avec ses pignons en façade établis sur soubassements en grès formant berge, sans autres issues que les étroites passerelles jetées sur le cours d'eau ; et la *rue des Coches*, la *rue des Clairons*, la *rue des Majots*, la *rue du Gros Navet*, la *rue Tournecoeffe* et l'*impasse des Araignées*, que l'on franchissait d'un pas, puis les voieries écœurantes de *la Crevasse* et de *l'Andouille;* celle-ci, qui n'a pas cent mètres de long, renfermant, dans trente-sept maisons basses et trois cours, près de cent ménages et trois cent soixante-six habitants [1] !

Comment décrire les amas de maisons ventrues, bossues, déjetées, se portant l'une sur l'autre, quelques-unes avec étage auquel un escalier, hors d'aplomb avec porte sur la rue, donne péniblement accès ; vieilles la plupart, de deux ou trois siècles, aux façades noires, sordides et délabrées ; maisons faites d'armatures de bois, garnies de briques ou de torchis, aux ouvertures pratiquées sans le moindre souci de la symétrie, mais combien pittoresques ! Comment décrire encore les toitures hautes et pointues, et les étages qui surplombent, et les abouts des poutres historiées en corbeaux à tête grotesque, et les fenêtres à coulisses aux châssis garnis, en maints endroits, de papier huilé en guise de vitres !

Peu s'en fallut que la ville basse réalisât, sous le gouvernement de la Restauration, un progrès dont les avantages eussent été incalculables. Les travaux du canal de la Somme, commencés depuis un demi-siècle, avaient été suspendus par les événements. Le séjour du duc d'Angoulême à Amiens et dans notre département, du 15 au 18 octobre 1817, en détermina l'achèvement. S. A. R. promit d'attacher son

1. *Arch. mun.* I[1]. *Epidémies.* Rapport sur l'épidémie de choléra et de suette qui a ravagé, en 1849, une partie de la paroisse Saint-Leu, par le Dr Goze.

nom à l'entreprise. Une loi du 5 août 1821 en octroya la concession à Urbain Sartoris et Cie, moyennant le prix de six millions.

Le canal d'Angoulême, achevé dans un délai de six années, rendit la haute et la basse Somme navigables, au moyen de dérivations et d'écluses, depuis le canal de Crozat, qui joignait l'Oise à la Somme, jusqu'à la mer. Quant à la direction du canal dans la traversée d'Amiens, les ingénieurs et les membres du conseil municipal se trouvèrent partagés. Les uns, répondant aux aspirations de la grande majorité des habitants, le voulaient mener du pont du Cange au pont de Croix, à travers la ville basse. Les autres voulaient la contourner extérieurement, du pont du Cange au pont Saint-Michel. Le premier tracé eût vivifié un quartier très déshérité, qui réclamait du soleil, de l'air et des facilités de communications ; le second, beaucoup moins dispendieux, prôné par la direction générale des Ponts et Chaussées, qui y voyait des avantages pour la navigation, obtint la préférence, non pas, comme cela a été dit souvent, en raison de considérations d'ordre privé, mais parce que le génie militaire s'opposa formellement à tout autre tracé [1].

Tout ce que la ville comptait de misérables, borgnes, aveugles, éclopés, manchots, culs-de-jatte, plus ou moins déguenillés, joueurs de serinettes et d'orgues de barbarie habitait le quartier des Bondes « ch' Caban », dédale obscur circonscrit entre la place du Don, la rue du Hocquet, le pont du Cange et la Somme. M. David en a dépeint, d'une façon plus humoristique peut-être que nature, la population qui donnait « à certaines heures l'impression d'une mer agitée [2] » :

1. *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p. 404. — Délib. du conseil municipal des 28 septembre 1816, 10 juillet et 22 novembre 1819. — *Arch. de la Chambre de Commerce*. Reg. aux délib. 1819-1831, *passim*.

2. Edouard David. *Marie-Chrétienne, légende amiénoise en vers patois, précédée d'une notice historique en français*. Amiens. Imp. picarde, 1903, pp. 12 et 13.

« Chaque matin elle s'épandait à travers les rues d'Amiens pour demander l'aumône. La rentrée au quartier de tous ces miséreux présentait un tableau unique. Aussitôt, leurs sacs étaient vidés et le pain mis en commun. Solidaires, ils l'étaient non par calcul, mais par instinct, car il n'y avait chez eux aucune combinaison d'intérêt. La matinée avait-elle été fructueuse ? Tant mieux. On mangeait double ration. Les aumônes s'étaient-elles faites plus rares ? Tant pis. Les querelles et les disputes inséparables d'un partage difficile naissaient alors, et les querelles, c'était même de la joie. Au plus fort de la tourmente, quand le tumulte était au comble, les serinettes et les orgues de barbarie apparaissaient tout à coup, jetant leurs accords joyeux et bruyants dans ce charivari, et désarmaient les compétiteurs. »

A côté de ces bataillons de la fainéantise et de la bohème qui errent en cherchant aventure, et qui trouvent commode de vivre de la charité publique, la ville basse voit s'entasser, dans le dédale de ses rues, une population ouvrière vaillante et honnête à laquelle l'industrie fournit les moyens d'existence, qui ne ménage au besoin ni ses peines, ni son activité, dont les mœurs généralement paisibles ne sont ni pires, ni meilleures que celles des autres grandes agglomérations ouvrières de l'époque.

Comme les gens « de la haute », cette population a ses théâtres, salles basses, mal éclairées, plus mal aérées, magasins ou dessous de portes aménagés pour les représentations toujours très suivies des « cabotins ».

Aux « cabotins » on joue surtout des « bouffondries », farces improvisées sur un canevas traditionnel assez restreint, mais développées suivant l'inspiration spontanée de ceux qui font mouvoir les ficelles... La « bouffondrie » prend à certains jours l'allure et l'ampleur d'une revue locale autour de laquelle viennent se grouper les critiques,

les potins et les vœux de la population ouvrière. Le meneur du jeu, cabotin de plus haute taille que les autres, c'est Lafleur ![1] type de comédie essentiellement amiénois, créé sous la Restauration. Lafleur est jeune, fortement charpenté; il a le visage plein, le teint coloré, la bouche rieuse, la physionomie ouverte. Il porte imperturbablement le costume du XVIIIe siècle : perruque à longue queue retroussée, chapeau à claque bordé de rouge, habit à la française, jabot, gilet fond blanc à grands ramages, bas blancs et larges souliers ferrés. Voilà pour le physique.

Beau parleur, grand buveur, toujours gai, Lafleur a le mot vif, le tour naturellement goguenard ; il est l'expression de la satire populaire. Inutile de dire qu'il parle picard et exclusivement picard. Il est prompt à la verte réplique et plus prompt encore au geste décisif du bras ou de la jambe armée d'une redoutable chaussure, contre tous, surtout contre les gendarmes, les « cadoreux », qu'il frappe sans merci, qu'il culbute et qu'il met en fuite, car c'est ainsi que les comédies finissent invariablement. Lafleur est l'acteur principal dans toutes les œuvres du répertoire que les Dumortier, les Clabaut, les Zacharie et autres joueurs se sont transmis jusqu'à nos jours. Si l'affiche porte l'adaptation d'une vraie pièce représentée au vrai théâtre, opéra ou sombre mélodrame, et que Lafleur ne tienne pas le premier rôle, il traversera l'intrigue à chaque acte et mêlera des saillies d'esprit aux plus solennelles répliques.

Il n'est pas de vieil Amiénois qui ne se souvienne de *la Plumette*, rue de la Plumette, et des *Grandes galères,* rue Haute-des-Tanneurs, les deux plus importants théâtres de cabotins.

1. H. DAUSSY. *Le patois picard et Lafleur. Mémoires de l'Académie,* 3e série. T. III, p. 271. — E. DAVID. *Etude picarde sur Lafleur,* lue à la séance des Rosati picards, en novembre 1895. Amiens. Impr. Jeunet, 1896.

IV.

L'état des faubourgs est resté stationnaire pendant les trente premières années du siècle. Ils conservent une apparence rustique qui cadre avec l'allure des habitants. L'aspect misérable des églises, les maisons basses et couvertes en chaume, les mares auxquelles les bestiaux viennent librement s'abreuver, les travailleurs des champs qui circulent, les mœurs simples, le costume, tout donne l'illusion de la campagne.

Le costume des « faubourgtiers » est typique, mais il ne leur est pas absolument particulier, on le retrouve dans les bas quartiers de la ville. Le pinceau humoristique et habile de M. Gédéon Baril en a perpétué à jamais le souvenir. Le costume — celui des jours de fête bien entendu — se compose, pour les hommes, de la veste courte en velours ou en drap, du gilet de patenkort, étoffe rayée de fabrication amiénoise, du pantalon court et d'une casquette, forme béret, en imitation de loutre; pour les femmes, de la jupe courte, du casaquin de couleur toujours différente, sur lequel un « mouchoir de cou », à larges carreaux, forme châle jusqu'à la ceinture, et du bonnet « plironné », à gros tuyaux, bonnet en mousseline unie ou brodée, suivant qu'elles sont plus ou moins fortunées, s'appliquant généralement sur un serre-tête noir, qui fait valoir la richesse de la broderie.

Les hommes affectent une certaine coquetterie à placer de façon ostensible, dans la poche extérieure de la veste, l'étui garni de cuivre qui renferme la pipe. Presque tous portent aux oreilles des anneaux d'or.

Chez les femmes, la croix picarde en or et de longs pendants d'oreilles complètent la toilette de cérémonie. Leur chaussure consiste en de légers escarpins maintenus par les « esclaves », larges rubans noirs qui figurent sur le

bas blanc les cordons de l'antique cothurne. En tenue de travail un serre-tête blanc ou une « calipette » d'indienne et, plus souvent, un mouchoir de cotonnade coquettement enroulé, qu'on appelle le « casque », remplacent le bonnet plironné et ne laissent apercevoir que deux légers bandeaux terminés par une « papillote » [1].

Le faubourg de Beauvais est essentiellement agricole. Ses habitants, qui ne communiquent avec la ville que pour la vente des produits de la culture et de la basse-cour, se montrent aussi réfractaires aux habitudes bourgeoises que peuvent l'être ceux des villages les plus isolés [2]. A l'intersection de la route de Paris et de la route de Rouen se trouve la chapelle très modeste de Saint-Honoré, qui abrite les tombes du duc et de la duchesse d'Harcourt-Beuvron. En confiant leur dépouille mortelle à la garde des Amiénois, la famille a voulu rendre hommage aux sentiments de modération qui animaient la ville dans laquelle ils avaient passé, sans être inquiétés, les plus mauvais jours de la révolution.

Entre le Long-Rang, extrémité ouest du faubourg de Beauvais et de la Hotoie, là où surgiront des quartiers très peuplés, il n'y a que des champs cultivés et des carrières de sable ou de cailloux. L'usine à gaz a été établie depuis sur l'emplacement de la plus importante de ces carrières. Le cimetière Saint-Roch « sans clôture de murs, de haies ou de fossés » [3] subsiste encore, bien que désaffecté, sur une partie de la place qui s'étend actuellement en face de la gare, non loin de la fabrique d'acide sulfurique établie en 1811 et du sombre Bicêtre.

1. Notes dues à l'obligeance de M. Gédéon Baril.

2. *Arch. mun.* Délib. du 10 juillet 1810. « Nos faubourgs sont ouverts de toutes parts aux champs. Ils sont habités par des ménages qui ont une exploitation rurale. »

3. *Ibidem.* Délib. du 27 pluviôse an IX. Rapport sur la création du champ des tombeaux.

Personne ne songe encore à mettre en valeur les vastes terrains situés entre le chemin du Petit-Saint-Jean et la Hotoie, cette merveilleuse promenade dont les ormes séculaires, et qui formaient des voûtes impénétrables au soleil, viennent d'être remplacés (1824-25) par une plantation de tilleuls qui offre du moins le charme d'une symétrie parfaite [1]. Le pont Myorre, sur la Selle, sépare le faubourg du Cours du faubourg de Hem ; misérablement habités l'un et l'autre par des maraîchers vivant du produit de leurs jardins. Cinquante maisons jetées en zig-zag bordent la route d'Abbeville, que le mauvais état de la chaussée rend impraticable pendant l'hiver [2]. Quelques chemins étroits donnent accès aux prairies qui s'étendent vers la Somme : le chemin des Prés-Forêts, le chemin du Château-Milan, le chemin du Marais (rue Maberly), à l'angle duquel se trouve l'auberge de la *Grâce de Dieu*, halte nécessaire des messagers. La chapelle *Saint-Nicaise* s'élevait autrefois près du pont jeté sur le bras de rivière qui traverse actuellement (1904) la filature dite des Anglais.

Deux faubourgs, disons plutôt deux villages, séparés par la citadelle, limitent la ville au nord : Saint-Maurice et Saint-Pierre.

Saint-Maurice adossé à la falaise, avec ses carrières béantes, ses ateliers de teinture, ses pauvres chaumières qui abritent une population mi-partie industrielle et mi-partie agricole et où se voit encore le coquet pavillon à l'antique bâti sous Louis XVI par Alexandre Bonvallet.

Saint-Pierre, avec sa misérable église aux toits de tuiles

1. *Arch. mun.* Délib. des 20 décembre 1820, 20 mars et 1er décembre 1821. — *Ephémérides picardes*, 25 mai 1825.

2. *Sentinelle picarde*, 25 avril 1830. « Ce n'est point assez, pour le faubourg de Hem d'être, par sa boue éternelle, l'effroi des malheureux piétons, il s'y trouve deux ponts en bois qui menacent ruine. »

et sans clocher, avec ses moulins à vent et ses fours à chaux échelonnés le long de la route de Doullens.

Franchissons les « aires »[1], îlots convertis en terrains maraîchers d'une grande fertilité, qui s'étendent entre le marais Saint-Pierre, le village de Rivery et la Somme; traversons la rivière au pont du Cange, nous arrivons à la promenade traditionnelle de la Voirie, allée mélancolique et champêtre qui conduit à la guinguette alors très en vogue du *Petit Jardinier* et, plus loin, au *Pré Porus*, situé en face du pont de la Neuville et rendez-vous de la jeunesse amiénoise à certains jours de fêtes.

Avant les constructions isolées qui ont amorcé la rue des Jardins, en 1823[2], le *château de la Vallée* et l'habitation pleine de souvenirs connue sous le nom de *solitude Gresset*, rompaient seuls la monotonie triste des prairies et des jardins situés entre le village de La Neuville et l'ancien fossé de la ville appelé le Vivier.

Pagès a décrit le château et le parc de la Vallée, et la description qu'il donne était encore exacte en 1830. L'ancienne résidence des Le Quieu de Moyenneville, vaste corps de logis surmonté de frontons angulaires, avait vieilli; les ormeaux des bosquets avaient grossi, les massifs d'arbustes s'étaient développés; on les reconnaissait à cent années d'intervalle. Encore quelque temps et ce petit domaine, centre d'un fief très anciennement connu, disparaîtra, envahi par la compagnie du chemin de fer du Nord. La rue de la Vallée en conservera le souvenir[3].

Mieux bâti que les autres, le faubourg de Noyon comprend deux grandes artères : le grand et le petit faubourgs.

1. *Aire*, du latin *area*. Le mot implique l'idée du terrain bien aplani des hortillonnages.

2. *Journal de la Somme*, 12 avril 1823. « Entre le faubourg de Noyon et la Voirie s'élève un quartier neuf. »

3. Pagès. *Manuscrits*. Edit. Douchet. T. III, pp. 450-451.

Le grand faubourg (route de Noyon, actuellement rue Jules Barni), dont les constructions ne dépassent pas encore le grand séminaire.

Le petit faubourg (aujourd'hui rue Vulfran-Warmé) est habité par des cultivateurs et des ouvriers misérablement installés. Nous avons sous les yeux une ancienne estampe, gravée par Née, d'après un dessin de Gabriel de Bazire, qui représente une vue d'Amiens prise des hauteurs du petit faubourg, là où s'élevait, dans un élégant parterre à la française, le joli pavillon Louis XVI [1], habitation de M. Jacquin de Pantenay, directeur des domaines du Roi.

Isolée et privée de communication directe avec l'intérieur de la ville, la zone de terrain qui se développe entre le petit faubourg de Noyon et le bastion Longueville est en état de culture. On y voit les maisons de plaisance de *Beaumont*, de *Beauregard*, et la ferme de *Mon-plaisir*, située au sud-est de la demi-lune de Saint-Fuscien, dont la place *Mon-plaisir* accuse encore maintenant la forme triangulaire [2].

La porte de Paris fut démolie en 1825. La communication avec le chemin de Saint-Fuscien ayant été rétablie l'année suivante [3], le quartier nommé *Henriville*, en mémoire du roi Henri IV [4], prit un développement rapide. Deux ans après,

1. *Vue d'Amiens prise de la maison de M. Jacquin, au faubourg de Noyon, dessinée d'après nature par Bazire, gravée par Née.* Gabriel de Bazire était beau-frère de Jacquin de Pantenay.

2. *Collection Pinsard,* LVII, p. 197. Plan de la demi-lune de Saint-Fuscien. Elle avait, à la base du triangle, vers la ville, 76 toises. Sa hauteur était de 72 toises. Chacune des faces latérales mesurait 70 toises.

3. *Arch. mun.* Délib. du 29 septembre 1826. — *Journal de la Somme,* 30 décembre 1826. — « La porte de Paris a été démolie l'année dernière et une communication vient d'être ouverte à l'endroit où elle existait. »

4. Le nom de Henriville fut choisi par les propriétaires des terrains en souvenir de Henri IV. Le conseil municipal, qui essaya de substituer le nom de faubourg de Saint-Fuscien à celui de Henriville s'attira cette verte réprimande de *la Sentinelle picarde* (20 décembre 1829) : « en créant le

huit rues nouvelles aboutissaient à la rue Saint-Fuscien [1]. On se félicitait « de prolonger la ville du côté où l'air est le plus pur, où l'exposition est la plus belle. »

V.

Amiens se trouve en relations suivies et régulières avec Paris et, directement ou par correspondance, avec toutes les villes du royaume. Vingt à trente personnes en moyenne partent chaque jour pour la capitale et il en arrive autant. Ces voyageurs ont à leur disposition des voitures qui correspondent à nos rapides, à nos trains express, à nos trains omnibus [2].

Le train express, c'est la diligence de l'entreprise Laffitte et Caillard ou la diligence des Messageries royales; l'une partant pour Paris à 6 heures de « relevée », l'autre à 9 heures du matin.

Moins confortables et plus lentes sont les pataches de l'*Amiénoise*, partant pour Paris à 6 heures de relevée. C'est le train omnibus.

Quelques privilégiés de la fortune s'offrent le luxe beaucoup plus coûteux de la malle-poste de Calais à Paris, mais il est rare que les deux places réservées aux voyageurs dans... ce rapide soient libres au passage à Amiens.

Il faut retenir les places à l'avance dans les diligences, qui ont trois classes : le coupé, l'intérieur, la rotonde et

quartier d'Henriville, les propriétaires du sol voulurent le placer sous l'invocation du meilleur des rois. Croirait-on qu'appelé à délibérer sur cette dénomination, le conseil municipal n'a pas craint de proscrire le nom de Henri IV en substituant au nom du *quartier Henriville* celui de *faubourg Saint-Fuscien.* » L'appellation de Henriville a prévalu.

1. *Arch. mun.* Délib. du 9 juillet 1828. — Rue Bellevue, rue Culture, rue Monplaisir, rue Voiture, rue Beauregard, rue du Chemin-Vert.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Statistique et situation industrielle. 1834. Transports d'Amiens à Paris et d'Amiens à Lille.

l'impériale [1]. La durée du trajet d'Amiens à Paris variait suivant la saison. A toutes les côtes on descendait de voiture pour soulager les chevaux; à toutes les descentes rapides, on mettait pied à terre par prudence.

Amiens est également en communication tous les jours avec Abbeville par la *Célérité*, et deux fois par semaine par la *barque d'eau*; avec Péronne, par *l'Hirondelle*, les jours impairs du mois; tous les jours avec Doullens, par la *Célérité*; avec Montdidier, les mardi, jeudi et samedi. Il existe en outre des services réguliers pour Calais, par Abbeville et Montreuil; pour Lille, par Doullens et Arras; pour Beauvais, par Breteuil; pour Rouen, par Aumale; pour Noyon, par Roye.

Ces facilités de communications profitent surtout au commerce et à l'industrie. Or, si nous exceptons Lyon et Rouen, il n'est pas de ville en France qui possède, au temps de la Restauration, des industries plus anciennes et plus variées que la ville d'Amiens; il n'en est pas qui soit mieux située. On y emploie la laine, le coton, le poil de chèvre, la soie, le lin, le chanvre. On y trouve des ateliers très prospères pour la teinture, les apprêts, les impressions et le gaufrage des étoffes. Frappé des avantages résultant de onze canaux dont l'eau ne gèle et ne déborde jamais, de la proximité de la mer et du voisinage de Paris et de l'Angleterre, le Premier Consul estimait que le commerce d'Amiens était appelé à devenir l'un des premiers commerces du monde [2].

1. Prix des places au départ d'Amiens dans les diligences de l'entreprise Laffitte et Caillard :

Paris : Coupé 28,80. — Cabriolet (intérieur) 25,60. — Rotonde et impériale 24 fr. — *Abbeville :* Coupé 9,45. — Cabriolet (intérieur) 8,40. — Rotonde et impériale 7,90. — *Calais :* Coupé 34,20. — Cabriolet (intérieur) 30,40. — Rotonde et impériale 28,90.

2. *Bulletin de la Somme,* 20 messidor an XI (9 juillet 1803). — *Arch.*

La manufacture avait subi une crise terrible dans les dernières années de l'empire. Le négoce amiénois avait perdu ses débouchés en Espagne, en Suisse, en Italie, en Hollande, en Allemagne, et la consommation intérieure subissait un temps d'arrêt [1]. La situation intérieure ne fut guère meilleure pendant les Cent-Jours : « Non seulement toute affaire de commerce était interrompue, mais le commerce se trouvait dans l'impossibilité de réaliser ses capitaux et demeurait exposé à des pertes importantes. » [2]

Le gouvernement de la Restauration détermina une reprise des affaires. La paix au dehors, le calme à l'intérieur, un crédit sans limites donnèrent un essor considérable aux entreprises industrielles. L'exposition des produits de l'industrie nationale en 1819 a été comme la revanche pacifique de nos désastres. La supériorité de la manufacture amiénoise s'y affirma. Les velours façon d'Utrecht et les tapis de Henri Laurent, les casimirs de Gensse-Duminy, les velours de coton de la maison Delahaye-Pisson, excitèrent l'admiration générale [3].

L'industrie d'Amiens comprenait deux branches distinctes : 1° la filature de la laine et le tissage des étoffes de laine ou à base de laine ; 2° la filature de coton et le tissage des étoffes de coton.

Le peignage et la filature de la laine peignée ont été, jusqu'en 1825, la principale occupation des femmes de la

de la Somme. M. *Industrie et commerce.* 24 avril 1806. Le préfet de la Somme au ministre de l'intérieur.

1. *Bulletin de la Somme,* 20 messidor an XI (9 juillet 1803). Rapport sur l'état de commerce de la ville d'Amiens du 12 novembre 1813.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Reg. aux délib. 1802-1809, p. 411. 26 juin 1815.

3. *Arch. de la Somme.* M. *Exposition de 1819.* Procès-verbal des opérations du jury, siégeant à Amiens, pour l'envoi des produits à l'exposition. — Liste des récompenses.

plupart des communes rurales de l'arrondissement d'Amiens et de celui d'Abbeville. La filature au rouet atteignait un degré de finesse et de perfection difficile à surpasser. Cependant les machines à filer la laine peignée, introduites à Amiens vers 1815, obtinrent une faveur rapide. Quinze ans après, on en comptait 170 dans 19 établissements[1].

Les premières machines à filer le coton établies, en 1773, d'après un modèle importé d'Angleterre, avaient subi des perfectionnements successifs. Les Mull-Jenny, employées dans la filature que Morgan et Delahaye installèrent en 1804 rue des Saintes-Claires, avaient 180 broches.

Il existait en 1809, à Amiens, 20 filatures comportant 184 Mull-Jenny et 2,596 broches[2]. Elles se sont encore multipliées depuis. Quelques-unes étaient actionnées par des roues hydrauliques, plusieurs par des manèges à chevaux. Beaucoup n'avaient d'autre moteur que la manivelle très rudimentaire tournée par des enfants de douze à seize ans[3]. Toutes filaient les cotons de la Géorgie, de la Louisiane et de la Caroline. Les filatures de Saleux et de Rouval-lès-Doullens étaient les seules dans le département qui eussent adopté les machines dites « continues »[4]. La quantité de cotons filés à Amiens ne suffisait pas à la manufacture. Elle était plus que doublée par les fils provenant de Reims, de Tourcoing et de Cercamp.

A l'exception des *tiretaines* ou *draps de Beaucamp* qui se

1. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Statistique industrielle et commerciale. Etat des manufactures du département de la Somme au commencement de l'année 1825. — Enquête commerciale de 1834.

2. *Arch. de la Somme. M. Filatures.* Etablissement de Mull-Jenny en 1809. — Minute de l'état adressé à S. E. le Ministre de l'intérieur, le 24 avril 1806.

3. Un arrêté municipal du 28 août 1821 interdit « le travail de la manivelle » aux jeunes gens dont la force musculaire ne serait pas reconnue suffisante par une commission de médecins.

4. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Etat de l'année 1825 précité.

fabriquent dans cette localité, ainsi que les *Berry*, dans lesquels on fait entrer le poil de vache, la plupart des draps communs et des étoffes drapées qui reçoivent, à Amiens, la teinture et les apprêts, sont fabriqués dans les centres manufacturiers des confins de l'Oise et de la Seine-Inférieure. Tous ces articles sont apportés, par les fabricants ou par des commissionnaires, en blanc, sans même avoir subi le foulage. Nous citerons les *draps de Mouy*, les *Saint-Lô*, les *calmouck* et, parmi les étoffes rases en pure laine, les *escots* ou *mérinos*, dont la vogue est très grande, les *châlons*, les *serges d'Aumale*, les *blicourt*, les *anacostes*, les *bouracans*; parmi les étoffes en laine et soie, les *satins turcs*, les *prunelles* et surtout les *alépines* [1].

Les *alépines*, qui avaient remplacé dans la mode les *pannes* du siècle précédent, les *mérinos* surtout, furent, avec le *velours de coton*, les principaux articles de notre commerce local de 1815 à 1835. Chaque semaine il arrivait chez les apprêteurs de 600 à 700 pièces de *mérinos* (*escots*) [2].

La fabrication des velours de coton avait éprouvé des variations très marquées depuis vingt ans. Parvenue à l'apogée en 1810, alors qu'elle donnait 83,000 pièces de 30 à 32 aunes, elle avait considérablement diminué de 1811 à 1815, pour remonter à 40,000 en 1816, à 60,000 en 1825, et il importe de remarquer que l'aunage des pièces s'était successivement accru de plus d'un quart [3]. Les procédés de

1. *Arch. de la Chambre de Commerce*. Etat de 1825 précité.

2. *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p 361.

3. *Arch. de la Chambre de Commerce*. Etat de 1825 précité. — *Arch. de la Somme*. M. Procès-verbaux de l'estampille à laquelle les velours de coton étaient soumis en vertu d'un arrêté consulaire du 3 fructidor an IX. Prix à l'aune et en écru des velours fabriqués à Amiens :

14 à 15 pouces cannelés.	0,95 à 1,50
14 à 15 pouces rincords.	1,10 à 1,60
14 à 15 pouces cordelés lisses	1,10 à 1,60
15 pouces velverettes lisses.	1,25 à 1,75

fabrication, de teinture, d'apprêts, d'impression s'étaient améliorés, d'où économie dans la main-d'œuvre et progrès dans la qualité de la marchandise. Il existait trente ateliers de teinture et d'apprêts en 1806 [1]. Le nombre en augmenta sous le gouvernement de la Restauration.

Le velours façon d'Utrecht pour meubles est, de tous les articles d'Amiens, le moins sujet aux caprices de la mode. Quatre maisons s'en font une spécialité, et plus de la moitié de leur production passe à l'étranger; il en est de même des moquettes pour tapis de la fabrique de M. Henri Laurent.

Des notes recueillies par la chambre de commerce évaluent la quantité de chanvre qui se récolte dans le département à 4,500,000 kilogs, dont un tiers est employé à la fabrication des toiles et les deux autres tiers sont convertis en cordages; les mêmes statistiques portent à 600,000 kilogs la récolte du lin, dont un tiers est travaillé dans l'arrondissement d'Abbeville, où il se fabrique annuellement de 25 à 30,000 pièces de toiles de différentes qualités, et dans les arrondissements de Doullens et de Péronne; les deux autres tiers s'expédient dans le Béarn et à Laval. Il existe deux filatures importantes : l'une, déjà ancienne, à Gamaches, et l'autre récemment montée, à Amiens, mais qui n'a pas encore pris le développement qu'elle comporte [2].

Les établissements de M. Bonvallet, à Saint-Maurice,

17 pouces velventines croisées.	1,75 à 3,75
22 pouces velventines larges	2,70 à 3,75
22 pouces velventines croisées larges . .	3,80 à 4,50
21 pouces velverettes lisses larges . . .	1,75 à 2,••

Le prix des velours d'Utrecht varie, selon les qualités et les couleurs, de 7,50 à 13 francs l'aune.

La velverette, diminutif du velours de coton lisse dit façon soie, se teignait généralement en noir; on y appliquait des impressions de couleur.

1. *Arch. de la Somme*. M. *Filature et tissage*. Lettre du préfet au ministre. 24 avril 1806.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce*. Etat de 1825 précité.

défient toute concurrence. Le visiteur admis à examiner ses procédés d'impression retrouve partout l'artiste distingué qui est parvenu à obtenir, sur les étoffes les plus variées, des dessins et des ornements imitations des plus fines broderies, et il acquiert la conviction que l'on chercherait vainement ailleurs de pareils perfectionnements [1]. Afin d'augmenter les connaissances des ouvriers qui s'exercent dans toutes les branches de cet art des impressions sur étoffes, la ville encourage par tous les moyens en son pouvoir l'école de dessin, les cours publics et gratuits de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, et le cours, dernier venu, de chimie appliquée aux arts. Ainsi se forme toute une phalange de dessinateurs et de graveurs sur bois très habiles à innover des suites de fleurs, de mosaïques et d'arabesques qui maintenaient la réputation de notre manufacture.

Beaucoup des procédés mécaniques employés à Amiens, notamment chez M. Bonvallet, ont été inventés ou perfectionnés sur place. C'est un Amiénois, Antoine Adrien Delarche, qui est l'inventeur de la machine à tondre les draps. C'est un mécanicien du faubourg de Noyon, Godard Lock, qui a perfectionné le peigne à carder la laine et l'outil propre « au teillage » du chanvre et du lin [2].

La manufacture inaugura une ère de prospérité, à la faveur des tarifs douaniers de 1814 et de 1826. Elle avait, pour lutter contre la concurrence étrangère, l'avantage sur beaucoup de villes du bas prix de la main-d'œuvre, conséquence du tissage à la campagne, où l'ouvrier se contente d'un salaire très réduit, à cause des facilités d'existence qu'il

1. *Bulletin de la Somme*, 20 messidor an XI. — *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p. 361.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce*. État de 1825 précité. — *Arch. de la Somme*. M. Procès-verbal des opérations du jury pour l'exposition de 1819. — A. G. Camus. Voyage précité, p. 201.

trouve dans la modicité de son loyer et dans la culture d'un jardin et, parfois, de quelques arpents de terre. Les trois quarts des métiers qui alimentent le commerce battent à la campagne. Presque tous les villages situés dans un rayon de six ou huit lieues autour d'Amiens sont devenus des centres importants de tissage, excepté dans le Santerre où la population s'est adonnée à la bonneterie. Quinze mille familles vivent de nos industries [1]. La fabrication des tissus fins et qui réclament plus de surveillance se concentre seule en ville. Certains maîtres fabricants réunissent déjà sous le même toit des métiers dont le nombre ne dépasse jamais douze. La façade extérieure de ces manufactures, prototype de nos vastes ateliers modernes, était revêtue de planches. L'atelier était éclairé par le haut à l'aide de châssis vitrés fixes, et une succession de petites ouvertures fermées par des volets en bois permettait de l'aérer.

Les mœurs du tisserand campagnard se rapprochent des mœurs de l'ouvrier agricole, dont il partage les travaux pendant une partie de l'année. Il est généralement plus sobre que l'ouvrier citadin. Le tisserand (le *lancheux*) [2] travaille avec le concours de sa femme et de ses enfants; genre de fabrication moins propice à la corruption ou à la sédition que l'usine des temps modernes, et qui lui fait aimer le foyer domestique. Il est propriétaire du métier (l'*étille*) [3], qui se transmet d'une génération à l'autre.

La maison du tisserand se reconnaît à l'imposte vitrée qui s'étend sur châssis à coulisse dans toute la longueur de la pièce où il travaille, afin de l'éclairer et de l'aérer. Son éducation a commencé dès le jeune âge et s'est continuée

1. *Enquête commerciale*, de 1834, publiée dans *Le Glaneur*, n[os] des 6 décembre et jours suivants.

2. *Le lancheux*, terme picard qui exprime l'action de lancer la navette.

3. L'*étille*, terme picard pour désigner un métier et qui paraît être une forme féminine parallèle à *outil*.





Héliog. Dujardin — Cliché L. Poiren.

AMIENS. — Chaussée Saint-Leu

au sein de la famille. Petit enfant, il s'amusait du tic-tac de la navette et n'avait le plus ordinairement d'autres jouets que les accessoires de l'*étille*. Plus âgé, il aidait son père à passer la chaîne dans les lames et dans les peignes. Il se hasardait ensuite à « lancer la navette ». Un pas encore et il devenait *lancheux*.

Le maître fabricant remet au tisserand : 1° le rôt, le peigne et la lame ; 2° la matière première de la chaîne et de la trame. Il faut trois semaines à un ouvrier habile et laborieux pour fabriquer la pièce de velours de coton, qui passe ensuite dans l'atelier du coupeur, puis dans celui de l'apprêteur et du teinturier.

Les ouvriers tisserands et fileurs reçoivent un salaire proportionné à l'ouvrage qu'ils font. Ce salaire varie, pour les hommes, de 1 fr. 25 à 2 francs par jour. Les femmes employées dans les manufactures gagnent la même somme, les autres de 3 à 5 francs par semaine. Celles qui filent dans la campagne n'ont guère plus de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 par jour[1].

Assez simple pour les étoffes unies, le travail du tisserand se compliquait et devenait fort pénible pour les étoffes brochées. Un ouvrier auxiliaire — le tireur de lacs — tirait alors les cordes qui levaient les fils pour former le dessin. Le tireur de lacs se trouvait dans une position pénible qui l'épuisait et qui le déformait. Le célèbre Jacquard réussit à substituer à cette manœuvre compliquée le procédé mécanique très simple de la pédale mise en relation avec le mécanisme placé à la partie supérieure du métier et faisant jouer les cartons automatiquement. Le métier transformé par Jacquard, adopté à Lyon, sa ville natale, de 1809 à 1812, fonctionnait à l'étranger et partout en France avant que les Amiénois se soient décidés à l'employer. Ce fut un

1. *Arch. de la Chambre de Commerce.* État de 1825 précité.

étranger, issu de famille lorraine, M. Eugène Cosserat, dont le renom industriel devait remplir le siècle, qui l'introduisit, en 1833, d'abord dans un petit tissage de l'impasse des Passementiers, rue Fontaine, puis dans l'atelier plus important qu'il fonda, petite rue des Augustins (rue Cardon), en s'associant à M. Ponche-Bellet[1].

Enclins à exagérer le respect des traditions et l'attachement aux vieilles coutumes, nos compatriotes accueillaient avec méfiance les réformes et les innovations qu'une longue expérience n'avait pas consacrées. Ainsi repoussèrent-ils tout d'abord la vapeur comme force motrice. Trois machines à vapeur existaient, en 1825, dans le département ; la première en date, forte de dix chevaux, venue d'Angleterre, actionnait un tissage à Abbeville ; la seconde, modèle Edwarts, de Paris, faisait mouvoir un moulin à huile, à Ham, et la troisième, construite par Cazalis et Cordier, de Saint-Quentin, un moulin à farine, à Péronne. A Amiens, on redoutait les explosions et les conséquences qu'elles pouvaient entraîner[2].

Une enquête commerciale datant des premières années du règne de Louis-Philippe donne l'état exact des produits de la manufacture pratiquée d'après les vieilles coutumes et avant l'avènement du machinisme moderne. Cette enquête, qui offre un grand intérêt, permet de mesurer le progrès réalisé de 1814 à 1834.

La valeur des 180,000 pièces de tissus expédiées annuellement était alors de 39,155,000 francs, y compris 1,100,000 francs représentant la valeur de la teinture, des apprêts, des impressions des articles provenant de Reims,

1. Note de M. Adéodat Lefebvre, membre de la Chambre de Commerce, dont les souvenirs nous ont facilité la rédaction de ces pages.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Réponse à la circulaire (n° 17) du ministre de l'intérieur. — Fabrication et usage des machines en France. — 6 septembre 1825.

de Roubaix de Mouy et de Beauvais [1]. Environ cent cinquante négociants et fabricants se partageaient le trafic des marchandises et parmi ces derniers quelques-uns étaient obligés d'acheter en dehors de leur fabrication afin de compléter les assortiments qu'on leur demandait.

Les velours de coton passaient en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Belgique et, pour un cinquième, en Espagne. Les alépines allaient en Angleterre, aux États-Unis, au Mexique. La majeure partie des escots ou mérinos étaient utilisés en France par les femmes des classes moyennes et les personnes en deuil.

Le transport de ces marchandises s'opérait par eau ou

1. *Enquête commerciale de 1834.* État général de l'ensemble de la fabrication avec la valeur sur le prix d'expédition publié dans *Le Glaneur*, n[os] des 6, 13, 20 décembre 1834.

80,000 pièces	velours de coton	9,000,000 fr.
	molletons et calicots.	500,000
30,000 pièces	escots	3,600,000
5,000 pièces	blicourt, aumales, anacostes et autres serges.	300,000
5,000 pièces	tamises (toiles de laine), stoff. . . .	500,000
2,000 pièces	prunelles, satins, minorques, lastings .	700,000
1,900 pièces	pannes, camelots, baracans.	110,000
14,500 pièces	patentkord, piqués, poils de chèvre. .	1,430,000
36,000 pièces	alépines.	20,000,000
300 pièces	prunelles soie.	120,000
	moquettes à dessin en couleur, gaufrées.	200,000
	tapis dits écossais	150,000
5,000 pièces	tiretaine	510,000
300 pièces	pannes, peluches (poil de chèvre) . .	75,000
2,400 pièces	velours d'Utrecht pour meubles . . .	840,000
	Teintures, apprêts, impressions et bénéfices sur les 5 millions 1/2 d'articles de Beauvais, Nancy, Roubaix, Reims, etc., que le commerce d'Amiens achète en écru	1,100,000
182,400 pièces		39,135,000 fr.

par voie de terre. Le roulage ordinaire parcourait huit lieues en une journée et coûtait 0 fr. 80 de la tonne et de la lieue. Le roulage accéléré coûtait le double, mais franchissait en trente heures la distance d'Amiens à Paris. Un service régulier de gribanes — bateaux halés par des hommes et souvent par des chevaux — reliait Amiens au port de Saint-Valery, où des navires de tous les pays déchargeaient, à destination de nos entrepôts et de nos magasins, les denrées les plus variées en échange de cargaisons entières de tissus pour l'exportation [1].

1. Exposé du projet de loi relatif au chemin de fer. *Session du Conseil général du département de la Somme de 1832*, pp. 5 et 6.

Arch. de la Chambre de Commerce. Aperçu de l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, dans le département de la Somme, au mois de novembre 1835. — Mouvement du port de Saint-Valery en 1835 :

Exportations : Cargaisons entières d'étoffes d'Abbeville, d'Amiens, de Beauvais, de Reims et de Sedan. Commerce actif avec Marseille d'où venaient des bâtiments chargés d'huile d'olive, de savon, de parfumerie, de sirops, de liqueurs, de coton, de liège en planches et en bouchons, de poissons marinés, de droguerie, d'épicerie.

Importations : *d'Angleterre :* Alun de roche, colle de poisson, colle forte, indigo, piment, poivre, bois de teinture en bûches et moulu, charbons de terre, cornes à lanternes, étain, fer-blanc, fer en tôle, graines de jardin, litharge, mine de plomb, plomb en saumon, potasse, riz, huiles de poisson de baleine rouge et blonde, meubles à taillandiers, cotons et laines.

De Hollande : Acier non ouvré, azur, bois de teinture en bûches et moulu, cordes, forces à tondre, colle de poisson, colle forte et claire, cotons et laines, droguerie, épicerie, fer en verge, fromages, graine de lin, garance, huiles de poisson et de baleine rouge ou blonde, huile de lin, indigo, laines non filées, poivre, quincaillerie et mercerie, sumac, plumes à écrire, papiers, ratines, draps, étoffes et bonneterie de laine, graines de jardin, poil de chèvre.

D'Espagne : Eaux-de-vie, laines non filées, soude, vins.

Des quatre villes hanséatiques : Planches de sapin, jambons, eaux-de-vie de Dantzig, bière, potasse, cire jaune, fer, bonneterie de laine.

De Suède, de Russie, de Norwège, de Danemarck : Planches de sapin,

La statistique établit que la grande manufacture avait la très large part dans la richesse publique. Elle n'était pas la seule. Indépendamment de cent métiers divers qui lui apportent leur contingent par une série d'efforts limités mais continus, le marché hebdomadaire des fils de chanvre et des toiles communes provenant en grande partie du canton de Chaulnes, les blanchisseries de Boves, la fonderie de cloches de M. Cavillier, la mégisserie et la tannerie, ont leur part dans la prospérité générale. Les moulins installés autour de la ville, que l'on appelait « moulins à bois rouge », à l'instar de ceux qui existent en Hollande, pour effiler et moudre les bois de teinture, ont fourni, pendant longtemps, à Paris et à la France entière, des bois du Brésil, de Sandal ou Santal et de Calliatour, sans autre concurrence que celle des Hollandais. Encore maintenant (1825) [1] et bien que Rouen se soit emparé de cette industrie, Amiens en fait un commerce considérable. Nos teinturiers ont donc le grand avantage de la préparation sur place d'une partie des matières tinctoriales et de la fabrication également sur place de l'huile de vitriol (acide sulfurique) depuis la fondation de l'usine des produits chimiques qui existe encore actuellement au quartier Saint-Roch.

Amiens produisait beaucoup et pouvait produire beaucoup plus. C'était la ville laborieuse par excellence. Cependant, tandis que, dans les départements voisins, la manufacture

brai, goudron, fers en barres et ronds, graines de lin et de chanvre.

De Gênes et de Port-Maurice : Huile d'olive, oranges, citrons, savon, cuivre.

Des États-Unis d'Amérique : Planches de sapin, fanons de baleines, brai sec, cafés, cuirs de bœuf secs et en poils, douves pour barils, graine de lin, goudron, huiles de poisson, indigo, potasse, pelleteries, riz, tabac en feuilles.

Du Portugal : Citrons, oranges, liège en planches, sumac, vins.

1. *Arch. de la Chambre de Commerce.* État de 1825 précité.

se signalait par son ardeur à innover, elle s'avançait ici avec lenteur, malgré des éléments de prospérité qui ne se rencontraient nulle part ailleurs. Nous avons dit que la routine et l'attachement exagéré aux vieux usages étaient un obstacle au progrès. L'absence de traditions familiales, l'habitude invétérée chez les négociants et chez les fabricants de se retirer des affaires après fortune faite, contribuaient aussi à ralentir la marche en avant. Le courage ne manquait pas, mais l'unique ambition de la plupart des chefs de la grande industrie, au temps de la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, fut de mettre leurs enfants dans une situation qui leur permît de vivre en rentiers. Le fils ne succédait pas à son père. On cédait la maison de commerce ou la manufacture à un employé, à quelque nouveau venu dans l'industrie. Ceux-ci manquaient de capitaux. C'était un perpétuel recommencement de petites fortunes, alors que les bénéfices réalisés eussent été si utilement consacrés à progresser et à accroître le chiffre des transactions, si les enfants, fiers de l'œuvre paternelle, avaient tenu à honneur de la perpétuer. Il y eut des exceptions ; elles ont été très rares.

VI.

Comme dans toute agglomération ouvrière le nombre des indigents est considérable, et des données positives permettent d'en apprécier l'importance à l'époque de la Restauration. 6,500 individus figurent sur les listes du bureau de bienfaisance, ce qui donne, en raison du chiffre moyen de la population qui est de 42,000 âmes, un indigent pour un peu moins de sept personnes [1].

1. *Arch. du Bureau de bienfaisance.* D[1] 7. Récapitulation générale des pauvres assistés au 31 décembre 1822. Le chiffre était, cette année-là, de 6,015. Il fut de 6,773 en 1824, et de 7.167 en 1827.

Le recensement de 1901 accusait une population de 90,758 habitants et le chiffre des indigents étant, en 1904, de 11,343, soit un pour huit, la proportion se trouve être sensiblement la même, à quatre-vingts ans de distance.

Pour subvenir aux besoins permanents ou passagers d'une telle masse d'individus, cinq comités de paroisses rayonnaient autour du Bureau central de bienfaisance dont les ressources ordinaires variaient de 80,000 à 95,000 francs[1]. Ces comités particuliers recevaient les plaintes, les examinaient, recherchaient les pauvres honteux et décidaient à laquelle des quatre classes de secours ils proposeraient d'attribuer telle personne ou tel ménage[2]. Les familles nombreuses et les gens à qui l'âge ou les infirmités interdisaient presque tout travail avaient droit aux secours permanents. Les secours temporaires étaient pour ceux dont les besoins étaient limités à une période de l'année. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul distribuaient ou portaient à domicile ces secours qui consistent en bons de pain, de viande, de riz, de chauffage (tourbes), en linge, en vêtements et en médicaments.

La misère habite un peu partout, principalement dans les rues étroites et tortueuses de la ville basse, dans les taudis qui s'ouvrent sur une cour intérieure, dans les logements composés souvent d'une seule pièce, qui prennent le jour sur la rue et qui n'en sont pas beaucoup plus clairs pour

1. *Arch. du Bureau de bienfaisance.* Budgets annuels.

2. *Ibidem.* D^{1} n° 6. 21 novembre 1816-26 février 1822. Sur le feuillet de garde.

1re classe de secours : individus qu'une infirmité ou une caducité constante mettent hors d'état de travailler, 8 livres de pain, 1 livre de viande par semaine. — *2e classe de secours :* individus qu'une infirmité met hors d'état de travailler une partie de l'année, 4 livres de pain, 1 livre de viande par semaine. — *3e classe de secours,* dite des pères de famille : 8 ou 4 livres de pain par semaine. — *4e classe de secours :* individus secourus pendant l'hiver seulement.

cela. Elle se répartit d'une façon inégale entre les diverses paroisses. A ne considérer que les chiffres bruts, celle de toutes qui paraît la plus misérable, c'est Saint-Jacques, dont le rayon est aussi le plus vaste, où le nombre des indigents s'élève à 1,767. Viennent ensuite Notre-Dame, avec 1,390 indigents et Saint-Leu, avec 1,337; puis Saint-Germain avec 836 et Saint-Remy avec 684 [1].

Alors, comme aujourd'hui, l'ouvrier vivait au jour le jour, sans aucun souci du lendemain. La plupart du temps, il ne savait rien épargner, ni pour ses habillements, ni pour son loyer, ni pour une maladie possible, ni pour un chômage imprévu. Nous avons vu que le salaire moyen de l'ouvrier employé dans les différentes branches de la manufacture était de 1 fr. 25 à 2 francs par jour. Celui des ouvriers maçons, couvreurs, menuisiers, peintres, charpentiers et autres corps d'état, était de 2 francs. Ce salaire, en rapport avec le prix du pain bis qui valait en moyenne de 0 fr. 67 à 0 fr. 85 les huit livres, et avec le prix de la viande de boucherie et du lard, que l'on payait 0 fr. 55 la livre [2], ne profitait pas toujours à la famille.

On parle aujourd'hui de l'insouciance de nos ouvriers qui, aussitôt la paye reçue, vont la dépenser au cabaret. Certes, c'est là un thème fertile en sérieuses réflexions, et l'on ne fera jamais trop d'efforts pour amener les artisans à la grande vertu domestique qui est l'économie. Mais l'on se trompe en pensant que ce vice est particulier à notre état social.

Le nombre des débitants de boisson s'élevait, en 1825, d'après des documents fournis par l'Administration des

1. *Arch. du Bureau de bienfaisance.* D[1] n° 7. Récapitulation des pauvres en 1822 précitée.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Etat de la manufacture en 1825. — *Arch. des Hospices.* Mémoires de travaux. — *Ephémérides picardes.* Taxes hebdomadaires de 1815 à 1830.

contributions indirectes, au chiffre de 671. Il y avait donc un débit pour un peu plus de 68 habitants et la quantité d'alcool pur à 100 degrés consommée dans ces débits était de 2,587 hectolitres 87 litres, ce qui représente 13 litres d'eau-de-vie ordinaire à 45 degrés, par habitant. Actuellement (1904) la proportion des débitants de boissons n'est que de 1 par 67 habitants, mais la quotité d'eau-de-vie consommée par tête atteint 18 litres [1].

Bien que notablement inférieure, la consommation d'eau-de-vie était, on le voit, déjà énorme sous le règne de Charles X; cela s'expliquerait assez par les conditions de travail qui étaient faites à l'ouvrier. On sait que tout individu employé à des travaux durs et fatigants, dans des locaux étroits et mal ventilés, boit beaucoup; c'était précisément le cas des fileurs, des tisserands, des tireurs de lacs.

Aussi bien le travailleur d'alors n'était pas le seul à céder à l'attrait de l'alcool : « L'usage d'aller au café devenait si général et si fréquent dans la bourgeoisie qu'on pourrait le considérer pour bien des gens moins comme une habitude que comme un besoin [2]. »

Au-dessus du Bureau de bienfaisance, se trouvait le Conseil général des secours publics remplacé, sous la municipalité de M. Dargent (31 octobre 1821), par un Conseil de charité composé de dix-huit membres, dont dix membres de droit [3].

1. Chiffre de la population en 1825 : totale, 41,107; agglomérée, 37,672. En 1904 : totale, 90,758; agglomérée, 78,271.

2. *Ephémérides picardes*, 25 décembre 1824.

3. Le Conseil général des secours publics composé du maire, président, des adjoints, des curés des cinq paroisses, de cinq députés des bureaux particuliers, de trois membres du Conseil municipal, des membres de la Commission des hospices, de deux membres de la Chambre de Commerce et de quinze personnes notables siégea, pour la dernière fois, le 5 janvier 1822. Dans le Conseil de charité qui le remplaça, les huit membres de droit furent l'évêque, le premier président, le procureur général, le recteur d'académie, le président du Tribunal de commerce, le juge de paix du

Le Conseil de charité s'assemblait deux fois l'an, à l'Hôtel de ville, avec la Commission des hospices et le Bureau de bienfaisance. Son but était d'examiner les comptes, d'étudier les améliorations possibles, de contrôler les deux administrations du bien des pauvres.

Malgré les efforts d'une bienfaisance que rien ne décourageait [1], malgré une législation qui réunit en un corps de doctrine, par l'ordonnance d'octobre 1821, les pratiques coutumières ou exceptionnelles dont nos pères usaient en vue de secourir la misère, la mendicité s'étalait ouvertement. Amiens était connu de tous les voyageurs pour être la ville des mendiants.

« Les mendiants assaillent les diligences, poursuivent de leurs cris discordants les personnes qui en descendent et les injurient si on ne leur fait pas l'aumône. Les fidèles ne peuvent franchir le parvis de l'église sans passer devant une haie de misérables étalant avec complaisance les lambeaux de leurs vêtements, des plaies ou des infirmités repoussantes. Ils spéculent sur la joie d'un mariage et sur la douleur d'un enterrement. Une famille abîmée dans le deuil ne peut s'isoler dans les larmes qu'après avoir payé un tribut à ces gens hardis qui se font ouvrir la porte en menaçant, sinon, de hurler dans les rues. Lorsqu'on leur accorde une aumône, il faut voir quelle fureur les anime pour partager le butin... [2] »

Ce tableau, que nous voulons croire exagéré, date de 1829, alors que la ville se trouvait largement pourvue déjà de fonds de charité sans cesse renouvelés et d'un système

4e arrondissement, le curé de Saint-Leu, le président de la Chambre de commerce. Les dix autres membres furent à la nomination du ministre de l'intérieur.

1. *Ephémérides picardes*, 31 janvier 1827. « La ville d'Amiens ne le cède à aucune autre pour la bienfaisance. »

2. *Sentinelle picarde*, 13 décembre 1829.

hospitalier complet, en avance même sur beaucoup d'autres villes, car Amiens, qui s'était signalé de tout temps par l'admirable réglementation de la charité, s'efforçait d'appliquer ces traditions aux nécessités de la vie moderne.

L'Hôtel-Dieu s'ouvre aux malades et aux blessés ; l'Hôpital général de Saint-Charles aux vieillards âgés de plus de soixante-dix ans, aux orphelins de moins de quinze ans et aux enfants trouvés.

Le revenu annuel de l'Hôtel-Dieu, calculé sur une moyenne de dix années (1813-1824), est de 140,901 francs, le revenu de l'Hôpital général de 156,739 francs[1]. A l'Hôtel-Dieu, les 283 lits ne refroidissent pour ainsi dire jamais. Le mouvement des entrées est de 2,721 malades, année ordinaire, et la durée moyenne de séjour de 27 jours ($27 \frac{30}{100}$)[2]. Encore qu'il soit situé au centre d'un quartier où la misère et les émanations malsaines sont en permanence, la mortalité y est moindre de moitié que dans les hôpitaux de Paris[3].

Les documents se rapportant aux premières années du siècle font une triste peinture de l'extérieur des constructions et de l'aménagement des salles qui étaient mal pavées, mal chauffées, l'hiver, par des poëles brûlant de la tourbe, mal closes par des fenêtres dont les châssis laissaient filtrer la neige. « Un Hôtel-Dieu ne devrait pas être une maison funèbre, espèce de prison qui inspire l'épouvante », écrit un inspecteur de l'assistance publique après avoir

1. *Arch. du Bureau de bienfaisance.* Reg. aux délib. du Conseil de charité. D[1] 4. Etat sommaire des recettes faites pour les hospices d'Amiens.

2. *Arch. des Hospices.* E. 107. Liasse 3e, 1re pièce. Compte d'administration 1827-28. — Il y avait alors cinq salles pour les hommes civils et militaires (191 lits), une salle pour les femmes (76 lits), une salle pour la maternité (16 lits).

3. *Ibidem.* Compte d'administration, 1828-29.

visité celui d'Amiens, au mois d'avril 1802[1]. Il est vrai qu'on en pouvait dire autant de la plupart des anciens hôpitaux.

Tout autre est l'Hôpital général fondé en 1640, par Antoine Louvel, curé de Saint-Remy, sous le vocable de saint Charles Borromée et de sainte Anne, dans le quartier le plus salubre de la ville et qui offre à 400 pensionnaires — 200 vieillards et 200 orphelins — le double avantage de bâtiments construits d'après les règles de l'art hospitalier le plus parfait et du confort intérieur. Un économiste distingué admis à le visiter, après avoir parcouru la France entière, déclarait n'avoir nulle part rencontré de plus beaux dortoirs[2].

Le service des Enfants trouvés, ou pour mieux dire des Enfants assistés, car c'est ainsi qu'on les désigne administrativement, a été rattaché à l'Hôpital général. La vieille maxime de saint Vincent de Paul que la charité doit ouvrir les bras et fermer les yeux y était largement pratiquée : l'abandon pouvait être non seulement discret, mais absolument mystérieux. Un tour existait, à droite de la porte d'entrée, dans la rue de Beauvais; on y déposait l'enfant, on tirait une sonnette d'appel, le tour pivotait sur lui-même et la maison hospitalière l'acceptait sans chercher à s'enquérir de son origine. L'hôpital n'était qu'un lieu de dépôt essentiellement transitoire. L'enfant partait avec une nourrice aussitôt que sa santé le permettait et il n'y revenait que dans le cas de maladie fort grave.

Avant la Révolution, le service intérieur était confié, dans l'Hôtel-Dieu, aux religieuses de Saint-Augustin et, dans Saint-Charles, aux religieuses de Saint-Vincent de Paul. Elles furent alors remplacées par des infirmiers et des infirmières laïques. « Les malades et tous les amis de l'humanité souf-

1. *Arch. des Hospices*. E. 62. Liasse 1re, 30e pièce. 6 floréal an X. Procès-verbal de visite.

2. A. G. Camus. *Voyage fait dans les départements*, préc., p. 205.

frante béniront le jour qui les verra rentrer », disait, en 1806, l'archiviste de la préfecture, et il ajoutait : « Les soins mercenaires ne peuvent être mis en comparaison avec ceux qu'inspire, que fortifie et qu'anoblit un sentiment religieux ; la piété seule triomphe des dégoûts ; puisse la reconnaissance publique qui attend les administrateurs les exciter à tout entreprendre pour faire incessamment aux infortunés ce présent qu'ils sollicitent de leur bienfaisance ! [1] »

Les religieuses ne furent réintégrées que plus tard : en 1813, à Saint-Charles ; en 1818, à l'Hôtel-Dieu [2].

En considérant, aujourd'hui, les parquets cirés, les rideaux blancs tendus devant les larges fenêtres, les fourneaux brillants des cuisines, la pharmacie toujours en action, la lingerie qui regorge de linge, il est difficile de se figurer ce que l'Hôtel-Dieu était encore en 1815. D'utiles progrès ont été réalisés sous les administrations de MM. Dargent et Daveluy. Les registres aux délibérations en font foi [3]. Il restait encore beaucoup à faire lorsque notre assistance publique s'enrichit d'un troisième hospice, autorisé par ordonnance royale du 26 octobre 1828.

Les malheureux atteints d'infirmités que la science se reconnaissait impuissante à soulager n'étaient reçus ni à l'Hôtel-Dieu, ni à Saint-Charles. M. l'abbé Duminy, curé de la Cathédrale, leur avait offert un premier asile à la mai-

1. *Annuaire administratif pour l'an 1806*, p. 317.

2. *Arch. des Hospices*. E. 17. Reg. aux délib. de la commission (1807-1815), p. 315. — E. 18. Reg. aux délib. de la commission (1818-1824), pp. 6, 17. — Le traité intervenu avec la supérieure générale des sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paul, pour le service de l'Hôtel-Dieu, est du 13 mars 1818. Quinze sœurs arrivèrent les 2 avril et 6 mai. — « Elles seront meublées convenablement, nourries, blanchies, éclairées, chauffées aux frais de l'hospice et recevront 200 francs, chacune, par an. »

3. *Ibidem*. E. 107. Compte d'administration 1828-29, p. 37. « Les bâtiments des hospices ont été bien améliorés depuis quinze ans. Cependant, ceux de l'Hôtel-Dieu exigent encore des dépenses considérables. »

son de charité de sa paroisse (1807), M. l'abbé Léraillé, curé de Saint-Remy, obtint de généreux concours, qui permirent d'inaugurer, le 13 décembre 1829, dans les bâtiments de l'Hôtel des douze pairs de France, rue de Beauvais, l'Hospice des Incurables [1], à la fondation duquel les noms de M. et de Mme Laurendeau demeureront à jamais attachés [2].

VII.

Sous la Restauration, on commença à s'occuper d'une façon moins platonique de l'enseignement primaire qui devait procurer aux enfants du peuple un instrument de travail et les mettre à même de trouver dans leurs facultés, fécondées par l'étude, les moyens de subvenir aux exigences de la vie et de remplir les devoirs imposés aux individus dans toute société civilisée. L'ordonnance du 29 février 1816 donna donc aux études élémentaires une impulsion qu'elles n'avaient pas encore reçue; c'était le temps de l'enseignement mutuel importé d'Angleterre par l'abbé Gaultier, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt et autres philanthropes, le temps de la méthode Jacotot et de bien des systèmes qui n'existent plus guère que dans le souvenir.

Différent de l'*enseignement simultané*, qui est plus rapide et dans lequel le professeur s'adresse à tous les élèves composant une classe, l'*enseignement mutuel* se transmet des élèves les plus instruits à ceux qui le sont moins, sous

1. *Arch. des Hospices*. E. 61. Règlement de l'Hospice des Incurables du 13 mars 1830. — La fondation d'un lit nécessitait le versement d'un capital représentant 400 francs de revenu annuel. — Il y eut d'abord seize lits : dix furent à la nomination de M. Duminy et, après lui, à la nomination du curé titulaire et du conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame.

2. *Ibidem*. E. 62, 8e liasse. Pièce 8. M. et Mme Laurendeau ont donné 152,000 francs à l'Hospice des Incurables.

l'œil d'un maître réduit au rôle de simple surveillant. Il interpose, entre le maître et les élèves, un certain nombre de *moniteurs* choisis parmi les meilleurs, ce qui permet d'établir de nombreuses divisions dans l'école, d'individualiser en quelque sorte la direction, un seul maître pouvant se charger d'une classe fort nombreuse.

Les frères de la Doctrine chrétienne et les religieuses pratiquaient l'enseignement simultané ; les libéraux se déclarèrent les partisans de l'enseignement mutuel, qui obtint d'ailleurs le patronage du gouvernement. Des sociétés se formèrent un peu partout afin de le propager. Amiens eut la sienne, établie le 15 mai 1817 dans une assemblée tenue en la salle des séances du Conseil général du département, sous la présidence de M. le préfet comte Lezay-Marnesia, et à laquelle assistaient tous les fonctionnaires publics de la ville. Elle s'intitula : *Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire dans le département de la Somme, par la méthode de l'enseignement mutuel* [1].

MM. le docteur Barbier, le président Caumartin, le conseiller Laurendeau, le premier président Lesens de Folleville, Vivien et Vulfran Warmé se dévouèrent à l'œuvre qui prit dès lors un caractère officiel. Une large subvention royale et des souscriptions particulières fournirent les premières ressources. En moins d'une année, la société fut en mesure d'ouvrir trois écoles payantes, dont une pour les filles, et une école gratuite destinée à servir d'école modèle pour le département. Cette école modèle fut installée dans l'église de l'ancien couvent des Carmélites, rue Saint-Jacques. Le Roi accepta le titre de protecteur de l'institution à laquelle des cours d'adultes furent annexés en 1828 [2].

1. Henri Macqueron. *Bibliographie du département de la Somme*, Nos 1031, 1032, 1033, 1034, 1038, 1039.

2. *Assemblée générale de la Société d'encouragement de l'instruction*

L'*enseignement mutuel* entendait élargir les programmes de l'école primaire qui se bornait encore à apprendre la lecture, l'écriture et les premières notions du calcul. Il allait vers le siècle, mais il demeurait chrétien. Les règlements élaborés à la préfecture, et approuvés par l'évêque, prescrivaient les prières du matin et du soir, la prière au commencement et à la fin des classes, l'assistance à la messe paroissiale sous la surveillance du maître et des *moniteurs*, enfin l'étude du catéchisme et la lecture de la *Doctrine chrétienne*, par Lhomond [1]. Ses adversaires lui reprochaient l'absence de toute ingérence ecclésiastique dans le choix des maîtres surveillants, et surtout l'insuffisance d'un enseignement fait par des enfants à d'autres enfants, quand il s'agissait des vérités fondamentales de la religion.

Ratifiant les tentatives du clergé pour rendre l'instruction primaire aux congrégations religieuses reconstituées, le Conseil municipal subventionnait les écoles de charité tenues par les frères de la Doctrine chrétienne et par les sœurs de la Providence [2].

élémentaire par la méthode d'enseignement mutuel... du 30 août 1817. — Assemblée générale du 31 mars 1819. — Assemblée générale du 2 septembre 1829.

1. *Règlement de la Société établie à Amiens pour l'encouragement, dans le département de la Somme, de l'instruction élémentaire par la méthode d'enseignement mutuel, arrêté dans l'assemblée générale de la Société du 27 mai 1817, présidée, en l'absence de MM. les Président et Vice-Présidents, par M. le marquis Lesens de Folleville, premier président de la Cour royale et l'un des membres du Conseil d'administration.* Amiens, Caron-Duquenne.

2. *Arch. mun.* D[2] *Corresp.* 21 septembre 1814. Le maire au préfet. « Il y avait, sous l'empire, quatre écoles primaires de filles tenues par des laïques. Une seule subsiste et reçoit de la ville une subvention de 200 francs à titre d'indemnité de logement. Il n'a pas été pourvu au remplacement des trois autres, attendu que les curés de Notre-Dame, Saint-Leu et Saint-Remy ont organisé dans leurs paroisses des établissements tenant lieu de ces écoles. » — Délib. des 18 et 22 mai 1826. —

Il semblait que la libre concurrence pour l'éducation de la jeunesse dût être un fait acquis dès les premiers jours de la Restauration. L'émulation des deux méthodes d'enseignement primaire, agissant parallèlement, n'aurait pas manqué d'accroître le zèle pour l'instruction chez les uns, et chez les autres, le zèle pour la vertu. Les écoles de l'enseignement mutuel seraient devenues plus religieuses et plus morales, celles de l'enseignement simultané plus attentives encore à remplir leur mission de dévouement et d'abnégation. Bien au contraire, une profonde hostilité sépara du premier jour les deux partis en présence, parce qu'ils s'obstinèrent à voir le triomphe ou la défaite de leur opinion dans la direction que prendrait l'enseignement.

La majorité du Conseil municipal refusa la subvention que l'administration préfectorale sollicitait de la ville en faveur de la nouvelle institution. « A quoi bon encourager une innovation importée de la protestante Angleterre par les fauteurs ou les dupes d'une fausse et dangereuse philosophie, écrivait le rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande du préfet ; cette innovation pourrait, un jour, devenir funeste aux religieux dont les méthodes ont obtenu la consécration du temps et des succès. L'expérience ne démontre-t-elle pas que rien n'arrête les novateurs dans leur marche ; qu'apôtres de la liberté, quand ils ne dominent pas, ils deviennent les plus intolérants de tous les sectaires dès qu'ils ont pris de la consistance... [1] »

Arch. de la Somme. Ta, n° 48. 5 mars 1818. Le maire au préfet. Etat des écoles de garçons dont la dépense est de 6,300 francs :

Ecole Saint-Leu (rue neuve des Minimes), fondée en octobre 1816, 185 élèves.

Ecole Notre-Dame (rue des Ecoles Chrétiennes), fondée en juin 1812, 170 élèves.

Ecole Saint-Remy (rue Royale), fondée en novembre 1817, 183 élèves.

1. *Arch. mun.* Délib. des 4, 5, 14 juin 1817.

Le comte Lezay-Marnesia n'approuva point la résolution du Conseil municipal et, le conflit prenant une acuité extraordinaire, il se fit apporter le registre aux délibérations et biffa de sa main le rapport qui y avait été transcrit. Guy de Bar, gouverneur de la ville sous Louis XIV, agissait de même à l'égard du Corps de ville quand il refusait d'obéir à ses volontés [1].

Le Conseil municipal encourut également le blâme du ministre mais il s'obstina. Le préfet porta d'office au budget le crédit qu'il demandait et le conflit dura douze années pendant lesquelles de part et d'autre on s'arma pour la lutte en s'efforçant d'améliorer le régime scolaire et de recruter des maîtres et des maîtresses.

L'enseignement congréganiste, faisant appel à l'ordre des sœurs de la Sainte-Famille récemment fondé à Besançon, dans le but de former des institutrices, facilita leur établissement à Amiens, en 1817, et favorisa de même l'établissement, d'abord à Longueau ensuite à Saint-Fuscien, de l'institut des frères de Saint-Joseph qui formaient des instituteurs [2].

L'enseignement mutuel créait, de son côté, l'*école normale* inaugurée au mois d'octobre 1831, sous la direction de M. Vulfran Warmé. Il suffisait, pour y être admis, d'avoir dix-huit ans, de posséder les éléments du calcul et de savoir lire et écrire. Le programme de l'enseignement comprenait la morale religieuse, la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire française, le dessin linéaire, l'arpentage, des notions d'architecture élémentaire, l'histoire et la géographie [3].

Non loin de la bibliothèque communale, s'éleva en 1824-1825, dans la rue nouvellement ouverte entre la rue Royale

1. *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p. 331.
2. Soyez. *Notice sur les évêques d'Amiens*, pp. 365, 387.
3. *Sentinelle picarde*, Octobre 1831.

et la rue des Louvels, le premier bâtiment scolaire construit par la ville avec cette destination. Ce bâtiment, affecté au logement des frères qui, de là, rayonnaient dans les différentes écoles et qui contenait aussi une classe gratuite, coûta 72,000 francs, somme énorme pour l'époque; dépense presque sans précédent en province! Mais « le voisinage du dépôt des connaissances humaines et du sanctuaire des vertus religieuses devait attester à tous les âges, par leur rapprochement, que la ville d'Amiens et ses magistrats furent toujours jaloux d'unir deux choses : la science et la piété »[1].

1. *Discours prononcé par Mgr Jean Pierre Gallien de Chabons, évêque d'Amiens, premier aumônier de S. A. R. Mme la duchesse de Berry, le jeudi 19 août 1824, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'édifice destiné à l'établissement des frères de la Doctrine chrétienne, dans l'emplacement de l'ancien couvent des Moreaucourt.* Amiens. De l'impr. Caron-Duquenne.

CHAPITRE VII.

CHARLES X

16 Septembre 1824 — 30 Juillet 1830.

I. La ville est représentée au Sacre. — Les questions religieuses prennent une ampleur croissante. — La mission de 1825. — Le calvaire de la mission. — Attaques contre le petit séminaire de Saint-Acheul. — II. Mme la duchesse de Berry à Amiens. — Inauguration de l'écluse Caroline. — Le Roi à Amiens. — Inauguration du canal d'Angoulême. — Symptômes d'opposition au Gouvernement. — III. Elections de 1827. — La presse amiénoise. — Vulfran Warmé. — *La Sentinelle picarde.* — Le petit séminaire est fermé. — Les 221. — Elections de 1830. — L'état des esprits pendant les journées de juillet. — Le sac de Saint-Acheul. — Manifestations hostiles. — Retraite de M. Daveluy. — Nomination d'une commission municipale. — Le drapeau tricolore à l'Hôtel de ville [1].

I.

A la mort de Louis XVIII (16 septembre 1824), le comte d'Artois, son frère, régna sous le nom de Charles X. La cérémonie du sacre, à laquelle assistèrent Mgr de Chabons et le colonel d'Haudicourt, n'eut lieu que l'année suivante et, conformément aux prérogatives du siège épiscopal d'Amiens, Mgr de Chabons assista le prélat consécrateur en qualité de sous-diacre.

Les questions religieuses prirent une ampleur croissante sous le nouveau règne. Le zèle catholique multipliait les

1. *Préfets de la Somme pendant cette période :* Clérel de Tocqueville (comte), 27 juin 1823-21 juin 1826. — Villeneuve-Bargemont (marquis de), 21 juin 1826-6 août 1830.

efforts pour rallumer la foi dans les âmes. Des apôtres éloquents, envoyés de la *Société des Missions*, parurent sur tous les points du royaume. Dix pères jésuites vinrent évangéliser Amiens pendant le carême de 1825. La mission s'ouvrit le 20 février et se continua dans toutes les églises jusqu'au 14 avril. Ce fut un événement important auquel le préfet et le conseil de préfecture donnèrent un caractère quasi officiel en assistant à la procession qui inaugura la moderne croisade. Le père Guyon prêchait à la Cathédrale. Doué des avantages physiques qui constituent l'orateur populaire, il surpassait ses collaborateurs et les absorbait en quelque sorte par son individualité puissante. Sa parole remuait les masses et les dominait. On se pressait en foule autour de sa chaire et, parmi ses auditeurs, le plus grand nombre prenait le chemin du confessionnal. Le général, l'état-major de la garnison, les officiers et les soldats se distinguaient par leur assiduité aux sermons que le père Guyon donnait pour eux deux fois par semaine [1].

C'était l'usage de perpétuer le souvenir de ces prédications extraordinaires par l'érection d'un calvaire monumental, et toujours la bénédiction de la croix de la mission donnait lieu à de grandes manifestations religieuses.

La Ville, qui réclamait depuis plusieurs années la rétrocession gratuite du sol du cimetière Saint-Denis, dont le domaine s'était emparé en 1793, avait finalement consenti à l'acquérir et venait d'entrer en possession. Le Conseil municipal permit de planter le calvaire au milieu de cette enceinte, affectant ainsi à une destination pieuse l'emplacement de l'antique nécropole dans laquelle vingt générations

1. *Mission d'Amiens. Année 1825. Programme.* Amiens, impr. Caron-Duquenne, placard in-f°. — *Triomphe de la Croix. Procession générale pour le jeudi 14 avril.* Amiens, Caron-Duquenne, placard in-f°. — Henri Macqueron. *Bibliographie du département de la Somme.* N°s 3008 à 3011.

amiénoises dormaient leur dernier sommeil et que certains auraient voulu voir convertir en une riante place publique [1].

La décision souleva des controverses fort vives. Irrités du développement et des résultats de la propagande catholique, surtout de l'éclat incomparable de la cérémonie qui avait clôturé la mission, les libéraux reprochèrent à la municipalité de disposer d'un terrain communal sous l'influence du pouvoir occulte de la Congrégation [2].

Qu'était-ce que la Congrégation? Fondée à Paris dans le but de préserver les croyances religieuses des jeunes gens qui venaient y terminer leurs études, la Congrégation se fractionnait en un certain nombre de sociétés charitables destinées à occuper leur activité, et qui toutes avaient pour objectif le soulagement des misères morales et physiques du pauvre [3]. Elle avait son centre au séminaire des missions étrangères et étendait ses ramifications en province. Ses adversaires lui attribuaient une puissance démesurée, aux mains des Jésuites, puissance capable de dominer le Roi et

1. *Arch. mun.* Délib. du 4 avril 1825. — *Arch. nat.* F³. *Somme.* 4. L'ANCIEN CIMETIÈRE SAINT-DENIS a été acheté par la Ville, le 29 mars 1823, pour le prix de 15.400 francs, montant d'une estimation faite en 1820 et qui donnait la valeur de 10.200 francs au sol et de 5.200 francs aux édifices encore existants. Les hautes clôtures des cloitres disparurent en 1825 et 1826. Deux portes donnèrent accès dans l'enclos environné de barrières. On y planta deux rangées de sapins et cinq rangées de tilleuls. La foire de la Saint-Jean y fut installée à partir de 1832. Le conseil municipal décida, le 28 mai 1839, que « l'emplacement de Saint-Denis serait converti en place publique et que les abords régularisés seraient bâtis ». Les travaux de nivellement exécutés l'hiver suivant mirent à découvert une quantité considérable d'ossements. On en transporta près de cent voitures à la Madeleine avec tout le respect dû aux restes mortels de tant de générations.

2. *Sentinelle picarde*, 12 avril 1829. « La congrégation était dans toute sa puissance; maîtresse dans les conseils supérieurs, elle régnait pour ainsi dire sans opposition dans les conseils municipaux. »

3. GEOFFROY DE GRANDMAISON. *La Congrégation. 1801-1830.*

ses ministres et de mettre en péril, disaient-ils, les conquêtes de la Révolution.

La mission accrut dans Amiens le nombre des affiliés à la Congrégation, qui prenaient le mot d'ordre à Saint-Acheul, objet des terreurs réelles ou affectées du parti libéral. Sous le feu roulant des attaques de la presse, qui ne cessait de le désigner à la vindicte des pouvoirs publics, Saint-Acheul acquit une notoriété considérable. M. Dupin, le chef du parti libéral, voulut le visiter. Il y vint en 1825 et encore l'année suivante, au grand scandale de ses amis politiques [1]. Ceux-ci ne ménagèrent à l'illustre homme d'Etat ni les sarcasmes, ni les pamphlets, surtout après que, séduit par la courtoisie du père Loriquet, il eut accepté de tenir un des cordons du dais à la procession du Saint-Sacrement qui, chaque année, se déroulait, admirable d'ordre et de richesse, à travers les cours et les jardins.

II.

L'hostilité au gouvernement ne se manifestait point toutefois en dehors des questions religieuses, et aucune note discordante ne troubla la visite de Mme la duchesse de Berry lorsqu'elle s'arrêta à Amiens, au cours du voyage accompli par elle dans les départements du Nord, au mois d'août 1825 [2]. La princesse arriva le 30 dans la soirée et fut reçue avec de grands honneurs. Admis à lui présenter les membres du Conseil municipal, à l'hôtel de la préfecture, M. Daveluy complimenta « l'ange tutélaire des destinées d'Henri de

1. Crétineau-Joly. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, T. IV, p. 154.
2. *Précis des fêtes données à S. A. R. Mme la duchesse de Berry par la ville d'Amiens, les 30, 31 août et 1er septembre 1825*. A Amiens, impr. Caron-Vitet. — *Inauguration du canal du duc d'Angoulême, à Amiens, faite le 31 août 1825 par S. A R. Mme la duchesse de Berry*. A Amiens, impr. Caron-Vitet.

France ». Douze dames de qualité et autant de jeunes filles[1] lui offrirent des fleurs et des échantillons variés des industries amiénoises.

Après le dîner, auquel Mgr de Chabons, le premier président de la cour royale, marquis de Folleville, le procureur général, Morgan de Béthune, M. Daveluy et quelques privilégiés furent conviés, il y eut représentation de gala à la salle de spectacle.

Les réceptions officielles, la visite de la Cathédrale et du petit séminaire de Saint-Acheul remplirent la matinée du lendemain.

La princesse avait accepté de présider à l'inauguration de l'écluse de Saint-Maurice. La cérémonie ayant été fixée à midi, la Somme peu à peu s'anime, un grand nombre de bateaux coquettement décorés s'y réunissent, tandis que la falaise de Saint-Maurice, les glacis de la citadelle et les berges du port d'aval se couvrent de monde. La duchesse de Berry, reçue par le maire en face du pont Saint-Michel, prend place dans l'embarcation qui la conduit à l'écluse, où les autorités de la ville et du département l'attendaient sous un arc triomphal décoré des écussons de France et de Naples[2]. Après que Mgr de Chabons a béni l'écluse qui s'appellera l'écluse Caroline, du nom de la princesse,

1. Mmes DE BÉCORDEL, CAUVEL DE BEAUVILLÉ, la Ctesse DE CHATEAUBRIAND, DE CHIPILLY, DUBOIS DE FOSSEUX, la B^onne DU CASSE, DE FRANCQUEVILLE, HERBET DE SAINT-RIQUIER, JÉROME, la M^ise DE LAMETH, MALLET-DESPREZ, MORGAN DE BELLOY. Mlles AMYE, BEAUCOUSIN, DE BONCOURT, DELAPORTE-FONTAINE, DUBOIS DE FOSSEUX, DUPONT, GRANDSIRE, HERBET DE SAINT-RIQUIER, MORGAN DE BELLOY, MORGAN D'EPAGNY, LEMERCHIER, DE SAVEUSE, DU SOUICH, THIRRIA.

2. *Vue de l'entrée de S. A. R. Mme la duchesse de Berry dans le canal du duc d'Angoulême, lors de l'ouverture faite par elle de la navigation entre la haute et la basse Somme par l'écluse d'Amiens, à laquelle S. A. R. permit dès ce moment (31 août 1826) que l'on donnât le nom d'écluse Caroline.* Dessin de Lepeudry, lith. de Lenglumé.

l'ingénieur en chef, M. Bélu, la fait fonctionner et donne lecture de l'inscription gravée sur cuivre destinée à perpétuer le souvenir de la cérémonie [1]. Cette plaque commémorative scellée dans la muraille a disparu en 1848.

Le programme de la fête comportait une excursion nautique jusqu'à la borne de Camon. Aussitôt après la cérémonie, une flottille de quatre-vingts embarcations, pavoisées de drapeaux blancs et de flammes multicolores, s'élance à la suite de celle qui porte Mme la duchesse de Berry. Toutes les notabilités amiénoises et trois orchestres y ont pris place. Le coup d'œil est féerique. Le canon tonne à la citadelle, des hourras retentissent : ***Vive la duchesse de Berry, Vive le duc de Bordeaux, Vive le Roi!*** La promenade sur le canal s'effectue toute retentissante de ces vivats et d'harmonieuses symphonies, sous les yeux émerveillés de milliers de spectateurs.

Une tente avait été dressée au pré Porus [2]. Son Altesse Royale s'y repose quelques instants. Un chœur de musiciens entonne une cantate en son honneur. Le maire de Camon lui souhaite la bienvenue, puis arrive la députation des hortillons, dans une longue barque surmontée d'un dôme

1. « Le 31 août 1825, la première année du règne de S. M. Charles X, S. A. R. Mme la duchesse de Berry a daigné faire l'ouverture du canal du duc d'Angoulême entre la haute et la basse Somme par l'écluse d'Amiens : M. le comte de Corbières étant ministre d'Etat au département de l'Intérieur; M. Berquey, directeur général des Ponts et Chaussées; M. le comte de Tocqueville, maître des requêtes, préfet de la Somme; M. Daveluy-Bellancourt, maire de la ville d'Amiens; M. Lefebvre-Bouchon, président de la Chambre de Commerce; M. Bélu, ingénieur en chef, directeur du canal; M. Madeleine, ingénieur en chef, attaché à la direction du canal; M. Vion, entrepreneur de l'écluse. » — Cf. *Journal de la Somme*, 3 septembre 1825.

2. *Arrivée de S. A. R. Mme la duchesse de Berry à l'île du pré Porus, à la suite de sa promenade sur l'eau, lors de l'inauguration et de l'ouverture du canal du duc d'Angoulême.* Dessin de Lepeudry, lith. de Lenglumé.

de verdure entremêlée de légumes de toutes les espèces, que couronne un chou monstrueux. Ces estimables représentants d'un petit peuple typique, courageux, honnête, aux mœurs simples, apportaient les plus beaux spécimens de leurs cultures maraîchères. Avec l'agilité qui les distingue, ils dirigent leurs barques à l'aide de la pelle qui sert à la fois d'aviron et de gouvernail ; d'autres donnent le très curieux spectacle d'évolutions nautiques de l'aspect le plus pittoresque.

Rentrée en ville, M[me] la duchesse de Berry visita le collège royal, l'Hôtel-Dieu et les manufactures de MM. Lecaron et Henri Laurent. Elle partit le lendemain dans la matinée, « touchée de l'unanimité des sentiments de respect et d'amour manifestés par les Amiénois »[1]. Mgr de Chabons, cédant à un excès de courtoisie qui souleva de légitimes critiques, lui avait offert cinq remarquables cadres en bois sculpté, qui renfermaient jadis autant de tableaux de la confrérie du Puy-Notre-Dame. Ces cadres, chefs-d'œuvre du XVI[e] siècle, transportés au château de Rosny, furent imparfaitement restaurés. Vingt ans après, M. Guérard, président de la Société des Antiquaires de Picardie, obtint de la princesse qu'elle rendit à la ville les trois plus beaux. Elle écrivait, le 26 novembre 1847 : « Le sacrifice que je fais prouve bien à Amiens que je ne l'ai pas oublié. » Les deux autres ont été rachetés depuis à Venise.

Les mêmes ovations étaient réservées au roi Charles X lorsqu'il traversa Amiens, deux années plus tard, en revenant du camp de Saint-Omer. Sa Majesté fit une solennelle entrée le 18 septembre 1827[2]. Le duc d'Angoulême l'avait

1. *Indicateur du département de la Somme*, 1[er] septembre 1825. Lettre du comte de Tocqueville, préfet du département, au maire d'Amiens.

2. *Notice du cérémonial des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion de l'arrivée de S. M. Charles X et de Mgr le Dauphin dans le département de la Somme et principalement à Amiens*..... Amiens, R. Machart, 1827, in-8°.

précédé de vingt-quatre heures. L'arc de triomphe élevé à l'entrée du faubourg Saint-Pierre figurait un portique surmonté des armes de la ville. Deux victoires ornaient les tympans de la voûte dont la partie supérieure, formant un acrotère, portait ces mots :

LA VILLE D'AMIENS A S. M. CHARLES X.

Sur les faces principales du monument se lisaient des inscriptions à la louange du prince.

Le Roi arriva à midi et demie. Il quitta sa berline de voyage et prit place dans une calèche découverte, que Mme Victor de Francqueville avait mise à sa disposition, afin de procurer aux Amiénois le plaisir de le contempler à leur aise. La garde nationale faisait la haie sur le parcours du cortège, qui se rendit à l'hôtel de la Préfecture. M. de Solilhac, commandant la place, remit à Sa Majesté les clefs de la citadelle, à la même heure, le même jour et au même endroit où, deux cent trente années auparavant, Henri IV avait reçu de l'Espagnol la proposition de faire rentrer la Ville en son obéissance.

Le moment était venu de livrer à la circulation le canal d'Angoulême [1], destiné à rapprocher la Picardie et les Flandres des provinces de l'Est. La municipalité profita, pour l'inaugurer, du passage de Charles X, et le cérémonial ne différa guère de celui observé lors de l'inauguration de l'écluse de Saint-Maurice. Que l'on se figure une flottille évoluant, par un temps superbe, sur le canal ; les rives sans cesse retentissant de cris d'allégresse et de vivats sur le passage du cortège royal. Trois gribanes de fort tonnage, arrivées la semaine précédente de Saint-Valery, de Paris et de Condé-sur-l'Escaut, franchissent à un moment donné l'écluse, attestant par leur réunion à Amiens, que la jonction

1. HENRI MACQUERON. *Bibliographie du département de la Somme.* Nos 2131 à 2147, 2167 à 2193.

du canal de la Somme avec Paris par le canal de Crozat et l'Oise, et avec l'Escaut par le canal de Saint-Quentin, est un fait accompli.

La Ville avait organisé, dans la grande galerie de la bibliothèque récemment construite, une exposition des produits de l'industrie du département. Charles X la visita. Il sut trouver le mot heureux pour féliciter et encourager la manufacture amiénoise [1].

Sa Majesté assista, le soir, au bal donné en son honneur par la municipalité. L'argent fut prodigué pour cette fête. Les parures et les bijoux sortirent de leurs écrins. On s'amusa, mais les partis n'avaient pas désarmé.

S'adressant au Roi, au nom des membres du Tribunal de première instance [2], M. le président Caumartin, que sa haute valeur personnelle et sa situation mettaient très en vue, s'était exprimé ainsi, au cours des réceptions officielles :

« Nous serons heureux, Sire, si les marques très franches de dévouement, que vous pouvez aujourd'hui apprécier par vous-même, ramènent votre âme à cette confiance, à cet abandon, qui, à votre avènement, combla tous nos vœux et qui semblait porter votre cœur à de si douces jouissances. »

Ces paroles fournirent le thème de vives discussions. Quelques-uns reprochèrent au magistrat, doublé de l'homme politique, d'avoir formulé une critique qui visait les dispositions personnelles du Roi, à l'occasion d'actes dont la Constitution rendait les ministres seuls responsables. D'autres, et ce fut le plus grand nombre, félicitèrent le président Caumartin d'avoir témoigné une courageuse indépendance en face du souverain.

L'opposition accusait alors M. de Villèle de compromettre les garanties octroyées par la Charte à tous les citoyens.

1. *Journal de la Somme*, 22 septembre 1827. Supplément.

2. *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, T. V, p. 427. Creton. Notice sur M. Caumartin.

Un esprit d'hostilité pénétrait à des degrés différents dans les provinces, à la suite des attaques quotidiennes de la presse libérale contre le ministère. La Picardie n'échappait pas à la contagion, et si partout, dans nos rues, sur le passage du cortège royal, on avait acclamé Charles X [1], peu s'en était fallu qu'on ne criât : *A bas les ministres!*

Ce n'était pas seulement la vague appréhension d'une tentative de retour à l'absolutisme qui excitait l'antipathie à leur égard. Dans certains milieux se produisaient des sujets de mécontentement relevant d'un autre ordre d'idées. La bourgeoisie supportait avec une impatience manifeste le régime qui tendait à la priver, dans les conditions extérieures de la vie sociale, des avantages et des prérogatives que le pouvoir semblait réserver, de parti pris, à une élite privilégiée. Tel avait été notamment le caractère des invitations officielles faites, pour le bal de l'Hôtel de ville en l'honneur du Roi, sur une liste que nombre d'exclusions maladroites rendaient incomplète [2].

III.

La dissolution de la Chambre des Députés, bientôt suivie de nouvelles élections, au mois de novembre 1827, fournit aux mécontents l'occasion de faire éclater leur irritation. Cette fois, l'unique programme proposé aux électeurs est le

1. *Courrier français*. 16 septembre 1827. Lettre de M. Caumartin. « Il est impossible que nulle part la présence du Roi ait causé plus de joie que dans notre ville. »

2. *Arch. mun.* Invitations au bal donné en l'honneur de Mme la duchesse de Berry. — *Sentinelle picarde*, 8 mai 1834. « Arrière ces fêtes pleines de morgue où, sous les yeux d'un despote, quelques classes privilégiées se divertissent tristement. » — *Arch. de la Chambre de Commerce.* Reg. aux délib. 29 août 1825. Le président, M. Lefebvre-Bouchon, se plaint au préfet de ce que la Chambre de Commerce n'a pas été invitée à l'inauguration de l'écluse.

maintien ou le renversement du cabinet de Villèle, et la lutte prend un caractère d'acharnement jusqu'alors inusité, surtout dans le deuxième collège d'arrondissement (Amiens *intra muros*) et dans le troisième (Amiens *extra muros*), où se dessinait plus nettement l'antagonisme contre la prépondérance des Jésuites dans l'instruction publique, et aussi contre les lois concédées à l'influence ecclésiastique, comme celle qui punissait le sacrilège de peines sévères et celle qui reconnaissait l'existence légale des ordres monastiques.

M. le président Caumartin l'emporta sur M. Daveluy-Bellancourt, et M. de Dompierre d'Hornoy sur M. Cornet d'Incourt.

Le premier collège (Abbeville) et le quatrième (Montdidier et Péronne) renommèrent MM. Blin de Bourdon et Rouillé de Fontaine. Le collège aristocratique du département, à qui le Roi avait donné pour président le marquis de Rougé, l'un des hommes les plus en vue du parti qu'on appelait le *parti sacerdotal*, céda lui-même à la coalition des modérés réunis aux bonapartistes, en préférant le comte de Casteja et M. Augustin de Bray au comte Adrien de Rougé et au prince de Croy-Solre. M. du Maisniel fut réélu.

Le double échec des ministériels à Amiens impressionna vivement l'opinion, habituée à voir dans M. Daveluy le favori de Charles X, et dans M. Cornet d'Incourt le bras droit de M. de Villèle aux finances. M. Cornet d'Incourt avait été plusieurs fois rapporteur du budget ; il avait réorganisé l'importante administration des contributions directes, dont il fut le premier directeur. Sa compétence dans les questions financières en avait fait l'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre.

Vulfran Warmé [1], jeune littérateur de beaucoup de talent,

1. WARMÉ (Vulfran Joseph Florimond), né à Amiens le 13 juillet 1797, mort le 11 mars 1835. Cf. Notice biographique extraite de la *Revue générale biographique et nécrologique*. Paris 1839.

parent de l'astronome Delambre, avait pris très à cœur le triomphe des idées libérales. Sincèrement dévoué à toutes les causes populaires, admirateur passionné de Jean-Jacques Rousseau, il était républicain, mais républicain moins attaché à la forme qu'à l'objet de ce système de gouvernement, et il consentait à le placer, dans l'état actuel de la France, sous l'égide de la monarchie. Son *Pensez-y bien*, ses *Instructions sur la loi du 2 mai 1827*, son *Dernier mot aux électeurs* [1], avaient contribué au succès de MM. de Dompierre d'Hornoy et Caumartin. A défaut de journaux politiques, chacun des adversaires en présence exposait ainsi ses revendications et ses griefs dans des brochures de circonstance, tirées à un grand nombre d'exemplaires.

La presse accentuait partout ses audaces depuis que Charles X avait rapporté les lois de 1820 et de 1821 sur la censure. Les journaux attaquaient ouvertement les institutions royales et ne ménageaient pas les administrations locales dans beaucoup de villes moins importantes que la nôtre. Amiens, au tempérament paisible, n'avait encore aucun organe politique.

Le Glaneur [2] et l'*Indicateur de la Somme* [3] étaient des feuilles d'annonces. Le *Journal de la Somme* [4] enregistrait

1. *Opuscules. Derniers hommages de M. Vulfran Warmé à ses compatriotes*. Amiens. 1835. pp. xx, xxi, 66.

2. *Le Glaneur* parut en 1819, d'abord imprimé et signé par Auguste Caron. Raoul Machart l'imprima et le signa depuis 1826 jusqu'au 23 juin 1838. Il cessa sa publication le 27 juin 1852. D'abord hebdomadaire, il parut deux fois par semaine, à dater du 12 octobre 1845. C'est dans *Le Glaneur* qu'ont été publiées les notices illustrées réunies en volume sous le titre : *Monuments anciens et modernes de la Ville d'Amiens*.

3. L'*Indicateur du département de la Somme*, journal hebdomadaire, imprimé par Caron-Berquier, du 8 janvier 1824 au 7 juin 1826.

4. Le *Journal de la Somme* (nouvelles du département, actes administratifs, agriculture, commerce, sciences, arts et littérature, annonces, avis judiciaires et particuliers), a paru chez Caron-Vitet du 6 novembre 1819 au 26 décembre 1829, par cahiers hebdomadaires in-8°.

les événements et ne les commentait pas. Le *Miroir de la Somme* [1], qui s'érigeait en censeur des mœurs publiques, avec la prétention de « fustiger les contemporains de façon originale et piquante », n'eut qu'une existence éphémère.

Aux luttes passionnées de la période électorale de 1827 succéda un calme plat. Vulfran Warmé, type du journaliste actif, entreprenant et inventif, épiait l'occasion de créer un organe du parti libéral. Il fonda la *Sentinelle picarde* [2] le 15 février 1829.

« S'efforçant de dégager les ministres de la religion, objet du plus profond respect, dont les services rendus aux familles commandent les égards, de toute solidarité avec les Jésuites et la Congrégation », la *Sentinelle picarde* se donne la mission « d'empêcher l'hypocrisie et l'intolérance de relever le front et de prendre la place de la vérité et de la justice... [3] »

Ainsi se mêlent des exagérations passionnées aux plus anciennes manifestations de nos luttes politiques. Condamné par la majorité du pays, reconnaissant que son impopularité servait mal la cause du Roi, M. de Villèle se retira dans les premiers jours du mois de janvier 1828. Le cabinet Martignac prit la direction des affaires. Les ordonnances du 16 juin de cette année donnèrent satisfaction au genre de libéralisme dont l'opposition s'inspirait, en renfermant les petits séminaires dans l'œuvre exclusive de la formation ecclésiastique et en interdisant le droit d'enseigner à tout individu qui ne

1. *Le Miroir de la Somme,* journal des spectacles, des lettres, des mœurs et des arts, a paru, le jeudi de chaque semaine, du 2 mai 1822 au 23 avril 1823.

2. *La Sentinelle picarde* parut, à dater du 15 février 1829, une fois par semaine. M. Boudon-Caron l'imprima et la signa jusqu'au 14 août 1831. M. Cassagnaux en prit alors la direction qu'il continua jusqu'au 14 mars 1840. *La Sentinelle picarde* se fondit avec le *Journal de la Somme.* Elle avait paru deux fois par semaine, du 31 décembre 1831 au 15 février 1833.

3. *Sentinelle picarde,* 15 février 1829. Lettre à M. le Gérant.

consentirait point à affirmer, sous la foi du serment, qu'il n'appartient à aucune congrégation proscrite par les lois du Royaume [1]. C'était un coup droit porté aux Jésuites. Saint-Acheul congédia ses élèves à la fin de l'année scolaire et devint maison d'études théologiques, tandis que le titre de petit séminaire passait à l'établissement fondé en 1822, par l'abbé Padé, dans l'ancienne abbaye de Saint-Riquier.

L'hiver de 1830 fut très rigoureux. Il fallait remonter aux années 1789 et 1812 pour en trouver un semblable. A la rigueur de l'hiver venaient se joindre la cherté du pain et des objets de première nécessité et une crise industrielle que la crise politique contribuait à aggraver [2]. C'était là un état de choses alarmant. Les esprits se préoccupaient d'ailleurs plus que jamais de la gravité des événements politiques. Les Chambres se réunirent le 2 mars. En réponse au discours du trône, la Chambre des Députés vota, à la majorité de 221 suffrages contre 184, une adresse au Roi où il était dit que l'accord avait cessé d'exister entre le pays et son gouvernement.

La députation de la Somme se divisa : MM. Caumartin, de Dompierre d'Hornoy, Rouillé de Fontaine et Boulon votèrent l'adresse. MM. du Maisniel, le vicomte Blin de Bourdon et le comte de Casteja la repoussèrent.

Charles X répondit par une prorogation bientôt suivie de la dissolution de la Chambre des Députés, et, de toutes parts,

1. *Lettre pastorale à l'occasion des calomnies répandues contre les prêtres qui dirigent le petit séminaire de Saint-Acheul.*

2. *Sentinelle picarde,* 3 janvier 1830. « Dix mille de nos concitoyens manquent de vêtements, de chauffage et de pain. » — 27 février 1830. « L'hiver, par sa rigueur, a doublé le nombre des malheureux et leurs souffrances. »

Arch. mun. D[2] *Corresp.* 1829-1830, p. 164. 21 janvier 1830. Le maire aux commissaires de la souscription de bienfaisance. « La rigueur de la saison a mis un grand nombre d'ouvriers dans l'impossibilité de travailler et de subvenir aux besoins les plus pressants de leur famille. »

ce furent des ovations en faveur des 221. La *Sentinelle picarde* prend l'initiative d'un banquet en l'honneur « des quatre » et, pour ce banquet, « le nombre des souscriptions ne devrait être limité que par l'étendue du plus grand local que l'on pourrait se procurer »[1].

Les camps étaient nettement tranchés. Une proclamation royale invita le pays à se prononcer, dans des élections nouvelles, entre le gouvernement et les 221, encore au plus vif de leur popularité. La *Sentinelle*, caractérisant la lutte en deux mots, dit qu'elle mettait aux prises le pouvoir absolu et le système constitutionnel[2].

Les représentants de la Somme rentrèrent au parlement : les quatre partisans de l'adresse élus par les *petits collèges*[3], les autres élus par le *grand collège*[4].

A Amiens le président Caumartin recueillit 365 suffrages et M. Daveluy seulement 127. Les candidats de la *Sentinelle* l'emportaient de 375 voix dans les collèges d'arrondissement et n'en perdaient que 70 devant le collège du département. Ce journal ne dissimula pas sa satisfaction : « le parti prêtre », « la faction jésuitique de Saint-Acheul », « la haute aristocratie terrienne », objets de ses attaques quotidiennes, sortaient amoindris de la lutte[5].

1. *Sentinelle picarde*, 4 avril 1830.

2. *Sentinelle picarde*, 22 mai 1830. « Il s'agit du despotisme absolu ou d'une charte constitutionnelle. » — 23 mai 1830. « Le combat électoral va se livrer. Il sera décisif. Il doit constituer à jamais le système constitutionnel ou le renverser pour longtemps. »

3. MM. Caumartin, de Dompierre d'Hornoy, Rouillé de Fontaine, Boulon, auxquels les absolutistes opposaient MM. Daveluy, Morgan de Belloy, le comte de Casteja, le vicomte Blin de Bourdon.

4. MM. Blin de Bourdon, de Casteja, du Maisniel de Liercourt, auxquels les constitutionnels opposaient MM. de Bray, Gaultier de Rumilly et Tattegrain.

5. *Sentinelle picarde*, 10 juillet 1830. « A qui la faute? » — « Faut-il perdre courage? » 4 et 28 octobre 1829, 28 février 1830 et *passim*.

Les opérations des collèges étaient à peine terminées quand survint la nouvelle de la prise d'Alger par les troupes françaises ; cette nouvelle fut accueillie à Amiens avec une joie proportionnée à l'importance de l'événement qui jetait un dernier rayon de gloire sur la monarchie des Bourbons. Il y provoqua une légitime fierté parce que le major général de l'armée victorieuse était un Amiénois : le général Desprez [1]. Ce vaillant soldat, qui fournit une très brillante carrière dans l'arme du génie, avait débuté sous Oudinot, peu de temps après la mort du général de Gribeauval, cet autre Amiénois qui apparaît dans l'histoire du XVIIIe siècle sous les traits d'un grand caractère et d'un homme de guerre accompli, qui, devenu inspecteur général du corps de l'artillerie, eut le talent de créer un système d'artillerie de campagne si mobile et si parfait que Napoléon Ier aimait à lui attribuer une part de ses succès [2].

L'ensemble des élections de 1830 consacra la victoire de l'opposition constitutionnelle. Le ministère offrit sa démission ; Charles X, mal informé sur la situation, persuadé que son intérêt et aussi son honneur commandaient la résistance, refusa de l'accepter et signa les ordonnances fameuses. L'une modifiait la loi électorale ; l'autre apportait des entraves à la liberté de la presse ; la troisième prononçait la dissolution de la Chambre des Députés, avant qu'elle se fût réunie une première fois.

Aussitôt, les journaux de protester et le peuple de s'insurger à Paris. Lorsque Charles X ouvrit enfin les yeux, il était trop tard. L'émeute, mettant à profit l'imprévoyance et les hésitations du gouvernement, devint en

1. Desprez (François Alexandre), né à Amiens en 1780, mort le 6 août 1833. Cf. Dusevel. *Biographie des hommes célèbres*, T. I, p. 296.

2. Hennebert. *Gribeauval, lieutenant général des armées du roi, premier inspecteur général du corps royal de l'artillerie.* 1715-1789. Paris. Berger-Levrault. 1896.

[illegible] leurs [illegible]. À la première nouvelle de ces graves événements, le président [illegible], qui se trouvait à Amiens, part en toute hâte pour Paris, pénètre dans la capitale [illegible] dans la nuit du 29 au 30 juillet, et [illegible] signataires de l'acte qui [illegible] du royaume et [illegible] vivante [illegible].

Le 27, à partir de midi, [illegible] des événements qui se passaient à Paris commence à se répandre dans Amiens. La foule envahit les rues, [illegible] de rumeurs. La diligence était arrivée [illegible] pavoisée de drapeaux tricolores, et les voyageurs racontent que les Parisiens avaient pris les armes, que le sang coulait... Des orateurs improvisés excitent le peuple à l'insurrection[1]. Le soir, des bandes d'émeutiers brisent les réverbères[2], arrachent les panonceaux des [illegible] des officiers ministériels et les foulent aux pieds, en criant : *À bas Charles X !* Elles manifestent bruyamment sous les fenêtres de M. Daveluy et devant la préfecture[3].

Une de ces bandes, qui parcourait la rue de Noyon, s'arrête tout à coup, comme pour délibérer. « À Saint-Acheul ! » s'écrie l'un des meneurs, et tous s'élancent vers le faubourg de Noyon, avec des échelles, des bâtons et des

1. *Arch. mun.* Dr *Corresp.* Février-septembre 1830, p. 147 v°. — 29 juillet. Le maire à M. le commandant de la garde nationale. « Les désordres vont croissant. Il devient nécessaire de faire prendre les armes « un bataillon de la garde nationale. »

2. *Ibidem.* p. 162 v°. 13 août 1830. A l'architecte de la ville. « Un certain nombre de réverbères ont été brisés dans la nuit du 28 au 29 juillet. La dépense, pour les remplacer, s'élève à 1,224 francs.

3. *Ibidem.* p. 148 v°. Le maire à M. le commandant de la garde nationale. « Un attroupement vient de se porter à mon domicile qui a failli être violé. Je vous prie de donner des ordres pour qu'un poste de douze hommes s'y tienne.... »

barres de fer. Un escadron de chasseurs, qui stationne à l'angle du boulevard Saint-Michel, pourrait les disperser ; le commandant n'a pas d'ordres. Enhardis par l'inaction de la troupe, ils continuent leur route, pillent, en passant, le bureau de l'octroi et parviennent à l'ancien petit séminaire. Une grêle de pierres fait voler en éclats les vitres de la façade. Quelques-uns des assaillants escaladent le mur d'enceinte, tandis que la porte, cédant sous le poids de leviers puissants, livre passage à plusieurs centaines d'individus, qui se précipitent dans les cours de l'établissement, à la lueur sinistre de torches improvisées. Les cris « A bas les Jésuites ! Mort aux Jésuites » retentissent ! Le tumulte est indescriptible. On brise les fenêtres des classes, on saccage les tables, les bancs, les statues, les tableaux, et surtout on boit à longs traits le vin des caves.

Il est difficile d'exprimer le trouble des habitants de la paisible demeure, brusquement réveillés et surpris, au milieu de la nuit, par l'invasion de l'émeute. L'apparition tardive d'un gendarme suffit à déconcerter les pillards. Ce fut bien autre chose quand ils distinguèrent dans le lointain le galop des chevaux de la troupe que le maire, informé de ce qui se passait, avait réquisitionnée en grande hâte. L'évacuation fut subite. Il était deux heures du matin lorsque le calme se rétablit. Cette scène de désordre avait duré assez longtemps pour que Saint-Acheul présentât l'aspect d'une maison dévastée par l'ennemi [1].

1. *Arch. mun.* D² *Corresp.* Février-septembre 1830. p. 147 v°. 29 juillet 1830. Le maire au commandant de la garde nationale, au commandant de la gendarmerie, au commandant de place. — De Pontlevoy. *Vie du R. P. de Ravignan*, T. I. p. 132.

Une lithographie, devenue très rare (0m26 sur 0m19), représente, sous le titre : *Une visite à Saint-Acheul, le jeudi de la grande semaine,* un jésuite agenouillé sur une table ; la table est entourée de manifestants, ouvriers, paysans, bourgeois, la bouteille à la main. Le père a été surpris

plus de fronder l'autorité. N'ayant aucun moyen de s'opposer à cet acte de révolte, quand les chefs de la garde nationale déclarent qu'ils ne peuvent entrer en lutte avec le peuple [1], M. Daveluy se concerte une dernière fois avec l'autorité militaire afin d'assurer la tranquillité publique, puis, ce serviteur dévoué de la monarchie des Bourbons signe sa démission de maire de la ville d'Amiens. Les adjoints du Crocquet de Bécordel et Fouache d'Halloy imitent son exemple, ainsi qu'un certain nombre de conseillers municipaux [2].

Le préfet nomme aussitôt une commission municipale composée de MM. Thirion de Chipilly, Henriot, Dupont-Bacqueville, Hulot, Pourcelle, Mallet, Anselin, Pilvois, Ducrocq-Grouart et Creton, qui consentent à accepter le drapeau tricolore. MM. Anselin et Creton s'empressent de l'attacher aux balcons de l'Hôtel de ville [3].

M. Daveluy emportait dans la retraite l'estime de ses adversaires politiques, qui rendaient justice « à la droiture de son caractère, à la sincérité de ses principes religieux, à l'étendue de ses connaissances, à son incorruptible probité » [4].

1. *Arch. mun.* D[2]. *Corresp.* p. 150 v°. 31 juillet 1830. Le maire au préfet. « Suivant votre intention, je me suis empressé d'adresser à M. le commandant de la garde nationale une réquisition pour l'enlèvement du drapeau arboré contre mes ordres sur le puits de la place de la mairie; le commandant de la garde nationale et les chefs pensent que l'exécution de l'ordre qu'ils ont reçu aurait les résultats les plus fâcheux. »

2. *Ibidem.* Février-septembre 1830, p. 150. Lettre précitée du 31 juillet. *Conseillers municipaux démissionnaires :* MM. Beaucousin, de Calonne, Cannet, Hesse-Aclocque, Guérard-Leroux, du Liège.

3. *Journal d'Amiens,* 12 mars 1865 et 4 octobre 1869. Notices sur MM. Anselin et Creton.

4. *Gazette de Picardie,* 27 mai 1840.

CHAPITRE VIII.

LOUIS-PHILIPPE

7 Août 1830 — 24 Février 1848.

PREMIÈRE PARTIE.

I. Libéraux et Carlistes (légitimistes). — M. Thirion de Chipilly, maire. — Rentrée dans Amiens du président Caumartin. — Mesures de réaction. — Hostilité envers le clergé catholique. — Louis-Philippe à Amiens. — Réorganisation de la garde nationale. — II. Elections législatives après l'abaissement du cens électoral. — Premières élections municipales. — Indifférence des électeurs. — Fondation de *La Gazette de Picardie*. — Légitimistes, patriotes, juste milieu. — *La Gazette de Picardie, La Sentinelle picarde, Le Glaneur*. — Le choléra de 1832. — Les Amiénois sont opposés à toute espèce de désordres. — M. Boistel-Duroyer, maire. — Incident du commissaire de police Créteil. — L'administration préfectorale en lutte avec la municipalité. — M. Lemerchier, maire. — Adresse du conseil municipal au Roi après la mort du duc d'Orléans. — III. Améliorations urbaines. — Extension de la ville. — Services de l'éclairage et des fontaines publiques. — *Amiens transformé*, poésie de Berville. [1]

I.

Les libéraux amiénois célèbrent la révolution de juillet par des salves d'artillerie et des illuminations. Au théâtre, l'hymne du *Vieux drapeau* et celui de l'*Oriflamme retrouvée*

1. *Préfets de la Somme pendant cette période :* Didier (Paul Louis), 6 août 1830-12 janvier 1831. — Lacoste du Vivier (Charles Aristide de), 12 janvier 1831-22 octobre 1831. — Fumeron d'Ardeuil (Marie Louis Maurice), 22 octobre 1831-23 novembre 1832. — Dunoyer (Barthélemy), 23 novembre 1832-23 juillet 1837. — Saint-Aignan (vicomte de), 23 juillet 1837-30 janvier 1839. — Onfroy de Bréville, 30 janvier 1839-5 juin 1840. — Siméon (baron Henri), 5 juin 1840-23 novembre 1841. — Narjot (Jules Marie), 23 novembre 1841-26 février 1848.

sont applaudis avec frénésie [1]. Sous le coup de l'écrasante défaite qu'ils viennent de subir, les « Carlistes » assistent la mort dans l'âme aux manifestations bruyantes des « Orléanistes » et plusieurs n'hésitent point à abandonner de brillantes carrières [2].

Le marquis de Villeneuve remet l'administration préfectorale à M. Didier ; M. Thirion de Chipilly accepte la mairie [3] et M. Hulot succède à M. Cavé d'Haudicourt à la tête de la garde nationale, tandis que les troupes de ligne, la gendarmerie et la milice citoyenne prennent la cocarde tricolore par ordre du général commandant la 16e division [4].

Louis-Philippe apportait comme don de joyeux avènement l'abaissement à deux cents francs du cens électoral, ce qui doublait le nombre des électeurs. Ils étaient 490 dans le collège d'Amiens *intra muros ;* ils seront désormais 810. Il inaugurait l'ordre politique idéal des classes moyennes également opposées à l'absolutisme des Bourbons et aux excès de la Révolution [5] ; celles-ci, pleines d'illusions, se ralliaient avec bonheur autour du prince qui prétendait concilier la royauté et les doctrines de 1789. La réception

1. *Sentinelle picarde*, 8 août 1830 et jours suivants. — Il y a, dans les registres municipaux, une lacune du 17 juillet au 20 août 1830.

2. *Démissionnaires :* MM. Boulon, comte de Casteja, du Maisniel, *députés ;* Cauvel de Beauvillé, Coquebert de Montbret, Doë de Maindreville, de Guillebon-Vendeuil, Isabeau de Villiers, Revel, Le Sergent d'Hendecourt, *conseillers à la cour royale ;* Hesse, Poujol d'Acqueville, *conseillers de préfecture*.

3. Ordonnance du 26 août 1830.

4. Le gouvernement de Charles X avait fait de Rouen, le siège de la 16e division militaire (jusque-là la 15e) dont le département de la Somme faisait partie.

5. *Sentinelle picarde*, 8 mai 1835. A l'occasion du bal donné le jour de la fête du roi : « Arrière ces fêtes pleines de morgue où, sous les yeux d'un despote... quelques classes privilégiées se divertissaient tristement. » — Dans l'article *Républicains et Royalistes :* « ceux qui nous traitent de républicains croient-ils que nous voulions ressusciter 93 avec ses sanglantes horreurs ? Non certes, jamais une telle idée ne nous est venue à l'esprit. »

triomphale qu'elles firent à M. le président Caumartin, lorsqu'il revint à Amiens, a été l'expression spontanée de leurs sentiments. Depuis le village de Dury, où l'on fut à sa rencontre, jusqu'à sa demeure, il s'avança, escorté par la garde nationale en armes, au milieu d'une foule enthousiaste. Les fenêtres des maisons étaient bondées de ses partisans et, çà et là, se voyaient les plus flatteuses inscriptions de bienvenue. On criait *Vive Louis-Philippe, Vive Caumartin*. Le trajet fut un triomphe pour la monarchie de juillet saluée en la personne du député libéral [1].

Le conseil municipal s'empressa de traduire les sentiments de la majorité des électeurs en déclarant, sur la proposition de M. le docteur Lemerchier que M. Caumartin avait bien mérité de ses concitoyens [2].

Tout ce qui rappelle les Bourbons, qui ont cependant fait la France si grande, semble devoir être détruit ou remplacé. On lit dans la *Sentinelle picarde* du 30 janvier 1831 cette véhémente diatribe contre l'écusson aux trois fleurs de lis : « Nous avions espéré que l'on ferait facilement à la Nation le sacrifice d'un emblème ridicule par lui-même ; de cette fleur de lis qui, après avoir été teinte du sang des Français, avait été traînée dans la boue et l'ignominie. Cependant les mémoriaux du préfet et les ordonnances royales sont encore accompagnés de l'écu fleurdelisé. Dernièrement, nos gardes nationaux, ayant reçu des ordres de service sur lesquels se trouvait cette malencontreuse fleur de lis, ont protesté avec énergie qu'ils refuseraient désormais le service, si les billets étaient encore flétris de cet emblème odieux. »

Le *Moniteur* enregistrait, peu de jours après, l'ordonnance du 16 février portant suppression des fleurs de lis sur

1. *Sentinelle picarde*, 24 octobre 1830.
2. *Ephémérides picardes*, 17 octobre 1830.

le sceau de l'État et partout où l'on pourrait les enlever. Ainsi disparurent-elles des dossiers des stalles et du vitrail garnissant la fenêtre de l'extrémité du chevet de la Cathédrale. La crête en plomb qui couronne le faîte de la toiture du monument fut également mutilée parce que les fleurons ressemblaient de loin aux emblèmes proscrits [1].

La *Sentinelle picarde* exulte à la pensée que désormais le timbre « aux armes avilies de l'ex-roi » ne figurera plus sur les journaux [2].

Par un excès de flatterie à l'égard de Louis-Philippe et malgré l'avis contraire du maire, le conseil municipal ne devait-il point en arriver à décider que la ville n'aurait plus d'armoiries, « sa devise et les fleurs de lis de son blason étant incompatibles avec le trône et les institutions de juillet » [3].

Cette prétention de tout détruire et de tout remplacer apparut d'abord en matière religieuse. Le catholicisme était devenu solidaire du parti royaliste, à cause de la situation prépondérante qui lui était attribuée sous le gouvernement de la Restauration. A la réception des autorités par la duchesse de Berry, lors de son passage à Abbeville, en 1825, le clergé s'était trouvé relégué au second plan, par suite d'une méprise. Boucher de Perthes, témoin de l'incident, remarque, non sans malice, « qu'on avait laissé à la porte le roi de la fête, puisque le clergé est aujourd'hui le roi des rois » [4].

1. Gilbert et Goze, tous deux contemporains des événements de 1830, disent positivement que la mutilation des fleurons de la crête eut lieu en 1831. Baron, qui vivait à l'époque de la Révolution, dit au contraire qu'elle se serait produite en 1793. Comment concilier les deux affirmations? *Le Glaneur* du 19 février 1831, parlant de la suppression des fleurs de lis à la Cathédrale, ne mentionne que les dossiers des stalles et le vitrail.

2. *Sentinelle picarde*. 27 février 1831.

3. *Arch. mun.* Délib. du 10 octobre 1835.

4. Boucher de Perthes. *Sous dix rois. Souvenirs de 1791 à 1860.* Abbeville. Impr. Briez. T. IV, p. 367.

Les circonstances donnaient donc à la révolution de 1830 le caractère d'une revanche contre la religion, et l'Eglise semblait vaincue au même titre que la vieille monarchie. De là ce déchainement de vengeance et de fureur qui caractérise le nouvel état de choses. On ne veut plus de manifestations extérieures du culte ; par conséquent plus de processions [1]. Afin de soustraire le calvaire de la mission, « monument de la domination jésuitique », aux profanateurs qui s'apprêtent à le renverser, la municipalité, d'accord avec l'évêché, le fait transporter à la Cathédrale, la nuit et sous bonne escorte [2]. On s'indigne d'entendre encore « monseigneuriser » l'évêque d'Amiens [3], et les accusations les plus mensongères trouvent créance contre un prélat également distingué par son esprit aimable, par ses inclinations généreuses et qui, pendant les rigueurs excessives de l'hiver précédent, avait contribué par son influence et de généreux sacrifices à alléger le sort des pauvres.

Louis-Philippe vint à Amiens le 24 mai 1831. Le prince, qui arrivait du château d'Eu, sa résidence favorite, fut reçu à la porte de la Hotoie par le maire et le conseil municipal, et se rendit à cheval à l'hôtel de la préfecture, en suivant la rue de la Hotoie, la place Saint-Firmin, la rue au Lin, la rue des Chaudronniers, le Grand Marché, la rue Saint-Martin, la place Saint-Martin, la rue des Sergents, la place Périgord et la rue des Rabuissons. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours l'accompagnaient, ainsi que le maréchal Soult, ministre de la guerre, le maréchal Gérard et le général de Rumigny. Les rues étaient pavoisées. « Sur son passage se pressait une population qui faisait éclater sa joie par des vœux que le Roi accueillait avec une véritable bonté » [4].

1. *Sentinelle picarde*, 20 février 1831.
2. *Ibidem*, 29 août 1830. — *Ephémerides picardes*, 26 août 1830.
3. *Sentinelle picarde*, 1er mai 1831.
4. *Ephémérides picardes*, 24 et 25 mai 1831. — *Revue du Roi. Vue de*

Les mêmes acclamations avaient retenti sur le passage de Louis XVIII et de Charles X... Le programme d'une entrée royale ne varie pas : autre régime, mêmes ovations !

Louis-Philippe reçut à sa table un certain nombre de notabilités choisies dans la magistrature, parmi les fabricants, les commerçants et les officiers de la garde nationale. Il y eut, le lendemain, une brillante revue des régiments de la garnison et des gardes nationales du département composant un effectif total de 20,000 hommes et de 4,700 chevaux. Le soleil était radieux. Après avoir parcouru le front des troupes échelonnées sur les boulevards, depuis la Voirie jusqu'au Port d'Aval, le Roi et l'état-major prirent place sous la tente qui avait été dressée sur le bastion de Longueville. Des détachements de toutes les armes s'avancèrent au pied de l'estrade pour recevoir les drapeaux :

« Soldats, dit le maréchal Soult, après avoir prononcé la formule du serment, soldats, vous jurez obéissance au Roi des Français, à la charte et aux lois du royaume. Vous jurez de verser votre sang pour la défense de ces drapeaux qui vous sont confiés ; vous jurez de les maintenir toujours dans le sentier de l'honneur et de la victoire ! Vous le jurez ! »

« Nous le jurons ! » répondirent les officiers et les soldats.

Le défilé s'effectua au milieu d'acclamations enthousiastes. Les parades militaires impressionnent toujours. Celle du 25 mai 1831 a fait époque. La note gaie ne manquait pas et l'on se souvint longtemps du spectacle divertissant que présentaient certains miliciens de village exhibant, pour la circonstance, des casques et des costumes grotesques. L'allure guerrière que les Amiénois avaient conservée jusqu'en 1789, en souvenir de la milice bourgeoise, et que les mobilisations continuelles avaient accentuée pendant la

la rue Royale au moment où les troupes défilent devant Sa Majesté Louis-Philippe, le 25 mai 1831 à Amiens. Lith. de A. Leprince à Amiens.

Révolution et l'Empire, tendait d'ailleurs à disparaître. Après 1830, et malgré la réorganisation de la loi du 21 mars 1831[1], cette allure se perdit de plus en plus; ce qui n'empêcha pas notre garde nationale, amie de l'ordre, de demeurer l'appui des gens de bien et la terreur des factieux.

Pendant son séjour à Amiens, Louis-Philippe se montra prodigue de paroles de paix et d'espérance. A la manufacture en souffrance depuis les derniers événements, il apparaît « comme l'ange tutélaire qui annonce un avenir meilleur », et le peuple facilement crédule accorde sa confiance « à ce roi qu'on lui représente comme étant le sien »[2].

Le roi quitta Amiens le 26 mai dans la matinée, pour retourner à Saint-Cloud. Il nous a fait voir, observe l'annaliste contemporain « qu'il n'était pas roi par la grâce de Dieu, ne s'étant pas rendu comme ses prédécesseurs, les rois de France, à la cathédrale, le jour de son arrivée, ni le lendemain, ni le jour de son départ »[3].

1. La Garde nationale se composa de quatre bataillons, un par canton, d'une compagnie d'artillerie et d'une compagnie de pompiers. Le général de Rumigny, aide de camp du roi, lui remit son drapeau, à la suite d'une revue passée à la Hotoie le 23 octobre 1830. Une lithographie de Godard a perpétué le souvenir de cette solennité.

La Compagnie des pompiers. Un règlement du 31 janvier 1807 fixait à quarante hommes le nombre des pompiers chargés de manœuvrer les cinq pompes de la ville. Le capitaine était alors l'architecte de la ville, M. Limozin, qui eut pour successeur M. Cheussey. Celui-ci commanda la compagnie de 1814 à 1849 et, pendant cet espace de temps, elle s'accrut notablement. De 286, qu'il était au mois de mars 1831, le nombre des pompiers fut porté, en 1847, à 300 : 140 pour la ville, 96 pour les faubourgs et 64 pour la banlieue. Le nombre des pompes était en proportion. *Uniforme pour le service des incendies :* pantalon de drap bleu, veste de drap bleu avec collet et parements de velours noir, casque. Epaulettes d'or pour les officiers et bouton de métal jaune, après 1830. La grande tenue comportait l'habit avec plastron de velours noir. La compagnie eut sa musique particulière à partir de 1839.

2. *Sentinelle picarde*, 29 mai 1831.

3. *Ephémérides picardes*, 26 mai 1831.

II.

MM. Massey et le général de Rumigny, aide de camp du roi, avaient remplacé au mois d'octobre 1830, MM. le comte de Casteja et du Maisniel de Liercourt, députés démissionnaires. Avec les lois qui abaissaient le cens électoral et qui élargissaient les bases de la représentation nationale, la logique commandait que le pays fût appelé à voter dans les conditions où le plaçait le nouveau régime. L'ancienne opposition, devenue parti de gouvernement, se sentant plus libre et plus forte, s'empressa de mettre à profit les avantages qui lui étaient attribués. En conséquence la dissolution de la Chambre des députés, prononcée le 3 mai 1831, fut suivie d'élections au mois de juillet.

La *Sentinelle picarde* classe les partis en présence en trois catégories :

Les *patriotes*, dévoués à Louis-Philippe, réclament l'exécution loyale de la Charte avec la jouissance des droits qu'elle comporte.

Les *carlistes*, qui aspirent à la monarchie du duc de Bordeaux.

Les *hommes du juste milieu*, qui, tout en se résignant à subir la révolution de 1830, entendent conserver les abus de la Restauration, dont ils seraient seuls à profiter.

Les *patriotes* triomphèrent, à Amiens, en la personne de M. Caumartin, élu sans concurrent, et aussi dans le collège que l'on appelait l'Amiens *extra muros*, en la personne de M. Massey, à qui le « juste milieu » opposait M. Boullet.

La France vivait, depuis trente ans, sous l'empire de la constitution de l'an VIII. Depuis trente ans, le pouvoir exécutif nommait et révoquait, à son gré, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux. Il fallait, pour parvenir à ces fonctions, du

dévouement et surtout une obéissance passive. La loi du 21 mars 1831 restitua aux communes le droit d'élire les conseillers municipaux, qui durent être choisis sur la liste des électeurs et, pour les trois quarts, au moins, domiciliés dans la commune. La loi du 22 juin 1833 établit de même l'élection pour les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement.

Le pouvoir royal se réservait la nomination du maire et des adjoints. Le conseil municipal se composa de trente-six membres dans les villes de l'importance d'Amiens.

La première épreuve solennelle d'un droit réclamé par les libéraux comme la plus nécessaire des libertés politiques, s'accomplit ici au milieu de l'indifférence. Point de professions de foi, point de circulaires électorales ni de discussion des titres des candidats. C'est à peine si la moitié des électeurs inscrits prirent part au scrutin. Les esprits sérieux s'étonnaient du « peu d'empressement que les citoyens mettaient à exercer leurs droits et à profiter d'une liberté au nom de laquelle une révolution venait de s'accomplir »[1].

Les *Carlistes*, que nous désignerons désormais sous le nom de *légitimistes*, s'étaient abstenus. Pour être la minorité vaincue, ils n'en constituaient pas moins une fraction importante de l'élite amiénoise. Revenus de la stupeur du premier moment, ils songeaient à préparer la revanche et créèrent la *Gazette de Picardie*, dont la rédaction fut confiée à Eugène Yvert, ancien secrétaire de la Société royale des bonnes lettres[2], écrivain dans la plénitude du talent, formé à l'école de Chateaubriand. Le premier numéro de la feuille légitimiste parut le 29 septembre 1831, jour anniversaire de la

1. *Le Glaneur*, 17 septembre 1831.

2. La *Société des bonnes lettres*, fondée à Paris le 15 février 1821, tendait à rendre toutes les muses royalistes. Elle comptait parmi ses membres MM. de Chateaubriand, Nodier, de Genoude, Raoul Rochette, etc.

naissance du jeune prince qui venait d'échanger le titre de duc de Bordeaux contre celui de comte de Chambord.

Persuadés qu'ils seront moins écoutés s'ils s'attaquent à la monarchie de juillet au nom des anciennes doctrines autoritaires et aristocratiques, les principaux inspirateurs de la *Gazette de Picardie* [1], MM. de Cacheleu, Cornet d'Incourt, le comte d'Allonville, le comte de Calonne, jugent plus efficace de lutter au nom d'une absolue liberté. A l'exemple de la *Gazette de France,* à la suite de M. de Genoude, leur journal prônera la concession ou le maintien de toutes les libertés politiques. Empruntant aux démocrates leurs idées et leurs formules, il se fera le champion de la plupart de leurs revendications et le suffrage universel figure en tête de son programme : « Repoussant toute restriction au droit de vote, il entrevoit le jour heureux où des élections véritablement populaires rendront à chacun les droits politiques qui lui appartiennent et feront cesser en France tout prétexte de divisions par une éclatante manifestation de la volonté nationale [2]. »

La tribune royaliste se déclare encore « le champion du droit contre le fait, de la religion contre l'impiété, de la raison contre le délire, de la vérité contre le mensonge, de l'ordre et de l'obéissance aux lois contre la révolution ». A l'heure où Eugène Yvert inaugure à la *Gazette de Picardie,* afin de préparer le retour de Henri V, la campagne qu'il continua ensuite dans l'*Ami de l'Ordre* et dans l'*Echo de la Somme* avec une persévérance et une ardeur de convictions qui honoreront à jamais sa mémoire, la *Sentinelle picarde* opérait, avec Edouard Cassagnaux, une évolution républicaine.

1. La *Gazette de Picardie,* feuille politique, agricole, commerciale et littéraire, parut tous les mercredis, du 29 septembre 1831 au 1er novembre 1848.

2. *Gazette de Picardie.* Prospectus et programme de la rédaction.

L'habitude de l'opposition ne tarde pas à engendrer entre MM. Cassagnaux et Yvert une sorte de fraternité d'armes. Leurs procédés de critique vis-à-vis du gouvernement, dont *Le Glaneur* devient alors l'organe officiel, ne diffèrent souvent ni dans le fond ni dans la forme [1]. Or, tandis que la presse amiénoise inaugure les polémiques acerbes qui n'ont guère cessé depuis, voici qu'une calamité, rappelant

1. A l'occasion des fêtes anniversaires « des trois glorieuses » de juillet en 1833.

La *Sentinelle picarde*, 3 août 1833 : « A Amiens, comme partout, le gouvernement n'a pas lieu de se réjouir et il ne doit pas être content de sa journée. Malgré le programme de l'Hôtel de ville, la garde nationale, la troupe de ligne, le peuple enfin, a été d'un silence désespérant, et si ce silence est la leçon des rois, on pourrait regretter que S. M. n'eût pas assisté à notre revue. Le feu d'artifice n'a guère produit d'effet. Le *juste milieu* n'a pas de bonheur... »

La *Gazette de Picardie*, 30 juillet 1833 : « Ici, comme à Paris, on a fêté le 28 juillet aux termes du ridicule programme décrété par le *juste milieu*... Aux croisées quelques drapeaux, emblèmes d'espoir plutôt que de satisfaction, presque point d'illuminations, et à onze heures du soir toute la ville dans son lit. Le feu d'artifice du *juste milieu* a raté.

» Le 29 n'a pas été célébré ici. »

A propos des pétitions pour la réforme électorale en novembre 1838.

La *Sentinelle picarde*, n° 569 : « Les pétitions qui circulent dans le département sont accueillies avec faveur. A Amiens, le chiffre des signatures augmente rapidement. Des officiers, des capitaines de la garde nationale, des électeurs ont signé la pétition avec empressement. La grande colère des journaux ministériels se conçoit. La réforme électorale empêche leurs patrons de dormir... Elle est pleine de vie, elle croît et s'étend... »

La *Gazette de Picardie*, n° 530 : « Six cents signatures couvrent les pétitions qui circulent en ville pour la réforme électorale. Ce fait répond aux sarcasmes stupides à l'aide desquels la presse ministérielle s'efforce d'entraver l'élan vraiment national qui se manifeste. Notre département ne tend pas avec moins d'ardeur que les autres à faire réformer un système de monopole, de corruption et de gaspillage. »

les terribles fléaux dont les annales du moyen âge et du XVIIe siècle ont légué le souvenir, vient affliger notre population.

Importé d'Asie en Pologne par les armées russes, le choléra avait décimé les principales villes de l'Europe; capricieuse dans ses allures, différant selon les pays, la maladie, qui déjouait tous les calculs, qui confondait toutes les observations, qui déconcertait tous les savants, régnait déjà à Londres au mois de janvier 1832.

Le 29 mars, le *Moniteur* signalait l'apparition à Paris du fléau, dont le souffle empoisonné pénétra bientôt dans Amiens. Un cas foudroyant se produisit le 10 avril et, presque aussitôt, l'épidémie sévit avec une intensité incroyable. Pendant six mois qu'elle dura, le nombre des personnes atteintes, dans la ville, fut de quinze cent quarante-cinq et le nombre des décès de neuf cent huit [1]. On ne pouvait s'attendre à rencontrer les signes extérieurs de la piété publique qui, à d'autres époques, soutenaient, relevaient, consolaient l'âme du peuple en des crises semblables. Nous ne sommes plus en 1632. La municipalité ne formule plus de vœux pieux ; le maire ne s'engage plus à accomplir un pèlerinage de pénitence et cependant, en dépit de l'irréligion officielle, Mgr de Chabons prescrit des prières

1. *Arch. mun.* I5. Epidémies. — *Arch. de la Somme*. Choléra 1832. Table de mortalité dans la ville et dans la banlieue d'Amiens.

	Population	Dates		Malades		Décès	
		de l'invasion	de la fin de la maladie	hommes	femmes	hommes	femmes
Les 4 cantons d'Amiens . .	45,001	10 avril	30 octobre	719	826	437	471
Saint-Sauveur.	998	14 mai	15 août	105	75	13	8
Dreuil.	380	10 avril	15 août	10	20	6	9
Camon	1,409	20 avril	22 juillet	12	29	9	9
Pont-de-Metz .	764	6 mai	1er août	30	40	12	11
Longueau . . .	604	2 juillet	4 octobre	5	7	2	5
Saveuse	405	25 avril	31 août	6	4	2	3

publiques à la Cathédrale [1] et inaugure, le 23 avril, la série des processions qui se succèdent pendant tout le mois à l'autel de saint Sébastien. Saint Sébastien avait été autrefois invoqué dans les temps des grandes pestes qui désolèrent la ville.

Chacun accomplit généreusement son devoir [2]. On se plut à rendre justice au zèle de M. Thirion de Chipilly, et des autorités locales, constamment empressées à rechercher les mesures susceptibles d'arrêter la maladie ou d'en atténuer les ravages; à la générosité du clergé dans l'accomplissement de son ministère auprès des mourants, au dévouement sans bornes des médecins.

Sur plusieurs points du royaume, les horreurs de la guerre civile se mêlaient aux tristesses de la contagion. Des émeutes éclatèrent à Paris, à Lyon, à Lille. Amiens donnait au contraire l'exemple du respect de l'autorité et de la soumission aux lois, « grâce à la sagesse des habitants que le désordre blesse, à qui tout dévergondage répugne [3] ». Les tentatives de troubles qui affligent d'autres villes y sont sévèrement jugées : « On en blâme les fauteurs et leurs complices avec énergie » [4]. Un instinct admirable semble persuader à la classe indigente que ces troubles achèveraient de tarir les sources du travail et qu'ils augmenteraient les privations endurées par elle. Est-il une grande ville qui ait plus patiemment supporté la redoutable crise industrielle de

1. *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p. 340. — *Mandement de Mgr l'Evêque d'Amiens à l'occasion du choléra morbus*. 5 avril 1832. — *Ephémérides picardes*, avril et mai 1832.

2. *Arch. mun.* Délib. du 30 octobre 1832. « Tous les citoyens dont l'administration a réclamé le concours ont fait leur devoir avec un zèle qu'on ne saurait trop louer... Les médecins de cette ville se sont particulièrement distingués. »

3. *Gazette de Picardie*, 14 décembre 1832. Discours d'installation de M. le préfet Dunoyer.

4. *Journal de la Somme*, 10 septembre 1840.

1837, conséquence de la rupture des relations commerciales avec l'Espagne, et celle de 1847, résultat de la cherté excessive des subsistances?

Amiens « enseveli dans un profond sommeil ne songe qu'au repos »[1]. Tous les habitants sont amis de l'ordre. La police politique ne trouve point à s'y exercer. Occupé de ses intérêts et de son travail plutôt que des lois que les Chambres discutent pour son bonheur ou pour son malheur, l'Amiénois se passionne rarement, ne s'exalte guère et ne connaît que les vives spontanéités d'un engouement qui languit et s'éteint, aussitôt qu'il est satisfait.

Si quelque grosse question d'intérêt local surgit d'aventure, si la rue s'anime par extraordinaire pour une manifestation libérale ou qualifiée telle, l'émeute populaire se réduit le plus souvent aux démonstrations inoffensives d'un *charivari*, bruit tumultueux de chaudrons, de casseroles, de cornets à bouquin et autres instruments discordants, qu'accompagne le cri de sédition, traditionnel chez les Picards : *Ah! hou!! ah! hou!!* flagellation des hommes publics violateurs des prérogatives de la cité[2]. Ce sont là des crises symptomatiques passagères au milieu de l'indifférence et de l'apathie coutumières. L'incident Créteil, survenu dans les premiers jours de 1835, en fournit la preuve.

M. Frédéric Boistel d'Welles Duroyer avait succédé à M. de Chipilly; il était très attaché aux vieilles prérogatives de la municipalité. Un usage constant voulait que la mairie d'Amiens désignât les candidats au poste de commissaire de police; usage contraire à la loi, mais que, ni les préfets de l'Empire, ni ceux de la Restauration n'avaient osé méconnaître. M. Monmert, qui occupait la

1. *Le Glaneur*, 11 juillet 1840. — Lettre de M. Duroyer, maire, au ministre de l'intérieur, du 4 décembre 1834. — *M. F. Duroyer, maire suspendu, à ses concitoyens*, 1835, p. 16. Cf. note 1, p. 198.

2. *Sentinelle picarde*, 14 février 1835.

fonction en 1834. étant mort, le préfet, M. Dunoyer, lui donna d'office, pour successeur, M. Créteil, oncle de M. Edmond Blanc, secrétaire général du ministère de l'intérieur. Cette nomination porta la division dans les esprits.

Le maire se refuse à l'installer ; le préfet insiste, mais l'opinion publique est unanime à blâmer un manque de déférence regrettable pour des habitudes invétérées. On apprend, le 11 février 1835, que M. Duroyer est révoqué. Son crime ? « Avoir défendu en homme de cœur, et comme il était de son devoir de le faire, les privilèges sacrés de la Ville »[1].

Le sentiment de l'indépendance municipale se réveille aussitôt. Des scènes bruyantes se produisent dans la rue. Le préfet assistait, ce soir-là, à un bal chez M. Henriot, rue Basse-Saint-Martin (rue Flatters). La foule se porte tumultueuse sous les fenêtres des salons et exécute un charivari monstre à l'adresse du fonctionnaire coupable de violer l'usage qu'elle s'obstine à considérer comme l'équivalent de la loi. Au charivari succède une manifestation enthousiaste et sympathique devant la demeure de M. Duroyer. Sans les patrouilles de gendarmerie qui dispersent les attroupements dans la rue Royale (actuellement rue de la République) ;

1. *M. F. Boistel-Duroyer, maire suspendu par ordonnance royale du 1er février 1835, à ses concitoyens.* — Amiens, 1835. Imp. Boudon Caron.

Réponse au mémoire de M. Boistel-Duroyer touchant l'affaire du commissaire de police, par M. Dunoyer, préfet, 28 février 1835. — Amiens 1835. R. Machart.

Correspondance qui a précédé la suspension de M. Massey, prem adjoint à la mairie d'Amiens. — Amiens, 1835. R. Machart.

Exposé des faits relatifs à la nomination du commissaire de police a remplacé M. Monmert à Amiens. — Amiens, 1835. R. Machart.

Narration complainte des événements qui se sont passés à Amie l'occasion de la nomination de M. Créteil aux fonctions de commissa police. Air de la complainte du maréchal de Saxe. Mars 1835.

sans les charges de cavalerie qui balaient à plusieurs reprises la place Périgord et les rues voisines, la tranquillité se serait difficilement rétablie. Elle faillit être encore troublée le lendemain.

Il se produit alors, dans la presse locale, un débordement d'invectives contre le préfet. *La Dunoyade* [1] obtient un succès prodigieux. On se passe de main en main un pot-pourri satirique plein d'esprit, dans lequel les principaux personnages mêlés aux événements qui agitent la cité sont mis en scène et agréablement tournés en ridicule [2]. Les adjoints ne se montrent pas plus dociles que le maire aux injonctions du préfet et c'est après bien des tentatives infructueuses que celui-ci trouve enfin un conseiller municipal complaisant, disposé à installer M. Créteil dans ses fonctions, au risque d'encourir pendant longtemps la réprobation unanime de ses concitoyens.

L'affaire du commissaire de police révolutionna tout Amiens. L'esprit d'indiscipline gagnait même les enfants. Une grave mutinerie éclata au collège royal. Les élèves des deux premières divisions se barricadèrent dans les classes, brisèrent tables et pupitres, déchirèrent leurs livres et mirent le feu aux débris. Le régiment de cuirassiers dut intervenir.

En dehors de l'incident Créteil et si nous exceptons l'agitation causée chez les légitimistes par l'internement à Bicêtre du marquis de Fitz-James, condamné à trois mois de prison pour avoir crayonné un « *Vive Henri V* » sur les murs de son village [3], aucun événement politique important

1. *Gazette de Picardie*, 14 avril 1835. *La Dunoyade*, par M. E. Yvert.

2. *Pot-pourri ou notice historique et biographique sur les scènes qui ont agité la bonne ville d'Amiens en l'an 1835, sur les individus qui les ont commandées.*

3. *Gazette de Picardie*, 12 juillet 1833, 15 avril 1834. Le marquis de Fitz-James subit la peine de sa fidélité dans les prisons de Bicêtre. Les

ne troubla la douce quiétude des Amiénois de 1832 à 1848. Attachés à la famille régnante dont les joies et les tristesses rencontraient chez eux une sympathie manifeste, ils célébrèrent par des réjouissances publiques d'abord le mariage du duc d'Orléans, puis la naissance du comte de Paris. La catastrophe, dans laquelle l'héritier présomptif du trône trouva une mort prématurée, le 13 juillet 1842, détermina l'envoi de cette adresse du Conseil municipal :

« Sire, le coup affreux qui a frappé la France a retenti vivement au sein de notre Ville : Amiens avait eu le bonheur de recevoir dans ses murs, il y a dix ans, le prince, objet alors de nos espérances, aujourd'hui de tous nos regrets.

» Sire, dans un tel malheur, nous n'avons que des larmes à vous offrir. Puisse l'expression de la douleur publique apporter quelque consolation au cœur de Votre Majesté, à cette tendre mère éprouvée déjà par de si amères angoisses ; à cette épouse adorée dont l'avenir devait être si brillant ; à ces jeunes princes qui ne sauront que plus tard tout ce que, eux et nous, nous venons de perdre.

» Le ciel nous doit une compensation, Sire ! Qu'il ajoute à vos années celles qu'il a si cruellement retranchées au prince que nous pleurons. Vivez assez longtemps pour apprendre à votre petit-fils à aimer sa patrie comme vous

personnes les plus distinguées de la ville et du département le visitèrent dans sa réclusion. M. Yvert écrivait alors :

« ... Trois mots crayonnés sur d'obscures murailles,
Ont suffit pour jeter le trouble en vos entrailles.
. . . .
Vive Henri V, voilà ce qui vous met en quête
Et qui vous fait trembler des pieds jusqu'à la tête.
. . . .
Alors qu'en un carrosse on voit riches et fiers,
Se pavaner, courir les Guizot et les Thiers.
Où trouver les vertus ? Où l'honneur peut-il être ?
Où nous allons te voir, ô Fitz-James, à Bicêtre !

l'aimez, Sire, et comme l'aimait son père ; à n'avoir aussi qu'une seule pensée, le bonheur et la gloire de la France »[1].

Cet hommage de condoléances à de grandes douleurs fut suivi d'une cérémonie funèbre à la Cathédrale et, dans la pensée de perpétuer le témoignage de sa sympathie pour la mémoire du prince, la municipalité donna le nom de rue d'Orléans à la rue de Cérisy.

III.

Nous nous faisons généralement une très haute idée de la considération qui s'attachait aux mayeurs et échevins du xvᵉ et du xvɪᵉ siècles, de la dignité de leur vie, de l'autorité morale dont ils jouissaient. Tels apparaissent, au témoignage des survivants de leur génération, un Duroyer, un Lemerchier, un Daveluy, un Péru-Lorel, un Massey et la plupart des magistrats municipaux de leur temps. Tous appartiennent à des familles tenues en estime de longue date et d'autant plus estimées qu'elles sont mieux connues ; choisis parmi les notabilités de la magistrature, de la propriété foncière, de la science et de l'industrie, ils ont joué un rôle prépondérant dans l'existence collective de la commune, en accentuant le progrès inauguré sous le gouvernement de la Restauration. La double administration de M. Duroyer (20 août 1832-12 mai 1835, 1ᵉʳ mai 1839-5 mars 1848), celle du docteur Lemerchier (12 mai 1835-1ᵉʳ mai 1839), marqueront à tout jamais dans les fastes de la cité. Une longue gestion de seize années leur a permis de développer tout ce que donne de puissance un zèle infatigable secondé par l'étude et par une intelligente activité.

Au nombre des plus notables progrès accomplis sous le patronage ou dus à l'initiative de ces édiles figurent, en

1. *Le Glaneur*, 16 juillet 1842.

première ligne la création de l'abattoir [1], la substitution dans certains quartiers, à partir de 1833, de l'éclairage au gaz à l'éclairage à l'huile [2], et surtout l'organisation par M. Mary, ingénieur en chef de la ville de Paris, d'un service hydraulique puissant, capable d'alimenter 92 fontaines et de distribuer l'eau à domicile, en utilisant le maximum de la production de la Fontaine des Frères [3].

Le grand nombre de constructions qui s'élèvent dénote l'aisance générale et l'abondance des capitaux. Des rues nouvelles s'ouvrent partout où se trouvent de grands jardins utilisables pour la voirie [4]; les boulevards se garnissent

1. *Arch. mun.* Délib. des 3 octobre 1834 et 29 août 1835. Une ordonnance royale du 30 juillet 1823 avait autorisé l'établissement de l'abattoir.

2. *Ephémérides picardes*, 19 avril 1833. « Une fabrique de gaz hydrogène portatif et non comprimé est en pleine activité au faubourg du Cours, près du cimetière de Saint-Roch et de la maison de Bicêtre. Elle appartient à MM. Grandsire et Cie. Les premiers essais d'emploi de ce gaz sont faits journellement chez M. Painblanc, marchand papetier, rue des Trois-Cailloux où la foule s'arrête tous les soirs.

Arch. mun. Délib. des 10 janvier, 27 mars 1834, 4 mars 1835, 9 novembre 1849. A cette dernière date le service de l'éclairage comprenait 278 lanternes au gaz et encore 332 lanternes à l'huile. La dépense était de 48,500 francs : gaz 30,000 et huile 18,500.

3. *Arch. mun.* Délib. des 19 septembre 1834, 23 juillet et 17 août 1836, 20 avril et 10 juin 1839, 6 février 1840, 4 février, 4 mars et 5 juin 1843, 17 février 1844. Les travaux de la canalisation et de l'établissement d'une machine hydraulique sur le terre-plein du pont Saint-Michel reconstruit, ainsi que l'installation de cinq réservoirs durèrent cinq années : 1843-1847. Trois conduites principales dites de Saint-Jacques, de Saint-Leu et des Trois-Cailloux comprenaient plus de sept kilomètres de conduites souterraines sur lesquelles les conduites secondaires venaient se brancher. Exécutés sous la direction de M. Mary, ces travaux furent conduits par MM. Cheussey, architecte de la ville, Debauge, ingénieur civil et Talando, entrepreneur demeurant à Passy.

4. Principales rues ouvertes de 1830 à 1848 : Napoléon (Lamarck), Neuve-des-Wattelets (Amiral Lejeune), Neuve-Saint-Dominique (Vivien), du Mail, Desprez, Ducange, Gribeauval, du Fossé (Edouard Gand),

d'habitations réputées confortables pour l'époque et les faubourgs se peuplent d'une population ouvrière composée d'étrangers ou de familles venues de la campagne, attirés par le développement de l'industrie.

Revenant, en 1835, au berceau de son enfance, après vingt années d'absence, Saint-Albin Berville s'étonne des changements opérés, et sa muse les célèbre en une poésie dont le mérite principal est de faire revivre un passé déjà éloigné, dans une note exacte que l'on chercherait vainement ailleurs [1] :

J'ai retrouvé ces murs pleins de mes souvenirs,
Ce cours, théâtre heureux de mes premiers plaisirs;
. . . .
Mais que tout est changé ! Combien d'heureux efforts
De ta fertile enceinte ont accru les trésors !
Moi-même, si rempli des lieux qui m'ont vu naître,
A peine, quelquefois, puis-je les reconnaître !
Partout de frais décors, des monuments nouveaux,
Partout le mouvement, la vie et les travaux.
D'élégants boulevards, vivante architecture,
Pressent tes vastes flancs de leur jeune ceinture :
Leur ombre, faible encore, grandit, et quelque jour
Couvrira de son voile et l'étude et l'amour.
Autour d'eux, prolongeant la cité maternelle,
Croît et s'élève encore une cité nouvelle.
. . . .
Dans vingt quartiers nouveaux, mon œil, de tout côté,
De quelque œuvre récente admire la beauté.

Dijon, du Camp-des-Buttes (Duthoit), Caumartin, Saint-Louis ouverte par M. Guérin, d'où le nom de Guérinville attribué au quartier, d'Alger, de Mazagran, de Constantine, Pierre l'Ermite.

1. *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 1re série, T. II, p. 127. *Amiens en 1835; ses embellissements, ses établissements nouveaux, ses progrès dans l'industrie, le commerce et les arts.*

Ta noble basilique, honneur de nos vieux âges,
Du temps qui l'insulta répare les outrages,
Et, riche de passé, riche encore d'avenir,
Rend gloire à l'art puissant qui la sut rajeunir.

. . . .

Ton fleuve, époux grondeur, dont les rapides eaux,
Jalouses, loin de toi repoussaient les vaisseaux,
En canal aplani, sur sa nappe immobile,
Livre au navigateur une route facile.
Ton port s'est élargi ; sur ses quais spacieux
Il reçoit les présents qu'à ta riche industrie
L'océan tributaire incessamment charrie ;
Qui, versés dans ton sein, iront de toutes parts
Nourrir, en circulant, le commerce et les arts.
Le commerce et les arts !... Ces mots sont ton histoire,
Amiens, en les traçant, j'ai raconté ta gloire.

. . . .

Voyez-vous sur les bords de ces nombreux canaux
D'un peuple industrieux fermenter les travaux ?
Dans ces mille ateliers d'où jaillit l'abondance,
Temples qu'à la fortune élève l'espérance,
Voyez-vous, dès l'aurore, accourir empressés
Ces essaims d'ouvriers, réunis, dispersés,
Qui viennent, en chantant, diligentes abeilles,
De l'art qui les nourrit préparer les merveilles ?
L'un vient filer la laine ou le coton léger ;
En tissu précieux, l'autre va les changer ;
Ailleurs, le tissu même emprunte à la teinture
De ses feintes couleurs l'agréable imposture ;
Le lustre des apprêts le relève à nos yeux ;
La presse les varie en dessins gracieux.
Un magique pouvoir, au sein de nos usines,
Agite ces métiers, anime ces machines,
Qui, de cent bras unis remplaçant le concours,
Des travaux languissants précipite le cours.

. . . .

Tandis que, rassemblant des images si chères,
Amiens, je souriais à tes destins prospères,
D'un prochain avenir le tableau glorieux
Ainsi qu'en un miroir se peignit à mes yeux...
A ces récents progrès, dont ta cité s'honore,
Des progrès plus récents venaient s'unir encore !

. . . .

Lancés par la vapeur, mille chars sans coursiers,
Dans leurs sillons de fer agiles prisonniers,
Glissaient comme les vents, et d'Amiens à Lutèce
Effaçaient la distance à force de vitesse !!!

CHAPITRE VIII.

LOUIS-PHILIPPE

7 Août 1830 — 24 Février 1848.

DEUXIÈME PARTIE.

I. **Industrie et commerce.** — L'industrie en progrès. — Une première Société industrielle. — Machines à vapeur et métiers à la Jacquart. — La filature du lin. — Evolution économique. — Expositions des produits de l'industrie départementale. — Négociations pour la construction des lignes ferrées de Paris à la frontière belge et à Boulogne. — Rivalité entre Saint-Quentin et Amiens. — Constitution d'une société pour l'exploitation de la ligne d'Amiens à Boulogne. — Inauguration successive des deux lignes. — Engouement pour les chemins de fer. — Le débarcadère (gare) d'Amiens. — II. **Réveil artistique et littéraire.** — La Société des Amis des Arts. — Salons amiénois. — Peintres et lithographes : Pierre Thuillier, Charles Porion, Désiré Lebel, Augustin Joron. — Restaurations entreprises à la Cathédrale. — Aimé et Louis Duthoit. — Théophile Caudron. — La Société d'Archéologie devenue Société des Antiquaires de Picardie. — L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. — Mouvement littéraire. — La musique en honneur. — La Société philharmonique. — III. Atténuation de l'hostilité du gouvernement à l'égard de la religion catholique et de ses ministres. — Construction de plusieurs églises. — Le temple de la religion réformée. — L'enseignement primaire municipal est chrétien. — IV. Amiens ne se désintéresse pas des luttes parlementaires. — Elections législatives de 1834, 1837, 1839. — Succession politique du président Caumartin. — Le *Journal de la Somme*. — Pétitions réformistes. — Le banquet réformiste du 5 décembre 1847. — Révolution de février 1848.

I.

Deux choses ont surtout contribué à l'expansion de la ville de 1830 à 1848 : la prospérité commerciale et l'établissement du chemin de fer.

L'industrie était partout en progrès, mais il importait de secouer la torpeur de nos fabricants. A cette condition seulement ils soutiendraient avec avantage la lutte engagée par de redoutables concurrents. La Société industrielle [1], créée sur l'initiative de la municipalité et de la Chambre de commerce, n'eut pas d'autre but. Ses statuts furent approuvés le 12 avril 1836 et elle inaugura les cours gratuits dans lesquels les ouvriers apprenaient le maniement du métier à la Jacquart ; elle encouragea les frères Pottel, les premiers constructeurs d'appareils à vapeur établis à Amiens, dans le bâtiment de l'ancienne église Saint-Sulpice.

Un premier moteur à vapeur fut établi en 1832. Il y en avait dix-huit en 1838 et le nombre en augmenta rapidement [2]. On comptait cent quatre-vingts métiers à la Jacquart en 1837 et plus de mille en 1840.

La filature de coton tendait à disparaître, remplacée par la filature de laine peignée qui offrait plus de bénéfice [3], et la filature du poil de chèvre, pour laquelle notre manufacture était restée trop longtemps tributaire de l'étranger, venait d'être introduite par M. Crignon dans ses ateliers de la rue de Guyenne [4], lorsque la filature du lin prit à son tour de l'importance. Des circonstances regrettables ayant

1. *Statuts de la Société industrielle du département de la Somme.* — Amiens, imp. de Ledien fils, 1838. Ces statuts furent adoptés dans la séance générale du 23 octobre 1838, pour remplacer ceux approuvés par le préfet, le 12 avril 1836.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce. Statistique et situation industrielle en 1838.* Lettre de M. Coquerel, ingénieur des mines, du 16 février 1838. — *Société industrielle du département de la Somme.* Distribution des prix, p. 13.

3. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Rapport sur la situation agricole et industrielle de la circonscription de la Chambre de Commerce d'Amiens à la fin de 1841.

4. Rapport de M. Delahaye-Martin au nom de la commission administrative de la Société industrielle sur le concours ouvert pour la filature par la mécanique du poil de chèvre, en 1838.

fait bénéficier les Anglais des avantages de la machine à filer le lin perfectionnée par Philippe de Girard, ceux-ci interdisaient sous les peines les plus sévères l'exportation des métiers dont ils entendaient conserver le monopole. M. Maberly, mettant de côté tout scrupule de nationalité, n'hésita pas, dans l'intérêt général, à doter notre ville d'une source de richesse encore ignorée en France. La Société linière Maberly et Ce, créa en 1838 l'usine du faubourg de Hem. Thomas Morsden, constructeur à Manchester, fabriqua sur place les métiers qu'il lui était interdit d'importer d'Angleterre et, pour faire venir en contrebande ceux que MM. Marest et Cosserat lui commandèrent pour leurs ateliers de Saleux, il conclut un marché avec des fraudeurs de profession qui réussirent à les rendre à destination démontés et cachés à fond de cale dans des sacs de charbon ou des balles de coton. Des ouvrières irlandaises vinrent conduire les métiers et en apprirent le fonctionnement aux Picardes. En 1847, la filature comprenait, à Amiens, 47.938 broches : 35.726 pour la laine, 1.800 pour le coton et 10.412 pour le lin [1].

Si MM. Cosserat, Crignon, Fevez, Henriot, Lefebvre, Mollet, Ponche, Renard-Dorville et d'autres eurent alors le mérite de prendre la tête du mouvement et de donner le signal de la marche en avant, c'est en partie à notre première Société industrielle, dont l'existence fut courte cependant, que revient l'honneur d'avoir donné les moyens de les suivre, à d'autres qui l'auraient tenté peut-être, mais qui auraient succombé sur la route du progrès [2].

La transformation du vieil outillage et les nouveaux procédés de fabrication donnaient un intérêt considérable aux

1. Arch. de la Chambre de Commerce. Statistique industrielle en 1847.
2. Compte rendu par M. Lecocq-[illegible], secrétaire de la commission administrative de la Société industrielle, des travaux de la Société pour l'année 1837-38.

expositions nationales qui se succédaient périodiquement à Paris, depuis le premier essai tenté en 1798. Elles étaient fécondes en résultats. Toutefois les Amiénois donnaient la préférence aux expositions locales. Outre qu'ils se défiaient de la divulgation de leurs méthodes de travail, ils aimaient à se prononcer sur le mérite des produits fabriqués sous leurs yeux et protestaient « contre le despotisme parisien »[1], bien différents en cela de leurs redoutables concurrents de Reims, de Roubaix et de Saint-Quentin.

Les expositions départementales organisées à Amiens en 1835, 1836, 1840 et 1845[2] eurent un plein succès. Toutes les industries rivalisèrent d'ardeur pour y figurer avec avantage. On ne comptait pas moins de 73 exposants, pour la ville et la banlieue, à celle de 1845. Le rapport du jury, rédigé par M. Vulfran Mollet, passe en revue ce qu'il appelle, non sans raison, les chefs-d'œuvre de l'industrie du département de la Somme : les tissus variés de MM. Henriot, Adéodat Lefèvre et Cie, Mollet-Warmé, Renard-Dorville ; les tapis de M. Henri Laurent ; les produits des filatures de lin de la Société anonyme, de MM. Marest et Cie, de Saleux, et Sydenham, de Rouval-lès-Doullens ; ceux des teintureries de MM. Fleury, Hubault et Bertrand ; la serrurerie du Vimeu, la bonneterie du Santerre, les linges de table unis et damassés de M. Deneux, d'Hallencourt[3].

1. *Journal de la Somme* 11 juin 1845 : « C'est avec peine que l'on a remarqué à la dernière exposition de Paris, l'absence de presque tous nos industriels. A quelques rares exceptions près, Amiens n'y figurait pas. Le public accuse la fabrique d'Amiens d'impuissance et la condamne. »

2. *Exposition des produits de l'industrie et des arts dans la ville d'Amiens, 1835. Catalogue.* Amiens, Boudon-Caron. — *Exposition des produits de l'industrie et des arts dans la ville d'Amiens, 1836. Catalogue.* Amiens, Boudon-Caron. — *Exposition des produits de l'industrie du département de la Somme, ouverte à Amiens le 24 juin et close le 20 juillet 1840. Rapport du Jury.* Amiens, Caron-Vitet.

3. *Exposition des produits de l'industrie du département de la Somme en 1845. Rapport du Jury.* Amiens, E. Yvert.

Une idée essentielle domina pendant des siècles toute la vie industrielle amiénoise ; c'était l'idée de famille, avec son cortège habituel d'avantages moraux et matériels que personne ne lui a jamais sérieusement contestés. Passant brusquement de cette production familiale à l'industrialisme à outrance, notre manufacture subit des modifications profondes. L'avènement du machinisme, avec la division du travail poussée aux extrêmes limites, transforma la condition de l'artisan. Non content de diriger, comme par le passé, la fabrication et la vente des produits, le fabricant absorbait la main-d'œuvre tout entière. Rassemblant les travailleurs dans de vastes locaux, il les soumettait à une discipline sévère et décuplait la production au détriment de la liberté. Ainsi décuplée, la production imprima au commerce un essor que l'établissement simultané des voies ferrées devait activer au delà de toute prévision.

L'événement capital de notre histoire, sous le règne de Louis-Philippe, est, en effet, l'inauguration du nouveau mode de locomotion qui,

D'Amiens à Lutèce,
Efface la distance à force de vitesse [1].

Dès 1825, Georges Stephenson avait expérimenté, à Darlington, ville du comté de Durham, un chemin de fer pour le transport des voyageurs et des marchandises, sur des chariots (wagons) mûs par des locomotives à vapeur. Trois ans plus tard, la France inaugurait une première ligne ferrée dans le bassin houiller de Saint-Etienne. Celle qui relia Manchester à Liverpool, en 1830, marqua un progrès considérable.

L'Europe entière prenait intérêt à ces nouveautés. Le génie de l'homme n'avait pas encore réalisé semblable

1. Cf., p. 205, la *Description d'Amiens*, de Saint-Albin Berville.

conquête sur le temps et sur l'espace. Il était possible d'entrevoir, dans « les routes de fer », avec un instrument puissant de civilisation, une source de richesse pour le commerce et l'industrie. Tout ce qui s'y rapportait passionnait l'opinion.

L'exhibition, à Amiens, en 1831, d'une locomotive miniature, actionnant plusieurs wagons sur des rails, obtint un grand succès de curiosité dans les salons et dans les établissements d'éducation. Les enfants admis à contempler cette petite merveille en furent si impressionnés que, devenus les vieillards de maintenant, ils aiment à en rappeler le souvenir.

Quelques députés demandèrent à la tribune que la France ne se laissât pas trop devancer dans cette étonnante perspective ouverte à l'activité humaine. On les traita de téméraires et d'utopistes. Ce ne fut pas sans difficulté que les représentants du pays consentirent à voter, le 27 juin 1833, un crédit dérisoire de cinq cent mille francs pour étude et exécution de chemins de fer. Ce crédit permit cependant au corps des ponts et chaussées de dresser un projet de cinq grandes lignes qui rayonneraient, de Paris, sur Lille, Le Havre, Strasbourg, Lyon et Bordeaux. Le chiffre de la dépense, évaluée à un milliard, effaroucha les esprits timides; ils regardaient l'entreprise comme absolument irréalisable; mais, tandis que l'administration étudiait des plans gigantesques, sans oser en demander la réalisation, un homme d'initiative, le banquier Pereire, obtint la concession d'une ligne de Paris à Saint-Germain et la termina en deux années, 1835-1837.

Selon l'expression d'un ingénieur de ce temps, la ligne de Paris à Saint-Germain ne fut qu'un joujou; un joujou qui apprit aux Français l'utilité des chemins de fer et qui fut, en réalité, le germe expérimental d'où notre vaste réseau ferré devait émaner.

Le gouvernement déposa, le 15 février 1838, le projet de

loi qui autorisait la création de sept grandes lignes partant de Paris et aboutissant : 1° à la frontière de Belgique avec embranchement sur Calais ; 2° au Havre ; 3° à Nantes ; 4° à la frontière d'Espagne ; 5° à Toulouse ; 6° à Marseille ; 7° à Strasbourg. Le ministère se déclarait partisan de la concession des travaux à des compagnies privées, subventionnées par l'État. La Chambre recula devant l'énormité de la dépense. Le projet ayant été repris quatre ans après, sous une autre forme, la loi du 11 juin 1842 en autorisa l'exécution. On se mit immédiatement à l'œuvre.

Le département de la Somme et la ville d'Amiens, en particulier, avaient tout intérêt à solliciter le passage des lignes appelées à resserrer les liens de l'alliance qui existait entre la France, la Belgique et l'Angleterre et à réunir en un puissant faisceau industriel Paris, Londres, Bruxelles. Par les routes qui y convergent, par le canal de la Somme qui y passe, Amiens se trouvait désigné pour devenir un centre important de la double ligne de Paris à la frontière de Belgique et au port d'embarquement pour l'Angleterre. Néanmoins, le tracé Paris-Lille-Calais, *viâ Amiens*, devait être très combattu. On lui opposa le tracé Paris-Lille-Calais, *viâ Saint-Quentin*. Les villes rivales n'épargnèrent rien pour réussir. Il faut lire, pour s'en convaincre, les consultations, les mémoires politiques, les mémoires statistiques publiés de 1837 à 1842 [1].

Saint-Quentin faisait valoir l'importance de ses manufactures, la richesse de la vallée de l'Oise ; Amiens, la prospérité et la variété de ses industries, le chiffre de sa population, double de celle de Saint-Quentin.

Cambrai plaidait la cause de Saint-Quentin ; Arras, Abbeville, Boulogne, la cause d'Amiens.

1. HENRI MACQUERON. *Bibliographie du département de la Somme* précitée. N°s 2246 à 2263.

Le tracé par Amiens présentait de réels avantages : parcours moins long, en conséquence moins dispendieux, pentes plus douces, exécution plus aisée. Le gouvernement lui donna la préférence dans le projet de 1838 et dans celui de 1842, se conformant, en cela, aux décisions du Conseil municipal [1] et de la Chambre de commerce [2] de la ville, du Conseil municipal de Lille, du Conseil général des ponts et chaussées, des commissions départementales d'enquête. La loi du 11 juin 1842 consacrait le tracé *viâ Amiens* pour la ligne du nord (de Paris à la frontière de la Belgique), mais elle laissait indéterminé le point du littoral de la Manche sur lequel la ligne vers l'Angleterre serait dirigée.

On apprit, sur ces entrefaites, qu'une société de capita-

1. *Arch. mun.* Délib. des 4 et 13 décembre 1833. — *Ville d'Amiens. Chemin de fer. Séance du 6 janvier 1836 à l'Hôtel de ville d'Amiens. Demande au ministre que le chemin de fer passe par Amiens.* Amiens, R. Machart.

2. *Chambre de Commerce d'Amiens. Projets de chemin de fer de Paris à Lille avec embranchement sur Valenciennes.* Amiens, Caron-Vitet, 1835, pp. 5 et suiv. : « Suivant la déposition de MM. Joly et Bauchart, on fabrique annuellement à Saint-Quentin 800 à 850,000 pièces de tissus de coton, dont la valeur est de 38 à 40 millions. Suivant M. Robert Belin, il faut ajouter à cette somme, pour les toiles, 7,700,000 francs. En tout de 45 à 47 millions. »

Ibidem. L'état des produits de la fabrique d'Amiens, déposé par MM. Jourdain-Herbet, à la même enquête donne le chiffre de 39,135,000 fr.

Les tissus de Beauvais, Mouy, Roubaix, Reims, que le commerce d'Amiens achète écrus pour les revendre teints, apprêtés, en grande partie imprimés, ne sont compris dans cette somme que pour la valeur des teintures, apprêts, impressions. Ils emploient cependant des capitaux et fournissent matière au roulage. Il convient donc d'ajouter à la somme ci-dessus celle de 5,500,000 fr. et le total sera de 44,635,000 fr.

Il reste à ajouter les produits de la fabrique d'Abbeville et ceux des fabriques rurales ; Abbeville fournit au moins 400,000 fr. de draps, tapis, calicots, toiles. Les campagnes fournissent pour près de 400,000 fr. de sacs, de toiles d'emballage, de bas d'estame et autres objets tricotés au métier.

listes français et anglais, présidée par le baron de Rothschild, venait d'obtenir la concession de la ligne du Nord, et que le gouvernement n'était point éloigné d'accepter Calais comme point *terminus* d'une bifurcation se reliant à la ligne de Paris à Bruxelles, entre Arras et Lille, vraisemblablement à Carvin.

Amiens et Boulogne, qui se trouvaient sacrifiés, concertent alors une action commune auprès des pouvoirs publics. MM. Alexandre Adam, maire de Boulogne, Louis Fontaine et Frédéric Sauvage, multiplient les démarches, d'accord avec MM. Duroyer, maire d'Amiens, Vulfran Mollet, Cosserat et Henri Hardouin. Une pétition, réclamant le tracé par Amiens, avec Boulogne comme point *terminus*, se couvre de signatures [1]. Parmi les députés de la région, MM. Blin de Bourdon, de Beaumont, Caumartin, Gaulthier de Rumilly, se distinguent par le zèle qu'ils déploient [2].

Il importait d'appuyer les démarches par la formation d'une société capable de solliciter la concession de la ligne. Un capital de quinze millions était nécessaire. La souscription à des actions de cinq cents francs, ouverte le 12 avril 1843, en produisit plus des deux tiers dans l'espace de quelques jours et M. Adam se chargeait de trouver le surplus en Angleterre. Le Conseil municipal d'Amiens souscrivit un million et garantit un intérêt de 4 % aux deux millions souscrits dans la ville. Boulogne réalisa le chiffre invraisemblable de sept millions! Abbeville se montra moins empressé et s'attira un trait acéré dans les colonnes du *Glaneur* [3] :

1. *Les habitants d'Amiens à MM. les membres de la Chambre des Députés. Pétition du 8 avril 1843 pour le passage par Amiens du chemin de fer de Paris à la mer.* S. l. n. d. 4 p. in-4°.

2. *Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de la Somme. Embranchement d'Amiens à Boulogne.* Rapport présenté par une commission spéciale le 9 avril 1843. Evaluation de la dépense et des produits de l'exploitation.

3. *Le Glaneur*, 29 avril 1843.

« La souscription d'Abbeville se réduit à une misérable somme de trente mille francs. Nos sages voisins, leurs riches propriétaires à grand'portes, habituellement fermées, ne devraient pas oublier que, dans le vaste mouvement imprimé à la France, toute cité qui n'avance pas recule. »

Les principaux bailleurs de fonds se réunirent le 26 septembre, sous la présidence de M. Adam, afin de discuter les statuts de la *Société anonyme projetée pour l'exploitation de la ligne d'Amiens à Boulogne*. Le siège social devait être à Amiens. Le conseil provisoire d'administration, chargé de toutes les négociations pour obtenir la concession, se composa de cinq membres : deux Boulonnais, MM. Adam et Fontaine; deux Amiénois, MM. Duroyer et Morgan de Belloy; un Abbevillois, M. Vayson, auxquels M. Henri Hardouin fut adjoint, à titre de conseil et de secrétaire [1].

Les travaux de la ligne du Nord, de Paris à la frontière belge, étaient déjà en pleine activité; les terrassements et les ouvrages d'art, entre le chef-lieu et la limite du département de la Somme, étaient menés très activement, lorsque la loi du 26 juillet 1844 combla les vœux de nos concitoyens en autorisant la concession tant désirée de la ligne d'Amiens à Boulogne par Abbeville; concession accordée, le 15 octobre de la même année, à la Société Adam et Cie, fusionnée avec la Société Laffitte, Blaunt et Cie, au capital de trente-sept millions cinq cent mille francs.

L'ingénieur Bazaine, qui dirigeait les travaux de la ligne du Nord dans une section de la traversée du département de la Somme, fut chargé de l'exécution de celle d'Amiens à Boulogne, dont les études étaient déjà faites. Nous lisons dans le rapport de cet ingénieur aux actionnaires, le 23 octobre 1845 : « Les mesures sont prises et les engagements sont

1. L'acte de constitution de la Société a été passé les 27 et 29 septembre et 3 octobre 1843, par devant Me Bazot, notaire à Amiens.

contractés pour qu'on puisse exploiter, à la fin de 1846, la section d'Amiens à Abbeville. Tout porte à croire que la ligne sera livrée au public au mois de mai 1847. »

L'achèvement, entre temps, de la ligne de Paris à la frontière de la Belgique, stimula l'activité de M. Bazaine. Un premier convoi d'essai et d'exploration parcourut la section de Paris à Amiens, le 15 février 1846. Les ingénieurs et M. Bazin, du Mesnil-Saint-Firmin, avaient pris place dans ce train composé de la locomotive et de son tender avec un « wagon-diligence ». Parti de Paris, à huit heures du matin, arrivé à Clermont vers onze heures, le train s'arrêta longtemps à Breteuil, où un déjeuner fut servi aux voyageurs. Il parvint à destination vers cinq heures. Un léger accident survenu à la machine, avait retardé la marche. Les populations accouraient sur le passage du convoi. Plus de quinze mille personnes s'échelonnaient, de Longueau à Amiens, sur la crête des tranchées [1].

L'inauguration solennelle eut lieu le 14 juin. Bruxelles, Lille, Valenciennes, Douai, Arras, Amiens organisèrent de grandes fêtes. Le duc de Nemours et le duc de Montpensier, venus la veille à Amiens, par train spécial, furent reçus avec tous les honneurs de circonstance. Une salve d'artillerie salua l'entrée en gare du train princier. Il y eut, le soir, un bal extrêmement brillant dans la salle de spectacle. Le lendemain, à l'issue de la messe militaire, à la Cathédrale, les princes passèrent la revue de la garde nationale, puis ils furent invités à monter dans le convoi qui leur était destiné, et qui précédait de quelques instants deux trains de vingt-cinq et de vingt-huit wagons, dans lesquels se trouvaient les douze cents invités de la Compagnie du Nord : ministres, pairs, députés, diplomates, savants, artistes,

1. *Le Glaneur*, 17 février, 13 et 16 juin 1846. — *Gazette de Picardie*, 17 juin 1846. — *Journal de la Somme*, 17 février, 14 et 15 juin 1846.

hommes de lettres, fonctionnaires et notabilités financières. On se rendit ainsi à Lille et à Bruxelles.

Le service régulier des voyageurs commença le 22 juin. Quatre trains étaient mis en route, chaque jour, entre Amiens et Paris (durée du trajet : 4 heures 40 minutes) et deux trains entre Amiens et Lille (durée du trajet : 4 heures 50 minutes) [1].

Trois semaines après, un terrible accident causa la mort de vingt personnes. Le train, parti d'Amiens pour Lille à midi venait de dépasser Arras et s'engageait dans la vallée de la Scarpe, quand un déraillement se produisit, par suite de l'affaissement de la voie. Le choc fut effroyable. Les wagons se brisèrent; plusieurs disparurent, précipités dans une tourbière du marais de Fampoux. La catastrophe causa partout une émotion profonde. On accusa le gouvernement, qui avait autorisé la circulation sur des voies insuffisamment éprouvées, et la Compagnie du Nord, à cause de l'organisation encore incomplète du service. Plusieurs Amiénois se trouvaient dans le train et furent heureusement épargnés.

La *Gazette de Picardie* constate que les découvertes les plus ingénieuses de la science imposent de cruels sacrifices à l'humanité, et que les avantages de ces découvertes sont trop souvent compensés par les calamités qu'elles engendrent.

La section de la ligne de Boulogne, comprise entre Amiens et Abbeville, fut livrée au public le 15 mars 1847. La voie qui se détachait de celle du Nord derrière l'église Sainte-Anne, démolie depuis, s'engageait sous la chaussée de Noyon, débouchait dans les fossés des anciennes fortifications, qu'elle suivait le long des boulevards, traversait souterrainement l'esplanade de la porte de Paris et le bastion

1. Premier horaire : départ d'Amiens pour Paris : 6 h. du matin, 10 h. 55, 4 h. 10, 6 h. du soir; de Paris pour Amiens : 7 h. du matin, 10 h., 12 h., 4 h. du soir.

Prix des places : première 15 fr. 30, seconde 12 fr. 50, troisième 8 fr. 50.

de Longueville, échancrait la Fontaine des Frères et se continuait, à travers les marais, au sud de la promenade de la Hotoie. Le train d'inauguration parcourut les quarante-cinq kilomètres qui séparent Amiens d'Abbeville en quarante-cinq minutes, et les contemporains de s'écrier :

« Prodigieuse conquête de l'intelligence sur la matière. L'homme dévore l'espace ! Nos enfants vivront dix fois la vie de leurs pères ; cent fois peut-être ! Quel terme assigner à cette puissance terrible, dont la force est l'infini et que l'humanité a su dompter, soumettre à ses lois, asservir à ses usages..... [1] »

On n'a pas assez d'éloges pour le matériel roulant, le plus perfectionné que l'on ait encore vu : « Songez donc ! les voitures de première classe ont deux lampes, des petits rideaux en guise de garde-vue, des panneaux en acajou et..... autant de patères que de places !!! [2] »

Au « débarcadère » provisoire installé sur l'emplacement du pavillon de la petite vitesse, les deux compagnies du Nord et de Boulogne substituèrent, à frais communs, en 1847, la double gare, avec portique monumental, bâtie entre la rue de la Neuville et l'esplanade de Noyon, que nous avons vu transformer en 1902-1903 et qui a été l'un des premiers édifices importants construits avec cette destination spéciale.

L'installation, à Longueau, d'une ligne de raccordement, que l'on croyait destinée au transport des houilles expédiées de Valenciennes sur Paris, provoqua de légitimes réclamations, quand la Compagnie du Nord entendit obliger les

1. *Ville d'Amiens. Boulevard du Mail et bastion de Longueville. Projet d'un tunnel sous la place Longueville, par J. Herbault.* 15 décembre 1845. Amiens, Alfred Caron. — *Ville d'Amiens. Boulevard du Mail et bastion de Longueville. Projet de tunnel. Résumé des propositions et observations de J. Herbault, architecte.* Amiens, Alfred Caron. — *Arch. mun.* Délib. du 17 janvier 1846.

2. *Journal de la Somme,* 17 mars 1847.

voyageurs allant d'Amiens vers Lille à venir attendre à cette bifurcation les trains qu'elle aiguillait directement de Paris vers le Nord. La Chambre de Commerce et le Conseil municipal d'Amiens s'élevèrent contre cette prétention de la Compagnie, qui changeait à sa fantaisie les stipulations précises de la loi du 11 juin 1842. Celle-ci déterminait le tracé de la ligne de Paris à Lille et Valenciennes par *Amiens*, Arras et Douai. L'attitude impérieuse des représentants de la Compagnie rendit toutes les démarches inutiles : « La loi n'est pas violée, disaient-ils, dès que le service d'Amiens est assuré sur tous les points du parcours de la ligne [1]. »

Les journaux de l'époque constatent l'engouement immédiat de la population pour le nouveau mode de voyager [2] et l'attraction irrésistible des *trains-promenade* mis en circulation le dimanche, avec des prix très réduits, surtout quand l'achèvement de la ligne de Boulogne (avril 1848) procura aux Amiénois le plaisir d'une excursion à la mer pour la modique somme de cinq francs. Les facilités de la locomotion convertirent bientôt en touristes une foule de gens qui n'auraient jamais vu d'autres horizons que les marais de Longueau ou les hauteurs de Saint-Fuscien.

1. Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce d'Amiens, pendant l'année 1849, séance du 22 juin 1849. — *Arch. mun.* Délib. du 29 août 1849.

2. *Itinéraire du chemin de fer d'Amiens à Abbeville, illustré de quarante monuments, par Duthoit.* Amiens, Alfred Caron, éditeur, rue des Trois-Cailloux. — *Voyage en chemin de fer de Paris à Boulogne et à la frontière du Nord.* Amiens, Lenoël-Hérouart, rue Royale, 1847. — Cf. *Vues prises sur le parcours du chemin de fer de Paris à Amiens, dessinées et lithographiées par Ch. Hugot.*

II.

Dès 1827, et à la suite d'une exposition de tableaux organisée dans un but charitable [1], on avait songé à former une *Société des Amis des Arts et de l'Industrie du département de la Somme*, à l'instar de celles qui existaient dans certaines villes [2]. On ajoutait alors une section des arts libéraux à l'exposition régionale des produits de l'industrie. Alors aussi, M. Daveluy présidait à l'inauguration d'un musée ouvert au public dans la grande salle de la Malmaison [3], mais le réveil artistique date surtout de l'administration de M. Lemerchier qui s'étudia à développer le sentiment du beau dans la cité, que le souci du négoce semblait uniquement absorber. Il était temps qu'Amiens « reprît dans les arts la place que ses ressources et son industrie lui assignaient [4] ».

Le comte de Betz [5] fut le promoteur de la renaissance. Les voyages, la fréquentation des ateliers en renom de la capitale avaient élargi les vues et épuré le goût de cet homme d'initiative, ami passionné des beaux-arts, que son mariage avec Mlle de Clermont-Tonnerre venait de fixer en Picardie et dont M. Albert Dauphin devait dire un jour qu'il a été le véritable Mécène de sa patrie d'adoption. Entrant

1. *Catalogue des tableaux exposés par les artistes et amateurs de la ville d'Amiens, au profit de la caisse des travaux de charité*. Amiens, R. Machart, 1827.

2. *Journal de la Somme*, 10 mai 1827.

3. *Arch. mun.* Délib. du 25 mai 1825.

4. *Le Franc-Picard*, 29 avril 1835. « A Amiens, la littérature et les arts sont très peu cultivés..... Amiens est en retard. Cette ville tiendrait-elle essentiellement à ses vieilles habitudes, à ses vieilles coutumes ? »

Le Franc-Picard, journal hebdomadaire imprimé et signé par Ledien fils. Le premier numéro parut le 31 décembre 1834 et le dernier, le 30 décembre 1835.

5. Betz (Alexandre Eugène Joseph, comte de), né à Beauchemin (Jura), le 22 mai 1800.

dans les vues de M. de Betz, MM. d'Allonville, Caumartin, Cheussey, de Chipilly, Dauphin, Decaïeu, Le Prince, de Mons et Rigollot associèrent leurs aspirations vers les nobles jouissances de l'esprit et fondèrent la *Société des Amis des Arts du département de la Somme*, le 20 novembre 1835 [1]. Développer l'émulation des artistes et les encourager, tel était le double but de cette louable association qui recueillit aussitôt l'adhésion des villes du département et d'un grand nombre de souscripteurs. Ce fut le point de départ d'une sorte de résurrection de l'Amiens d'autrefois dans la gloire de ses institutions et dans la séduction de sa Cathédrale.

Désireuse d'initier le public au progrès des arts en facilitant aux jeunes peintres la vente de leurs tableaux, la Société des Amis des Arts institua un *Salon* annuel. Le Salon ne devait pas seulement être la réunion de quelques œuvres locales appelées à briller d'un éclat relatif dans un cercle très restreint, il devait mettre nos artistes picards en présence des maîtres, dont le talent avait déjà reçu la consécration de la critique à Paris ou ailleurs.

Le premier Salon amiénois ouvrit ses portes au mois de juillet 1836. Il eut un réel succès, auquel contribua la participation d'Horace Vernet, d'Ysabey et d'Eugène Delacroix. Les expositions se succédèrent depuis périodiquement à l'Hôtel de ville, plus ou moins brillantes, plus ou moins artistiques, trop souvent envahies par la médiocrité. La Société des Amis des Arts achetait, chaque année, un certain nombre de toiles qu'elle distribuait à ses souscripteurs par

1. *Statuts de la Société des Amis des Arts du département de la Somme adoptés dans la réunion du 20 novembre 1835, approuvés par le ministre de l'intérieur, le 9 janvier 1836.* Amiens. Boudon-Caron.

La cotisation annuelle est de cinq francs. Une commission de quinze membres, élus par les sociétaires en assemblée générale, administre la Société. — De 1835 à 1845, la Société a réuni des souscripteurs qui prirent 6,441 actions ; elle a acquis 379 tableaux, aquarelles ou objets d'art et fait lithographier trois tableaux d'artistes picards.

la voie du sort, et elle faisait lithographier les plus remarquables tableaux signés des artistes du département, *la Danse espagnole*, de Porion, entre autres; tout cela inspirait le goût du beau et exerçait une influence féconde sur les branches du travail qui empruntent aux arts du dessin leurs conceptions les plus heureuses.

L'histoire retiendra quelques noms parmi les peintres amiénois qui participèrent aux premières expositions de la Société des Amis des Arts et, entre tous, celui de Pierre Thuillier [1], qui fut excellent paysagiste. Esprit souple et juste, il s'appropriait avec une rare perfection le caractère de pays très différents. Qu'il peignît une sombre futaie de France, une montagne de la Suisse, une vue d'Algérie, le golfe de Salerne ou le lac d'Annecy, c'était la même délicatesse de touche, la même transparence d'atmosphère, les mêmes verdures franches, le même charme de la nature vraie; qualités qui justifient le haut prix attaché aux œuvres de Thuillier, dont plusieurs figurent dans des palais et dans les musées, notamment au Musée de Picardie.

Pour Charles Porion [2] l'idéal était le type espagnol. Sa riche palette faisait passer sur la toile les profondeurs du ciel bleu d'Espagne. *Le Berger de Grenade, le Contrebandier, la Course de taureaux à Séville, la Danse espagnole* établirent sa réputation.

Désiré Lebel [3] appartenait au groupe d'artistes qui s'installaient dans la forêt de Fontainebleau ou sur les bords de la mer à la recherche des sites les plus sauvages et des aspects les plus saisissants de la nature. Il peignait bien, mais il dut principalement sa renommée à la correction du

1. Thuillier (Pierre), né à Amiens le 17 juin 1799, mort à Paris le 19 novembre 1858. — Cf. Léon Gaudefroy. *Pierre Thuillier, peintre paysagiste*. Amiens, impr. Yvert et Tellier, 1905.

2. Porion (Charles), né à Amiens le 1er mai 1814, cousin germain du maire d'Amiens, de ce nom.

3. Lebel (Désiré), né à Amiens le 11 avril 1809, mort le 1er août 1874.

dessin, à la sûreté de main qu'il apporta dans l'art encore nouveau de la lithographie. Les planches qui ornent la description des stalles de la Cathédrale par les abbés Jourdain et Duval, sont de lui.

Augustin Joron [1], à qui nous devons la fidèle reproduction de la plupart des monuments amiénois de son temps, n'était pas un artiste de haut mérite. Ses lavis à l'encre de Chine n'en sont pas moins précieux, car ils ont une réelle valeur documentaire pour les archéologues.

La fondation de la Société des Amis des Arts coïncidait avec le grand élan imprimé aux études archéologiques à l'appel des Didron et des Caumont, alors que, éprise d'un culte véritable pour nos vieux édifices, l'école inspirée par Montalembert et par Du Sommerard entendait restituer à ces édifices leur primitive splendeur. Entrant dans cette voie, les pouvoirs publics allouèrent des crédits importants à la restauration de notre insigne Cathédrale. Après les travaux de consolidation auxquels présida M. Cheussey vinrent les réparations entreprises par Théophile Caudron [2] et par les frères Duthoit [3].

D'origine picarde, Théophile Caudron s'était fait un nom à Paris. Il avait exécuté des bas-reliefs de grand mérite pour l'obélisque d'Arles, et le bel Archimède qui est actuellement au Musée de Picardie. Sa dernière œuvre est la statue de du Cange, qui orne le square Saint-Denis, l'une des plus belles de ce genre qui soit en France.

1. Joron (Charles Nicolas Augustin), né à Amiens le 4 mai 1769, mort à Amiens le 15 août 1845.

2. Caudron (Théophile), né à Combles, arrondissement de Péronne, en 1805, mort le 18 février 1848.

3. Duthoit (Aimé Louis), né à Amiens le 25 novembre 1803, décédé à Amiens le 20 février 1869.

Duthoit (Louis), né à Amiens le 15 avril 1807, décédé à Amiens le 30 décembre 1874, fils de Louis Joseph Duthoit, mort en 1824 et petit-fils de Charles François Duthoit, tous deux maîtres-sculpteurs à Lille.

Aimé et Louis Duthoit, issus d'une famille d'artistes lillois, avaient puisé les premières notions des arts du dessin dans l'atelier d'un père habile sculpteur. Animés par une noble émulation fraternelle, ils travaillaient ensemble. Si l'un maniait plus volontiers le ciseau et l'autre le crayon, l'inspiration n'en était pas moins la même : l'œuvre était commune à tous les deux. Jamais collaboration ne fut plus intime, plus impersonnelle. De combien de statues n'ont-ils point enrichi la Picardie, qu'ils aimaient d'un amour si patriotique !

Les Duthoit étaient simples, modestes comme ces imagiers du moyen âge qui nous ont légué des chefs-d'œuvre, en omettant d'y attacher leur nom. Viollet-Le-Duc appelait les frères Duthoit « les derniers imagiers français ». Mettant à profit les voyages que leurs travaux occasionnaient, constamment attentifs à ne pas laisser disparaître le souvenir d'un monument curieux, ils ont réuni plus de quinze mille croquis; merveilles d'exactitude et de facture qui constituent une collection d'un prix inestimable pour la ville d'Amiens et pour le département de la Somme.

Les questions d'art que soulevait la restauration de la Cathédrale ne furent point étrangères à la fondation, en 1836, de la *Société d'Archéologie*, devenue depuis la *Société des Antiquaires de Picardie*, qui se donna pour mission de veiller à la conservation des objets d'art et des édifices offrant un intérêt architectural ou historique, et qui s'efforça de renouer la chaîne des travaux d'érudition par lesquels du Cange et Dom Bouquet s'étaient immortalisés. Le cabinet de M. François Guérard lui servit en quelque sorte de berceau. Ce fut chez M. Guérard que MM. Le Dieu, Dusevel, Goze, Bouthors et Rigollot se réunirent d'abord et qu'ils élaborèrent le règlement de la docte compagnie, à une époque où le nom d'antiquaire provoquait le sourire.

Tout aussitôt, M. Rigollot se révèle dans l'*Essai histo-*





Cliche O Hacquart

AMIENS. _ Rue des Tanneurs

rique sur les arts du dessin et dans une *Etude sur les œuvres du Puy-Notre-Dame,* cette très curieuse et très riche école de peinture du Nord de la France. M. Dusevel entreprend de retracer l'*Histoire de la Ville d'Amiens,* et M. Bouthors publie les *Coutumes locales du Bailliage.* Dans le volume qui ouvre la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire du Tiers-Etat,* M. Augustin Thierry expose, avec l'éclat de son grand style et l'autorité qui s'attache à ses écrits, l'origine et le développement de la bourgeoisie, ainsi que la vie municipale de nos aïeux, avant le xvᵉ siècle. Tous ont le culte de la Patrie! Tous aiment et respectent le passé, dont ils parlent comme on parle d'une chose sainte!

Mais voici que les races anciennes revivent et, avec elles, l'étrange milieu où elles ont évolué. Le sol parle au géologue. Des faits sans nombre, inaperçus ou inexpliqués jadis, sont recueillis, classés et comparés, ce qui permet à notre illustre compatriote, Boucher de Berthes, de fonder, avec Mortillet et Quatrefages, une école dont les travaux fournissent un apport précieux aux études concernant le monde préhistorique. Les instruments en silex taillé trouvés quelques années plus tard (1855-1869) aux portes d'Amiens, donneront lieu à de nombreuses dissertations, et les sommités de la science préhistorique dans tous les pays se rencontreront au *diluvium* de Saint-Acheul [1].

L'étude de l'archéologie et le goût des belles choses n'étaient déjà plus le privilège de quelques érudits. La reproduction, dans le journal *Le Glaneur,* de nos principaux monuments, par les procédés encore peu connus de la lithographie, obtenait une réelle faveur, que surpassa la publi-

1. RIGOLLOT. *Mémoire sur les instruments en silex trouvés à Saint-Acheul, près d'Amiens, et considérés sous les rapports géologique et archéologique.* Amiens, Duval et Herment, 1855. — H. MACQUERON. *Bibliographie* précitée. Nᵒˢ 252 à 310.

cation de grand luxe des volumes consacrés à la province de Picardie dans les *Voyages romantiques et pittoresques* du baron Taylor.

Témoin de cette émulation, M. Arcisse de Caumont invita les membres de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques à se réunir à Amiens, au mois de juillet 1839, et, pendant quatre jours que dura le congrès, les gloires artistiques de la région furent passées en revue devant un public d'élite.

Depuis les dernières années de l'ancienne monarchie, il n'avait pas été donné aux Amiénois d'assister à un pareil élan des intelligences.

C'est la génération du zoologiste Duméril [1], professeur d'herpétologie et d'ichthyologie au Jardin du Roi, du naturaliste Pauquy [2], auteur de la *Flore du département de la Somme;* de Saint-Albin Berville [3], poète et écrivain de beaucoup d'esprit, consciencieux biographe de Rollin, de Rivarol, de Voltaire, de Rousseau et autres gloires littéraires, qui, après avoir débuté au barreau de Paris, dans la cause de la Société des Amis de la Presse (1819), défendit plus tard, au nom des mêmes principes libéraux, Paul-Louis Courier et Bérenger (1821). C'est la génération de Machart, dont nous avons signalé les débuts littéraires au commencement du siècle et qui excellait dans l'art de traduire ses sensations avec une fidélité et une actualité qui leur donnaient un charme tout particulier; la génération des Breuil, des Creton, des Cayrol, des Yvert, l'honneur de notre Académie provinciale.

1. Cf. ci-dessus, p. 56.

2. PAUQUY (Charles Louis Constant), né à Amiens le 27 septembre 1800. — HENRI MACQUERON. *Bibliographie* précitée. N° 147.

3. BERVILLE (Saint-Albin), fils de Joseph Berville, né à Amiens le 22 octobre 1788, mort à Fontenay-aux-Roses le 25 septembre 1868; avocat, avocat général à la Cour de Paris. *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, 2e série, T. VIII, p. 138. Notice biographique, par M. HARDOUIN.

Une élégance pleine de charme et une grande pureté de style caractérisent les poésies de Berville, poésies nées des émotions les plus douces, les *Mélodies amiénoises* surtout [1].

Journalistes par état, mais littérateurs par essence, Edouard Cassagnaux et Eugène Yvert déterminent alors un mouvement littéraire très sensible dans la presse locale.

Cassagnaux était un romantique de l'école de J.-J. Rousseau ; poète en prose et du nombre de ceux qui prétendaient rendre à la poésie française le sentiment de la nature dont la versification didactique tendait parfois à s'écarter. Son romantisme, affranchi des règles de composition et de style établies par les classiques, se sentait principalement attiré vers le genre dramatique [2].

Yvert [3] était un véritable poète qui se rapprochait de Gresset. Une aimable facilité assaisonnée d'esprit et de grâce donne de la valeur à son œuvre qui a été considérable, depuis l'*Epître au fauteuil de Molière* (1829) jusqu'aux traductions en vers français d'Horace, de Catulle, de Tibulle et de Properce, qu'il donna dans les dernières années de sa laborieuse existence. Chez lui le trait épigrammatique pétille. *Les Esquisses parlementaires*, comptes rendus en vers des séances de la Chambre des Députés, obtenaient grand succès auprès des lettrés. Ces gazettes rimées dans le genre de la Muse de Loret [4], sont vivantes, pleines

1. *Journal d'Amiens*, 7 et 8 octobre 1868. Gabriel Rembault. *Notice nécrologique sur S.-A. Berville.*

2. Principales œuvres de Edouard Cassagnaux : *Le Meurtre de la rue Vieille-du-Temple* (1832), *Le Pénitent* (1833), *Les Deux Nonnes* (1834), *Baltassar* (1835). Amiens, impr. Boudon-Caron. — Cf. ci-dessus, p. 176.

3. Yvert (Eugène), né à Marly-le-Roi (Seine-et-Oise), le 25 février 1794, mort à Amiens le 24 février 1878. — Cf. ci-dessus, p. 192. — *Mémoires de l'Académie*, 3e série, T. V, p. 335. Notice biographique, par M. de Beaussire.

4. Loret (Jean), pensionné de Mazarin, est connu par la *Muse historique*, en vers, qui va de 1650 à 1665.

d'humour, et les contours des personnages politiques se dessinent bien dans leur originalité.

On disait, sous le règne de Louis-Philippe, que de toutes les villes manufacturières de France, Amiens était peut-être celle où le sentiment musical était le plus développé. Avec de modestes subventions la direction du théâtre réussissait à produire sur la scène les grandes œuvres du temps : *la Dame blanche, la Muette de Portici, Robert le Diable, la Juive, Lucie de Lamermoor, la Favorite, Moïse* et *les Huguenots.* Pénétrant dans les fibres les plus profondes de la population, la musique se faisait applaudir dans les concerts, dans les cafés, sur la promenade des boulevards et jusque dans les rues, sous la forme des orgues de Barbarie, ces petits orchestres ambulants, aujourd'hui presque tous disparus, qui amusèrent notre enfance.

La *Société philharmonique* a été fondée en 1838. Modeste dans ses débuts, passant ensuite de l'Hôtel de ville à la salle de spectacle, efficacement soutenue par la municipalité, vivifiée par le comte d'Allonville et par son président, M. Jules Deneux, elle devint la plus brillante de France. Il n'apparaissait point une « étoile » sur la scène de Paris, sans que ses rayons ne resplendissent sur la scène amiénoise. Les concerts organisés par la Société philharmonique furent une des gloires artistiques les plus radieuses de notre ville à laquelle ils procurèrent, pendant plus de trente ans, d'incomparables auditions musicales [1].

1. *Relevé des cent concerts donnés par la Société philharmonique d'Amiens, sous la présidence de M. Jules Deneux, chevalier de la Légion d'honneur, depuis le 7 janvier 1848 jusqu'au 14 mars 1876.*

Parmi les artistes qui figurèrent aux programmes, nous citerons :

Les chanteurs : A. Dupont, Ranconi, Lablache, Tagliafico, Gueymar, Faure, Roger ; *les cantatrices :* Mmes Sabatier, Ugalde, Sontag, Alboni, Cruvelli, Mioland, Borghi-Mamo, Viardot, Marie Sasse, Nilsson, Patti ; *les instrumentistes :* Dancla, Alard, Vieuxtemps, Servais, Thalberg, Paganini, Sivori, Ritter, Léonard, Taffanel, etc., etc.

III.

Cependant la religion catholique regagnait peu à peu, à la faveur de l'ère de pacification inaugurée en 1836, ce qu'elle avait perdu durant les années qui suivirent le bouleversement dont la monarchie de juillet sortit à l'état d'hostilité ouverte à son égard [1]. Les rapports entre l'Eglise et l'Etat se trouvaient ramenés à des conditions tolérables et Amiens, plus qu'aucune autre ville, recueillait le profit de cette politique d'apaisement, sous la sage administration préfectorale de MM. de Saint-Aignan, Onfroy de Bréville, Siméon et Narjot. Si l'on n'obtenait point encore la réintégration dans les prétoires de l'image du Christ, que la Révolution de 1830 en avait bannie [2], les églises étaient beaucoup plus fréquentées et les processions de la Fête-Dieu à travers les rues de notre cité reprenaient leur éclat d'autrefois [3].

Le zèle pour la construction des édifices destinés à la célébration du culte catholique ne s'était d'ailleurs jamais ralenti. L'église paroissiale de Saint-Jacques, qui tombait en ruines et qui ne se trouvait plus en rapport avec la population de ce quartier, fut remplacée par une plus impor-

1. Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet*, T. II, pp. 399 et suiv. — *Gazette de Picardie*, 4 mai 1834. A l'occasion de la fête du Roi, le préfet décide « qu'il sera chanté, à la Cathédrale, une messe solennelle et un *Te Deum* auxquels toutes les autorités assisteront. »

2. *Journal de la Somme*, 10 septembre 1841 : « La Cour royale a pris une détermination très sage en ne se prêtant pas au désir de quelques meneurs. L'affaire de la réintégration de l'image du Christ est une affaire de réaction. »

3. *Journal de la Somme*, 7 juin 1842 : « Les processions ont été brillantes. La foule était grande. Il y avait des reposoirs nombreux et élégants. »

Le Glaneur, 22 juin 1844 : « Jamais on ne vit concours plus nombreux, jamais plus de recueillement chez les uns, de décence et de gravité chez les autres. »

tante, grâce au concours de la municipalité aidée de pieuses largesses (1837-1840) [1]. L'église de Sainte-Anne s'éleva au faubourg de Noyon (1834-1837) [2] ; celle de Saint-Maurice, au faubourg de Saint-Maurice (1837-1839) [3] ; celle de Saint-Firmin au faubourg de Hem (1841-1843) [4].

L'église évangélique date de 1847. L'immeuble transformé en temple fut acheté par le Consistoire de Saint-Quentin, dont dépendait la paroisse d'Amiens. Une ordonnance royale, en date du 3 septembre de l'année précédente, avait autorisé cette acquisition. Toutefois la paroisse n'eut une existence officielle qu'en 1852. Jusque-là la Société chrétienne du Nord pourvoyait aux besoins des protestants de la région [5].

L'enseignement religieux n'avait non plus jamais faibli dans les écoles primaires publiques, bien que le mot d'enseignement laïque eût été prononcé en 1830. A partir de 1841 surtout, on ne mesura plus avec parcimonie l'éduca-

1. *Arch. mun.* Délib. des 4 septembre 1833, 11 avril 1834, 1er avril et 13 mai 1835, 10 février et 6 octobre 1836, 11 mars 1841. Le devis de M. l'architecte Cheussey : 391,000 francs. La ville vota 150,000 francs ; les souscriptions volontaires produisirent une pareille somme. Le surplus de la dépense a été couvert par la vente des matériaux de l'ancienne église et par les subventions de l'Etat. — Pose de la première pierre le 11 juillet 1837.

2. L'érection de la chapelle Sainte-Anne a été autorisée par une ordonnance royale du 17 avril 1834.

3. *Arch. mun.* Délib. des 10 janvier et 10 avril 1834, 18 mars 1835, 4 octobre et 28 novembre 1837. Le devis a été de 53,000 francs. L'église ne fut pas rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne qui se trouvait dans la zone de servitudes de la citadelle.

4. *Ibidem.* Délib. du 2 décembre 1843. Le Conseil municipal accepta la donation, faite à la ville par l'évêque, de l'église Saint-Firmin, « qu'une personne éminemment chrétienne, frappée de l'éloignement où la plupart des habitants du faubourg de Hem se trouvaient de l'église Saint-Jacques, leur paroisse, a fait construire à ses frais ». L'acquisition du terrain et la bâtisse avaient coûté 62,000 francs.

5. *Bulletin de l'Eglise réformée d'Amiens*, Mai 1905.

tion élémentaire gratuite aux enfants pauvres. Des établissements fondés dans tous les quartiers de la ville, les uns avec les ressources du budget municipal, les autres par la charité de plusieurs corporations religieuses, luttaient de dévouement avec l'enseignement mutuel pour répandre l'instruction chrétienne au sein des familles [1].

IV.

Amiens ne demeurait point étranger aux luttes de la tribune, non plus qu'aux polémiques de presse qui prenaient un caractère d'acuité inconnu jusqu'alors.

Deux faits importants signalèrent l'élection législative de 1834. D'une part, la rentrée des légitimistes dans l'arène électorale; d'autre part, leur alliance avec la démocratie de gauche, au profit de la candidature de M. Laffitte, qui s'était déclaré contre la politique du gouvernement. M. Caumartin triompha sans peine à Amiens de cette coalition [2] qu'il eut

1. *Arch. de la Somme.* Ta. Prospectus de l'école élémentaire d'enseignement mutuel, dirigée par Mme Joiron, à Amiens, rue des Verts-Aulnois. « L'instruction est éminemment chrétienne. La religion est la base de l'enseignement. L'abrégé de l'Ancien Testament, le Catéchisme historique, la Doctrine chrétienne de Lhomond..... sont la lecture habituelle des élèves. L'assiduité aux offices est le devoir qu'on leur prescrit et que l'on a soin de remplir avec eux. » — *Arch. de la Somme.* Ta. Comité d'instruction primaire. Lettre du maire d'Amiens au préfet, du mois de septembre 1831. Il existait 10 écoles communales et 39 écoles ou institutions privées, dont 9 d'enseignement mutuel, ayant ensemble 2,105 garçons et 1,858 filles.

2. Elections de 1834 :

Collège d'Amiens-Ville.	
Electeurs inscrits. . .	889
Votants.	665
Le président Caumartin.	483 élu
M. Laffitte.	156
Voix perdues	26

Collège d'Amiens-Arrondissement.	
Electeurs inscrits. . .	553
Votants.	384
M. Massey.	205 élu
Vte Blin de Bourdon .	108
M. Despréaux, avocat .	68
Voix perdues	3

à combattre une seconde fois, en 1837 [1], quand M. Isidore Daveluy, fils de l'ancien maire d'Amiens, se posa en partisan résolu d'une restauration au profit de Henri V.

Toute autre a été la physionomie des élections de 1839, qui trouvèrent la lutte circonscrite entre deux factions du parti orléaniste : les amis du cabinet Montalivet, représentés par M. Massey, et ses adversaires, groupés autour de M. Caumartin. En dépit de toutes les forces administratives mobilisées par la préfecture contre lui, et malgré la situation financière de M. Massey, qui facilitait les relations de notre commerce local sur toutes les places de l'Europe, M. Caumartin fut élu [2].

Le 23 mai 1842, quelques semaines avant la cinquième consultation du suffrage censitaire, depuis 1830, la mort frappa le président Caumartin, en pleine possession d'une popularité qu'aucun homme public n'aurait pu lui disputer dans le département. Dans les derniers temps de sa vie, il siégeait à la Chambre sur les bancs de l'opposition modérée, qui revendiquait pour ses adhérents non pas le rôle d'adversaire de la dynastie, mais le droit d'être les inspirateurs indépendants de la politique ministérielle.

La succession de M. Caumartin éveilla l'ambition de tous les partis. Il y eut cinq candidats. Nicolas Joseph Creton,

1. Elections de 1837 :

Collège d'Amiens-Ville.		*Collège d'Amiens-Arrondissement.*	
Electeurs inscrits. . .	1109	M. Gaulthier de Rumilly.	236 élu
Votants.	785	M. le général de Rumigny	104
Le président Caumartin.	545 élu		
M. Daveluy	215		
Voix perdues	25		

2. Elections de 1839 :

Collège d'Amiens-Ville.

Electeurs inscrits . . .	1091	Le président Caumartin.	622 élu
Votants	869	M. Massey.	233
		Voix perdues	14

qui occupait au barreau d'Amiens un rang distingué, en dépit d'une complexion chétive incessamment minée par l'excès de travail, représentait la politique libérale du *Journal de la Somme;* MM. Massey et Duroyer soutenaient la politique du ministère ; M. Cornet d'Incourt souhaitait le règne de Henri V et M. Amable Dubois l'avènement de la République.

M. Massey triompha au second tour de scrutin [1], mais le nombre considérable de voix attribuées à M. Creton marqua les progrès de l'émancipation politique que M. Cassagnaux poursuivait au *Journal de la Somme* [2]. Cet organe des idées libérales fusionna, au mois de mars 1845, avec la *Sentinelle picarde* et l'*Eveil d'Abbeville*. Passé entre les mains de M. Degeorge et devenu quotidien, c'était le plus considérable des journaux du département, sinon le mieux rédigé. Adversaire de M. Guizot et partisan de la souveraineté du peuple, hostile aux doctrinaires qui rêvaient certaines compromissions entre les principes de l'Ancien régime et la Révolution, le *Journal de la Somme* prétendait « réveiller Amiens et secouer la torpeur des Amiénois » [3], en les intéres-

1. Electeurs inscrits : 1,047. — Votants : 860.

Premier tour :		*Deuxième tour :*	
M. Massey (*Glaneur*)	360	M. Massey	501 élu
M. Creton (*Journal de la Somme*)	256	M. Creton	347
M. Cornet d'Incourt (*Gazette de Picardie*)	57		
M. Duroyer	141		
M. Amable Dubois	51		

2. Le *Journal de la Somme*, paraissant trois fois par semaine, débuta le 19 mars 1840 et finit le 28 mars 1845. Alors agrandi et devenu quotidien le 1er avril 1845, il disparut le 31 août 1848. Ses rédacteurs ont été : MM. Cassagnaux, 19 mars 1840-28 mars 1845 ; Montalbert, 1er avril 1845-31 octobre 1845 ; J. Degeorge, 31 octobre 1845-2 juin 1846 ; Désir, 2 juin 1846-26 avril 1848 ; Degouve-Denuncques, 26 avril 1848-31 mai 1848 ; Grosse, 31 mai 1848-31 août 1848.

3. *Journal de la Somme*, 3 avril 1845. « La mission de la presse est de faire cesser le *farniente* presque général qui domine aujourd'hui les esprits. »

sant aux luttes politiques. Chaque matin, sonnant la charge, tout en se conformant, en apparence, à la réserve que commandait le tempérament de ses lecteurs, il échauffait progressivement les instincts de l'opposition, sans prêcher ouvertement la République, son idéal de gouvernement, et « l'idée républicaine, qui commençait à poindre sur tous les points du royaume eut, dès lors, au sein de la Picardie, son soldat, son apôtre, son défenseur [1]. »

M. Creton rentra dans la lice électorale en 1846 et réussit à se faire nommer député d'Amiens. « Je suis de l'opposition, avait-il dit, non pour détruire, mais pour améliorer et conserver ; non pour attaquer les personnes, mais pour combattre les abus, pour mettre un frein à de funestes tendances, pour imposer des bornes à l'effrayante progression des budgets et satisfaire aux besoins réels des services publics, sans compromettre l'avenir [2]. » Exploitant à son profit les symptômes d'agitation qui se manifestaient [3], l'opposition choisit pour but avoué de ses efforts la réclamation, depuis longtemps à l'ordre du jour, des réformes électorales.

En arborant, dès 1838, la prétention d'attribuer le droit de vote et d'éligibilité à tout citoyen inscrit sur les contrôles de la garde nationale, l'extrême-gauche de la Chambre des Députés s'était rapprochée du parti républicain jusqu'à se confondre avec lui. Douze cents Amiénois avaient signé la pétition tendant à obtenir le droit de suffrage « pour ceux qui ont reçu la noble mission de défendre les lois et l'ordre

1. *Journal de la Somme*, 1er avril 1845. *Un dernier mot.*

2. Henri Hardouin. *Notice sur M. Creton*. Amiens, 1866.

Nombre des électeurs inscrits : 1,056. — Votants : 841. — Absents : 40.

M. Creton . .	534 élu.	M. Massey . . .	307

3. *Gazette de Picardie*, 17 mars 1847 : « La crise des subsistances exige qu'on vienne plus efficacement en aide aux misères de la population ouvrière. »

public. » C'était un premier pas dans la voie des revendications. En réalité la question de la réforme électorale n'entra sérieusement dans les préoccupations publiques qu'au lendemain des élections qui portèrent M. Creton à la députation.

L'opposition dynastique, dirigée par M. Odilon Barrot, prit alors l'initiative des hostilités. On arrêta le texte d'une nouvelle pétition qui serait présentée au peuple, afin de demander le suffrage universel et, pour faciliter et accroître le recrutement des signatures, il fut décidé que des banquets populaires, servant de prétexte à des discours de circonstance, seraient organisés dans toutes les grandes villes.

La réforme électorale devait s'étendre à tous les Français. Dans quelles limites? Personne n'osait le préciser. Il suffisait de la vouloir, de l'obtenir en principe. Plus tard viendraient les questions de détail. Toutefois, la *Gazette de Picardie* [1], devenue pour un instant l'alliée du *Journal de la Somme,* ne dissimulait pas ses préférences : « Elle réclamait plusieurs degrés d'élection; aussi bien la destruction du monopole électoral devait-elle entraîner la destruction des autres monopoles et amener le rétablissement de toutes les libertés chères aux légitimistes : liberté religieuse, liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté de la presse [2]. »

Un premier banquet réformiste eut lieu à Paris, le 14 juillet 1847. D'autres suivirent à Strasbourg, à Reims, à Saint-

1. *Gazette de Picardie,* 21 janvier 1846: « Tous les Français qui contribuent aux charges publiques ont le droit imprescriptible et traditionnel de concourir à l'élection des députés qui votent ces charges. Aucune condition ni restriction ne doit être mise à la liberté du vote. La force des choses indique, après ce principe de droit commun, la nécessité pratique de plusieurs degrés d'élection et elle indique de même la faculté, pour les citoyens, de se constituer en groupes électoraux à l'effet d'user du droit de se choisir un représentant d'après certaines qualités proportionnelles de contribution et de population. » E. YVERT.

2. *Ibidem,* 29 juillet 1846.

Quentin, à Valenciennes, à Lille et ailleurs. Partout retentissaient des protestations énergiques contre la politique du gouvernement, partout la nécessité de la réforme électorale était proclamée, aux applaudissements de centaines de convives. Amiens se mit à l'unisson.

Un comité, dont le docteur Lemerchier accepta la présidence, pourvut à l'organisation de cette manifestation à laquelle furent conviés, avec les députés du département, MM. Odilon Barrot, Lamartine, Crémieux, Duvergier de Hauranne et autres personnages du centre gauche, ainsi que les rédacteurs du *Siècle*, du *Constitutionnel*, du *National*, du *Courrier français*, du *Progrès du Pas-de-Calais*, du *Pilote de la Somme*.

L'entente se serait établie entre le *Journal de la Somme* et la *Gazette de Picardie* [1], touchant la réforme électorale et en dehors de tout esprit de parti [2]. Le chef du parti légitimiste dans le département le souhaitait vivement [3]. Repré-

1. *Gazette de Picardie*, 20 octobre 1847 : « Loin de décliner l'honneur d'y assister, les hommes sincèrement nationaux, également pénétrés de la nécessité d'une réforme et faisant abstraction de toute espèce d'esprit de parti, porteront des toasts à la liberté d'enseignement, à la liberté de la presse, à la réforme électorale. »

2. La Commission du Banquet réformiste : MM. Bernaux, manufacturier; Bouthemard, avoué; Caumartin, juge; Cheussey, architecte; Clair, négociant; Dauphin, conseiller à la Cour; Deforceville, banquier; Dehesdin, A. Dubois, conseillers municipaux; Dubois, notaire honoraire; Duchatel, Ducrocq, négociants; Dufour, conseiller municipal; Duparc, notaire; Dupont, capitaine de la compagnie d'artillerie; Fleury, teinturier; Gaillard, négociant; Jolibois, avocat; Lannoy, négociant; Lefèvre-Levert, conseiller municipal; Lemerchier, ancien maire; Massias, conseiller municipal; Vulfran Mollet, négociant; Paillat, propriétaire; Périn, chef de bataillon de la garde nationale; Petit, avocat; Pilon-Deribeaucourt, chef de bataillon de la garde nationale; Thuillier, avocat.

3. *Journal de la Somme*, 26 novembre 1847. Lettre du vicomte Blin de Bourdon à MM. les Membres du Comité réformiste. « J'appelle depuis longtemps de tous mes vœux une large réforme électorale..... »

senter, au contraire, le banquet projeté comme « un hommage rendu aux institutions de 1830 et au principe dynastique accepté par le pays » [1], c'était arrêter l'élan des hommes de droite, c'était contraindre la *Gazette de Picardie* à ne s'associer à la manifestation réformiste que dans la mesure de ce « qu'elle pourrait donner de conforme aux intérêts et à l'honneur du pays » [2]. C'est ce qui arriva.

Le banquet réunit, le 5 décembre 1847, à midi, plusieurs centaines de convives venus des points les plus éloignés du département. La salle Longueville, située rue de la Pâture, avait été décorée de drapeaux, de trophées, de cartouches, sur lesquels se lisaient, à côté des mots *Egalité, Liberté, Réformes électorales*, des inscriptions rappelant les grandes journées de la première Révolution [3].

M. Odilon Barrot présidait. Le leader de l'opposition ouvrit et clôtura la série des toasts par des discours vibrants de patriotisme. Commentant le texte de la pétition aux députés, qui allait être proposée à la signature des assistants [4], il se défendit de vouloir renverser les institutions existantes et présenta comme une œuvre de justice la réforme de la loi de 1831, qui ne conférait pas le droit de vote à plus de cent mille citoyens.

Après que M. Creton eut porté la santé du Roi, M. Gaulthier de Rumilly prononça un violent réquisitoire contre le gou-

1. *Journal de la Somme*, 27 octobre 1847. Manifeste du Comité réformiste.

2. *Gazette de Picardie*, 20 octobre 1847 : « Si nous sommes prêts à chanter avec les hommes de gauche l'hymne national de Charles VI, les refrains de la *Marseillaise* n'ont pas nos sympathies. »

3. *Banquet réformiste d'Amiens* (*5 décembre 1848*). Lith. L. Bécu, Amiens.

4. *Journal de la Somme*, supplément au numéro du 5 décembre 1841. Le *Journal de la Somme* donne le chiffre de 700 convives ; la *Gazette de Picardie* parle d'environ 700 et *Le Glaneur* réduit à 365 le nombre des assistants.

vernement coupable « de fausser le mécanisme des institutions de la France et d'immoler les grands intérêts nationaux, au dehors comme au dedans, à de misérables combinaisons d'égoïsme et de corruption. »

On but successivement à l'avenir de la garde nationale, à la prospérité de l'agriculture et de l'industrie, à l'amélioration des classes laborieuses, à la prospérité du commerce d'Amiens, à la dignité de la France [1].

Un jeune et fougueux avocat, M. Jolibois, stigmatisa « l'improbité politique » de son temps, et l'on se sépara aux cris de *Vive Odilon Barrot! Vive la réforme électorale* [2]*!*

L'agitation réformiste ne transpira pas en dehors de la salle du banquet. Amiens ne se départit pas, ce jour-là, de son calme ordinaire. Les troupes étaient consignées. Précaution inutile. « A voir la paisible physionomie de la ville, à l'aspect de cette tranquillité dont elle fait son bonheur, qui se serait douté que les partis politiques s'agitaient à quelques pas des boulevards et que l'on était sur une espèce de volcan !.... [3] »

1. Série des toasts :

MM. Creton, au Roi des Français et aux institutions de 1830;
- Gaulthier de Rumilly, à la sincérité du gouvernement représentatif et à la souveraineté nationale;
- Degeorge, à un meilleur et plus utile emploi de la fortune;
- de Beaumont, à la garde nationale;
- Donatien Marquis, député de l'Oise, à l'agriculture et à l'industrie;
- Dehesdin, à l'amélioration du sort des classes laborieuses;
- Leroy d'Etioles, délégué du Comité central de Paris, à l'union des oppositions;
- Vulfran Mollet, à la prospérité du commerce d'Amiens;
- Jolibois, à la probité politique;
- Creton, remplaçant M. Crémieux, à la dignité de la France dans ses rapports avec l'étranger;
- Odilon Barrot, à la réforme électorale et parlementaire.

2. *Journal de la Somme*, numéro précité.

3. *Gazette de Picardie*, 8 décembre 1847.

En effet, si les orateurs de la salle Longueville ne prononcèrent pas le mot de République, le toast au Roi fut accueilli avec une froideur glaciale et celui à la souveraineté nationale par une triple salve d'applaudissements. M. Degeorge alla jusqu'à insinuer que « le droit de chercher leur bien-être, en modifiant et même en changeant les constitutions, était le droit primordial des nations. »

M. Guizot accepta, sur ces entrefaites, les responsabilités du pouvoir et refusa toute espèce de concessions. Des discussions vives et passionnées troublèrent les premières séances de la session parlementaire de 1848, et la révolution se dressa menaçante en face du ministère, qui prit le parti d'interdire un dernier banquet réformiste projeté à Paris.

Alors le peuple descend dans la rue, la capitale se couvre de barricades, le gouvernement essaie de les renverser et la résistance augmente. Après deux journées de guerre civile, Louis-Philippe se décide tardivement à confier la direction des affaires à Odilon Barrot. L'insurrection, qui devient de plus en plus impérieuse, envahit l'enceinte législative et impose violemment ses lois aux députés impuissants. Beaucoup s'enfuient. D'autres, saisis de terreur, hors d'état de tenir tête à la multitude fanatisée, consentent à proclamer la déchéance du pouvoir royal et à remettre le pouvoir à un gouvernement provisoire choisi dans l'Assemblée (24 février).

CHAPITRE IX.

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

24 Février 1848 — 2 Décembre 1852.

PREMIÈRE PARTIE.

I. Agitation causée par les événements. — Un coup d'État municipal. — La commission municipale provisoire. — Arrivée des commissaires du gouvernement. — M. Porion, maire. — Son énergie en face de l'émeute. — Les arbres de la Liberté. — Expulsion de Léclanché. — La garde nationale mobile de Paris à Amiens. — II. Elections à l'Assemblée constituante. — Une première manifestation du suffrage universel. — Soixante-cinq candidats dans le département de la Somme; vingt-et-un candidats dans l'arrondissement d'Amiens. — Les clubs populaires et leurs principaux orateurs. — Professions de foi et listes de candidats. — La presse locale. — Le scrutin du 24 avril 1848 et ses résultats. — III. Nos gardes nationaux à Paris. — Fêtes fraternelles offertes aux gardes nationales. — La fête du travail. — Agitation ouvrière. — *Le Démocrate*. — Les journées de juin. — Seconde expédition de nos gardes nationaux à Paris pour combattre l'émeute. — Mort de Maximilien Descavé. — Rentrée triomphale dans Amiens [1].

I.

Le contre-coup des événements qui se déroulaient à Paris ne pouvait manquer de se faire sentir à Amiens. Plusieurs

1. *Préfets de la Somme pendant cette période :* Mahotte (Henri), *intérim*, 26 février 1848-22 mars 1848. — Galisset, Dutrône et de Beaumont, puis Léclanché, remplaçant Dutrône, commissaires du gouvernement provisoire, 22 mars 1848-2 juin 1848. — Tonnet, 2 juin 1848-31 décembre 1848. — Masson (Léon), 31 décembre 1848-3 décembre 1851. — Bérard, commissaire extraordinaire, 3 décembre-6 décembre 1851. — Tanlay (comte Louis de), 6 décembre 1851-2 décembre 1852.

centaines d'ouvriers se portèrent, le 23 dans la soirée, sur la place du « débarcadère » afin d'empêcher le départ du 70e régiment d'infanterie que le ministre de la guerre appelait à Paris. A l'apparition de la garde nationale, aussitôt mise sur pied, tout rentra dans l'ordre, mais l'agitation se renouvela le lendemain matin et les rumeurs les plus invraisemblables circulaient, aisément acceptées par suite de l'interruption des courriers [1].

Des bandes de malfaiteurs incendiaient les gares et coupaient les voies du chemin de fer aux environs de Paris. Le gouvernement provisoire envoya dans toutes les directions des ingénieurs chargés d'explorer les lignes et de veiller à leur sécurité. Pour se donner plus de prestige, celui qui vint à Amiens se fit accompagner d'un polytechnicien et de deux Saint-Cyriens : MM. Laplume, Colin et Hausrath [2]. Les élèves des Ecoles polytechnique et de Saint-Cyr, qui s'étaient mis à la disposition du gouvernement, constituaient la seule force armée subsistant dans la capitale, depuis que le maréchal Marmont en avait fait sortir toutes les troupes.

Cédant aux sollicitations de quelques meneurs qu'ils rencontrèrent à leur arrivée à Amiens et entraînés par un excès de zèle, M. Laplume et ses deux camarades se rendirent à l'Hôtel de ville, afin d'annoncer au Conseil municipal, qui s'y tenait en permanence, que la République venait d'être proclamée à Paris. Introduits auprès du maire, ces étranges messagers furent traités en agents provocateurs et la foule qui leur avait fait escorte proférait des menaces

1. Boucher de Perthes. *Sous dix Rois. Souvenirs de 1791 à 1866*, T. IV, p. 67. — *Journal de la Somme*, 26 février 1848.

2. Relation de M. Colin, actuellement (1905) colonel d'état-major en retraite. — M. Hausrath a été frappé d'apoplexie peu de temps après sa promotion au grade de capitaine. — M. Laplume a fait une brillante carrière dans le génie.

contre eux. On croyait encore à la régence possible de Mme la duchesse d'Orléans et la grande majorité de la population honnête et laborieuse redoutait un changement de gouvernement. Sans le secours d'une escouade de pompiers réquisitionnée pour les protéger, les trois jeunes gens auraient payé chèrement la fantaisie d'être les premiers à annoncer la révolution qui s'opérait.

L'exhibition du drapeau rouge par les cochers des voitures qui ramenaient de Doullens les détenus politiques rendus à la liberté faillit amener de nouveaux désordres.

Cependant, l'agitation réformiste suscitée par le *Journal de la Somme* portait ses fruits. Des ambitieux rêvaient maintenant la réforme des conseils de la ville par un coup d'Etat municipal, et à la suite de l'un des conciliabules dans lesquels l'administration de M. Duroyer était attaquée avec une extrême violence et le droit à la révolte ouvertement proclamé, les plus hardis d'entre eux, MM. Constant Thuillier, Jolibois, Petit, Vulfran Mollet et Debaussaux, se rendent à l'Hôtel de ville et envahissent soudain la salle où le Conseil délibère. Sans autre mandat que celui qu'il leur a plu de s'attribuer, ils paient d'audace :

« Nous sommes les délégués du peuple, dit M. Thuillier, s'adressant aux élus de la commune, vous n'avez plus les sympathies du peuple ; nous vous permettons de vous retirer ! »

De part et d'autre on s'emporte et on s'invective. Encore un peu on en viendrait aux mains pendant que des citoyens ameutés sous les fenêtres appuient les revendications de leurs cris. La municipalité, ainsi prise au dépourvu et trop facilement intimidée, consent à la nomination d'une commission provisoire qui se forme dans la soirée. La moitié des conseillers se retirent spontanément et cèdent, sans plus de difficultés, la place à autant de notables que les prétendus délégués du peuple imposent à leur choix. Cette

commission [1], entrant aussitôt en fonctions, lance une proclamation destinée à tempérer les alarmes que la prise d'assaut du pouvoir municipal avait fait concevoir (25 février) [2].

Peu à peu l'agitation se calme. Antony Thouret [3], qui avait fait partie de l'opposition sous le règne de Louis-Philippe, et qui fut dans la suite président de l'Assemblée constituante, arrive le 26 février, en qualité d'envoyé extraordinaire du gouvernement provisoire et proclame officiellement la République. L'administration du département est remise au secrétaire général de la préfecture, M. Henri Marotte, dont nous ne saurions trop louer la sagesse et la prudence dans ces moments difficiles.

Grâce aux mesures édictées par lui, de concert avec le lieutenant de la garde nationale [4] et la Commission municipale, la ville avait repris sa physionomie ordinaire, lorsque survinrent les commissaires du gouvernement chargés de la réorganisation des pouvoirs publics. C'étaient : MM. Dutrône, ancien conseiller à la Cour d'appel de cette ville, de Beaumont, ancien député de la Somme, l'un des promoteurs de la culture intensive dans le Santerre où il habitait le château de Chaulnes, et Galisset, avocat à la Cour de cassation (1er mars 1848). La modération de leurs opinions qui, plus

1. Commission municipale provisoire du 25 février 1848 :

Conseillers municipaux : MM. Lemerchier, Decaïeu, Duroyer, Tattegrain, Cauët, Massey, Le Dieu, Porion, Andrieu, Daveluy, Péru-Lorel, Morel-Cornet, Obry, Dehesdin, Allou.

Délégués du peuple : MM. Petit, Thuillier, Bernaut, Vulfran Mollet, Duchatel, Gambier, Jérôme, Dompierre, Debaussaux, Minotte, Jolibois, Le Clair, Dubois, Legendre-Ducrocq, Lannoy.

2. *Le Glaneur*, 26 février 1848.

3. Thouret (François Antony), né à Tarragone (Espagne) en 1807, mort à Boudignies (Nord), en 1871.

4. *Journal d'Amiens*, 14 septembre 1861. « Personne n'a oublié avec quelle énergie M. Allart, lieutenant-colonel de la garde nationale, a pourvu à toutes les nécessités d'une situation tourmentée. »

ou moins, les rattachaient aux principes de la monarchie représentative, devenait, dans les circonstances présentes, un gage de sécurité pour le pays qu'ils allaient administrer et auquel ils adressèrent ce manifeste :

« La République a été proclamée à Paris et dans un grand nombre de villes. Partout elle a été accueillie par des acclamations unanimes. Les gardes nationales, les grands corps judiciaires et l'armée y ont adhéré.

» La République est le gouvernement de l'ordre et de la liberté, aussi notre mission principale est-elle de rétablir l'ordre et le respect aux propriétés et à toutes les croyances, car, sans cela, il ne peut y avoir de véritable liberté.

» Notre tâche sera facile si, comme nous l'espérons, tous les bons citoyens nous prêtent leur concours, et si les fonctionnaires publics adhèrent au nouveau gouvernement avec toute franchise. La République a le droit et la volonté de l'exiger.

» Braves ouvriers, vos frères de Paris ont conquis, au prix de leur sang, la liberté pour eux et pour vous. Jouissez de leur triomphe et de leurs sacrifices, mais restez calmes dans vos ateliers.

» Le gouvernement veille sur vos intérêts, et la Patrie vous compte au nombre de ses enfants les plus chers [1] ! »

M. Bergeron, publiciste, deux fois condamné pour délits politiques sous la monarchie de juillet, reçut, avec le titre de commissaire général, la haute direction des fonctionnaires dans les deux départements de l'Oise et de la Somme.

M. Duroyer avait démissionné. M. Porion fut nommé maire d'Amiens, le 3 mars 1848, avec MM. Dufour, Vulfran Mollet et Dehesdin pour adjoints. Une incontestable intégrité, une physionomie ouverte et surtout un grand dévouement à la classe ouvrière avaient rendu M. Porion populaire.

1. *Le Glaneur*, 4 mars 1848.

Outre qu'on le savait résolu à poursuivre les hommes de désordre, il symbolisait aux yeux de tous l'espoir de la liberté sagement pratiquée.

Ce qu'il fallut d'énergie et de prudence pour contenir une population ouvrière, excellente au fond, mais excitée par les passions du dehors, pour secourir les infortunes, pour ramener la confiance, ceux-là seuls le savent qui virent à l'œuvre M. Porion et ses adjoints. Alliant la modération à la fermeté, jamais ils ne cédèrent devant les menaces quels que fussent les périls de la situation. Ils s'appuyaient avec confiance sur la garde nationale dont le passé répondait effectivement de l'avenir. « Enfants d'une même famille, nous n'avons tous qu'une volonté : l'ordre, le respect des personnes et des propriétés, disait M. Porion en parlant de la milice citoyenne; si de nouvelles circonstances réclamaient encore son concours, nous comptons sur elle, comme elle peut compter sur nous »[1].

L'idée que l'anarchie était possible épouvantait à ce point les intérêts dans notre ville, réfractaire jusque-là aux idées républicaines, que la surprise faite à la France y souleva peu de résistance. Il y eut peu de démissions. Jamais royauté ne disparut d'une manière plus subite que la royauté de 1830; jamais révolution ne s'accomplit aussi facilement que celle de 1848.

Les hommes nouveaux, qu'un caprice du sort avait investis du pouvoir, s'étudiaient à suivre, dans les moindres détails, les traditions de la première République. C'est ainsi que les principaux carrefours des villes et les places des villages les plus ignorés virent se dresser l'arbre de la liberté. Beaucoup de municipalités avaient organisé des fêtes patriotiques à cette occasion, avant que celle d'Amiens parût y songer.

1. *Le Glaneur*, 7 mars 1848. *Discours de M. Porion, le soir de la proclamation officielle de la République à Amiens, 5 mars 1848.*

Le 29 mars, 150 à 200 ouvriers employés dans les ateliers de construction de la compagnie du chemin de fer du Nord, à Saint-Denis, débarquaient à l'improviste dans notre ville, à trois heures de l'après-midi ; ils annonçaient la résolution de suppléer à la négligence des Picards, en dressant un de ces arbres symboliques au chef-lieu du département. Ces ouvriers, qui étaient armés, pouvaient troubler l'ordre dans la ville. M. Porion le comprit ; il alla résolument au devant d'eux, promit au chef de la bande que personne ne s'opposerait à ses desseins et que lui-même assisterait à la cérémonie de la plantation de l'arbre de la liberté, qui se ferait au milieu de la place Saint-Denis ; il y mit toutefois une condition qui fut acceptée : les hommes déposeraient leurs fusils à la gare et ne les reprendraient qu'au moment du départ.

Les témoins du cortège qui défila en suivant le boulevard Saint-Michel et la rue Porte-Paris, que l'épouvante rendait déserts, n'en perdront jamais le souvenir. Les Parisiens, en tenue de travail et qui, la plupart, portaient à la ceinture des pistolets ou des poignards, s'avançaient fièrement, bras dessus bras dessous, aux accents de *la Marseillaise*, entourant l'arbre orné de rubans tricolores et escortés des citoyens amiénois réputés les plus dangereux.

Sur le désir manifesté par quelques-uns d'entre eux, la municipalité invita Mgr Mioland[1] à bénir « le symbole de la fraternité, le signe de la vraie égalité dans les efforts de tous pour le bonheur commun de la Patrie ». L'évêque n'osa se dérober et présida la cérémonie à côté de M. Porion. L'ordre ne fut pas troublé. Le soir, quelques manifestants avinés parcoururent les principaux quartiers en criant : *Des*

1. Mioland (Mgr Jean-Marie), né à Lyon le 26 octobre 1788, nommé évêque d'Amiens le 29 novembre 1837, coadjuteur de l'archevêque de Toulouse le 2 avril 1849, archevêque de cette ville le 29 septembre 1851 ; mort le 16 juillet 1859.

lampions ou du plomb! et incontinent toutes les fenêtres s'éclairaient de chandelles ou de pots de suif; illumination générale qui témoigna de la frayeur du bourgeois plutôt que de son enthousiasme [1].

Sous peine d'être taxée d'indifférence, sinon d'hostilité au nouvel état de choses, la municipalité ne pouvait différer plus longtemps la plantation officielle du peuplier républicain. Elle eut lieu, sur la place de l'Hôtel de Ville, le dimanche 2 avril, à l'issue d'une brillante revue de la garde nationale et des troupes de la garnison, en présence des autorités et d'une grande affluence de peuple [2]. Il semblait que tous les partis se fussent concertés pour suspendre leurs querelles pendant la trêve de cette fête, à laquelle ne manquèrent ni les pompes de la religion, ni les accents d'une éloquence vibrante dont la note dominante fut l'appel à la modération [3].

1. *Courrier de la Somme*, 30 mars 1848.

2. *Journal de la Somme*, 4 et 5 avril 1848. — *Courrier de la Somme*, 4 avril 1848. — *Le Glaneur*, 4 avril 1848. — *Plantation de l'arbre de la Liberté à Amiens, le 2 avril 1848, dédié au citoyen Porion, maire, hommage au courage civique.* Lith. de D. Lebel. Dessiné et gravé par D. Lebel. Vendu au profit des ouvriers sans travail.

3. *Gazette de Picardie.* « Dès le matin, presque toutes les maisons étaient pavoisées et, le soir, une illumination quasi générale a donné à notre ville l'aspect d'une fête dont l'éclat ne trouvait pas de rivale dans nos souvenirs. Quand la confiance renaîtra et que le bien-être reviendra, oh, alors, Amiénois, doublons le nombre des drapeaux et des lampions du 2 avril 1848! »

Le Glaneur. « Le caractère de la cérémonie a prouvé que si nos concitoyens, sans distinction d'aucune classe, d'aucune condition, aiment la liberté, ils la veulent ne dégénérant pas en licence..... Sous le rapport de la manifestation de la pensée publique, la plantation de l'arbre de la liberté a été un événement d'une haute importance morale et politique. »

Courrier de la Somme. « Cette fête restera dans nos souvenirs! C'était bien la fête amiénoise. A ces fêtes des gens sages, honnêtes, amis de l'ordre et de la liberté, on nous verra toujours nous associer avec bonheur. »

Journal de la Somme. « L'ordre n'a pas été un instant troublé. Aucun accident n'est venu attrister cette fête qui placera la journée du 2 avril 1848 au nombre des journées les plus mémorables pour la ville d'Amiens. »

La modération présidait, en effet, aux actes de MM. Dutrône, de Beaumont et Galisset. Contrairement à beaucoup de leurs collègues, agents trop zélés du ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin, ils se montraient affables et tolérants. A la faveur de leur administration, Amiens se résignait à la dictature du gouvernement provisoire, lorsque la révocation brutale de M. Dutrône changea tout à coup la face des choses. M. Bergeron lui donna pour successeur le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, nommé Léclanché, ancien ouvrier horloger bien connu pour ses opinions exaltées et qui, dès le premier jour, inspira autour de lui le double sentiment de la crainte et de l'antipathie. Non content de faire entendre des paroles de haine et de discorde de nature à exciter les passions populaires chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, non content d'interdire aux imprimeurs de se prêter à la justification que Dutrône avait entreprise de sa conduite, ce qui constituait une violation de la liberté de la presse, M. Léclanché lança une circulaire irritante, relative à la perception de l'impôt très impopulaire des quarante-cinq centimes que le gouvernement venait de décréter.

Le lundi 16 avril, dans la soirée, des jeunes gens ameutent contre ce magistrat prévaricateur quelques ouvriers qui parcourent la ville en criant : *Vive la République! A bas Léclanché!* Bientôt la troupe des manifestants se dirige vers la préfecture et, pénétrant dans la cour, sans que le poste d'infanterie commis à la garde parvienne à arrêter le flot populaire, elle envahit le salon où se trouvaient réunis MM. Bergeron, Léclanché et son secrétaire, M. Nyons, qui essaient de parler. Le tumulte couvre leur voix. Violemment assailli, séparé de ses amis, M. Léclanché est entraîné dans la rue au milieu d'une bagarre indescriptible causée par une contre-manifestation de la Société républicaine. On parvient, non sans peine, à soustraire l'infortuné commissaire à la populace, en le faisant subrepticement entrer à l'hôtel

du Rocher de Cancale, situé à l'angle de la rue des Rabuissons et de la rue des Cordeliers; ses vêtements étaient en lambeaux.

Cependant le rappel a été battu dans tous les quartiers et la garde nationale, aussitôt rassemblée, contient difficilement la foule qui grossit d'instant en instant. Les malédictions pleuvent de toutes parts. Minuit sonnait quand le procureur général, paraissant à l'une des fenêtres de l'hôtel, annonce que M. Léclanché consent à abandonner ses fonctions; « il partira demain », ajoute M. Porion. « Qu'il parte sur-le-champ », répondent des centaines de voix, et le peuple, dont la surexcitation augmente, s'acharne à obtenir du même coup l'expulsion de M. Léclanché, celle de son secrétaire et celle du président de la *Société républicaine*, nommé Lefebvre, un étranger, à qui l'on reprochait d'avoir exprimé en plein club le regret de ne pouvoir brûler le maire d'Amiens comme il brûlait ses arrêtés.

La rue devenant véritablement menaçante, M. Porion, qui ne répond plus de la sécurité de Léclanché, se décide à réquisitionner une voiture dans laquelle M. Vulfran Mollet et lui l'accompagnent à la gare du chemin de fer, escortés par la force armée et suivis de quatre à cinq mille individus, qui ne cessent de faire entendre des cris assourdissants à l'adresse du représentant de la dictature révolutionnaire. Lefebvre le rejoint à la dérobée. Tous deux partent immédiatement pour Paris [1].

Dans ces actes d'hostilité à l'égard d'un fonctionnaire indigne de sa mission, Ledru-Rollin crut voir une tentative d'insurrection contre le gouvernement provisoire. Celui-ci venait d'instituer, à Paris, la garde nationale mobile, sorte de garde prétorienne composée des éléments les plus disparates, en grande partie d'émeutiers que l'on intéressait

1. *Le Glaneur,* 18 avril 1848. — *Journal de la Somme,* 18 avril 1848.

au maintien de l'ordre en leur assurant une haute paye de trente sous par jour. Ledru-Rollin décida que le cinquième bataillon partirait immédiatement pour Amiens, sous les ordres du commandant Bassac.

Il y arriva dans la nuit du 18 avril, par train spécial. Cette troupe, forte de six cents hommes, entra en ville précédée du maire et des adjoints et fut cantonnée à l'Hôtel de ville et à la préfecture jusqu'après le départ du commissaire général Bergeron. Loin de chercher à venger Léclanché, comme on pouvait le redouter, la garde mobile fraternisa avec les troupes de ligne et avec la garde nationale, dans l'intérêt de la sécurité publique, pendant les trois semaines qu'elle séjourna à Amiens.

II.

L'organisation du droit de vote sur de nouvelles bases fut la conséquence nécessaire de la Révolution de 1848. Le suffrage censitaire disparut, le suffrage universel fut décrété. Aux termes de la loi du 5 mars, tout Français âgé de vingt-et-un ans était électeur et tout Français âgé de vingt-cinq ans éligible. Le scrutin de liste par département était adopté. Nul ne pouvait être proclamé représentant du peuple s'il ne réunissait au moins deux mille suffrages.

Le gouvernement provisoire avait pris l'engagement de consulter la Nation à brève échéance sur la forme des institutions qu'elle entendait se donner, afin de substituer un gouvernement régulier et définitif à un état de choses précaire et incertain.

Les élections à l'Assemblée nationale constituante ayant été fixées au 24 avril, l'approche de cette date met les esprits en ébullition. Partout on discute : dans les salons, dans les cafés, dans l'atelier, dans la mansarde, dans les corps de garde, et avec quelle fièvre ! Amiens se voit en proie à une

agitation excessive. Chose digne de remarque, les personnages qui, par leurs écrits ou par leurs discours, contribuent le plus à faire naître et à entretenir cette agitation, n'appartiennent pas à nos vieilles familles locales. Les journalistes les plus ardents, les orateurs les plus écoutés sont étrangers à la ville.

Soixante-cinq candidatures surgissent [1] pour les quatorze sièges de représentants du peuple attribués au département de la Somme. L'arrondissement d'Amiens en voit tout d'abord éclore vingt-et-une [2].

Deux camps se dessinent : dans l'un se trouvent les républicains, amis du gouvernement provisoire, qui prennent le mot d'ordre à la préfecture et que patronne le *Journal de la Somme;* dans l'autre, les représentants des anciens partis, — légitimistes, orléanistes, napoléoniens, — qui subissent la République de fait, avec le secret espoir que la France, instruite par de rudes épreuves, demandera finalement son salut au prétendant de leurs rêves. Ceux-ci s'appuient sur le *Courrier de la Somme* [3], nouvel organe de

1. Boucher de Perthes. *Sous dix Rois*, T. VI, p. 99. Lettre du 24 mars 1848.

2. Allard, ancien notaire, lieutenant-colonel de la garde nationale ; Barni, professeur de philosophie au lycée Charlemagne ; Bazaine, ingénieur de la Compagnie du Nord ; le vicomte Blin de Bourdon, ancien maire d'Amiens ; le comte Léon de Chassepot, ancien officier de cavalerie ; le marquis Amédée de Clermont-Tonnerre, conseiller général ; Creton, avocat, ancien député ; Decroix, maître menuisier ; l'abbé Delahaye, aumônier du lycée d'Amiens ; Delattre, ancien fabricant, à Ramburelles ; Amable Dubois, médecin ; Hubert, inspecteur d'académie ; Hazet, débitant à Amiens ; Labordère, président du Tribunal civil ; Lebœufle-Fleury, fabricant de toiles ; Morel-Cornet, président de la Chambre de Commerce ; Porion, avocat, maire d'Amiens ; Alfred Pourchelle, fils d'un commissaire de police ; Emile Thévenart, ouvrier ; Constant Thuillier, président du Comité républicain ; Charles Vedel, gendre d'un négociant grainetier.

3. *Le Courrier de la Somme*, journal politique, agricole, industriel et littéraire, paraissant tous les jours, le lundi excepté. Le premier numéro est du 15 mars 1848 ; il fut supprimé le 3 décembre 1851. Gérant : M. L. Challier ; rédacteur en chef : M. Victor de Nouvion.

publicité créé dans le dessein « de rapprocher les adversaires d'autrefois, d'amortir les divisions, de rallier les honnêtes gens pour la défense des grands intérêts sociaux, qui sont la religion et la liberté, la famille et la propriété », mais ils dissimulent leurs espérances et chaque jour apporte à la République l'adhésion d'hommes que leur passé politique semblait rattacher invinciblement à la monarchie [1].

Chacune des opinions a son comité; chacune a son club qui attire les curieux avides d'entendre et de connaître les coryphées des partis en présence.

1. M. Allart (*orléaniste*) : « Si d'autres m'ont devancé en républicanisme, je ne le cède à personne en patriotisme. C'est le patriotisme qui a rallié tous les bons citoyens à la République. C'est ce noble sentiment qui me la fait accepter franchement. »

M. de Beaumont (*orléaniste*) : « Me dire républicain? Quel homme de sens, dans ce département, le mettra en doute? La République n'est plus une utopie. C'est une nécessité. »

M. le V[te] Blin de Bourdon (*légitimiste*) : « Persuadé que cette forme de gouvernement est la seule possible; que son adoption immédiate est le seul moyen d'éviter à ma patrie le fléau de la guerre civile et peut-être le retour d'un régime comparable à celui de 1793, je me suis empressé de donner mon adhésion pleine et entière, sans arrière-pensée. »

M. le C[te] L. de Chassepot (*légitimiste*) : « Respect aux croyances religieuses, à la propriété, aux personnes; bien-être des travailleurs; ordre partout; liberté pour tous, tels sont les principes qui me paraissent devoir être la base de la Constitution de la République. »

M. Gaulthier de Rumilly (*orléaniste*) : « Tous les bons citoyens doivent concourir à l'établissement du gouvernement républicain. »

M. le C[te] d'Hinnisdal (*légitimiste*) : « La République vient d'être proclamée. Je l'accepte comme une voie de salut ouverte par la Providence à la Nation française. »

M. Labordère (*orléaniste*) : « Sans comprimer mes regrets pour de grandes infortunes, j'ai applaudi à la prévoyance qui, sur les ruines de 1830, a proclamé l'impossibilité des rois et planté le drapeau de la République. »

M. Boucher de Perthes (*orléaniste*) : « Hors de la République, il n'y a qu'anarchie et malheurs. »

Autour du *Comité central républicain*, qui se réunit dans la salle de spectacle, sous la présidence de M. Constant Thuillier, et dont l'action s'étend à tout le département, gravitent plusieurs clubs acceptant son programme avec des nuances plus ou moins accentuées : le *Club républicain*, présidé par M. Amable Dubois, qui s'occupe spécialement des questions ouvrières ; le *Club démocratique* qui tend à ressusciter les doctrines des *Amis de la Constitution de 1791 ;* la *Société nationale*, présidée par M. Hévin-Jacob. Ces clubs fusionnèrent, huit jours avant l'élection, en un seul qui s'appela le *Club des Sociétés républicaines réunies.*

Au *Comité central républicain*, la réaction oppose le *Comité directeur du club Saint-Denis* [1], qui s'assembla d'abord dans la salle ainsi dénommée, puis dans la salle Valentino, située derrière le bastion de Longueville, sous la présidence de M. Morel-Cornet, président de la Chambre de Commerce.

La popularité, bientôt toute puissante sur l'opinion des avocats Constant Thuillier, Charles Jolibois et Louis Malot, se développe dans les différents clubs.

Compatriote d'André Dumont, héritier de ses doctrines et grand admirateur des hommes de la Révolution, Constant Thuillier, orateur disert, excellait dans l'art d'exalter les passions politiques en rajeunissant les vieilles thèses sociales ou les légendes révolutionnaires.

Au prestige naturel de la jeunesse, Charles Jolibois joignait l'attrait d'une parole facile, alerte, incisive, et d'une ardeur républicaine qui lui valut la toge de procureur général près la Cour d'appel d'Amiens.

Tous les deux faisaient alors sonner bien haut leur dévouement à la cause démocratique. Ils ne prévoyaient pas l'Empire.....

1. La *Salle Saint-Denis*, qui venait d'être construite par M. Pipaut pour servir de salle de fêtes, était décorée de boiseries provenant du château d'Heilly. Elle a été incendiée en 1904.

Précision parfaite dans l'argumentation, extraordinaire limpidité de dialectique, éloquence sachant allier la fougue du tribun à la souplesse du polémiste, tels étaient les traits qui distinguaient le talent de Louis Malot et qui en faisaient un adversaire redoutable.

Un mois avant la date fixée pour la première manifestation du suffrage universel, la lutte est partout engagée. L'évêque d'Amiens proclame, dans une lettre pastorale, que le devoir électoral est d'une obligation rigoureuse pour le chrétien [1].

Placés à l'avant-garde, habitués aux rudes combats de la presse, Challier, au *Courrier de la Somme*, et Degouve-Denuncques, au *Journal de la Somme*, luttent pour ainsi dire corps à corps, étalant à l'envie les qualités du publiciste, parfois aussi les audaces du pamphlétaire.

Le *Comité directeur du club Saint-Denis* choisit ses candidats parmi les notabilités les plus en vue de l'ancienne opposition dynastique, tandis que pressentant le caractère modéré de l'élection, le *Comité central républicain* dresse une liste de conciliation sur laquelle, à côte du vicomte Blin de Bourdon, le chef universellement respecté du parti légitimiste, se voient des hommes affectant une légère teinte de républicanisme, comme les anciens députés MM. Creton et Tillette de Clermont, associés à des républicains militants tels que MM. Thuillier, Bazaine, Degouve-Denuncques et Barni. Jules Barni [2], le plus jeune, était peut-être le plus sincère. Dans le gouvernement démocratique qu'il rêvait, l'idéal avait sa part. On le verra bientôt, après le coup d'Etat, briser une carrière universitaire pleine d'avenir pour rester fidèle à ses convictions et à ses espérances. Sa circulaire aux électeurs a été le premier manifeste républicain

1. *Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque d'Amiens à l'occasion des élections générales.* Du 15 mars 1848. Amiens. Lenoël-Hérouart.

2. Barni (Jules), né à Lille le 1er juin 1818, mort à Mers le 4 juillet 1878.

signé d'un Amiénois. Elle est empreinte d'un caractère de violence qui produisit une grande impression [1].

Il y avait une troisième liste que M. Bergeron décorait du titre original de *Liste des candidats sympathisant complètement avec le gouvernement provisoire* et enfin celle dressée par les instituteurs du département, qui portait en première ligne le nom de Barni [2].

« Les candidats se trémoussent de mille manières; celui-ci fait le Chrysostome, celui-là le Brutus, l'un plante des croix, l'autre des arbres de la liberté. Les chansonniers

1. Dide, *Jules Barni, sa vie et ses œuvres*. Paris, 1891, p. 69. « Le gouvernement qui vient de tomber n'avait que trop bien mérité sa chute. Sorti d'une révolution libérale, il n'avait cessé de mentir à son origine. Attacher la France à la queue des gouvernements despotiques; décourager et insulter les peuples libres; subordonner la cause publique à de misérables intérêts de famille, voilà quelle fut sa politique intérieure.

» La politique extérieure ne fut pas moins odieuse. Au gouvernement représentatif substituer le gouvernement personnel, c'est-à-dire une personne à un peuple; aux sentiments libéraux et aux vœux légitimes de tous les sentiments bas et les égoïstes calculs d'un seul ou de quelques-uns; et, pour arriver à ce but, ne reculer devant aucun moyen; fausser et corrompre la représentation nationale, entraver la liberté, singulièrement celle de la presse et celle de la parole; comprimer tout ce qu'il y a de noble et de généreux dans les instincts et dans l'esprit de la France; exalter le culte des intérêts matériels, dans certaines classes de la société, sans s'occuper des besoins des autres, en un mot exploiter le pays, telle fut la conduite du gouvernement qui datait des journées de juillet 1830.

. . . .

» Une nouvelle révolution éclata: la révolution du mépris, suivant la parole prophétique de Lamartine. Elle enveloppa, dans une même ruine, non seulement le ministère qui en était l'âme, non seulement le Roi, mais la royauté. Travailler à la restauration de la royauté, ce serait déchaîner sur la France le fléau de la guerre civile et appeler l'étranger dans son sein et pourquoi? Pour relever une chose condamnée par une dernière et décisive expérience; une chose qui tenait si peu qu'elle s'est évanouie en un instant sous le souffle de la colère du peuple. »

2. Le *Journal de la Somme* patronne la liste du *Comité central répu-*

s'exercent à leurs dépens et les chansons pleuvent parce que, en France, il n'y a ni révolutions ni fêtes sans chansons [1]. »

La journée décisive du 24 avril donne une fois de plus la note caractéristique du tempérament amiénois, en n'excitant pas, comme dans d'autres villes, la fibre populaire. Quelques rares altercations à la porte des sections de vote, quelques rixes sans importance, quelques hurrahs sur le passage des électeurs des communes suburbaines se rendant aux urnes,

blicain et le *Courrier de la Somme*, celle du *Comité directeur du club Saint-Denis*.

LISTE DU COURRIER DE LA SOMME.	LISTE DU JOURNAL DE LA SOMME.
Amiens :	
Porion, maire d'Amiens.	Barni, professeur de philosophie au lycée Charlemagne.
Allart, notaire, lieutenant-colonel de la garde nationale.	Bazaine, ingénieur en chef du chemin de fer d'Amiens à Boulogne.
Morel-Cornet, président du Tribunal de commerce.	Gaulthier de Rumilly, ancien député.
Gaulthier de Rumilly, ancien député.	Pourchel, rédacteur du *National*.
Amable Dubois, médecin.	Constant Thuillier, avocat.
Abbeville :	
Tillette de Clermont, ancien député.	Tillette de Clermont, ancien député.
Delattre, ancien industriel.	Boucher de Perthes, directeur des douanes.
Randoingt, manufacturier.	Sauvage, inventeur de l'hélice.
Doullens :	
Blin de Bourdon, ancien député.	Blin de Bourdon, ancien député.
Creton, ancien député.	Creton, ancien député.
Péronne :	
de Beaumont, ancien député.	de Beaumont, ancien député.
Magnier, cultivateur à Ytres.	Magnier, cultivateur à Ytres.
Montdidier :	
de Fourment, manufacturier.	Lebœufle-Fleury, négociant.
Labordère, président du Tribunal civil.	Degouve-Denuncques, directeur du *Journal de la Somme*.

Le *Comité central républicain* avait ajouté les noms de MM. Porion et Galisset. Sa liste portait seize noms pour quatorze sièges.

1. BOUCHER DE PERTHES. *Sous dix Rois*, T. VI, p. 99.

tambour en tête et drapeau déployé, précédés du maire et du curé, et c'est tout [1].

Le résultat du scrutin trompa les espérances de la démagogie et marqua l'orientation libérale, mais pacifique, que la majorité des électeurs du département entendait imprimer au gouvernement. La plupart des centres manufacturiers avaient voté pour les meneurs de la révolution. Amiens fit exception.

En général, les anciens partis barraient la route aux républicains de la veille, champions de la république démocratique. Cinq habitants de notre ville devenaient représentants du peuple : MM. Porion, Creton, Allart, Morel-Cornet et Amable Dubois.

M. Porion obtenait 11,705 suffrages dans Amiens, alors que M. Constant Thuillier, président du Comité central républicain, en réunissait à grand'peine 2,940. M. de Beaumont, premier élu de la liste du *Courrier de la Somme*, avait 91,550 voix de plus que M. Galisset, le plus favorisé des candidats du *Journal de la Somme* [2].

Les amis de M. Malot, dont la chaude parole avait con-

1. Cf. les journaux des 24, 25 et 26 avril 1848.

2. Résultat du scrutin du 24 avril 1848 :

de Beaumont. . .	138,463	élu	Delattre	113,094	élu
Creton.	137,995	»	Allart	112,536	»
Gaulthier de Rumilly	137,285	»	Randoingt . . .	110,060	»
Porion.	136,677	»	Morel-Cornet . .	105,335	»
Tillette de Clermont.	133,148	»	de Fourment. . .	105,269	»
Magnier	130,431	»	Labordère. . . .	87,231	»
Blin de Bourdon .	128,373	»	Amable Dubois . .	84,919	»
Non élus :					
Galisset	47,323		de Chassepot . .	15,360	
Boucher de Perthes.	32,640		Bazaine	13,219	
Thuillier	32,456		Barni	13,070	
Sauvage	30,083		Pourchel	11,458	
Degouve-Denuncques	20,179				

tribué à préparer la victoire, le placent au pinacle. La foule de ses admirateurs le reconduit triomphalement à sa demeure, on lui décerne une médaille d'honneur [1], les bataillons de la garde nationale se disputent le privilège de marcher sous ses ordres [2].

A Paris, et dans quelques cités populeuses, les ouvriers protestèrent par de coupables violences contre le caractère modéré de l'ensemble des élections. Les démocrates amiénois se résignaient. Nous ne saurions en effet assimiler aux insurrections qui éclatèrent à Limoges, à Rouen et ailleurs, la mutinerie de quelques centaines d'ouvriers des ateliers communaux, venus jusqu'à la place Périgord avec des brouettes chargées de pierres dont ils se firent des barricades et qui s'enfuirent au plus vite à l'approche de la troupe (29 avril). Cette journée, qui s'appela la *journée des brouettes,* serait passée inaperçue, si elle n'avait malheureusement coûté la vie à un citoyen atteint par une balle, au coin de la rue des Francs-Mûriers et de la rue Saint-Jacques. Il se nommait Magniez-Bourgeois [3].

III.

Le 4 mai, l'*Assemblée nationale constituante,* prenant en main la puissance souveraine, acclame à plusieurs reprises la République et confie les pouvoirs exécutifs à une commission de cinq membres, parmi lesquels figurent Ledru-Rollin et Lamartine. Elle avait inauguré ses travaux et mettait à l'étude les principales questions pendantes lorsque, soudain, on apprend à Amiens que l'enceinte législative a été envahie

1. *Courrier de la Somme,* 2 mai 1848.

2. *Ibidem,* 6 et 10 mai 1848. Election des officiers supérieurs de la garde nationale.

3. DUSEVEL. *Histoire de la Ville d'Amiens,* p. 627, 2e édit. Amiens, 1848.

de nouveau par la Révolution. La capitale parodiait une seconde fois les attentats populaires de 1793.

Notre milice citoyenne réorganisée [1] venait d'élire pour son colonel M. Adrien Morgan de Belloy [2], ancien officier de cavalerie passionné pour les choses militaires, digne héritier du nom de ce Morgan de Frucourt à qui la ville devait d'avoir échappé aux terreurs de la domination de Chabot. Elle se préparait à voler au secours de la représentation nationale, quand une lettre de M. Porion l'arrêta dans son élan. Le député-maire faisait savoir que l'Assemblée, délivrée des insurgés qui l'avaient un moment troublée, reprenait ses travaux et décrétait des mesures d'ordre et de répression. Une adresse [3] aux représentants du peuple, immédiatement votée par acclamation, se couvrit de signatures. Cette adresse, qui réclamait une bonne et prompte justice contre de coupables manœuvres et d'odieuses espérances, se terminait ainsi : « Représentants, comptez sur le concours actif et sur l'appui de la garde nationale de la ville d'Amiens. Elle ne vous fera jamais défaut. »

Le 18 mai, deux cents officiers, sous-officiers et soldats se rendirent à Paris, conduits par M. Malot, afin de porter à leurs frères d'armes, à défaut d'un secours devenu inutile, le témoignage d'une sympathique admiration pour « la milice bourgeoise, toujours vigilante, qui protégeait les libertés de la France. »

1. *Arrêté municipal du 29 avril 1848.*

La légion réorganisée comprend : 4 bataillons, chacun de 7 compagnies (4 *intra muros*, 3 *extra muros*), 4,233 hommes ; 1 escadron d'artillerie, 240 hommes ; 1 compagnie de sapeurs-pompiers, 352 hommes ; 1 compagnie de cavalerie, 65 hommes.

2. Election du 20 avril 1848 : Morgan de Belloy obtint 1,042 voix et Allart 903.

3. « La garde nationale a été remplie d'indignation à la nouvelle de l'attentat commis hier contre l'Assemblée nationale..... »

La phalange amiénoise fut passée en revue dans la cour des Tuileries par le général Clément Thomas et concourut, à son tour, à la garde d'honneur de l'Assemblée. Le 21 mai eut lieu, au Champ de Mars, une grande fête civique qui s'appela la *Fête de la Concorde;* elle y prit part. Au moment du défilé des délégations des départements devant les grands corps de l'Etat, son drapeau fut salué par une immense acclamation de « *Vive Amiens!* »[1]

La cordiale hospitalité qu'ils avaient reçue à Paris suggéra aux Amiénois la pensée de provoquer dans leur cité une manifestation fraternelle de toutes les gardes nationales de la région. Ce serait la réponse de la France du Nord « aux tentatives liberticides des misérables qui croyaient, dans leur délire, qu'il suffisait de beaucoup d'audace, appuyée par des vociférations et par quelques baïonnettes, pour confisquer le gouvernement d'une nation de trente-trois millions d'habitants[2]. »

La fête du 11 juin 1848 présenta le double caractère de l'esprit libéral et de la concorde qui animaient alors les cœurs vraiment patriotes.

Arrivées la veille ou dans la matinée, les députations qui avaient accepté d'y figurer occupaient sur la ligne des boulevards la place que le programme officiel leur assignait, à la suite des troupes de la garnison et des gardes nationales de la ville et du département.

Trois heures sonnaient, quand le long cortège s'ébranla.

1. *Courrier de la Somme*, 24 mai 1848.

2. Sur les pressantes instances des gardes de la 3e légion, les Amiénois consentirent à laisser entre leurs mains, à titre de souvenir, ce drapeau confectionné à la hâte au moment de partir pour Paris et sur lequel était brodé le mot *Amiens*. La 3e légion, devenue plus tard le 11e bataillon, vint prendre part au mois d'octobre 1869 au tir international organisé à Amiens. Elle se fit précéder de cette bannière. (*Journal d'Amiens*, 13 octobre 1869).

Il parcourut pompeusement la rue de Noyon, la rue des Trois-Cailloux, la rue Delambre, la rue Gresset, la rue du Cours (de la Hotoie), et se rendit au Champ de Mars au milieu d'une indescriptible ovation, au son de fanfares guerrières. La députation de la garde nationale de Paris, composée de quinze cents hommes sous les ordres du lieutenant-colonel Ovine, marchait en tête. Ce fut la plus acclamée. Lille, Douai, Rouen, Arras, Beauvais, Valenciennes, Saint-Omer, Boulogne, Saint-Quentin, Clermont, Breteuil, Abbeville, Doullens, Péronne, Montdidier, Amiens et les communes rurales venaient ensuite. Des arcs de triomphe avaient été dressés en plusieurs endroits. Les fenêtres étaient garnies de spectateurs enthousiastes. On criait : *Vive l'Assemblée nationale! Vivent les Parisiens! Vivent les Amiénois! Vive la Garde nationale! Vive la Députation de la Somme! Vive la République des honnêtes gens!*

Le Champ de Mars était pavoisé de drapeaux, d'oriflammes, de banderoles. Les cohortes défilèrent, sous les regards d'un public nombreux, devant les commissaires du gouvernement et le maire d'Amiens qui se tenaient à l'entrée de la Hotoie. La revue terminée, le cortège se dirigea vers la Cathédrale afin d'assister à la bénédiction de l'étendard que la troisième légion de la garde nationale de Paris apportait à « sa sœur d'Amiens ». Un banquet pantagruélique de plus de sept mille convives termina la journée. Cent cinquante tables de cinquante couverts étaient dressées autour du bassin de la Hotoie, que dominait une statue gigantesque de la République. Des orchestres placés sur les îlots égayaient la réunion [1].

1. *Fête fraternelle à Amiens. Vue du banquet offert le 11 juin par la garde nationale d'Amiens aux gardes nationales de Paris, Rouen, Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, Arras, Boulogne, Saint-Quentin, Beauvais, Clermont, Breteuil et à celles du département de la Somme.* L. Duthoit, C. Pinsard, éditeur. Champin, lith. — *Paris à Amiens en union et fra-*

Le lendemain Amiens assista à une fête d'un tout autre genre et qui fut, après la démonstration de l'union des milices citoyennes pour le triomphe des droits et des libertés de la France, celle des ouvriers en l'honneur du travail assuré par la confiance dans un avenir meilleur. Le programme ne différa guère : défilé des corporations ouvrières, bannières déployées, revue au Champ de Mars, banquet populaire autour des tables dressées la veille, et, le soir, illuminations, mais l'on cria : *Vive la République démocratique et sociale!* sur le passage du cortège. En acceptant de participer, dans une certaine mesure, à cette seconde journée, M. Porion agit en fin politique, et empêcha qu'elle dégénérât en une manifestation révolutionnaire [1].

L'allégresse inconsciente qui régna dans les manifestations des 11 et 12 juin, non plus que l'affectation voulue de la fraternité ne pouvaient ramener le calme des esprits [2]. La véritable concorde était absente des cœurs et les lampions fumaient encore que la question sociale renaissait avec de grandes difficultés.

Dans sa sollicitude à l'égard des classes laborieuses, le Conseil municipal n'attendit pas, pour organiser des ateliers communaux [3], que le gouvernement eût décrété le droit au travail. Depuis dix ans, Amiens dépensait des sommes énormes pour secourir les malheureux. En 1847, le budget des travaux de charité et du bureau de bienfaisance atteignait

ternité. A-propos patriotique dédié aux gardes nationaux réunis, par Victor Thurbet. Amiens, E. Yvert, 1848.

1. *Le Démocrate*, 12 juin 1848. — *Courrier de la Somme*, *Journal de la Somme*, 11, 12, 13, 14 juin 1848.

2. Les toasts de MM. Damay, procureur général, et Bazaine au banquet des travailleurs, ont donné lieu à une polémique acerbe entre le *Journal de la Somme* et le *Courrier de la Somme*; ce qui n'empêcha pas celui-ci d'écrire : « Toute trace de désunion était à peu près disparue, dans notre ville, pendant cette fête. »

3. *Courrier de la Somme*, 17 juin 1848. *Les ateliers communaux.*

le chiffre de 364,896 francs non compris les revenus des hospices. La ville nourrissait près de 4,000 ouvriers. Tous les pauvres, ou plutôt tous les paresseux, tendaient à devenir ses pensionnaires, et les ressources municipales s'épuisaient [1] au moment critique où les revendications ouvrières prenaient un caractère inquiétant.

Le prolétariat amiénois réclame l'institution d'un conseil général des travailleurs chargé de défendre ses intérêts [2]. Il publie un journal : *Le Démocrate* [3], qui se charge de révéler « aux parias de la politique jusqu'où vont leurs droits et où ils cessent », sans tomber, toutefois, dans le communisme, car « le journal de l'atelier se borne à revendiquer l'amélioration du sort des classes laborieuses, le travail assuré pour tous, la contribution du riche au profit de la misère du pauvre, la protection de l'industrie, l'éducation gratuite, la participation du prolétariat aux droits comme aux charges du citoyen [4]. »

Le 23 juin, vers le soir, les mots sinistres « on se bat à

1. Lettre du préfet de la Somme, du 21 juin 1848 : « La situation d'Amiens devient de plus en plus difficile. Il est de la plus grande urgence de sortir, s'il est possible, des voies dangereuses où nous sommes engagés. »

Proclamation de M. Porion aux ouvriers des ateliers communaux, le 16 juin 1848 : « Les ressources s'épuisent. Il faut que les secours que la ville vous accorde vous soient assurés jusqu'à ce que l'industrie reprenne son essor. »

2. *Appel aux citoyens ouvriers d'Amiens :* « Les délégués provisoires de toutes les corporations, d'accord avec l'administration supérieure et l'administration municipale, convoquent toutes les corporations, dimanche prochain, 15 juin, pour procéder à la nomination, par voie d'élection, des membres qui doivent composer un conseil général des travailleurs d'Amiens. »

3. *Le Démocrate, journal de l'atelier*, paraît le lundi. Il eut 8 numéros : le premier le 30 mai, le dernier le 17 juillet. Le premier numéro est signé J.-B. Ronfleur, ouvrier. Les autres N. Mercier.

4. *Le Démocrate*, 19 juin 1848. « Ce que nous appelons de nos vœux ce n'est pas le communisme, c'est la République démocratique. »

Paris », qui volent de groupes en groupes, ramènent l'agitation. Avide de nouvelles, la foule anxieuse se presse aux abords du débarcadère, dans l'attente des trains dont le retard insolite l'énerve et l'exaspère. Peut-être les voyageurs arrivant de la capitale apporteraient quelque tempérament aux cruelles inquiétudes.

Le décret de dissolution des ateliers nationaux avait en effet servi de prétexte à une prise d'armes de l'émeute. Ils étaient cent mille insurgés parisiens, protégés par des barricades dans leurs positions retranchées de la Montagne Sainte-Geneviève, du Clos Saint-Lazare et de la Bastille. La journée du 23 avait été indécise ; celle du 24 s'annonçait terrible et, dans le désarroi des premières heures, le peuple avait gagné du terrain. L'Assemblée nationale confie alors une sorte de dictature au général Cavaignac, qui prend la direction des opérations militaires.

A la nouvelle que la lutte est encore une fois engagée entre les pouvoirs publics et l'émeute, 400 hommes de la garde nationale s'offrent à marcher au secours de l'Assemblée nationale et partent, le 24, à neuf heures du matin sous la conduite des commandants Malot et Paillat, suivis, le surlendemain, par un deuxième détachement de 200 hommes que commande M. Tondu, et bientôt rejoints par l'élite des bataillons des autres villes du département [1].

La guerre civile engagée dans Paris présentait un caractère d'opiniâtreté et d'exaltation sans exemple. On se disputait pied à pied les rues, les carrefours, les maisons, les ponts, tous les points susceptibles de défense ou d'attaque.

Placés sous les ordres du général Lebreton, dont le quartier général était à la barrière Poissonnière, les Amiénois reçurent la consigne de garder, les uns, avec le capitaine Huré, le Clos Saint-Lazare; les autres, la barricade, enlevée

1. Cf. les journaux d'Amiens du 24 au 30 juin 1848.

la veille à l'émeute, qui formait l'angle nord de la rue du Delta et de la rue du Faubourg-Poissonnière. Le feu des insurgés balayait encore, par instants, cette position sur laquelle nos concitoyens veillèrent durant la nuit du 25 au 26. Le caporal Maximilien Descavé, ouvrier plafonneur, y fut tué ; le lieutenant Cornebois et les soldats Matifas et Martin furent blessés.

Le 26, dans la matinée, les volontaires amiénois, dirigés vers la Villette par le boulevard Rochechouart et le boulevard de la Chapelle, se heurtèrent à la barricade formidable élevée au coin de la rue de Flandres. Accueillis par une fusillade très nourrie, ils ripostent, puis s'élancent au pas de charge, baïonnette au canon, à la rencontre des insurgés qui la défendent. Ceux-ci, stupéfaits de la soudaineté de l'attaque, lâchent pied et se sauvent en désordre dans les maisons du voisinage. Les soldats Aclocque, Bouvier, Amyot, de Staplande, le tambour-major Guidé méritent d'être cités à l'ordre du jour [1].

Témoin de leur bravoure, le général Lebreton s'écrie : « Les Picards sont de braves enfants; ils font merveille ! [2] »

La prise de la barricade de la rue de Flandres fut l'un des derniers incidents de la guerre fratricide qui coûta la vie à tant et de si illustres victimes. Mgr Affre [3], ancien vicaire général du diocèse d'Amiens, où il comptait de nombreux amis, était de ce nombre. On sait comment le prélat tomba

1. *Mémorial d'Amiens,* 26 février 1870. Souvenir d'un garde national d'Amiens.

2. *Journal de la Somme,* 2 juillet 1848. Ordre du jour du 30 juin. Rapport du commandant Paillat au colonel Morgan. — Lettre de M. Creton au colonel Morgan, du 27 juin.

3. Denis Auguste Affre, venu à Amiens en 1822 y remplit pendant douze ans les fonctions de vicaire général. C'est à Amiens qu'il composa le *Manuel des instituteurs,* le *Traité de l'administration temporelle des paroisses,* l'*Essai sur la suprématie temporelle des papes*, etc.

martyr de son zèle au moment où il s'efforçait de calmer la fureur des insurgés par des paroles de paix.

Amiens avait été très paisible pendant ces journées lugubres. Le *Journal de la Somme* recommandait le calme à ses amis : « Vous savez que l'ordre public est la première condition de la prospérité de la République, et loin de le troubler, vous vous en constituerez les plus énergiques défenseurs ! [1] »

Les gardes nationales de Corbie, Hornoy, Poix, Liomer, Molliens-Vidame, Boves, Bovelles, Oisemont, Moreuil, Neuville, Lœuilly, Acheux, Bertrancourt, Beauval, Allonville, Saint-Fuscien, Rumigny, Villers-Bocage, Mailly, Saint-Sauflieu et d'autres villages étaient venues contribuer au maintien de la sécurité.

La population ne ménagea pas les témoignages de son admiration et les honneurs à la vaillante légion qui avait pris part à la périlleuse campagne de Paris. Elle rentra en ville le 29 juin, au bruit du canon, sous une pluie de fleurs et de couronnes, au milieu d'une ovation chaleureuse : reçue à son arrivée par le préfet, le maire et le Conseil municipal, accompagnée dans sa marche à travers nos rues pavoisées par de continuelles et retentissantes clameurs [2]. Ce fut un éclatant hommage de la reconnaissance publique envers les soldats citoyens, dont la conduite au-dessus de tout éloge venait de placer notre cité au premier rang parmi celles qui affirmaient leur dévouement à la cause de l'ordre! *Le Démocrate* lui-même écrivait : « Honneur à nos braves concitoyens ! Leur courage a été à la hauteur des circonstances. Que la brave garde nationale d'Amiens reçoive nos

1. *Journal de la Somme*, 2e supplément au numéro du 25 juin 1848.

2. *Journal de la Somme*, 28 et 29 juin. — *Courrier de la Somme*, 28 et 29 juin 1848. — Dusevel. *Histoire de la Ville d'Amiens*, édit. préc., p. 677. *Noms des anciens gardes nationaux d'Amiens qui sont allés au secours de l'ordre menacé dans la capitale.*

sincères remercîments ! Que chacun de ses membres soit heureux d'avoir sauvé la République ! Honte et malédiction sur celui que des sentiments contraires auraient animé ! [1] »

Les funérailles de l'infortuné Descavé avaient été célébrées en grande pompe à la Cathédrale, la veille. L'assistance était immense. Un monument fut élevé par souscription à sa mémoire dans le cimetière de la Madeleine et son nom demeura inscrit sur les contrôles de la compagnie à laquelle il appartenait. A l'appel de son nom un camarade répondait : « *Mort pour la Patrie !* »

Le deuil de la Patrie se manifesta encore le 6 juillet dans toute sa dignité sévère, sous les voûtes de notre belle basilique, autour d'un catafalque, où des symboles de la douleur civique s'étalaient parmi la sombre verdure des cyprès. La France apparaissait pleurant sur une urne funéraire avec des couronnes d'immortelles et des faisceaux d'armes. Devant ces trophées, la foule était agenouillée dans une pieuse communauté de prières et de regrets, tristement émue par le sanglant souvenir de la bataille des rues, de la guerre civile et de la mort frappant les dévouements les plus patriotiques.

Trois mois après (15 octobre), le général Lebreton vint en personne remettre la croix de la Légion d'honneur aux gardes nationaux qui s'étaient le plus signalés [2] et distribua

1. *Le Démocrate*, 5 juillet 1848.

2. *Moniteur universel*, 1er octobre 1848 :

Chevaliers de la Légion d'honneur : Dupont, adjudant-major ; Paillat, chef de bataillon ; Cornebois, lieutenant ; James, chirurgien-major ; Aclocque, Bouvier, gardes-nationaux ; Guidé, tambour.

Mentions honorables : Léon de Chassepot, du Liège, Demombynes, Moncourt, Heurtaux, Thuillier, capitaines ; de Betz, Dassonville, Duparc, Jonchery, lieutenants ; Molroguier, sous-lieutenant ; Bethouart, porte-drapeau ; Amyot, Baille, Deberly, Debrailly, Emile Delahaye, Le Correur, Mancel, Martin, Matifas, Prévost, Rabache, Scalabre, Simon, de Staplande, Viseur, gardes nationaux.

publiquement les lettres du ministre de l'intérieur, affirmant cette distinction, à ceux qui avaient obtenu des mentions honorables. La cérémonie eut lieu sur le boulevard du Mail, en présence de toutes les troupes [1].

Après avoir solennellement reconnu qu'ils avaient bien mérité de la ville d'Amiens, le Conseil municipal décerna une récompense civique à ces braves, qui reçurent une médaille commémorative portant cette inscription :

CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

DÉLIBÉRATION DU XIII JUILLET.

LES GARDES NATIONAUX QUI SONT ALLÉS A PARIS

POUR LA DÉFENSE DE L'ORDRE

ONT BIEN MÉRITÉ DE LA VILLE D'AMIENS.

XXIII, XXIV, XXV, XXVI JUIN M D CCC XLVIII.

1. *Le Glaneur,* 3 et 17 octobre 1848.

CHAPITRE IX.

LA RÉPUBLIQUE DE 1848

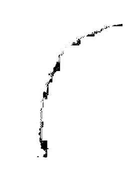
24 Février 1848 — 2 Décembre 1852.

DEUXIÈME PARTIE.

I. La presse départementale réagit contre la presse de Paris. — Le *Courrier de la Somme* et Victor de Nouvion. — Le Congrès de Tours et ses résultats. — Election du Président de la République. — Les candidatures jugées par les Amiénois. — *L'Impartial.* — Préférences bonapartistes. — Scrutin du 10 décembre 1848. — II. Menées socialistes. — J. P. Chevalier et ses adeptes ; leurs conciliabules. — Rôle des instituteurs dans la propagande socialiste. — Elections à l'Assemblée législative. — Le choléra en 1849. — Contre-coup des événements de juin. — Le prince-président à Amiens. — III. Les Amiénois semblent se désintéresser de la politique. — Fêtes et réjouissances publiques. — Les statues de du Cange et de Gresset. — Libéralisme de la municipalité. — Mgr de Salinis. — Division des partis. — L'union se fait sur le terrain de la charité. — IV. Victor de Nouvion en cour d'assises. — Pétitions pour obtenir la revision de la Constitution. — Le *Mémorial d'Amiens.* — Le coup d'État du 2 décembre. — Arrestations et extraditions. — Mesures de réaction. — Arrivée du commissaire extraordinaire Bérard. — M. Allart, maire. — Plébiscite du 23 décembre. — Elections législatives et municipales. — Adresse au prince-président. — Pétitions pour obtenir le rétablissement de l'Empire. — Vote plébiscitaire sur le Sénatus-Consulte du 12 octobre. — L'Empire proclamé à Amiens.

I.

Le cri de détresse parti de Paris au milieu des barricades et la mobilisation des gardes nationales, dont le concours avait décidé la victoire de la cause de l'ordre, venaient



d'émanciper en quelque sorte la province en démontrant que la capitale n'avait triomphé dans la lutte contre l'anarchie qu'à la condition de s'appuyer sur les départements. Ceux-ci étaient donc en droit de rechercher les moyens d'écarter les périls qu'une centralisation exagérée faisait encourir à la France, en les soumettant, du jour au lendemain, et sans les consulter, au système politique que le télégraphe leur apportait.

Un courant décentralisateur se produisit dans la presse départementale. Celle-ci prenait une extension considérable. Organe de trente-quatre millions de citoyens, mais réduite à combattre, comme en tirailleur, dans le petit rayon qui limitait l'influence de chacun des journaux, elle demeurait faible et sans action contre l'omnipotence du journalisme parisien.

Les événements accomplis, ceux que l'avenir lui réservait peut-être, lui imposaient le devoir de rendre l'existence politique de la Nation indépendante des surprises auxquelles la capitale semblait être vouée depuis quelques années. Isolés, sans entente commune, les écrivains de la presse locale s'épuisaient en vains efforts, mais Paris compterait bientôt avec eux, s'ils se groupaient pour marcher en phalanges serrées. Personne n'avait encore osé prendre l'initiative de cette union nécessaire, quand, au mois d'août 1848, un publiciste de talent, doué d'une énergie et d'une ténacité peu communes, se mit à la tête du mouvement.

Il se nommait Victor de Nouvion [1] et venait d'accepter la direction du *Courrier de la Somme*. Une convocation, datée d'Amiens et signée de lui, ainsi que de MM. Husson de *La Liberté d'Arras*, Tierny, du *Courrier du Pas-de-Calais*,

1. Victor de Nouvion, mort à Paris, le 28 juin 1861, quitta la rédaction du *Courrier de la Somme* à la fin de 1851 et travailla à une *Histoire du règne de Louis-Philippe*, demeurée incomplète. Paris, 4 vol. in-8°.

Ch. Paillart, de *L'Abbevillois*, E. Fleury, du *Journal de l'Aisne*, qu'il avait intéressés à son projet, fut adressée aux journalistes « amis de l'ordre » de tous les départements.

On les invitait à se rendre à un congrès qui se tiendrait à Tours, le 15 septembre, dans le but de rechercher, en dehors de tout esprit de parti, les moyens pratiques d'établir entre eux l'entente capable d'assurer le salut et la prospérité de la France [1].

Les représentants de quarante journaux répondirent à cet appel. Assemblés dans le grand salon de l'hôtel de ville de Tours, gracieusement mis à leur disposition par l'autorité municipale, ils fondèrent une vaste association ayant pour but de restituer aux populations de la province la part d'influence qui leur revenait dans la direction des affaires publiques, en les affranchissant de la tutelle que les journaux de Paris tendaient à exercer. Les délibérations du Congrès de la presse départementale durèrent quatre jours. De graves résolutions furent prises; celle-ci, par exemple :

« S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que les partis anarchiques, ceux qui conspirent le renversement ou le bouleversement de la Société, parvinssent à s'emparer du pouvoir et à se rendre maîtres de Paris, les membres du Congrès déclarent qu'ils ne reconnaîtraient pas un tel gouvernement. Ils s'engagent à faire tous leurs efforts pour que ce gouvernement ne soit accepté ni reconnu, sur aucun point du territoire départemental; pour que l'impôt lui soit partout refusé ; pour que la France départementale, osant proclamer et sachant faire respecter sa volonté, réduise enfin à l'impuissance les fauteurs de l'anarchie, les expérimentateurs de systèmes anti-sociaux. »

Un comité permanent devait se tenir en rapport avec les membres associés et diriger l'action commune. Victor de

1. *Courrier de la Somme*, 29 août 1848.

Nouvion en accepta la présidence et, de son bureau de la place Saint-Denis, à Amiens, il entreprit de donner la note politique aux quatre coins de la France : au *Journal de Rennes*, à l'*Union dauphinoise*, à la *Gazette de Cambrai*, à *L'Eclaireur de l'Hérault*, à la *France centrale de Blois*, pour n'en citer que quelques-uns.

MM. Crugy, du *Courrier de la Gironde*, et Ladevèze, du *Journal d'Indre-et-Loire*, étaient les secrétaires élus du comité issu du Congrès de Tours.

Victor de Nouvion lançait dans toutes les directions des déclarations de principes, d'énergiques protestations, des appels à la résistance. Sa situation prépondérante accrut l'importance du *Courrier de la Somme;* les articles, signés de lui, franchissaient les limites du département. On les commentait à Paris. On les reproduisait partout.

Sur ces entrefaites, la Constitution de 1848 fut promulguée avec l'appareil des solennités civiques d'autrefois. Le maire en donna lecture aux fonctionnaires et aux gardes nationaux assemblés sur la place Longueville ; mais l'enthousiasme fit défaut. Désabusé de ces vaines parades, le peuple souhaitait de voir enfin surgir le gouvernement sage et modéré, tant de fois promis, et qui devait ramener le calme et la prospérité. Encore attristé par les conséquences des journées de juin, atteint dans ses intérêts, le pays avait escompté, pour obtenir ce calme après lequel il soupirait, d'abord la convocation de l'Assemblée nationale, ensuite l'avènement de la Commission exécutive, puis le vote de la Constitution; autant d'épreuves demeurées sans solution. Il attendait tout maintenant de l'élection du président de la République, qui était fixée au 10 décembre.

Dès les premiers jours de novembre, cinq candidatures avaient surgi : celles du prince Louis-Napoléon Bonaparte, du général Cavaignac, de Ledru-Rollin, de Raspail et de Lamartine. Réduit à faire placarder clandestinement « l'appel

de la Montagne de Paris à toutes les Montagnes de France »[1], abandonné des journaux de la localité, traqué par l'administration préfectorale, Ledru-Rollin ne trouva personne qui consentit à distribuer ses bulletins[2]. Raspail, qui devait rallier les suffrages des socialistes, n'eut pas plus de succès, et les chances de Lamartine étant à peu près nulles, la lutte se trouva circonscrite, à Amiens, entre le prince et le général Cavaignac.

Cavaignac avait pour lui le mérite d'une attitude énergique en face de l'émeute, et disposait de toutes les forces de l'administration. Le journal *L'Impartial*[3], créé pour la circonstance, le soutenait énergiquement.

Bonaparte, déjà grand favori du suffrage universel aux élections pour la Constituante, bénéficiait de la légende napoléonienne, alors dans tout son éclat. Sa candidature ralliait le plus grand nombre des citoyens. Ses plus fermes soutiens n'étaient pas les lecteurs du *Courrier de la Somme* et du *Glaneur*[4] ; c'était, on l'a dit avec raison, Béranger, qui avait vulgarisé par des chansons populaires l'épopée impériale ; c'était le Gouvernement de juillet, qui venait de ramener sous le dôme des Invalides les cendres de Napoléon Ier, provoquant ainsi l'enthousiasme de Mme Fanny Dénoix, qui écrivait le soir de la cérémonie[5] : « Oh ! mon

1. *Le Glaneur,* 9 décembre 1848.

2. *Ibidem,* 12 décembre 1848.

3. *L'Impartial,* dont le premier numéro parut le 22 novembre 1848, voulait « le maintien de la République telle que la Constitution venait de la consacrer en France. » Il finit le 25 novembre 1849. Les signataires ont été MM. J. Gramain, jusqu'au 10 décembre 1848, Benoist-Pariset, jusqu'au 18 janvier 1849, puis Ed. Lucet.

4. *Le Glaneur,* 12 décembre 1848 : « Nos prédilections politiques s'élancent vers les souvenirs de gloire, vers les espérances de prospérité. Nous avons inscrit dans notre âme le double symbole du passé et de l'avenir et nous jetterons dans l'urne le nom de Louis-Napoléon Bonaparte qui enchaîne le XVIIIe siècle au XIXe. »

5. *Le Glaneur,* 26 décembre 1840. Lettre de Mme Fanny Dénoix, originaire de Beauvais, membre correspondant de l'Académie d'Amiens.

Amiens, ta fille adoptive a pu toucher de ses mains l'auguste cénotaphe ; elle a pu baigner de ses pleurs et couvrir de ses baisers l'épée du grand homme! »

Un vétéran de la grande armée, propriétaire du Café d'Apollon [1], le père Rabouille, que tout Amiens connaissait, se donnait souvent le malin plaisir de crier, par les rues, *Vive l'empereur Napoléon !* et personne ne paraissait trouver étrange l'évocation du nom qui jeta sur l'histoire nationale l'éclat des temps héroïques.

Telle était la fascination, que beaucoup ne se préoccupaient guère de savoir quel était ce Bonaparte inopinément ressuscité à Strasbourg et à Boulogne. Certains l'avaient entrevu, le 8 août 1840, traversant notre ville dans une berline lancée au grand galop, escorté d'un détachement de dragons. On l'emmenait au château de Ham [2]..... Mais le prisonnier d'hier s'appelle Napoléon et ce nom suffit pour lui créer une auréole en lui faisant attribuer toutes les qualités que l'on pensait être inhérentes à sa race.

Le vote du 10 décembre s'accomplit ici dans l'ordre le plus parfait. Dès les premières heures du scrutin, le succès de la candidature napoléonienne parut absolument certain. Voici le résultat complet des quatre cantons d'Amiens. Ces chiffres présentent un intérêt historique [3] :

	Electeurs inscrits	20,142	
	Suffrages exprimés.	15,070	
Louis Bonaparte. .	13,330	Lamartine. . . .	60
Cavaignac	1,103	Raspail.	7
Ledru-Rollin . . .	532	Voix perdues . . .	38

1. Le Café d'Apollon était situé en face le théâtre au coin du passage de la Comédie.

2. *Gazette de Picardie*, 12 août 1840 : « Des voitures escortées d'un nombreux détachement de dragons traversent la ville au grand galop, suivies par une population qui accourait de toutes parts pour tâcher de distinguer les traits du prince Napoléon que le gouvernement envoyait à Ham. »

3. *Le Glaneur*, 12 et 16 décembre 1848. Tableau général du dépouillement du scrutin pour l'élection du président de la République.

Huit des députés de la Somme avaient voté pour Bonaparte [1].

Le lendemain on apprenait par les journaux que Paris donnait 140,000 voix au prince contre 67,000 au général; les autres candidats n'obtenaient qu'un nombre de suffrages insignifiant.

Le samedi 16 on fut fixé sur les résultats définitifs. Louis-Napoléon Bonaparte était élu par six millions de suffrages.

II.

La situation nouvelle faite au pays par l'élection du président de la République ne pouvait modifier le cours des choses du jour au lendemain; aussi le rayon d'espérance, qui brilla d'un éclat si vif le soir du 10 décembre, pâlit bientôt et s'effaça [2]. Le parti de l'ordre se préoccupait avec raison des progrès du socialisme, dont Louis Blanc, Pierre Leroux et Raspail étaient alors les principaux chefs. Ces hommes espéraient rencontrer dans la classe la plus nombreuse et la moins instruite le levier capable de bouleverser le corps social. Les funestes maximes que la presse de Paris faisait pénétrer parmi les ouvriers ne constituaient point une nouveauté à Amiens. Déjà, en 1834, le préfet de la Somme croyait devoir mettre notre paisible population

1. MM. Allart, Amable Dubois, de Beaumont, Blin de Bourdon, de Fourment, Labordère, Morel-Cornet et Porion votèrent pour Bonaparte. MM. Creton, Delattre, Gaulthier de Rumilly, Magniez, Randoingt, Tillette de Clermont pour Cavaignac.

2. *Courrier de la Somme,* 10 janvier 1849 : « Voilà vingt jours écoulés, vingt jours ajoutés aux angoisses et aux souffrances du pays..... Qu'a-t-on fait comme un acheminement vers un état de choses meilleur..... Le flot de la misère monte sans cesse..... »

Ibidem, 16 janvier 1849 : « La banqueroute arrive, le péril est imminent. »

L'Impartial, 26 janvier 1849 : « La situation est déplorable. Tout le monde en convient..... »

en garde contre « les tendances de ceux qui excitent la jalousie des classes laborieuses contre les classes qui possèdent, et qui voudraient persuader à l'ouvrier qu'il peut, non seulement refuser son travail, s'il n'est pas content du salaire qu'on lui offre, mais défendre à ses camarades de travailler à ce prix..... [1] »

La propagande socialiste avait à Amiens ses agents dévoués [2]. Le plus connu était un pharmacien de la rue

1. *Arch. de la Somme.* Ta. 60. Discours du préfet à la séance d'installation du Comité d'instruction primaire : « Il est une grave question que l'esprit démocratique s'efforce, depuis trois ans, de mettre à l'ordre du jour de tous les ateliers de travail ; c'est de savoir comment les classes laborieuses pourraient améliorer leur condition. Il ne faut ni s'alarmer, ni se plaindre de voir cette question soulevée, mais du moment qu'elle s'agite, il est de la dernière importance qu'elle soit clairement et sagement résolue. Le mal sans doute n'est pas de chercher à faire naître dans l'esprit de ces classes le désir d'accroître leur bien-être ; au contraire, rien n'est si louable que d'éveiller en elles ce désir, source de toute émulation ; mais ce qui est mal, ce qui est on ne peut plus coupable, c'est de les tromper sur les vrais moyens qu'elles ont d'améliorer leur sort ; c'est d'exciter leur jalousie contre les classes qui possèdent ; c'est de leur faire convoiter les biens que celles-ci ont légalement acquis ; c'est de persuader à l'ouvrier qu'il est habituellement trompé dans ses rapports avec l'entrepreneur qui l'occupe ; c'est de lui apprendre qu'il peut, non seulement refuser son travail, s'il n'est pas content du salaire qu'on lui offre, mais défendre à ses camarades de travailler à ce prix, et forcer ainsi le chef de fabrique à payer la main-d'œuvre au-dessus du prix auquel il peut la trouver sur place, quand le travail y est libre. Il appartient au Comité d'instruction d'empêcher que les funestes leçons de la presse anarchique ne fructifient..... »

2. *Courrier de la Somme*, 6 avril 1849 : « Les efforts de la propagande socialiste se multiplient. Les journaux et les brochures anarchistes, livrés à vil prix ou distribués gratuitement, envahissent nos ateliers, s'insinuent dans la caserne et viennent apporter le poison de leurs effroyables doctrines jusqu'au sein du foyer domestique. »

Ibidem, 6 février 1850. Lettre du préfet à MM. les sous-préfets et maires du département de la Somme : « J'apprends que malgré la sur-

Delambre, nommé Joseph Philippe Chevalier [1], originaire de la petite ville de Saint-Pol, correspondant du journal de Proudhon, *La Voix du Peuple*, et affilié au Comité socialiste de Paris, dont il se vantait de professer les doctrines [2], après avoir, dans sa jeunesse, chanté les gloires de Napoléon [3]. Les citoyens Venant [4], ouvrier serrurier, Brazier [5], ouvrier

veillance continuelle que j'ai recommandée, des écrits dangereux, des libelles socialistes et anarchiques sont répandus et distribués dans ce département. »

Le Glaneur, 1er juin 1850. L'instruction du procès de Chevalier révèle la découverte à son domicile de 1,707 exemplaires d'écrits socialistes qui ont été saisis.

1. Chevalier est l'auteur de plusieurs volumes dans lesquels s'étalent des théories essentiellement matérialistes : *Traité inédit de géographie métallurgique contenant la description succincte de l'empire français, ses relations commerciales, son industrie, sa politique et les diverses productions de son sol, avec des détails très intéressants de géologie, de physique et d'histoire naturelle*. Amiens, Machart, 1835. — *L'Ame au point de vue de la Raison*. Paris, Dentu, 1863, 2 vol. in-12. — *Débris des opinions démocratiques, littéraires et scientifiques*. Paris, Martin, 1844, in-12. — *L'immense trésor des sciences et des arts.....* Saintes, Fontanier, 1858, in-8°. — Chevalier mourut à Amiens, le 5 juillet 1866, à l'âge de soixante-et-un ans.

2. Traduit en police correctionnelle pour avoir distribué des pamphlets socialistes, en 1850, Chevalier déclara « qu'il se faisait honneur d'être l'organe des idées socialistes. »

3. *Traité inédit de géographie métallurgique.....* p. 102. Hommage au grand Napoléon :

N'espère plus, Français. Il est mort ce héros
Avec qui, tant de fois, tu te couvris de gloire,
Pour qui tu dus monter au temple de mémoire
Où t'attendait le prix de tes nobles travaux.
La France à ses vertus ne put le méconnaître,
En combattant pour elle il acquit la grandeur.
Oui, Français, tu lui dois une place en ton cœur,
Ne fut-il pas jadis ton vainqueur et ton maître?

4. Lettre de Ch. Venant au rédacteur en chef du *Courrier de la Somme*, 31 juillet 1849.

5. *Ami de l'Ordre*, 26 mars 1852.

menuisier, Thuillier [1], marchand de bois à Saint-Maurice, et d'autres moins en vue, mais qui professaient les mêmes opinions, se réunissaient fréquemment avec Chevalier dans un estaminet de la rue des Corps-Nuds-sans-Tête. Leurs conciliabules tenaient la police en éveil.

Le moment était bien choisi. L'industrie avait pris, sous la monarchie de juillet, un essor inconnu jusque-là ; la population ouvrière employée dans les fabriques s'était beaucoup accrue ; son état moral et son état matériel appelaient l'attention des économistes et des publicistes. Les problèmes qui se rattachaient à la vie industrielle acquéraient, dès lors, une importance chaque jour plus grande. Cent écrits divers, qui s'adressaient aux travailleurs, présentaient le remède aux vicissitudes de leur existence et leur garantissaient le bien-être, dans quelque décevante et chimérique utopie. C'était surtout aux instituteurs des campagnes [2] que des théoriciens audacieux demandaient de les seconder dans leur propagande. Ils empruntaient à l'Evangile ses principes touchant l'égalité et la fraternité : ils en exagéraient l'application sur le théâtre de la vie présente.

Nous lisons dans l'*Appel aux habitants de la Picardie*, manifeste répandu à profusion dans les ateliers, dans les casernes :

« A l'œuvre, frères, scellons les doctrines que nous avons proclamées, par des bienfaits ! Prouvons qu'il n'est qu'un sentiment dans l'esprit et le cœur des socialistes, celui qui se retrouve dans l'Evangile : aimez-vous les uns les autres....

1. *Le Glaneur*, 1er juin 1850.

2. *Mémorial d'Amiens*, 6 janvier 1853. Discours du recteur de l'Académie aux instituteurs : « Nous savons tout le mérite que vous avez eu pour repousser en immense majorité, dans le département de la Somme, les avances de ces utopistes audacieux qui, dans leur impuissance de réédification, n'avaient de passion que pour abattre et détruire....., vous conviant ironiquement à sortir de l'obscurité de votre condition pour devenir d'autant plus grands que vous serez partis de plus bas..... »

La Providence est avec nous ; elle est notre soutien, notre consolation, notre force ! »

Les Amiénois ne subissaient pas l'entraînement. Les inclinations des masses n'étaient alors ni turbulentes, ni agressives ; il suffisait d'un bien petit effort des chefs d'établissement pour gagner les sympathies de leurs ouvriers et résister au courant socialiste. Si quelque misérable profère des menaces sur la voie publique et crie : *Vive la République démocratique et sociale! A bas les riches! Vive la guillotine!* [1] c'est un fait isolé. De tels propos, émanant d'un alcoolique, ne sauraient dénoter l'état d'esprit de la classe ouvrière.

Ces nouveautés, malgré tout inquiétantes, s'ajoutant aux agitations quotidiennes de la Capitale, contribuent à discréditer la République aux yeux de notre population paisible, qui en arrive à confondre les républicains de l'école libérale avec les « rouges » [2], auxquels une certaine presse ne craint pas d'attribuer les pires desseins. Ainsi représente-t-on les « Montagnards » s'emparant de la préfecture, de l'hôtel de ville et du « débarcadère », au cas où l'anarchie triompherait, mettant en arrestation le préfet, le maire, les adjoints, les officiers supérieurs de la garde nationale et les fusillant sans merci dans les fossés de la citadelle [3].

Telle était la situation au moment des élections à l'Assemblée législative, du mois de mai 1849. En dépit de quelques malentendus qui pouvaient devenir funestes, lorsque le parti de l'ordre eut à fixer le choix de ses candidats [4],

1. *Le Glaneur*, 15 avril 1851.

2. *Courrier de la Somme*, 19 août 1849. Lettre de V. de Nouvion à Challier : « Je reçois le numéro du journal rouge (*L'Impartial*) de notre ville que vous avez cru utile de me faire passer sous les yeux. »

3. *Courrier de la Somme*, 15 juin 1849. *L'Impartial* (17 juin 1849) opposa un démenti formel à ce prétendu « complot montagnard ».

4. *Courrier de la Somme* et *Ami de l'Ordre*, du 20 avril au 20 mai. La droite légitimiste proposait : le comte Léon de Chassepot et, après

et bien que les républicains se fussent efforcés de mêler aux noms de MM. Barni, Galisset, Bazaine, des noms choisis avec habileté pour capter la faveur populaire, leurs adversaires obtinrent une forte majorité. MM. Porion, Creton, de Beaumont arrivèrent en tête des élus, ainsi que le général Changarnier, l'homme qui s'appliquait le plus à inspirer au gouvernement une attitude militante contre la révolution.

Toutefois, le nombre relativement considérable de voix obtenues par Chevalier et par Ledru-Rollin attestaient les effets de la propagande socialiste pendant les cinq derniers mois. Les démagogues se vantaient d'avoir maintenant autant de partisans, à Amiens, que M. Lallart de Lebucquière, gendre du vicomte Blin de Bourdon, et que M. Péru-Lorel, tous deux candidats d'extrême-droite.

Aux préoccupations politiques s'en ajoutèrent alors d'autres d'un ordre tout différent. La population se vit, pendant l'hiver, sous le coup d'une nouvelle invasion du choléra. Un comité de salubrité, institué dès le mois de décembre, sous la présidence du docteur Rigollot, s'efforçait de multiplier ou de faire naître les précautions de nature à assurer la salubrité publique et privée, principalement dans les bas quartiers de la ville. La municipalité avait réalisé, depuis l'épidémie de 1832, des améliorations utiles dans ces quartiers malsains; il y avait encore beaucoup à faire. Le volume des eaux de la Somme, alors retenu par le canal navigable, ne suffisait plus à entraîner les immondices accumulées dans les cours d'eau qui sillonnent la basse ville et qui constituaient autant d'égouts à ciel ouvert, véritables foyers

qu'il se fut désisté, Péru-Lorel, à *Amiens;* Lallart de Lebucquière, à *Doullens;* Randoingt, à *Abbeville*. Le comité du *Courrier de la Somme* s'obstina à les remplacer par Morel-Cornet, à Amiens, A. Dubois, à Doullens, et Calluaud, à Abbeville. L'entente ne put se faire sur ces trois noms.

d'infection. La maladie, qui se manifesta d'abord à Saint-Maurice dans les premiers jours de mai, gagna rapidement la paroisse Saint-Leu, et ne sévit nulle part plus que dans le voisinage des canaux. A certains jours du mois de juin, il n'était pas une maison de ce quartier qui ne comptât au moins un malade atteint du choléra ou de la suette, presque aussi meurtrière.

L'épidémie, un peu moins terrible que celle de 1832, dura du mois de mai au mois de novembre et fit 670 victimes qui, la plupart, appartenaient à la classe indigente [1]. Précisément au moment où le fléau atteignait son maximum d'intensité, de fâcheuses nouvelles, survenues dans la journée du 18 juin, attristèrent encore notre population.

Ledru-Rollin avait pris l'initiative d'une insurrection contre la représentation nationale, et le mouvement menaçait, disait-on, de s'étendre à la province. L'autorité municipale prit des mesures énergiques. Un escadron fut placé en observation le long de la voie ferrée, entre Longueau et le faubourg de Noyon ; un détachement d'infanterie protégea les communications télégraphiques ; la gare fut occupée militairement ; des patrouilles parcoururent les rues. Avant

1. *Arch. mun.* I[5]. Epidémie de 1849. — *Instruction sur les précautions à prendre contre le choléra-morbus asiatique publiée par le Conseil de salubrité sur la demande de M. le Maire d'Amiens*. Amiens, typ. d'Alfred Caron. — *Rapport de P. Douchet, D. M. P., sur l'épidémie cholérique.* 6 septembre 1849. — *Rapport de M. A. Goze, D. M. P., sur l'épidémie de choléra et de suette qui a ravagé, en 1849, une partie du quartier Saint-Leu.*

Arch. de la Somme. M. Choléra de 1849. Tableau F présentant la statistique de l'épidémie cholérique de 1849 :

Communes.	Population.	Dates de l'invasion	Dates de la fin de l'épidémie.	Nombre des Malades hommes	Nombre des Malades femmes	Nombre des Morts hommes	Nombre des Morts femmes
Amiens (les 4 cantons). .	49,591	7 mai	8 novembre	815	690	311	359
St-Sauveur. .	1,246	23 mai	19 septembre	53	48	27	27
Dreuil	378	5 mai	26 octobre	19	14	9	10
Longueau . .	668	25 juin	1 octobre	39	49	23	34
Argœuves . .	580	29 mai	26 octobre	58	66	17	24

que les dépêches rassurantes eussent appris le misérable avortement de la rébellion, bon nombre de gardes nationaux volontaires s'étaient inscrits à l'hôtel de ville, prêts à marcher de nouveau sur Paris. Une adresse, qui exprimait au chef de l'Etat et au général Changarnier la sympathique admiration de la ville d'Amiens pour leur courageuse attitude, se couvrit de signatures.

Le mois suivant, la venue du président de la République fournissait à la réaction l'occasion de s'affirmer. Le département de la Somme, qui s'était signalé par le grand nombre de suffrages accordés à Louis-Napoléon, eut la faveur d'être le premier visité par lui. Obéissant à une fantaisie familière aux anciens proscrits, il éprouvait quelque satisfaction à se montrer, avec le pompeux appareil du pouvoir suprême, dans la cité qu'il avait traversée naguère entre deux gendarmes. Le même sentiment devait le conduire, à quelque temps de là, à Ham.

La distribution des drapeaux aux gardes nationales servit de prétexte au voyage présidentiel. Louis-Napoléon arriva le 16 juillet, à dix heures du matin [1]. MM. Dupin, président de l'Assemblée législative, Dufaure, ministre de l'intérieur, le général Ruthières, ministre de la guerre, le général Changarnier et plusieurs représentants l'accompagnaient. Les gardes nationales d'Amiens, de Péronne, de Montdidier, d'Abbeville, de Doullens, de Nesle, de Poix, de Corbie, de Molliens-Vidame, d'Oisemont, de Nouvion, de Boves, d'Allonville et d'autres localités faisaient la haie sur le parcours du cortège. A l'arrivée, comme au départ, pendant la cérémonie de la bénédiction des drapeaux, à la Hotoie, où un autel avait été dressé, comme à la sortie de la Cathédrale, où l'on se rendit pour le chant du *Te Deum*; partout, une foule compacte criait : *Vive Louis-Napoléon!*

1. Cf. les journaux d'Amiens des 17 juillet 1849 et jours suivants.

Vive le Président! et mêlait à ses vivats le nom du général Changarnier. C'était comme la consécration du mandat que le département lui avait récemment conféré. Amiens acclamait ainsi le pouvoir fort, opposé aux théories socialistes et au désordre.

Louis-Napoléon saisit l'occasion du banquet que la municipalité lui offrit, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, pour prononcer un de ces discours d'apparat auxquels il excellait; il célébra en termes vibrants les bienfaits de la paix :

« Les habitants du département de la Somme veulent l'ordre et la paix. C'est dans cette ligne que s'est dirigée et que se dirigera toujours ma conduite. Mes efforts tendront constamment à vous donner l'ordre et la paix. Il a été dans le désir de l'empereur Napoléon d'établir une paix durable. C'est dans cette ville, c'est dans cette même salle, dont le nom est devenu historique, qu'a été signé, en 1802, le traité à l'aide duquel il voulait l'établir entre les deux plus grandes puissances de l'Europe, la France et l'Angleterre. Ces idées de paix sont également les miennes; mais, entendez-le bien, c'est une paix honorable que je désire, une paix qui, en assurant la sécurité au dehors, ne sera nulle part de nature à compromettre la dignité de la France. »

Pendant toute la journée du 16 juillet, la population se porta au-devant de Louis-Napoléon, ainsi que sur le passage d'un souverain. Les cris de *Vive la République!* étaient très rares. Le maire saluant, à la fin du banquet municipal, « l'élu de six millions de suffrages qui a adopté pour devise: *Dieu, la famille et la propriété* », le Président lui souffla timidement: *et la République*, ce qui n'empêcha pas celui-ci d'omettre dans sa réponse le mot qu'il venait de suggérer à M. Porion. Quelqu'un cria *Vive l'Empereur!* A la réception qui eut lieu, le soir, à l'hôtel de la préfecture, les dames affectèrent certaines réminiscences des modes de l'Empire.

Tout cela était symptomatique : Louis-Napoléon n'était déjà plus considéré comme un simple Président électif et temporaire.

III.

Malgré les incertitudes qui planent, malgré des complications dont une seule eût suffi, avant la révolution de février, pour jeter partout la panique et paralyser les affaires, notre population reste calme. Condamnée à vivre depuis deux ans dans une atmosphère troublée, elle en prend son parti.

Une date fatale a été fixée, qui remettra tout en question : et le renouvellement du pouvoir exécutif, et les élections à la Chambre des représentants, et la revision de la Constitution. Tout cela régulièrement ne doit arriver qu'en 1852. C'est un répit de deux années et, pour le mettre à profit, l'Amiénois travaille, fabrique, achète, vend, s'abandonne aux illusions et ne néglige aucune occasion de se distraire[1].

L'inauguration, le 27 octobre 1850, du Marché de Lanselles sur la place du Grand Marché[2], l'inauguration de la statue de du Cange, l'inauguration de la statue de Gresset servent de prétextes à de grandes fêtes populaires.

Continuateurs des Bénédictins d'autrefois, les Antiquaires de Picardie avaient parcouru, depuis quinze ans, une carrière brillante. L'unité de tendance et la persévérance de leurs travaux avaient produit les plus heureux résultats. Non contents des encouragements donnés à l'érudition locale, ils prirent l'initiative de l'une de ces récompenses que la

1. *Le Glaneur*, 13 juillet 1850 : « Plusieurs symptômes signalent la reprise du travail. »

Courrier de la Somme, 5 mars 1851 : « Jamais, depuis longtemps, le carnaval n'avait été si joyeusement fêté à Amiens. »

2. Le Marché de Lanselles a été construit, sur les plans de M. Antoine, à l'aide des fonds légués à la ville par M. Mathieu Joseph de Lanselles. Délib. du 23 janvier 1849.

postérité doit aux gloires du passé, et ils provoquèrent une souscription publique destinée à ériger un monument à la gloire de l'immortel du Cange. L'inauguration de la statue, œuvre de Caudron [1], qui devait éterniser les traits du grand savant, sur la plus belle place de sa ville natale, eut lieu le 20 août 1849 [2]. Ce fut un jour de gaieté sans mélange. Sur le terrain des illustrations nationales tous tombèrent d'accord pour payer le tribut de leur admiration au génie du travail et de l'érudition. Le héros de la fête n'avait été mêlé à aucune de nos révolutions. Né en 1610, mort en 1688, il vécut au temps où le principe de l'autorité royale était la religion politique de la France. Sans autre mobile que l'amour désintéressé de la vérité, il avait éclairé le moyen âge d'une vive lumière et il avait mérité d'être proclamé le père de la grande école historique moderne.

Amiens tout entier s'associa à la solennité et contribua à l'apothéose d'un de ses plus illustres enfants. On entendit MM. Breuil et Rigollot et les voix les plus autorisées de l'Institut le célébrer à l'envi ; on vit défiler les hommes le plus en renom dans le domaine des lettres, des sciences, des arts : Magnin, Naudet, Lenormand, Langlois, Julien, Renaud, de la Saussaye, Paulin-Paris, le duc de Luynes, Breton, de Mercey, Jubinal, Quicherat, de Longpérier [3].....

Le soir venu, les autorités civiles et militaires, les Antiquaires, les membres de l'Institut, se réunirent au salon Saint-Denis en un joyeux banquet, tandis que les principaux

1. Cf. plus haut p. 223 et *Histoire de la Ville d'Amiens*, T. II, p. 312.

2. *Ami de l'Ordre*, 20 et 21 août 1849. — *Courrier de la Somme*, 20 et 21 août 1849. — *Le Glaneur*, 21 août 1849. — *L'Impartial*, 2 septembre 1849. — MACQUERON. *Bibliographie* précitée, Nos 3033 à 3042.

3. La statue de du Cange sortait des ateliers de M. Saint-Denys, fondeur à Paris. — La souscription publique atteignit le chiffre de 16,686 francs; celui de la dépense fut un peu supérieur. La ville fournit le piédestal en granit. Délib. du 21 avril 1849.

quartiers s'illuminaient. La fête nautique du lendemain, couronnement de deux journées de trêve politique, dépassa en éclat ce que les rives de la Somme avaient encore vu de plus brillant[1]. Représentons-nous l'embrasement, au moyen de curieux procédés de pyrotechnie, des eaux et des berges du canal entre les bains Chinois (pont actuel de Beauvillé) et le pont des Célestins : une flottille d'embarcations féeriques se balançant doucement, s'entrecroisant, évoluant en tous sens parmi les enchantements d'une pluie d'artifices et de centaines de fusées qui, tour à tour, surprennent, charment ou effraient vingt-cinq mille spectateurs éblouis par ces merveilles. « Jamais Venise ne répandit autant de feux sur ses mille canaux ; jamais Rome n'assista à plus incomparable fête nocturne ! ! » C'est un témoin récemment arrivé d'Italie qui l'écrit.

Les Antiquaires de Picardie avaient doté la ville d'une statue de du Cange, il appartenait à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme de l'enrichir d'une statue de Gresset : après les fêtes de l'érudition, les fêtes de la poésie ! La représentation en marbre blanc de l'aimable auteur de *Ver-Vert*, œuvre du sculpteur amateur Gédéon de Forceville [2], devait orner le jardin de la Bibliothèque communale. Elle fut solennellement inaugurée le 21 juillet 1851 [3]. Le programme comportait une séance littéraire à la gloire du poète, une cavalcade au profit des pauvres, une réunion de courses, qui présentait le puissant attrait de la nouveauté[4], enfin la traditionnelle fête nautique.

1. Le docteur Terral présidait la Commission d'organisation de la fête dont M. l'architecte Ch. Pinsard fut le principal inspirateur.

2. FORCEVILLE (Gédéon Adolphe Casimir DE), né à Saint-Maulvis (Somme) le 12 février 1799, mort à Amiens le 30 janvier 1886.

3. MACQUERON. *Bibliographie* précitée, Nos 3043 à 3047.

4. SOCIÉTÉ DES COURSES. Le Conseil municipal avait voté, le 7 mai 1842, une somme de 1,200 francs pour une organisation de courses de

Amiens s'amusa encore pendant les journées des 21 et 22 juillet.

Depuis la révolution de février, et par un enchaînement de circonstances difficiles à expliquer dans une situation pleine d'incertitudes [1], les fêtes se succèdent ainsi à intervalles rapprochés, donnant à la ville la physionomie d'une cité qui n'aurait d'autres préoccupations que d'organiser des banquets, des réjouissances et des illuminations. Entre ceux qui veulent paraître rassurés quand même et certains politiciens, en proie à une agitation fiévreuse, qui remplissent nos journaux de leurs querelles, certains rêvent la juste moyenne, marquant le point où il conviendrait que les uns et les autres se réunissent dans une commune entente. Or, si la République de 1848 ne se montra pas toujours rassurante pour les intérêts matériels, il est juste de reconnaître que ce gouvernement, issu de l'anarchie, devint l'un des plus libéraux du siècle. Il favorisait ouvertement le réveil de la foi chrétienne ; il décréta la liberté de l'enseignement.

« L'instruction doit être obligatoire, disait à ce propos Jules Barni dans un remarquable article intitulé *Le suffrage*

chevaux à Amiens. La proposition, alors abandonnée, fut reprise le 18 janvier 1851, après lecture d'une lettre de M. le comte d'Auberville qui offrait un prix annuel de 1,000 francs pour une course au trot. La première réunion eut lieu le 21 juillet de cette année, et la Société des Courses se constitua le 8 juin 1852. Depuis sa fondation, la Société a donné 104 réunions pour lesquelles il a été distribué 1,900,000 francs de prix.

En 1864, sur l'initiative de MM. Alexandre et Eugène Duflos, une Société spéciale pour la construction des tribunes fut fondée. — En 1867, cette Société a opéré sa fusion avec celle des Courses, et par un accord intervenu en 1870 la ville devenait propriétaire des tribunes.

1. *Procès-verbaux de la session du Conseil général en 1851.* Discours d'ouverture prononcé par le préfet : « Les inquiétudes renaissent, la prospérité publique décline, le pays croit que la trêve qui lui avait été accordée va finir. En face de l'imprévu et des crises, il se sent moins en possession de lui-même. »

universel et l'instruction primaire; je n'entends pas nécessairement celle que donne l'Etat. Imposer celle-ci à tous les citoyens sans leur laisser la liberté d'en choisir une autre serait du despotisme. L'Etat a le devoir d'exiger de tout père de famille qu'il envoie ses enfants à l'école..... mais ce n'est pas à dire qu'il doive contraindre tous les pères de famille à envoyer leurs enfants dans ses propres écoles et qu'il ne doive pas souffrir qu'on en ouvre d'autres à côté des siennes. Ici, comme pour l'instruction secondaire, il faut accepter la libre concurrence, pourvu que la liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois, sous la surveillance de l'Etat [1]. »

La municipalité, que préside M. Porion, avec MM. Deberly, Mancel et Févez pour adjoints, entre résolument dans ces vues. Le maire assiste à la distribution des prix du collège que les Pères Jésuites ouvrent, aussitôt après l'adoption de la loi Falloux, dans les bâtiments de l'ancien couvent de la Providence [2], sous l'habile direction du R. P. Guidée.

Les plus célèbres orateurs sacrés de l'époque, viennent occuper successivement la chaire de la Cathédrale. Le vaste temple du moyen âge peut à peine contenir les foules avides d'entendre la parole éloquente des Combalot, des Coquereau, des Ravignan et des Ratisbonne. Toutes les classes de la société participent à cette rénovation religieuse [3].

1. *L'Impartial,* 17 janvier 1849.

2. Le couvent des religieuses de Sainte-Geneviève, plus connues à Amiens sous le nom des Dames de la Providence, se trouvait à l'angle de la rue de Narine (Lavalard) et de la rue des Louvels. Vendus nationalement, le 18 avril 1798, les bâtiments dont une partie avait servi de prison pendant la Terreur, formaient cinq propriétés distinctes, lorsque la société constituée la 13 juillet 1850 pour l'établissement d'une école libre d'instruction secondaire en fit l'acquisition. L'inauguration eut lieu le 10 octobre 1850. — Cf. *Ecole libre de la Providence. Album-souvenir 1850-1900.*

3. *Ami de l'Ordre,* 11 juin 1850 : « Les habitants du Hocquet, tous

Monseigneur de Salinis [1] occupait le siège épiscopal d'Amiens. Hospitalier par nature, d'un caractère aimable et expansif, ce prélat exerçait un ascendant considérable. Chaque dimanche, les salons de son palais s'ouvraient, le soir, pour des réceptions très appréciées de l'élite de la société, toujours assurée d'y rencontrer quelque personnalité éminente de l'Académie française ou du monde diplomatique. L'abbé Gerbet, futur évêque de Perpignan, récitait des poésies. On jouait au whist et au billard ; on causait, et, surtout, on fusionnait. Sainte-Beuve [2], dans ses *Lundis*, vante le charme de ces réceptions, auxquelles il assista plusieurs fois.

IV.

Si tolérante et si libérale que fût la République, elle apparaissait au plus grand nombre comme un régime provisoire, dont chacun des anciens partis espérait faire sortir la monarchie ; les uns et les autres, momentanément unis pour échapper au péril qui avait menacé la société, prenaient leurs précautions afin de ne pas contribuer au salut commun dans l'intérêt d'un ordre de choses qui n'aurait pas leurs sympathies. Les légitimistes regardaient de l'autre côté du Rhin, où le marquis de Pissy, le comte de Gomer et quelques fidèles allaient saluer le comte de Chambord, à Wiesbaden [3] ; les orléanistes se tournaient vers Claremont,

ouvriers, rivalisent de zèle pour honorer de leur mieux le passage du Saint-Sacrement. Tout ce que leurs pauvres demeures renferment de saints emblèmes et d'images pieuses est placé dehors pour servir à la décoration du quartier. »

1. Salinis (Mgr Antoine de), né le 11 août 1798 à Morlaas, ancienne capitale du Béarn, fondateur, avec M. l'abbé de Scorbiac, de l'institution de Juilly, qu'il dirigea de 1828 à 1840, vicaire général de Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, en 1841, nommé évêque d'Amiens le 2 avril 1849, prit possession le 29 août suivant.

2. Sainte-Beuve. *Les Causeries du Lundi,* T. VI, p. 322.

3. *Ami de l'Ordre,* 19 et 20 août 1850.

retraite du roi Louis-Philippe. Cette disposition des esprits se manifesta par de regrettables dissentiments résultant du choix des candidats, lors des élections législatives du mois d'avril 1849[1]. Quelques mois plus tard la polémique ardente à laquelle donnait lieu la question du douaire de Mme la duchesse d'Orléans détermina la rupture[2] et les animosités allèrent s'accentuant.

Les orléanistes étaient en grande majorité à Amiens. A la tête des industries les plus considérables, ils siégeaient au Conseil municipal, au Tribunal, à la Cour d'appel, et occupaient presque toutes les positions influentes[3].

Les légitimistes n'avaient pas gagné de partisans depuis vingt ans, malgré la logique de leurs principes, malgré l'habileté de Francis Nettement et d'Eugène Yvert qui s'efforçaient de les faire prévaloir à *L'Ami de l'Ordre*.

Cependant, si la division était profonde sur le terrain politique, il n'en était pas de même dans la vie municipale, où les relations conservaient des formes courtoises. Que le comte de Betz, un légitimiste convaincu, organise une cavalcade au profit des pauvres, chacun prête son concours; que le colonel de Chabaud-Latour, un orléaniste non moins convaincu, prenne l'initiative de la fondation d'une Société de secours mutuels[4] destinée à centraliser les ressources de

1. Le comité du *Courrier de la Somme* préféra les candidatures de MM. Morel-Cornet et Creton aux candidatures de MM. Péru-Lorel et Lallart de Lebucquière que *L'Ami de l'Ordre* leur opposait.

2. *Ami de l'Ordre*, 4 octobre 1849 et *Courrier de la Somme*, 8 et 9 octobre 1849.

3. *Courrier de la Somme*, 4 septembre 1850 : « Cinq à six mille personnes assistaient dans la Cathédrale au service en l'honneur de Louis-Philippe : des négociants, des industriels placés à la tête des maisons les plus considérables, un grand nombre de dames, nos autorités municipales, des magistrats de la Cour et du Tribunal..... »

4. La SOCIÉTÉ DES SECOURS MUTUELS. Les statuts de la Société furent imprimés en brochures et en affiches placardées dans les ateliers. Elle comprenait : 1° des associés souscripteurs qui acquièrent ce titre par une

la charité et l'épargne des ouvriers valides, pour assurer des secours à ceux que la maladie éloigne de l'atelier, personne ne se dérobe. Parmi les premiers administrateurs de cette utile institution, créée à l'instar des sociétés similaires qui fonctionnent à Grenoble et à Metz, figurent le comte de Gomer et le comte de Chassepot, avec MM. Vulfran Mollet et Malot.

Notre compatriote, M. Creton, ayant déposé à la Chambre des Députés une proposition de loi qui rouvrait aux membres de la dynastie des Bourbons les portes de la patrie, cette proposition fut trois fois ajournée par la coalition des gauches et des légitimistes d'extrême-droite, qui estimaient que rappeler le comte de Chambord sans rétablir la monarchie, c'était la plus irréalisable des contradictions [1]. Les princes d'Orléans, qui supportaient avec peine l'exil, ressentirent vivement ce nouveau coup du sort [2]. Leurs journaux,

souscription volontaire; 2° des associés participants qui donnent une rétribution modique prélevée sur leurs salaires.

Le conseil d'administration se composait de huit membres nommés par les associés souscripteurs : MM. de Chabaud-Latour (président), le comte Léon de Chassepot, Desportes, l'abbé Devillers, le comte de Gomer, Gastambide, procureur général, Malot et Vulfran Mollet; et de six membres nommés par les associés participants : un ouvrier élu de chacune des industries des tissus, de la filature, du peignage, du bâtiment, des mécaniciens du chemin de fer et de la filature du lin.

1. *Ami de l'Ordre*, 1er mars 1851 : « Le prince qui représente le parti monarchique ne peut rentrer en France en vertu d'une loi de la République et se placer sous l'empire d'un principe contraire au sien. Ce serait une abdication, une désertion; ce serait l'abandon du dépôt qu'il a reçu et qu'il doit conserver. »

2. *Courrier de la Somme*, 3 et 4 mars 1851 : « Cette iniquité qui condamne des innocents et qui est une honte pour la France, vous pouviez la faire cesser et vous dites que vous êtes des hommes de droit et de justice! Vous contresignez de vos mains royalistes l'arrêt odieux qui interdit le sol de la France aux descendants de vos rois!.... Avouez que vous voulez prolonger l'exil de la famille d'Orléans parce que vous espérez trouver dans cet exil un auxiliaire pour vaincre la résistance que cette famille oppose à vos prétentions. »

le *Courrier de la Somme*, entre autres, accentuèrent les regrets. *L'Ami de l'Ordre* répondit avec aigreur, et l'abîme, que certains espéraient voir combler par la fusion, se creusa plus profond, au moment où la question se posait de jour en jour plus nette entre la république et la monarchie.

Amiens n'était pas républicain, le département encore moins [1]. Le 24 février 1851, le *Courrier* parut encadré de deuil avec trois grosses larmes! Rendant compte de la cérémonie du *Te Deum* « chanté dans une solitude qu'émaillaient quelques fonctionnaires », Victor de Nouvion fulminait « contre le lamentable anniversaire d'une époque de honte et de ruine. » Nos concitoyens attendront, disait-il, « pour adresser à Dieu des actions de grâces, qu'ils soient appelés à le faire sur le cercueil de la République..... quand la France, par un acte éclatant de sa volonté souveraine, aura effacé de son front, comme un dernier stigmate, le nom même de la République. »

Traduit en cour d'assises, sous la prévention d'attaques contre la Constitution, Victor de Nouvion ne chercha point à affaiblir la portée de ses paroles. Malot, qu'il avait choisi pour défenseur, ne plaida ni l'excuse, ni les circonstances atténuantes, s'attachant, au contraire, à maintenir le bien fondé de l'article incriminé et à établir que le journal n'avait point outrepassé ses droits. Telle fut, au surplus, la manière de voir des membres du jury, qui prononcèrent l'acquitte-

1. *Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Somme*. Séance du 26 août 1851. M. Malot, rapporteur de la commission du vœu concernant la revision de la Constitution, s'exprime ainsi : « Le département veut la revision de la Constitution surtout, et pour ainsi dire, seulement parce que cette Constitution a consacré la forme républicaine. Elle ne froisse, en proclamant cette vérité, d'autres convictions que les convictions républicaines et ces convictions-là sont en minorité, en imperceptible minorité, non seulement dans le Conseil général, mais parmi les populations dont il tient son mandat. »

ment[1]. Le procès avait occupé la France entière. La réaction célébra le verdict comme un triomphe[2].

On approchait de l'époque fixée pour la réélection du président de la République. L'article 45 de la Constitution interdisait la réélection de Louis-Napoléon. Ses amis demandèrent en conséquence la revision de la Constitution, et revision devint synonyme de prorogation des pouvoirs. Les pétitions qui la réclamaient circulaient déjà dans les villes et les campagnes au mois d'avril 1851.

L'activité du parti bonapartiste se révéla à cette heure par la création du *Mémorial d'Amiens*[3], dont M. Challier, qui venait de quitter le *Courrier de la Somme*, prit la direction.

Pendant les mois de juin et de juillet on vit les représentants de la Somme, surtout MM. Porion, Labordère, de Fourment, de Lagrené, de Beaumont, se diriger souvent vers le bureau de l'Assemblée législative et déposer des pétitions revisionnistes[4].

Les républicains et les légitimistes repoussaient la revision, craignant qu'elle ne profitât à Louis-Napoléon.

Les orléanistes, fidèles au programme de 1830, n'en voulaient pas, craignant qu'elle ne profitât au comte de Chambord.

1. *Courrier de la Somme*, 5 avril 1851.

2. *Ibidem*. Extraits de : *L'Assemblée nationale*, le *Messager de l'Assemblée*, le *Journal de Lille*, le *Journal de Saint-Quentin*, *L'Aube*, le *Mémorial de Rouen*, le *Journal de l'Aisne*, *L'Union bretonne*, le *Salut public de Lyon*, le *Journal de Fécamp*, *L'Impartial de la Meurthe*, *L'Alsacien*, *L'Abeille de la Vienne*, le *Charentais*, le *Courrier de la Gironde*, le *Courrier du Pas-de-Calais*, le *Courrier de Marseille*, etc., etc.

3. Le *Mémorial d'Amiens et du département de la Somme*, paraissant tous les jours, le lundi excepté, a commencé le 25 octobre 1851, sous la direction de M. L. Challier, avec M. Le Poitevin de Saint-Elme pour rédacteur. Il fut imprimé, jusqu'au 18 avril 1852, par Alfred Caron, ensuite par M. L. Challier.

4. *Moniteur universel*, année 1851, nos 148 à 212.

Voilà pourquoi on chercherait vainement les noms de MM. Creton, Changarnier et de Dompierre d'Hornoy parmi les représentants qui encouragèrent le mouvement.

La Constitution ne fut pas revisée à la suite de cette agitation stérile, et insensiblement l'anxiété redoubla dans le pays. On parlait de coup d'Etat, de dictature, de révolution. Le gouvernement, feignant de craindre un soulèvement socialiste, qui devait éclater, disait-on, sur tous les points de la France, dans la journée du 30 novembre, transmit aux préfets l'ordre de se tenir en garde et de prendre les précautions nécessaires.

Les troupes de la garnison d'Amiens étaient consignées depuis quarante-huit heures, lorsque des voyageurs arrivant de Paris, dans la matinée du 2 décembre, annoncèrent qu'un coup d'Etat venait d'éclater : Paris était mis en état de siège, le palais Bourbon était cerné, l'Assemblée était dissoute, plusieurs généraux, les principaux représentants, étaient emprisonnés, et, parmi ceux-ci, les députés de la Somme : Changarnier, Creton, Randoingt, de Lagrené, A. Dubois, Lefebvre du Grosriez.

Ces nouvelles, que leur gravité rend d'abord très suspectes d'exagération, ne tardent point à prendre une sérieuse consistance, et, vers trois heures de l'après-midi, les Amiénois stupéfaits lisent sur les murailles de la préfecture, de la mairie et dans d'autres endroits, les placards officiels annonçant effectivement la dissolution de l'Assemblée, l'appel à la Nation et la convocation du peuple en ses comices, du 14 au 21 décembre.

Une lutte meurtrière de courte durée s'engage dans les rues de Paris, plus de trente départements voient éclater des soulèvements populaires et, dans certains centres ouvriers, la démagogie révèle sa fureur par des excès d'une brutalité sauvage. Ici, rien de semblable. Les chefs du parti avancé et leurs amis n'opposent aucune résistance aux mandats

d'amener décernés contre eux [1]. La grande majorité de la population accepte le fait accompli sans émotion apparente[2].

Les journaux officieux n'ont point assez d'éloges pour Louis-Napoléon « qui a jeté hardiment son épée en travers de l'abîme où le pays allait s'engloutir. » [3] Le *Courrier de la Somme* fait appel au patriotisme du Conseil général qu'il adjure d'avoir à se réunir afin d'aviser aux moyens d'entraver la révolution [4]. *L'Ami de l'Ordre* se résigne en songeant à l'intérêt supérieur de la France [5]. Le *Mémorial d'Amiens* triomphe [6].

1. *Ami de l'Ordre,* 10 décembre 1851 : « M. Chevalier, pharmacien, a été arrêté hier. » — *Ibidem,* 12 décembre : « Plusieurs arrestations ont été opérées la nuit dernière à Amiens et aux environs. Les personnes arrêtées, au nombre de six, appartiennent au parti démagogique. » — *Mémorial d'Amiens,* 12 décembre 1851. « Parmi les plus notables des individus arrêtés à Amiens, qui appartiennent à une catégorie très dangereuse de démagogues, on nous a cité les sieurs Autier, médecin des associations ouvrières, Leblanc, étudiant en médecine, Ch. Venant, fumiste, Just Brazier, menuisier. Leblanc a été condamné pour colportage d'écrits séditieux. » — « La police a arrêté aujourd'hui Margalet, ouvrier coutelier, très compromis pour ses opinions démagogiques. »

La Commission mixte prononça l'extradition de Joseph Philippe Chevalier, et de Just Brazier; l'internement de Isidore Joseph Thuillier, né à Puchevillers, de Désiré François Leblanc, professeur révoqué, puis étudiant en médecine.

2. *Mémorial d'Amiens,* 4 décembre 1851 : « Les proclamations du Président sont lues avidement au coin des rues, mais cette lecture ne donne lieu à aucune agitation, ni à aucune discussion dans les groupes. »

3. *Le Glaneur,* 6 et 13 décembre 1851.

4. *Courrier de la Somme,* 3 décembre 1851. MM. Calluaud et Dupuis avaient renouvelé pendant la session de 1850 le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil général en 1848 et 1849, savoir : qu'une loi intervienne conférant aux Conseils généraux des pouvoirs extraordinaires dans le cas d'une insurrection triomphante à Paris; que les destinées de la France soient désormais dégagées de la pression si souvent fatale de Paris par la translation à Versailles du siège du gouvernement et de l'assemblée.

5. *Ami de l'Ordre,* 3 décembre 1851 : « Notre dévouement et notre sacrifice s'il le faut, et quels qu'ils soient, ne manqueront jamais à la France. »

6. *Mémorial d'Amiens,* 3 décembre 1851.

M. Bérard, ancien représentant du peuple et membre du comité consultatif créé par Napoléon, vient sur ces entrefaites à Amiens, muni de pleins pouvoirs, et procède à l'hécatombe des fonctionnaires, suite fatale de tous les bouleversements politiques. Les décrets et les arrêtés se succèdent à intervalles rapprôchés : le *Courrier de la Somme* est supprimé et M. Victor de Nouvion gardé à vue ; M. Léon Masson, préfet, est destitué ; le maire et les adjoints sont destitués ; destitués également les chefs de bataillon de la garde nationale, MM. Malot et Paillat ; le colonel de Chabaud-Latour est mis en disponibilité.

V.

Le comte de Tanlay, nommé à la préfecture de la Somme par décret du 6 décembre, arrive le 13 et réorganise aussitôt la municipalité avec M. Allart, maire, et MM. Dufour, Dausse, Cagnard, adjoints.

Le régime imposé à la presse, brusque transition d'une liberté illimitée à la dépendance absolue, ramène le pays aux errements du premier Empire. Les journaux, soumis à la censure, n'enregistrent plus que les bulletins politiques rédigés dans le cabinet du préfet, et *l'Ami de l'Ordre*, le seul organe indépendant qui subsiste, se cantonne, sans hasarder de critiques et sans oser parler, « dans la sphère de ses convictions et des principes qui l'attachent au culte antique de la royauté. »

A cette question : *le peuple veut-il le maintien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui déléguer les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées par sa proclamation du 2 décembre*, tous les Français devaient répondre par OUI ou par NON.

Les sinistres nouvelles qui arrivent des départements où la démagogie semble s'attacher à justifier le coup d'Etat,

impressionnent l'opinion publique au point de rapprocher du Président, même ses adversaires. Pour beaucoup ce n'est pas une adhésion chaleureuse, ni même une approbation, c'est la résignation, l'espoir de la paix du lendemain [1]. Le clergé donne l'exemple. Dans une lettre à M. de Montalembert, M. Gerbet, vicaire général de l'évêque d'Amiens, s'exprime ainsi :

« Je crois que la masse des honnêtes gens, des catholiques surtout et du clergé, ne peut hésiter sur le parti à prendre. Il est visible que la question sociale domine tout et que l'intérêt suprême de la société prescrit impérieusement de se rallier au seul pouvoir qui puisse la défendre contre la barbarie et qui s'est donné cette mission, ou plutôt qui l'a reçue ; car cette mission-là, l'homme ne la prend que lorsque Dieu la donne. »

Le vote plébiscitaire se fit sans discussion et la proclamation des résultats eut lieu le 23 décembre, à midi, en présence du Conseil municipal et des officiers de la garde nationale réunis à l'Hôtel de ville. Amiens donnait 11,021 suffrages à Louis-Napoléon.

La majorité du parti légitimiste et du parti orléaniste suivant l'exemple du clergé, devenu ardent bonapartiste, se rapprocha du gouvernement du 2 décembre. S'il y eut des exceptions, si des hommes d'honneur continuèrent à défendre les opinions royalistes dans la presse, si d'autres refusèrent le serment comme maires ou membres des conseils électifs, le plus grand nombre des personnages marquants des anciens partis se laissèrent aller à accepter des postes administratifs [2].

La municipalité de la ville d'Amiens demeura au complet [3].

1. De la Gorce. *Histoire du Second Empire,* T. II, p. 542.

2. *Ami de l'Ordre,* 13, 15, 18 et 30 mai, 3, 10, 21, 22 juin 1852.

3. *Mémorial d'Amiens,* 12 mai 1852. Séance du Conseil municipal du 8 mai.

En vertu de la constitution nouvelle, l'élection des députés au Corps législatif avait pour base la population, à raison d'un représentant par trente-cinq mille électeurs ou fraction supérieure à vingt-cinq mille. Le département de la Somme comptait 169,590 électeurs. L'excédent, pour quatre circonscriptions, étant de 29,599, il y avait lieu d'en former une cinquième [1].

La première, celle d'Amiens, comprenait la ville et la banlieue, avec les cantons d'Hornoy, de Molliens-Vidame, d'Oisemont, de Poix. Les collèges électoraux ayant été convoqués, le 29 février 1852, le gouvernement désigna ses candidats : à Amiens, M. Allart; à Abbeville, M. Tillette de Clermont; à Doullens, M. Randoingt; à Péronne, le docteur Conneau; à Montdidier, M. Delamarre. Tous furent élus. Les candidatures indépendantes de M. Lallart de Lebucquière, à Doullens, et de M. Cauvel de Beauvillé, à Montdidier, réunirent à peine le tiers des suffrages. Toutefois M. Allart n'obtint que 5,429 voix sur 16,934 électeurs inscrits dans les huit sections de la ville d'Amiens, où il se présentait sans concurrent [2].

Quel contraste avec les temps cependant très rapprochés où les professions de foi pleuvaient de toutes parts; où les

1. *Moniteur,* du 5 février 1851 :

1re circonscription : *Amiens* (les quatre cantons), Hornoy, Molliens-Vidame, Oisemont, Poix.

2e circonscription : *Abbeville* (les deux cantons), Ault, Crécy, Gamaches, Hallencourt, Moyenneville, Nouvion, Rue, Saint-Valery.

3e circonscription : *Péronne,* Bray, Chaulnes, Combles, Ham, Nesle, Roisel, Rosières.

4e circonscription : *Montdidier,* Ailly-sur-Noye, Moreuil, Roye, Corbie, Conty, Sains.

5e circonscription : *Doullens* (l'arrondissement), Picquigny, Villers-Bocage, Albert, Ailly-le-Haut-Clocher.

2. *Mémorial d'Amiens,* 23 février 1852.

journaux faisaient valoir avec chaleur les titres de leurs amis; où les réunions préparatoires donnaient libre carrière aux luttes de la parole! Ces images de guerre ont disparu. L'élection n'est déjà plus, pour beaucoup de citoyens, qu'une arme émoussée, qu'un moyen de gouvernement, et beaucoup s'abstiennent.

Le péril social, exploité non sans habileté par la presse officieuse, groupe autour du Président des hommes venus de tous les points de l'horizon politique. C'est ainsi que l'élection municipale du mois de septembre 1852 fait entrer au Conseil[1], sous le patronage de M. de Tanlay, MM. Allart, Dufour, Dhavernas, bonapartistes avérés, à côté d'anciens orléanistes tels que MM. Boulet, Lemerchier, Janvier, Bazénery, en compagnie de M. Porion, l'ex-maire de 1848, et de MM. Daveluy et Péru-Lorel, qui avaient été candidats légitimistes en 1837 et en 1849.

Bientôt, la découverte, à Marseille, d'un complot dirigé contre Louis-Napoléon Bonaparte, permit de donner la mesure de leurs sentiments. La nouvelle de l'attentat excita une grande émotion qui se traduisit par une adresse ainsi conçue[2] :

« Prince, la ville d'Amiens a vivement ressenti l'indignation qui s'est emparée de tous les cœurs à la nouvelle de l'odieux complot dont vos jours si précieux ont été un instant menacés.

» Elle s'associe avec ardeur aux actions de grâces universelles !

» La protection divine vous accompagne visiblement dans la voie providentielle qui s'est ouverte devant vous, pour le bonheur de la France. Par votre énergique initiative, par la profonde sagesse de vos actes, vous avez, prince, vaincu

1. *Ami de l'Ordre,* 20, 21, 27 et 28 septembre 1852.

2. *Mémorial d'Amiens,* 6 octobre 1852.

l'anarchie, ramené la sécurité dans les esprits, rendu à leur libre cours le progrès et la prospérité du pays. Il vous reste à couronner cette œuvre en lui donnant une forme stable et définitive. La voix du peuple, le sort de la civilisation, les grandes traditions que votre nom rappelle, tout vous y convie!

» La ville d'Amiens, guidée par ses magistrats municipaux, joint ses vœux sympathiques à cette pensée de tous et vous offre l'hommage respectueux de son inaltérable reconnaissance ! »

Si les conseillers municipaux d'Amiens ne se hasardent point encore à définir « la forme stable » de gouvernement qu'ils souhaiteraient, la ville de Corbie, plus sincère dans ses affirmations, conjure « son Altesse impériale d'obéir à la voix de tout un peuple, c'est-à-dire à la voix de Dieu, et de permettre au pays de l'acclamer empereur[1]. » Il n'est pas jusqu'au petit village de Tilloy-lès-Conty qui « demande au digne neveu du grand Napoléon de prendre enfin le titre d'empereur, si cher à tous les Français ! »[2]

Le Prince-Président accomplissait alors, à travers les provinces de l'Ouest, du Centre et du Midi, un voyage triomphal. Partout on criait : « *Vive l'Empereur !* » Les démonstrations impérialistes, qui se renouvelaient de ville en ville, trouvaient un écho en Picardie. Le courant gagnait de proche en proche. M. de Tanlay l'encourageait de tout son pouvoir[3] et le *Mémorial* accentuait chaque jour davantage la note enthousiaste[4].

1. *Mémorial d'Amiens*, 13 octobre 1852.
2. *Ibidem*, 3 octobre 1852. Adresse du 30 septembre.
3. *Ibidem*, 8 octobre 1852. Circulaire de M. le Préfet aux maires du département de la Somme : « Dans notre département on s'empresse de signer des adresses au Prince-Président ou des pétitions au Sénat tendant au rétablissement du régime impérial. Je verrai avec bonheur ces manifestations ; je serai heureux de les réunir et de les transmettre..... »
4. *Ibidem*, 29 septembre, 3, 7, 10 octobre 1852.

Francis Nettement écrit, le 22 octobre : « La proclamation de l'empire semble prochaine »[1]. Sans liberté de presse, sans liberté de réunion, toute opposition devient impraticable. D'ailleurs, le courant est irrésistible. Plus de la moitié des communes du département adressent au Sénat des pétitions tendant au rétablissement du régime impérial. En moins de quinze jours M. de Tanlay en expédie au ministère de l'intérieur quatre cent quatre-vingt-six, portant 49,530 signatures, avec vingt-cinq adresses votées par autant de Conseils municipaux, parmi lesquels Péronne, Ham, Albert, Montdidier, Abbeville [2].

Résumant les vœux des Conseils d'arrondissement, le Conseil général du département « souhaite de voir consolider entre les mains de Louis-Napoléon un pouvoir dont il a fait un si noble et salutaire usage. »

Le prince rentre à Paris le 16 octobre, et Paris lui fait une ovation à laquelle assistent nombre d'Amiénois venus par trains de plaisir.

Le *Moniteur* du lendemain publiait la note suivante : « La manifestation éclatante qui se produit dans toute la France en faveur du rétablissement de l'Empire impose le devoir au Président de consulter à ce sujet le Sénat. »

Le Sénat consulté répond par le vote d'un sénatus-consulte soumettant à l'acceptation de la France le rétablissement de l'empire héréditaire. Un plébiscite a lieu, les 21 et 22 novembre, dans les mêmes formes que celui de l'année précédente.

Le recensement général des suffrages donna, pour les quatre cantons d'Amiens : 11,210 oui, 1,201 non, 282 bulletins blancs, sur 12,693 votants et 16,938 électeurs inscrits.

1. *Ami de l'Ordre*, 22 octobre 1852.

2. *Mémorial d'Amiens*, 14, 15, 20, 22, 24 octobre. Liste des communes du département qui ont adressé des pétitions au Sénat.

La proportion fut la même dans les cinq arrondissements du département[1] et dans la France entière.

La proclamation de l'Empire eut lieu le dimanche 5 décembre à une heure. Les troupes de ligne et la garde nationale avaient été massées sur les boulevards et une estrade pavoisée de drapeaux était dressée au milieu de la place Longueville. Le préfet y prit place, entouré du monde officiel, et donna lecture du décret qui promulguait le sénatus-consulte déclarant que l'Empire était rétabli.

« Habitants du département de la Somme, dit ensuite M. de Tanlay, de vos mains pures de tous les excès vous avez apporté une large assise à l'édifice de l'Empire. Honneur à vous, loyales et intelligentes populations, qui avez coopéré au grand œuvre de salut provisoire, pendant la tourmente, au milieu des prodiges que peuvent enfanter le sang-froid, le courage, le patriotisme !

« L'Empire est fait ! Oui, sans doute, mais tout n'est pas fini. Il s'agit maintenant de le soutenir. L'Empereur nous y convie. Aidez-moi, nous dit-il, à fonder sur cette terre bouleversée par tant de révolutions un gouvernement qui ait pour base la religion, la justice, la probité, l'amour des classes souffrantes ! »

Après que les officiers de la garde nationale eurent prêté le serment, M. de Tanlay se rendit à cheval de la place Longueville à la Cathédrale, où la cérémonie s'acheva par le chant du *Te Deum* et du *Domine, salvum fac imperatorem.*

La porte d'entrée de l'hôtel de la préfecture était encore décorée d'un fronton de bon style avec des trophées d'armes exécutés d'après les dessins de Rousseau. Le nouveau préfet le fit immédiatement remplacer par l'aigle aux ailes éployées.

1. Un exemplaire du procès-verbal du recensement des votes de la Somme, dressé par la Commission départementale, le 25 novembre 1852, vraisemblablement destiné à l'Empereur, relié avec fers aux armes impériales et aux chiffres de Napoléon III, se trouve dans la bibliothèque de M. J. Rousseau de Forceville.

CHAPITRE X.

LE SECOND EMPIRE

2 Décembre 1852 — 4 Septembre 1870.

PREMIÈRE PARTIE.

I. Autorité et faste des préfets. — Rôle effacé des maires. — Visites de l'Empereur et de l'Impératrice. — La religion catholique est en honneur. — Procession des reliques de sainte Theudosie. — Le synode d'Amiens. — II. L'année calamiteuse de 1854. — Le patriotisme s'affirme à l'occasion des guerres. — L'Empire se rend populaire. — Le bien-être augmente. — Les fêtes se multiplient. — Les concours régionaux agricoles. — III. Apogée de l'Empire. — L'accord entre les pouvoirs publics profite à la classe ouvrière. — Charité publique et charité privée. — Amélioration du logement des ouvriers. — L'instruction primaire. — Bibliothèques populaires. — Conférences littéraires et scientifiques. — Les arts. — IV. Extension de la ville, conséquence de l'accroissement de la population. — Grands travaux d'embellissement. — L'Hôtel de ville agrandi. — Les services publics améliorés. — Le musée Napoléon. — MM. Allart, de Chassepot, Allou, Dhavernas, Dauphin, maires d'Amiens. — Le choléra de 1866, ses ravages et ses conséquences. — Troisième visite de l'Empereur et de l'Impératrice. — V. Les finances municipales obérées. — Malaise industriel et commercial. — Libre-échange et protection. — Le traité de commerce avec l'Angleterre. — Fondation de la Société industrielle. — L'enquête de 1869 [1].

1. *Préfets de la Somme pendant cette période :* MM. Tanlay (comte Louis de), 6 décembre 1851-31 octobre 1854. — Hamel (comte Victor du), 31 octobre 1854-29 novembre 1856. — Mouzard-Sencier (Louis), 29 novembre 1856-24 décembre 1860. — Cornuau (Jules), 24 décembre 1860-30 janvier 1869. — Auribeau (Guillaume d'), 30 janvier 1869-18 janvier 1870. — Guigné (Théodore de), 18 janvier 1870-6 septembre 1870.

I.

On sortait à peine de la crise économique, conséquence fâcheuse de la diplomatie française dans les dernières années du règne de Louis-Philippe et de la révolution de 1848 [1]; la fortune publique et les fortunes particulières avaient été très éprouvées et cependant la monarchie impériale n'était pas rétablie depuis six mois, qu'elle sembla succéder, dans notre ville, à de longues années de calme politique. « Les divisions cessent, les haines disparaissent, toutes les classes de la société se confondent ou plutôt s'unissent pour ne poursuivre qu'un seul but : le bien-être général ! » M. de Tanlay croit pouvoir l'affirmer et il ajoute que la population d'Amiens sera l'un des plus fermes soutiens du nouvel état de choses [2].

M. de la Gorce a dit des préfets du second empire qu'ils auront une page à part dans l'histoire du fonctionnarisme français [3]; c'est très exact. Ceux qui ne connurent, dans le département de la Somme, que MM. d'Auribeau et de Guigné venus à la fin du règne, sollicités par des impulsions contraires, déconcertés par les hésitations du gouvernement, ne peuvent avoir qu'une idée très imparfaite de l'omnipotence de MM. de Tanlay, du Hamel, Sencier et Cornuau, de M. Cornuau surtout. Très autoritaires, mais facilement accessibles et officiellement aimables, ils exerçaient une

1. *Mémorial d'Amiens*, 27 octobre 1855. Rapport sur la fondation d'une boucherie par actions. — *Journal de la Somme*, 21 juillet 1848. De la crise commerciale et industrielle : « L'industrie a prospéré en 1844 et 1845. Elle a commencé à décroître en 1846. Elle s'est traînée péniblement pendant le cours de 1847, pour succomber entièrement sous le coup de la révolution de 1848. »

2. *Arch. nat.* F[1c] III. *Somme*. 8. *Esprit public*. Lettre du préfet de la Somme au ministre de l'intérieur, du 4 janvier 1853.

3. De la Gorce. *Histoire du Second Empire*, T. IV, p. 224.

influence d'autant plus irrésistible qu'ils se trouvaient être les dispensateurs généreux de faveurs dont la source ne tarissait pas. Leurs équipages faisaient sensation. Leurs réceptions mondaines éblouissaient ceux-là même qui conservaient des préventions contre l'Empire. Mme Cornuau, pour ne citer qu'elle, relevait, par sa grâce universellement appréciée, l'éclat des fêtes qui se donnaient à l'hôtel de la préfecture.

Devant ces puissants représentants du pouvoir, le maire d'Amiens s'incline, et son rôle apparaît plus effacé que sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe. Il rivalise d'empressement avec le préfet et avec l'évêque pour prodiguer la louange au souverain.

Le jour du mariage de Napoléon III avec la comtesse Eugénie de Montijo, M. de Tanlay, s'adressant aux officiers de la garde nationale réunis à l'Hôtel de ville, vante « la princesse belle à ravir, qui apporte sur le trône de France la piété qui féconde les élans généreux de l'âme, les grâces qui rendent la puissance aimable et les vertus qui la font chérir..... nouvelle Blanche de Castille [1]. »

Lorsque le couple impérial visite Amiens, les 28 et 29 septembre 1853, M. Allart accueille « avec amour celui à qui est réservée la gloire de fonder l'empire de la Paix », et Mgr de Salinis rappelle avec emphase que « l'Eglise d'Amiens est fille de l'Espagne, que nos pères ont été enfantés à l'Eglise par un saint martyr né à Pampelune ; que les souvenirs du premier apôtre de la cité nous ont accoutumés à vénérer le nom d'Eugénie, parce que c'est le nom de la mère de saint Firmin » [2].

Leurs Majestés arrivaient de Boulogne-sur-mer. L'entrée dans Amiens se fit avec tout l'appareil des entrées royales

1. *Mémorial d'Amiens*, 7 et 8 février 1853.
2. *Ibidem*, 1er octobre 1853.

d'autrefois et la foule se montra prodigue de vivats. Ils se renouvelèrent, l'année suivante, quand l'Empereur et l'Impératrice présidèrent à l'inauguration de la chapelle destinée à abriter, dans la Cathédrale, les ossements de sainte Theudosie, et à la décoration de laquelle ils avaient contribué [1].

Cette fois la visite des souverains eut un caractère d'excessive simplicité. Ils affectèrent d'aller directement de la Cathédrale au Palais épiscopal pour s'y reposer avant le départ. Ce fut un hommage pieux rendu à la martyre, dont l'inscription tumulaire, découverte dans les catacombes de Rome [2], faisait supposer l'origine amiénoise. Ce fut comme le signe de l'orientation politique du moment.

La religion catholique jouissait effectivement de la bienveillance des pouvoirs publics. Amiens, ville encore pieuse, en profitait. La translation des reliques de sainte Theudosie avait été entourée d'un éclat triomphal. Trois cardinaux — Mgr Wiseman, archevêque de Cantorbéry, Mgr Morlot, archevêque de Tours, Mgr Gousset, archevêque de Reims — huit archevêques et dix-huit évêques avaient répondu à l'invitation de Mgr de Salinis. Une longue procession s'était déroulée sous les yeux d'une foule innombrable; procession unique dans les fastes de notre histoire diocésaine et qui offrit un spectacle impressionnant, même pour les plus indifférents. Aucune ville de France n'avait encore vu cortège plus imposant de princes de l'Eglise [3].

Déjà, au mois de janvier 1853, le moment ayant paru favorable pour renouer la chaîne, depuis longtemps brisée, des assemblées canoniques provinciales, S. E. le cardinal

1. *Ville d'Amiens. Réception de l'Empereur et de l'Impératrice. Programme du cérémonial.* 12 octobre 1854. Amiens, Caron et Lambert.

2. *Histoire de la Ville d'Amiens,* T. I, p. 23.

3. *Le livre de sainte Theudosie..... publié sous les auspices de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens.* Amiens, Alfred Caron, 1854.

Gousset avait convié les suffragants de la métropole de Reims à un concile, qui s'ouvrit et qui se termina par des sessions solennelles dans notre Cathédrale. Il s'agissait de créer un lien plus étroit entre les diocèses et d'étudier des questions d'un grand intérêt ecclésiastique et social. Une foule énorme assista à la proclamation des décrets élaborés dans les séances que les prélats, les délégués des chapitres de Reims, d'Amiens, de Soissons, de Beauvais et de Châlons, tenaient dans le salon du Palais épiscopal, qui a conservé le nom de salle du concile [1].

L'inauguration, sur la place Saint-Michel, de la statue de Pierre l'Ermite, l'apôtre promoteur des croisades [2], fut encore une solennité environnée de toutes les pompes de la religion [3].

Les documents historiques se rapportant à cette époque encore récente, et qui paraît bien lointaine tant elle diffère de celle que nous vivons actuellement, dénotent un remarquable épanouissement de l'esprit religieux. Rappellerons-nous l'éclat des processions de la Fête-Dieu, auxquelles assis-

1. *Acta et decreta Concilii Provinciæ remensis in Civitate ambianensi, anno Domini M D CCC LIII, pontificatus Pii Papæ noni VII celebrati, a sancta sede revisa et recognita.* Ambiani, Lenoël-Hérouart, 1853.

Mgr de Salinis alla soumettre les actes du concile à l'approbation de la Cour de Rome. Le cardinal Maï, préfet de la Congrégation établie pour le maintien et l'interprétation des lois du concile de Trente, les loua en des termes flatteurs. Les principaux décrets se rapportaient : 1° au droit coutumier qui prétendait régler les rapports entre le pape et les évêques de France ; 2° à l'intervention des écrivains laïques dans les questions religieuses ; 3° à l'introduction des auteurs profanes dans l'enseignement classique.

2. *Histoire de la Ville d'Amiens,* T. I, p. 121.

3. *Société des Antiquaires de Picardie. Séance publique du 29 juin 1854 et inauguration de la statue de Pierre l'Ermite à Amiens.* Amiens, Duval et Herment. — *Ami de l'Ordre,* 1er juillet 1854.

La statue de Pierre l'Ermite, ainsi que celle de Lhomond, dont il sera parlé ci-après, sont signées Gédéon Forceville. Cf. plus haut, p. 286.

taient le préfet, les officiers de la garnison et les corps constitués; les rues jonchées de feuillages, les monuments publics et les maisons particulières tapissés de draperies et de guirlandes fleuries; les pavillons faits des plus riches étoffes de l'industrie locale, élevant dans les airs le signe de la Rédemption; les reposoirs, tantôt véritables monuments d'architecture et tantôt pittoresques comme l'autel flanqué de pièces de canon et orné de tous les engins de la guerre que nous vîmes, en 1862, dans la cour du quartier de cavalerie; et la troupe faisant la haie, et la foule recueillie, et le son des cloches, et le bruit du canon..... Tout cela constituait un décor et une poésie religieuse d'un charme pénétrant!

II.

Les premières années du second Empire s'écoulèrent, à Amiens, dans un calme profond que la crise résultant de la disette et du rigoureux hiver de 1854 ne put interrompre. Ni le renchérissement général des denrées de première nécessité, ni le chômage des ateliers n'amenèrent de désordres. Il y eut, dans beaucoup de familles d'ouvriers, des souffrances poignantes; le niveau de la misère monta sensiblement; mais aussi il y eut un redoublement de charité, une expansion de bienfaisance tels, que, dans son infortune, le pauvre se montra d'une résignation admirable. A la suite de quêtes à domicile, organisées par la conférence de Saint-Vincent de Paul [1], on vit, spectacle sans précédent, 400 ouvriers, marchant deux à deux et dans le plus grand ordre, se rendre chez M. Daveluy, qui en était le président, et lui offrir un bouquet en témoignage de leur reconnaissance.

La tranquillité publique n'eût pas été plus parfaite au sein de l'abondance, au cours d'une saison laborieusement

1. *Mémorial d'Amiens*, 14 janvier 1854.

occupée, sous l'influence d'une paix assurée pour toujours. Or, la guerre d'Orient survenait au printemps de cette année calamiteuse [1].

Tandis que les préparatifs militaires se font, d'un bout à l'autre de l'Empire, avec une activité à laquelle le pays et l'administration concourent sans relâche, les Amiénois donnent aux démonstrations patriotiques éclatant de toutes parts un assentiment qui se traduit par la plus éloquente des manifestations : celle qui ouvre les bourses pour venir en aide à nos soldats de l'armée de Crimée [2].

Le 18 août 1855, la reine d'Angleterre, se rendant à Paris, s'arrête quelques instants à Amiens. Les notabilités de la ville et du département, ainsi que trois cents dames, qui avaient été admises sur les quais de la gare, reçoivent la souveraine avec enthousiasme. M. Allart célèbre, dans les paroles de bienvenue qu'il lui adresse, « la noble et martiale alliance cimentée par le sang de nos soldats », ainsi que « l'étendard victorieux des bataillons amis qui, précédés des trophées remportés à l'Alma et à Inkermann, ne tarderont point à flotter sur les murs de Sébastopol, rappelant au monde entier qu'on ne viole pas impunément les lois de la justice et de l'humanité [3]. »

Quelques jours après, les événements justifiaient le langage prophétique du maire d'Amiens. La prise de Sébastopol couronnait les efforts de nos armes et provoquait dans la ville les réjouissances et les illuminations, expression ordinaire de l'allégresse publique.

1. *Ami de l'Ordre*, 23 et 24 janvier 1854.

2. *Mémorial d'Amiens*, 25 mai 1854. Souscription patriotique en faveur de l'armée d'Orient.

3. *Ibidem*, 19 août 1855. — *Hommage à Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à l'occasion de son passage à Amiens. Poésie par Daniel Gavet, payeur du trésor public à Amiens.* Amiens, Caron et Lambert.

Quatre ans plus tard, le retour des troupes de l'armée d'Italie faisait vibrer encore la fibre patriotique. Il nous souvient avoir assisté à l'arrivée du 85e régiment de ligne, qui venait tenir garnison dans notre ville, après avoir été mêlé aux principales actions de la campagne. C'était le 26 août 1859, jour d'inoubliable fête qui rappela l'accueil fait, trente-cinq années auparavant, au régiment des chasseurs de l'Ariège rentrant à Amiens après la campagne d'Espagne, à laquelle il avait pris part[1].

Reçus à l'esplanade de Beauvais par le maire entouré du Conseil municipal, les braves qui avaient accru notre patrimoine de gloire se rendent au boulevard du Mail, précédés et suivis des bataillons de la garde nationale, en parcourant la grande et la petite rue de Beauvais, la place Périgord, la rue des Trois-Cailloux et la rue Porte-Paris, au milieu des plus retentissantes ovations. On acclame le colonel Véron-Bellecourt, qui porte au front la cicatrice à peine fermée d'une glorieuse blessure; on se découvre religieusement sur le passage du drapeau déchiré par les projectiles et qui est tout un poème d'héroïsme militaire. C'est un déluge de fleurs, de bouquets, de couronnes; il en part des rangs pressés des spectateurs de cette marche triomphale; on en jette des fenêtres; l'entraînement est indescriptible!

La municipalité avait fait préparer, sous les arbres du boulevard du Mail, les tables d'un banquet, auquel les officiers et les soldats du régiment et ceux de la garde nationale prennent part. Tous fraternisent gaiement. Nous renonçons à décrire le bruit de la foule qui roule à longs flots entre l'esplanade de Beauvais et la rue Porte-Paris, ainsi que l'émotion qui saisit les cœurs, lorsque cette foule, franchissant, à un certain moment, les barrières qui la retenaient à distance, salue une dernière fois de ses hourras

1. Dusevel. *Histoire de la Ville d'Amiens*, édit. préc., p. 563.

les héros de Magenta et de Solférino! C'est à qui serrera la main des soldats qui ont si vaillamment tenu l'épée de la France![1]

A quelques jours de là, M. Cornuau proclamait Napoléon III « le prince le plus magnanime et le plus populaire de l'Europe, grand dans la paix, grand dans la guerre, à qui la France était redevable de sa prospérité et de sa gloire! »[2]

Ce langage répondait au sentiment des masses parmi lesquelles l'Empire se rendait populaire. L'argent devenait abondant, le bien-être pénétrait dans toutes les classes du corps social. C'était, chez l'ouvrier, un besoin de s'affranchir, de vivre un peu de la vie du bourgeois, et, chez le bourgeois, une soif de plaisirs et d'élégance.

Les fêtes se multiplient à mesure que grandit cette soif des plaisirs. Recherchant avec soin les moyens de divertir la population, la municipalité organise, au printemps de 1860, la première de ces grandes semaines, souvent rééditées depuis, dont chaque journée se trouve marquée par une attraction nouvelle. Ce fut à l'occasion d'un concours agricole régional.

Déjà, en 1852, la ville d'Amiens avait été choisie pour inaugurer, dans la région du Nord, les solennelles exhibitions agricoles instituées deux ans auparavant[3]. Ce premier concours d'essai satisfit pleinement l'opinion publique et il

1. *Le Napoléonien*, 27 août 1859. — *L'Ami de l'Ordre*, 27 août 1859.

2. *Journal d'Amiens*, 29 août 1861. Toast de M. le Préfet au dîner offert aux membres du Conseil général.

3. Le premier concours d'animaux reproducteurs eut lieu à Versailles, en 1850. Il n'y avait auparavant que des concours d'animaux de boucherie à Poissy. En 1851 il y eut trois concours régionaux à Saint-Lô, Aurillac et Toulouse. En 1852, il y en eut huit, parmi lesquels celui d'Amiens, qui dura deux jours. Les animaux étaient logés dans la ville et les faubourgs. L'espèce chevaline n'était représentée que par 20 étalons, l'espèce bovine par 36 taureaux, l'espèce ovine par 110 têtes; l'exposition porcine était à peu près nulle.

parut évident que l'utile innovation prendrait un développement rapide et qu'elle donnerait d'heureux résultats.

Un arrêté ministériel de 1858 divisa le pays en douze circonscriptions, comprenant chacune sept ou huit départements, dans lesquels les concours régionaux se tiendraient alternativement. Amiens fut désigné pour celui de 1860. La ville se para de toutes les séductions. Il y eut une exposition rétrospective [1] d'objets d'art jusque-là méconnus ou oubliés, une exposition d'horticulture, une solennité littéraire pour inaugurer la statue de Lhomond [2] dans le jardin de la Bibliothèque communale, une cavalcade représentant le cortège des rois de France et d'Angleterre, lors de la cérémonie de l'hommage rendu par Philippe VI à Edouard III, des concerts, des illuminations, des bals et un feu d'artifice.

En traçant les allées et les pelouses de la promenade de la Hotoie, ne semble-t-il pas que l'on ait pressenti qu'elle deviendrait un jour le cadre de nos expositions agricoles modernes? Jamais emplacement ne fut mieux disposé : de l'eau, de la verdure, du soleil, de l'ombre, des abords faciles, des allées larges qui s'étendent à perte de vue, de vastes espaces, une enceinte pittoresque et régulière tout à la fois, bordée par de longues rangées d'arbres.

Aujourd'hui, les jeunes générations, blasées sur ces sortes de spectacles devenus périodiques, s'étonneront peut-être de tant d'obstination dans nos souvenirs : c'est qu'elles

1. *Société des Antiquaires de Picardie. Exposition provinciale. Notice des tableaux et objets d'art, d'antiquité et de curiosité exposés dans les salles de l'Hôtel de ville d'Amiens, du 20 mai au 7 juin 1860.* Amiens, Veuve Herment.

2. Lhomond (Charles François), né à Chaulnes (Somme), le 26 octobre 1727, mort le 31 décembre 1794. Il fut pendant vingt ans professeur de sixième au collège du Cardinal Lemoine et composa, à l'usage des enfants, des grammaires latine et française et des ouvrages élémentaires demeurés classiques.

conçoivent difficilement la surprise mêlée d'admiration de leurs aînées passant de l'Hôtel de ville à la Hotoie ; de l'Hôtel de ville, où se trouvent pour la première fois exposés aux regards du public des merveilles d'orfèvrerie, des ivoires, des tableaux, des manuscrits précieux, des meubles de style, des bibelots petits et grands tirés des collections particulières, entre autres de celle, bientôt après dispersée, de M. Bouvier ; à la Hotoie, où les plus beaux spécimens des animaux de basse-cour se trouvent symétriquement alignés parmi les instruments agricoles destinés à rendre la terre plus féconde, ou bien à soulager le cultivateur dans ses travaux [1].

Les fêtes données à l'occasion du concours régional de 1860, celles qui accompagnèrent, au mois de juillet 1864, le premier festival organisé par la Société des Orphéonistes, récemment créée, coïncidaient avec l'apogée des années que l'on est convenu d'appeler les belles années de l'Empire. Afin de multiplier ces réjouissances publiques et pour encourager tous les genres de sport, une société se constitua, en 1865, sous le titre de *Sport nautique d'Amiens* [2] ; société appelée à devenir une institution prospère, ingénieusement habile à organiser des fêtes attirant la foule des étrangers au profit du commerce local.

III.

L'optimisme et la confiance ne demeurèrent pas longtemps exempts de malaise, en dépit des réjouissances qui entretenaient de douces illusions. D'une part, l'échéance tant

1. Le concours de 1860 réalisait un progrès considérable sur celui de 1852. L'espèce chevaline comptait 184 sujets ; l'espèce bovine, 353 têtes ; l'espèce ovine, 155 lots ; l'espèce porcine, 86 sujets. Il y eut 430 lots de volailles et 467 instruments de culture.

2. *Historique du Sport nautique d'Amiens*, Amiens, T. Jeunet, 1879.

redoutée par nos industries locales, de l'année 1861, terme assigné pour la levée de toutes les prohibitions de douane, inquiétait vivement la place d'Amiens[1]; d'autre part, l'hostilité de Napoléon III à l'égard du Saint-Siège alarmait les catholiques, en imprimant à la politique religieuse un caractère différant de ce qu'elle était depuis 1852. On ne vit pourtant pas à Amiens, comme dans certaines villes, l'évêque et le préfet rompre ouvertement : celui-ci ralliant à lui les amis du pouvoir, celui-là entraînant à sa suite une partie des fidèles. Mgr Boudinet[2], successeur de Mgr de Salinis et le plus conciliant des prélats, se borna à affirmer, dans une lettre empreinte de beaucoup de prudence, la nécessité du pouvoir temporel des papes[3]. Tout au plus *Le Napoléonien*[4], qui prend alors le titre d'apparence plus locale de *Journal d'Amiens*, affecte-t-il une certaine indépendance de langage dans les questions religieuses, tandis que le *Mémorial d'Amiens* continue à puiser ses inspirations à l'évêché.

Il existait donc, en dépit de certains germes de dissentiment, entre les autorités administratives et ecclésiastiques,

1. *Ami de l'Ordre*, 5 septembre 1858. — Rapport de M. Daveluy au Conseil général : « L'approche de l'époque fatale de 1861 assignée par le gouvernement, pour la levée de toutes les prohibitions de douane, paralyse les affaires et jette le trouble dans toutes les relations commerciales. L'agitation causée au sein de notre population industrielle, lors de la présentation du projet de loi qui faisait disparaître la protection de notre code douanier (1856), fut telle que le gouvernement saisi de terreur panique crut devoir ajourner à cinq ans la réalisation du projet... . »

2. Boudinet (Mgr Jacques Antoine), né à La Rochelle le 30 août 1796, nommé évêque d'Amiens le 7 avril 1856, mort à Amiens le 1er avril 1873.

3. *Lettre épiscopale du 29 janvier 1860*. Amiens, impr. de Lenoël-Hérouart.

4. *Le Napoléonien, moniteur de la Somme*, journal quotidien politique, religieux, littéraire, administratif, industriel, agricole, judiciaire et d'annonces, parut le 25 mars 1857 et dura jusqu'au 31 décembre 1860. Il devint alors le *Journal d'Amiens*, dont le premier numéro est du 1er janvier 1861. Il paraît encore.

une communauté de vues qui profitait à la classe ouvrière[1]. Les institutions de prévoyance, telles que la Société de Secours mutuels[2] et la Caisse d'épargne créée en 1833, se développaient pour son plus grand bien. Les grands établissements d'assistance publique[3] prospéraient, laissant, malgré tout, un vaste champ d'action à l'initiative privée. Or, si le Bureau de bienfaisance, auquel le Conseil municipal accorde un crédit annuel variant de 65,000 à 80,000 francs, figure avec une avance considérable au premier rang des œuvres destinées au soulagement des indigents, il est peu de villes qui en possèdent autant et de plus utiles. Beaucoup dataient du règne de Louis-Philippe.

Ce sont, d'abord, les maisons paroissiales de charité[4],

1. *Mémorial d'Amiens*, 31 décembre 1855 : « M. le Préfet, Mgr de Salinis et le maire d'Amiens ont visité aujourd'hui les nombreux établissements de notre ville pour s'assurer de la parfaite exécution des intentions de l'administration. Ils ont constaté que les immenses détails de l'œuvre générale de bienfaisance étaient menés de front avec une activité des plus louables. »

2. Voir plus haut, p. 290.

3. *Arch. des Hospices.* Compte d'administration pour l'année 1860 :

Recettes ordinaires des hospices de la ville		449,126 fr.
Dépenses ordinaires communes aux trois hospices		51,001
Dépenses afférentes	à l'Hôtel-Dieu	169,404
	à l'hôpital Saint-Charles	173,762
	à l'hospice des Incurables	41,278
		435,445 fr.

4. Dates de l'institution des œuvres charitables existant avant 1870 : 1807, Maison de charité Notre-Dame. — 1837, Le Bon-Pasteur, les Demoiselles amies de l'enfance. — 1838, Salle d'asile Saint-Germain (maison Morgan). — 1841, Société de Saint-Vincent de Paul (1re Conférence Notre-Dame), OEuvre de Saint-François Régis, OEuvre de l'Atelier. — 1842, OEuvre de la Charité maternelle. — 1843, Orphelinat de Gerville des Dames de Louvencourt, salle d'asile Notre-Dame. — 1844, Société évangélique des Amis des Pauvres. — 1845, OEuvre des Vieux Ménages. — 1846, Maison de charité et salle d'asile Saint-Leu. — 1849, OEuvre des Pauvres Malades. — 1850, Société de Secours mutuels. — 1851, Maison de charité et salle d'asile Saint-Jacques. — 1854, Fourneaux économiques. — 1864, Salle d'asile de Saint-Maurice, salle d'asile de Montières. — 1869, Maison de charité de Saint-Honoré.

avec leurs ouvroirs, dans lesquels les jeunes filles orphelines ou délaissées reçoivent une éducation professionnelle ; avec leurs dispensaires, où l'on s'empresse d'accourir aussitôt qu'un accident est arrivé, qu'un malheur est constaté, qu'une infortune se manifeste. On sait que là on peut venir en toute confiance, que les formalités administratives sont négligées, dès qu'il y a urgence apparente, par les sœurs de Saint-Vincent de Paul que la ville y a placées pour secourir les pauvres à domicile et pour diriger les distributions du Bureau de bienfaisance.

Viennent ensuite l'orphelinat des Dames de Louvencourt, fondé par Mme de Gerville, au faubourg de Noyon, et la maison de retraite ouverte aux filles pénitentes par les Dames du Bon-Pasteur ; puis les œuvres multiples que le sentiment religieux inspire, afin d'assister, du berceau à la tombe, l'humanité souffrante et pauvre.

L'Œuvre de Charité maternelle, élevée au rang d'établissement d'utilité publique, accueille le malheureux au jour de sa naissance et prodigue sa sollicitude à la mère. La salle d'asile favorise le développement de ses premières années. La Société des Demoiselles amies de l'Enfance se charge de le vêtir et de pourvoir aux dépenses de son instruction. L'Œuvre de l'Atelier, l'honneur de M. Caille, qui la fit grandir et prospérer, s'applique à préparer les jeunes gens à la vie réelle.

Par ses ramifications variées — Conférences pour la visite des pauvres à domicile, Patronages d'ouvriers, Fourneaux économiques, Œuvre de Saint-François Régis pour la régularisation des unions illégitimes — la Société de Saint-Vincent de Paul répand ses enseignements et ses bienfaits sur la période active de la vie. La Société évangélique des Amis des Pauvres, dont l'existence a été de courte durée, poursuivait le même but.

L'Œuvre des Pauvres Malades soulage et console les

misères morales et physiques de tous les âges. Enfin l'Œuvre des Vieux Ménages veille sur les vieillards jusqu'au dernier jour et pour eux encore voici venir, en 1859, les admirables Petites-Sœurs des Pauvres, dont l'installation, modeste en ses débuts, s'accroît rapidement et se transforme au point d'hospitaliser, à l'heure où nous écrivons, et avec les seules ressources éventuelles de la charité, 250 vieillards des deux sexes.

Le patrimoine des pauvres s'était augmenté, en 1842, des libéralités de M. Cozette [1], qui légua toute sa fortune à la ville pour « la création d'une maison de secours et de travail ». Entrant dans ses vues bienfaisantes, sans toutefois se conformer à la lettre du testament, la municipalité institua, en 1855, dans l'immeuble devenu la *Maison Cozette*, situé place actuelle Vogel, l'œuvre essentiellement utile du prêt de linge qui supplée, dans les ménages indigents, à la disette des objets les plus indispensables à la propreté et à l'hygiène.

La population ouvrière avait presque doublé depuis vingt ans et le nombre des logements à son usage n'avait guère augmenté. La moindre chambre, un taudis sans pavage, sans air, à peine éclairé, se payait 1 fr. 50 par semaine, plus du dixième du salaire des meilleurs ouvriers de fabrique. On n'avait point encore le souci des rues larges et aérées. Les propriétaires entassaient les logements dans des cours et dans des passages où les rayons du soleil ne pénétraient jamais [2].

Un premier groupe de maisons, spécialement destinées aux familles d'ouvriers, avait été construit, vers 1840, par M. Pointin, dans la rue qui porte son nom. Elles restèrent

1. Cozette (Louis Charles André), né à Amiens le 17 août 1766, décédé dans cette ville le 22 mars 1842.

2. *Mémorial d'Amiens*, 29 mai 1852 : E. Mouttet, *Les logements de la classe ouvrière* ; 6 et 9 mai 1853 : Solié, *Habitation des classes ouvrières*.

isolées, bien que la question de l'habitation à bon marché préoccupât déjà les économistes. Ces maisons, avec petite cour, très simplement construites en charpente, se composaient d'une salle pavée en briques avec cheminée, au rez-de-chaussée, et d'une chambre en mansarde.

Après 1852, les dissertations sur les avantages des cités ouvrières firent place à l'action. L'Empereur s'y intéressa. M. Damis ouvrit, au faubourg de Noyon, plusieurs rues bordées de maisons en briques, d'un loyer de 2 fr. 50 par semaine, avec quatre pièces et un petit jardin. M. Damis avait obtenu une subvention de l'État. Il eut des imitateurs et, en 1866, une société anonyme se forma dans le but d'assurer, dans un commun effort, ainsi que cela se pratiquait à Mulhouse, le progrès des intérêts matériels et des améliorations sociales, en donnant une prime à l'économie par l'espoir, pour le locataire, d'acquérir à la longue la propriété des immeubles. Napoléon III s'inscrivit pour 10,000 francs sur la liste des actionnaires de la Société des Maisons ouvrières d'Amiens [1] ; mais, dans son grand désir de bien faire, celle-ci s'écarta de l'idée première et les maisons du quartier Saint-Roch ne constituèrent pas une cité ouvrière dans la véritable acception du mot. Toutefois l'impulsion était donnée et la construction d'habitations à bon marché prit un grand développement, surtout après 1870.

Il nous faut encore retenir, comme se rattachant directement à l'action charitable et à l'amélioration du sort du pauvre, les progrès réalisés en vue de favoriser le développement intellectuel de ses enfants. L'enseignement primaire, distribué dans les salles d'asile et dans les écoles d'Amiens, donnait des notions générales suffisantes et conduisait même assez loin dans la grammaire, l'histoire, la géographie et

1. Charles Labbé. *Historique de la Société anonyme des Maisons ouvrières d'Amiens*. Amiens, T. Jeunet, 1895.

le calcul. Nous avons dit qu'il était essentiellement chrétien, depuis le commencement du siècle.

A la salle d'asile, dont l'institution, due à l'initiative du baron Morgan de Belloy, remonte à 1838, l'instruction est naturellement élémentaire. Elle attire l'attention de l'enfant, qui peut y séjourner de deux à six ans, sur les objets usuels, elle l'initie aux premiers principes de la lecture et de l'écriture; par la gymnastique cadencée qu'elle lui impose, elle l'amuse, rythme ses gestes et développe ses mouvements. Ne ferait-elle que le retenir et l'empêcher de courir dans les rues, elle lui rend un service signalé.

A l'école, c'est plus sérieux. Le programme des études, l'ordre des exercices imposés sont suivis à la lettre. Le personnel enseignant, réparti dans 29 écoles — 14 pour les garçons et 15 pour les filles — comprend 23 frères des Ecoles chrétiennes, 36 religieuses de la Sainte-Famille ou de la Providence et 9 instituteurs laïques placés dans les sections rurales. Il y avait en outre deux écoles mixtes, dont une protestante, et deux classes d'enseignement mutuel.

La ville d'Amiens a été l'une des premières à résoudre la question, partout à l'ordre du jour sous le second Empire, de la gratuité de l'enseignement primaire. En la décrétant, le 8 juillet 1865, elle eut « la prétention de combattre victorieusement la misère et l'incurie des parents qui négligeaient d'envoyer leurs enfants à l'école, ou qui étaient dans l'impossibilité de le faire à cause de la rétribution scolaire »[1]. A dater de ce moment, le budget de l'instruction publique passe de 47,719 francs qu'il était, au début de l'Empire, à

1. *Arch. mun.* Délib. du 8 juillet 1865 : 1° « A partir de 1866 toute rétribution scolaire sera supprimée dans les écoles communales des Frères, les écoles mutuelles, l'école protestante et dans les écoles de garçons et mixtes des sections rurales. » — 2° « La même mesure sera appliquée aux écoles communales de filles aussitôt que le Conseil municipal aura pu régler la situation qui devra être faite par la ville aux institutrices. »

86,816 francs, et le Conseil municipal, utilisant les centimes additionnels autorisés par la loi du 31 juillet 1867, entre dans une voie progressive d'améliorations pour les bâtiments scolaires [1]. Les premières bibliothèques populaires, installées par M. Alphonse Leullier, datent également de cette époque [2]. Elles furent organisées sur le plan de celles fondées en Alsace par Jean Macé, « afin de propager le progrès intellectuel et moral, en demeurant étranger à toute espèce d'esprit de parti ou de secte. » Et lorsque le même Jean Macé eut institué, en 1866, une ligue de l'enseignement primaire « en dehors de toute coterie politique et religieuse », celle-ci rencontra aussitôt des adhésions à Amiens, où l'on essayait de fonder, dans le même esprit, une Société populaire d'éducation [3]. Ainsi commençait à s'insinuer, sous ombre de neutralité scolaire, la doctrine que l'âge suivant devait proclamer ouvertement, dont le programme apparent est d'omettre Dieu de l'école et le but réel de l'en exclure.

A côté de l'enseignement secondaire traditionnel, qui se donne au lycée et au collège de la Providence, et de l'enseignement primaire, limités, l'un et l'autre, dans leur objet et rigoureux dans les méthodes, il devient utile d'en créer un autre plus large dans ses allures, plus accessible à tous. Tel est le but des soirées scientifiques et littéraires inaugu-

1. *Arch. mun.* Délib. du 6 mars 1869. Rapport de la Commission des voies et moyens pour dépenses extraordinaires d'utilité communale. Le rapporteur inscrit une somme de 190,000 francs pour construction ou réparation des écoles de Saint-Pierre (filles), Renancourt (filles), Montières (garçons), Petit-Saint-Jean (garçons), Saint-Maurice (garçons), Saint-Germain (filles), Notre-Dame (garçons), La Neuville (filles) et Longpré (garçons). — Budget primitif de 1870.

2. *Journal d'Amiens*, 23 septembre 1865. Rapport de M. Janvier sur les bibliothèques populaires d'Amiens, au nom d'une Commission du Comité d'économie politique et sociale de la Société industrielle d'Amiens.

3. *Arch. mun.* Carton n° 27, pièce cotée 12. Demande en autorisation du Cercle du Progrès social. 16 novembre 1867.

rées au mois de décembre 1864, dans les salons de l'Hôtel de ville, par de magistrales conférences de M. Tivier, professeur de rhétorique au lycée, sur Corneille, Racine et Voltaire, et de M. Poiré, professeur de physique, sur les découvertes de Galvani et de Volta. Egalement appréciées des plus humbles intelligences et d'un auditoire d'élite, les soirées scientifiques et littéraires obtiennent un plein succès. Ce n'est pas sans raison qu'Amiens se flatte de connaître, autant et mieux que beaucoup de villes, les plaisirs des âmes honnêtes et des esprits cultivés, bien que l'apport littéraire y soit à peu près nul sous le second Empire; mais en peinture, cette période correspond aux premiers succès d'Edmond Lebel[1], de Jules Lefebvre[2], de Paul Sautai[3]; à la maturité de Charles Porion et de Pierre Thuillier. Aimé et Louis Duthoit ne se lassent pas d'augmenter par leur talent les richesses artistiques de la Picardie[4]. En architecture, le style ogival domine dans la construction des églises, et le Musée Napoléon s'achève d'après un plan habilement étudié et bien approprié à sa destination.

IV.

Déjà mis en communication par les chemins de fer avec Paris, Arras, Lille et Boulogne[5], Amiens sera bientôt relié à Rouen; à Laon et à Saint-Quentin par Tergnier; à Beauvais; à Doullens; à Compiègne par Montdidier; à la vallée de la

1. LEBEL (Edmond), né à Amiens le 5 février 1834, élève de Léon Cogniet.

2. LEFEBVRE (Jules), né à Tournans (Seine-et-Marne), le 14 mars 1834, pensionnaire de la ville à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, élève de Léon Cogniet, premier grand prix de Rome en 1861.

3. SAUTAI (Paul), né à Amiens le 29 janvier 1842, élève de Léon Cogniet, mort à Paris, le 20 novembre 1901. — Cf. JULES BOQUET. *Paul Émile Sautai, peintre.* Amiens, T. Jeunet, 1902.

4. Voir plus haut, pp. 222 et 224.

5. Cf. plus haut, pp. 213 et suivantes.

Bresle par Beaucamps et Aumale [1], Amiens participe au progrès et à la transformation économique que le développement de l'industrie et l'impulsion du gouvernement donnent à toutes les grandes cités.

La population, qui ne dépassait pas 49,581 âmes en 1846, atteint le chiffre de 56,507 en 1856, et le recensement de 1866 en accuse 61,000. La surface bâtie s'accroît dans la même proportion. La ville, qui partout a franchi la limite des boulevards, voit d'année en année les constructions s'avancer dans la campagne. Le quartier Henriville et le quartier Guérinville, créés depuis quarante ans, se relient à leur extrémité sud par la rue Laurendeau. L'établissement de la gare Saint-Roch et la construction d'un quartier nouveau, dans les terrains vagues qui s'étendaient entre le bastion de Guyencourt et la promenade de la Hotoie, développent la vie dans cette partie des faubourgs. Enfin, la fièvre d'expansion que suscite l'accroissement rapide de la population détermine une campagne de presse, inspirée par MM. Mancel et Bazot, en vue d'obtenir le déclassement de la citadelle [2] et le ministre de la guerre accorde, en 1866,

1.

Lignes	Date de la concession	Date de l'ouverture
D'Amiens à Rouen	21 juin 1857	18 avril 1867.
D'Amiens à Tergnier. . . .	21 juin 1857	21 juin 1867.
D'Amiens à Canaples-Doullens.	12 novembre 1873	25 octobre 1881.
D'Amiens à Monsoult (section Beauvais-Saleux)	15 juin 1872	6 avril 1876.
D'Amiens à la vallée de l'Ourcq par Montdidier, Compiègne .	30 décembre 1875	1er juin 1883.
D'Amiens à Beaucamps . . .	17 janvier 1885.	16 mai 1891.
De Beaucamps à Aumale . .	23 mars 1898.	20 juillet 1901.

2. *Journal d'Amiens*, 27 avril 1865. Pétition à l'Empereur. — 19 et 26 mars 1865, 22 juillet 1867. Lettre de MM. Bazot et Mancel : « Amiens est arrêté dans sa force d'expansion, à l'est, par le canal ; à l'ouest, par la Hotoie ; au nord, par la citadelle. Amiens ne peut s'agrandir qu'au sud. Les terrains à bâtir y sont envahis par la classe aisée. Il n'y a pas de place pour les ouvriers. Où trouver un endroit plus convenable pour eux que celui de la citadelle et de la plaine située entre Saint-Maurice et Saint-Pierre, à portée des fabriques où ils travaillent ? »

la suppression de la première et de la deuxième zones ainsi que la réduction de la troisième, ce qui eut le grand avantage d'exonérer les bas quartiers des servitudes qui nuisaient à leur prospérité.

Avant les chemins de fer, lorsque, pour aller à Paris, il fallait déposer des arrhes plusieurs jours à l'avance afin d'obtenir une place dans les diligences, et que douze ou quinze heures séparaient les Amiénois de la capitale, la routine et l'inertie régnaient en despotes sur les boutiques mal closes, mal éclairées, mal approvisionnées [1].

Dès qu'il devint possible d'effectuer confortablement le voyage de Paris en peu d'heures, le commerce de détail comprit le danger qui le menaçait. Il s'agissait d'être ou de ne pas être ; de fermer piteusement, ou de séduire les acheteurs par un étalage soigné et par des assortiments capables de lutter avec une concurrence redoutable. Alors les devantures des magasins se transformèrent et s'embellirent, les rayons se garnirent de nouveautés. Là où le jour pénétrait à peine, on vit paraître de grandes glaces ; on vit la dorure étinceler sur les enseignes, et le gaz resplendir, le soir, aux vitrines à la place des petits lumignons fumeux [2].

L'Hôtel de ville ne répondait plus à l'importance de la population. Inauguré au commencement du XVII[e] siècle [3], il avait subi une restauration en 1756. Les deux pavillons d'angle, ajoutés à cette époque, étaient insuffisants. Les services administratifs manquaient d'espace dans l'antique mairie, dont la façade principale présentait un aspect monotone, avec sa longue rangée de fenêtres entrecoupées de

1. *L'Ami de l'Ordre,* 4 novembre 1852. *Revue amiénoise.*

2. *Le Commerce de la Somme,* 7 novembre 1852. Les magasins d'Amiens : « Rendons justice à plusieurs négociants de cette ville pour l'empressement qu'ils ont mis à se conformer aux nouveaux besoins de notre civilisation. »

3. Cf. *Histoire de la Ville d'Amiens,* T. II, p. 238.

pilastres et ses lourdes arcatures du rez-de-chaussée. La cour d'honneur n'avait d'honorable que le nom. A l'ouest, elle était limitée par les bâtiments de la Halle marchande, monument triste et qui menaçait ruine ; à l'est, par des dépendances délabrées ; au sud, par des hangars construits sur le talus de l'ancienne fortification, qui servaient à remiser les canons de la garde nationale.

La restauration de l'édifice, qui touchait directement à l'honneur et aux intérêts de la commune, s'imposait. Elle fut décidée le 13 novembre 1852.

Le palais municipal, dégagé des constructions qui en obstruaient les abords et agrandi, devait comprendre, suivant le plan primitif de M. l'architecte Antoine, deux ailes prolongées perpendiculairement à l'ancien édifice et reliées entre elles par un bâtiment central formant façade monumentale sur la rue Delambre. L'aile ouest fut aussitôt élevée (1856-1859). Le projet primitif ayant été remanié, une grille a remplacé le bâtiment projeté pour clore la cour d'honneur, et la décoration architecturale a été reportée sur la façade sud du vieil Hôtel de ville, à laquelle fut adaptée une galerie mettant les deux ailes en communication (1878-1880) [1].

1. *Arch. mun.* Délib. des 13 novembre 1852, 9 février et 1er juin 1853, 9 avril 1859. — *Ibidem*, liasses : *Construction de l'Hôtel de ville*. Le 9 janvier 1853, M. l'architecte Antoine soumit au Conseil municipal un plan général comportant un bâtiment principal en façade sur la rue Delambre, avec deux ailes se reliant perpendiculairement à l'ancien bâtiment conservé. Ce plan a été adopté le 1er juin 1853.

Le 30 octobre 1854, le même M. Antoine soumit un nouveau plan, dans lequel une galerie, au-devant de l'ancien bâtiment, reliait les deux ailes.

Les plans dressés en 1856, 1859 et 1861 par M. l'architecte Vigreux ; ceux de M. Baltard, architecte de la ville de Paris, consulté en 1865 et 1868 ; ceux de M. l'architecte Leullier, en 1869 et 1874, rééditent avec plus ou moins de luxe l'idée primitive de M. Antoine. L'adjudication des travaux de l'aile ouest eut lieu le 21 avril 1856 ; celle de l'aile est et des travaux complémentaires, le 15 avril 1878.



AMIENS. — L'Hôtel de ville (restauré et agrandi)

Pl V.



Cliché O. Hacquart.

AMIENS. — L'Hôtel de ville restauré et agrandi
1856 — 1880

Les délibérations du Conseil municipal, pendant toute la durée de l'Empire, dénotent la préoccupation constante d'améliorer les services publics et d'effectuer de grands dégagements qui changeraient l'aspect de la ville. Toutefois, ce n'est point assez de consacrer les excédents de recettes et le produit d'emprunts sagement ménagés à la réalisation de travaux d'une utilité incontestable, tels que la canalisation souterraine de nouveaux aqueducs et de nouveaux égoûts [1]; il ne suffit pas de sauver la tour de l'église Saint-Leu de la ruine, de dégager l'église Saint-Germain et notre insigne Cathédrale des constructions qui en déshonoraient l'aspect [2]; d'édifier les églises de Longpré, de Sainte-Anne, de Saint-Pierre, de Saint-Honoré et de Saint-Martin [3]; d'ouvrir des rues [4]; de construire des ponts, d'aligner dix kilomètres de trottoirs et de remanier trente mille mètres carrés de pavage [5]; ce n'est point assez de convertir en de riantes promenades les anciens fossés de la ville et la place Saint-Denis [6], de rajeunir la coupole du vieux Beffroi [7], de décider

1. *Arch. mun.* Procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal. *Service hydraulique. Canalisation et voirie. Aqueducs et égoûts.*

2. *Ibidem.* Délib. des 3 juillet 1852, 20 décembre 1856, 25 avril 1857, 2 août 1858.

3. *Ibidem.* Délib. des 3 décembre 1853, 11 février 1854, 13 février, 22 mai, 14 juillet et 4 août 1855, 5 avril 1856, 18 juillet 1868, 6 mars 1869.

4. *Ibidem.* Délib. du 8 mars 1861. Rapport de la Commission des finances : Ouverture de la rue de la Vierge-Dorée (Robert de Luzarches); ouverture de la rue de la Malemaison à travers les terrains de l'ancienne Conciergerie; élargissement de la rue des Archers (Daveluy); nivellement de la rue du Bloc (Flatters); ouverture de la rue des Capettes (Caudron); ouverture de la rue Diagonale (Allart); établissement de la place de l'Impératrice (Vogel), en couvrant le canal de la rue du Quai entre le pont de Croix et le pont Saint-Michel; ouverture de la rue Debray et de la rue Lemerchier par l'administration des Hospices.

5. *Ibidem.* Procès-verbaux des délib. du Conseil municipal. *Voirie. Pavage et trottoirs.*

6. *Ibidem.* Délib. des 28 juin 1856, 8 mars 1868.

7. *Ibidem.* Délib. des 12 septembre 1863 et 1er avril 1865.

la reconstruction de l'Hospice des Incurables[1] et l'agrandissement du Lycée[2], de voir élever un Palais de Justice[3] aux vastes dimensions et un Musée[4] qui soutient avec avantage la comparaison avec les monuments de ce genre les plus remarquables de l'Europe.

1. Hospice Saint-Vincent de Paul des Incurables. Les bâtiments de l'hospice, primitivement installés rue de Beauvais (Cf. plus haut, p. 158), devenant insuffisants, le Conseil municipal décida, en 1856, de les aliéner et de transporter l'hospice, en l'agrandissant sensiblement, dans la partie des jardins de l'hôpital Saint-Charles, en façade sur les rues des Louvels et de la Bibliothèque (rue Puvis de Chavannes). Les nouveaux locaux furent inaugurés le 19 juillet 1860.

2. Le Lycée. La municipalité reconnut, en 1865, la nécessité d'agrandir le Lycée. M. Vigreux et, après lui, M. Daullé rédigèrent un projet qui fut adopté le 15 janvier 1868. La dépense était évaluée à 430,000 francs. Le Conseil général accorda une subvention de 20,000 francs. L'Etat et la ville se partagèrent le surplus. La guerre survint. M. Massenot reprit le projet, qui fut complété. Le devis atteignit la somme de 556,911 francs pour la construction de la chapelle et de bâtiments scolaires.

3. Palais de Justice. Architectes : MM. Daullé et Herbaut.

4. Le Musée Napoléon devenu le Musée de Picardie. L'Empereur ayant accordé à la Société des Antiquaires de Picardie le terrain nécessaire à la construction d'un musée monumental, dans la propriété domaniale de l'ancien Arsenal (1854), le Conseil municipal lui abandonna un terrain communal qui longeait celui concédé par l'Etat. Trois loteries successives (1855, 1861, 1863) fournirent les moyens d'accomplir l'entreprise, qui fut achevée grâce à la ténacité et à l'énergie de M. Dufour, à qui revient le principal mérite de cette belle œuvre. Après de longs pourparlers entre le Conseil municipal et la Société des Antiquaires de Picardie, celle-ci fit l'abandon du Musée Napoléon à la ville d'Amiens, par un traité intervenu le 16 juillet 1869. La ville prit possession le 15 janvier 1873.

M. le comte de Beaumont, sénateur, posa, le 2 décembre 1855, la première pierre du monument commencé par M. Parent, architecte de la ville de Paris, continué par M. Diet, et qui reçut son achèvement complet, en 1892, lorsque M. Ricquier, architecte du département de la Somme, fit couvrir la cour intérieure avec le produit d'une quatrième loterie.

Voir, au Musée de Picardie, le tableau de Court : *La Société des Antiquaires de Picardie présentant à Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice les plans du Musée.*

A ceux qui rêvent de voir Amiens rapidement « haussmannisé », il faudrait un Hôtel de ville de grand caractère monumental avec avenue et square [1], une Salle de spectacle plus vaste [2], une Halle aux grains transférée de la rue des Trois-Cailloux, qu'elle encombre, dans la rue Saint-Leu, où elle ramènerait l'animation d'antan [3]; il faudrait, revenant sur l'erreur de ceux qui s'opposèrent au tracé du canal par l'intérieur de la ville, mener, du port d'Amont au port d'Aval, une rue centrale spacieuse, longue traînée d'air et de lumière à travers le vieil Amiens [4]; ouvrir encore, en avant du portail de la Cathédrale, une belle et large place qui ajouterait à la majesté de l'édifice [5].

En un mot les administrations municipales qui se succèdent pendant cette période sont dominées par la préoccupation d'exécuter tous les travaux et de réaliser toutes les améliorations capables de donner à Amiens la physionomie

1. *Projet d'achèvement de l'Hôtel de ville, d'un grand caractère monumental, démasquant le Beffroi, créant place, square, avenue; débouchant les quartiers de Saint-Germain, des Tanneurs, des Chaudronniers, des halles et marchés et tout en réalisant une économie considérable. — Mémoire à l'appui des plans présentés à l'examen du Conseil municipal par MM. Daullé et Herbaut, architectes.* Octobre 1865. Amiens, imp. Yvert.

2. *Arch. mun.* Délib. des 6 mars 1858 et 4 février 1859 : « La salle de spectacle est trop exiguë; ses dispositions intérieures sont incommodes et disparates avec les salles nouvellement construites. »

3. *Ibidem.* Délib. du 1er juin 1861.

4. *Ville d'Amiens. Projet d'ouverture de la rue Centrale..... Extraits des délibérations du Conseil municipal. Séance du samedi 15 mai 1858.* Amiens, Jeunet. — Henri Macqueron. *Bibliographie du département de la Somme* Nos 4344-4347. Le Conseil municipal abandonna définitivement le projet le 7 février 1863.

5. *Dégagement des abords de la Cathédrale.* Amiens, Jeunet, 1860. — *Journal d'Amiens*, 15 septembre 1871. Projet de dégagement et d'embellissement des abords de la Cathédrale, à compléter d'une rue d'aspect (*sic*) dans l'axe du portail principal, par MM. Daullé et Herbaut, architectes.

et les avantages des grandes cités modernisées [1]. La Préfecture encourageait ces tendances. Le peuple les envisageait avec une satisfaction très marquée.

L'édilité de M. Allart (5 décembre 1851-14 juillet 1860), a été féconde en améliorations. Celle de M. le comte Léon de Chassepot (14 juillet 1860-5 avril 1861), très courte, vit cependant accentuer les aspirations vers les grands travaux projetés. M. Allou (5 avril 1861-24 avril 1865) ne résista pas davantage au courant et quand M. Dhavernas (11 septembre 1865-27 novembre 1868) succéda à M. Allou [2], l'entrainement était complet. Amiens tendait à réaliser l'idéal d'une agglomération urbaine, confortable et saine, pourvue d'eau et de lumière, quand le choléra y vint exercer ses terribles ravages, pour la troisième fois depuis le commencement du siècle.

L'épidémie, qui s'était manifestée dans la seconde quinzaine du mois de décembre 1865, et qui fit quelques victimes pendant les mois d'hiver, sévissait déjà cruellement le 11 juin. Contrairement à celles de 1832 [3] et de 1849, qui restèrent à peu près circonscrites dans les quartiers insalubres, dans les faubourgs et la banlieue, elle s'étendit bientôt à la ville entière.

La municipalité prit de sages mesures pour atténuer les ravages du fléau et désigna des commissaires de quartier

1. *Arch. mun.* Délib. du 6 mars 1869. *Rapport de la Commission des voies et moyens pour dépenses extraordinaires d'édilité communale.* Travaux projetés ou exécutés de 1861 à 1869 et qui devaient occasionner une dépense de 2,617,578 francs, en plus des 50,000 francs dépensés annuellement pour l'amélioration des bas quartiers.

2. M. Dhavernas, adjoint, fit l'intérim de maire du 24 avril 1865, jour de la nomination de M. Allou à la direction de l'académie de Clermont-Ferrand, au 11 septembre 1865.

3. J. Petit, médecin. *Histoire du choléra-morbus asiatique avec les mesures administratives auxquelles il donna lieu, en 1832, à Amiens et dans le département de la Somme.* Amiens, Allo-Poiré, 1833.

choisis parmi les citoyens les plus recommandables et les plus zélés, afin de rappeler la population à la stricte exécution des règlements sanitaires. Elle provoqua une souscription publique destinée à venir en aide aux indigents et de prompts secours furent organisés [1].

Après une légère diminution dans le chiffre des personnes atteintes, du 20 au 28 juin, la maladie s'acharne plus terrible. M. Dhavernas, si énergiquement dévoué à son devoir, si prévoyant et si ferme [2]; le préfet de la Somme et Mme Cornuau, constamment fidèles à leur poste, visitent les plus pauvres maisons, prodiguent des consolations et s'efforcent, en partageant les périls, de ranimer les courages abattus.

La désolation gagne toutes les classes de la société. Des familles entières émigrent, les travaux sont suspendus, les magasins se ferment, les cafés sont déserts et les services publics désorganisés [3]. On s'évite dans les rues, où règne un silence de mort et, au milieu de ce silence, toujours des convois funèbres, rien que des convois funèbres! Pendant les seuls mois de juin et de juillet, on enregistre 1,413 cas

1. *Arch. mun.* I[5]. *Ville d'Amiens. Recette municipale.* Etat du 18 avril 1867. Chiffre de la souscription : 169,776 francs.

Secours aux cholériques pendant l'épidémie . .	68,783 fr.
Secours aux familles et pensions aux orphelins .	17,722
Transports des malades et service des infirmiers .	24,303
Gratifications aux agents	3,910
Dépenses pour assainissement et divers. . . .	1,548
Total.	116,266 fr.

2. *Arch. de la Somme.* M. Choléra de 1866. *Correspondance avec les ministres.* Lettre du préfet au ministre de l'intérieur, du 22 juin 1866 : « Je serais reconnaissant à Votre Excellence si elle adressait un témoignage de satisfaction à M. le Maire d'Amiens qui a montré un dévouement infatigable et qui remplit les devoirs que lui imposent les circonstances avec une abnégation et une simplicité parfaites. »

3. *Ibidem.* Lettre du préfet au ministre de l'intérieur, du 2 juillet 1866 : « Malgré toutes mes précautions pour maintenir les servics publics, plusieurs sont en partie désorganisés. »

mortels[1] ! Le soir, des grands feux, allumés par ordre pour assainir et purifier l'air, reflètent de sinistres lueurs. Amiens est comme en quarantaine. Les destinataires de marchandises provenant de ce foyer d'infection les refusent par crainte de la contagion.

La panique est au comble, la première semaine de juillet. Plus de mille personnes sont alitées et l'on constate 411 décès cholériques en huit jours. L'évêque prescrit des prières publiques. Le premier dimanche de ce mois néfaste, on voit sortir de la Cathédrale, après les vêpres, une foule pénitente formant une double haie de cierges au défilé des châsses qui se succèdent à intervalles rapprochés, portées par des lévites. Dépouillés des ornements de fêtes, les prêtres et les religieux précèdent Mgr Boudinet, mitré d'argent et drapé du pluvial violet, comme aux funérailles. Cette procession des reliques, souvenir des grands exorcismes du moyen âge, parcourt les quartiers les plus éprouvés et, sur son passage, l'émotion est poignante.

L'impératrice Eugénie arrive à l'improviste, le 4 juillet, l'un des plus lugubres de tous ces jours de deuil, le lendemain de ce fatal 3 juillet où 71 décès ont été inscrits sur la plus triste page de notre état civil. La souveraine était accompagnée du marquis de Pienne et de Mme la comtesse de Lourmel. Reçue à l'Hôtel-Dieu par M. Constant Mancel, président de la Commission administrative des Hospices, et par les docteurs Alexandre et Tavernier, elle passa deux

1. Récapitulation par cantons des décès occasionnés par le choléra et par la cholérine pendant l'année 1866, d'après un état existant au bureau municipal de l'état-civil :

1er arrondissement, Nord-Est	507
2e arrondissement, Sud-Est	404
3e arrondissement, Sud-Ouest	341
4e arrondissement, Nord-Ouest	384
	1,636

heures dans cette atmosphère pestilentielle, adressant aux moribonds des paroles consolantes, aux infirmiers et aux sœurs des paroles réconfortantes. Les témoignages non équivoques de la gratitude populaire l'attendaient à la sortie de l'hôpital et dans les rues qu'elle traversa pour se rendre chez les Petites-Sœurs des pauvres et dans les maisons de charité des paroisses.

Si la ville subissait une épreuve terrible, il ne manquait pas de cœurs généreux pour lui venir en aide. Notre corps médical combattit le fléau sans relâche, avec intelligence et dévouement, admirablement secondé par douze internes, que la direction de l'Assistance publique de Paris avait envoyés, et par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

L'exemple de l'Impératrice, celui de M. Dhavernas et de ses collègues de la municipalité, celui de M. et de Mme Cornuau, provoquèrent une généreuse émulation dans l'accomplissement du devoir, que M. Bon-Herbet, l'un des adjoints, les docteurs Léger, James et Thuillier, quatre prêtres et huit religieuses garde-malades payèrent de la vie [1].

A la suite de pluies abondantes, survenues au commencement du mois d'août, l'épidémie subit, tout à coup, un

1. *Arch. de la Somme. Choléra de 1866. — Arch. mun.* I⁵. *Epidémie cholérique de 1866.* Ont été nommés officiers de la Légion d'honneur à la suite de l'épidémie : MM. Cornuau, Dhavernas et le docteur Alexandre, médecin des épidémies ; chevaliers de la Légion d'honneur : MM. les docteurs Coulon, Lenoël et Courtillier; Duflos, président de la Chambre de Commerce; Mancel, administrateur du quartier des cholériques à l'Hôtel-Dieu ; Faton de Favernay et Delaye-Dury, membres du Conseil municipal ; l'abbé Solente, curé de Saint-Germain, et l'abbé Boulanger, curé de Saint-Jacques.

La ville fit remettre, à chacun des internes des hôpitaux de Paris, un chronomètre en or avec cette mention gravée : *Epidémie cholérique de 1866. La ville d'Amiens à M.....* Elle distribua en outre 56 médailles d'or, d'argent et de bronze aux personnes qui s'étaient signalées par leur dévouement. Délib. du 25 août 1866.

temps d'arrêt. Afin de relever le moral de la population, et comme si l'on pouvait désormais se passer de leur concours, M. Dhavernas réunit, le 15 août, à l'Hôtel de ville, tous ceux qui, à des titres divers, avaient bien mérité de la ville; fête intime, prélude de la journée du 26, qui vit défiler, devant l'hôtel de la préfecture, plusieurs milliers de personnes escortant la députation chargée de remettre à Mme Cornuau la médaille commémorative de son dévouement [1].

Dans l'élan de sa gratitude, le Conseil municipal ratifia la résolution de la Commission des Hospices, qui voulut consacrer, par une inscription lapidaire scellée sur la façade extérieure de la porte de l'Hôtel-Dieu, le souvenir de la visite de l'Impératrice. Il nomma *place de l'Impératrice* la place nouvellement créée entre le pont de Croix et le pont Saint-Michel, et *boulevard Cornuau* [2] la grande voie destinée à relier les boulevards à la promenade de la Hotoie. Autant de souvenirs historiques que le souffle implacable des passions politiques a fait disparaître!

Un tableau de M. Paul Félix Guérie, placé dans les galeries du Musée de Picardie, représente l'Impératrice au chevet des cholériques. C'est aussi le sujet de l'estampe qui fut éditée avec la légende « *Impératrice et sœur de charité.* »

L'accueil réservé à l'Empereur et à l'Impératrice, le 30 août de l'année suivante, affecta le caractère d'une manifestation de la reconnaissance publique.

Leurs Majestés, qui ne passèrent que trois heures à Amiens, se rendirent au Musée Napoléon, où les réceptions officielles eurent lieu dans le salon d'honneur du premier étage. La réponse aux paroles de bienvenue de M. Dhavernas fut commentée dans l'Europe entière.

Napoléon III revenait de Lille et d'Arras. Les allocutions

1. *Mémorial d'Amiens*, 31 août et 1er septembre 1866.
2. *Arch. mun.* Délib. du 25 août 1866.

impériales, dans ces deux villes, avaient eu une tendance belliqueuse. Rappelant les revers du passé, signalant « les points noirs qui assombrissaient l'horizon », invitant la France à avoir « la conscience de sa force », le discours de Lille trahissait les préoccupations du prince. La bourse l'avait accueilli par une baisse très sensible sur toutes les valeurs. Le discours d'Amiens ramena la confiance. On voulut trouver la réponse aux conjectures alarmistes de la veille dans le passage suivant : « Les événements qui se sont accomplis en Allemagne n'ont pas fait sortir notre pays d'une attitude digne et calme, et je compte avec raison, dit l'Empereur, sur le maintien de la paix » [1].

V.

Les grands travaux d'édilité avaient obéré les finances municipales [2]. La terrible épidémie rendit la crise plus sensible par le ralentissement des affaires, que des grèves, survenues en 1867, accentuèrent encore. Il n'est donc pas étonnant que M. Albert Dauphin, nommé maire le 27 novembre 1868, se soit trouvé dans la nécessité d'ajourner la réalisation des entreprises qui ne présenteraient pas le caractère d'une nécessité absolue [3]. Aussi bien, le malaise industriel et commercial ne procédait pas uniquement des tristes événements qui s'étaient déroulés depuis quelques

1. *Mémorial d'Amiens*, 31 août 1867. Visite de LL. MM. Impériales à Amiens.

2. *Journal d'Amiens*, 19 mars 1869. Lettre de M. Mancel : « Les impôts sont excessifs, la vie devient de plus en plus difficile. » — *Ibidem*, 20 mars 1869 et jours suivants. G. Rembault. *Les futurs impôts à Amiens.* — 28 mars 1869. *Quelles sont les principales causes de l'épuisement de la caisse municipale?* — 6 mars 1869. *Rapport de la Commission des voies et moyens pour dépenses extraordinaires d'édilité communale.*

3. *Arch. mun.* Procès-verbal de la séance d'installation du 9 décembre 1868.

mois. A ce malaise il y avait d'autres causes d'ordre plus général mais non moins funestes, auxquelles notre administration municipale était impuissante à remédier.

La politique du gouvernement tendait à bouleverser le régime économique de la France. Le système protecteur, qui consiste à frapper de droits d'entrée les produits manufacturés des autres pays, afin de défendre l'industrie nationale, avait été réglementé par Colbert. Pendant la Révolution et sous le premier Empire, toute la politique commerciale se résumait en une seule et unique idée : amoindrir l'industrie de l'Angleterre. De là le blocus continental de 1806 ; de là la défense d'importer quelque marchandise britannique que ce fût. Le gouvernement de la Restauration et celui de Louis-Philippe suivirent la même ligne de conduite ou fixèrent des droits protecteurs très élevés. Tous les efforts faits en vue d'obtenir une législation moins restrictive échouèrent, soit devant l'opposition des Chambres, soit devant le mouvement de l'opinion, qui s'obstinait à trouver dans la concurrence française un stimulant suffisant pour l'industrie nationale.

Avec le second Empire, la doctrine du libre échange gagna du terrain. Les relations internationales, rendues plus faciles et plus rapides par l'application de la vapeur à la traction et à la navigation, invitaient au développement du commerce. De nouvelles conditions dans les rapports des peuples appelaient une orientation nouvelle du régime des douanes. Au lieu d'attendre cette œuvre de progrès de la consécration du temps, Napoléon III voulut opérer une véritable révolution du jour au lendemain.

Dès 1853 il commença à appliquer ses idées par une série de décrets qui abaissaient les droits d'entrée sur certaines matières premières et qui admettaient en franchise des produits destinés à recevoir en France un complément de main-d'œuvre.

Le 9 juin 1856, alors que notre manufacture était florissante, une proposition de loi, qui supprimait toutes les prohibitions édictées contre les marchandises étrangères, fut transmise au Corps législatif. Aussitôt, les grandes cités industrielles formulèrent leurs doléances en des termes si énergiques, que Napoléon III parut céder. *Le Moniteur* annonça l'ajournement du projet, la nomination d'une commission d'enquête et, quelque temps après, le renvoi de la discussion à cinq années, c'est-à-dire en 1861.

La législation anglaise, le bon marché du combustible, surtout la puissance de l'outillage, constituaient, chez nos voisins d'Outre-Manche, des éléments de prospérité avec lesquels la France pouvait difficilement lutter. MM. de Roucy, Sauval et Minotte, envoyés en Angleterre par la Chambre de Commerce et par la « fabrique d'Amiens », afin d'étudier sur place les procédés usités dans les centres manufacturiers, n'eurent point de peine à se convaincre de l'infériorité des établissements amiénois [1].

Il existait, à Manchester et aux environs, plus de 20,000 métiers à tisser le velours, et ces métiers produisaient douze fois plus que nos 15,000 ouvriers tisserands. Un seul atelier de teinture apprêtait annuellement 50,000 pièces de cent yards : autant que tous nos teinturiers et apprêteurs ensemble. Dans ces usines colossales, le coton se filait, se tissait, s'imprimait, s'apprêtait mécaniquement.

Il semblait qu'Amiens dût souffrir plus qu'aucune autre ville dans ses industries multiples. L'approche de l'époque assignée pour la levée des prohibitions de douane eut pour effet de paralyser les transactions commerciales. Deux ans

1. *15 novembre 1856. Question des prohibitions. Industrie des velours de coton. Rapport présenté à la Chambre de Commerce par M. Ed. de Roucy, à son retour d'un voyage en Angleterre où l'accompagnaient MM. Minotte et Sauval, délégués de la fabrique d'Amiens.* Amiens, 1856, Alfred Caron.

déjà avant le terme fatal, « les constructions étaient arrêtées, personne ne renouvelait ses machines, on n'osait plus améliorer parce que l'avenir ne permettait pas d'espérer une compensation aux dépenses faites[1]. » Une pétition au Sénat pour demander l'ajournement indéfini de la levée des prohibitions de douane recueillit un grand nombre de signatures de filateurs, de fabricants, de teinturiers et d'apprêteurs, de négociants, qui s'efforçaient de conjurer, quand il en était temps encore, le danger qui menaçait de les englober dans une ruine commune[2].

Tout fut inutile! Le 5 janvier 1860, Napoléon III adressait à Achille Fould l'exposé du système économique qu'il entendait préconiser. Il voulait la doctrine libre-échangiste tout en reconnaissant qu'avant de développer notre commerce extérieur par le libre échange, il importait d'améliorer l'agriculture et d'affranchir notre industrie des entraves qui la plaçaient, sous certains rapports, dans des conditions d'infériorité vis-à-vis de l'étranger.

Le traité de commerce avec l'Angleterre fut signé le 1er octobre 1860, pour une période de dix ans. On n'allait pas jusqu'à proclamer le libre échange, mais on entrait largement dans la voie de la concurrence. Il y avait dégrèvement des matières premières et diminution des droits de douane sur beaucoup de marchandises frappées jusque-là de prohibition.

Afin de relever le moral de notre place, désemparée sous le coup de ce traité, la *Société industrielle d'Amiens et du département de la Somme*, fondée le 15 décembre 1861, dans une séance solennelle dont M. le comte de Beaumont, sénateur, avait accepté la présidence d'honneur, convia tous les

1. *Procès-verbaux des séances du Conseil général du département de la Somme.* Année 1858 (3 septembre).

2. *L'Ami de l'Ordre,* 11 avril 1859. Pétition revêtue de 237 signatures.

intéressés à s'unir contre l'ennemi commun. L'égoïsme et la rivalité régnaient alors sans partage. On croyait ne pouvoir et ne devoir travailler que pour soi et, loin de s'entr'aider afin de s'élever ensemble, on espérait grandir plus facilement en ne contribuant pas au succès d'autrui. La Société industrielle se donna la noble mission de provoquer l'entente, de grouper les bonnes volontés et d'accroître la richesse générale en facilitant la réussite de chacun. Elle prétendait affermir l'alliance de la main-d'œuvre et du capital, gage de la prospérité publique; encourager l'industrie par la réunion, sur un point central, de tous les éléments d'instruction, par des cours, des conférences, des prix et des récompenses; propager enfin dans la classe ouvrière l'amour du travail, de l'instruction et de l'économie [1].

La présidence fut offerte à M. Eugène Cosserat. C'était assurer à l'utile institution le concours d'une grande expérience et récompenser l'homme d'initiative et de progrès qui venait encore de donner le signal d'une transformation de nos anciens procédés manufacturiers, en montant un tissage où fonctionnaient quatre cents métiers mécaniques importés d'Angleterre [2].

La Société industrielle et la Chambre de Commerce mirent tout en œuvre afin de combattre les fâcheux résultats du brusque changement de régime économique. Dans la grande querelle des protectionnistes et des libre-échangistes, personne ne se montra plus ardent que M. Vulfran Mollet. Le talent, la compétence et la ténacité qu'il apportait à défendre

1. *Règlement de la Société industrielle d'Amiens*. Amiens, Jeunet, 1861. — *Bulletin de la Société industrielle d'Amiens*. Le Bulletin, dont la publication a commencé en 1862, s'est poursuivi depuis sans lacune et donne annuellement un volume in-8°.

2. *Arch. de la Chambre de Commerce*. 5 janvier 1859. — *Journal d'Amiens*, 6 août 1865. *Rapport de M. Vulfran Mollet au nom de la Commission d'examen du cours de tissage*.

les industries locales lui valurent une très grande notoriété.

L'enquête dirigée, en 1869 [1], par M. Ozenne, secrétaire général du ministère du commerce, homme sincèrement dévoué aux intérêts français, souligna les funestes conséquences de la législation imposée à la manufacture [2]. Par de courageux et intelligents efforts, nos industriels se préparaient à soutenir avec avantage la concurrence sur bien des points, lorsqu'ils se trouvèrent en butte à d'autres difficultés auxquelles les événements qui tenaient l'opinion publique en suspens n'étaient point étrangers.

L'Empire autoritaire, ébranlé par les efforts d'une opposition toujours grandissante, venait de subir une atteinte plus grave encore aux élections du mois de mai 1869. Les doctrines libérales prenaient faveur à Amiens, comme nous allons le voir, en esquissant les phases diverses du mouvement politique, dans notre ville et dans le département de la Somme, pendant les dix-huit années du règne de Napoléon III.

1. *Chambre de Commerce d'Amiens. Enquête administrative sur les traités de commerce. Séance du mardi 26 octobre 1869, présidée par M. Ozenne.* Amiens, 1869, T. Jeunet.

2. *Mémorial d'Amiens,* 22 août 1869. Etude de M. Adéodat Lefevre sur les conséquences des traités de 1860 :

En 1860, la production du velours croisé, uni ou à côte et lisse et du velours granit, tissés à la main dans les environs d'Amiens, et à la mécanique dans la ville, jointe à la production des tissages mécaniques d'Ourscamps, de Bolbec, de Marœuil, de Mulhouse et de Cernay, expédiée à Amiens, en écru, pour y être teinte et apprêtée, donnait un ensemble

de	pièces	105,000
En 1868, la même production totale est de . . .	pièces	75,363
Différence en moins.	pièces	29,637
Reprenant le chiffre de la fabrication en 1868 . .	pièces	75,363
Ajoutant celui de l'importation anglaise livrée à la consommation française.	pièces	28,475
On obtient.	pièces	103,838

soit à peu près le chiffre de l'ancienne production du commerce amiénois.

CHAPITRE X.

LE SECOND EMPIRE

2 Décembre 1852 — 4 Septembre 1870.

DEUXIÈME PARTIE.

I. Elections législatives de 1852, 1857, 1863. — Candidatures officielles et candidatures indépendantes. — Unanimité bonapartiste de la députation de la Somme. — Premiers succès de l'opposition libérale. — Réveil du parti républicain à Amiens. — Une candidature ouvrière aux élections municipales de 1868. — II. Echec à la candidature officielle. — Elections législatives de 1869. — *Le Progrès de la Somme.* — La soirée du 25 mai 1869. — L'opposition à Amiens. — La démocratie s'affirme. — Le Cercle de l'Union ouvrière. — L'Empire libéral. — Le plébiscite de 1870 et ses résultats.

I.

Il y eut quatre sessions législatives pendant la durée du second Empire : la première se termina en 1857, la deuxième en 1863, la troisième en 1869 et la quatrième avec les désastres de 1870.

Nous avons dit qu'en 1852 [1] le département de la Somme nomma à peu près sans discussion les candidats désignés par le pouvoir. Privés de la liberté de la presse et du droit de réunion, ses adversaires n'osaient affronter la lutte. Aussi bien les populations, désireuses de jouir de la tranquillité qui leur était rendue, acceptaient avec confiance les propositions du gouvernement.

1. Cf. plus haut, p. 298.

De même en 1855, lors du renouvellement des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement, ce fut partout l'adhésion en masse aux listes de l'administration préfectorale.

Si les candidats à la députation, investis du patronage de la préfecture, rencontrent des adversaires à Montdidier et à Péronne, en 1857 [1], c'est que certaines ambitions locales se réveillent. Il n'y a pas de candidatures hostiles à l'Empire, mais simplement des candidatures opposées aux vœux déclarés du pouvoir. Les indépendants n'invoquent-ils pas la fidélité aux institutions bonapartistes comme le meilleur titre à la confiance de leurs concitoyens? Tout se réduit à des questions de clocher [2]. *Le Napoléonien*, organe départemental officiel le reconnait. Cependant le nombre de suffrages attribués, dans Amiens, à M. Porion [3], l'ex-maire de 1848 qui avait protesté contre le coup d'Etat, ne fut pas uniquement un succès personnel, un succès dû aux bons souvenirs que son nom rappelait à tous les esprits. On y vit, avec raison, l'indice de la résistance d'un groupe important qui se refusait à suivre la direction des fonctionnaires de l'Empire.

La situation n'est guère différente en 1863. Tandis qu'à

1. *Députation de la Somme :* MM. Allart, C. O. (Amiens); Tillette de Clermont, C. O. (Abbeville); Conneau, C. O. (Péronne); Edouard de Morgan, C. I. (Montdidier); Randoingt, C. O. (Doullens).

2. *Circulaire de M. Edouard de Morgan*, C. I., à Montdidier : « Rallié franchement au gouvernement de l'Empereur, j'ai applaudi à ses succès, je me suis félicité de ses gloires. Je ne faillirai point à ces précédents. »

Circulaire de M. Dhermigny, C. I, à Péronne : « Je ne suis pas le candidat que l'administration recommande. Gardez-vous de croire cependant qu'aucun sentiment d'hostilité m'anime..... »

3. *Elections législatives de 1857. 1re circonscription :* Amiens.

Electeurs inscrits : 44,009. Votants : 31,087.

MM. Allart, maire, C. O.	22,370 élu
Porion, ancien maire, C. I.	8,236

Dans ce chiffre, les voix de la ville d'Amiens comptent pour 5,236.

Amiens la très grande honorabilité de M. Cosserat déconcerte l'opposition qu'elle réduit à l'impuissance [1], le docteur Conneau, médecin de l'Empereur, triomphe facilement, à Péronne, de la candidature démocratique de M. E. Hamel, et M. Edouard de Morgan de celle de M. de Vigneral [2], à Montdidier. La lutte est plus vive à Abbeville [3] et à Doullens [4], mais, là encore, aucun des dissidents ne s'attaque ouvertement à l'Empire.

Il appartenait à M. le comte d'Estourmel de rompre l'unanimité bonapartiste de la représentation départementale. Elu député de Péronne, après la nomination du docteur Conneau au Sénat, sur un programme en hostilité ouverte avec la politique impériale, le comte d'Estourmel alla grossir la célèbre coalition, dite des libéraux, qui comprenait des royalistes et des républicains : un Berryer et un Jules Favre ! Pour la première fois depuis 1847, la gauche de l'Assemblée législative comptait un député de notre département.

1. *Election législative de 1863. 1re circonscription :* Amiens.

Electeurs inscrits : 42,117. — Votants : 29,330.

M. Cosserat, C. O.	24,921 élu
Voix diverses	4,245

Députation de la Somme : MM. Sénéca, C. O. (Abbeville) ; Conneau, C. O. (Péronne) ; Edouard de Morgan, C. O. (Montdidier) ; Gressier, C. O. (Doullens).

2. *Circulaire de M. de Vigneral,* C. I., à Montdidier : « La constitution impériale étant légalement perfectible, la sagesse de vos mandataires doit nous conduire sans agitation à la complète réalisation de nos légitimes aspirations vers la liberté. »

3. *Circulaire de M. Calluaud,* C. I., à Abbeville : « Personne n'aura le droit de douter de ma parole ; du moment où j'ai prêté le serment exigé par la Constitution, je remplirai les obligations qu'il impose avec la loyauté et la sincérité de mon caractère. »

4. *Circulaire de M. le comte d'Hezecques,* C. I., à Doullens : « Je seconderai autant qu'il sera en moi le gouvernement qui, depuis quatorze ans, accroît la prospérité de la France et grandit son ascendant moral en la faisant forte et respectée partout..... »

En prévision des luttes parlementaires qui devenaient plus vives, le pouvoir doublait ses forces comme on double la garde en prévision de tumultes populaires. Parmi les hommes de talent auxquels il fit appel se trouvait M. Constant Thuillier, président de section au Conseil d'Etat. Amiens, qui l'avait connu républicain militant [1], s'étonna de l'ardeur agressive qu'il déployait contre l'opposition libérale. Sa véhémence tenait parfois de la violence, mais quels que fussent les écarts de sa passion, la Chambre toute entière se sentait secouée par la parole imagée, un peu désordonnée et toujours puissante de l'ancien orateur de nos clubs de 1848. On l'appelait ici le grand Thuillier. La maladie l'éloigna prématurément de la scène politique du Palais Bourbon. Devenu presque l'égal de M. Rouher, il n'y fit qu'une apparition, mais une apparition brillante [2].

Cependant, la démocratie républicaine, écrasée par le coup d'Etat, mais qui essayait de se reconstituer dans l'ombre, secoua tout à coup sa léthargie à Amiens et se mêla à la lutte engagée, au mois de décembre 1868, pour combler plusieurs vacances qui s'étaient produites au Conseil municipal. L'hydraulicien Debaussaux brigua les suffrages. Très populaire, ami des proscrits de 1852, lui-même avait pris part à l'insurrection de 1830, à Paris. Il était en quelque sorte devenu le porte-drapeau du prolétariat amiénois. Une candidature ouvrière prenant aussitôt faveur auprès des travailleurs, son nom sortit triomphant des urnes [3].

1. Constant Thuillier, nommé sous-préfet de Douai en 1848, avait successivement été préfet d'Ajaccio et de Saint-Etienne. Cf. plus haut, p. 253.

2. De la Gorce. *Histoire du Second Empire*, T. IV, p. 247.

3. Elections complémentaires des 26 et 27 décembre 1868, 2 et 3 janvier 1869.

II.

Le succès de Debaussaux apparut aux esprits clairvoyants comme le signe avant-coureur de graves événements. Ce succès coïncidait effectivement avec les vœux de réformes libérales qui surgissaient de toutes parts. Si les institutions essentielles de l'Empire étaient encore admises dans la crainte de nouveaux bouleversements, l'esprit d'indépendance grandissait de jour en jour. On exploitait contre le pouvoir personnel de Napoléon III les traités de commerce, le malaise des affaires, les échecs humiliants subis par notre diplomatie, les erreurs de la guerre du Mexique, l'impôt, semblable à une marée dont le flot montait sans cesse, la loi qui créait la garde mobile et qui portait le service militaire de sept à neuf ans.

L'opposition réclamait des représentants indépendants, qu'aucune attache officielle ne condamnât d'avance à un rôle passif.

Telle était la situation du pays au mois de mai 1869, à la veille du renouvellement périodique de la Chambre des Députés, au lendemain du départ de M. Cornuau, remplacé par M. d'Auribeau, qui allait essayer de substituer le régime libéral au régime de la compression administrative. Le moment semblait favorable pour ressaisir l'opinion. Bénéficiant de la loi du 16 mai 1868 qui émancipait la presse, quelques hommes d'action, animés d'une hostilité irréductible contre l'Empire, résolurent de fonder un journal « qui pénétrât jusque dans les dernières couches populaires; qui tendît à obtenir l'entier exercice des droits et des libertés énumérés dans les solennelles déclarations des Assemblées révolutionnaires »[1].

1. *Le Progrès de la Somme*, 16 mai 1869. Programme signé du Comité de direction.

Le Progrès de la Somme [1] fut alors fondé sur l'initiative de M. Jules Lardière, industriel à Fouilloy-lès-Corbie, en relation avec Gambetta, et qui s'était signalé par l'ardeur des luttes électorales, dans son canton, contre M. Gressier, la plus haute personnification de l'Empire autoritaire en Picardie. « Les yeux tournés vers l'avenir — le titre l'indique — il s'adressera au suffrage universel, expression de la démocratie, afin de lui donner conscience de ses droits, de ses devoirs et de ce qu'il peut sur les destinées de la France..... »

La rédaction du nouveau journal s'installa dans une maison de la rue de Narine. M. Frédéric Petit en était l'âme.

Né dans une condition modeste, M. Frédéric Petit s'étudiait à préparer, à Amiens et dans le département, l'avènement de nouvelles couches sociales. Les problèmes les plus ardus, politiques, sociaux, religieux, sollicitaient sa vive intelligence. Rêvant une démocratie libre et forte, il était de ceux qui dédaignent les détours et qui se découvrent en face d'un adversaire, dans la conviction que la lutte active et sans merci est la meilleure tactique pour atteindre le but. Condamné à une peine disciplinaire pour infraction aux règlements de la garde nationale, il repoussa en ces termes rendus publics le bénéfice d'une amnistie dont il aurait pu profiter :

« Fidèle aux principes de la Révolution, je ne reconnais d'autre règne que celui de la Loi, et je refuse de subir le régime de la grâce, ce reste de droit divin. Je suis au nombre de ceux qui ne sollicitent et qui n'acceptent aucune faveur, d'où qu'elle vienne, mais qui tiennent surtout à honneur de repousser les dons gracieux de l'Empire » [2].

On redoutait avec raison le zèle déployé par M. Frédéric

1. *Le Progrès de la Somme, organe de la Démocratie,* journal politique, hebdomadaire jusqu'au 14 mai 1870, quotidien depuis.

2. *Le Progrès de la Somme,* 22 août 1869.

Petit en vue de réaliser son idéal politique et social; peut-être plus encore l'hostilité qu'il témoignait à la religion quand il fut devenu libre penseur et franc-maçon, après avoir été élevé chrétiennement.

Le premier numéro du *Progrès de la Somme* paraissant en pleine période électorale — 16 mai 1869 — produisit un émoi dont nous n'avons pas perdu le souvenir. Jusque-là, on s'attaquait à la personne de Napoléon III et à ses fonctionnaires avec des ménagements infinis. Déchirant tous les voiles, divulguant au grand jour ce qui, la veille, se murmurait dans l'ombre, « l'organe de la Démocratie » s'acharne à combattre le gouvernement impérial avec toute la violence qu'il peut se permettre sans tomber sous le coup des lois. « Echec à la candidature officielle, revendication des droits imprescriptibles de la France contre le pouvoir personnel », tel est le but de la campagne menée par lui au profit de MM. Jules Simon et Jules Favre, deux des hommes qui ont le plus contribué au réveil des idées libérales, et que l'opposition lance dans la mêlée électorale à Amiens, à Doullens et à Montdidier [1].

Echec à la candidature officielle, telle est aussi la signification des candidatures du vicomte Blin de Bourdon, du comte de Clermont-Tonnerre et du comte d'Hézecques, trois royalistes libéraux, qui luttaient à Doullens contre M. Dhavernas.

On n'a pas oublié la campagne électorale de 1869. Elle contrastait avec la quiétude habituelle. Quatre candidats se trouvèrent en présence, à Amiens : M. Cosserat, qui était investi du patronage de l'administration ; M. le comte Léon de Chassepot, qui se réclamait de l'Empire libéral ; M. Jules Simon, candidat du *Progrès de la Somme;* M. Debaussaux, l'ami des ouvriers.

1. *Le Progrès de la Somme*, 23 mai 1869.

M. Cosserat fut élu, grâce à l'appoint des populations rurales, très en garde contre les projets de réforme qui n'obtenaient guère de faveur, en dehors des classes laborieuses de la ville. Le résultat était prévu depuis que, découpant, sur la carte du département, des circonscriptions arbitraires, le préfet de la Somme faisait voter avec Amiens le canton de Moyenneville, dont le chef-lieu est à huit kilomètres d'Abbeville, et avec Montdidier le village de Saint-Fuscien situé aux portes d'Amiens.

Seul, le comte d'Hézecques alla rejoindre le comte d'Estourmel sur les bancs de la gauche. Le succès de l'opposition n'en était pas moins très important. Là où elle ne triomphait pas, elle disputait le terrain et gagnait beaucoup de voix : 52,228 suffrages lui étaient acquis dans le département. Amiens, ville et banlieue, donnait plus de 10,000 voix aux indépendants, seulement 3,660 à M. Cosserat. C'était, pour la démocratie, un énorme progrès et, pour l'Empire, un symptôme inquiétant [1].

Le Progrès de la Somme célébra le résultat par un cri de triomphe. Mettant en parallèle l'esprit raffiné des citadins et la rusticité des paysans, il eut à cœur de ne pas se laisser déconcerter par le vote des campagnes. « La combinaison qui étouffe les suffrages des villes par les suffrages des

1. Election législative de 1869 :

1re circonscription : Amiens.		*La ville d'Amiens.*	
Electeurs inscrits :	43,902.	Electeurs inscrits :	17,834.
Votants :	35,860.	Votants :	14,327.
MM. Cosserat, C. O.	18,490 élu	MM. Cosserat, C. O. . . .	3,660
Cte de Chassepot.	8,041	Cte de Chassepot . .	2,825
Debaussaux. . .	6,194	Debaussaux	5,912
Jules Simon. . .	2,620	Jules Simon	1,648
Verrier et divers	343	Verrier et divers . .	282

Députation de la Somme : MM. Cosserat, C. O. (Amiens); Sénéca, C. O. (Abbeville); le Cte d'Estourmel, C. I. (Péronne); le Bon de Fourment, C. O. (Montdidier); le Cte d'Hézecques, C. I. (Doullens).

ruraux n'est, dit-il, qu'une combinaison passagère, imaginée, il y a dix-sept ans, lorsque tout était permis pour faire échec à une candidature populaire mais non agréable au pouvoir; elle ne subsistera plus longtemps et, la prochaine fois, les quatre cantons d'Amiens formeront une circonscription dans laquelle l'influence de ses dix-sept mille électeurs s'exercera légitimement »[1].

Les scènes de désordre qui troublèrent la ville, le 25 mai, n'eurent pas d'autre cause que l'irritation des ouvriers, furieux de voir leur candidat préféré repoussé par les ruraux[2]. Une bande nombreuse composée d'hommes et de femmes, employés dans les ateliers du député réélu, parcourut les rues en criant : *Vive Cosserat! A bas Debaussaux!* La nuit venue, quelques centaines d'individus allèrent manifester, par représailles, sous les fenêtres de la maison de M. Cosserat et devant son usine. Armés de jeunes arbres qu'ils avaient arrachés dans une pépinière du faubourg de Hem, ils brisaient les réverbères et les carreaux aux cris répétés de : *Vive Debaussaux! A bas Cosserat!*

Des patrouilles, que l'autorité municipale mit en circulation, eurent facilement raison de cette agitation soudaine, qui se termina par la dévastation de la halle aux poissons.

Les élections de 1869 attestaient les progrès de l'opposition dans la plupart des grands centres. Gambetta était élu à Paris et à Marseille ; Rochefort et Jules Ferry, à Paris ; Raspail, à Lyon ; et c'est également à dater de ce moment que se dessinent, à Amiens, les hommes et les choses qui, par une impulsion continue, préparent l'avènement de la troisième République.

Plusieurs des personnages politiques, qui formèrent l'embryon du parti radical, étaient appelés à jouer un rôle

1. *Le Progrès de la Somme*, 30 mai 1869.
2. *Ibidem*, 27 mai 1869. — *Mémorial d'Amiens*, 27 mai 1869.

important, après 1870, soit dans les conseils de la cité, soit dans les conseils du gouvernement.

Ce sont MM. Delpech, Charles Dubois, Alphonse Fiquet, depuis député, René Goblet, depuis député et président du Conseil des Ministres, Frédéric Petit, depuis sénateur. Tous furent maires d'Amiens; M. Jules Barni, depuis député, leur servait de Nestor, et M. Frédéric Petit de porte-parole au *Progrès de la Somme*.

M. Jules Barni, devenu professeur de philosophie à l'Académie de Genève, passait, chaque année, une partie des vacances chez sa mère, qui habitait Amiens. Ami intime de M. Frédéric Petit, qu'il aidait de son expérience, il encourageait le mouvement républicain et peut-être plus encore l'agitation sociale, dont la création du Cercle de l'Union ouvrière fut l'une des premières manifestations (1er octobre 1869). L'objet avoué de ce cercle, installé dans la rue du Don, était « de se tenir au courant, par la lecture des journaux, de tous les faits se rattachant au progrès et à la science de l'économie politique ». Ses fondateurs s'inspiraient des institutions connues sous le nom d'*Arbeitvereine*[1], existant en Allemagne pour l'avancement des classes ouvrières. Ils avaient, au fond, pour but d'organiser les masses ouvrières en vue des élections.

La situation, à Amiens, affecte, dès lors, un caractère anormal et bizarre : d'une part, l'administration préfectorale, dont l'autorité est encore considérable, disposant de la presque unanimité du Conseil municipal, armé de la force matérielle; d'autre part, une opposition déjà puissante, marchant la tête haute, appuyée sur un journal qui ouvre

1. *Arch. mun.* Carton n° 27, n° 12. Le Cercle de l'Union ouvrière a été autorisé par arrêté préfectoral du 4 janvier 1870. Dès 1867, M. Frédéric Petit et dix-huit de ses amis politiques avaient essayé de créer un *Cercle du Progrès social*.

ses colonnes aux écrivains les plus avancés du radicalisme, à Ranc, à E. Spuller, à Delescluze, à Millière.

Le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 établit, sur ces entrefaites, la responsabilité ministérielle, premier pas dans la voie des concessions, bientôt suivi de la constitution du ministère Olivier (2 janvier 1870). On crut l'Empire libéral affermi pour longtemps.

Aussitôt, des horizons nouveaux apparaissent dans la politique. En première ligne, les libéraux réclament l'émancipation communale. Pour arriver au gouvernement du pays par le pays, il semble nécessaire de mettre, d'abord, la commune en possession d'elle-même, en lui rendant le choix des citoyens chargés de veiller à ses intérêts. M. le comte d'Estourmel inscrit en tête de son programme « la nomination des maires *par* et non *dans* les conseils municipaux »[1]. M. Frédéric Petit mène une vigoureuse campagne[2] à laquelle s'associe M. Tilloy, du *Journal d'Amiens*[3], en vue d'obtenir que les municipalités des villes et des campagnes formulent nettement des vœux analogues. Leurs efforts aboutissent aux manifestations isolées des conseils municipaux de Villers-Bretonneux, Ham, Moreuil, La Houssoye, Fouilloy, Boves, Domart-sur-la-Luce. M. Dauphin et les membres du Conseil municipal d'Amiens pouvaient difficilement imiter cet exemple d'une indépendance réputée factieuse, le lendemain du jour où tous, M. Debaussaux lui-même, s'étaient assis

1. *Gazette de Péronne,* 15 janvier 1870. Manifeste de M. le Cte d'Estourmel, député de l'arrondissement de Péronne, à ses électeurs : « Libéral, indépendant, ami des intérêts en souffrance, ennemi des abus de toutes sortes, mon programme sur les questions urgentes sera celui-ci : Nomination des maires PAR et non DANS les conseils municipaux..... »

2. *Le Progrès de la Somme,* 9 janvier 1870 et suivants.

3. *Journal d'Amiens,* 14 février 1870. *Le mouvement communal* : « Nous n'aurons le gouvernement du pays par le pays que quand nous aurons le gouvernement des communes par les communes. »

à la table du palais des Tuileries [1], le 9 janvier 1870, après la remise à S. M. l'Impératrice de la médaille commémorative de sa visite aux cholériques.

Le sénatus-consulte du 20 avril 1870, qui inaugurait l'Empire parlementaire, nous ramenait, à peu près, à l'organisation politique de la charte de 1830, avec un élément de plus : le suffrage universel. Cet élément donnait à la situation un caractère d'imprévu qui ne permettait pas d'augurer de l'avenir d'après le passé. On marchait à de nouvelles destinées.

L'Empire libéral était bien loin de réaliser encore l'idéal que poursuivaient les républicains du *Progrès de la Somme;* ils voulaient la souveraineté effective, permanente et inaliénable de la volonté nationale. Ils repoussaient le principe de la monarchie héréditaire [2], ce qui suggérait au *Journal d'Amiens* cette réflexion prophétique : « L'institution du suffrage universel nous mène virtuellement et logiquement à l'abolition de la royauté » [3].

Le peuple français fut appelé à sanctionner le sénatus-consulte par un vote plébiscitaire, le 8 mai 1870. Le scrutin devait être ouvert un seul jour. Les bulletins ne devaient porter qu'un seul mot : *Oui* ou *Non*, en réponse à cette question :

La Nation approuve-t-elle les réformes libérales opérées dans la Constitution, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat? — Ratifie-t-elle le sénatus-consulte du 20 avril 1870?

1. *Mémorial d'Amiens*, 10 janvier 1870 : « Par une faveur exceptionnelle, le Conseil municipal tout entier a été invité à dîner aux Tuileries. Avant le dîner, le maire, M. Dauphin, a présenté à l'Empereur chacun des membres du Conseil. Il a été placé à table à côté de l'Impératrice qui n'a cessé de s'entretenir avec lui pendant tout le repas. »

2. *Le Progrès de la Somme*, 10 avril 1870. *Semaine politique.*

3. *Journal d'Amiens*, 1er avril 1870, sous la signature de M. Tilloy.

Dès la première heure, et en raison du caractère plébiscitaire, qui a pour effet de réduire toute proposition à ses termes les plus simples, la lutte se circonscrit, par suite d'une équivoque, entre l'Empire et la République.

Deux comités ennemis se forment, qui ont pour objet de recueillir des souscriptions destinées à activer la propagande et de centraliser les moyens d'action. Le Comité des plébiscitaires, partisans du vote affirmatif, se réunit dans les salons Gresset, sous la présidence de M. Vagniez-Fiquet, assisté de M. Cosserat et de M. Dauphin. Le Comité des anti-plébiscitaires, partisans du vote négatif, se réunit dans la salle Longueville, sous la présidence de M. Frédéric Petit. assisté de M. Fuix et de M. Crépin. Chacun a son organe.

Au nom du Comité plébiscitaire, le *Mémorial d'Amiens* dit aux électeurs : votez *Oui*.

Au nom du Comité anti-plébiscitaire, *Le Progrès de la Somme* leur dit : votez *Non* [1].

Le *Journal d'Amiens* recommande l'abstention :

« Que le gouvernement déclare sa résolution de ne pas revenir aux traditions du régime autoritaire, aux errements du pouvoir personnel, quoi qu'il arrive ; qu'il dise cela et nous voterons oui. Jusque-là ne voulant pas dire *Non* et ne pouvant dire *Oui*, nous nous abstenons » [2].

Des hommes peu sympathiques et d'autres absolument hostiles à l'Empire se résignent à ratifier le sénatus-consulte, parce qu'ils sont effrayés des doctrines et des menées de la démagogie. Le comte de Gomer, le légitimiste convaincu, qui affectait, depuis dix-huit ans, de n'avoir pas de relations avec les préfets, déclare que « ses sentiments ne l'arrêtent

1. *Le Progrès de la Somme*, 24 avril, 1er et 8 mai 1870. *Pourquoi nous votons non*, par Frédéric Petit. — *Mémorial d'Amiens*, 2 et 7 mai 1870. *Voter oui, c'est la loi du devoir, c'est la loi du patriotisme*, par Challier.

2. *Journal d'Amiens*, 30 avril 1870, sous la signature de M. Tilloy.

pas pour voter *oui*, parce que voter *non*, c'est pactiser avec les fous et les démolisseurs, et que le salut de la société est en cause »[1].

M. Henri Daussy, l'une des grandes figures du barreau d'Amiens au XIXe siècle, l'un des hommes les plus réputés pour l'indépendance de ses opinions et qui deviendra premier président de la Cour d'appel, sous le gouvernement de la République, « est de ceux qui disent *oui;* qui pensent que l'essentiel est de fonder la liberté; qui croient que l'Empire peut et doit la donner; et qui, sans rien absoudre, sans rien oublier, tenant compte du progrès, ont confiance dans l'avenir »[2].

La journée du 8 mai 1870 ne donna lieu à aucun incident digne d'être rappelé. Le nombre des électeurs inscrits dans les quatorze sections urbaines était de 17,834. Il y eut 13,656 votants : 9,665 oui, 3,692 non, 299 bulletins nuls.

Le Conseil municipal adressa ses félicitations à l'Empereur :

« Sire, la ville d'Amiens s'est associée, par une imposante majorité, à la grande manifestation du 8 mai, dans laquelle la France vient de confirmer l'Empire et d'approuver la direction libérale donnée par Votre Majesté à nos institutions.

« La volonté du pays, exprimée pacifiquement, ouvre une nouvelle ère de progrès et de prospérité commerciale. Elle condamne les agitations stériles et les vaines espérances de l'anarchie.

« Le Conseil municipal, interprète des sentiments de la population amiénoise, est heureux de féliciter respectueusement Votre Majesté des nouveaux liens qui cimentent l'union de la France avec la dynastie impériale. »

1. *Mémorial d'Amiens*, 8 mai 1870. Lettre de M. le Cte de Gomer.

2. *Ibidem*, 8 mai 1870. Lettre de M. Henri Daussy, avocat.

Le département de la Somme donnait une majorité de 120,902 votes affirmatifs [1].

Le parti radical se déclare satisfait. A la centralisation administrative, cette puissante machine qui rendit au vote plébiscitaire les mêmes services que la candidature officielle, à l'influence de deux journaux quotidiens, il n'avait pu opposer que la publicité restreinte d'une feuille hebdomadaire. Or, par un *non* catégorique, 3,692 électeurs de la ville d'Amiens et 13,139 électeurs du département signifient leur volonté d'obtenir d'autres institutions que les institutions existantes, ce qui fait dire à M. Frédéric Petit : « Nous attendons l'avenir avec confiance ; nous sommes une force avec laquelle il faut compter aujourd'hui et qui s'imposera demain [2]. »

Un grand calme suivit le plébiscite. La gauche modérée de l'Assemblée législative, vers laquelle le *Journal d'Amiens* incline de plus en plus, voudrait « tirer tout le parti possible du régime impérial, en concourant avec lui aux réformes libérales [3]. »

« Convaincu que la grandeur et la prospérité de la France dépendent du pacifique développement de ces réformes », M. Dauphin, maire d'Amiens, invite « ceux qui aiment la liberté à répondre à l'appel de l'Empereur et à encourager le gouvernement dans la voie nouvelle où il est entré [4]. »

1. Résultats du vote plébiscitaire dans le département de la Somme :

Arrondissements.	Inscrits.	Votants.	Oui.	Non.	Bulletins nuls.
Amiens....	57,915	50,114	42,525	6,945	644
Abbeville...	40.328	36,182	34,760	1,213	209
Doullens...	17,280	15,714	14,479	1,045	190
Montdidier.	20,265	18,420	16,435	1,668	317
Péronne ...	32,037	28,423	25,842	2,268	313
	167,825	148,853	134,041	13,139	1,673

2. *Le Progrès de la Somme*, 15 mai 1870.

3. *Journal d'Amiens*, 29 mai, 8 juin 1870.

4. *Ibidem*, 2 juin 1870. Circulaire de M. Dauphin, candidat au Conseil général, aux électeurs du canton Nord-Est de la ville d'Amiens.

Mais l'avenir n'appartient déjà plus à l'Empereur. M. Dauphin tenait ce langage au mois de juin 1870. Quelques semaines plus tard, la guerre franco-allemande éclate comme un coup de foudre. L'avenir, c'est l'invasion! c'est la déchéance!

CHAPITRE XI.

LA GUERRE DE 1870-1871.

PREMIÈRE PARTIE

Jusqu'à l'occupation d'Amiens par les Prussiens. 15 Juillet — 28 Novembre 1870.

I. La déclaration de guerre. — Chauvinisme des Amiénois. — Départ du 43e de ligne. — La garde nationale mobile. — L'invasion. — La garde nationale. — Organisation des ambulances. — Patriotisme du Conseil municipal. — Sedan. — II. Le gouvernement de la Défense nationale. — M. Lardière, préfet de la Somme. — Enrôlements volontaires. — La garde nationale mobilisée. — Etat des esprits. — M. Testelin, commissaire de la Défense nationale. — Léon Gambetta à Amiens. — M. Lardière candidat à l'Assemblée nationale constituante. — Elections ajournées. — III. Premières incursions des Prussiens dans le département. — Les villes de la région offrent de secourir Amiens. — Amiens menacé. — La misère publique. — Ateliers de charité. — Monnaie fiduciaire. — Armement et équipement des mobilisés. — Comités de défense. — Le camp retranché. — Marche en avant de l'ennemi. — IV. L'armée du Nord. — Bourbaki, Farre, Faidherbe. — Concentration de l'armée du Nord entre la Somme et l'Avre, les 22 et 23 novembre. — Position des armées prussiennes à cette date. — Premières escarmouches. — V. Bataille d'Amiens, 27 novembre. — Combat de Villers-Bretonneux. — Combat de Cachy-Gentelles. — Combat de Boves. — Combat de Dury. — La journée reste indécise.

I.

La déclaration de guerre, connue à Amiens dans la soirée du 15 juillet, cause une émotion profonde. Aussitôt les esprits s'exaltent. Le lendemain — c'était un dimanche — les habitants se répandent par les rues, en masses bruyantes, et s'abandonnent, sans trop de réflexion, à cette humeur

belliqueuse qui caractérise tout bon Français. L'exemple des guerres précédentes, qui ont été assez vite et assez glorieusement terminées, ajoute à la confiance dans le succès. On célèbre le prochain triomphe de nos armes et l'écrasement de la Prusse.

La foire de la Saint-Jean battait son plein. Au cirque, au café-concert, dans les plus petits théâtres, chaque soir, un artiste de la troupe entonne *la Marseillaise* et les spectateurs reprennent en chœur les refrains de l'hymne depuis longtemps proscrit [1]. Ceux qui gardent, au milieu du chauvinisme général, des appréhensions qu'ils n'osent d'ailleurs point exprimer, forment une faible minorité.

Les envois de troupes à la frontière, commencés le 16 juillet, se succèdent sans interruption. Le 43e régiment de ligne, qui tenait garnison à Amiens, ayant reçu l'ordre de partir pour Thionville le 20, la musique du régiment exécute la veille une retraite aux flambeaux, escortée par une populace qui, à certains moments, prend une attitude presque révolutionnaire.

La ville entière était sur pied bien avant l'embarquement, qui devait s'effectuer à quatre heures du matin. La garde nationale, la compagnie des sapeurs-pompiers, un détachement de cavalerie formaient la haie dans la cour de la gare. La municipalité, les chefs de service, un grand nombre de notabilités emplissaient la salle des pas perdus et les quais. Dès que les troupiers paraissent, un long crescendo d'enthousiasme patriotique s'élève et se prolonge pendant l'embarquement. On crie : *Vive la France! Vive le 43e !* et les soldats, brandissant leurs fusils aux canons bourrés de fleurs, répondent : *Vive Amiens! A Berlin!*

Le sifflet strident de la locomotive retentit, les tambours

1. *Journal d'Amiens*, 18, 19, 20, 21 juillet 1870. — *Mémorial d'Amiens*, 21 juillet 1870.

battent aux champs, la musique des pompiers attaque *la Marseillaise*, les assistants se découvrent, un dernier cri de *Vive la France!* s'exhale de toutes les poitrines, les trains s'ébranlent au milieu des adieux les plus attendrissants.....

Encadrée dans les splendeurs de la nature à son réveil, par une belle matinée d'été, la scène est inoubliable!

Le 43e laissait à Amiens son bataillon de dépôt, appelé à figurer avec honneur dans l'armée du Nord, sous les ordres de M. Fradin de Linière.

Dès ce moment, la ville prend l'aspect d'une place de guerre. Des soldats venus de toutes les communes du département affluent au recrutement. Les régiments sont alors très éloignés de leur dépôt. Tel fantassin de la Somme va s'équiper dans le Midi ou dans l'Ouest, pour aller rejoindre son corps sur le Rhin.

La garde nationale mobile instituée en 1867, et qui imposait le service militaire à tout jeune Français que la voix du sort n'enrôlait pas dans l'armée active, n'avait jamais été levée, malgré les efforts du maréchal Niel. Les cadres existaient. Le gouvernement y eut aussitôt recours. Celle du département de la Somme, composée de six bataillons, dont deux pour l'arrondissement d'Amiens, fut appelée à l'activité le 20 juillet. Le deuxième, formé des hommes des quatre cantons d'Amiens et des cantons de Corbie et de Villers-Bocage, eut pour commandant M. le vicomte de Rainneville. Le troisième, formé des hommes appartenant aux sept autres cantons de l'arrondissement, marcha sous les ordres de M. Arthur Danzel d'Aumont, ancien officier de marine, qui avait reçu la croix de la Légion d'honneur sous les murs de Sébastopol, à l'âge de vingt ans. Jamais, à aucune époque de notre histoire, même aux derniers jours de l'épopée napoléonienne, jamais des jeunes gens n'avaient endossé l'uniforme en un temps plus difficile et plus sombre; ils ont tous fait hautement leur devoir!

Le frémissement belliqueux se prolongea du 20 juillet aux premiers jours d'août. Combien de cartes ne vendit-on pas pendant ces deux semaines ; des cartes d'Allemagne, bien entendu ! Il n'y en avait pas d'autres Hélas, les événements ne répondirent pas aux prévisions optimistes et la frontière de l'Alsace puis la frontière de la Lorraine s'ouvrirent, d'un double coup terrible, par les défaites de Wissembourg et de Forbach. Presque aussitôt, le maréchal de Mac-Mahon perdait la bataille de Reischoffen.

Ces revers produisent une consternation générale. Nous passions du délire de l'enthousiasme et des illusions de la victoire à de lamentables réalités. Le 7 août la physionomie de la ville change tout à coup. On se précipite à la préfecture et aux bureaux de rédaction des journaux dans l'espoir d'obtenir des renseignements vrais. M. de Guigné faisait afficher les dépêches officielles [1]. A peine un télégramme est-il connu, qu'on en voudrait avoir un autre. La proclamation, signée de l'Impératrice et qui conjure les Français de s'unir en un seul parti, celui de la Patrie, et de n'avoir qu'un drapeau, celui de l'honneur national, est l'objet de tous les commentaires [2].

Le moment est effectivement venu de faire trève à l'expression de sentiments qui ne seraient pas l'union intime de tous les patriotes. Amiens votait, ce jour-là, pour le renouvellement du Conseil municipal. En pleine mêlée électorale, M. Dauphin et le comte Léon de Chassepot, récemment nommé colonel de la garde nationale, lancent ce manifeste [3]:

« Habitants d'Amiens,

« Il n'est l'heure ni d'un stérile découragement, ni d'ardeurs irréfléchies.

1. *Journal d'Amiens*, 8 août 1870.
2. *Arch. mun. Invasion*. Proclamations et circulaires.
3. *Ibidem*. *Mobilisation* 1870. Placard imprimé.

« Le devoir du maire et du colonel est de faire appel au patriotisme de tous dans la crise que le pays traverse et de leur demander de s'inscrire à l'état-major pour le temps de la guerre.

« Concitoyens, répondez à notre appel. Efforçons-nous d'être à la hauteur de nos devoirs! »

En même temps, l'état de siège, proclamé dans les départements de la troisième subdivision militaire, conférait des pouvoirs extraordinaires au général baron Fririon.

Jusque-là c'était à qui se déroberait au service de la garde nationale. Chacun est maintenant empressé à payer de sa personne. Les manœuvres quotidiennes qui se font sur les boulevards et les marches d'entraînement ne connaissent pas de défections. Une société de tir s'était récemment formée sous le nom de *Tir de Picardie* (1868), une autre s'était intitulée le *Tir amiénois* (1870). Leur utilité s'affirme. Des corps indépendants surgissent spontanément; tels les *Chasseurs francs-picards* qui se disposent à faire une guerre de *guérillas*, dans le cas où les Prussiens envahiraient le département [1].

Ceux à qui l'âge, les infirmités ou les fonctions publiques ne permettent pas de prendre une part active à la défense nationale, s'ingénient à venir en aide aux soldats relevés mutilés ou meurtris sur les champs de bataille.

C'est le Conseil municipal prenant l'initiative d'une souscription publique [2] et installant, à l'Hôtel-Dieu et dans les bâtiments mis à sa disposition par les pères jésuites et par le Supérieur du grand séminaire, des ambulances qui comptent près de 500 lits et à l'aménagement desquels

1. *Arch. mun. mobilisation.* La ville remet à M. Delassus une somme de 2,500 francs pour l'équipement de *60 chasseurs francs-picards.*

2. Le produit de deux souscriptions, s'élevant au chiffre de 184,790 fr., fut partagé entre la Société de la Croix-Rouge et les familles indigentes des soldats appelés sous les drapeaux.

la charité publique contribue par des offrandes en argent et en nature. C'est la Société française de la Croix-Rouge, fondée suivant les termes de la Convention de Genève, instituant un comité départemental sous la présidence du maire d'Amiens. C'est la Société nationale anglaise de secours aux blessés créant à Amiens une succursale de ses œuvres. C'est Mgr Boudinet, c'est M. le Proviseur du lycée, c'est M. le Supérieur de l'école libre de la Providence, ce sont les chefs des grands établissements industriels, les châtelains des environs, ce sont les gens de cœur de tous les partis s'empressant de mettre à la disposition de l'autorité municipale des locaux disposés pour recevoir les victimes de la guerre et prenant l'engagement de pourvoir à toutes les dépenses [1].

Un premier convoi de blessés de l'armée du Rhin arrive le 12 août; un autre, le 31.

Dans ce grand mouvement, où l'âme d'Amiens s'élève aux plus hautes aspirations, nous trouvons, au premier rang, M. Dauphin, ses adjoints, MM. Feuilloy, Louis Dewailly et Dufétel, ainsi que les membres du Conseil municipal qui, s'inspirant à la fois du patriotisme et des intérêts de la ville, apportent, en toutes choses, une direction utile et féconde [2].

1. *Arch. mun. Invasion. Ambulances.* Cf. le registre original sur lequel sont inscrits, par 137 personnes, les engagements de se charger du soin des blessés.

2. Les membres du Conseil municipal ont été répartis en six grandes commissions :

Commission centrale d'administration et des finances : MM. Labbé, Daussy, E. Dupont.

Commission des subsistances : MM. Vulfran Mollet, Thuillier-Gelée, Alexandre Duflos, Burgeat, Roger, Bonvallet.

Commission des logements d'hommes, de chevaux et des fourrages : MM. de Favernay, Adéodat Lefevre, Ponche, Leboufly, Dournel, Vagniez-Fiquet, Fleury, Ponthieu, Ogez, Brandicourt.

Commission des transports, voitures et chevaux : MM. de Chassepot, Barbier, David.

Le mois d'août s'achève dans des alarmes continuelles. Tous se rendent compte que l'on touche à quelqu'un de ces événements inscrits en caractères sanglants dans l'histoire des peuples et, pour n'être point pris au dépourvu, le Conseil municipal se préoccupe déjà de mettre la ville en mesure de faire face aux éventualités qui la menacent [1].

L'heure des plus graves épreuves allait sonner. La campagne n'était qu'une succession de revers. Après s'être avancés jusqu'à la frontière, les Français battaient en retraite. Le 4 septembre, quand la veille encore des récits complaisants laissaient entrevoir un retour offensif de nos armes, on apprend le désastre de Sedan. Les rues d'Amiens forment comme une immense réunion publique où l'on entend prononcer les noms de Bazaine et de Mac-Mahon, où se croisent mille commentaires des malheurs de la patrie, où la nécessité de la sauver se mêle à toutes les questions de gouvernement.

II.

L'Impératrice convoque les Chambres. Pendant que le Corps législatif discute la déchéance de Napoléon III, le peuple envahit la salle des séances. Le parti républicain, dirigé par les députés de Paris, profite du désarroi général et un nouveau pouvoir s'organise qui s'intitule le *Gouvernement de la Défense nationale.*

Commission des ambulances et des secours : MM. Blot, Mancel, Cagnard, Dhavernas, Jourdain, Duvette, Dufour.

Commission de la sûreté publique : MM. Antoine, Delaye-Dury, Debaussaux.

1. *Arch. mun. Guerre de 1870. Armements.* Lettre du préfet au maire d'Amiens, 3 septembre 1870 : « Je ne négligerai rien de ce qui est en mon pouvoir pour donner une satisfaction complète au désir du Conseil municipal de mettre la ville en mesure de faire face aux éventualités qui peuvent se produire..... »

2. *Ibidem.* Lettre du préfet au maire d'Amiens, 3 septembre 1870.

Les bonapartistes assistent, la mort dans l'âme, à l'effondrement des institutions auxquelles le vote du 8 mai semblait garantir de longues destinées. La nomination, à la préfecture de la Somme, de M. Jules Lardière, achève de les déconcerter. M. Lardière, collaborateur de M. Frédéric Petit au *Progrès de la Somme*, était l'un des plus fervents adeptes de la République dans le département. M. René Goblet remplaça M. Tallandier dans les fonctions de procureur général.

Bien que M. Lardière s'engageât « à maintenir l'ordre et à organiser la défense du pays avec tous les bons citoyens »[1], M. Dauphin et les membres du Conseil municipal songèrent à se retirer : « Ils redoutaient les conflits probables au milieu des haines et des ardeurs politiques. » Toutefois, « en face des dangers de l'invasion étrangère et de l'anarchie intérieure »[2], le sentiment du devoir les retint à leur poste.

Le maire présida donc, le 10 septembre, à l'élection des officiers de la garde nationale. Elle eut lieu, aux termes du décret qui la réglementait : pour les officiers supérieurs, par tous les officiers de la légion ; pour les capitaines, au scrutin individuel par les hommes de la compagnie ; pour les lieutenants, les sous-lieutenants et les sous-officiers, au scrutin de liste dans chaque compagnie. Le comte Léon de Chassepot fut nommé colonel et M. de Puyraimond lieutenant-colonel. Les chefs de bataillons furent MM. Boutmy et Gustave de Guillebon. L'artillerie choisit M. Mangot pour son commandant et la cavalerie M. Paul Mollet. La reconnaissance et la présentation des officiers donna lieu à une imposante solennité militaire sur la place de l'Hôtel-de-Ville[3].

1. *Préfecture de la Somme. Proclamation aux habitants du département de la Somme.*

2. *Arch. mun.* Délib. du 6 septembre 1870.

3. Effectif de la garde nationale : Etat-major : 34 officiers et sous-officiers. Musique : 73 hommes. Deux bataillons : 2,416 officiers, sous-officiers et soldats. Deux batteries d'artillerie : 264 hommes. Cavalerie : 47 hommes. La compagnie des sapeurs-pompiers : 231 officiers, sous-officiers et soldats.

Cependant, le flot de l'invasion monte rapidement. Après la Lorraine, l'Alsace et la Champagne, la Picardie vient de tressaillir au contact de l'ennemi, qui est à Laon le 9 septembre; à Villers-Cotterets, à Senlis, à Château-Thierry, le 15. L'œuvre de destruction des voies ferrées se poursuivant en avant des colonnes prussiennes, les relations avec Paris n'existent plus que par Pontoise et par le détour de la ligne de l'Ouest, après que l'on a fait sauter le pont sur l'Oise et le viaduc de Chantilly. L'isolement commence pour Amiens, isolement rendu plus sensible après l'investissement de la capitale, qui a pour conséquence d'interrompre ou de rendre très difficiles les communications entre les départements du nord et le reste de la France (19 septembre).

Les deux bataillons des mobiles de la ville et de l'arrondissement d'Amiens, enfermés dans la place de Paris, formaient, avec celui d'Abbeville, un régiment commandé par le lieutenant-colonel Boucher, vétéran des armées d'Afrique et d'Italie. Ce régiment, le 52e, fut incorporé dans la première division de la troisième armée placée sous les ordres du général Vinoy.

S'inspirant du langage des commissaires de la Convention, M. Lardière, qui voudrait attiser la flamme du patriotisme, adresse cet appel aux habitants du département, le lendemain de l'entrevue du comte de Bismarck et de Jules Favre à Ferrières :

« Aux armes! Devant les prétentions insolentes de la Prusse, il n'y a plus qu'un devoir pour les citoyens français : pousser la guerre à outrance jusqu'à ce que le sol national soit complètement expurgé!

« Que tous les hommes valides se lèvent pour chasser l'ennemi qui le souille et qui veut démembrer la France! L'élan de 1792 peut seul sauver la France!

« Debout, citoyens, enrôlez-vous en masse sous les drapeaux de la République, et sus au Prussien! Qu'il trouve

son tombeau là où il espère couronner la ruine et l'avilissement de la France![1] »

Et, comme en 1792, le maire et le colonel de la garde nationale se tiennent, pendant deux jours, en permanence sur une estrade, décorée de drapeaux, dressée dans la cour de l'Hôtel de ville, prêts à recevoir les enrôlements volontaires. Il y en eut environ trois cents. Le décret du 29 septembre, qui appelait sous les drapeaux les célibataires et les veufs sans enfants, de 21 à 40 ans, incorpora dans les bataillons de la garde nationale mobilisée tous les hommes qui auraient pu s'engager et qui furent répartis en trois légions ayant chacune cinq bataillons : les centres de concentration étaient Amiens, Abbeville et Péronne. Un emprunt de 1,645,000 francs, voté par le Conseil général, permit de pourvoir à leur équipement[2].

Au milieu du désarroi, conséquence inévitable des revers, les esprits deviennent de plus en plus impressionnables. Il suffit d'un bien petit incident pour faire encourir le reproche de traîtrise. Un soldat ivre, que l'on sut être déserteur, se présente un soir à l'hôtel de l'Ecu de France, situé à l'angle de la rue du Loup et de la place Saint-Denis, simulant une blessure et demandant à se faire soigner. La supercherie était évidente. L'hôtelier veut l'éconduire. Mais voici que la foule ameutée par les bruyantes protestations du faux blessé menace d'infliger un châtiment exemplaire à celui que, sans plus de réflexion, elle qualifie de mauvais patriote. Les vitres de son établissement volent en éclats, et la manifestation dégénère en une émeute qui terrorise le quartier[3].

1. *Arch. mun. Invasion. Préfecture de la Somme. Le Préfet de la Somme aux habitants du département.* 26 septembre 1870. Placard impr.

2. *Ibidem. Guerre de 1870. Engagements volontaires.* Arrêté préfectoral du 16 octobre 1870.

3. *Journal d'Amiens*, 18 septembre 1870. Ordre du jour du général de Lapérouse.

L'influence néfaste de meneurs étrangers à la ville tendait alors à s'exercer sur les soldats qu'ils mettaient en garde contre les officiers. Ils les attiraient dans des clubs où l'on prêchait ouvertement l'insubordination « aux traîtres qui avaient vendu la France à Sedan ! » Egarés par ces coupables discours, plusieurs compagnies du 43ᵉ forcèrent un jour la porte du quartier et se mirent en route, avec armes et bagages, sous prétexte d'aller secourir Paris qu'on abandonnait, leur avait-on dit. Le commandant de Linière eut besoin de toute son énergie pour les faire rentrer dans l'ordre [1].

La nomination de M. Testelin, préfet du Nord, aux fonctions de commissaire de la défense nationale dans les départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, fut le point de départ des tentatives faites en vue d'organiser les bonnes volontés du pays.

Très connu pour ses sentiments républicains et bon patriote, le docteur Testelin était un praticien distingué, qui n'avait aucune notion militaire, mais il rencontra un auxiliaire précieux dans le colonel Farre, directeur des fortifications de la place de Lille. C'est à M. Farre, adjoint au commissaire de la défense, nommé, peu de temps après (22 octobre), général de brigade, que l'on attribue le principal mérite de la création de l'armée du Nord.

M. Testelin vint à Amiens le 1ᵉʳ octobre. Le Conseil municipal lui donna « l'assurance du sincère et loyal appui qu'il avait la ferme volonté d'accorder au Gouvernement de la Défense nationale [2]. » Il fut rappelé, dans notre ville, la semaine suivante par une circonstance toute fortuite.

Gambetta, parti de Paris, en ballon, le 7, pour aller rejoindre à Tours MM. Crémieux et Glais-Bizoin, avait atterri

1. *La campagne du Nord. Opérations de l'armée française du Nord, 1870-1871*. Paris, Tanera, 1873, p. 15.
2. *Arch. mun.* Délib. du 29 septembre et séance du 2 octobre 1870.

aux environs de Clermont. Après une courte halte à la sous-préfecture de Montdidier, le fougueux député de la Seine arriva à Amiens le lendemain, à trois heures du matin [1]. M. Lardière se trouvait à Lille. Immédiatement informé de cette visite inopinée, le préfet de la Somme rentra en toute hâte avec M. Testelin et ses collègues du Nord et du Pas-de-Calais. Rien n'a transpiré des résolutions arrêtées par ces personnages dans le conciliabule tenu à la préfecture, sous la présidence de Gambetta, qui venait imprimer à l'organisation de la défense, en province, une énergie que les membres de la délégation de Tours avaient été jusqu'alors impuissants à déterminer. M. Jules Barni se trouvait à Amiens. Le ministre s'entretint longuement avec lui et le décida à l'accompagner à Tours, où il rédigea, pour le *Bulletin de la République*, des articles qui, réunis en volume, ont fourni le *Manuel républicain*.

Au moment de prendre place dans le train qui devait le conduire à Rouen, Gambetta adressa une vibrante allocution aux personnes qui l'avaient accompagné à la gare et à la foule massée sur les quais :

« Si je quitte Paris, c'est-à-dire tout ce que j'aime, ce à quoi j'ai voué toute mon énergie et toutes mes forces, c'est dans la conviction de provoquer, en province, un mouvement en faveur des assiégés résolus à mourir plutôt que de se laisser imposer les prétentions de l'étranger !

« J'attends de vous le serment solennel de faire tous les sacrifices pour expulser les Prussiens de notre sol. Il faut nous soumettre à toutes les nécessités de la situation. Il faut apporter votre concours dévoué au gouvernement. Au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, soyons unis ! A cette condition nous triompherons et, la France sauvée, nous aurons fondé la République. »

1. *Journal d'Amiens*, 9 octobre 1870.

Personne ici ne refusait son concours au Gouvernement de la Défense nationale, mais l'établissement définitif de la République, acceptée en principe au ***Progrès de la Somme*** [1] et au ***Journal d'Amiens*** [2], provisoirement admise au Conseil municipal d'Amiens [3], était subordonné au vote de l'Assemblée nationale constituante que le pays devait élire le 16 octobre.

Le comité libéral, qui groupait, sous la présidence de M. le comte de Gestas, les hommes modérés de tous les partis et qui « s'engageait à attendre la forme définitive du gouvernement de la sagesse des députés » [4], l'entendait ainsi.

On s'apprêtait à aller aux urnes. Désireux de briguer un siège de représentant du département, M. Lardière avait résigné ses fonctions pour se jeter dans la mêlée électorale, quand les élections furent indéfiniment ajournées; la France envahie sur une grande partie de son territoire, dépeuplée par le recrutement, manquait du calme nécessaire pour statuer sur ses destinées. M. Lardière reprit donc la direction des affaires, que M. Vital-Rault avait administrées en son absence (22 septembre-11 octobre).

1. *Le Progrès de la Somme,* 15 septembre 1870. *La République,* J. Barni. — 2 et 9 octobre 1870. *Les avantages de la République. La République doit-elle être mise en question?* J. Barni.

2. *Journal d'Amiens,* 24 septembre 1870. *Des élections et de la Constituante.* — 23 septembre 1870 : « M. Gaulthier de Rumilly nous remet la circulaire suivante. Les idées qu'elle renferme ont toute notre approbation..... » La circulaire se terminait ainsi : « Rallions-nous, en présence de l'étranger, au gouvernement de la République, justement appelé le gouvernement de la défense nationale et le seul qui puisse nous préserver de la guerre civile. »

3. *Arch. mun.* Délib. du 29 septembre 1870. Cette adhésion fut motivée par un article de la *Norddeutsche Zeitung* qui représentait la ville d'Amiens comme ne voulant pas reconnaître le gouvernement de la défense nationale.

4. *Bulletin du Comité libéral de la Somme.* Deux numéros seulement ont paru, les 9 et 10 octobre.

III.

L'ennemi poussait des reconnaissances fréquentes dans le département de l'Oise. Le quatrième bataillon des mobiles de la Somme, le seul qui ne fût pas enfermé dans Paris, occupait l'avant-poste de Breteuil. Quelques éclaireurs prussiens parurent dans la matinée du 11 octobre et furent aussitôt mis en fuite. C'était le prélude de l'attaque dirigée, le surlendemain, contre la petite ville, par une colonne forte de 2,500 hommes avec de la cavalerie, des canons et deux mitrailleuses. Nos mobiles, inférieurs en nombre, dépourvus d'artillerie, se replièrent après une lutte inégale. Les Prussiens, maîtres de Breteuil, y séjournèrent quelques heures et partirent dans la direction de Clermont [1].

L'émoi avait été très vif à Amiens. La garde nationale se tenait prête à partir au premier signal. Le 17 octobre, le jour où le général Paulze d'Ivoy, successeur du général Le Baron dans le commandement de la troisième division militaire [2], appliquait l'état de guerre au département de la Somme, quatre escadrons de cavalerie, une compagnie d'infanterie et de l'artillerie parurent en vue de Montdidier et s'en emparèrent après une canonnade d'une demi-heure, rejetant en désordre, sur la route d'Amiens, les quelques gardes nationaux qui avaient tenté une résistance inutile, dans l'état d'infériorité où ils se trouvaient [3].

On vit alors se développer parmi les municipalités des villes de la région l'esprit de solidarité qui leur inspira la généreuse résolution de secourir Amiens devenu place d'avant-garde.

1. *Journal d'Amiens*, 12 et 13 octobre 1870.

2. Le général Le Baron avait succédé, le 25 septembre, au général de la Pérouse.

3. *Journal d'Amiens*, 18 octobre 1870.

« Amiens pris, écrit le maire de Boulogne-sur-Mer, c'est la région du Nord réduite à l'impuissance ! Sa population et sa richesse sont perdues pour le grand effort national dont nous pouvons aujourd'hui tout attendre ! Que ne peut-on espérer de l'union étroite des gardes nationales de différentes villes, groupant leurs efforts sur un point menacé ? »

Et Boulogne-sur-Mer offre spontanément sa milice pour aider la garde nationale d'Amiens dans la défense de la ville [1]. Doullens [2], Albert, Corbie, Abbeville se déclarent résolues à accourir au premier signal.

On pensa recourir à ces dévouements le 21. Les renseignements recueillis sur la marche des Prussiens faisaient redouter une attaque pour la nuit suivante ou pour le lendemain. Une patriotique manifestation eut lieu devant l'hôtel de la préfecture de la part de plusieurs centaines de citoyens qui réclamaient des armes [3].

Pendant trois heures et sur la vague rumeur que l'ennemi se massait aux environs de Breteuil, la population s'abandonna à toutes les anxiétés. A six heures et demie, M. Lardière télégraphiait au maire de Boulogne :

« Plus de doute que nous soyons attaqués cette nuit ou demain. Envoyez-nous secours si pouvez arriver à temps. »

1. *Arch. mun.* Délib. du 15 octobre 1870.

« Maire Boulogne à maire Amiens :

« Nous avons à Boulogne un grand nombre de gardes nationaux animés de la résolution d'aider la garde nationale d'Amiens à la défense de la ville. Notre concours peut-il vous être utile ? »

« Maire Amiens à maire Boulogne :

« Proposition excellente. Merci de tout cœur. Je vais en référer au général. Pas de danger aujourd'hui. Je vous écrirai ce soir. »

2. *Ibidem.* Délib. du 18 octobre. Le maire de Doullens écrit : « Notre département est envahi. Chaque citoyen doit concourir à la défense du sol. Doullens ne veut pas rester en arrière du mouvement patriotique qui se manifeste et la garde nationale vient se mettre à la disposition d'Amiens pour accourir au premier signal. »

3. *Journal d'Amiens*, 23 octobre 1870.

De nouvelles informations parvenues dans la soirée calmèrent les inquiétudes [1]. Les Prussiens s'étaient avancés en force jusqu'à Breteuil, mais pour se replier aussitôt.

Il n'entrait point encore dans les vues du général de Moltke d'étendre la zone d'investissement au delà de quinze lieues de Paris. Beauvais et Clermont demeuraient les points extrêmes de l'occupation permanente. Si la division de cavalerie du comte Lippe poussait des reconnaissances jusqu'à Saint-Just, Breteuil, Montdidier, au Nord, et jusqu'à Grandvilliers, Formerie, au Nord-Ouest; si quelques engagements avaient lieu avec les francs-tireurs ou avec les troupes chargées du service des avant-postes, ces mouvements, qui inquiétaient Amiens, n'avaient d'autre but que de l'inquiéter, en effet. Le général de Moltke ne pouvait distraire du siège de Paris des forces suffisantes pour étendre à Rouen et à Amiens une occupation que l'intérêt du ravitaillement de l'armée assiégeante ne rendait pas nécessaire. Toute autre deviendrait la tactique des Allemands dans le cas où l'armée en formation dans le Nord deviendrait assez importante pour essayer une diversion sur Paris, car il importerait de la tenir à distance en reculant la zone d'investissement.

L'énergie du général Farre et la nomination du général Bourbaki au commandement de cette armée (18 octobre) rendirent cette éventualité très prochaine, précisément à l'heure où la reddition de Metz donnait à Moltke la libre disposition des troupes dont il avait besoin pour occuper, autour de Paris, un périmètre plus étendu [2].

1. *Arch. mun. Invasion*. Dépêche expédiée à 10 h. 45 du soir :

« Maire d'Amiens à maire Boulogne :

« Ne partez pas maintenant. Attendez dépêche. Général fait coucher troupes. Croyons avoir instant de répit. Prussiens se retirent. »

2. Henry Daussy. *La ligne de la Somme pendant la campagne de 1870-1871*. Paris. Dumaine éditeur, pp. 19 et 20.

De toutes les nouvelles qui venaient, coup sur coup et avec une impitoyable continuité, attrister notre population, aucune n'a déterminé une émotion comparable à celle que produisit l'annonce de la capitulation de Metz (27 octobre), apportée par des journaux anglais. Au premier moment, personne ne voulait y croire. Le désastre de Sedan était dépassé! Le maréchal Bazaine enlevait à la Patrie plus de 100,000 de ses défenseurs et ouvrait une large brèche à l'invasion, qui allait fondre sur nous avec un redoublement d'impétuosité.

L'indignation débordait [1] !

Les conséquences du malheureux événement étaient faciles à prévoir. Le général de Moltke s'appliquerait à compléter l'occupation de la ligne de chemins de fer qui décrit un demi-cercle de trente lieues de rayon environ, au nord de Paris et qui, partant de Reims, passe à Laon, La Fère, Tergnier, Amiens, Rouen. Les Prussiens tenaient Reims et Laon. Il leur fallait et ils prendraient successivement La Fère, Amiens, Rouen.

En attendant que la guerre, dans sa triste réalité, fût aux portes d'Amiens, cette douloureuse perspective engendrait la misère. Les ateliers se fermaient, les transactions commerciales se ralentissaient [2], les dépenses privées, subitement interrompues, cessaient d'alimenter la circulation du numéraire [3], les recettes de l'octroi devenaient insignifiantes.

1. *Journal d'Amiens*, 30 octobre 1870.

2. *Arch. mun. Guerre de 1870. Crise industrielle.* Lettre de M. Dauphin, du 1er octobre 1870 : « Jamais les ouvriers n'ont vu les ateliers se fermer aussi généralement et la misère les menacer plus cruellement. » — *Rapport du commissaire de police*, du 5 septembre : « Ouvriers occupés avant la guerre dans les usines : 7,300 ; ouvriers occupés au 4 septembre : 5,400. Quinze usines sont arrêtées, les autres ne travaillent que trois ou quatre jours par semaine. »

3. *Arch. mun.* Délib. du 10 octobre 1870.

Il fallait 20,000 francs chaque semaine afin de donner du pain aux malheureux que le chômage réduisait à la mendicité et, dans l'impossibilité de réaliser un emprunt[1], la ville s'adressait aux banques particulières[2] et à tous les habitants sans distinction. Une souscription produisit en quelques jours près de 200,000 francs remboursables à la paix. Chacun voulut y contribuer. Il y eut des versements de 5 francs et des versements de 1,000 francs.

Alors fut décidée la création des boulevards extérieurs[3], dont la dénomination devait rappeler un jour les grandes luttes locales et les plus héroïques résistances de la campagne, sous les noms de boulevards de Pont-Noyelles, de Bapaume, de Saint-Quentin, de Dury, de Châteaudun et de Strasbourg. Ce projet de grande voirie présentait le double avantage d'établir une limite permettant de reculer un jour le rayon de l'octroi et de relier les faubourgs de Noyon et de Beauvais. Il répondait aux besoins impérieux nés des circonstances, en nécessitant des terrassements considérables qui allaient occuper les ateliers de charité.

Le Conseil municipal se préoccupait de suppléer à la rareté de la monnaie d'or et d'argent qui rendait le commerce de détail très difficile. Recourant aux expédients des temps calamiteux de notre histoire, il autorisa de généreux capitalistes, empressés à atténuer la détresse de leurs concitoyens, à émettre des bons de cinq et de dix francs[4].

1. *Arch. mun.* Délib. des 10, 14, 15 octobre 1870.

2. *Ibidem.* Délib. du 4 novembre 1870. Rapport de M. Dauphin : MM. Vagniez-Fiquet et la banque de Nerville et Duvette s'engagent à verser chaque semaine, dans la caisse municipale, 20,000 francs remboursables en obligations payables à 90 jours.

3. *Ibidem.* Délib. des 5 et 8 octobre 1870. Rapport de M. Antoine.

4. *Ibidem. Guerre de 1870-1871.* Liasse concernant une émission de papier fiduciaire par MM. Vagniez-Fiquet, de Nerville et Duvette, et Le Bouffy et Cie.

BILLETS DE CONFIANCE (*Arch. mun. Occupation. Monnaie fiduciaire*).

Tandis que la municipalité triomphe à force d'énergie et de prudence des difficultés que rencontre l'administration d'une cité populeuse et industrielle, à peu de distance de l'invasion et au lendemain du changement radical des institutions du pays, la défense s'organise.

Un décret de la délégation de Tours, du 22 octobre, portait que les gardes nationaux mobilisés seraient armés, habillés, équipés et soldés par l'Etat au moyen de contingents fournis par les départements et par les communes.

Le contingent départemental était déterminé à raison de 60 francs par homme, pour l'habillement et l'équipement et de trois mois de solde calculée, en moyenne, à 1 fr. 50 par jour et par homme. Sur cette base, la part contributive de la ville ayant été fixée à la somme de 190,380 francs, le Conseil municipal vota une imposition extraordinaire de vingt centimes additionnels au principal des quatre contributions. Cette taxe fut immédiatement perçue. En même temps le département et la ville d'Amiens traitaient avec un agent d'exportation de Londres [1] pour une importante fourniture de fusils, de pièces d'artillerie, de revolvers et de cartouches [2].

La Caisse commerciale, d'une part, MM. Vagniez-Fiquet et la banque de MM. de Nerville et Duvette, d'autre part, émettent des bons de cinq et de dix francs, après y avoir été autorisés par les délibérations du Conseil municipal des 19, 20 et 24 septembre 1870. La première émission eut lieu le 3 octobre. Les autres émissions se succédèrent et atteignirent le chiffre total de 612,320 francs pour la Caisse commerciale (Le Bouffy et Cie) et de 604,320 francs pour MM. Vagniez-Fiquet et de Nerville et Duvette. Ces valeurs fiduciaires, qui furent d'une grande utilité, n'ont plus été admises en paiement après le 11 juillet 1872.

1. *Arch. mun. Invasion. Armement.* M. Delaye-Dury, conseiller municipal, est envoyé par M. Dauphin à Londres pour négocier l'achat des fusils achetés par la ville. — Quittance originale de la somme de cinquante mille francs délivrée par M. Veillard, agent d'exportation à Londres.

2. *Arch. de la Somme. Défense nationale en 1870. Armement.* Mémoire (pièce originale). Livré à M. le Préfet de la Somme, par M. C. Veillard,

Un premier *Comité de défense*, nommé par M. de Guigné, avait fait établir, d'accord avec la municipalité, mais en dehors du service du génie, des barricades à l'entrée des rues donnant sur la campagne, et il avait fait créneler les murs extérieurs dans toute la partie Sud de la ville. Le *Comité consultatif permanent* [1], chargé de la défense du

agent d'exportation à Londres, les armes et munitions ci-après (9 novembre 1870) :

200 fusils Sniders à 100 fr. pièce	20,000 fr.
60 fusils Albini à 100 fr. pièce	6,000
860 fusils Wilson à 90 fr. pièce	77,933
380,000 cartouches Boxer à 137 fr. 50 le mille	52,250
140,000 cartouches Wilson à 125 fr. le mille.	17,500
68 revolvers Tipping et cartouches . . . :	7,918
3 pièces d'artillerie With-Worth avec affûts, avant-train, boulets, sacs à gargousses, etc.	20,825
2 pièces Armstrong avec accessoires	27,911
Frais de transport, assurance, voyage	10,000
Frais de change	5,100
	245,438 fr.

Un second marché ayant été conclu le 9 novembre avec le même M. C. Veillard, par M. Lardière, il y eut en plus :

740 fusils Albani à 100 fr. pièce.	74,000 fr.
500 fusils Sniders à 100 fr. pièce	50,000
Frais de transport, assurance, change	2,671
	126,671 fr.

A ces deux fournitures s'en ajouta une troisième, montant à 58,000 fr., et une quatrième, montant à 112,019 fr. Somme totale : 520,600 fr.

1. HENNEBERT. *Guerre de 1870-71. Notice sur l'organisation de la défense d'Amiens.* Paris, Dumaine, 1873, p. 2.

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT :

Membres de droit : MM. le Préfet et le Général commandant le département.

Membres ordinaires : MM. le C[te] Léon de Chassepot, colonel de la garde nationale ; Thiébaud, commandant du génie ; de Bonnault, commandant d'artillerie ; Bruyères, commandant de gendarmerie ; de Guillebon, commandant du 2[e] bataillon de la garde nationale ; Crouzat, commandant des enrôlés volontaires de la Somme ; Goblet, procureur général ; Dauphin,

département, décida à son tour d'environner Amiens d'une ceinture de retranchements destinés à tenir les Prussiens en échec, ne fût-ce que quelques heures. Les travaux étaient à peine commencés, quand un décret du 14 octobre institua un troisième comité qui remplaça les autres : le *Comité militaire de défense* [1], présidé par le général Paulze d'Ivoy. L'élément civil n'en était pas exclu, mais il dominait moins que dans le précédent.

Le premier souci du *Comité militaire de défense* fut de protéger Amiens par un vaste camp retranché. A partir du 20 octobre les troupes de la garnison et de nombreux terrassiers réquisitionnés dans les villages environnants y travaillèrent sans relâche, sous la direction du commandant du génie Thiébaud et la surveillance de M. Guillon, ingénieur de la Compagnie du chemin de fer du Nord [2].

maire d'Amiens; Fuix, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées; Harduin, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Guillon, ingénieur du chemin de fer du Nord ; Daullé, agent-voyer en chef; Hubert, propriétaire, collaborateur au *Guide Joanne;* Bauchet, garde du génie en retraite; Frédéric Petit fils.

1. Membres du Comité militaire de défense : MM. le général Paulze d'Ivoy, président; Lardière, préfet; Dauphin, maire d'Amiens; Harduin, ingénieur en chef du département; Guillon, ingénieur du chemin de fer du Nord; Liénard, ingénieur des mines; Bauchet, ancien garde du génie; Thiébaud, commandant du génie; Woirhaye, commandant l'artillerie de la garde mobile; de Chassepot, colonel de la garde nationale; de Linière, major du 43e de ligne, plus tard remplacé par M. Babouin ; Bruyères, commandant de gendarmerie ; Crouzat, commandant des volontaires de la Somme.

Un quatrième comité, formé en dehors de toute estampille officielle, le *Comité patriotique de la Défense nationale,* n'eut qu'une existence très éphémère. Il publia, à la date du 21 octobre, un manifeste sorti des presses de T. Jeunet.

2. Hennebert. Loc. cit., p. 8. Le capitaine Soubinet a remplacé le commandant Thiébaud le 2 novembre. — *Arch. de la Somme. Défense nationale.*

Les ouvrages de fortification formaient, entre les vallées de l'Avre et de la Selle, un vaste polygone irrégulier, présentant un développement de 8,800 mètres et couvrant tout le front sud de la ville, à la distance variable de deux à trois kilomètres de son centre de figure. Ils se composaient de douze demi-redoutes circulaires à faible relief, ouvertes à la gorge, reliées entre elles par une succession de tranchées-abris. La ligne courait des hauteurs dominant le Petit-Saint-Jean à la route de Beauvais, qu'elle franchissait au point de bifurcation du chemin de Saleux. Elle se continuait à trois cents mètres au nord du cimetière de Dury, inclinait au Nord-Est, traversait la route de Saint-Fuscien à la cote 102 et se reployait par delà le chemin de Cagny. Cinq campements, composés chacun de quatorze baraques pouvant abriter 100 hommes et de trois baraques à l'usage des officiers, furent installés en deçà des retranchements, le premier au chemin de Cagny, le deuxième sur le terrain de manœuvre, les trois autres près des routes de Paris, de Beauvais et de Rouen. Ils furent occupés le 1[er] novembre par des bataillons de mobilisés [1].

Après la reddition de la place de Metz, les deux armées allemandes, qui s'y trouvaient réunies sous les ordres du prince Frédéric-Charles, se séparèrent.

La première, commandée par le général von Manteuffel, s'avança, de l'Est à l'Ouest, entre la frontière de Belgique et la Seine, dans le but de s'emparer des places fortes de cette région et de détruire les armées françaises qui se reconstituaient. Elle comprenait le 1[er] et le 8[e] corps, moins la division von Bentheim, détachée pour le siège de Mézières, et la quatrième brigade Zglinitzki envoyée sous les murs de La Fère.

1. *Arch. de la Somme. Défense nationale en 1870.* Dépenses ordonnées par le comité militaire. Lettre de M. Dauphin au préfet, du 8 novembre 1870, et au ministre, du 18 juillet 1871.

La deuxième armée, ayant à sa tête le prince Frédéric-Charles, devait opérer entre la Seine et la Loire et combattre les généraux Chanzy et d'Aurelles de Paladine.

Les têtes de colonnes de l'armée de Manteuffel parurent, le 18 novembre, entre Compiègne et Guiscard. Pour couvrir son flanc droit Manteuffel dirigea sur Guiscard la troisième division de cavalerie (von der Grœben) renforcée d'un bataillon de chasseurs et d'une batterie d'artillerie, avec mission de se porter dans le triangle Roye-Nesle-Ham, en s'éclairant du côté d'Amiens, de Péronne et de Saint-Quentin. La marche en avant dépendait à la fois des ordres attendus de Versailles et des informations que recueilleraient les cavaliers de von der Grœben.

IV.

Les journaux de Beauvais parvenus le 6 novembre confirmèrent les bruits sinistres, grossis par la malveillance ou par la peur, qui annonçaient chaque matin l'approche des armées ennemies. Ces journaux portaient en première colonne l'avis suivant, communiqué de l'autorité allemande[1] :

« 80,000 hommes, qui se trouvaient devant Metz, se dirigent à marches forcées sur Amiens et Rouen, sous le commandement du général von Manteuffel. Ils arriveront dans peu de jours à destination. »

Exagérée ou non, la nouvelle, qui produisit ici une impression profonde, était de nature à exciter la vigilance du général Bourbaki.

L'activité des autorités et le dévouement de tous faisaient espérer l'entrée en campagne prochaine d'une nouvelle armée ; encore fallait-il que l'ennemi laissât le temps d'agencer les éléments de défense le moins mal possible.

1. *Journal d'Amiens*, 7 novembre 1870.

Bourbaki ne disposait que de 12,000 hommes : c'était insuffisant pour s'opposer à l'envahissement de la contrée.

Dans une conférence tenue à Lille, le 8 novembre, et à laquelle assistaient M. Testelin, les préfets du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, ceux-ci inclinaient à entreprendre des opérations immédiatement agressives. M. Lardière signala la faiblesse des détachements prussiens qui occupaient Beauvais, Clermont, Gisors et Chantilly; le tout ne dépassait pas, selon lui, 6,000 hommes. Pourquoi ne pas les déloger par un hardi coup de main ? Le combat de Formerie, livré le 28 octobre par les troupes de la Normandie, appuyées d'un détachement venu d'Amiens, prouvait que des opérations de ce genre pouvaient être utilement tentées. Moins confiant dans la valeur de ses troupes mal aguerries, mal armées, plus mal équipées, Bourbaki redoutait les conséquences d'une expédition qui lui paraissait aventureuse [1]. Il croyait prudent de ne pas chercher à enlever des positions qu'en tout cas il serait impuissant à conserver devant les renforts qui surviendraient à l'ennemi, et il opinait plutôt pour la défense des places fortes.

Gambetta, consulté, laissa la liberté d'action au général en chef [2] et, huit jours après, Bourbaki se décidait à porter sa petite armée autour d'Amiens [3].

En approchant d'Amiens, Bourbaki espérait se relier aux troupes formées dans le département de la Seine-Inférieure, sous les ordres du général Briant, et entreprendre avec lui une marche sur Beauvais. Les officiers d'état-major prirent

1. Daussy. *La ligne de la Somme*, p. 40.

2. *La guerre de 1870-71. Campagne de l'armée du Nord. Villers-Bretonneux*. Paris, R. Chapelot, 1903, p. 30.

3. *Ibidem*, p. 31. Lettre de Bourbaki au ministre de la guerre, du 17 novembre : « Je vais me rapprocher d'Amiens avec trois brigades d'infanterie, quatre batteries d'artillerie, deux escadrons de dragons et deux escadrons de gendarmes. »

des dispositions afin d'échelonner l'armée le long du chemin de fer d'Amiens à Rouen : la droite à Abancourt, la gauche à Amiens. Mais, changeant tout à coup de plan, le général en chef crut préférable de concentrer ses forces dans le voisinage de la ligne d'Amiens à Arras et se décida à occuper Rivery, Camon, Longueau, Lamotte-Brebière, Glisy, Blangy, Vecquemont et Corbie, dans la vallée de la Somme. Il se disposait à donner des ordres en conséquence, lorsqu'il reçut la nouvelle de sa nomination au commandement du 18e corps d'armée, à Nevers.

Outre qu'il avait joui d'une grande popularité sous l'Empire et qu'il avait commandé la Garde impériale, ce qui n'était plus une bonne note, Bourbaki ne se montrait point assez téméraire. M. Testelin ne le trouvait point assez agressif[1].

Le général Farre devait le remplacer en attendant l'arrivée du général Faidherbe, son successeur désigné, qui se trouvait alors en Algérie.

La date du 20 novembre, date de l'entrée en fonctions du général Farre et de la création du 22e corps, avec l'armée du Nord, marque le début des grandes opérations. Le général Farre choisit le colonel Cosseron de Villenoisy pour son chef d'état-major et se conforma aux dernières résolutions de Bourbaki.

On voulait défendre Amiens. On y porta donc le 22e corps, laissant au général Briant, qui avait un commandement indépendant de celui du général Farre, le soin de défendre Rouen. Cet isolement devait permettre à Manteuffel d'avoir

1. *La guerre de 1870-71..... Villers-Bretonneux*, p. 30. Testelin télégraphiait, le 13 novembre, à Gambetta : « Lardière, notre excellent préfet de la Somme, vient de proposer à Bourbaki une expédition importante et facile. S'il ne l'a pas exécutée d'ici quarante-huit heures, il sera jugé. Je viendrai à Tours m'expliquer sur l'état du Nord, où l'on ne fait rien et où l'on pourrait faire beaucoup. »

aisément raison du général Briant, après avoir battu le général Farre.

M. Henry Daussy a exposé les opérations exécutées par les armées française et prussienne sur la ligne de la Somme avec une exactitude et une précision auxquelles les officiers les plus distingués se sont plus à rendre justice. M. Daussy s'est attaché à démontrer que la campagne de l'armée du Nord n'a point été l'épisode le moins émouvant du combat inégal dans lequel la France, surprise par la soudaineté de revers sans exemple et abattue du premier choc, se releva, mutilée mais encore fière, un tronçon d'épée à la main, pour recommencer la lutte, étonner l'ennemi et forcer son admiration.

L'ordre de concentrer les troupes dans la vallée de la Somme fut donné le 21. Elles se mirent en marche le 22[1].

La brigade Derroja fut établie, partie dans la vallée de l'Avre jusqu'à Boves et Fouencamps, partie dans la vallée de l'Hallue, à Querrieu, Pont-Noyelles, Daours, et le surplus dans une position intermédiaire sur la Somme, à Saint-Acheul, Cagny, Longueau, Camon, Lamotte-Brebière, Glisy, Blangy.

La brigade du Bessol occupa Corbie, Villers-Bretonneux, Gentelles, Cachy.

La brigade Lecointe formait réserve à Amiens où elle arriva le 23. La ville était couverte, au Sud, par le 2e bataillon de la Marne, à Poix ; le 1er bataillon de marche du 2e chasseurs, à Quevauvillers ; le 4e bataillon des mobiles de la Somme, à Dury, Hébécourt, Sains, Saint-Fuscien, Rumigny.

La division de cavalerie prussienne, chargée d'éclairer entre Péronne et Amiens, poussait des reconnaissances à travers le Santerre. Le 14e lanciers atteignit, le 22, le village

1. *La guerre de 1870-71..... Villers-Bretonneux*, pp. 69, 70, 71. Composition et emplacements des troupes du 22e corps d'armée au 26 novembre.

de Beaucourt et quelques cavaliers s'avançant jusqu'au bois de Gentelles, situé à douze kilomètres d'Amiens, connurent l'arrivée de l'armée du Nord dans ces parages. Manteuffel attendait ce renseignement pour accomplir les instructions d'après lesquelles il devait s'opposer à la jonction du général Farre et du général Briant, s'emparer d'Amiens, puis marcher sur Rouen. Le 23 il dictait les ordres que voici :

Le 8e corps (von Gœben) se trouvera le 25 à Montdidier et aux environs et se reliera, par des détachements de cavalerie cantonnés à Saint-Just, Breteuil et Marseille-le-Petit, aux troupes qui occupent Clermont et Beauvais.

Le 1er corps, dans le commandement duquel le général von Bentheim venait de remplacer Manteuffel appelé à diriger l'ensemble des opérations, s'échelonnera de Roye à Noyon, ayant son quartier général à Montdidier.

La troisième division de cavalerie (von der Grœben) occupera Ham, éclairera le pays du côté de Péronne et de Saint-Quentin dans la direction d'Amiens et s'efforcera de couper les voies ferrées autour de cette ville [1].

La soudaine apparition des uhlans dans ces contrées, où l'on se souvenait encore des cosaques de 1815, produisit un indicible effroi. Dès le 23, quelques-uns furent attaqués par une compagnie de francs-tireurs embusqués à Villers-aux-Erables. Le lendemain, une reconnaissance offensive, partie de Villers-Bretonneux avant le jour et que le colonel du Bessol menait en personne rencontra, à la sortie de

1. *La guerre franco-allemande de 1870-71, rédigée par la section historique du grand Etat-Major prussien. Traduction par le chef d'escadron Costa de Serda.* Paris, Dumaine, 1878. 14e livraison, p. 560. — Voir : L. Faidherbe. *Campagne de l'armée du Nord en 1870-1871.* Paris, Dentu, 1872. — Pierre Lehautcourt. *Campagne du Nord en 1870-1871. Histoire de la défense nationale dans le Nord de la France.* Paris et Limoges, Lavauzelle, 1888. — Carl Bleibtreu. *Amiens, Saint-Quentin.* Stuttgard. Carl Krabbe.

Démuin, une avant-garde prussienne qu'elle refoula dans Mézières où un engagement très meurtrier se termina par la déroute de l'ennemi.

Protégé par des avant-postes disposés sur la rive gauche de la Luce, le front de déploiement des Prussiens s'étendait sur une ligne presque parallèle à la Somme, d'Essertaux à Ailly-sur-Noye, Moreuil, Mézières et Rosières.

Il suffit de mettre en regard la composition des armées en présence pour être frappé de l'inégalité excessive de la lutte qui allait s'engager :

Du côté des Prussiens : 50 bataillons, 32 escadrons, 29 batteries d'artillerie; une infanterie solide, une cavalerie d'élite, une artillerie formidable, des officiers connus de leurs troupes, exerçant sur le soldat le double ascendant de la confiance et du commandement [1].

Du côté des Français : 22 bataillons, 2 escadrons, 7 batteries d'artillerie; des régiments de formation toute récente, sans esprit de corps; des armes insuffisantes, des uniformes disparates, des officiers échappés de Sedan, que le soldat ne connaissait pas, ou improvisés, et qui lui étaient suspects [2] !

La journée du 23 amena une première rencontre, près du Quesnel, entre une colonne ennemie et quelques francs-tireurs. Celle du 24 fut signalée par un combat autour de Mézières; celle du 26 par un second plus important entre Gentelles et Fouencamps.

Ces engagements, prélude de l'action générale prochaine, entraînèrent une modification notable dans l'ordre de bataille des Français. La brigade Lecointe, rappelée d'Amiens, vint renforcer la brigade du Bessol, entre Gentelles et la rivière d'Avre; la brigade Derroja se porta sur Boves et Fouencamps. Deux escadrons de cavalerie, les seuls que nous

1. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien.* Suppl. XCVIII.
2. *La guerre de 1870-71..... Villers-Bretonneux*, p. 69.

avions, tenaient le passage de la Somme, à Corbie. A la première alerte, le général Paulze d'Ivoy masserait les troupes de la garnison d'Amiens derrière les retranchements dont nous avons parlé.

Amiens tremble pour sa sécurité. M. Lardière télégraphie au général Farre :

« Votre présence est indispensable. Il faut de l'unité dans le commandement et nous ne l'avons pas en ce moment. L'ennemi avance et peut attaquer la ville dès demain [1]. »

Le général en chef arriva le 25. Il fut généralement reconnu que le dispositif adopté par lui, de Villers-Bretonneux au Pont-de-Metz, sur une étendue de 25 kilomètres, était hors de proportion avec le nombre d'hommes dont il disposait, mais que faire dans l'impossibilité où il se trouvait, devant l'offensive des Prussiens, de choisir le moment et le lieu de l'inévitable rencontre? Il avait le triple devoir de défendre Amiens, de maintenir, en gardant Corbie, la clef de la voie ferrée d'Amiens à Arras, c'est-à-dire notre ligne de retraite, de maintenir la communication avec Rouen et le reste de la France!

V.

Le général Manteuffel commanda la marche en avant le dimanche 27 au matin, afin de resserrer le front de ses troupes et de se rapprocher de nos positions. Il pensait n'attaquer que le lundi. Ce fut contrairement à ses prévisions que s'engagea la longue ligne de bataille faite des quatre combats de Villers-Bretonneux, de Cachy-Gentelles, de Boves et de Dury qui constituent la bataille d'Amiens.

On avait eu la précaution de couper tous les ponts de la Somme. Le passage entre Corbie et Péronne était gardé.

1. *La guerre de 1870-71..... Villers-Bretonneux*, p. 49. — DAUSSY. *La ligne de la Somme*, p. 46.

La lutte ne pouvait donc s'engager, de ce côté, qu'entre la Somme et l'Avre.

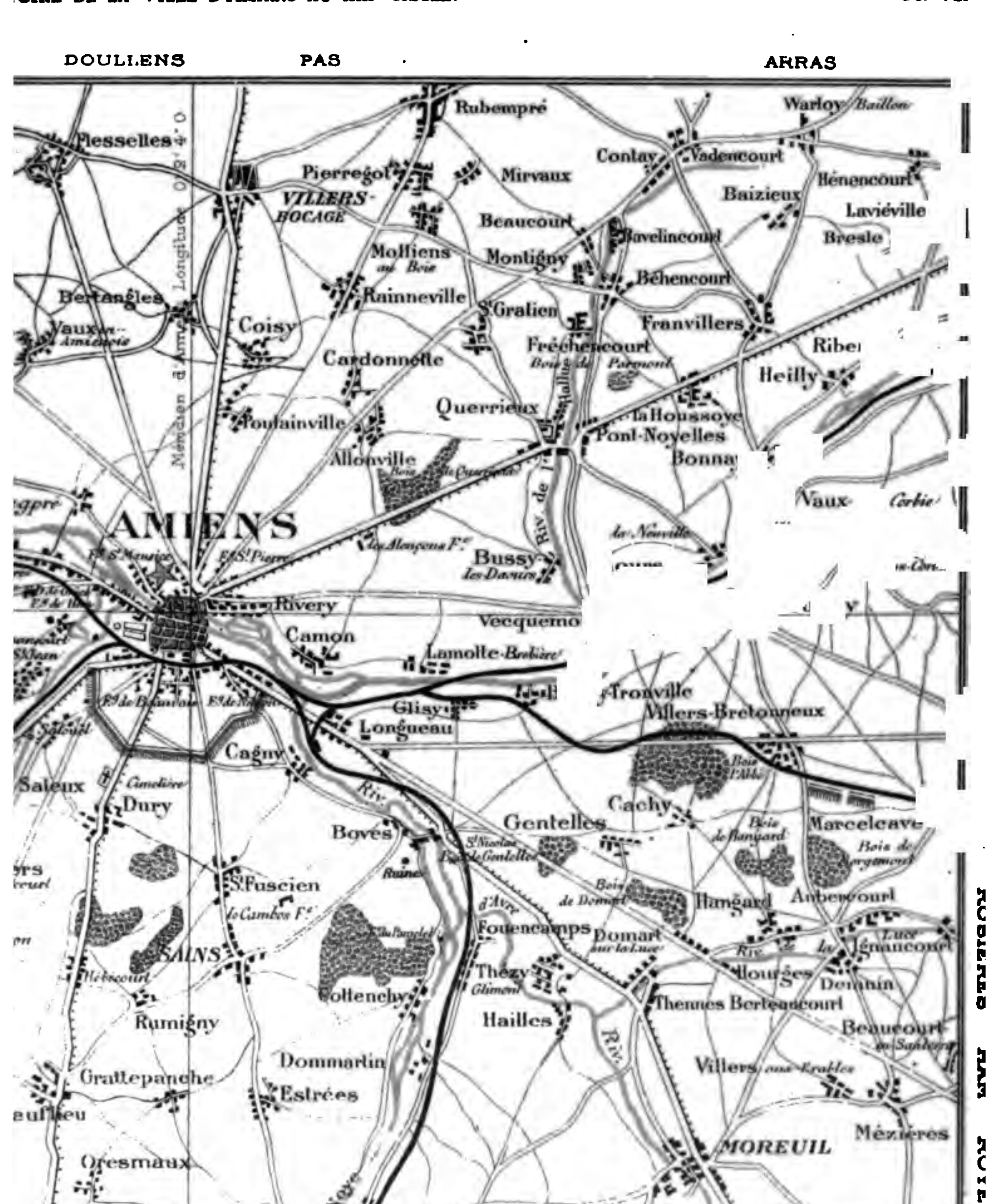
Les premières clartés du jour trouvèrent les Français sous les armes. Le général Farre, instruit des mouvements des Prussiens, avait effectivement donné l'ordre de barrer les routes qui convergent vers Amiens[1]. Le colonel du Bessol avec sa brigade était chargé d'arrêter l'ennemi, soit qu'il arrivât par la route de Péronne sur Villers-Bretonneux, soit qu'il arrivât par la route de Roye sur Gentelles. La brigade Derroja devait occuper la position importante de Boves, qui commande la route de Montdidier et le chemin de fer de Paris, au débouché de la vallée de l'Avre dans celle de la Somme. Derroja devait encore relier sa droite aux retranchements d'Amiens.

Une brume froide et épaisse enveloppait la campagne lorsque nos bataillons s'ébranlèrent. Sur le visage des soldats, la plupart novices aux choses de la guerre, apparaissait une mobilité fiévreuse qui trahissait l'inquiétude[2]. Cette mobilité des physionomies préoccupait les chefs et les rassurait à la fois : chez des hommes trop impressionnables pour garder leur sang-froid, elle pouvait se changer sous le feu en enthousiasme ou en panique et faire de ces masses inexpérimentées des bandes de fuyards ou des bataillons de héros ! Ils furent des héros !

L'évolution de l'armée prussienne commença vers l'Est. Il était dix heures du matin et le brouillard se dissipait. Bentheim, quittant les cantonnements du Quesnel et de Bouchoir, s'avança dans l'intention d'occuper les positions de la rive droite de la Luce entre Thésy et Démuin. Il trouva les bois de Domart et de Hangard occupés par les Français. Dans la crainte d'une attaque contre le flanc droit de ses

1. Daussy. *La ligne de la Somme*, pp. 57 et suiv.

2. L. Gensoul. *Un bataillon de mobiles pendant la guerre de 1870-71*. Nîmes, Jouve, 1879, p. 15.



GUERRE DE 1870-1871.

Théâtre des opérations militaires autour de la Ville d'Amiens.

troupes, il dévia quelque peu de sa direction et s'éloigna du 8e corps, dont l'extrême droite avait pour objectif le village de Fouencamps, occasionnant ainsi une trouée au centre des deux fractions de son armée qui ne reprirent pas le contact de toute la journée.

Bentheim avait ordonné à l'avant-garde de prendre position entre Marcelcave et Gentelles. Son aile gauche débouche donc sur Gentelles, après s'être emparée du bois de Domart, mais elle se voit repoussée par le 20e bataillon de chasseurs et par un bataillon du 43e de ligne, renforcés d'une partie de la brigade Lecointe. Cachy est incendié par les obus prussiens. Chassées de Gentelles, nos troupes y rentrent bientôt, mais le brave commandant Roslin périt dans la mêlée [1].

Tout l'effort de l'aile droite prussienne se porte entre le bois de Morgemont et Villers-Bretonneux. Il y a là, près de la ligne du chemin de fer de Tergnier, un épaulement et, un peu plus loin, des buttes de déblai autour desquelles on se bat avec rage. Ces positions, cinq fois prises et reprises, deux fois enlevées à la baïonnette dans un furieux corps à corps par les soldats du colonel du Bessol, demeurent finalement à l'ennemi à la chute du jour.

Les Français épuisés avaient manqué de cartouches, leur artillerie s'était trouvée réduite au silence; le brave du Bessol, grièvement blessé, avait dû quitter le champ de bataille. Quelques détachements d'infanterie de marine défendirent encore les rues de Villers-Bretonneux que les Prussiens ne tardèrent point à occuper, tandis que les nôtres battaient en retraite sur Corbie et sur Amiens [2].

Pendant que le 1er corps prussien se heurtait à une résis-

1. J.-B. Jouancoux. *Souvenirs du combat de Cachy* (27 novembre 1870). Amiens, T. Jeunet, 1871.

2. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien*, 14e livraison, pp. 566 et suiv. — Pécourt. *Relation du combat de Villers-Bretonneux*. Chez l'auteur, à Villers-Bretonneux, s. d.

tance opiniâtre, sur la rive droite de l'Avre, le 8e n'éprouvait pas des difficultés moindres sur la rive gauche. Entre les deux, dans la trouée pratiquée le matin par la marche divergente de Bentheim, Manteuffel suit les péripéties de la double action, d'abord placé à la hauteur de Thennes, puis au sud de Gentelles, réduit à échelonner les cavaliers de son escorte sur les routes, afin d'entretenir une liaison peu efficace entre les deux corps d'armée.

Le général von Gœben avait prescrit à la 15e division (von Kummer) de masser une de ses brigades entre Fouencamps et Estrées et l'autre dans le village de Sains. La 16e division (von Barnekow) devait occuper la zone limitée au nord par Rumigny et Plachy, avec faculté de s'étendre jusqu'à Dury, suivant les circonstances. Un détachement latéral était chargé de couvrir le flanc gauche du côté de Conty. L'artillerie était cantonnée à Grattepanche et à Oresmaux [1].

Conformément à ces ordres, la brigade von Strubberg, de la quinzième division, marchait sur Fouencamps et la brigade von Bock sur Sains, quand une compagnie, lancée en exploration au delà de Fouencamps, se trouva en présence des bataillons français qui occupaient le Paraclet et les bois environnants. Une batterie d'artillerie aussitôt installée sur la hauteur, entre Thésy et Cottenchy, obligea ces derniers à se replier sur Boves.

Attentif au bruit du canon qui gronde, von Bock, comprenant que von Strubberg rencontre quelque obstacle, s'empresse de le rejoindre. Leurs forces réunies enlèvent aisément les ruines très dominantes situées à la lisière sud du village de Boves et, vigoureusement attaqués par deux batteries, les troupes de la brigade Derroja s'enfuient dans la direction d'Amiens [2].

1. *La guerre de 1870-71..... Villers-Bretonneux*, p. 87.

2. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien*, 14e livraison, pp. 573, 574.

Une diversion heureuse du général Lecointe, accouru en toute hâte de Gentelles avec plusieurs bataillons appuyés par deux batteries, empêche les Prussiens maîtres du village de Boves de s'avancer sur Longueau. Ces renforts soutiennent jusqu'à la nuit un vigoureux combat et l'ennemi, qui n'ose se risquer plus loin dans la crainte d'être coupé dans sa retraite, établit ses cantonnements à Boves, à Fouencamps et à Sains.

Il avait été dit que la garnison d'Amiens se bornerait à défendre les retranchements. Six bataillons de mobiles, un bataillon de mobilisés, le 17ᵉ bataillon de chasseurs (2ᵉ de marche), le bataillon du 43ᵉ et la garde nationale sédentaire devaient soutenir le choc de l'armée prussienne derrière ces retranchements à peine achevés [1] et dont l'armement, qui ne se composait la veille encore que de douze canons ancien modèle, fut complété pendant l'action par l'arrivée d'une batterie et de deux sections d'artillerie de marine [2]. Le

1. Faidherbe. *Campagne de l'armée du Nord*, p. 23 : « Le général Paulze d'Ivoy parla de résister dans les retranchements ébauchés autour de la ville. »

2. *La guerre de 1870-71..... Villers-Bretonneux*, p. 60. — Viénot. *Souvenir de la défense de la ville d'Amiens. Bataille de Dury. Plan topographique du champ de bataille.* Amiens, J. Moncourt. — Hennebert. Loc. cit.

Disposition des Troupes :

Aile droite : 1° Sur la route de Rouen : 2ᵉ bataillon mobiles du Gard (Chambron de Poilpré), 3ᵉ bataillon mobiles du Gard (Seignemorte). — En deuxième ligne : 1ᵉʳ bataillon garde nationale sédentaire (Boutmy).

2° Sur le chemin de Saleux : cinq compagnies 2ᵉ bataillon garde nationale sédentaire (Gustave de Guillebon).

3° A gauche de la route de Beauvais : 1ᵉʳ bataillon garde nationale mobilisée (Dursan).

Au centre : 1° Sur la route de Paris : 4ᵉ bataillon mobiles de la Somme (Huré), 17ᵉ bataillon de chasseurs 2ᵉ de marche (Boschis).

2° Sur le chemin de Rumigny : 4ᵉ bataillon mobiles de la Marne (de Breuil).

colonel de Chassepot et l'état-major de la garde nationale se tenaient sur la route de Paris. Le lieutenant-colonel de Puyraimond allait d'un bataillon à l'autre.

Tandis que la division von Kummer se trouvait engagée à Boves, la division von Barnekow quittait Esserteaux et rencontrait, à un kilomètre au sud d'Hébécourt, une compagnie du 43e et une compagnie du 17e bataillon de chasseurs que Paulze d'Ivoy avait envoyées en reconnaissance dans la direction de Saint-Sauflieu. Celles-ci se replièrent sur Hébécourt, dont elles défendirent vigoureusement les abords, bientôt secourues par le 4e bataillon des mobiles de la Somme, sous les ordres du commandant Huré.

Si grand que fût le courage, si juste que fût le tir de cette poignée de braves, que pouvaient-ils contre les masses d'un ennemi qui couvrait toute la plaine de ses batteries, de son infanterie et de sa cavalerie [1] ?

Aile gauche : 1° Entre le chemin de Rumigny et la route de Saint-Fuscien : le bataillon du 43e de ligne (Fradin de Linière).

2° Sur la route de Saint-Fuscien : 2e bataillon mobiles de la Marne (Bouilly).

3° Entre la route de Saint-Fuscien et le chemin de Cagny : 10e bataillon mobiles du Nord, trois compagnies 2e bataillon garde nationale sédentaire.

DISPOSITION DE L'ARTILLERIE :

1° *Route de Rouen :* 2 pièces 12 mobilisés de la Somme.

2° *Route de Beauvais :* 2 pièces 12 garde nationale sédentaire.

3° *Entre les routes de Beauvais et de Paris :* 3 pièces 12 garde nationale sédentaire.

4° *A droite de la route de Paris :* 2 pièces 4 (artillerie des mobilisés) et batterie mixte de 12 servies par les marins du port de Toulon (Rolland, lieutenant de vaisseau).

5° *A gauche de la route de Paris :* 6 pièces 12 servies par les marins du port de Brest (Meusnier, lieutenant de vaisseau).

6° *Entre la route de Paris et le chemin de Rumigny :* 3 pièces 4 (artillerie des mobilisés) servies par les marins du port de Toulon (Bertrand, lieutenant de vaisseau).

7° *A droite de la route de Saint-Fuscien :* 2 pièces Armstrong.

1. EDMOND FIQUET. *Récit du combat d'Hébécourt.* Amiens, Yvert, 1873.

Attaqués de front et de flanc, menacés de se voir débordés par les escadrons qui s'avancent entre Buyon (hameau de Plachy) et Hébécourt, ils reculent un peu en désordre sur le bois d'Hébécourt et le village de Dury. Dans cette retraite, un certain nombre de chasseurs débandés furent assaillis à l'improviste et sabrés par des hussards allemands, dans le ravin qui longe le bois d'Hébécourt, à l'ouest.

Vers midi et demi toute la division Barnekow, maîtresse d'Hébécourt, de Rumigny et de Dury, accentue son offensive. A cet instant même, une batterie de 12, arrivée le matin de Douai avec ses canonniers marins de Brest commandés par le lieutenant de vaisseau Meusnier, venait prendre position à gauche de la route de Paris, à 600 mètres environ du cimetière de Dury, et des marins du port de Toulon étaient répartis, sous les ordres des lieutenants de vaisseau Rolland et Bertrand, dans les sections placées à l'est et à l'ouest de cette route.

Les premières lignes prussiennes ayant été accueillies par une fusillade très nourrie, von Barnekow fait avancer son artillerie sur la droite du village, le long du chemin de Saint-Fuscien, et trente-six pièces de canon foudroient nos ouvrages de leurs projectiles. Heureusement, beaucoup des obus passent au-dessus des tranchées qui abritent l'infanterie française et, tombant en avant des lignes de la garde nationale, s'enterrent dans le sol détrempé par la pluie des derniers jours.

Les batteries de marine soutiennent intrépidement la violente canonnade. Trois fois blessé, Meusnier s'obstine à demeurer à son poste et y trouve une mort glorieuse. Bertrand est grièvement blessé, l'adjudant Lenotte a la tête emportée par un obus. Du côté des Prussiens, le lieutenant-colonel Borkenhagen est mortellement atteint.

Au début de ce furieux duel d'artillerie, l'infanterie n'était point engagée et n'eut guère à souffrir, mais bientôt plu-

sieurs compagnies s'élancent, sous une grêle de balles, pour reprendre le cimetière de Dury, dont les Prussiens viennent de s'emparer. Un combat acharné s'engage parmi les tombes; l'ennemi recule. Le cimetière et les alentours sont couverts de morts et de blessés. Le capitaine-adjudant-major du 2e bataillon de marche des chasseurs, vicomte de Boisguyon, paie de la vie ce brillant fait d'armes.

L'attitude résolue des Français déconcerte von Barnekow qui se décide à rompre le combat vers quatre heures. Conservant le terrain conquis au prix de grands sacrifices, il s'établit au bivouac, au sud de Dury. Malgré la faiblesse numérique, malgré leur inexpérience, les troupes du général Paulze d'Ivoy avaient gardé une contenance inespérée. Bientôt on n'entend plus que de rares coups de canon lancés comme un défi pour le lendemain. A mesure que l'obscurité grandit, la lueur des incendies allumés par nos obus dans le village de Dury apparait plus sinistre. Rentrés dans les campements, les bataillons détachent des compagnies pour la garde des tranchées. De loin en loin un coup de feu retentit encore; c'est une sentinelle avancée qui décoche une balle sur des uhlans en patrouille, et tout rentre dans le calme.

Le service des ambulances mobiles, organisé par la municipalité à la demande de Paulze d'Ivoy, fonctionna tout le jour et une partie de la nuit pour secourir les malheureuses victimes du combat, qu'assistaient également les aumôniers, MM. l'abbé Mollien et l'abbé Villepoix. Chacun des sept docteurs préposés à la triste besogne avait à sa disposition deux voitures, quatre infirmiers et des sœurs de Saint-Vincent de Paul, afin de transporter les blessés dans les ambulances [1].

La journée restait indécise. L'état-major prussien accusa

1. *Arch. mun. Guerre de 1870. Service des blessés.* Les docteurs Daours, Dusevel, Genty, Mollien, Alfred Padieu fils, Ravin et Terral.

plus tard des pertes relativement considérables dans les quatre combats[1] : 230 tués ou morts des suites de leurs blessures, dont 19 officiers; 1,040 blessés, dont 56 officiers; 22 disparus.

Les Français comptèrent 258 tués, dont 10 officiers; 1,097 blessés, dont 22 officiers et 2,168 disparus ou débandés qui, la plupart, rejoignirent leurs corps les jours suivants[2].

La garde nationale rentra dans Amiens avec la consolante illusion que nulle part l'ennemi n'était parvenu à enfoncer la ligne de bataille. Malheureusement on apprenait dans la soirée que l'aile gauche avait été écrasée à Villers-Bretonneux, et les bonnes nouvelles qui circulaient, vers deux heures, sur le résultat des engagements autour de Boves ne se confirmaient pas. Là encore, notre artillerie impuissante avait éprouvé des pertes sensibles.

Manteuffel, qui avait ignoré pendant toute la journée la position exacte des troupes, se transporta le soir à Moreuil. Les nouvelles reçues dans la nuit lui donnèrent à penser que les Français tiendraient encore le 28 devant Amiens. Croyant notre situation meilleure qu'elle ne l'était en réalité, il résolut de concentrer les forces que la lutte avait dispersées. En même temps il pressait l'arrivée des fractions du 1er corps restées en arrière et notamment de la 4e brigade, que la capitulation de La Fère venait de rendre disponible.

Pendant que Farre établissait le quartier général à Corbie, M. Lardière et les officiers supérieurs qui se trouvaient à Amiens tenaient conseil à la préfecture et adoptaient de

1. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien*, 14e livraison, p. 577; *Supplément* XCIX : *Tableau des pertes de la 1re armée.*

2. Ces chiffres (qui sont ceux de *La guerre de 1870-71.....,Villers-Bretonneux*, pp. 119 et 82 des Annexes) diffèrent un peu des chiffres donnés par Faidherbe (*Campagne du Nord*, p. 29) et par Farre dans son rapport du 4 décembre. Faidherbe parle de 1,000 prisonniers; les statistiques allemandes en mentionnent seulement 800.

graves résolutions. Instruits de la supériorité numérique des Prussiens et surtout de la puissance de leur artillerie, convaincus que les munitions feraient défaut pour prolonger la résistance[1], redoutant de se voir enveloppés sur la droite et battus à Boves, ils jugèrent que la retraite s'imposait, malgré l'avis contraire de Paulze d'Ivoy[2]. L'intérêt de la défense paraissait commander de soustraire à une dissolution immédiate les bataillons destinés à devenir les principaux éléments de nouvelles formations pour les combats de l'avenir.....

Il était environ onze heures du soir lorsque le général en chef connut la détermination soumise par M. Lardière à son appréciation. Farre, qui hésitait encore, consulta le commissaire général de la défense et, de Lille, M. Testelin répondit par dépêche :

« Je ne suis pas sur les lieux et n'ai aucune connaissance militaire. Je m'en rapporte à vous tous ; nous avions déjà suspendu tout envoi ; agissez pour le mieux, mais décidez vite et ne tergiversez pas. Si vous ne pouvez compter sur les troupes et ne voyez aucune chance de succès, mieux vaut sauver le corps d'armée en battant en retraite. »

Et la retraite sur Doullens et Arras fut décidée ! L'armée du Nord avait noblement affirmé sa vitalité. De cette chaude journée du 27 il ne restait qu'une déception de plus après tant d'autres, qu'un nouveau deuil pour la Patrie !

1. FAIDHERBE. *Campagne de l'armée du Nord*, p. 23 : « Les munitions étaient à peu près épuisées. » — HENNEBERT. *Notice sur l'organisation de la défense d'Amiens*, p. 14 : « Le manque de munitions d'artillerie devait se faire cruellement sentir..... Les munitions d'infanterie n'étaient guère plus abondantes..... »

2. *La guerre de 1870-71..... Villers-Bretonneux*, p. 118.

CHAPITRE XI.

LA GUERRE DE 1870-1871.

DEUXIÈME PARTIE.

L'Occupation d'Amiens par les Prussiens 28 Novembre 1870 — 22 Juillet 1871.

I. Retraite de l'armée du Nord. — Désarmement de la garde nationale sédentaire. — Attitude énergique du maire d'Amiens. — Entrée des Prussiens dans la ville. — II. Insuffisance de l'armement de la citadelle. — Le commandant Vogel. — Sommations, attaque et résistance. — Mort héroïque de Vogel. — Menaces de bombardement. — La capitulation. — Le million de la rançon des artilleurs amiénois. — III. L'occupation s'organise. — Le préfet prussien. — Von der Grœben à Amiens. — Faidherbe et Manteuffel. — Offensive de l'armée du Nord. — Faidherbe sur la vallée de l'Hallue. — Les Prussiens quittent la ville. — Arrogance du commandant Hubert. — Les Prussiens reviennent. — IV. Les armées en présence. — Premiers engagements. — Bataille de Pont-Noyelles. — Retraite de l'armée française. — Siège de Péronne. — Bataille de Bapaume. — V. Incidents survenus au cours de l'occupation. — M. Dauphin préfet provisoire. — Le général von Gœben. — Capitulation de Péronne. — L'armée du Nord se rapproche d'Amiens. — Bataille de Saint-Quentin. — L'armistice. — Elections à l'Assemblée nationale. — Les derniers temps de l'occupation. — Emprunt de cinq millions. — Evacuation de la ville et du département. — Anniversaire du 27 novembre 1870.

I.

Les ordres du général Farre parvinrent à Amiens à trois heures du matin. M. Lardière quitta aussitôt la préfecture pour transporter le siège de l'administration départementale à Abbeville. Le mouvement de retraite commença sur

toute la ligne vers cinq heures, en quatre colonnes : la première, sous les ordres du général Lecointe, se dirigea vers Doullens ; la deuxième, conduite par le général Paulze d'Ivoy, suivit la route de Pas ; le général Farre prit celle de Cambrai, avec la troisième, tandis que la quatrième passait par Albert et Achiet.

Les Amiénois connurent bientôt la triste réalité. Obéissant à la consigne donnée la veille, les gardes nationaux se rendirent au point de ralliement sur le boulevard Fontaine. M. Lardière avait laissé à M. Dauphin le soin de procéder au désarmement. La plupart avaient des fusils à baguette qu'ils ne purent décharger qu'en tirant en l'air. De là une fusillade inattendue qui fit croire que les Prussiens envahissaient la ville. On crie : *Voilà les Prussiens!* C'est un sauve-qui-peut général. Tout ce qui reste encore de soldats dans Amiens se précipite vers la route de Doullens, dans un effroyable pêle-mêle, au milieu de détonations de coups de feu, de clameurs confuses. La peur paralysant le sentiment du devoir, lignards et mobiles, si braves la veille en face de l'ennemi, jettent leurs sacs et leurs armes, pour courir plus vite. Les caissons brûlent le pavé avec un bruit assourdissant. Les gendarmes chargés de couvrir la retraite galoppent éperdus et ajoutent à la confusion, qui est indescriptible [1].

A la faveur du désarroi, et sous prétexte de ne rien laisser d'utile aux Prussiens, des gens sans aveu envahissent la caserne de Cerisy et pillent le magasin des vêtements destinés aux gardes nationaux mobilisés ; de même ils se ruent sur les quais de la gare et s'emparent de toutes les marchandises à leur convenance. La Compagnie du Nord avait eu la sage précaution d'évacuer sur Boulogne la plus grande

1. DAUSSY. *L'entrée des Prussiens dans Amiens le 28 novembre 1870.* Amiens, T. Jeunet, 1883. — *Opérations de l'armée française du Nord, 1870-1871.* Paris, Tanera, 1873, p. 77.

partie du matériel. Il restait seulement 7 locomotives et 87 wagons de marchandises diverses[1].

Par un oubli inconcevable, Farre ne laissait aucune instruction pour la défense de la citadelle. Le capitaine Jean François Vogel, de l'état-major des places, qui la commandait depuis 1865, était abandonné sans direction, et dans quelles fâcheuses conditions ! Avec un armement insuffisant de 22 canons à âme lisse de différents calibres et 130 artilleurs de la 1re batterie de la garde nationale mobile de la Somme, la plupart enfants d'Amiens, prêts à se dévouer pour l'effort suprême, mais sans grande expérience du tir. Au moment de quitter Amiens, Paulze d'Ivoy avait prescrit à trois compagnies de mobiles du Nord de s'enfermer dans la forteresse, ce qui porta l'effectif de la garnison à 450 hommes ; 50 de ces mobiles désertèrent la nuit suivante[2] !

La population attendait le dénouement de la journée fatale en proie à une exaltation difficile à dépeindre : singulier mélange d'abattement et de folles terreurs. L'imagination des exaltés se donnant libre carrière, le mot de trahison vole de bouche en bouche. L'idée de trahison était fort répandue, écrit M. Daussy[3], observateur attentif de la mentalité de beaucoup de ses concitoyens ; elle dispensait de toute réflexion, elle expliquait commodément ce qui semblait être inexplicable, ce qui bouleversait toutes les notions reçues, à savoir

1. *Arch. mun. Guerre. Invasion.* Rapport de M. d'Arcangue, inspecteur principal de la compagnie du Nord. Il y avait 48 wagons de charbon, 19 wagons chargés de fourrage et 2,000 sacs de farine.

2. *Défense de la citadelle d'Amiens* : « Récit manuscrit rédigé par nous sous-officiers de la 1re batterie d'artillerie de la garde nationale mobile de la Somme, dont un exemplaire sera gardé par chacun de nous comme souvenir de bonne amitié. Signé : G. Rivillon, S. Savary, N. Cresson, N. Lejeune, Daumas, E. Defrance. » — *Journal officiel,* 9 mai 1872. Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'enquête du 15 avril 1872, relativement à la capitulation de la citadelle d'Amiens.

3. Daussy. *La ligne de la Somme,* pp. 10 et 11.

que les Français fussent vaincus, eux les premiers soldats du monde! L'armée du Nord se retirait devant l'ennemi, donc il y avait des traîtres et les traîtres c'étaient le maire et les conseillers municipaux qui capitulaient!

Le plus vulgaire bon sens eût pourtant dû faire comprendre que, dans les circonstances où l'on se trouvait, les destinées de la ville étaient uniquement dans les mains des chefs de l'armée du Nord et de M. Lardière.

Abandonnée par les autorités françaises, la municipalité passait sans défense à la merci du vainqueur! M. Dauphin, à qui on laissa ignorer jusqu'au dernier moment les résolutions prises [1], lança ce manifeste :

« Habitants d'Amiens,

« Les généraux chargés de défendre la ville sont partis, à l'improviste, avec leurs troupes et, les jugeant trop faibles, nous ont abandonnés.

« Le comité militaire n'a pas été consulté.

« Le préfet a quitté Amiens cette nuit.

« Moi, je reste avec mon Conseil municipal, désespéré et sans force contre l'ennemi ; dévoué à mes concitoyens et prêt à tous les sacrifices pour eux! »

Quelle ne fut pas la surprise des éclaireurs ennemis, rôdant avant le jour autour de nos positions, lorsqu'ils constatèrent que les retranchements étaient abandonnés et les villages évacués par les troupes françaises!

Le commandant des avant-postes, Starkloff, en donna avis au général von Gœben et celui-ci à Manteuffel. Von Gœben, laissant la 15e division dans ses cantonnements de Fouencamps, Boves et Sains, dirigea de suite la 16e sur Amiens. L'avant-garde parvint au faubourg de Beauvais sans rencontrer d'obstacle et un détachement du 40e régiment d'in-

1. *Arch. mun.* Procès-verbal de la séance du 28 novembre 1870.

fanterie, sous les ordres du lieutenant Hirsch, s'arrêta en face de la palissade placée à l'entrée de la ville, tandis que des hussards se postaient des deux côtés du défilé pratiqué dans la fortification improvisée. Il était dix heures du matin.

Le Conseil municipal se tenait en permanence à l'Hôtel de ville, dans l'attente des événements, quand arriva un habitant du faubourg porteur d'un billet signé : HIRSCH et ainsi conçu :

« M. le Maire est prié instamment de venir de suite à la route de Dury, s'il veut épargner des désagréments à la ville. »

M. Dauphin se rendit à l'invitation, accompagné de MM. Dewailly, Daussy, Fleury et Duflos. M. Daussy parlait couramment l'allemand. L'entrevue eut lieu dans l'une des dernières maisons du faubourg. Aux diverses questions que posa le lieutenant Hirsch le maire d'Amiens répondit avec calme : les troupes et le préfet avaient quitté la ville ; la garde nationale était désarmée ; il ne pouvait cependant garantir que, lors de l'entrée des Allemands, les habitants ne feraient pas usage des fusils qu'ils détenaient peut-être encore ; il ignorait les instructions données au commandant de la citadelle [1].....

L'entretien durait depuis quelques instants, lorsque survient le commandant Starkloff, à la tête d'un peloton de hussards. Il pose les mêmes questions à M. Dauphin, ajoutant sur un ton d'excessive rigueur : « Si un seul coup de fusil est tiré, la ville sera brûlée ! »

Alors s'engage entre lui et le maire d'Amiens le dialogue suivant :

— « Vous allez me conduire à l'Hôtel de ville !

— « Je m'y refuse absolument !

— « Vous marcherez !

— « Non ! »

1. *Arch. mun.* Procès-verbal de la séance du 28 novembre 1870.

Saisissant un revolver, le Prussien fait mine de vouloir s'en servir.....

— « Non, continue M. Dauphin, je n'introduirai pas l'ennemi dans ma ville. Ce n'est pas pour cela que je suis venu ici ; c'est un piège qu'on m'a tendu. Je ne marcherai pas à la tête des Prussiens !

— « Je vous y forcerai !

— « Soit. Mais alors on verra que je cède à la force ! »

Et après un instant de réflexion :

— « Combien de temps vous faut-il pour aller à la mairie ?

— « Au moins dix minutes.

— « Eh bien, allez ! Dans vingt minutes je marcherai en avant. Vous vous trouverez à la mairie. »

Le retour fut pénible.

« Nous nous avancions silencieux, au milieu de la chaussée, le maire et moi en tête, à travers les flots pressés de la foule anxieuse et agitée, écrit M. Daussy. Il y avait là beaucoup de curieux venus pour voir et qui étaient tout occupés à regarder les hussards, dont les uniformes bleus et les bonnets en fourrure, se détachant sur la barricade au bout du faubourg, faisaient fond de tableau. Ceux-là ne disaient rien. Mais il y avait aussi des patriotes enflammés de colère, convaincus que la ville était victime d'une lâche trahison, et ceux-ci ne ménageaient point l'expression de leur indignation. Ils nous accablaient d'injures et même nous menaçaient du poing. Nous eûmes quelque peine à nous frayer passage dans leurs rangs irrités..... »

Une demi-heure plus tard les hussards arrivaient en face de l'Hôtel de ville, avec un détachement d'infanterie. Starkloff demande à parler à M. Dauphin. Il se présente accompagné de MM. Dewailly et de Favernay, qui, entre temps, étaient allés pressentir le commandant de la citadelle sur ses intentions. Vogel avait dit qu'il ne provoquerait pas les hostilités, qu'il se bornerait à se défendre, par ménagement pour la ville.

L'officier prussien, désireux de pousser une reconnaissance jusque sous les murs de la forteresse, ne se couvre pas moins de la personne du maire comme d'un bouclier, et lui enjoint de marcher à ses côtés, en avant de la troupe. M. de Favernay ayant réclamé la dangereuse faveur d'accompagner M. Dauphin, nos deux concitoyens, conduits jusqu'à deux cents mètres environ de la citadelle, sont gardés à vue pendant une heure, puis ramenés sous bonne escorte à l'Hôtel de ville, pendant que von Gœben, franchissant les limites du faubourg, arrive fièrement à la place Périgord, à la tête du 40e régiment d'infanterie et de deux batteries d'artillerie.

Le sifflement railleur du fifre dont les notes aiguës sautillent sur le sourd roulement du tambour plat ; la vue du uhlan avec le long manteau, le talpack, la carabine au poing ; la pointe des casques ; la marche cadencée des lourds bataillons à l'alignement inflexible ; tout cela impressionne douloureusement. Cette entrée triomphale de l'envahisseur est à elle seule une souffrance, une angoisse cruelle !

Aussitôt, officiers et soldats se répandent dans les différents quartiers, à la recherche de logements que la municipalité était mise en demeure de leur attribuer d'après les indications de l'autorité militaire [1].

II.

Tant que la citadelle restait en notre pouvoir, l'occupation d'Amiens était précaire pour l'ennemi. Chez le commandant

1. *Arch. mun. Guerre de 1870. Occupation prussienne.* Placard imprimé, Un arrêté du 1er décembre, signé du commandant von Busse, règle l'ordinaire des hommes qui avaient droit, chaque jour, à 750 grammes de pain, 500 grammes de viande ou 250 grammes de lard, 500 grammes de légumes avec sel, 30 grammes de café, 60 grammes de tabac ou cinq cigares, un demi-litre de vin ou un litre de bière, un douzième de litre d'eau-de-vie.

Vogel, le vieil honneur français s'alliait au patriotisme le plus pur. Né le 6 février 1821 à Buchswiller, petite bourgade d'Alsace, il avait été fortement trempé à la rude école des zouaves, en Afrique, en Crimée et en Italie. Le danger ne l'effrayait pas; doué de cet entrain naturel qui soutient et enflamme ceux que l'on a l'honneur de commander, il fit preuve d'un grand sang-froid. Une première fois sommé de se rendre, il répondit par un refus très net, renouvelé par écrit, lorsqu'un parlementaire lui remit, vers cinq heures du soir, une lettre fort courtoise de von Gœben. Dans cette lettre le général se plaisait à reconnaître « les sentiments généreux et le courage du commandant français; il l'engageait néanmoins à abandonner une défense dont la ville souffrirait de grands dommages, sans utilité pour le pays[1]. »

Profitant de l'obscurité de la nuit, les Prussiens percèrent de meurtrières les maisons situées en avant du faubourg Saint-Pierre et le long du canal, entre le pont des Célestins et le pont du Maulcreux, ainsi que des bâtiments isolés avoisinant les remparts au Nord et, le 29, à onze heures du matin, après une dernière sommation demeurée sans effet, de toutes ces embuscades l'ennemi dirige une fusillade très nourrie contre la citadelle. Les Français répondent par des décharges de mousqueterie et par quelques coups de canon. Bien que le principal effort de l'attaque se porte contre les bastions 5 et 1 (Saint-Pol et Chaulnes), faisant front à la ville, les autres ne sont pas épargnés.

En homme d'une bravoure éprouvée, Vogel se multiplie, visite les postes, prodigue des encouragements aux jeunes soldats, que sa hardiesse étonne! Sans le moindre souci du danger, il parcourt les bastions, « exposé aux balles qui, à certains endroits, pleuvent comme grêle[2]. »

1. Daussy. *La ligne de la Somme*, p. 87.

2. *Défense de la citadelle d'Amiens*. Relation rédigée par les sous-officiers, précitée.

Des Prussiens, dissimulés derrière le bureau d'octroi situé en avant du pont du Maulcreux, s'acharnaient contre les défenseurs du bastion 5. Vogel voudrait les déloger en dirigeant sur ce point le feu de la pièce d'artillerie placée dans l'embrasure exposée à leur tir et, se mettant à découvert pour se rendre compte de la position, il tombe mortellement atteint d'une balle au côté droit ! Transporté à l'ambulance, le brave commandant expire quelques heures après. Sa mort enlevait à la défense une partie de son énergie.

M. Woirhaye, chef d'escadron de l'artillerie de la garde mobile, le plus ancien en grade, prend aussitôt le commandement et la lutte, qui se poursuit intermittente jusqu'à quatre heures, fait encore plusieurs victimes : les artilleurs Bernaut et Marchand, le garde mobile Dufourmantel. Du côté des Prussiens les pertes sont très sensibles.

Cependant Manteuffel était arrivé à Amiens. Ses lieutenants, désireux sans doute de lui annoncer la prise de la citadelle lors de son entrée, avaient risqué une tentative de siège peu sérieuse, car on ne s'empare pas d'une forteresse à coups de fusil ! La véritable attaque fut résolue pour le lendemain. Manteuffel plaça de l'artillerie sur les hauteurs de Saint-Acheul et de la ferme de Grâce et ordonna de jeter un pont de bateaux près de Montières, pour faire passer onze batteries des 1er et 8e corps sur la rive droite de la Somme. Le 30 au matin, 72 pièces de canon s'apprêtaient à accabler la citadelle de leurs feux [1] !

Le conseil de défense fut convoqué vers minuit, à la sollicitation de la majorité de ses membres, afin d'examiner la situation. Les mobiles du Nord manifestaient ouvertement leur répugnance à prolonger une lutte par trop inégale et si

1. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien.* 14e livraison, p. 578.

les artilleurs se montraient résolus à la poursuivre jusqu'à la dernière extrémité, ils se voyaient dans la nécessité cruelle de pointer sur leurs propres foyers. A l'exception du capitaine Soubinet, de l'arme du génie, tous furent d'avis d'entrer en pourparlers avec l'ennemi, et lorsque le jour parut le drapeau blanc flottait sur les bastions [1].

Deux parlementaires prussiens se présentèrent à la porte de la citadelle à sept heures du matin. L'un d'eux, introduit les yeux bandés auprès du commandant Woirhaye, se retira pour aller conférer avec le général von Gœben qui accorda à la garnison de la citadelle les conditions de la capitulation de Sedan et de celle de Metz. Les officiers conservaient leurs armes, leurs chevaux et leurs objets personnels : témoignage honorable rendu à la valeur de la garnison qui avait essuyé pendant toute une journée le feu de l'ennemi. Le matériel de guerre ainsi que les approvisionnements devenaient la propriété du vainqueur. Les officiers, sous-officiers et soldats étaient prisonniers [2].

On a reproché au commandant Woirhaye d'avoir capitulé et surtout de n'avoir pas eu la précaution de noyer les poudres et d'enclouer les canons. La commission d'enquête, présidée par le maréchal Baraguay d'Hilliers, chargée de juger sa conduite s'est prononcée très nettement :

« La responsabilité de la perte de la citadelle d'Amiens doit remonter en grande partie au général Farre, qui aurait dû veiller à ce qu'il y restât une garnison suffisante pour en assurer la garde ; le commandant Woirhaye, investi du commandement dans des circonstances qu'il ne dépendait

1. *Défense de la citadelle d'Amiens*. Relation précitée. — *Le Progrès de la Somme*, 28 mai 1872. Lettre du commandant Woirhaye. — *Mémorial d'Amiens*, 30 septembre 1871. *Notice sur la citadelle d'Amiens*. — *Journal d'Amiens*, 25 septembre 1888. *Inauguration du monument à la mémoire de Vogel*.

2. Daussy. *La ligne de la Somme*, p. 87.

plus de lui de modifier, ne saurait être responsable. Si l'on peut demander à des hommes de grands sacrifices pour défendre la ville qu'ils habitent, on ne peut exiger d'eux la ruine de leur famille et de leurs propres foyers. » Le conseil d'enquête écarta en outre les questions relatives aux poudres et à l'enclouage des canons [1].

A dix heures, trente soldats du génie prirent possession de la poudrière; un bataillon d'infanterie entra, musique en tête, et vint se ranger dans la cour de la citadelle, précédant de quelques instants le général von Gœben. La plupart des hommes avaient brisé leurs armes pour n'avoir point à les livrer.

Les Prussiens rendirent les honneurs militaires au commandant Vogel. Mgr Boudinet présida la cérémonie de ses obsèques à l'église Saint-Leu. Von Gœben et son état-major, M. Dauphin et les membres du Conseil municipal, tous les officiers français de la citadelle, auxquels on avait accordé quelques heures de liberté, suivirent religieusement son convoi et il fut inhumé dans le bastion Saint-Pol, à l'endroit même où il avait été frappé. L'évêque d'Amiens et ses compagnons d'armes rendirent hommage à ses vertus militaires. Le général prussien lui-même, s'adressant à ses soldats, loua comme elle méritait de l'être la fin glorieuse d'une victime du devoir [2].

1. *Journal officiel*, 9 mai 1872. Procès-verbal de la séance du Conseil d'enquête touchant la capitulation de la citadelle d'Amiens, du 15 avril 1872.

2. Les Prussiens placèrent sur la tombe de Vogel une croix de bois sur les montants de laquelle se lisait cette épitaphe, en allemand et en français : « Ci-gît en Dieu le brave commandant Vogel tombé le 30 novembre 1870 en défendant la citadelle d'Amiens. Cette croix a été posée par les soldats prussiens. » Elle est maintenant au Musée.

Le 23 septembre 1888, un monument fut élevé, par les soins de la société de gymnastique *la Picarde*, sur la tombe de Vogel, dont la dépouille mortelle avait été transportée au cimetière de la Madeleine. Il se compose

Les mobiles du Nord furent dirigés sur l'Allemagne le 3 décembre. A la sollicitation du Conseil municipal, les artilleurs obtinrent de rester prisonniers sur parole dans leur ville, comme cela avait été accordé aux mobiles de différentes places fortes, moyennant le paiement d'un million dans les quarante-huit heures. Ils prirent l'engagement d'honneur de ne plus porter les armes contre la Prusse, pendant toute la durée de la guerre. Le capitaine Violette se refusa à donner sa parole et partit en captivité.

Le maire d'Amiens versa, en temps voulu, l'énorme rançon et les prisonniers recouvrèrent la liberté en deux groupes, le 5 et le 8 décembre. L'histoire de ce million, réalisé en peu d'heures dans une ville occupée par l'ennemi, mérite d'être relatée. Les membres du Conseil municipal n'hésitèrent point à engager leurs signatures et souscrivirent dix valeurs de cent mille francs, que MM. Alexandre Duflos, de Favernay et Thuillier-Gelée devaient négocier sur la place de Lille, avec l'appui du directeur de la succursale de la banque de France, M. Cleveland, et de M. Le Bouffy, président de la Caisse commerciale. Ceux-ci partirent donc sur l'heure. Le voyage fut pénible et fertile en incidents, mais la négociation eut un plein succès. Ils revinrent dans la nuit du 4 au 5 porteurs du million en espèces. C'était trop tard.

d'une colonne quadrangulaire surmontée du buste du héros, par M. Albert Roze, avec cette inscription :

VOGEL JEAN FRANÇOIS
NÉ EN 1821, A BOUXVILLER
TUÉ A L'ENNEMI LE 27 NOVEMBRE 1870
EN DÉFENDANT LA CITADELLE D'AMIENS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.
CAMPAGNES D'AFRIQUE, D'ORIENT, D'ITALIE ET CONTRE L'ALLEMAGNE.

En 1872, le général de Cissey, ministre de la guerre, avait voulu qu'une pierre placée dans la citadelle rappelât « le lieu et la date d'un dévouement digne d'être offert en exemple à l'armée française et signalé à la reconnaissance de tous les Français. »

Incertain du résultat de la mission, pressé par le vainqueur qui exigeait le paiement immédiat, M. Dauphin avait fait appel à la bonne volonté de ses concitoyens et chacun prenant à cœur de venir au secours de la ville avait, selon ses moyens, avancé des fonds remboursables quand les temps seraient redevenus meilleurs. Il y eut des souscriptions de deux cent mille et de cent mille francs ; il y en eut beaucoup de dix mille et un très grand nombre de cent francs. Le chiffre total dépassa la somme requise et le million put être acquitté dans les délais voulus, tandis que celui apporté de Lille était secrètement déposé à l'Hôtel de ville comme une ressource extraordinaire, réservée en cas d'une impérieuse nécessité qui, fort heureusement, ne se présenta pas[1].

III.

Le territoire déjà occupé comprenait les trois gouvernements généraux de l'Alsace, de la Lorraine et de Reims. Les progrès de l'invasion nécessitèrent la création d'un quatrième gouvernement, celui de Versailles, auquel furent rattachés les départements de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Inférieure[2]. Le gouverneur général avait sous son autorité des gouverneurs civils qui devaient, autant que possible, utiliser le personnel administratif français mais comme celui-ci se dérobait partout, on dut faire venir des

1. *Arch. mun. Guerre et invasion.* Procès-verbal du 20 avril 1871 relatant les opérations réalisées en vue de faire face à l'imposition du million, signé des membres de la commission municipale des finances. — Liste des souscriptions, au nombre de 930, dont le total s'est élevé à la somme de 1,353,109 francs. — Quittances originales des versements effectués les 4, 6, 7 décembre, signées de M. Dauphin et de Sultzer, préfet de la Somme. — Le remboursement des avances qui portaient intérêt à 6 % a été opéré à partir du 15 février 1871.

2. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien.* 19e livraison, p. 1306.

fonctionnaires allemands. Sultzer, intendant de la 1re armée, fut nommé préfet du département de la Somme ; Horion devint sous-préfet d'Amiens ; Otto Welter, avocat à Cologne, secrétaire général de la préfecture.

M. Dauphin et les membres du Conseil municipal, appréciant justement l'intérêt de leurs concitoyens, se résignèrent à demeurer à leur poste.

Afin de donner à l'occupation les dehors d'une installation régulière et durable, Sultzer se mit en rapport avec les maires du département. Il abolit, au nom du roi de Prusse, les lois sur la conscription et sur la mobilisation, il supprima les contributions indirectes [1]. Cette administration civile n'avait, on le pense bien, aucune influence pratique. La seule attribution réelle du préfet prussien devait être de peser sur les communes, afin d'obtenir le paiement des contributions et des réquisitions de guerre.

Il est impossible aujourd'hui de se figurer l'état des esprits pendant les premières journées de l'occupation. L'inquiétude régnait partout. La tristesse publique se manifestait par les signes extérieurs d'un grand deuil. Les rues étaient mornes, les magasins fermés. Les ouvriers abandonnaient les places et les carrefours où ils avaient l'habitude de stationner aux heures de repos [2]. Les pourvoyeurs désertaient les marchés, bien que Sultzer permit aux habitants de la campagne d'entrer et de sortir librement [3]. Plusieurs semaines s'écoulèrent avant que la ville reprît un peu d'animation.

Les charges du logement des troupes étaient surtout odieuses. Les sapeurs-pompiers durent d'en être exemptés au zèle déployé par eux pour éteindre de violents incendies

1. *Arch. mun. Guerre et invasion.* Placard imprimé. 5 décembre 1870.

2. *L'Abbevillois*, 17 décembre 1870. Lettre d'un habitant d'Amiens.

3. *Arch. mun. Guerre et invasion.* Cabinet du préfet de la Somme. Placard imprimé.

que l'imprudence des soldats avait allumés [1]. Ces charges du logement devinrent écrasantes à certains jours, malgré tous les efforts de la municipalité pour les répartir équitablement.

Le curé de Saint-Remy, obligé de céder son église pour l'exercice du culte protestant, célébrait les offices paroissiaux dans la chapelle de l'école libre de la Providence. La messe militaire avait lieu le dimanche, à sept heures, à la Cathédrale.

Le service des étapes de la 1re armée fut appelé à Amiens; de même la 3e section des chemins de fer, chargée d'assurer la sécurité des communications avec La Fère et avec Rouen.

Le général von der Grœben, qu'il ne faut pas confondre avec von Gœben, occupait Amiens avec la 3e brigade d'infanterie, deux régiments de uhlans, trois batteries, une compagnie de pionniers de campagne et une compagnie d'artillerie de forteresse [2]. Il ordonna d'abord de faire disparaître les retranchements et les baraquements existant autour de la ville. Plusieurs centaines d'ouvriers réquisitionnés d'urgence y furent employés du 2 décembre au 20 avril suivant. Il avait été dépensé 72,637 francs pour établir ces ouvrages; il en coûta 118,706 pour les raser [3].

La mission confiée à von der Grœben comportait beaucoup de vigilance et d'activité. Ses troupes devaient répandre dans toute la région l'inquiétude et l'effroi. Le 30 novembre, deux escadrons de uhlans s'avançaient jusqu'à Péronne; d'autres colonnes volantes coupaient les voies ferrées d'Abbeville et d'Arras, ou s'établissaient à Conty, ou traversaient Albert et Doullens, ou paraissaient en vue d'Abbeville,

1. Arrêté du préfet Sultzer du 24 décembre 1870.

2. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien.* 14e livraison, p. 582.

3. *Arch. de la Somme. Guerre de 1870-71.* Indemnité à réclamer par la ville d'Amiens sur les cent millions votés le 5 septembre 1871. Il y eut 78,888 journées d'ouvriers du 2 décembre 1870 au 20 avril 1871.

trompant les Français sur les intentions véritables des généraux prussiens.

Maître de la ville et de la citadelle d'Amiens, Manteuffel avait à accomplir la seconde partie des instructions du grand quartier général : la marche sur Rouen. Il entra dans cette ville le 6 décembre après une faible résistance du corps français qui l'occupait et il annonça son intention de menacer Le Havre.

L'armée du Nord, profitant de quelques jours de répit, se fortifiait et s'organisait. Elle reçut de nouveaux contingents qui bientôt permirent de dédoubler les brigades et d'en former trois divisions [1].

Le général Faidherbe prit le commandement le 3 décembre. Officier de l'arme du génie, savant distingué, longtemps gouverneur du Sénégal, en dernier lieu commandant la subdivision de Bône, Faidherbe allait mener, pendant deux mois, une campagne des plus actives et mériter, de la part des vainqueurs, des paroles d'estime dont ils n'étaient pas prodigues pour nos généraux.

Il marcha tout d'abord vers la haute Somme et de là vers l'Oise. Après avoir enlevé Ham aux Prussiens, l'armée du Nord tenta une démonstration contre La Fère. Toutefois, il eût été téméraire de songer à réduire une place de cette importance avec les moyens dont on disposait et, quittant brusquement la vallée de l'Oise, Faidherbe reprit la direction d'Amiens (13 et 14 décembre).

La surprise de Ham déconcerta les Allemands. L'armée du Nord reparaissait inopinément, moins de quinze jours

1. *1re division :* Général Lecointe.	1re brigade : colonel Derroja. 2e brigade : lieutenant-colonel Pittié.
2e division : Général Paulze d'Ivoy.	1re brigade : colonel du Bessol. 2e brigade : lieutenant-colonel de Gislain.
3e division : Contre-Amiral Moulac.	1re brigade : capitaine de vaisseau Payen. 2e brigade : capitaine de frégate de Lagrange.

après la bataille d'Amiens, sur un point où elle était inattendue, et elle menaçait l'investissement de Paris. Le grand quartier général de Versailles expédia à Manteuffel l'ordre de s'établir dans les environs de Beauvais, d'où la première armée aurait la facilité, soit de se porter au secours de Rouen et d'Amiens, soit de prendre une offensive efficace contre les corps ennemis qui franchiraient la ligne des forteresses du Nord.

Avant même d'avoir connaissance de ces prescriptions, Manteuffel, informé de la rentrée en campagne des Français, revenait en grande hâte de Normandie et concentrait sa 15e division aux environs de Montdidier [1].

Le 16 décembre, au matin, Faidherbe occupait le plateau du Santerre, appuyé sur la rive gauche de la Somme. Il eut un instant la pensée de décrire, au sud d'Amiens, un demi-cercle qui eût enfermé les Prussiens. Mais essayer de reprendre Amiens dominé par une citadelle au pouvoir de l'ennemi, n'était-ce pas l'exposer à un bombardement désastreux ? Il se résolut à choisir une forte position défensive et, portant tout à coup ses troupes de la rive gauche sur la rive droite de la Somme, par les passages de Lamotte-Brebière et de Corbie, il les établit sur les hauteurs qui bordent la rive gauche de l'Hallue, petite rivière qui se jette dans la Somme à Daours [2]. La vallée de l'Hallue est marécageuse et les villages semés sur ses bords constituaient de bons points d'appui (17 décembre).

Pendant que Faidherbe hésitait sur le meilleur parti à prendre, von der Grœben, troublé par le brusque mouvement des Français et craignant d'être enveloppé, évacuait

1. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien.* 14e livraison, pp. 591, 592. — *La guerre de 1870-71..... Pont-Noyelles,* pp. 38 à 56.

2. *La guerre de 1870-71..... Pont-Noyelles.* Documents annexés, p. 44. *Ordre de mouvement* pour les 16 et 17 décembre.

Amiens le 16 décembre et se dirigeait vers Ailly-sur-Noye, dans l'intention de rallier la 15e division qu'il savait être de ce côté [1]. Il laissait la garde de la ville au commandant de la citadelle, le capitaine Hubert, qui fit aussitôt parvenir à M. Dauphin cet ordre de place comminatoire [2] :

1° « La citadelle reste occupée par les troupes prussiennes. Toute hostilité de la part des habitants, toute attaque de troupes françaises qui arriveraient par la ville contre la citadelle, ainsi que toute occupation d'une partie de la ville par les troupes françaises amènera de suite le bombardement de la ville.

2° Tout attroupement aux environs de la citadelle, soit dans les champs, soit dans les rues voisines du fort, est défendu. Les sentinelles ont l'ordre de tirer, après la publication de cette proclamation, sur les groupes qui se formeraient de près, et le canon tonnera sur tout attroupement dans le terrain devant la forteresse.

3° La commune fournira les vivres nécessaires pour l'entretien des troupes. Pour régler ces fournitures, un délégué de la mairie se présentera chaque jour, à midi, devant le commandant. En cas de délai, une amende forte sera imposée à la ville et encore, en dernier lieu, on aurait recours à un bombardement. »

Le départ des Prussiens et l'approche de l'armée française donnent lieu dans Amiens aux commentaires les plus variés.

1. *Arch. mun. Guerre et invasion.* Placard imprimé, signé : Von der Groeben. « Par des ordres supérieurs, je quitte la ville pour peu de jours, la laissant sous la protection de ses habitants dont j'ai eu à apprécier la sagesse pendant ces 14 derniers jours.

« Le commandant de la citadelle vient de recevoir des ordres bien précis de ne pas souffrir des corps français dans la ville, et si de tels voulaient entrer, de les repousser à coups de canon. Espérons que de tels événements douloureux soient épargnés à la ville. Graf von der Groeben. »

2. *Ibidem.* Ordre de place du 16 décembre 1870.

Avec la satisfaction d'une délivrance prochaine renaît l'espoir d'un retour offensif de nos armes. A la vérité, von der Grœben annonçait qu'il ne quittait la ville que pour peu de jours, et la proclamation du commandant de la citadelle était de nature à tempérer les illusions ; mais plus on avait été privé de nouvelles depuis quinze jours et plus on attendait l'imprévu, le miracle, la victoire constamment prédite par les journaux qui pénétraient à l'insu des Prussiens !

Les violences du commandant Hubert ne tardent point à ramener les Amiénois à la triste réalité de leur situation. Le 17, la voiture publique, venant de Doullens, sert de cible aux sentinelles de la citadelle, qui feignent de prendre pour un officier français une femme coiffée d'une capeline rouge. Quelques instants après, les mêmes sentinelles faisaient feu sur un groupe d'ouvriers qui passaient au boulevard Baraban, et, dans l'après-midi, plusieurs obus tombaient dans le quartier Saint-Roch. Le commandant voulait effrayer une population qu'il craignait à chaque instant de voir s'insurger [1].

Le lendemain, nouvel incident et plus grave ! Un habitant du faubourg de Noyon ayant tiré, dans la matinée, sur une patrouille prussienne, Hubert exige que l'auteur de l'attentat lui soit livré immédiatement et que la ville verse, avant deux heures, une somme de 20,000 francs ; il fera, sinon, bombarder le faubourg [2] !

M. Dauphin n'avait pas à sa disposition les moyens de rechercher le coupable. Les menaces aussitôt connues de la ville entière excitent une légitime indignation et, pendant que les habitants du faubourg se sauvent affolés, certains imprudents parlent d'envahir les ambulances, de massacrer

1. *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, T. XXXV, p. 5. H. Daussy. *En leur absence.*

2. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien.* 15e livraison, p. 703.

les blessés prussiens ou de les exposer aux coups de l'artillerie de la citadelle.

Le Conseil municipal fait placer sur la façade des ambulances de larges banderolles portant ces mots tracés en caractères très apparents : HONNEUR D'AMIENS ! RESPECT AUX BLESSÉS ! et l'on parvient non sans peine à calmer les emportements irréfléchis que provoquent les procédés draconiens de l'ennemi.

L'émotion populaire n'était point encore calmée, lorsque le général von Mirus réoccupa Amiens, l'après-midi, avec la 3e brigade d'infanterie, le 7e régiment de uhlans et deux batteries. Il ne rencontra cependant aucune résistance. Les autorités civiles prussiennes rentrèrent avec lui [1].

M. Dauphin exposa loyalement à von Mirus ce qui s'était passé. Celui-ci, prenant en considération les efforts tentés pour protéger les ambulances, empêcha le commandant de la citadelle de sévir et promit une solution satisfaisante.

IV.

Nous avons laissé le général Faidherbe cantonnant son armée dans les villages qui bordent la rive gauche de l'Hallue. Elle venait de s'accroître des contingents de la garde natio-

1. *Arch. mun. Guerre et invasion.* Placard imprimé, signé : SULTZER.

« Rentrés à Amiens avec les troupes prussiennes, c'est pour nous un devoir de remercier les habitants pour l'ordre qui a régné pendant l'absence des troupes.

« Le seul cas qui, malheureusement, a troublé le calme de la ville sera puni de la rigueur des lois.

« Amiens, le 18 décembre 1870. »

Le Commandant des troupes prussiennes.	Le Préfet,
VON MIRUS.	SULTZER.

Ce manifeste, qui passait l'amende sous silence, était un blâme indirect à l'adresse du commandant Hubert. Quelques jours après, Manteuffel fit la remise de l'amende (25 décembre).

nale mobilisée, qui n'étaient vraiment pas en état d'entrer en ligne et qui, néanmoins, permirent de constituer une 4e division sous le commandement du général Robin, ancien capitaine d'infanterie de marine, nommé divisionnaire au titre auxiliaire. Des quatre divisions, la délégation de Bordeaux fit alors deux corps d'armée : le 22e, sous les ordres du général Lecointe, et le 23e, sous les ordres du général Paulze d'Ivoy. Le nombre des canons fut porté à 78, dont 12 pièces de montagne [1].

Faidherbe employa les journées des 20, 21 et 22 décembre à déterminer les positions de combat. Tranquille sur son centre d'opérations que dominait, en face de Pont-Noyelles, le mamelon couronné par le bois de Parmont et que les brigades Fœrster et de Gislain (division du Bessol) protégeaient de Fréchencourt à Daours; tranquille sur sa droite couverte, de Vadencourt à Fréchencourt, par les brigades Aynès et Pittié (division Derroja); tranquille sur sa gauche garantie de toute surprise par les brigades Payen et Lagrange (division Moulac), qu'il avait placées à Corbie, à La Neuville et à Fouilloy pour garder la Somme, avec la division Robin en réserve, Faidherbe pouvait attendre l'ennemi de pied ferme et concevoir quelque espérance dans le succès d'une bataille rangée [2].

Les rapports reçus le 19 au quartier général allemand révélaient la concentration de forces françaises importantes au nord-est d'Amiens. Or les récentes instructions venues de Versailles insistaient sur la nécessité d'une offensive immédiate contre tout corps ennemi qui se montrerait en rase campagne.

Manteuffel, rassemblant toutes les troupes dont il dispose, arrive à Amiens le 20, en même temps que le commandant

1. L. Faidherbe. *Campagne de l'armée du Nord*, p. 35.
2. *La guerre de 1870-71..... Pont-Noyelles*, p. 63.

du 8e corps et la 32e brigade d'infanterie. Pour être en mesure de repousser l'attaque dont il se croit menacé, il donne l'ordre au général von Mirus de faire occuper les faubourgs de Saint-Maurice et de Saint-Pierre, situés à gauche et à droite de la citadelle. Dans l'après-midi du 22, on remettait en état le passage de la Somme à Camon et la concentration s'achevait, pour la 16e division d'infanterie, dans Amiens et à l'Ouest de la ville, pour la 15e, à l'Est. La 3e division de cavalerie s'étendait de Rosières à Chaulnes.

Les reconnaissances lancées le 21 avaient rapporté que la ligne de la Somme était fortement gardée, de Corbie à Bray ; que tous les ponts étaient rompus ; que, sur la route d'Albert, nos avant-postes s'avançaient jusqu'au bois d'Allonville et de Querrieu ; mais que plus à l'Ouest, sur la route de Doullens et sur celle d'Abbeville, on ne rencontrait pas de troupes françaises [1].

Un premier engagement avait eu lieu, le 20, entre une colonne dirigée par le major von Beck en reconnaissance sur la route d'Albert et nos avant-postes établis à Querrieu. Le combat fut sérieux. Plusieurs compagnies d'infanterie lancées sur le flanc droit de l'ennemi menacèrent sa retraite et il se replia en grande hâte, perdant environ 50 hommes tués ou blessés. La poursuite prit fin à la ferme des Alençons. Ce combat, très bien mené et qui fut d'un heureux effet moral sur les Français, confirmait les renseignements parvenus à Manteuffel. Protégé par la citadelle et par les faubourgs qu'il occupait en force, celui-ci pouvait rester sur la défensive, mais outre que la temporisation profiterait à Faidherbe, souffrir le voisinage immédiat de l'armée française, c'était amoindrir, aux yeux des populations, le prestige de l'armée allemande.

La division von Bentheim du 1er corps ayant rejoint les

1. DAUSSY. *La ligne de la Somme*, p. 133 citée textuellement.

troupes du 8e corps, le 22, Manteuffel se décida à marcher à l'ennemi, le lendemain, sans plus attendre les renforts qui venaient de Mézières et de Beauvais. Le plan d'attaque était simple : le 8e corps s'avancerait droit sur l'Hallue par les trois routes de Corbie, d'Albert et d'Arras [1]. La 15e division (von Kummer) attaquerait de front, vers Querrieu, tandis que la 16e (von Barnekow) suivrait la route d'Arras pour déborder la droite des Français. La réserve, placée sous les ordres du général von Mirus, quitterait Amiens vers onze heures et s'arrêterait à la ferme des Alençons.

Le 23 décembre, de grand matin, par une claire gelée, la division von Kummer passait la Somme et s'acheminait sur Allonville avec trois batteries d'artillerie. Le général von Gœben la dirigeait en personne contre les positions que la division du Bessol tenait entre Fréchencourt et Daours. Il devait rejeter les Français sur la rive gauche de l'Hallue, tout en évitant de s'engager au delà de la rivière avant que le mouvement débordant de von Barnekow eût produit son plein effet à l'aile gauche.

Les Français occupent les villages de la vallée. L'action, commencée vers onze heures, s'étend bientôt à toute la ligne, de Querrieu à Daours. Les Prussiens s'emparent assez aisément de Querrieu, de Pont-Noyelles et de Bussy, mais ils tentent inutilement d'enlever, au delà, les pentes rapides formant le versant opposé, que notre artillerie hérisse de ses pièces et que défendent les tirailleurs dissimulés derrière la crête des rideaux. A l'aile droite prussienne, les colonnes assaillantes rencontrent une résistance plus vive. Les chasseurs et les mobiles de du Bessol, renforcés par les intrépides marins de Moulac, défendent avec rage Daours et Vecquemont et ne lâchent pied qu'après que les troupes

1. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-Major prussien.* 15e livraison, p. 704. — *La guerre de 1870-71..... Pont-Noyelles,* p. 60.

chargées de la garde du pont de Lamotte-Brebière sont venues apporter un secours efficace à l'ennemi. Il faut quatre heures d'une lutte poursuivie, dans les derniers moments, de maison en maison, pour déloger les Français de ces deux villages.

La division von Barnekow, qui suivait la route d'Arras, parvenue à la hauteur de Rubempré et de Villers-Bocage, s'était avancée d'autre part sur Beaucourt et Contay. Elle avait devant elle la division Derroja. A deux heures, son avant-garde débouchait dans la vallée de l'Hallue. Après avoir enlevé Beaucourt, Montigny, Béhencourt et Bavelincourt, von Barnekow se trouve arrêté, au delà de Béhencourt, par nos infranchissables lignes de défense, comme von Kummer l'était en avant de Pont-Noyelles qui, deux fois, est pris et repris sous les feux d'une canonnade terrible.

Du clocher de la Cathédrale et du toit des maisons les plus élevées du quartier d'Henriville et de Saint-Acheul, d'où la vue s'étend au loin sur les pentes de la rive droite de la Somme, nombre d'Amiénois suivent les péripéties du combat, en proie à une patriotique anxiété. Les bois de La Houssoye bordent l'horizon par une ligne sombre que ponctuent, d'instant en instant, les flocons de fumée blanche qui s'échappent des batteries. Un pâle soleil d'hiver éclaire le tragique panorama. On perçoit distinctement le crépitement de la mousqueterie mêlé au bruit sec du canon prussien et aux sourdes détonations de nos pièces de marine. Le feu se ralentit à la nuit tombante. Puis, tout à coup, le bruit de la bataille prend une intensité furieuse comme si, d'un côté ou de l'autre, on voulait arracher la victoire par un effort suprême.

C'est qu'un dernier choc se produit, plus terrible! Faidherbe a donné l'ordre de tenter l'attaque générale des villages. Les clairons sonnent, les tambours battent la charge, toute la ligne s'ébranle de Bavelincourt à Daours. Il est un peu

plus de quatre heures. Fusilliers marins, fantassins, mobiles se précipitent baïonnette en avant, accueillis à courte distance par la fusillade des Prussiens. Chassés de Bavelincourt et de Béhencourt, ceux-ci parviennent à se maintenir à Fréchencourt, à Querrieu, à Pont-Noyelles, à Daours, à Vecquemont. La lutte est particulièrement acharnée dans Pont-Noyelles ; on s'aborde à l'arme blanche ; on se bat à coups de crosse. Au milieu des ténèbres qui enveloppent ce furieux corps à corps, Français et Prussiens risquent de ne se reconnaître qu'après s'être frappés.

Le combat prend fin vers cinq heures, mais les obus ont incendié les toits de chaume et les colonnes de flammes, tournoyant le long de la vallée, jalonnent les positions de l'ennemi que l'artillerie française continue à canonner jusqu'à sept heures. Le feu cesse alors sur toute l'étendue du champ de bataille. Faidherbe part pour Corbie où l'attendait M. Testelin.

Manteuffel, qui avait dirigé l'action du point d'observation où il s'était placé, près de la ferme des Alençons, rentra dans Amiens, au bruit des dernières détonations. Pressentant que la journée serait meurtrière, il avait réquisitionné le matin toutes les voitures d'Amiens pour le transport des blessés, et le roulement de ces voitures chargées des malheureuses victimes de la guerre ne cessa de la nuit.

Les Prussiens s'établirent en cantonnements le long de l'Hallue ; leur réserve passa la nuit à Allonville, Cardonnette, Pierregot et Molliens-au-Bois. Les Français bivouaquèrent sur leurs positions couvertes de neige, exposés, sans abri, au vent glacial du Nord, à peine vêtus, par un froid de huit degrés qu'ils supportaient avec une fermeté digne des plus solides vétérans, sans bois pour réchauffer leurs membres engourdis, réduits à ne manger que du pain gelé.

La bataille de Pont-Noyelles, dénommée par les Allemands la bataille de l'Hallue, avait duré sept heures. Manteuffel

s'était emparé des villages, mais Faidherbe maintenait ses positions défensives. Les pertes furent à peu près égales de part et d'autre : les Allemands comptaient 22 officiers et 501 hommes tués ou blessés ; les Français 21 officiers et 503 hommes tués ou blessés, auxquels il faut ajouter 899 disparus [1].

Manteuffel était trop clairvoyant pour ne point apprécier comme elle méritait de l'être la valeur de l'armée qu'il venait de combattre [2]. Il prit la résolution de diriger, le lendemain, une partie de ses forces par Corbie, afin de la prendre en flanc, dans le cas où elle tiendrait encore derrière l'Hallue.

La rigueur de la température, la fatigue des troupes autant que l'arrivée des renforts allemands et de la 3e division de réserve, signalée à Saint-Quentin, déterminèrent le général Faidherbe à ramener l'armée du Nord sur la Scarpe, entre Arras et Douai. Le 24, dans la matinée, le feu intermittent des avant-postes et un engagement assez vif, entre Fréchencourt et Béhencourt, donnèrent le change. Commencé à

1. *La guerre de 1870-71 .... Pont-Noyelles*, p. 113.

2. *La guerre franco-allemande..... par le grand Etat-major prussien*, 15e livraison, apprécie en ces termes la résistance des Français :

P. 709, *à Bussy :* « La deuxième batterie légère ne parvenait pas à surmonter le feu de la puissante artillerie qui tirait du versant opposé. »

P. 710, *à Vecquemont :* « Le 2e bataillon du 3e régiment intervenait dans la lutte, poursuivi avec acharnement de maison en maison. »

P. 711, *à Fréchencourt :* « Tous les efforts du 68e demeuraient infructueux pour déloger l'ennemi des hauteurs sur lesquelles il s'était fortement établi. »

P. 712, *à Béhencourt :* « L'ennemi tenait avec une ténacité extrême dans les rues du village. »

P. 710, *à Pont-Noyelles :* « Les Français mettent en ligne des renforts considérables. Les fusilliers de la Prusse orientale sont contraints de faire demi-tour et d'abandonner, après une courageuse résistance, les deux pièces conquises. »

P. 713, *à Franvillers :* « Deux compagnies du 29e échouent devant la résistance des Français établis sur les hauteurs. »

midi et masqué par une ligne de tirailleurs et trois batteries restées en position, le mouvement de retraite s'exécuta en bon ordre [1]. Manteuffel n'en eut connaissance qu'à trois heures. Nos troupes harassées de fatigue, exténuées par les privations, parvinrent le soir à Albert et dans les environs.

Le 25, quand déjà l'armée du Nord filait activement sur Bapaume, les Prussiens entamèrent la poursuite. Ils ramassèrent un certain nombre de traînards. Combien plus n'en auraient-ils pas capturé la veille! La cavalerie, entravée dans sa marche par le sol gelé et par l'abondance de la neige, n'atteignit heureusement pas les colonnes françaises auxquelles elle aurait pu causer beaucoup de mal.

Manteuffel, qui ne cherchait point à s'étendre dans le Nord, ne prolongea pas la poursuite. Il entreprit le siège de Péronne. La situation de cette petite place, à égale distance d'Amiens et de Saint-Quentin, à la croisée des routes nationales de Cambrai et d'Arras à Paris, en un point où la Somme fait un coude brusque du Sud-Est à l'Ouest, lui donnait une valeur réelle.

La place fut investie le 28 décembre et immédiatement bombardée pendant cinquante-deux heures. Le manque de munitions put seul interrompre l'œuvre néfaste des batteries postées sur les hauteurs qui la dominent. L'armée du Nord, reposée et ravitaillée, ne pouvait se dispenser de tenter un effort pour sauver Péronne. L'ennemi, pour couvrir les opérations du siège, avait porté une partie de ses forces jusqu'au delà de Bapaume. Faidherbe vint l'attaquer. Les premiers engagements, le 2 janvier, furent assez confus. Faidherbe persista et risqua, le lendemain, une attaque générale. La plupart des villages qui entouraient Bapaume et les faubourgs de cette ville furent emportés après une

1. *La guerre de 1870-71..... Pont-Noyelles*, p. 125.

lutte acharnée. La journée du 3 se termina à notre avantage. La route de Péronne s'ouvrait devant Faidherbe, mais de vagues renseignements lui donnant à croire que le blocus était levé, il ramena son armée en avant d'Arras, sur la ligne Adinfer-Boyelles-Croisille. Il se trompait étrangement.

Le canon de Bapaume avait fait naître, chez les assiégés, l'espoir d'une délivrance prochaine. Hélas, cet espoir disparut avec les derniers échos de la bataille! Le bombardement, recommencé le 2 janvier après l'arrivée du parc de siège formé à Amiens à l'aide du matériel abandonné dans la citadelle, continuait avec méthode et menaçait de détruire, l'un après l'autre, tous les quartiers de la ville; elle capitula dans la nuit du 9 au 10. L'ennemi y plaça une forte garnison puis se replia sur Amiens.

La prise de Péronne était un fait important. La Somme, de sa source aux environs d'Abbeville, se trouvait au pouvoir des Allemands.

V.

Les charges résultant de l'occupation allemande s'accrurent beaucoup, par suite des mouvements de troupes qui précédèrent et qui suivirent la bataille de Pont-Noyelles et celle de Bapaume. Des régiments survenaient inopinément à toute heure du jour et de la nuit. On a évalué à 30,000 le nombre des Prussiens qui logèrent à Amiens le 22 décembre et le 1er janvier [1].

1. *Arch. mun. Guerre et invasion 1870-71.* Placard : *Ville d'Amiens. Logement des gens de guerre.* Afin d'atténuer et de régulariser, par des mesures d'ordre et de contrôle, la charge des logements, les militaires obtiennent des billets de logement pour les maisons déterminées d'après les réquisitions de l'autorité prussienne.

Chaque habitant reçoit une carte, au cachet municipal, indiquant la rue et le numéro de sa maison. Il la conserve tant que sa maison est habitée. Il est tenu de la remettre à l'Hôtel de ville ou à l'agent de la

Si la plupart des officiers, insolents et poseurs, faisaient étalage d'une morgue insupportable, les soldats, qui se montraient généralement polis et tranquilles, réservaient leurs déportements pour les campagnes dans lesquelles ils se dédommageaient de la contrainte que le voisinage des chefs leur imposait dans les villes. Toutefois le tragique événement du faubourg de Beauvais et le drame qui en a été la suite demeureront comme l'ineffaçable souvenir de vengeances implacables.

C'était le jour de Noël. Cinq soldats logés chez M. Parmentier, pâtissier, demeurant route de Paris, se montrent d'une exigence insolente et s'emparent brutalement des matelas de la famille pour passer la nuit. Le lendemain matin, Parmentier, mis en demeure de préparer un repas pour eux et pour cinq camarades qu'ils ont invités à dîner, s'y refuse absolument. « Je ferai le nécessaire pour cinq », dit-il. Une dispute s'engage, au cours de laquelle les misérables se jettent sur lui, le frappent et le blessent, ainsi que sa femme et un garçon pâtissier venus à son secours; ils le terrassent et l'entraînent dans la rue. La cohorte furieuse, grossie de quelques soldats accourus aux cris de la victime, la pousse à coups de pied, à coups de plat de sabre vers l'Hôtel de ville. Parmentier s'affaisse à l'angle de la rue des Watelets; on l'oblige à se relever, on l'accable d'injures! Dans la bagarre un Prussien est atteint par l'arme d'un camarade qui lui coupe deux doigts et la rage s'accroît d'autant plus contre l'infortuné à qui l'autorité militaire devait imputer cet accident! Il est impitoyablement mis au secret pendant douze jours, incarcéré à la citadelle et lâche-

mairie qui se présentera chaque jour chez lui, de manière que la municipalité sache toujours quelles sont les maisons occupées.

Tout habitant qui omettrait la remise de la carte serait taxé, pendant toute la durée de l'occupation, à un logement double de celui auquel il est assujetti;

ment fusillé en plein armistice, sans aucune forme de procès[1] !

« La physionomie d'Amiens n'a pas varié depuis le début de l'occupation, écrit un correspondant du journal *L'Abbevillois*, dans les premiers jours de janvier ; les magasins sont presque tous fermés. Les habitants passent leur temps à chercher des nouvelles, dans l'espoir de voir apparaître à l'horizon l'étoile qui les délivrera du joug écrasant qu'ils subissent[2]. »

Le voisinage de l'armée du Nord rendait en effet ce joug de plus en plus pénible. Manteuffel établit un préfet de police spécialement chargé de la ville et du département[3]. Ce fonctionnaire — le major Schulz — s'attachait à déprimer les esprits, à étouffer toute velléité de révolte[4]. Le moindre sentiment de dignité nationale lui devenait suspect. La charité qui s'exerçait au profit des blessés français soignés dans les ambulances était un crime qu'il menaçait de punir des cours martiales, si cette charité allait jusqu'à leur fournir les moyens de regagner leurs foyers. C'est ainsi que MM. Bénard-Loffroy et Lécafette furent arrêtés et emprisonnés à

1. *Journal d'Amiens*, 27 juillet 1871. *La justice prussienne à Amiens.* Le cadavre de Parmentier, inhumé secrètement, fut retrouvé dans un talus de la citadelle ; les jambes portaient encore la trace des liens qu'on lui avait mis et les mains étaient encore serrées par des cordes derrière le dos. La ville lui fit des obsèques solennelles le 7 février 1872 ; après un service chanté en grande pompe à la Cathédrale, la dépouille de l'infortuné fut portée à la Madeleine, dans la partie du cimetière où reposent les soldats morts pour la Patrie.

2. *L'Abbevillois*, 14 janvier 1871.

3. Arrêté du 2 janvier 1871.

4. Arch. mun. *Guerre et invasion*. N° 35. 12 janvier 1871. *Avis* : « Des attroupements ont eu lieu à la sortie des ateliers de la ville. Les patrouilles militaires et les gendarmes ont ordre de disperser par la force et sans sommation préalable les attroupements. Toute rébellion serait punie d'après les lois militaires. SCHULZ. »

la citadelle, le 3 janvier, pour avoir facilité le départ de deux soldats convalescents, en leur donnant des vêtements civils. Leur captivité dura cinq jours. Elle se fut prolongée sans l'utile intervention de Mgr Boudinet et de M. Dauphin auprès de Manteuffel [1].

L'arrestation de MM. Bénard-Loffroy et Lécafette fut le premier acte arbitraire du comte von Lehndorff-Steinort, nommé préfet de la Somme, le 26 décembre, lorsque la continuation des hostilités eut fait rappeler Sultzer à son poste d'intendant en chef.

Quelques jours après, un ordre de S. M. le roi de Prusse envoyait le général de Manteuffel sur un autre théâtre d'opérations et attribuait le commandement de la 1re armée à von Gœben.

Le général en chef, entré en fonctions le 9 janvier, s'installa dans le plus bel hôtel particulier de la ville, situé rue Neuve (Amiral Courbet), l'hôtel du Bos, que son prédécesseur avait choisi pour sa résidence. Il décida de rester sur la défensive derrière cette portion de la Somme dont les points extrêmes, Péronne et Amiens, constituaient de solides appuis.

L'armée du Nord occupa, le 11, la ville de Bapaume que les Prussiens avaient évacuée le matin. Faidherbe apprit, en y arrivant, que Péronne avait capitulé. Dans les conditions difficiles où le plaçait ce fâcheux événement trop prévu, il hésita, pendant deux jours, sur le parti à prendre et, finalement, il accentua le mouvement sur Amiens. Le 14 au soir,

1. Souvenirs de Mme Bénard-Loffroy. — Lettre de Manteuffel à l'évêque d'Amiens : « L'enquête relative au délit dont on accuse MM. Bénard-Loffroy et Lécafette sera conduite avec tous les égards possibles. Je serais heureux si les circonstances de l'affaire et la loi me permettaient de vous obliger en mettant les deux prisonniers en liberté le plus promptement possible. » — M. Dauphin à Mme Bénard : « J'irai moi-même à la citadelle et je verrai ce qui pourra être fait. Que Mme Bénard ait confiance en moi. »

la division Derroja se trouvait à Albert, la division du Bessol autour de Pozières, la division Payen (auparavant Paulze d'Ivoy) à Martinpuich et aux environs. La division Robin restait à la hauteur de Bapaume. »

A l'approche des Francais, et dans la conviction d'une prochaine tentative sur Amiens, l'ennemi se replia et se fortifia sur le champ de bataille du 22 décembre, principalement à Pont-Noyelles.

Essayer de franchir l'Hallue, pour délivrer Amiens, et se heurter, au delà de cette rivière, contre la citadelle qui balayait de son canon la plaine au nord de la ville; risquer d'être attaqué de front, de flanc, de dos, c'était courir à un désastre certain. Pendant que Faidherbe se trouvait aux prises avec ces graves difficultés, il fut averti par la délégation de Tours que l'armée de Paris allait tenter, au premier jour, un dernier effort pour rompre le blocus. Son rôle était donc de distraire de la capitale le plus possible de forces allemandes.

Faidherbe estimait que le meilleur moyen d'atteindre ce résultat serait de menacer les communications de ses adversaires, notamment la ligne de Tergnier à Reims qui était la principale voie de ravitaillement de la 1re armée et les lignes de La Fère, Chauny, Noyon, Compiègne. Le 16, il se dérobe brusquement à l'armée placée devant lui et se dirige sur Saint-Quentin. La manœuvre était habile, mais elle ne put tromper l'ennemi trop bien éclairé par son excellente cavalerie. Von Gœben exécute rapidement une marche parallèle à la sienne et le rejoint aux environs de Saint-Quentin, assez à temps pour lui barrer le chemin de l'Oise. On avait ramassé, des deux côtés, le plus de troupes que l'on avait pu. Nous avions 29 bataillons de ligne, 44 bataillons de mobiles et de mobilisés avec 100 canons. L'ennemi, grâce aux renforts venus de Paris et de Normandie, devait mettre en ligne un effectif de 43 bataillons, 52 escadrons et 161 canons.

Réduite à la défensive, après 70 heures de marches forcées, contre un ennemi qui avait la triple supériorité du nombre, du matériel et de l'endurance, l'armée du Nord se battit vaillamment à Vermand (18 janvier) et à Saint-Quentin (19 janvier). Elle essuya des pertes considérables et se retira à l'abri des places fortes de la Flandre et de l'Artois, afin de se remettre, dans la mesure du possible, de l'écrasante secousse qu'elle venait de subir.

Après une tentative inutile contre Cambrai et Landrecies, von Gœben commanda, le 23 janvier, la retraite de la 1re armée, qui se retrouva à peu près dans les emplacements occupés le 15. Le gros de ses troupes garderait les passages de la Somme sous la protection de forts détachements chargés de surveiller le pays vers le Nord.

Nous voici parvenus à l'heure fatale de la capitulation de Paris, dont la reddition devait être le signal de la fin des hostilités.

Un armistice fut signé le 28 janvier 1871, aux termes duquel les départements non envahis du Nord et du Pas-de-Calais se trouvaient exclus de la zone occupée par les Prussiens. La partie non envahie du département de la Somme et la ville d'Abbeville qui n'avait même pas été attaquée auraient dû partager le même sort. Le colonel de Villenoisy vint aussitôt à Amiens et fit tous ses efforts pour obtenir de von Gœben que tout au moins la zone allemande ne comprît pas cette place. Jules Favre avait signé, von Gœben se montra inexorable.

Le Gouvernement de la Défense nationale, en consentant à l'armistice, s'engageait à convoquer une assemblée « librement élue », qui déciderait de la conclusion de la paix ou de la continuation de la guerre. Un décret, daté du 29 janvier et publié le lendemain à Amiens, convoqua les électeurs pour le 8 février 1871. Le décret adoptait les mêmes formes d'élection qu'en 1848 : vote au chef-lieu de canton, à la

majorité relative, au scrutin de liste par département.

Comment, dans l'universel désarroi, se concerter sur les institutions à donner à la France? *Paix* ou *guerre*, il ne pouvait être question d'autre chose. C'est à peine si on entrevoyait un lendemain. Toutefois, certains républicains pensaient qu'il y avait encore un effort à faire. « Guerre à outrance, résistance jusqu'à complet épuisement, disait une des dernières circulaires de M. Clément Laurier, directeur général du personnel administratif, aux préfets; le temps de l'armistice va être mis à profit pour renforcer nos trois armées..... Ce qu'il faut à la France c'est une assemblée qui veuille la guerre à outrance et qui soit décidée à la faire. »

Le département de la Somme vota pour la paix. Ses élus furent, dans l'ordre des suffrages, le général Faidherbe à qui les populations savaient gré de l'effort tenté pour les délivrer, puis l'amiral de Dompierre d'Hornoy et MM. le général Changarnier, Magniez (d'Ytres), le vicomte Blin de Bourdon, le vicomte de Rainneville, Cauvel de Beauvillé, Courbet-Poullard, le vicomte de Rambures, Gaulthier de Rumilly et Calluaud, qui tous obtenaient de 89,000 à 106,000 voix. MM. Jules Lardière, Jules Barni et René Goblet, amis de Gambetta et qui personnifiaient l'idée de la guerre à outrance, en recueillirent au plus 23,000.

L'Assemblée nationale se réunit à Bordeaux et décida de faire la paix. L'occupation se prolongea encore plusieurs mois, arrogante et impérieuse, singulièrement adoucie par la fermeté du maire d'Amiens. Obligé de disputer pied à pied les intérêts de la ville et ceux du département après qu'il eut accepté les fonctions de préfet intérimaire (7 mars)[1],

1. Un arrêté du 23 mars nomma M. Dauphin préfet titulaire. Il n'accepta pas et continua à administrer le département en conservant le titre de maire d'Amiens.

La Préfecture de la Somme pendant l'occupation. L'administration intérimaire départementale de M. Dauphin eut ses bureaux à l'Hôtel de

sachant concilier les droits de la légitime résistance [1] avec les nécessités de la soumission réfléchie et prudente, M. Dauphin montra incontestablement un grand courage civique. M. Daussy, l'ami et en quelque sorte le frère d'armes de M. Dauphin, intervenait souvent dans les conflits et, devant sa parfaite connaissance de la langue allemande, les officiers prussiens se montraient plus courtois.

Répartis dans les commissions qui se partageaient le souci des finances, des subsistances, des réquisitions, des ambulances, du logement militaire et de la santé publique, les adjoints et les membres du Conseil municipal ne faillirent pas davantage à leur devoir. Attachés aux fonctions dont ils avaient reçu la charge, ils s'acquittèrent généreusement de la lourde tâche que les circonstances imposaient à leur patriotisme, faisant face à toutes les exigences de la défense nationale puis de l'occupation étrangère, dont l'énorme liquidation nécessita un emprunt de plus de cinq millions [2] !

ville d'Amiens. Le comte von Lehndorf, préfet prussien, occupait l'hôtel et les bureaux de la préfecture.

M. Lardière, préfet titulaire, s'installa le 28 novembre à Abbeville, d'abord dans un bâtiment du génie militaire situé place Saint-Pierre, ensuite rue Saint-Gilles, dans l'hôtel du vicomte Blin de Bourdon. A l'armistice, Abbeville fut occupé par les Prussiens et M. Lardière transporta le siège de l'administration départementale à Rue. Devenu candidat aux élections du 7 février 1871, il délégua ses pouvoirs à M. Paul Ansart, conseiller de préfecture. Le jour même des élections et pour paralyser l'administration française, le comte von Lehndorf fit saisir par Otto Welter, son secrétaire général, toutes les archives administratives et fermer les bureaux de Rue. La préfecture de la Somme émigra alors à Boulogne où elle resta jusqu'au 22 juillet. M. de Guerle, nommé préfet de la Somme, prit possession de son poste le 25 juillet.

1. *Arch. mun. Occupation prussienne : réquisitions.* Lettres des 19 et 20 février 1871, de M. le Maire d'Amiens à von Lehndorf, qui voulait exiger des communes occupées le paiement des contributions.

2. L'emprunt de 5,500,000 francs fut contracté, le 12 mars 1871, à la banque Errera Oppenheim, de Bruxelles, qui versa un premier million le

Ce ne fut pas sans danger que la population protesta plus d'une fois par une attitude pleine de dignité contre les parades triomphantes des envahisseurs. Le moindre incident qui survenait avait sa répercussion immédiate sur l'occupation, qui devenait plus étroite et plus rigide. Le comte von Lehndorf se rendait redoutable. Le meurtre d'un soldat fit rétablir l'état de siège le 6 juillet. La ville et le département appelaient la délivrance de tous leurs vœux!

M. Dauphin se rendit à Versailles le 8, afin d'intercéder auprès de M. Thiers, le chef du pouvoir exécutif, et il en obtint l'assurance formelle que le paiement de la somme exigée dans l'indemnité de guerre pour l'évacuation du département de la Somme serait complet avant trois jours. Manteuffel ne s'y opposait plus, mais la bureaucratie allemande menaçait de la retarder encore, lorsque survint un ordre formel de l'empereur Guillaume.

L'aube libératrice se lève enfin le 22 juillet! La ville se réveille au milieu d'une effervescence difficilement contenue. Les troupes prussiennes commencent à défiler à cinq heures du matin et l'on sent que le patriotisme réprimé pendant 237 longues journées va éclater avec enthousiasme. Des lances dorées apparaissent discrètement aux fenêtres. Ce sont les hampes des drapeaux français qui n'attendent pour se montrer que le signal convenu. Dès que l'exode des ennemis est accompli, les rues s'emplissent d'une rumeur joyeuse, les maisons et les monuments publics se pavoisent comme par enchantement, et quand un bataillon du 33e régiment d'infanterie venant d'Arras entre, quelques heures après, précédé de la musique de la garde nationale, la foule l'accueille avec une indicible sympathie : suivant une expression

11 novembre suivant. Il était remboursable en 50 années, à partir de 1871, au moyen d'annuités de 374,000 francs, produisant en capital et primes une somme totale de 18,700,080 francs dont l'amortissement sera complet le 1er avril 1921.

saisissante de Shakespeare, officiers et soldats, émus par l'ovation populaire, se sentent portés en triomphe sur des cœurs !

Le douloureux anniversaire du 27 novembre 1870 ne pouvait passer inaperçu ! Ce jour-là, à l'issue d'une messe solennelle de *Requiem* célébrée à la Cathédrale, le long cortège des autorités et des députations des corps qui avaient pris part au combat de Dury, s'achemina, suivi d'une foule nombreuse, vers l'endroit où la garde nationale d'Amiens avait conçu le pieux dessein d'élever un monument à la mémoire des braves tombés au champ d'honneur pour la défense de la ville. On entendit les voix les plus autorisées célébrer le généreux sacrifice des officiers et des soldats qui avaient arrosé cette terre de leur sang et la fermeté de notre garde civique dans la dernière épreuve d'une existence six fois séculaire.

Au moment de disparaître, la garde nationale d'Amiens, dissoute par la loi du 25 août 1871, comme toutes celles de France, avait voulu léguer à la postérité, en même temps que le témoignage de son admiration pour des compagnons d'armes morts en combattant, le souvenir d'une institution constamment dévouée à l'ordre public dans la cité et à la défense des lois et des libertés du pays.

CHAPITRE XII.

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

De 1871 à la fin du siècle.

Amiens se ressaisit. — Esquisse du mouvement politique. — Les municipalités successives. — Amiens en 1900. — Commerce et industrie. — Accroissement de la population et extension de la ville. — La classe ouvrière. — Le luxe s'affirme. — Architecture civile et architecture religieuse. — Le service des eaux et le service de l'éclairage. — Fondations grandioses. — Le budget. — Instruction primaire. — Cours communaux, cours de la Société industrielle. — L'érudition. — Sociétés savantes. — Les arts.

Affranchi du joug de l'étranger, Amiens se ressaisit avec courage et ne tarde point à retrouver tous les éléments de la vie communale qu'il lui faut raffermir par des efforts obstinés de raison pratique et de prudente activité. Tandis que le Conseil municipal s'étudie à stimuler le travail, à ramener l'ordre partout, à combiner de nouveaux impôts de façon à ne point épuiser la ville en face d'une réalité douloureuse, l'activité industrielle reprend son essor. Les stocks d'approvisionnement sont épuisés, il importe de les reconstituer. Les commandes abondent. Chacun semble avoir à cœur l'œuvre de rénovation. C'est à qui s'efforcera de réparer les souffrances que l'invasion a infligées ; c'est un immense désir de travailler et de produire, une incomparable ardeur d'initiative et d'espérance !

Ensuite tout prend une allure plus régulière et, de loin, la postérité ne verra dans les désastres de 1870-71 qu'une crise terrible, mais passagère, demeurée sans influence sur

les progrès matériels de la ville. Elle y verra, par contre, le point de départ de transformations politiques et de théories sociales dont les conséquences ne sauraient être encore justement appréciées.

Il est en effet difficile de poursuivre l'histoire municipale au delà du second Empire. Le temps n'a pas suffisamment éloigné les événements de nos regards. Pour les juger avec sagesse il faudrait se trouver dans des conditions presque irréalisables d'impartialité.

De combien de luttes, de conflits, de réactions politiques notre génération n'a-t-elle pas été le témoin, dans le cadre restreint de l'horizon local! A combien de querelles aiguës, de polémiques irritantes ne s'est-elle pas trouvée mêlée, depuis les premières manifestations républicaines qui se traduisirent par l'élection (juillet 1871, janvier 1872) de MM. René Goblet et Jules Barni à l'Assemblée nationale, où ils s'engageaient à porter leur foi dans l'établissement définitif de la République.

Notre génération a vu, et les Bonapartistes s'efforçer de regagner la faveur populaire, en se ralliant autour d'un nom estimé (juin 1872), et les Légitimistes à la veille d'une restauration monarchique, qu'ils souhaitaient pour relever l'édifice ébranlé de la grandeur nationale (novembre 1873), et la démocratie républicaine radicale, se substituant à la république modérée (novembre 1874), s'installer en maîtresse à l'Hôtel de ville, où elle n'a cessé de dominer, avant comme après la loi de 1884, qui fit de l'élection du maire un véritable droit populaire.

Notre génération a vu encore la coalition des anciens partis, momentanément appelée à exercer le pouvoir municipal (juin 1877), impuissante à le reconquérir par le suffrage universel, tandis que le parti socialiste ouvrier, profitant de la liberté de réunion, de la liberté de la presse et de l'organisation légale des syndicats, grandissait en force et en

discipline, au point d'entrer à son tour en lutte avec la démocratie radicale (1888-1893) et d'aspirer au gouvernement de la cité.

Il ne nous appartient pas de reléguer dès maintenant dans le passé de l'histoire les hommes mêlés à ces agitations, agitations toujours passionnantes, redoutables parfois dans leurs conséquences, surtout lorsque les dissentiments religieux ou les attentats à la liberté en ont été la cause. Ces hommes furent des amis que nous avons soutenus ou des adversaires que nous avons dû combattre. Le souvenir de ceux qui ne sont plus est trop récent. Encore moins serait-il permis de parler de ceux qui existent encore.

Omettant à dessein toutes personnalités dans les pages qui vont suivre, bornons-nous à enregistrer en une rapide esquisse les progrès matériels et intellectuels, les résultats acquis, le mouvement artistique, tout ce qui concourt à l'épanouissement d'une grande ville.

Nous voici parvenus au 31 décembre 1900..... L'expansion d'Amiens a été considérable sous l'administration de MM. Dauphin, Dewailly, Dubois, Goblet, Delpech, Fiquet, Petit, Decaix-Matifas, Tellier, qui ont successivement occupé la mairie, et de M. Dufour, président de la Commission municipale de 1877 [1].

1. Albert Dauphin, maire, 28 novembre 1868-24 mai 1873, démissionnaire. — *Intérim :* Louis Dewailly, c. m., 24 mai 1873-6 mars 1874, Louis Dewailly, maire, 6 mars-31 décembre 1874, démissionnaire. — *Intérim :* René Goblet, c. m., 1-5 janvier 1875, et Alphonse Fiquet, c. m., 6 janvier-8 mai 1875. — Charles Dubois, maire, 8 mai 1875-12 septembre 1875, mort en charge. — *Intérim :* Alphonse Delpech, adjoint, 12 septembre 1875-12 juillet 1876. — René Goblet, maire, 12 juillet 1876-28 juin 1877, révoqué. — Commission municipale présidée par Charles Dufour, 29 juin-24 décembre 1877. — René Goblet, maire réintégré, 25 décembre 1877-23 avril 1879. — Alphonse Delpech, maire, 23 avril 1879-14 septembre 1880. — *Intérim :* Frédéric Petit, c. m., 14 septembre 1880-17 mars 1881. — Alphonse Fiquet, maire, 17 mars-19 octobre 1881.

Les traités de commerce de 1860 n'eurent pas, pour l'industrie amiénoise, toutes les conséquences funestes qu'elle redoutait. D'abord on lutta avec énergie. Ensuite des modifications de tarifs favorables à nos intérêts furent introduites à chaque renouvellement de ces traités; enfin le réseau des voies ferrées dont la ville occupe le point central intervint comme un élément prépondérant pour améliorer la situation.

Les procédés mécaniques se sont modifiés progressivement; de grandes usines, bâties sur le plan des usines d'Angleterre, ont absorbé les établissements moins importants, et le siècle s'achève avec les premiers essais de l'application de l'électricité au transport de la force.

Le tissage du velours de coton occupe de 3,500 à 4,000 métiers[1]; la moitié fonctionne à Amiens, les autres sont répartis dans le département et dans les départements limitrophes, toutefois notre industrie locale conserve le très ancien monopole de la teinture, des apprêts et de la coupe pour la production totale qui est de 130 à 140 mille pièces d'une valeur de 15 à 16 millions, et aussi le monopole à peu près exclusif de la fabrication du velours d'Utrecht pour ameublement. On fabrique encore à Amiens des tapis, des peluches de soie et de nombreuses variétés d'étoffes pure laine, laine et coton, laine et soie. On y tisse des toiles grossières, dites de Picardie, des toiles fines et demi-fines.

— *Intérim :* Alphonse Decaix-Matifas, adjoint, 19 octobre-14 décembre 1881 et Fernand Levecque, adjoint, 14 décembre 1881-28 avril 1882. — Alphonse Fiquet, maire, 28 avril 1882-18 avril 1884. — *Intérim :* Fernand Levecque, adjoint, 18 avril-18 mai 1884. — Frédéric Petit, maire, 18 mai 1884-19 avril 1895, mort en charge. — *Intérim :* Alphonse Decaix-Matifas, adjoint, 19 avril-26 mai 1895. — Alphonse Decaix-Matifas, maire, 26 mai 1895-15 mai 1896. — Alphonse Fiquet, maire, 15 mai 1896-17 avril 1897, démissionnaire. — *Intérim :* Alcide Huber, adjoint, 17-23 avril 1897. — Paul Tellier, maire, 23 avril 1897-18 janvier 1903.

1. *Arch. de la Chambre de Commerce.* Rapport de M. Eugène Gallet sur l'état de l'industrie en 1900.

On y file le coton et la laine, mais de moins en moins. On y file aussi le lin et le chanvre. La filature de coton avait jadis pour clients les fabricants de velours qui s'approvisionnaient à peu près exclusivement sur place. Aujourd'hui, les relations commerciales se sont étendues au loin, et les fabricants achètent les filés et les retors un peu partout. La région du Nord et la Normandie en fournissent la plus grande quantité.

Les affaires redeviennent difficiles sous le régime d'une concurrence effrénée. L'exportation des velours a diminué d'un quart depuis 1895. La surproduction, résultat du machinisme à outrance, bouleverse le monde économique. Telle ville, tel pays qui n'existaient pas autrefois au point de vue de la concurrence, sont maintenant des rivaux redoutables.

Si la vitalité commerciale d'Amiens se voit menacée dans les traditionnelles industries du tissage et de la teinture, celles récemment introduites de la confection des vêtements d'hommes, qui donne lieu à un chiffre d'affaires de 20 millions, et de la chaussure (10 millions) sont venues combler en partie le déficit que l'abandon du peignage, la fermeture de plusieurs filatures de laine et la disparition de certains articles passés à Reims, Roubaix et Tourcoing, causaient dans l'ensemble de la production.

Ajoutons que la métallurgie s'est développée à mesure que l'emploi du fer devenait plus usité dans la construction. Dans quelques ateliers se forgent des pièces de toute grandeur et de tous les genres ; d'autres se sont fait une spécialité de la construction ou des chaudières à vapeur, ou des essieux, ou des fers à cheval, ou des bicyclettes et des machines à coudre, etc. Telle fonderie exécute des ouvrages de grand volume, telle autre le matériel employé dans les machines agricoles ou industrielles. Une autre jouit d'une réputation incontestée pour la fonderie des cloches.

Citons encore la fabrication des robinets et des tuyaux en cuivre et celle des baleines en acier pour parapluies. C'est à Amiens qu'ont été façonnées, pour la première fois en France, les armatures métalliques connues sous la dénomination de *Parangon fox.*

Pour aider au fonctionnement de ses industries multiples ou de ses moyens de transport, les régions voisines déversent sans trêve sur Amiens des familles d'ouvriers et des familles d'employés, empressées d'échanger les durs travaux de la campagne ou les ressources modestes de la petite ville contre les séductions de la grande cité hospitalière qui offre un aliment à leur activité.

La population atteint le chiffre de 90,758 âmes, en augmentation d'un tiers depuis 1870, uniquement par l'immigration, le nombre annuel des naissances ne dépassant guère celui des décès. Le plus grand nombre des immigrants est venu grossir les masses populaires et renforcer la démocratie. La surface habitée est plus considérable en proportion que dans n'importe quelle autre ville de France, parce que, dans les quartiers de création récente — ceci est spécial à Amiens — chaque ménage a sa maison, presque toujours avec jardin. Il y a 22,615 maisons pour 26,439 ménages.

Les vastes espaces compris entre les limites atteintes à la fin du second Empire et la ceinture des boulevards extérieurs, tendent à se combler sur certains points. Cent quarante rues nouvelles ont été ouvertes. Les faubourgs se tassent en masses profondes; les sections rurales de Montières, de La Neuville et du Petit-Saint-Jean se relient à l'agglomération urbaine. Le plan d'Amiens en 1900, que nous devons à l'obligeance de notre ami, M. Charles Pinsard, et qui termine utilement ce volume, a son éloquence. Ce document vaudra toutes les descriptions, tous les commentaires pour qui le comparera au plan d'Amiens au XVIIIe siècle.

Les casernes, bâties après que la ville eut été choisie pour

être le siège du deuxième corps d'armée (6 août 1874) favorisèrent l'extension du canton Sud-Ouest; le voisinage de la gare du Nord et de ses ateliers contribua à l'agrandissement du faubourg de Noyon; le boulevard de Beauvillé à l'agrandissement du faubourg Saint-Pierre, que le déclassement de la citadelle (27 mai 1889) achève de vivifier.

Pour l'ouvrier, l'idéal est maintenant d'échanger la maison humide et basse, que l'on considéra comme un progrès quand elle succédait aux taudis des bas quartiers, contre les coquettes demeures en briques avec filets en pierre qui s'alignent, plus nombreuses d'année en année, dans les quartiers excentriques. L'ouvrier bénéficie d'ailleurs d'une amélioration réelle de son sort. L'augmentation des salaires varie, suivant les professions, de 30 à 40 % sans que le coût de l'existence, rendue plus facile par les sociétés coopératives de crédit et de consommation, ait sensiblement augmenté. Il est vrai que de nouveaux besoins ont surgi. La classe ouvrière règle maintenant sa manière de vivre sur un type plus élevé. Elle se divise en autant de syndicats que de métiers. A nul moment de notre histoire l'esprit d'association n'a été aussi développé. L'énumération des sociétés actuellement existantes serait longue : sociétés de prévoyance, sociétés amicales de secours, sociétés d'art, sociétés de musique, sociétés de sport, etc., etc.

Il n'est peut-être pas de ville où le pauvre soit plus secouru dans ses infortunes qu'à Amiens. Toutes les œuvres charitables inspirées par la religion chrétienne, que nous avons signalées sous le second Empire, subsistent et le nombre s'en est accru. Outre les mutualités qui se multiplient, la philanthropie moderne a introduit les Crèches (1876), la Bouchée de pain (1886), l'Hospitalité de nuit (1889), l'Assistance par le travail (1896), le Service médical et pharmaceutique de nuit (1897), l'Œuvre des Jardins ouvriers (1898), qui a des ramifications variées, la Polyclinique muni-

cipale (1900), sans compter nombre d'améliorations réalisées dans l'intérêt de l'alimentation ou du logement, depuis que le Bureau d'hygiène, créé le 22 août 1884, centralise tous les services ayant plus ou moins de rapports avec la santé publique.

Le goût s'est singulièrement développé et le luxe ne s'affirme plus seulement dans les hôtels particuliers des quartiers riches. Il n'est pas de villas des faubourgs où ne se voient des motifs de décoration ingénieux et élégants adaptés aux besoins modernes de confort. Les façades les plus humbles prennent un aspect agréable. Les architectes vont à l'envi et ils sont nombreux, car on n'a jamais tant bâti à Amiens que sous la troisième République. L'extension des grands établissements de crédit, les constructions scolaires proposent des problèmes nouveaux en rapport avec les développements et les transformations de la vie sociale. Çà et là, s'ébauchent les essais d'une architecture où le fer tend à prendre, comme élément générateur de formes inédites, un rôle que peut-être l'avenir rendra prépondérant, mais qui sera toujours plus industriel qu'artistique.

Les édifices importants procèdent : ou bien de l'architecture religieuse, comme l'église gothique de Saint-Remy, et celle du Sacré-Cœur, au quartier de la Voirie, dont le style est inspiré du roman avec réminiscence des basiliques latines, auxquelles elle emprunte sa nef à colonnade couverte par une charpente apparente ; ou bien de l'architecture civile, comme l'Hôtel de ville et le Cirque municipal ; ou bien de l'une et de l'autre, comme les couvents agrandis et restaurés. La fin du siècle a vu s'achever, sous la direction de M. Juste Lisch, le programme de la restauration de la Cathédrale que Viollet le Duc avait tracé en 1849.

La voirie municipale a changé d'aspect, au détriment de l'esthétique, depuis que l'installation des tramways électriques, succédant en 1899 aux tramways à traction animale,

détermina la pose de ces mâts disgracieux, de ces cables moins élégants qu'utiles, dont la réunion avec les cables du réseau de l'éclairage électrique et avec ceux du réseau téléphonique forme un inextricable enchevêtrement de 1,415 kilomètres de fils aériens ajoutés à la canalisation souterraine. La force, la lumière, voire la parole, sont distribuées au moyen de branchements ingénieusement combinés.

Il est intéressant d'opposer les 3,084 lampes électriques d'aujourd'hui aux 327 réverbères de 1825; les 6,600 concessions d'eau à domicile, les 360 bornes-fontaines et les 450 bouches sous trottoirs aux 18 fontaines publiques d'alors.

Que si nous comparons par le souvenir les principales rues marchandes à celles de 1870, nous les trouvons méconnaissables. Le centre actif et vivant s'est sensiblement modifié. Les magasins ont gagné en élégance. La rue des Trois-Cailloux prend l'aspect d'une rue parisienne et, sans lui disputer ni son rang ni son prestige, d'autres se laissent gagner par le rayonnement d'une louable émulation.

La Ville profite de créations grandioses. De généreux bienfaiteurs s'ingénient à donner satisfaction à tous les besoins sociaux que réclame l'assistance des pauvres comme à tous les intérêts auxquels se rattachent l'avenir et la prospérité d'Amiens. Le patrimoine des hospices s'enrichit de donations et de legs fréquents et inespérés. L'Hôtel-Dieu s'accroit du pavillon *Saint Céran* (1891), spécialement réservé aux enfants, et l'hospice des Incurables du pavillon *Victor Durauchel*, où il y a une clinique chirurgicale (1896). Non content de fonder et de doter l'hospice Saint-Victor destiné au logement des aveugles et au traitement des maladies des yeux, M. Victor de Beauvillé consacre sa fortune à la création du boulevard qui réunit le faubourg Saint-Pierre au boulevard d'Alsace-Lorraine (1885). La munificence de M. Auguste Janvier pourvoit à l'agrandissement et à la restauration de notre bibliothèque communale (1899). Autant de noms que

la Ville inscrit à son livre d'or à la suite de ceux des Morgan de Belloy, des Cozette, des Lanselles et de ceux des Boucher de Perthes, des Vagniez-Fiquet, des Soyez, les trois fondateurs de nos prix de vertu.

Le mouvement de la population apparaît dans une étroite connexité avec l'accroissement du budget, qui s'élève (1900) au chiffre de 4,742,089 francs. Le produit de l'octroi figure au chapitre des recettes pour la somme de 1,585,000 francs. La contribution annuelle de chaque habitant dans les dépenses est de 52 fr. 24. Elle était au milieu du siècle (1852) de 25 fr. 60. La différence est énorme et elle s'explique. Jusqu'à l'avènement du suffrage universel, les administrateurs municipaux, nommés par le pouvoir ou élus du suffrage censitaire, tenaient serrés les cordons de la bourse. Taine l'a constaté avant nous. Par l'effet du suffrage universel, la majorité pauvre ou peu fortunée a la part prépondérante dans les scrutins et le grand nombre qui vote peut naturellement surcharger le petit nombre qui paie. Sous le second Empire et depuis 1870, les Conseils municipaux, obéissant aux aspirations des habitants, ne se lassent pas de décréter des travaux publics, des fondations, des bourses, des gratuités, des écoles, principalement des écoles. De toutes les questions mises à l'ordre du jour dans les dernières années, il n'en est pas qui aient autant provoqué leur sollicitude que la question de l'enseignement primaire. Les écoles se sont multipliées. A chaque création nouvelle, les groupes scolaires apparaissent plus vastes et mieux aménagés. Il a été dépensé de ce chef environ trois millions de 1880 à 1899.

Pour diriger, recruter et distribuer son enseignement, la Ville, qui a vu, d'autre part, bâtir les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices et un lycée de jeunes filles, dépensait au 31 décembre 1899 plus de 343,000 francs. Elle entretenait un inspecteur et 224 fonctionnaires pour 2 écoles primaires supérieures, 34 écoles primaires élémentaires,

10 écoles maternelles. Il y avait 9,382 élèves, sans compter les cours d'adultes.

La caisse des écoles (1875) vient à l'aide des indigents; la mutualité scolaire (1897) a pour but de secourir les enfants en cas de maladie et de leur constituer un livret de pension de retraite, la caisse d'épargne scolaire, de leur apprendre l'économie.

La laïcisation de l'enseignement primaire, qui figurait au programme du parti républicain radical, a commencé, dans notre ville, en 1878, et s'est continuée depuis; mais l'Eglise n'a pas déserté la lutte. Les catholiques s'imposèrent de lourds sacrifices pour maintenir l'éducation religieuse que l'on bannissait de l'école communale. 30 écoles élémentaires libres et une école supérieure furent ouvertes, dont la construction ou l'aménagement coûta près de 700,000 francs et l'entretien annuel de 90 à 100,000 francs. A la même date du 31 décembre 1899, 162 maîtres et maîtresses congréganistes continuaient à enseigner la doctrine chrétienne à 4,234 enfants, qui avaient aussi leurs mutualités scolaires.

On trouverait difficilement ailleurs un ensemble de pensionnats mieux appropriés aux différents milieux sociaux, plus prospères, que ceux des Dames du Sacré-Cœur, des Dames de Louvencourt, des Ursulines, des Sœurs de la Sainte-Famille et des Fidèles Compagnes de Jésus. Ces maisons d'éducation, qui ne laissent pas de contribuer à la prospérité du commerce local, rendent de grands services à toute la région, de même l'Ecole Saint-Joseph des Frères des Ecoles chrétiennes. D'autre part l'enseignement secondaire profite de l'émulation existant entre le lycée et les établissements libres de Saint-Martin et de la Providence, celui-ci douloureusement atteint mais non ébranlé par la dispersion des Pères Jésuites qui le rendirent si brillant.

Aux cours communaux, existant depuis longtemps, la Ville a ajouté, en 1884, l'*Ecole régionale des Beaux-Arts*

substituée à l'ancien cours de dessin et qui comporte l'enseignement de l'architecture, de la peinture, de la sculpture, de la composition décorative, de l'anatomie, de l'histoire de l'art et, en 1891, l'*Ecole nationale de Musique* avec classes d'harmonie, de solfège et de musique instrumentale. Toutes deux sont gratuites et relèvent de la direction des Beaux-Arts. Le nombre des jeunes gens et des jeunes filles inscrits est d'environ 300 pour chacune. S'il se rencontre un sujet particulièrement doué et qui donne de réelles espérances, on le fait travailler en vue de la préparation à l'Ecole des Beaux-Arts et au Conservatoire, où il est pensionné de la Ville. L'Orphéon, l'Harmonie municipale créée en 1871, la Fanfare des Pompiers, l'orchestre du théâtre se recrutent en partie parmi les élèves de l'Ecole nationale de Musique.

La science, qui n'avait été cultivée jusqu'alors que par une élite restreinte, se répand de plus en plus, et ses applications industrielles attirent maintenant l'attention de toutes les classes de la société. Les machines à vapeur devenues d'un usage courant, la rénovation de l'outillage mécanique, les applications de l'électricité ne sollicitent pas seulement l'activité des ingénieurs. Beaucoup de professions réclament des connaissances scientifiques et techniques. Fidèle à sa mission, la Société industrielle inaugure une série de cours théoriques et pratiques : cours de tissage, le premier en date, auquel présida M. Edouard Gand, dont les méthodes ont une réputation européenne, cours de chimie tinctoriale, de mécanique appliquée, de lever de plans de machines, d'électricité industrielle, de comptabilité et de géographie commerciales, de sténographie auxquels on a adjoint l'école d'apprentissage pour travailler le fer et le bois.

Les découvertes et les idées nouvelles sont donc aussitôt connues des intéressés, toutefois les cours ne s'adressent qu'au petit nombre. Pour les communiquer au grand public, on a la conférence et c'est encore la Société industrielle qui

l'a rendue populaire. Enfin, et dans le même ordre d'idées, son musée commercial (1886) renferme de curieuses collections d'échantillons de tissus et ses expositions ouvrières ont provoqué l'émulation des artisans.

On peut dire qu'à Amiens l'étude des arts et des sciences s'ouvre à toutes les bonnes volontés.

Dans une sphère plus élevée, la Société des Antiquaires de Picardie provoque l'admiration du monde savant par la valeur et par les illustrations artistiques de publications telles que *la Picardie historique et monumentale*, fondée par M. Edmond Soyez, et *la Monographie de l'Eglise Cathédrale d'Amiens* de M. Georges Durand ; la Société linnéenne s'efforce de faciliter les progrès des sciences naturelles, en réunissant les éléments de la faune, de la flore et de la géologie du pays ; au Cercle des Rosati chacun apporte sa contribution à de suggestives études concernant les arts, les traditions, la littérature patoise en Picardie.

Planant au-dessus de ces sociétés, qu'elle domine de l'autorité d'un passé plus que séculaire, l'Académie d'Amiens embrasse toutes les œuvres de l'esprit humain. Ses travaux, auxquels la plupart des membres ne fournissent que le tribut d'une activité passagère, présentent une infinie variété. Elle a ses philosophes, ses historiens, ses artistes, ses économistes, ses érudits, ses littérateurs, et s'honore de la collaboration de Jules Verne, l'auteur à jamais célèbre des *Voyages extraordinaires*. La poésie seule y était délaissée. De jeunes recrues la ramènent : le XXe siècle ne la verra-t-il pas refleurir en plein éclat ainsi qu'à ses débuts?

On ne saurait nier qu'il se fait dans les esprits un mouvement qui les pousse vers la culture intellectuelle. Les arts du dessin prennent faveur. Les expositions de la Société des Amis des Arts ne sont plus seulement une distraction agréable offerte aux sociétaires et au public, elles deviennent l'occasion d'un assaut de talent pour les débutants empressés

à produire le résultat de leurs efforts et à s'inspirer des maîtres connus. Celle de 1890, la première installée dans les galeries du Musée de Picardie restauré et agrandi, et qui coïncidait avec l'inauguration du grand salon carré du rez-de-chaussée, a fait époque. Elles se sont succédé depuis, attestant la part plus grande faite d'année en année aux artistes amiénois. Parmi ces Amiénois, MM. David-Riquier, Jean de Francqueville, Georges Lefebvre, Adrien Percheval, Mme de Mornard, née Thuillier, ont obtenu la consécration de leur talent par l'admission de leurs œuvres au Salon des Artistes français. Plus en renom, MM. Jules Boquet, Victor Bourgeois, Edmond Lebel, Emile Maillard, Louis Matifas, lauréats de ce même salon, voient leurs tableaux figurer avec honneur, au Musée de Picardie, à côté de *Lady Godiva* et de *la Rieuse*, des *Deuillants* et du *Pêcheur à la foène*, œuvres capitales signées de Jules Lefebvre et de Francis Tattegrain, parvenus aux derniers sommets de l'art, et qui, bien que non originaires d'Amiens, y ont depuis longtemps conquis droit de cité. A cette énumération il manque le nom de Paul Sautai, surnommé le peintre des vies encloses, que la mort devait frapper en pleine maturité du talent. Ce qui l'attirait, ce qu'il savait rendre, grâce à la finesse exquise de sa vision, c'était la chapelle modeste aux murs blanchis à la chaux, c'était une prière, c'était une scène pieuse et paisible se rattachant à la vie intime du cloître!

En raison même de ses conditions essentielles, de la rigueur logique de ses affirmations de la forme, de l'autorité des matériaux qu'elle emploie, la statuaire a toujours eu peu d'adeptes en province.

Si l'on excepte le *Monument des Illustrations picardes*, dans lequel Gédéon de Forceville a groupé autour de la figure symbolique de la Picardie les grands hommes dont elle est fière, la statuaire n'avait rien produit d'important à Amiens depuis Aimé et Louis Duthoit, quand Albert Roze,

pensionnaire de la Ville à l'Ecole des Beaux-Arts et lauréat du prix Lemaire en 1888, vint s'y fixer. Ses œuvres en marbre ou en bronze qui décorent les églises de Notre-Dame de Brebières, à Albert, et de Saint-Remy, à Amiens, le mausolée de M. l'abbé de Guillebon et le monument élevé à la mémoire de M. Frédéric Petit accusent une valeur qui n'a pas jusqu'alors rencontré d'émule dans notre ville. Nous parlons de l'église Notre-Dame de Brebières et aussitôt un nom célèbre dans les arts se présente à l'esprit, celui d'Edmond Duthoit, qui en a donné les plans. Né à Amiens et mort jeune encore, en 1889, Edmond Duthoit fournit une carrière brillante, commencée en Orient, où il accompagna le comte de Vogué, dans ses voyages d'exploration archéologique, continuée en Algérie, où le ministre des Beaux-Arts lui donna la mission d'étudier les vestiges de la civilisation romaine et de la civilisation arabe.

Le Musée de Picardie a exercé une influence réelle sur le mouvement artistique. On n'y voit point seulement revivre le passé local dans les produits de ses artisans et dans les instruments de son existence, depuis le silex taillé des temps préhistoriques. On y passe en revue les écoles française, hollandaise, flamande et espagnole de l'ancien fonds et de la riche collection Lavalard, et, parmi de bons tableaux modernes, ces admirables compositions de Puvis de Chavannes, dans lesquelles le paysage élyséen communique quelque chose de sa grandeur sereine aux figures qui l'animent, comme dans l'*Ave Picardia Nutrix* et le *Pro Patria ludus*, œuvres hautement expressives, imprégnées du sentiment de la plus lointaine histoire nationale!

Progrès dans les arts, progrès dans les sciences, progrès dans l'industrie, progrès dans les conditions de l'existence, telle est, résumée en quelques mots, l'histoire de la ville d'Amiens depuis cent ans. Aucune des commotions qui ont bouleversé la France n'a entravé la marche en avant, des

progrès matériels tout au moins, car de regrettables constatations et des symptômes alarmants autorisent à craindre qu'il n'en soit pas de même du progrès moral en cette fin de siècle. Notre histoire a traversé des phases pendant lesquelles il semble à la génération présente qu'il eût été doux de vivre, puis la prospérité s'est momentanément éloignée, de pesantes infortunes nous ont accablés : Amiens échappé aux étreintes d'un ennemi sans merci s'est vaillamment ressaisi et l'expansion a continué.

Au moment où nous achevons ces pages, il est permis d'entrevoir le retour des heures difficiles. En face des éventualités d'un avenir menaçant, lorsque tant et de si graves questions soulevées ne sont pas résolues, souhaitons, que, fidèle aux traditions du passé, cette force, cette grandeur, qui s'appelle le patriotisme municipal, revienne toujours aux trois grands principes de toute moralité et de toute bonne conduite humaine : la Religion, le Devoir, l'Honneur!

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

Le Consulat (*9 Novembre 1799-2 Août 1802*).

CHAPITRE II.

Le Consulat à vie (*2 Août 1802-18 Mai 1804*).

CHAPITRE VI.

Amiens à l'époque de la Restauration.

CHAPITRE VII.

Charles X (*16 Septembre 1824-30 Juillet 1830*).

CHAPITRE VIII.

Louis-Philippe (*7 Août 1830-24 Février 1848*).

Première Partie.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE X.

Le second Empire (*2 Décembre 1852-4 Septembre 1870*).

PREMIÈRE PARTIE.

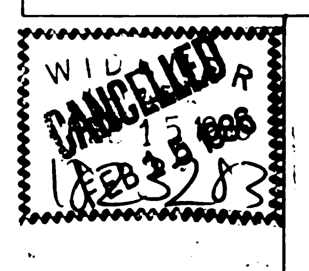
TABLE ONOMASTIQUE [1].

1. Les caractères *italiques* indiquent les noms de lieu.

Amiens. — Imprimerie Piteux Frères, 21, rue des Augustins.


DE MON MIEULX


3 2044 051 735 934


CANCELLED

